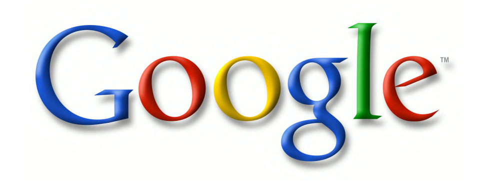





Bulletin



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

BULLETIN
D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE
RELIGIEUSES
DU DIOCÈSE DE DIJON

SEPTIÈME ANNÉE

> Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat: deinde ne quid veri non audeat: ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



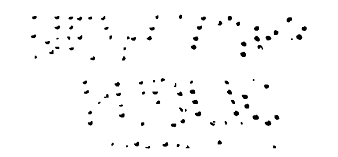
DIJON

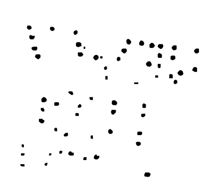
DAMONGEOT ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ÉVÊCHÉ

40, rue Saint-Philibert, 40

—

MDCCCLXXXIX







A NOS COLLABORATEURS, A NOS LECTEURS

AVEC le premier fascicule de 1889, le *Bulletin* entre dans sa septième année. Sept ans! C'est l'âge de raison. Il ne nous appartient pas de dire si le *Bulletin* l'a devancé, et s'il a su, dans ses six premières années, recueillir et publier des travaux et des documents vraiment sérieux sur l'histoire et l'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Commencé en 1883, avec les seules ressources fournies par des ecclésiastiques de bonne volonté, le *Bulletin* se présentait fort timidement au public. Les rédacteurs, on peut le dire, n'avaient pour eux que leur désir de bien faire et les encouragements de leur évêque. Le public, rendons-lui cette justice, a fait au *Bulletin* naissant un bienveillant accueil, et nous devons à la reconnaissance de dire que, depuis, cet accueil nous a été continué. Tout a été fait, ou du moins essayé pour le mériter. On en trouvera la preuve dans un simple coup d'œil jeté sur nos *Tables des matières.*

Citons entre autres travaux :

Durée du paganisme dans les campagnes bourguignonnes, d'après les découvertes archéologiques, par M. l'abbé MORILLOT, curé de Beire; — ***Les prisons de Saint-Bénigne,*** par M. l'abbé GUÉRIN, curé-doyen de Genlis; — ***Les premiers évêques de Dijon,*** manuscrit publié par M. l'abbé VOILLERY, aujourd'hui curé de Pommard; — ***Sur une pierre tumulaire portant ces mots : CHRISTUS HIC EST,*** par M. Ed. LE BLANT, membre de l'Institut; — ***Authentiques de reliques***

de l'époque mérovingienne, par M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut ; — *Souvenirs de la Ste-Chapelle du Roy, à Dijon*, par M. J. DIETSCH ; — *L'arrestation des ecclésiastiques à Dijon, le 17 juin 1792*, par M. l'abbé GUÉRIN ; — *Les écoles de philosophie et de théologie dans l'ancien couvent des dominicains de Dijon*, par M. Olivier LANGERON ; — *L'ancien couvent des Jacobins et l'Université de Dijon*, par le même ; — *La vraie croix dans le diocèse de Dijon*, par M. l'abbé DENIZOT, aujourd'hui aumônier des Petites Sœurs des pauvres ; — *L'abbé Foisset, supérieur du Petit Séminaire de Plombières*, par M. P. FOISSET ; — *Les écoles dans l'archiprêtré de Duesme, en 1689*, par M. l'abbé Lucotte, curé de Frolois ; — *Substitution de monuments et d'emblèmes chrétiens aux monuments du paganisme en Bourgogne*, par M. l'abbé MORILLOT ; — *Etude sur Saint Flocel*, par M. l'abbé VOILLERY (1) ; — *Lettres inédites de l'abbé Nicaise à Turretin* avec introduction et notes, par M. E. de BUDÉ, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (2) ; — *Procès-verbal de l'assemblée du clergé du bailliage de Dijon, pour la convocation des Etats-Généraux, en 1789*, avec introduction et notes, par M. l'abbé GUÉRIN ; — *Un présent de Bossuet*, par M. LONGPÉRIER-GRIMOARD ; — *La Chapelle des Bossuet à Seurre*, par M. E. SERRIGNY, Secrétaire de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or ; — *Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or*, par M. l'abbé BOURLIER, professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Plombières (3) ; *Le Petit Séminaire Saint-Etienne de Dijon*, et *Le Petit Séminaire de Flavigny*, par F. CHOISET ; — *Etude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme*, par M. l'abbé

1. Nous rappellerons que ce travail, publié en 1886, a valu à M. l'abbé Voillery une lettre élogieuse de Sa Grandeur Mgr Lecot, et une médaille d'argent de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

2. Une nouvelle collection de quarante et une lettres inédites de Nicaise vient de nous être envoyée, avec une introduction, par un professeur distingué de la Faculté des lettres de Montpellier. Nous en commençons dès aujourd'hui la publication. Nos lecteurs goûteront cette bonne fortune ; ils en sauront gré à celui de qui elle nous vient.

3. Le Glossaire étymologique est en cours de publication. Prochainement, nous donnerons la fin de la lettre A. On s'est demandé malicieusement si le *Bulletin* vivrait assez pour publier le *Glossaire* en son entier. — Oui, chers lecteurs, le *Bulletin* vivra assez, si vous le voulez. Son sort est entre vos mains. Quant à l'auteur du *Glossaire*, ici ou ailleurs, il saura mener son œuvre à bien.

Morillot(1); — *La Sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, fondateur du grand Hôtel-Dieu de Beaune*, par M. Charles Aubertin, membre de plusieurs Sociétés archéologiques; — *Documents pour servir à l'histoire du diocèse et des évêques de Dijon*, publiés par M. l'abbé Garraud, membre de plusieurs Sociétés savantes; — *La Bourgogne en 1797*, manuscrit publié, avec une introduction, par M. Léonce Pingaud (2).

A cette liste déjà longue nous pourrions ajouter encore un certain nombre de *biographies*, des articles d'importance diverse sur nos *écoles* d'autrefois, sur les *reliques* de nos saints, sur les anciennes *confréries*, sur les *légendes* populaires, sur plusieurs *églises* et *chapelles* de notre diocèse, sur quelques-unes de nos *maisons religieuses*, etc., etc. — Signalons la *Chronique* qui vient, à temps marqué, mettre nos lecteurs au courant de la bibliographie bourguignonne, et leur offrir, dans des pages d'un style facile et attrayant, des indications fort utiles aux travailleurs éloignés de la ville et des bibliothèques?

De tout ce qui précède il semble ressortir que le *Bulletin* n'a pas été tout à fait oisif, et qu'il tient honorablement sa place parmi les revues du même genre qui paraissent aujourd'hui. Il le doit au concours des collaborateurs qui lui sont venus de partout; il le doit au clergé diocésain dont le sympathique appui l'a jusqu'ici soutenu; nous aimons à le proclamer bien haut. Pourtant, qu'on nous permette un mot pour ceux qui hésitent à se faire ou nos collaborateurs ou nos abonnés.

On dit : A quoi bon ? Est-ce là une œuvre si utile ? — Nous répondons : Il n'est pas inutile de recueillir les faits locaux du diocèse et de la paroisse, de les réunir, d'en faire, pour ainsi dire, la statistique. C'est préparer des matériaux aux savants illustres qui écrivent l'histoire de la Religion et de la Patrie, et leur éviter parfois de ces oublis ou de ces méprises qui font dire à leurs lecteurs : « Mais les savants

1. Cette *Etude* magistrale a été fort appréciée des érudits, dans notre diocèse et au dehors. La Société des Antiquaires de France, a nommé à l'unanimité, M. l'abbé Morillot, associé correspondant national.

2. Le *Bulletin* publiera bientôt un nouveau et fort curieux travail de M. Léonce Pingaud sur un curé de Plombières pendant l'émigration.

auteurs ignorent donc telle ou telle chose (1). » — Nous croyons qu'on peut ne pas rester insensible en présence d'un aussi heureux résultat, fût-il le seul.

On dit : Pourquoi tant scruter ce passé, et divulguer, avec ses gloires, les abus qu'on y rencontre ? — A cela nous n'avons qu'un mot à dire : l'Eglise ne craint pas la vérité. Les abus dont souffrent les hommes ne venant pas d'elle, ne lui sont pas imputables. Des plaies, hélas ! le monde moderne n'en manque pas, et, si l'on en trouve dans le passé, mieux vaut, pour y toucher, la main respectueuse des fils de l'Eglise que la main brutale de ses ennemis ou la main glacée des indifférents.

On dit : C'est une œuvre trop difficile. — Oui, s'il s'agissait de travaux considérables comme le *Bulletin* en a donné plusieurs, et comme, nous l'espérons, on lui en offrira encore. — Non, s'il s'agit de relever une inscription, une épitaphe, de décrire un monument (autels, fonts baptismaux, croix, tableaux, ustensiles religieux, vases sacrés, armoiries, niches et crédences) ; — non, s'il s'agit de communiquer un document, original ou copie (chartes, diplômes, bulles, brefs, titres de tous genres); non, s'il s'agit de dresser la liste des curés, des recteurs d'école, des célébrités d'une paroisse ; — non enfin, si l'on veut raconter simplement un fait, une tradition locale, etc. (2). — Pour tout cela, que faut-il ? De l'intelligence, un peu de travail et quelque expérience. Ceux à qui nous nous adressons n'en ont jamais manqué. — A ceux donc de nos confrères qui sont riches, et il en est de très riches, en travaux ou documents sur le passé religieux de notre diocèse, nous n'hésitons pas à dire : la charité, s'il vous plaît.

On a dit, et volontiers l'on dit encore que le *Bulletin* n'a

1. On lirait avec fruit sur la question qui nous occupe ici, *Du but et des moyens d'action des Sociétés historiques de province*, par le savant professeur belge M. Godefroy Kurth, de Liège.

2. Le Ministre des Beaux-Arts a dernièrement fait parvenir aux maires, par la voie de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, un questionnaire qui doit être rempli par les instituteurs et les curés de chaque paroisse. Ce questionnaire doit relater tout ce qu'il peut y avoir de précieux au point de vue de l'art, dans nos bourgs, villages ou hameaux. Une fois rempli, il ferait bien dans les pages du *Bulletin*. Messieurs les curés qui voudront bien nous en envoyer copie, nous trouveront fort reconnaissants. Il y aurait là une source d'indications très précieuses pour ceux qui s'occupent, parmi nous, d'histoire et d'archéologie.

voulu admettre parmi ses rédacteurs que les seuls ecclésiastiques — Loin de repousser personne, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. D'ailleurs, si l'on veut bien donner la moindre attention aux noms qui courent le long de nos *Tables*, on verra que la part des érudits laïques est grande dans ce que le *Bulletin* a publié d'articles intéressants. Beaucoup d'entre eux nous ont fait l'honneur de venir à nous. Nous les avons accueillis avec une joie empressée, et nous les prions de nous continuer un concours aussi bienveillant que distingué.

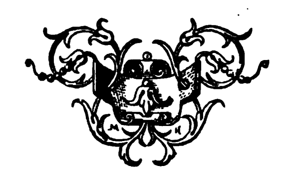
On dit peut-être, — et qui pourrait le trouver mauvais ? — On dit : c'est encore quatre francs... Où les prendre ? — Les villages de G., de P. et de F., en notre diocèse, sont assez rapprochés l'un de l'autre. Le village de G. est le plus important des trois; la cloche de son beffroi pèse 2,000 kilos. Les habitants en sont fiers, et quand, aux jours de fêtes, ils entendent sa voix puissante et solennelle, ils prétendent qu'elle dit : Cent écus sont bons, cent écus sont bons. — A quoi la cloche moindre du village de P. répond : Où les prendre ? Où les prendre ? — De sa voix argentine, la cloche minuscule de F. dit en chantant : *Tout par ci, tout par là! tout par ci, tout par là!* — Encore un mot, chers lecteurs. De mauvais conseillers voulaient faire porter le prix d'abonnement à cinq francs, et même à six francs. On ne les a pas écoutés, on ne les écoutera pas. Ceux à qui s'adresse le *Bulletin* sont nos amis ; le *Bulletin* continuera à leur arriver au prix modique de quatre francs.

En 1875, Mgr Turinaz alors évêque de Tarentaise, aujourd'hui évêque de Nancy, écrivait à son clergé, dans une lettre remarquable sur l'*Etude de l'archéologie* : « Nous verrions « avec plaisir MM. les Curés rédiger des notes sur l'histoire « de leurs paroisses et signaler leur origine, l'étymologie de « leur nom, les fêtes patronales, les souvenirs historiques, les « traditions locales, les pélerinages, les documents relatifs « aux seigneuries ou à l'administration temporelle ». — Plusieurs fois Mgr Rivet exprima les mêmes désirs à ses prêtres dijonnais, et, peu de temps avant sa mort, il bénissait les débuts du *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie...* destiné à faciliter ces sortes de recherches et de travaux. Depuis,

Monseigneur Lecot, dont l'autorité et l'expérience en ces matières sont connues de tous, a bien voulu, pendant une retraite pastorale, recommander le *Bulletin* aux sympathies de son clergé. Bien plus, dans une audience particulière accordée avec une bienveillance toute paternelle, Sa Grandeur a daigné encourager les membres du comité, et les éclairer de ses conseils.

Les avantages que présente, de nos jours, la publication d'un *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie diocésaines* et les encouragements de nos premiers pasteurs sont plus que suffisants pour nous engager à continuer l'œuvre commencée, œuvre bien modeste il est vrai, parfois pénible, on peut le croire, mais, plusieurs nous l'ont assuré, point inutile.

F. Ch.





LETTRES INÉDITES

DE

CLAUDE NICAISE

A HUET ET A G. BONJOUR

Tirées des Bibliothèques italiennes

(1679-1701)

INTRODUCTION

Les lettres échangées entre les érudits sont les plus utiles matériaux de l'histoire de l'érudition. Ce n'est guère que là qu'on peut voir au vrai les origines des travaux littéraires, le détail de leur exécution, les secrets des collaborations, des polémiques, des controverses, les incidents quotidiens, les scandales parfois de la République des lettres. C'est par quoi se justifie la publication de certaines correspondances, dénuées de valeur littéraire et même d'intérêt psychologique, mais riches en renseignements pour l'historiographie des sciences et des savants. La correspondance de l'abbé Nicaise est de celles-ci.

Claude Nicaise n'a été ni un lettré ni un savant. Sans idées générales ni vues profondes, curieux de détails et incapable d'un travail d'ensemble, n'ayant pour plan de composition que le hasard de ses souvenirs et pour documents que des matériaux de hasard, ce fut proprement un homme médiocre.

Sa correspondance, si elle ne s'occupait que de lui, ne mériterait pas même un souvenir.

Heureusement pour sa mémoire, cet homme médiocre a eu une idée qui valait mieux que lui. Ce fut d'être la chronique vivante du monde savant. Transmettre des uns aux autres les nouvelles des érudits, et de leurs livres, communiquer à chacun de ses amis tout ce qui pouvait l'intéresser ou lui servir sur une question donnée, transcrire, résumer ou extraire les lettres importantes qu'il recevait de Hollande et d'Italie, d'Allemagne et de France, ce fut sa vie, son plaisir et son mérite. Ses lettres sont la table des matières de l'Histoire des Etudes à son époque. Cela ne se lit pas, mais cela se consulte.

La majeure partie des lettres qu'il a reçues gît à la Bibliothèque Nationale. Les siennes sont dispersées. Pendant mon séjour en Italie comme membre de l'Ecole française de Rome, j'en ai retrouvé deux séries, l'une à la Bibliothèque Angélique à Rome, l'autre à la Bibliothèque Laurentienne à Florence. Je les publie aujourd'hui.

Les premières, au nombre de vingt-quatre, sont adressées, douze au cardinal Henri de Noris (1686-1701) douze au R. P. Guillaume Bonjour (1697-1700). Ces deux érudits de l'ordre des Augustins vécurent quelques années au couvent de la Scrofa, d'où dépend la Bibliothèque fondée par Angelo Rocca. Un de leurs amis, le prieur D. Nuzzi d'Altamura a classé, l'un mort, l'autre parti aux missions de Chine, leurs papiers scientifiques et leurs lettres. Il y en a deux recueils, les volumes manuscrits 3 R 2, 6 A 5; quelques lettres sont dispersées dans d'autres volumes (1).

Les autres, au nombre de dix-sept, sont adressées à D. Huet, des autres papiers de qui elles ont suivi la fortune. L'histoire en est trop célèbre, et l'entrée à la Bibliothèque Laurentienne trop récente pour qu'il y ait lieu de la raconter ici. Elles remplissent presque à elles seules un des portefeuilles de Huet, classés tous ensemble sous le numéro 1772.

L'auteur et les destinataires de ces lettres sont également

1. Les lettres de l'abbé Nicaise au cardinal Noris étant écrites en latin m'ont paru avoir un intérêt trop restreint peut-être pour la majorité des lecteurs de la Revue qui veut bien accueillir celles-ci. J'ai pensé devoir les réserver pour une publication italo-latine ultérieure, (la correspondance archéologique et familière de Noris).

connus. — La notice que M. Caillemer a consacrée à Cl. Nicaise retrace de lui un portrait fidèle, auquel le manque de documents nouveaux ne permet pas de rien ajouter. C'est donc à ce travail aussi judicieux que complet qu'il faut se référer pour connaître, le facteur du Parnasse (1). — La renommée de Huet n'est pas seulement locale, et il a pris soin de se peindre lui-même dans ses Souvenirs. Pour renouveler sa biographie, il convient au surplus d'attendre l'achèvement de la publication de ses lettres inédites, très-nombreuses encore.

Noris et Bonjour, celui-ci surtout, nous sont peut-être des noms moins familiers. Le second attend encore son biographe, le premier n'a été l'objet d'aucun travail depuis la préface biographique placée en tête de ses œuvres complètes. Ils ne sont cependant pas des inconnus. Henri Noris, de Vérone, entré jeune dans l'ordre des Augustins, y réussit comme prédicateur et comme théologien, fut appelé à la chaire de philosophie de l'Université de Pise, puis devint théologien du grand-duc de Toscane et garde de son cabinet des médailles. Appelé ensuite à Rome et protégé par Clément XI contre les accusations d'hérésie que lui avaient méritées ses livres d'histoire ecclésiastique, il succéda au cardinal Casanata comme Bibliothécaire de la Sainte Eglise, reçut le chapeau, et mourut paisiblement à la Scrofa. — Guillaume Bonjour, toulousain, envoyé au couvent romain de son ordre pour compléter ses études théologiques, s'y adonna avec passion à à l'étude du copte et des langues orientales. La protection du cardinal Barbarigo lui procura quelques années de studieuse tranquillité au séminaire de Montefiascone. A portée d'une belle imprimerie riche en caractères orientaux, il composa ses principales dissertations. Les dernières années de sa vie furent tragiques : ses supérieurs lui interdirent ses études linguistiques ; il se fit adjoindre aux missions de Chine. Il y mourut jeune.

Il est impossible de donner en quelques lignes une vue générale de ces lettres de Nicaise. N'y ayant de lien entre ses

1. Pour complèter ce que les lettres de Huet et de Nicaise nous apprennent on pourra consulter avec fruit la lettre adressée à Huet par le sieur Carré, chargé de l'inventaire des papiers de Nicaise en 1702, que je publie en appendice.

[illegible] qu'un goût commun pour la science, il [illegible] de pure érudition. Ses lettres sont [illegible] de menus faits, de noms d'auteurs et [illegible]. Tous les détails sont importants, aucun [illegible] l'attention : Nicaise annonce aussi [illegible] moindre dissertation de Toinard que la [illegible] de Leibniz. Tout papier imprimé semble lui ins- [illegible]

[illegible] cette remarque générale faite, a peu à [illegible] que Nicaise adresse à ses correspon- [illegible] œuvres sont naïvement emphatiques, ses ré- [illegible] leurs éditeurs, leurs libraires, leurs messa- [illegible] ridicules. Je note pourtant un [illegible] Nicaise dit quelque part : (lettre du 29 juillet [illegible] voudrais qu'on n'eust jamais parlé de phi- [illegible] goguenardant comme cela par dialogues et [illegible] agréables. » Je ne sais si je me trompe, [illegible] que M. Renan a souvent exprimé la [illegible] est assurément surprenante.

[illegible] et l'historiographe de l'érudition ont par [illegible] renseignements curieux à recueillir ici. On [illegible] quasi quotidienne de plusieurs écrits de [illegible] *Juris Gentium diplomaticus,* du Diction- [illegible] trouve maint détail curieux sur M. de [illegible], Cuper, Pagi, Gronovius, Fabretti, [illegible] tous plus ou moins amis et correspon- [illegible] et de Huet. Comme tous les cu- [illegible] Nicaise s'intéresse un peu à tout : Jacques [illegible] baguette, l'occupe autant que les cabi- [illegible] Settori ou de Foucault. — Il y a enfin [illegible] informations plus précieuses peut-être [illegible] longuement préparés par leurs auteurs [illegible] le jour ; tels la vie de Saumaise par M. [illegible] lettres choisies de Peiresc par M. de [illegible]. Ce sont là des matériaux inédits dont [illegible] profiter.

[illegible] indiquer comment j'ai cru devoir pu- [illegible] me suis borné à les annoter brièvement, [illegible] possible les auteurs et les livres dont il

est fait mention ici. Ecrivains et ouvrages, bien connus pour la plupart et qui ont des notices dans les dictionnaires communs, il suffisait de rafraîchir à leur égard les souvenirs du lecteur. S'il avait fallu reprendre ou renouveler la biographie de chacun d'eux, et apporter les renseignements rares ou les documents inédits que nous avons sur quelques-uns, les proportions de ce commentaire se fussent démesurément accrues, et les notes eussent risqué d'étouffer le texte. Or un éditeur respectueux de son auteur, cet auteur n'offrît-il pas plus d'intérêt personnel que l'abbé Nicaise et valût-il surtout par ce qu'il nous apprend des autres, lui doit toujours laisser la plus grande place et le rôle le plus important.

L.-G. Pélissier,
Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier



LETTRES A HUET

I.

à Dijon, 4 aoust 1679.

Étant chargé par un de mes amis d'envoyer à Mgr de Condom un pacquet d'un livre qu'il dédie à Mgr le Dauphin, et où il y a un exemplaire pour vous, j'ay cru qu'il estoit de mon devoir de l'accompagner d'un mot de lettre et de profiter d'une si favorable occasion pour vous asseurer de mes très humbles respects et vous rendre, monsieur, mes hommages comme au Dieu des belles lettres. On vient, Mgr, de recevoir à Rome vostre excellent ouvrage *De Demonstratione evangelica* (1). Mgr de Sluse, secrétaire des brefs de S. S., et l'un des plus savants prélats de cette cour (2) m'escript qu'il le fit présenter avec une satisfaction nompareille. J'ay bien de la joye d'apprendre d'ailleurs qu'on le traduise dans notre langue et qu'on le réimprime in-12 en Hollande. On ne sçauroit, monsieur, trop publier vos ouvrages. Ils sont remplis d'une érudition qui efface celle des Scaliger, des Casaubons et des Saumaizes, et qui faict qu'on vous regarde, monsieur, comme un autre Esdras qui restablirait seul, à un besoing, toutes les sciences, les arts et les langues, dans leur perfection, si elles étoient perdues.

1. *Demonstratio evangelica.* Paris 1679 in-folio. cf. Flottes, Etudes sur Huet; L. G. Pélissier, A travers les papiers de Huet.
2. Jean-G. de Sluse, né à Liège 1628; cardinal 1686; mort à Rome 1687.

Je laisse, monsieur, sous le silence, les advantages qu'a le royaume d'avoir un si excellent précepteur que vous pour Mgr le Dauphin. Cela seroit le subject d'un livre plutost que d'une lettre.

NICAISE,
Chanoine de la Ste Chapelle du Roy à Dijon.

II.

Paris, 1 may 1691.

Il y a quatre jours que je n'ay esté au Cabinet (1). Je ne fus point hier à la martiale chez M. l'abbé d'Angeau (2). Ainsi je remets à M. Guillard (3) d'instruire V.G. des nouvelles de la guerre et du conclave.

Je ne vous en dirai que de la République des lettres, dont M. Guarnier (4) m'a fait part ces jours passés en me chargeant de vous asseurer de ses respects. Il commence quasi sa lettre par ces mots qui vous regardent, Mgr :

« Dolemus per tempestatem hanc bellicam, aut nunquam aut valde sero, quidquid bonæ mercis litterariæ apud vos habetur in Laponas deportari. Nam nec magni Huetii libros recensendos nobis videre licuit ».

Il me mande que le Pollux de M. Saumaize (5) est à la fin arrivé, et que M. Kuhnius (6), qui travaille il y a longtemps sur ce glossaire n'attendoit plus que cela pour faire travailler à l'édition.

1. Les séances du Cabinet des frères Dupuy, que la mort de leurs fondateurs n'avait pas interrompues.
2. L'abbé Dangeau, frère de l'auteur des mémoires.
3. M. Guillard, l'un des rédacteurs du *Journal des Savants*, mort en 1694.
4. Je ne puis identifier ce M. Guarnier.
5. Le seul livre que le fils de Claude Saumaise eût gardé de la bibliothèque de son père, cf. Caillemer. *loc. cit.* p. 99.
6. Kühn (Joachim) professeur à Strasbourg et Helléniste, éditeur de de Pausanias (1696) et de Pollux (1706). cf. Caillemer, p. 230.

Voici ce qu'il me dit en suite de l'Hésychius :

Cum Vossii bibliotheca, quam curatores leidensis Athenai grandi pretii redemerunt, inter alia cemelia delata sunt ad nos duo Hesychii exempla quæ vir ille grœce doctissimus a capite ad calcem illustravit et amendavit (1). Hæc Phorbati editionem ornabunt mirifice, nec spes nulla est Pearsonii curas in illum scriptorem britannas ei prœstituras in rebus omnibus, etsi nihil aliud accederet, consumatissima Hesychii editio posset adornari, cui adornanda totum se impendit Phorbatus. Apud heredes Isaaci Vossii et ipsius et parentis et fratrum varia inedita servantur quæ ut prodeant studeo. Ius paterculum habemus Gerardi Vossi cujus notæ in Valerium Flacum et Censorinum de Die natali ut hac œstate typis mandentur effecturum me spero. Inter Isaaci Vossii anecdota quæ forte in unum fascem conjicientur et miscellaneorum nomine insignientur, sunt hæ diatribæ : — de speculo Archimedis, de bullis aquæ, deffensio tractatus de cantu poematum et viribus Rhythmi contra Carpentarium, Responsio ad objecta mathematicorum parisiensium contra ipsius epistolam de erroribus geographorum in describenda orbis terrarum longitudine per observationes eclipsium, de Grœcorum et Romanorum theatris, — sed quod volumen non est absolutum, potest tamen fragmenti eruditi nomen ferre. Notæ in Manilium et Lucretium et Martialem complures marginibus adscriptæ, plurimæ doctissimorum virorum ad eum epistolas inter quas et quædam Bochardi, illius addentur operibus, quæ eis tres quatuorve menses in hac urbe prœlis commissa in publicum prodebunt. »

Il ne me respond point touchant ce que je luy avais mandé de celles de V. G., ou plutôt de celles de M. Bochart (2) à V. G., s'il en sera fait mention. Il faut qu'il n'ayt pas encore reçu ma lettre sur ce subject. Il me parle des fragments de Pétrone (3) dont vous avez, monsieur, ouï parler icy et m'en demande des nouvelles, quoiqu'il n'y adjouste pas beaucoup de foy. Voila de la poësie latine et françoise que je lui envoye, de Santeuil (4) et de notre ami La Monnoye (5), qui n'est pas

1. Voir les lettres de Grœvins à Nicaise. Caillemer *loc. cit.* p. 153-163-164.

2. Bochart (Samuel) 1599-1667, Théologien et orientaliste.

3. Les fragments que l'officier Dupin prétendit avoir trouvés à Belgrade (1688) et qui furent publiés en 1690 par F. Nodot. Ils sont vraisemblablement apocryphes.

4. Santeul, le meilleur des poëtes latins modernes, (1630-1697).

5. La Monnoye, le poëte dijonnais bien connu (1641-1728).

si habile en idylles que madame Des Houlières, dont on en verra bientôt sur le mesme subject. Je salue très-humblement M. Foucault. Je suis, Mgr, avec toute l'estime, etc.

Je croy qu'Elle scay qu'on escript pour sa deffense contre M. Régis (1).

(A suivre).

1. Régis, philosophe cartésien (1632-1707); cf, sur sa polémique avec Huet, dans *A travers les papiers de Huet,* une lettre du P. Brossette.





NOTES

SUR LA

CONFRÉRIE DE SAINT YVES, A NUITS

AU XVIII[e] SIÈCLE (1)

NUITS était le siège d'un baillage civil et criminel ressortissant au Parlement de Dijon et au premier chef de l'édit au présidial de Dijon. Il occupait le troisième rang parmi les baillages du Dijonnais. Dijon et Beaune seuls passaient avant lui. Sa juridiction s'étendait sur plus de quarante paroisses ou villages et quatre monastères : l'abbaye de Cîteaux, le prieuré de Saint-Vivant, l'abbaye de filles du Lieu-Dieu, sur la paroisse de Marey, et l'abbaye des Bernardines de Molèze, sur la paroisse d'Ecuelles.

En 1743, le Tribunal était ainsi composé :

OFFICIERS

M. Durand, lieutenant civil.
M. Barbotte, avocat du Roy.
M. Oudot, procureur du Roy.

(1) Nous devons ces notes à l'obligeance de M. l'abbé Picard, [illegible] de Précy-sous-Thil. Ce sont les feuilles originales et détachées du registre de la Confrérie. Les délibérations intéressantes ont été copiées; celles qui ne contiennent que le renouvellement du Bâtonnier ont été seulement résumées.

AVOCATS

M. de Bays.	M. Jeanniard.
M. Ligeret.	M. Ligeret puîné.
M. Robert.	M. Adelon.
M. Hornot.	M. Ligeret cadet.
M. Pacquetet.	M. Magnien.

PROCUREURS

M. Menestrier, notaire.	M. Goudier.
M. Gillotte, doyen.	M. de Bays.
M. Ducrost.	M. Belin.
M. Chipon.	

Ces Messieurs faisaient tous partie de la confrérie de Saint-Yves, dont M. Durand était bâtonnier en 1742, et s'étant réunis « le 19 may 1743 en la maison de M. Oudot, procureur du Roy, batonnier », ils renouvelèrent de la manière suivante leur règlement de la Confrérie :

« La Compagnie a Délibéré qu'à l'avenir comme il s'est pratiqué du passé Messieurs Les Confrères iront prendre Monsieur le Batonnier la Veille de La Saint-Yves pour de la assister en Corps aux premières Vêpres, que pareille cérémonie se fera Le Lendemain jour de saint Yves à la Messe et aux Vespres et qu'a L'Issue de chaque service Messieurs Les Confrères accompagneront Led. S[r] Batonnier chez luy qu'au sortir des Vespres dud. Jour saint Yves Le Nouveau Batonnier sera pareillement accompagné chez lui au milieu des deux Principaux officiers, q[l] Jouira à L'Eglize et pendant tous les services des honneurs dus au premier officier dont Il prendra la place, que le lendemain de la S[t] Yves Messieurs iront pareillement prendre le nouveau Batonnier pour assister au Service des Morts, lequel sera pareillement accompagné chez luy dans le même ordre que dessus.

« Demeure chargé Le Batonnier de payer La somme de quinze Livres à Messieurs du Mépart pour les honoraires des services cy dessus de laquelle somme Il sera tenu Tirer quittance du Receveur desd. Sieurs q[l] fera Inscrire sur Le present regitre dont il Justiffira a chacune assemblée, conformément à la Deliberation du 19 mars 1735.

« Demeure pareillement chargé Le Batonnier de donner à Messieurs Les Confrères Une collation en prenant et rendant Le Baton.

« Le Present Regitre demeurera En La Puissance du Batonnier pendant L'année de son Exercice pour le Représenter a chaque assemblée a l'effet d'y Inscrire toutes Les Délibérations qui seront formées et sera led. Regitre Remis entre Les Mains du Nouveau Batonnier.

« La Compagnie a pareillement Déliberé que Le Baton sera pris par chacun des Confreres dans L'ordre de la Reception Et a prié M. Magnien avocat de vouloir bien accepter L'office de secretaire de la Compagnie ce qu'il a accepté.

« Et sur ce qui a Eté Representé par quelqu'uns de Messieurs q[l] Etait de la Décence de la pieté et de la Religion de la Compagnie que Messieurs Les Officiers avocats et Procureurs assistassent en Corps aux Trois Processions qui se font pendant L'octave du Saint sacrement Il a Eté Deliberé qu'auparavant de statuer sur Les differentes difficultés proposées Monsieur Durand Lieutenant Civil se donnera la peine d'aller auprès du Sindicq du Chapitre de cette ville pour L'Inviter a proposer a sa Compagnie si Elle agréera que l'on fasse mettre deux formes ou Bans au milieu de leur Chœur sur lesquels s'asseoiront M[rs] Les avocats et Procureurs avant et après Les Processions pour q[ls] puissent assister auxd. ceremonies avec décence, pour apres la reponse desd. S[rs] Du Chap. aportée par Led. S[r] Durand être statué ce qu'il appartiendra.

« Led. Jour a L'Issue des Vespres Monsieur Barbotte avocat du Roy a Eté accompagné par Messieurs Les

Confreres auquel M. Oudot Procureur du Roy a Remis Le Baton Et Le present Regitre. »

Signé : Durand, Oudot, Barbotte, Robert, Hornot, Pacquetet, Ligeret Cadet, Ducrost, Chipon, Goudier, Gillotte, de Bays et Magnien.

« Le dix juin 1743, la compagnie assemblée a L'issue de L'audience du même jour mons[r] Durand lieutenant civil a dit qu'en execution de la déliberation formée le dix neuf may dernier par laquelle la compagnie L'avoit invité de proposer a M[rs] les Chanoines de cette ville s'ils agreroient que L'on fit mettre les formes dans leur chœur pour placer M[rs] les gradués et procureurs pour qu'ils puissent assister decemment aux trois processions qui se font pendant L'octave de la feste Dieu satisfaisant à L'objet de la deliberation, dit qu'il a fait la proposition a venerable philipes Morillot chanoine et scindiq dud. chapitre qui luy a répondu apres en avoir conferé avec sa compagnie qu'elle se feroit un sensible plaisir de preter le chœur de leur Eglise pour contribuer à la devotion desd. sieurs à la plus grande gloire de Dieu et à L'Edification du publiq, mais que le vase ou L'Enceinte de leur chœur étant d'une trop petite etendue il leur est impossible de se prester a la propoōn de M[rs] a cet Egard seulem[t] qu'au surplus pour leur donner des marques de leur zele et de leur bonne volonté ils rendent maîtres ces M[rs] du reste de leur Eglise, et de leur faire scavoir à temps dans quelle endroit d'icelle ils souhaittent qu'ils fassent placer par leur marguillier leurs formes pour les asseoir.

« Sur quoy la matière mise en deliberation la compagnie a invitée mons[r] Durand lieutenant civil de faire ses remerciments au scindiq dud. chapitre de la bonne volonté de sa compagnie, en consequence la prier de vouloir bien faire mettre les formes du chapitre dans L'intérieur des chapelles de la S[te] Vierge et de S[t] Denis pour qu'ils puissent s'y placer et assister auxd. processions avec decence et dignité ;

« Et en ce qui concerne les assemblées de lad. compagnie il a été deliberé que tous Mrs s'assembleront le jeudy jour de feste Dieu a huit heures du matin en L'auditoire royal pour de la partir en corps, et se rendre en L'Eglise de la collégiale ou quatre Gradués prendront le Daix et accompagneront le St Sacrement jusqu'a L'Eglise de la paroisse ou la messe sera celebrée et qu'a cette dernière Eglise quatre procurs prendront pareillemt le daix et le porteront jusqu'a L'Eglise de St Denis, que le dimanche de L'Octave de lad. feste Dieu la compagnie s'assemblera au meme lieu a huit heures du matin pour se rendre a la paroisse ou quatre gradués prendront le Daix et le porteront jusqu'a L'Eglise des capucins, et depuis cette derniere quatre procurs le porteront jusqu'a la paroisse, Et que le Jeudy de L'octave la compagnie s'assemblera toujours au meme lieu a deux heures de relevée pour se rendre en corps a lad. paroisse ou quatre gradués prendront le Daix pour le porter jusqu'au reposoir de la place, auquel reposoir quatre procurs le reprendront pour le porter à lad. paroisse,

« Et pour faciliter l'execution de la presente deliberation Mr Robert avocat et premier Echevin s'est chargé de faire porter les formes de Lhotel de ville a la paroisse pour être placées dans le chœur d'icelle pendant toute L'octave, ce qui sera executé pour a lavenir toutes les autres processions generales tant prevues qu'imprevues qui pourront se faire par la suitte. »

Signé : Durand, Barbotte, Robert, Hornot, Ligeret, J. de Bays, Gillotte, Ducrost, de Bays, Goudier, Belin.

Le seize mai 1744, M. Barbotte, avocat du Roy remet le bâton de Saint Yves à M. Ligeret, père, avocat.

Le 18 mai 1745, M. Robert, avocat, est bâtonnier. Mais a le vingt du même mois de may au sortir du service fait pour Le Repos des ames des Confrères auquel ont assiste les cydessus nommés et le sieur Pacquetet, Mr Robert Batonnier ayant été reconduit par la compa-

gnie chez luy Led. sieur Pacquetet a Representé un arrest qu'il a obtenu Le dix-sept de ce mois en qualité de juge de Marey et au nom de MM^{rs} Ligeret père et Robert plus anciens gradués suivant l'ordre du Tableau contre Me Charles Durand Lieutenant Civil du Baāge et Ch^{rie} de cette ville duquel arrest Il estime q^{l} est a propos que la Compagnie ayt connoissance, Il invite d'en prendre Lecture et de Deliberer En Consequence ainsy qu'elle avisera.

« Lecture a été faitte dud. arrest par Lequel la Cour a ordonné que par le s^{r} Pacquetet conjointement avec les s^{rs} Ligeret et Robert Gradués plus anciens il sera procedé à la Visitation et au Jugement deffinitif du procez criminel dont il s'agit en la chambre du conseil du Baāge de la ville de Nuys nonobstant oppōons et appellaōns auquel Effet enjoint à M. Durand Lnañt aud. Baāge d'en faire faire l'ouverture et la laisser libre aux heures autres que celles des seances ordinaires dud. Baāge a peine d'y être pourveu et que l'extrait du present arrest sera joint a la procedure dont il s'agit. »

Signé : Barbotte, Ligeret, Robert, Pacquetet, Hornot, Ligeret.

Pourquoi M. Durand ne voulait-il pas poursuivre le procès criminel en question ? Le procès verbal ne le dit pas. Mais M. Durand conserva le ressentiment de cette décision obtenue contre lui par ses officiers de justice et depuis cette époque ne reparut plus aux réunions de la confrérie. De plus, il multiplia les obstacles à l'ouverture de la chambre du Bailliage, car l'année suivante, le « vendredy cinq aoust mil sept cent quarante six messieurs les juges procureurs d'office et greffier soussignés pour rendre plus commodement et plus exactement La justice et avoir Les audiances dans un lieu fixe et certain sont convenus entre eux et messieurs les p^{rs} aussy soussignés que chacun desd. juges a commencer par M. Ligeret pere qui est le plus ancien et qui commence presentement

fournira pendant un mois subsecutivement une chambre dans sa maison dans laquelle chambre touttes les causes des justices inferieurs seront expediée par Les juges qui se trouveront aux aud[ces] chacun dans sa juridiction et En cas d'absence pard[t] le plus ancien auquel effet Les p[rs] denonceront à la chambre commune et q[l] sera Enjoint aux sergents des justices inferieurs de se trouver tour par tour aux audiances qui se tiendront à deux heures de relevée auxquels les Greffiers seront tenus de se retrouver sinon il en sera comis d'office en Leurs Lieux et places, Leurs demeurant Libre de se faire representer par un autre Greffier et aux sergents par un autre sergent. »

Signé : Ligeret, Hornot, Robert, Ligeret, Menestrier, Magnien, Ducrost, Chipon, De Bays, Gillotte, Belin lainé, Gillotte, De Bays, Belin puiné.

La même année le bâton de Saint Yves est remis à M. Hornot, avocat.

Pacquetet, avocat, le prit le 20 mai 1747; M. Magnien avocat en 1648, en l'absence de M. Ligeret fils, qui le prit pour cette année et le remit à M. Magnien en 1749. M. Menestrier, notaire et procureur, fut bâtonnier en 1750; M. Gillotte, procureur, en 1751; Antoine Ducrost, procureur, en 1752; Chipon, procureur, en 1753; Goudier, procureur, en 1754; De Bays, procureur, en 1755; Belin, procureur, en 1756.

Et comme le tour de rôle était fini, et que M. Durand n'était pas à la réunion des confrères, le 19 mai 1757 M. Oudot, procureur du roi, reçut le bâton et fut chargé de prier M. le lieutenant civil de le recevoir en 1758 pour le rendre l'année suivante.

« Le dix neuf may mil sept cent cinquante neuf, M. Oudot qui a rendu le baton de Saint Yves l'année dernière a rapporté que le dix neuf may de lad. année Il a été chargé de la part de Messieurs les Confreres de prier M. Le Lieutenant civil de recevoir Ledit Baton

de S[t] Yves pour Le Rendre La presente année, Et que s'etant acquitté de sa commission Mond. S[r] Le Lieutenant Luy aurait repondu qu'Il ne voulait ny Le recevoir ny Le rendre, sur quoy Le S[r] Oudot Invite Messieurs Les Confreres de deliberer sur Le parti qu'Il convient prendre.

« Sur quoy La Compagnie a Dit qu'elle ne Pouvoit se persuader que Monsieur Le Lieutenant Persiste dans son Refus Et En Consequence a Deliberé qu'elle s'assemblera sur L'Invitation qu'il Doit faire conformement aux Reglements contenus dans La deliberation Du dix neuf May mil sept Cent Quarante trois Et que Le present registre Restera Es mains de Monsieur Robert plus ancien confrere Pour Etre Remis a M[r] Le Lieutenant Batonnier Lorsqu'il fera faire L'assemblée. »

Signé: Robert, Pacquetet, Gillotte, Chipon, Oudot, Belin, Adelon.

Le registre s'arrête à cette délibération. Il est probable que M. Durand persista dans son refus et que son obstination mit fin aux réunions de la Confrérie, ou bien qu'on commença un autre registre après cette interruption dont nous ne pouvons déterminer la durée.

Ces feuillets arrachés d'un registre, qui, sans doute, n'existe plus aujourd'hui, ne font connaître qu'une courte époque de la Confrérie de Saint-Yves à Nuits, mais ils contiennent deux renseignements intéressants : 1° Ils nous rappellent que l'étude de la Théologie faisait autrefois partie du programme de l'instruction et c'est ce qui nous explique la piété et le respect religieux de ces hommes de loi pour la religion et pour N.-S. Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie ; — 2° Nous prenons sur le fait l'action dissolvante de la vanité humaine dont, alors comme aujourd'hui, l'influence délétère se faisait trop souvent sentir.

QUILLOT.



CHRONIQUE

En publiant le remarquable compte-rendu qu'on va lire et que nous devons à l'obligeance d'un collaborateur tout dévoué, nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que la critique du R. P. Van Hooff nous paraît défectueuse sur plusieurs points et que nous n'admettons pas les conclusions du Bollandiste contre nos traditions chrétiennes. Nous faisons donc nos réserves, et nous dirons bientôt pourquoi.

LA RÉDACTION.

LA QUESTION DE SAINT BÉNIGNE

La *Question de Saint Bénigne* vient, une fois de plus, d'attirer l'attention des érudits et des hagiographes. Elle est ancienne cette question : Soulevée au 17ᵉ siècle par la dissertation d'Ismaël Boulliau *(Diatriba in sanctum Benignum)* qui se vit suivi — quoique timidement — par Tillemont et Baillet, et, au contraire, combattu par l'abbé Fyot et l'abbé Mangin, elle sommeilla pendant de longues années. En 1851, la publication des *Origines dijonnaises* de M. Roget de Belloguet, provoqua un nouveau débat et amena la savante réponse du regretté Mgr Bougaud, alors aumônier de la Visitation de Dijon. — Le silence se fit pour un temps et l'on attendait avec impatience sur ce sujet le sentiment des Bollandistes. Le R. P. Van Hooff nous a donné son avis dans le dernier tome paru des *Acta Sanctorum*, et nous

devons reconnaître qu'il n'a point déguisé sa pensée, et que son sentiment est fort nettement formulé. Sa franchise même — sa hardiesse plutôt — a excité plus d'une réclamation, la lutte a recommencé, et la polémique n'est point encore close (1). Notre but n'est pas de descendre dans l'arène ni de prendre part au combat. Il nous suffira d'exposer avec quelques détails, une discussion pleine d'intérêt. Si le nom du R. P. Van Hooff est très connu de tous les lecteurs du *Bulletin*, son travail l'est beaucoup moins peut-être. N'a pas qui veut, sous la main, l'énorme in-folio qui le renferme. Aussi nous saura-t-on quelque gré, nous l'espérons, d'en donner ici une idée aussi exacte que possible.

Ce travail s'étend de la page 134 à la page 194 du magnifique in-folio qui forme le tome 1er de novembre, et le 62e de la collection des *Acta Sanctorum*. Il se divise en deux parties fort distinctes : une dissertation préliminaire, et la publication des documents relatifs à Saint Bénigne. La dissertation préliminaire (DE SANCTO BENIGNO MARTYRE Divione in Gallia commentarius prævius, *pp. 134-152)* est divisée en six paragraphes dont voici les titres :

§ 1. — De Gregorii Turonensis circa cultum S. Benigni testimonio, et de Actis S. Benigni ad Gregorium Lingonensem allatis (pp. 134-136).

§ 2. — De actorum quæ supersunt specie, ætate ac fide (pp. 136-140).

§ 3. — De monumento Divionensi Aureliani et Terentii nominibus inscripto (pp. 140-142).

§ 4. — De prima inventione corporis S. Benigni anno 485 et de ejusdem translationibus (pp. 142-146).

§ 5. — De minutioribus reliquiarum S. Benigni particulis per diversa loca distributis (pp. 146-147).

§ 6. — De miraculis S. Benigni et de ejus cultu (pp. 148-152).

Des six paragraphes de ce commentaire les trois premiers sont surtout une discussion critique, les trois derniers sont

1. M. l'abbé J.-B. Lucotte publiera très prochainement un ouvrage intitulé : *Etablissement du Christianisme dans les Gaules. — Origines du diocèse de Langres et de Dijon, ainsi que de celui d'Autun.* Un vol. gr. in-8° de XL-412 pages, orné de 10 gravures.

plutôt un exposé historique. Entrons maintenant dans les détails et exposons la pensée du R. P. Van Hooff; la tâche est facile d'ailleurs, grâce au résumé si clair qui court le long des marges.

Dès la première ligne du § 1er, le P. Van Hooff pose l'état de la question : le nom de Saint Bénigne est illustre et sa gloire répandue, depuis les temps les plus éloignés, dans presque toute l'Eglise latine. Mais plût au Ciel que son histoire fût aussi certaine que sa sainteté et son martyre! Parler des actes de Saint Bénigne c'est un sujet bien épineux *(spinosum aggredior negotium)*, et le Bollandiste prévoit toutes les attaques qu'il va soulever contre lui par la recherche de la pure vérité *(multorum fortassis in me linguas calamosque armaturum)*. Son but est de remonter à la source même de l'histoire de Saint Bénigne pour reconnaître ce qui est vrai, douter de ce qui est incertain, et dénoncer ce qui est faux. — Or, de tous les auteurs dont nous avons les ouvrages, S. Grégoire de Tours est le plus ancien qui parle de Saint Bénigne. Dans le chapitre 51 du livre I du *De Gloria martyrum*, le saint évêque raconte la vision de son bisaïeul, S. Grégoire de Langres, qui fit restaurer la crypte de Saint Bénigne, transférer ses reliques, et construire, après avoir reçu l'histoire de la Passion de notre saint, une grande basilique où furent obtenues de nombreuses guérisons (1).

Ces événements se passaient à la fin du ve siècle ou au commencement du vie. Mais que connaissait-on de l'histoire de Saint Bénigne au temps de la vision de Saint Grégoire de Langres ? Le P. Van Hooff répond : Il est certain que Saint Grégoire de Langres ne connaissait alors aucuns actes de Saint Bénigne. Il n'est pas même prouvé qu'il ait connu le saint lui-même. Toutes les circonstances du récit de Saint Grégoire semblent indiquer un culte rendu à un saint inconnu, par des paysans (*a rusticis*) qui obtenaient des grâces nombreuses ; mais connaissaient-ils eux-mêmes le nom et la Passion de Saint Bénigne ? rien ne le prouve.

Continuons d'analyser sans discuter. Les actes de Saint

1. Tout le texte de saint Grégoire de Tours est à lire pour suivre l'argumentation du R. P. Van Hooff; on le trouve presque en entier dans les leçons du IIe Nocturne de l'office de l'Invention du corps de Saint Bénigne.

Bénigne, poursuit le Bollandiste, sont mentionnés pour la première fois dans l'histoire comme apportés à Saint Grégoire de Langres par des personnes *allant en Italie*, et non *revenant d'Italie*, comme l'ont pensé Tillemont, Chifflet, Benoît XIV et enfin Mgr Bougaud *(Vir clarissimus)* (1). L'*Etude historique*... de notre éminent compatriote est ici mentionnée pour la première fois et fort maltraitée par le Bollandiste qui se pose au contraire en défenseur du savant Roger de Belloguet. Le P. Van Hooff ne voit dans les déductions, les rapprochements de Mgr Bougaud que des hypothèses sans fondement *(omnia fingit Bougaud)*, ne s'appuyant sur aucune autorité, ne découlant d'aucune source historique (*a Bugaldo inventa sunt, nullo auctore, nullo fundamento, nullo fonte prœter ipsius ingenium*). Il est loin de penser, comme Mgr Bougaud, que des *pèlerins d'Italie* ont apporté les actes authentiques de Saint Bénigne conservés dans les archives de l'Eglise romaine. On ne sait point, dit-il, quelle est cette passion dont parle Grégoire de Tours, on n'en connaît pas l'auteur, on ne connaît pas les pèlerins qui l'ont apportée ; on ignore quelle était leur autorité ; au nom de quel personnage, de quelle Eglise recommandaient-ils la Passion qu'ils apportaient ? on l'ignore. Que faut-il donc en penser? qu'elle est apocryphe *Judicium durum sed necessarium*. Et ne dites pas au P. Van Hooff que l'authenticité de ces actes de Saint Bénigne découle de l'approbation même que leur a donnée l'évêque de Langres, cet homme si recommandable par sa sainteté, sa prudence, sa connaissance des hommes et

1. Saint Grégoire de Tours dit : Post paucos autem annos *ab euntibus in Italiam* passionis ejus (Benigni) historiam *allatam* beatus confessor accepit. Le P. Van Hooff qui rappelle deux fois ce texte, omet deux fois aussi de rappeler le mot *allatam* qu'il a cependant reproduit au début. N'y aurait-il pas lieu d'argumenter sur ce mot ? — L'abbé Duchesne écrit au sujet de ce texte : « Le P. Van Hooff combat avec beaucoup de vivacité les personnes qui, de Tillemont à l'abbé Bougaud ont traduit « par des gens qui revenaient d'Italie ». Je ne vois pas qu'il y ait là un si grand crime. Pourquoi Grégoire aurait-il parlé de l'Italie s'il n'avait pas eu en tête l'idée que le document en provenait ? » (*Bulletin critique*, n° du 1er juin 1888, p. 208, n. 2). — Le P. Van Hooff voit une confirmation de son opinion dans ce passage d'un document qu'il publie après les Actes... *ut eam* (*historiam*) *beatus pontifex accipere mereretur a quibusdam religiosis qui versus Italiam dirigebant intentionem profectionis*. A l'époque où ce passage a été écrit, conclut-il, les paroles *ab euntibus in Italiam* étaient comprises en ce sens que des personnes allant en Italie, et passant par Dijon, avaient apporté la Passion en commençant leur voyage et non au retour.

des choses ; il vous répondrait qu'on ne peut pas prouver que Saint Grégoire ait donné son approbation à cette Passion. — Mais si l'Evêque ne l'a pas approuvée, comment s'est-elle conservée dans cette église? — La lecture pouvait en être permise aux fidèles sans que l'Evêque l'eût confirmée de son autorité.

En résumé, la pensée du P. Van Hooff dans ce premier paragraphe est celle-ci : Nous n'avons sur Saint Bénigne aucun témoignage historique plus ancien que celui de saint Grégoire de Tours au VIe siècle. Rien dans son court récit ne nous indique d'une façon certaine quelle est la Passion que reçut Saint Grégoire de Langres. D'ailleurs, alors même que nous connaîtrions quelle est cette Passion, nous n'avons pas la preuve de son authenticité.

Le § 2 traite des différentes espèces, de l'âge et de l'autorité des actes de Saint Bénigne que nous possédons. — Si l'histoire — nous continuons d'exposer la pensée du P. Van Hooff — ne nous fournit rien pour appuyer l'authenticité des Actes de Saint Bénigne, il ne faudrait pas pourtant en conclure que tout est faux dans ces Actes. Mais quelle difficulté pour séparer le métal précieux des scories, la vérité de l'erreur ! Ce sont de vraies angoisses pour l'âme religieuse, dévouée à Dieu et aux saints, qui sans cesse craint ou de blesser la vérité ou d'offenser des personnes aimées et honorées. D'une part, les saints détestent un culte fondé sur le mensonge ; de l'autre, beaucoup de prêtres n'éprouvent pas de plus grande peine, que de voir révoquer en doute ce qu'ils appellent les gloires antiques de leurs églises. Le P. Van Hooff n'aura qu'un but : venger le culte des saints et leurs actes des erreurs et des mensonges, et fermer ainsi la porte aux calomnies des hérétiques et des impies. C'est dans cet esprit, dit-il, que j'examinerai les Actes de Saint Bénigne *quem enixe precor ut a Deo mihi lumen obtineat, ne in actis suis fallar nec fallam ex ipsis.*

Le savant Bollandiste a collationné six textes différents des Actes de Saint Bénigne, six Passions, comme l'on dit ; deux de ces textes étaient encore inédits. La Passion dont la forme est la plus ancienne a été découverte par le P. Van Hooff, aux archives de l'Université d'Utrecht, dans un manuscrit provenant de l'ancienne chartreuse située près de

cette ville. Bien que cette Passion se trouve dans un manuscrit du xve siècle, elle a presque tous les caractères qui distinguent les Actes sincères des actes interpolés. Cette Passion est peut-être la même que celle qui fut apportée à Saint Grégoire *ab euntibus in Italiam.* Le Bollandiste a parcouru les principales bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas dans l'espoir de découvrir les Actes authentiques de notre glorieux martyr; il n'a rien trouvé qui puisse être comparé, sous le rapport de l'ancienneté, aux Actes d'Utrecht sur lesquels il porte ce jugement : *Sane authentica non sunt, plane sincera non sunt, sed antiquissima forma.* — La seconde Passion, publiée aussi pour la première fois, d'après une copie conservée dans la collection Bollandienne à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n'est qu'un abrégé de la première. Le troisième texte, publié d'après le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, est cette Passion que Mgr Bougaud jugeait avoir été apportée à Saint Grégoire de Langres par les pèlerins d'Italie. Le P. Van Hooff n'est point de cet avis: Vincent de Beauvais, remarque-t-il, fait précéder la Passion qu'il publie de ces mots *ex gestis ejus,* qui permettent de conclure que le récit qu'il donne est l'abrégé d'une Passion plus longue. — La quatrième Passion, éditée par Surius, est un remaniement et un développement des Passions antérieures : elle est du viie ou du viiie siècle. — Le cinquième texte est une longue amplification qui paraît être du ixe siècle. A la même époque semble appartenir la sixième passion qui d'ailleurs mérite à peine le nom d'Actes. C'est, en effet, un essai historique ou plutôt oratoire sur la mission de Saint Bénigne, ses compagnons et son martyre.

Quelle est l'origine de ces Actes de Saint Bénigne ? Voici en propres termes l'opinion du P. Van Hooff : « *Puto hæc Acta, crebrescentibus Benigni miraculis ac prodigiorum rumore late sparso, ex quadam conjectura fuisse composita a viris peritis, qui illa ad Gregorium data occasione tulerint.* » Ces Actes seraient donc le résultat des conjectures d'hommes instruits qui auraient composé une Passion et l'auraient portée à Saint Grégoire de Langres. Et, en effet, remarque le P. Van Hooff, il y a une étonnante ressemblance entre les Actes de Saint Bénigne et ceux de Saint Andoche, ressemblance qui

fait tort à la fois aux Actes de ces deux saints. Leurs Actes ont pu être composés en même temps, ou bien encore la Passion de Saint Bénigne découle de celle de Saint Andoche ou *vice versa*. — De plus, il y a dans les Actes des contradictions manifestes ; tous disent que Saint Bénigne a été envoyé en Gaule par Saint Polycarpe — qui souffrit le martyre, vers l'an 167 — et qu'il fut martyrisé sous Aurélien, empereur de 270 à 275. C'est une erreur de copiste, dit-on, et l'on corrige Aurélien *(Aurelianum)* en Marc-Aurèle (*Aurelium*). Mais de quel droit? demande le P. Van Hooff; il faudrait prouver qu'il y a une erreur dans le nom d'Aurélien et non dans celui de Polycarpe (1). — Les Actes, assurément, ne rapportent rien que de très croyable en soi, mais comme ils sont apocryphes, on ne peut être assuré de la vérité de ce qu'ils racontent. Ils sont vrais cependant en ce qui concerne le genre de mort du saint Martyr, puisque Raoul Glaber atteste que la blessure faite par la barre de fer était encore visible au temps de l'abbé Guillaume. Mais le supplice du scellement des pieds dans une pierre avec du plomb fondu n'est pas sans laisser quelque doute au P. Van Hooff. — Quant à tous les autres détails rapportés par les Actes, ils manquent de certitude. Il n'est point prouvé que Saint Bénigne ait baptisé Saint Symphorien, et les trois jumeaux de Langres ; est-il venu d'Orient ? a-t-il été envoyé par Saint Polycarpe? Le P. Van Hooff l'ignore. Fut-il évêque ou simple prêtre ? A en croire les Actes, il n'y aurait pas à hésiter; Saint Bénigne aurait été évêque, car ce caractère épiscopal est plus en harmonie avec les coutumes ecclésiastiques de cette époque et la mission dont il était chargé, mais la mission elle-même n'étant pas certaine, on ne peut rien en conclure de sûr relativement au caractère de Saint Bénigne. Même incertitude relativement au temps et à la durée de son apostolat; personne ne peut la déterminer, en l'absenee de témoignage historique.

1. Voir les explications que donne, au sujet d'*Aurelianus*, Mgr Bougaud : *Etude historique*.... Livre I, ch. III, p. 74-81. — Voir aussi la note de M. l'abbé Guérin : « Les nouveaux Bollandistes, qui bientôt doivent faire paraître le volume de novembre qui contiendra les Actes de Saint Bénigne nous ont affirmé qu'ils regardent Marc-Aurèle comme étant le plus probablement, sinon certainement, l'auteur qui s'y trouve désigné. *Bulletin*, 1re année, p. 12, n° 1.

Pour ne rien omettre de ce qui concernait son sujet, le Bollandiste consacre le § 3e de son Commentaire à un monument célèbre de Dijon qu'il a examiné, en 1879, à l'hôtel Vesvrottes. Ce monument portait autrefois une inscription grecque contenant les noms d'Aurélien et de Térence qui figurent dans les Actes, et pourrait être invoqué comme preuve de leur autorité ; mais cette inscription, déjà suspecte à Montfaucon, rapportée d'une manière différente par ceux qui en ont parlé, et qui est maintenant effacée, ne peut appuyer la valeur des Actes de Saint Bénigne.

Ce paragraphe termine la partie critique de l'histoire de Saint Bénigne. Que pense donc de notre glorieux martyr le savant Bollandiste ? Il résume en trois lignes son histoire certaine : *S. Benignus gloriosus Christi martyr est, Divione sepultus, qui signis ac prodigiis apud Deum se vivere testatus est, qui sacratam pretioso sanguine terram perpetuo circumdat auxilio.* — Eh quoi ! faut-il donc abandonner les traditions séculaires de notre Eglise ? — Montrez-moi, réplique le Bollandiste, des traditions remontant jusqu'au martyr lui-même, et je les accueillerai comme plus probantes que n'importe quel document, mais je n'ai trouvé la trace d'aucune tradition antérieure aux Actes apportés à Saint Grégoire de Langres. — Mais alors, à votre sens, ils se sont donc trompés, tant de saints évêques, tant d'hommes vénérables, ces églises si illustres, qui ont tenu pour vrai ce que vous révoquez en doute ! Elle se trompe donc aussi l'Eglise romaine qui, dans son martyrologe, suit ces Actes de Saint Bénigne et ordonne de les réciter dans sa Liturgie ! — *Apage nugas*; *hæ sunt inanes næniæ, quæ cordatum virum non movent.* Et pourquoi donc des saints évêques, des hommes vénérables ne pourraient-ils se tromper dans telles ou telles circonstances de la vie des saints ? Et qui ne sait que l'Eglise romaine ne prétend point placer en dehors de toute controverse tous les Actes des saints dont elle autorise la lecture ? D'ailleurs, ajoute le Bollandiste, et nous devons le remarquer pour avoir sa vraie pensée, *je n'ai jamais dit et je ne dirai jamais que les Actes de Saint Bénigne sont faux ; j'ai seulement déclaré qu'ils sont apocryphes.*

Ainsi se termine la première partie du Commentaire du P. Van Hooff ; les trois derniers paragraphes traitent de

faits moins contestés et nous les analyserons plus brièvement.

Le § 4e résume l'histoire du corps saint de notre martyr. Longtemps abandonné sans honneur au temps des invasions barbares, il fut reconnu pour la première fois par Saint Grégoire de Langres, en 485. Au VIIIe siècle, des reliques de Saint Bénigne furent portées par Ariolphus (ou Arnulphus), originaire de Souabe et évêque de Langres, au prieuré de saint Vite (1) en Souabe d'où elles furent transférées au XIe siècle au monastère de Siegburg dans le diocèse de Cologne. Les hagiographes emploient à cette occasion les expressions *corpus Benigni exportavit*, mais, comme l'a fait remarquer Mgr Bougaud, il suffisait qu'une église possédât quelques parcelles des ossements d'un saint pour qu'elle se glorifiât d'en avoir le *corps*. Le P. Van Hooff émet ici une opinion intéressante; ce serait à cette époque, dit-il, que serait venue de Dijon en Germanie, cette Passion trouvée à Utrecht et qu'il préfère à toutes les autres : Opinio nostra est, una cum corpore Sancti Benigni, id est cum *parte* reliquiarum, Divione in Germaniam venisse illam Benigni Passionem quam reliquis omnibus præferendam duximus.

Revenons aux reliques restées à Dijon. Les Northmans ravageant la Gaule et ruinant les lieux saints, les moines de Saint-Bénigne transportèrent à Langres le corps de notre martyr. C'était au temps de l'évêque Argrinus (2) (899 à 909). Mais, peu après, ces reliques furent rapportées à Dijon et placées dans l'église Saint-Vincent. Le corps précieux, caché sous terre, toujours par crainte des Northmans, fut découvert vers l'an mil par le célèbre abbé Guillaume qui éleva (1001-1016) cette église romane, la plus merveilleuse des basiliques de la Gaule, au dire d'un moine de Cluny. Miracuculeusement conservées en 1271, lors de l'effondrement de la basilique du vénérable Guillaume, les reliques de Saint Bénigne furent placées en grande solennité dans une châsse magnifique construite par ordre de l'abbé Hugues d'Arc et transférées en 1288 dans la nouvelle église que cet abbé faisait édifier. Est-ce à cette époque que la tête de Saint Bénigne

1. Le lieu appelé *Cella sancti Victi* devint la propriété du monastère d'Ellwangen.

2. La *Chronique de l'Abbaye de Saint Benigne*, éditée par MM. Bougaud et Garnier l'appelle Argrimus.

fut séparée du saint corps? on l'ignore; le R. P. Van Hooff incline à le croire.

Le § 5 est consacré aux parcelles des reliques de Saint Bénigne répandues en différents endroits. C'est la continuation de l'histoire des reliques de notre martyr, avec l'indication d'un certain nombre d'églises qui s'enrichirent de quelques-uns de ses ossements. Mais nous regrettons de ne pas trouver sous le titre de ce paragraphe le catalogue complet de tous les lieux où se trouvent actuellement des reliques de Saint Bénigne.

Quant aux reliques vénérées à Dijon, elles furent au moment de la Révolution déposées chez M. Baron, marchand d'ornements d'église où M. Bénigne Baudot les vit le 23 février 1792. Depuis, que sont-elles devenues? Le R. P. Van Hooff conserve l'espoir que le coffre contenant un si précieux trésor reste caché à Dijon et pourra être découvert en temps opportun ***quando id Deo placuerit et istorum hominum pia sollicitudo ac investigandi studium meruerit.*** Plaise à Dieu que cet espoir se réalise bientôt!

Les reliques transportées au XIe siècle à l'abbaye de Siegburg furent données en 1812, après la suppression de l'abbaye, à l'église paroissiale de la même ville. Elles ont été solennellement reconnues en 1819, et l'acte de reconnaissance porte ce qui suit relativement aux reliques de Saint Bénigne : ***de iis distingui poterant maxilla inferior*** (1) ***cum tribus dentibus,***

1. Qu'on remarque ces mots : ***maxilla inferior cum tribus dentibus;*** d'autre part, M Bénigne Baudot rendant compte (en 1821) de la visite faite aux reliques de Saint Bénigne, chez M. Baron, en 1792 écrit : «... Dans le fond du coffre, était, sans la tête, la mâchoire ***inférieure*** du Saint, de laquelle je détachai ***deux dents...*** » Les reliques déposées chez M. Baron auraient-elles été transportées à Siegburg? et réunies à celles que possédait déjà l'antique abbaye..... Le R. P. Van Hooff ne se pose pas ce problème. Voir sur ce point, avec les raisons à l'appui, le sentiment de M. Lucotte (*Origines*..... pp. 276 à 293) qui refuse absolument d'admettre que les reliques du Saint Bénigne vénéré à Siegburg soient celles de Saint Bénigne patron du diocèse de Dijon. — Les deux dents détachées par M. Bénigne Baudot furent données par M. Henri Baudot à Mgr Rivet et on les vénère maintenant dans un beau reliquaire qui contient en outre un fragment détaché d'un os de l'avant-bras, os conservé à Pontarlier. V. *Notice sur les Reliques de Saint Bénigne*..... Dijon, 1886. — On lit dans la *Chronique religieuse* de Dijon, n° du 13 août 1881, p. 633, n. 1 : « Nous publierons un jour dans la *Chronique* les documents qui nous donnent un légitime espoir de retrouver au moment marqué par la divine Providence les reliques de Saint Bénigne cachées, croyons-nous, dans les murs de son église, alors qu'on la dépouillait à la hâte le 29 novembre 1793, pour y faire le lendemain la fête de la Raison. » Où sont ces documents?

ossa de brachiis et tibiis, partes quædam de dorsi spina, pars cranii et alia quædam. Adjacebat his scheda membranacea oblonga, cum hac inscriptione : † SANCTUS BENIGNUS, SACERDOS ET MARTYR, QUI IN DIVIONE PASSUS EST, SIEGBURGENSIUM PATRONUS. Le 23 décembre 1865, la châsse de Saint Bénigne fut ouverte de nouveau, et l'on trouva toutes les reliques mentionnées dans le procès-verbal de 1819.

Enfin le 6e § est consacré aux miracles et au culte de Saint Bénigne. Plusieurs miracles sont rapportés par Saint Grégoire de Tours (De Gloria martyrum lib. I, cap. 51) et la Chronique de Saint Bénigne. Le plus éclatant de tous ces prodiges fut celui qui arriva en 1271, lorsque, dans l'écroulement de la grande église de l'abbé Guillaume, la châsse de Saint Bénigne resta suspendue sans aucun appui visible, et sans que les lampes elles-mêmes fussent éteintes. Beaucoup d'autres miracles sont rapportés dans le *Liber miraculorum* que l'on trouve ajouté dans la plupart des manuscrits aux grands Actes de Saint Bénigne. L'auteur de ce livre est inconnu, et les faits qu'il rapporte semblent être arrivés au xe et au xie siècle. Mais il est bon de n'accepter ces faits miraculeux qu'avec une grande réserve à cause des fraudes nombreuses que se permirent des imposteurs abusant de la foi et de la piété des fidèles. Dans une longue digression, le R. P. Van Hooff rapporte une lettre fort intéressante d'Amulo, archevêque de Lyon (IXe siècle), relative à des reliques non reconnues qui étaient exposées dans l'église Saint-Bénigne, et aux prodiges suspects (1) qui s'opéraient dans cette basilique. Les mêmes faits se passaient à Saulieu, et dans d'autres églises ; le prudent et zélé archevêque affirme les vrais principes, reconnaît

(1) On lira avec intérêt le passage suivant de la lettre d'Amulo qui se [illegible] *Patrologie latine*, tom. CXVI, p. 77 et suiv. : « ... cœpisse [illegible] velut quædam miracula fieri, non sanitatum et cura[illegible] indicia divinæ miserationis et propitiationis ostende[illegible] et elisionum quibus miseræ mulierculæ subito in [illegible] cadere et collidi, et quasi vexari viderentur... Qua ex [illegible] velut admirantium turba concurrit... ut jam trecentæ [illegible] aut eo amplius personæ esse referantur, quæ jam [illegible] atque elisæ et per paululum velut recepto [illegible] a loco discedere posse firmantur ; quia vide[illegible] redire tentaverint, statim nova nescio qua plaga [illegible] de qua exierant redire compellantur. » Voilà [illegible] convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, et même [illegible] de nos jours. Les judicieuses observations [illegible] conservent encore beaucoup d'à-propos.

les vrais miracles, et, au contraire, repousse ces scandales avec autant d'énergie qu'il met de perspicace bon sens à attribuer aux supercheries des hommes ou aux tromperies du démon les faux miracles qui séduisaient les foules.

Pour les temps modernes, on ne trouve pas de miracles consignés dans les livres, mais le P. Van Hooff sait par des lettres particulières datées de Dijon que Saint Bénigne protège toujours ses serviteurs.

Ce paragraphe renferme quelques lignes sur l'état actuel du tombeau de Saint Bénigne. Le R. P. rappelle la ruine de la crypte de Saint Bénigne, sa découverte en 1858, et la découverte plus récente (1878), de ce que l'on croit être la partie inférieure du tombeau même de Saint Bénigne, du ***magnum sarcophagum*** dont parle Saint Grégoire de Tours. Mais le R. P. ne se prononce pas encore sur ce point : il préfère attendre que la lumière soit pleinement faite et que les érudits se soient prononcés. Cette question est donc renvoyée aux ***Analecta Bollandiana.***

Quant à la gloire de Saint Bénigne, elle brille d'un splendide éclat. Sa mémoire a été tellement honorée qu'elle est aussi connue que ce qui est le plus connu ***ut tam nota sit quam quod est notissimum***. La preuve en est dans la mention que font de Saint Bénigne presque tous les ***passionnaires*** et les légendaires de France, d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie même (1); c'est avec les citations extraites du martyrologe hiéronymien, des martyrologes d'Ado et d'Usuard, du martyrologe romain que se termine la dissertation préliminaire (***Commentarius prœvius***). Ces citations sont une transition naturelle, aux Actes et autres documents relatifs à Saint Bénigne publiés par le R. P. Van Hooff et dont nous devons dire maintenant quelques mots.

En tête des documents publiés par le R. P. Van Hooff, vient le texte des six Passions dont nous avons parlé plus haut, avec l'indication de la source de chacune de ces Passions, la description des manuscrits, et des variantes sans nombre qui attestent une patience et un travail dignes de tout éloge.

1. « Vers la fin d'octobre 1841, première année de son sacerdoce, Jean Bosco avait accepté de se rendre de Turin à Lavriano, pour prêcher le panégyrique de Saint Bénigne. » *Vie de Dom Bosco*, par J.-M. Villefranche, p. 50.

Les textes des trois premières Passions s'étendent de la page 152 à la page 154 ; la quatrième va de la page 155 à la page 159; la cinquième occupe les pages 160 à 162, et la sixième les pages 163-173. Par ces indications, on peut juger de leur étendue. A la suite des Passions, nous trouvons les MIRACULA SANCTI BENIGNI, œuvre d'un auteur inconnu (p. 173-179), puis un poème en l'honneur de Saint Bénigne divisé en trois chants (p. 180-186), un fragment intitulé REVELATIO ET PRIMA TRANSLATIO SANCTI BENIGNI (p. 187-188), un *Sermon* pour la fête de tous les saints et de Saint Bénigne, et enfin tout ce qui concerne la liturgie de notre martyr, les offices anciens et le nouveau. Tous ces textes sont accompagnés de notes dans lesquelles le R. P. Van Hooff relève plus d'un détail intéressant. C'est ainsi que dans la première Passion le nom du *Castrum Divionense* n'est pas cité, mais on lit *Dymon*, par erreur de copiste sans doute ; la seconde commence par ces mots : *Passio Sancti Benigni Carnotensis episcopi. Veniens Aurelianus imperator ad castrum Duni*. Çà et là, le R. P. Van Hooff relève dans les documents qu'il publie des expressions qui indiquent clairement la croyance des auteurs de ces textes au caractère épiscopal de Saint Bénigne. Ailleurs, à l'occasion de la mention, par la quatrième Passion, de la prison où fut enfermé Saint Bénigne, le Bollandiste cite le travail publié par M. l'abbé Guérin dans le *Bulletin* (1) ; il donne même son appréciation : *Vereor ut satis probet*.

Nous croyons en avoir dit assez pour donner à nos lecteurs une idée exacte du travail du R. P. Van Hooff, et nous devrions nous arrêter ici puisque notre rôle est d'analyser et non de discuter. Mais nos lecteurs nous pardonneront d'indiquer quelques-unes des réflexions que nous a suggérées cette analyse.

Remarquons tout d'abord que la critique historique appliquée à un fait peut aboutir à trois résultats différents : ou bien elle en démontre la vérité, ou bien elle en prouve la fausseté, ou encore elle reste impuissante à remplir l'une ou l'autre de ces deux tâches. Or, la critique de R. P. Van Hooff, relativement à Saint Bénigne conclut, nous l'avons vu, à la certitude de quelques points de la vie de notre saint, mais elle ne démontre la fausseté d'aucune tradition, elle se reconnaît

1. 1re année et 3e année.

seulement incapable d'en affirmer pour le moment la certitude historique. Il importe donc de ne pas se méprendre sur l'étendue des conclusions du R. P. Van Hooff. Dire que l'on ne sait pas si une chose est certaine, est tout différent de la déclarer fausse. Le rejet d'un fait par la critique, non parce qu'elle l'a démontré faux, mais parce qu'elle ne peut pas le prouver certain, n'est donc pas un jugement sans appel. Ce fait conserve toute la vérité objective qu'il peut avoir. Mais si le critique, par défaut de documents, n'est pas à même de conclure rigoureusement à la certitude d'une tradition, du moins peut-il, ce nous semble, énumérer les motifs qui inclinent l'esprit à la regarder comme vraie. C'est pourquoi nous aurions voulu que le Bollandiste, après avoir affirmé les points qu'il regarde comme scientifiquement certains dans la vie de Saint Bénigne, eût fait ressortir les raisons qui militent en faveur de la vérité de nos traditions. Ces raisons existent, en effet, et plus d'une fois elles se sont présentées à notre esprit pendant que nous analysions le travail du R. P. Van Hooff.

Nos traditions, dit-il, ne sont pas prouvées antérieures à Saint Grégoire de Langres et aux Actes reçus par lui. — Mais il n'est pas prouvé non plus qu'elles ne remontent qu'à cette époque. Et ces Actes, le saint évêque les a acceptés ; lui si défiant, lui, très prudent (*prudentissimus vir et cautissimus*), lui qui défendait de prier auprès du sarcophage, il n'a pas rejeté ces Actes. Saint Grégoire de Tours lui-même parle de ces Actes sans aucune réserve comme d'une histoire authentique : *passionis ejus historiam allatam... accepit*. Si quelque doute avait existé au sujet de ces Actes, notre historien en parlerait-il avec cette présision et cette netteté d'expression ? S'il croit à leur vérité, n'est-ce pas parce que son bisaïeul les avait reçus comme authentiques. Saint Grégoire de Tours ne dit pas, il est vrai, que l'évêque de Langres, a confirmé de son autorité la Passion apportée, mais il dit sans réserve qu'il la reçut. S'il la conserve, s'il ne la rejette pas, n'est-ce pas parce que le contenu de cette Passion était conforme à ce que sa vision lui avait appris, ou à ce que la tradition populaire racontait du martyre de Saint Bénigne ? Cette conjecture n'est-elle pas aussi fondée que celle qui consiste à dire que Saint Grégoire permit seulement la lecture de ces Actes, mais sans les confirmer de son autorité ? — On ignore, dit-

on, d'où venaient ces Actes. Mais Saint Grégoire ne l'ignorait pas sans doute, et ne les reçut point sans s'informer de leur origine; Saint Grégoire de Tours qui ne nous donne pas ces renseignements n'avait pas à prouver l'authenticité de ces Actes. — On a tort, ajoute le R. P. Hooff, de dire qu'ils furent apportés d'Italie. Qu'ils aient été apportés d'Italie ou d'ailleurs, qu'importe? Saint Grégoire de Langres, si prudent, si défiant, ne les a pas reçus sans un examen lui permettant d'y ajouter créance.

Mais, dit encore le Bollandiste, à lire le récit de Saint Grégoire de Tours, il semble qu'au moment de la découverte du corps de Saint Bénigne, ce glorieux martyr était inconnu. Notre historien ne dit rien qui soit directement opposé à cette affirmation, mais il ne dit non plus rien qui l'appuie; il ne parle pas de cette question. Nous savons d'ailleurs, et le R. P. Van Hooff l'a bien fait remarquer, que S. Grégoire de Tours dans son livre *De gloria martyrum* a seulement voulu consigner quelques-uns des miracles demeurés jusque là inconnus (1). Il est donc très légitime de penser qu'il n'a fait, dans ce chapitre 51e, que compléter les récits antérieurs sur Saint Bénigne, peut-être les Actes mêmes apportés à Saint Grégoire de Langres, et à la vérité desquels il croyait, puisqu'il ne veut que les compléter sans les retoucher. — Il n'est pas prouvé, ajoute-t-on, qne les paysans connussent le nom et la Passion de Saint Bénigne. Saint Grégoire de Tours ne nous donne pas cette preuve explicite, mais ce qui ressort de son texte, c'est une tradition populaire de dévotion au tombeau de Saint Bénigne, récompensée par de grandes faveurs. Or, le peuple qui venait prier à ce tombeau n'avait-il conservé du passé que cette seule pratique, sans avoir retenu le moindre détail concernant le saint qu'il vénérait, sans connaître même son nom? Il est malaisé de l'admettre, surtout si l'on pense à la fidélité avec laquelle le peuple garde ses traditions locales; sans les consigner par écrit, il conserve, mieux que les érudits et les savants, les souvenirs locaux. L'auteur de la *Chronique de Saint-Bénigne* l'a remarqué il y a longtemps : à l'opinion de ceux qui voyaient dans le tombeau de Saint Bénigne la sé-

1. In primo libello inseruimus aliqua de miraculis... quæ hactenus latuerunt... quia valde molestum erat ut traderentur oblivioni. (De gloria confessorum, Præfatio.)

pulture d'un païen, il oppose la « simplicité savante » des paysans : *Solummodo rusticorum docta simplicitas, sagax inquirere notitiam veterúm per relationem antiquorum hominum, ipsi rustici vota inibi dissolvebant et que petebant velociter impetrabant* (1). Voilà bien la réalité ! Les savants, les hommes prudents, ceux qui jugent d'après l'aspect du sarcophage, doutent ; mais le peuple, savant par sa simplicité qui lui fait suivre ses traditions, n'hésite pas, va prier et obtient des faveurs.

On peut encore faire une objection : Si la vie et le martyre de Saint Bénigne sont tels que la tradition les rapporte, comment l'apôtre de notre pays, comment un si glorieux martyr a-t-il pu être oublié à ce point, que le clergé ne connaissait pas l'emplacement de sa sépulture ? Nous pouvons remarquer d'abord que l'ignorance relativement à l'emplacement de la sépulture du saint n'indique pas forcément que Saint Bénigne était complètement inconnu du clergé. Et pourquoi, dirons-nous aussi à notre tour, pourquoi, si le tombeau de Saint Bénigne a été à Dijon pendant des siècles, ce que l'histoire nous affirme qu'il a été en réalité, pourquoi la crypte qui le renfermait est-elle restée dans l'oubli pendant plus de la moitié de ce siècle, sans que l'on eût pu dire alors où était ce précieux tombeau ? La cause en est, répondra-t-on, aux tristes événements que l'on a traversés à la fin du dernier siècle. Mais comment oublier aussi que la persécution et les invasions des barbares ont désolé notre pays dans les siècles antérieurs à Saint Grégoire de Langres ? Lorsque la persécution dispersait les pasteurs, que le flot des barbares couvrait le sol de sang et de ruines, est-il étonnant que la tradition relative au tombeau de Saint Bénigne se soit perdue dans le clergé de Dijon — qui a pu se renouveler souvent, et même disparaître complètement par intervalles — alors qu'elle se conservait dans le peuple qui restait fixé au sol natal ?

Revenons aux Actes. Nous ne savons pas, il est vrai, d'une façon certaine quel était le texte reçu par Saint Grégoire ; mais, puisque la Passion trouvée à Utrecht, par le R. P. Van Hooff est très ancienne, elle ne doit pas, sans doute, différer

1 Op. cit., p. 8.

sensiblement de celle reçue par l'évêque de Langres, car, celle-ci existant, il eut été bien difficile de mettre en circulation un texte qui aurait été en désaccord avec la Passion apportée par les pèlerins d'Italie. D'ailleurs le R. P. Van Hooff est tout disposé à identifier la Passion d'Utrecht avec celle reçue par Saint Grégoire. Tout ce que nous avons dit plus haut de l'autorité de l'une peut donc s'appliquer à l'autre. Mais voici en outre quelques remarques : Les Actes racontent le genre de mort du saint martyr; or, un témoignage historique, celui de Raoul Glaber, confirme ce détail ; les Actes racontent le scellement des pieds du saint, dans une pierre, avec du plomb fondu ; or, un autre témoignage historique, celui de Saint Grégoire de Tours, confirme aussi ce supplice. Nous avons donc deux témoignages écrits attestant la vérité de deux détails importants relatés par les Actes ; d'autre part, aucun témoignage historique ne contredit les autres parties des Actes (1) ; n'y a-t-il pas là une très grande présomption en faveur de la vérité entière de tout le récit des Actes ? Il est vrai que le R. P. Van Hooff ne regarde pas le supplice du scellement des pieds comme absolument prouvé par le texte de Saint Grégoire de Tours auquel nous venons de faire allusion et qu'il est bon de citer en entier :
« Super lapidem vero illum in quo cum plumbo remisso
« pedes ejus confixi fuerunt, factis loculis, vinum, aut sice-
« ram multi infundunt : unde si aut oculi lippitudine gra-
« vati, aut quælibet vulnera fuerint peruncta, protinus fugata
« infirmitate sanantur, quod ego evidenter expertus sum (2). »
Malgré la netteté de ce passage, le R. P. Van Hooff n'est pas exempt de tout doute : *Mihi tamen dubium aliquod subit.* Il peut se faire, dit-il, que la Passion de Saint Bénigne, apportée à l'évêque de Langres, relatant ce supplice du scellement des pieds, ait été une occasion pour les habitants de Dijon de faire à une pierre trouée, rencontrée par hasard, l'honneur de croire qu'elle avait été en contact avec le corps sacré du martyr, et que Saint Bénigne ait récompensé par des prodiges, la foi de ceux qui l'invoquaient (3). — Vraiment, le R. P. Van

1. Excepté en ce qui concerne l'empereur Aurélien ; mais on explique cette contradiction.
2. De gloria martyr, c. LI.
3. Potest enim fieri ut Passio Benigni quam ab euntibus in Italiam S. Greg. Ling. accepit, de hoc tormento martyri inflicto loquens, Di-

Hooff nous paraît ici trop défiant. Quoi! sur le récit d'Actes relatant un supplice dont jamais on n'aurait entendu parler — c'est l'hypothèse — les Dijonnais auraient, à trois siècles de l'événement, pris une pierre trouvée par hasard, pour l'honorer comme la pierre du scellement avec une dévotion telle qu'ils obtenaient des miracles! Il y a moins de difficultés, ce semble, à admettre la vérité du supplice que cette explication.

Telles sont les réflexions que nous faisions en analysant le travail du R. P. Van Hooff. Nous ne prétendons nullement avoir établi la vérité historique des Actes que le Bollandiste juge apocryphes. Nous laissons à de plus habiles le soin d'une démonstration, que tous désirent. Mais il n'était pas inutile peut-être de faire ressortir quelques-unes des raisons qui inclinent l'esprit à admettre la véracité de nos Actes, véracité que la découverte d'une Passion authentique pourra confirmer un jour comme l'accorde le R. P. Van Hooff (2). En attendant, nous citerons un passage d'un écrivain qui fait ressortir l'illogisme qu'il y aurait à rejeter comme faux ce que la critique n'a pas prouvé être vrai. M. Paul Allard — qui n'est point un fanatique de la tradition — termine ainsi une fort intéressante étude sur le martyre de la légion thébaine: « La destruction d'Herculanum et de Pompéï, au premier siècle, est un fait plus considérable encore que le massacre d'un corps de troupes à la fin du troisième ou l'incendie d'une ville au quatrième. Et cependant *si nous n'avions sous les yeux que les livres d'auteurs contemporains* qui cependant vivaient en Italie et fréquentaient les rivages si peuplés alors du golfe de Naples, *nous ignorerions jusqu'au nom des localités enfouies en 79* sous la cendre du Vésuve. Pline écrit deux lettres pour raconter la mort de son oncle, victime de l'éruption volcanique, il ne dit rien des villes qui périrent en même temps que le célèbre naturaliste. Suétone dans sa Vie de Pline l'ancien, rappelle en termes aussi généraux « le désastre de la Campanie ». Tacite nomme Pompéï, mais à propos du tremblement de terre de 64; pour l'année 79, il

vionensibus occasio fuerit fortuito lapidi perforato tantum honorem tribuendi ut sacra martyris carne tactum crederent atqua ita invocantium fidem sanctus martyr editis prodigiis fuerit remuneratus.

2. V. *Bulletin*, 1888, p. 278.

parle, sans détails, de « villes englouties ou renversées sur le fertile rivage de la Campanie. » Stace peint en quatre vers « le Vésuve jetant des feux, les villes et les peuples anéantis, les campagnes dévastées. » Plutarque, Martial font à la catastrophe une vague allusion. Il faut franchir un siècle et descendre jusqu'à Dion Cassius pour lire le nom des cités détruites. Dion Cassius naquit 76 ans après l'éruption et 122 ans séparent celle-ci de l'année 201 où il semble avoir commencé à recueillir les matériaux de son histoire. Le passage où il nomme Herculanum et Pompéi ne nous est même point parvenu dans l'original, mais seulement dans l'abrégé fait au XI[e] siècle par Xiphilin. Ce passage renferme des circonstances tantôt merveilleuses, tantôt inexactes. . . . .
« Je n'hésite pas à le dire, écrit un célèbre géologue (1), si les villes ensevelies n'avaient pas été découvertes, les relations de leur fin tragique auraient certainement été mises en doute par les modernes, à cause du caractère vague et général des unes, de la date tardive des autres. » Un tel exemple devrait nous rendre fort réservés dans l'emploi de l'argument négatif (2).

Un tel exemple montre, en effet, d'une façon évidente, le péril d'erreur auquel on s'exposerait, si l'on transformait les impuissances de la critique relativement à un fait, en preuves de la fausseté de ce fait. La critique a des moyens d'information souvent beaucoup trop incomplets, pour pouvoir prononcer, absolument et toujours, sur la vérité ou la fausseté d'un événement. Le R. P. Van Hooff — lui-même l'a déclaré assez formellement — n'a renversé aucune de nos traditions relatives à saint Bénigne. Evidemment nous eussions préféré le voir établir, avec toute la rigueur scientifique que l'on exige de nos jours d'une œuvre historique, et sans donner prise à aucune objection, la vérité de traditions qui nous sont chères. Le savant Bollandiste n'a pas trouvé les preuves qui lui étaient nécessaires pour cette démonstration; nous le regrettons, et nous espérons que des arguments nouveaux seront bientôt produits; mais en attendant, nous maintenons nos traditions.

1. Lyell, Principles of geology, book II, part. II, ch. II.
2. Paul Allard : *La légion thébaine*, dans la *Controverse*, livr. d'octobre 1888, *in fine*.

S'étonnerait-on de ces discussions, de ces doutes soulevés au sujet d'événements que semble avoir consacrés l'autorité de la liturgie ? Nous demanderions alors la permission de faire une remarque. Deux abus, ce nous semble, sont à éviter dans la conduite à tenir vis à vis des traditions historiques insérées dans les textes liturgiques. Le premier serait de croire que ces textes ont une autorité irréfragable, et de donner une extension qu'il n'a pas à l'axiome *lex orandi, lex credendi*. A Dieu ne plaise que nous diminuions d'un seul degré, si minime fût-il, l'autorité historique de ces textes, mais nous devons faire remarquer que l'Eglise n'interdit pas de signaler les erreurs qui auraient pu s'y glisser, que les Souverains Pontifes Clément VIII et Urbain VIII ont fait des corrections aux leçons du bréviaire romain publié par S. Pie V, et que, tout récemment encore, nous avons vu corriger les leçons de la fête du pape Saint Sylvestre, du pape Saint Marcellin. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner que l'on modifiât les leçons de la fête de Saint Bénigne, si la nécessité de le faire était prouvée (1). Mais d'autre part, ce serait aussi un grave abus de rejeter tous nos récits liturgiques relatifs à Saint Bénigne, sous prétexte que la critique actuelle n'en a pas démontré la certitude. Quelles que soient les controverses, la substance du culte reste fondée sur la vérité. Quant aux différents détails du culte et de la prière adressés à Saint Bénigne, ils sont suffisamment motivés pour être conservés. Nous prions comme ont prié nos pères, et il n'est pas prouvé qu'ils aient eu tort de chanter ces strophes dont on discute l'autorité. La prière n'est pas une discussion historique. — Mais, dites-vous, les saints détestent l'erreur et le mensonge ! — Que notre culte soit donc sincère; mais n'ayons pas de scrupules à invoquer notre glorieux martyr avec les accents de la tradition. Ce n'est pas le R. P. Van Hoof — si zélé cependant pour les droits de la vérité — qui nous le reprochera. Nous l'avons vu, en effet, admettre que Saint Bénigne aurait pu récompenser par des miracles la foi de ceux qui l'invo-

1. Voir sur cette question de l'autorité historique du Martyrologe et du Bréviaire romains : Benoît XIV : *De Servorum Dei Beatificatione et Canonizatione, lib.* IV. *Part.* II. *cap.* XIII *nn. 7, 8 ;* — R. P. de Smedt, *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Tractatio III, cap. II, art. II et III ; — du même auteur, *Principes de critique historique*.

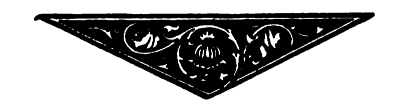
quaient, alors même qu'ils auraient introduit dans leur culte une croyance non fondée, la croyance que la pierre sur laquelle ils versaient du vin, était la pierre du scellement des pieds. Continuons donc, malgré les controverses, à chanter avec la foi de nos pères : O Benigne, Pater care, *Apostole* gentis nostræ, Quos amasti, nunc tuere!

Nous commencions la lecture du travail du R. P. Van Hooff, quand nous est arrivée la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Bougaud. Notre célèbre compatriote dont nous étions heureux d'annoncer, il y a si peu de temps, la promotion au siège épiscopal de Laval est décédé le 7 novembre 1888. La mort a fermé ces lèvres qui ont prononcé tant de beaux discours, elle a glacé cette main qui a écrit tant de belles pages, qui avait si bien tenu la plume pour la gloire de Saint Bénigne. Nous n'entendrons plus sa parole ardente; il ne nous ravira plus au spectacle des merveilles qu'il nous révélait dans l'âme des saints! (1) Mgr l'évêque de Laval n'écrira plus, ne parlera plus pour la défense des traditions religieuses de la Bourgogne!...

14 décembre 1888.

Edmond Burtey.

1. Du moins, nous trouverons une consolation à notre deuil dans la lecture de la *Vie de Saint Vincent de Paul,* composée par l'éminent prélat et dont la librairie Poussielgue annonce la prochaine publication.





DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET DES

ÉVÊQUES DE DIJON

CHAPITRE PREMIER

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE DIJON. — MONSEIGNEUR BOUHIER PREMIER ÉVÊQUE

Suite (1)

Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, devint, comme on l'a vu par la lecture de la bulle *Super specula,* le successeur des abbés de Saint-Etienne de Dijon et de Saint-Pierre de Bèze. Il figure, en cette qualité, sur toutes les histoires et notices de ces églises.

Dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France,* T. XII, p. 65, la liste des abbés de Saint-Etienne se termine par le nom de *Jean V Bouhier,* 1725-1731; — et le *Gallia Christiana,* édition de 1728, T. IV, p. 770, fait suivre ce nom d'une courte notice que nous croyons utile d'insérer ici (2):

1. Voir *Bulletin,* 5e livraison, 1888, p. 224.
2. A l'article *Saint-Etienne :* Series Abbatum.

« Joannes Bouhier, præsidis in parlamento Burgundiæ cognatus, designatus a Rege episcopus divionensis 25 decembris 1725 fructus abbatiarum Sancti Stephani et Besuæ obtinuit in dotem episcopatûs in eâdem urbe stabiliendi. »

L'abbaye de Saint-Etienne de Dijon fut fondée au milieu du VIe siècle et confiée, dès l'origine, à un chapitre de clercs réguliers que dirigeaient les évêques de Langres. Garnier de Blaisy, treizième abbé, y introduisit la règle de saint Augustin, au douzième siècle. Mise en commande en 1510, elle fut sécularisée par une bulle du pape Paul V, en date du 16 août 1611.

L'Abbaye et le Chapitre de l'église Saint-Etienne de Dijon portaient :

De gueules, à une palme d'or posée en pal, accompagnée de trois cailloux d'argent, deux en chef et un en pointe.

Quelquefois les abbayes et les évêchés avaient des armes différentes de celles de leurs chapitres. L'abbaye et le chapitre de Saint-Etienne ayant eu, on le voit, le même blason, il s'en suit que l'évêché et le chapitre qui leur succèdent doivent avoir les mêmes armoiries :



Le sceau actuel du chapitre de la cathédrale de Dijon, que nous reproduisons ici, et qui a été conservé, depuis le Concordat de 1802, malgré le changement de vocable

de la cathédrale (1) et malgré la certitude héraldique des armes du couvent des Bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon, dont nous publierons l'énoncé, en temps opportun, et dont l'église est, comme on le sait, devenue la nouvelle cathédrale, donnerait assez bien l'idée des armoiries de l'abbaye de Saint-Etienne si le champ de gueules était figuré, selon la coutume, par des lignes verticales.

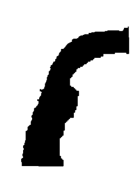
L'inscription suivante avait été placée, en 1717, à l'occasion de la restauration de son portail, à l'église Saint-Etienne convertie, en 1731, en église cathédrale :

CLAUDE FYOT, ABBAS STEPHAN.
ITEM
CURATORES FABRICÆ MEDARD.
HANC ÆDEM
SUA LIBERALITATE ET SUMPTIBUS
JAM OLIM
INSTAURATAM FERE EX TOTO ET ORNATAM
DEMUM
AUGUSTIORI FRONTE PORTA, ATRIO
DECORARUNT
ANN. SAL. M.DCC.XVII.

Cette inscription, gravée sur une lame de bronze, a été encastrée dans la première pierre de taille, posée par M. l'abbé FYOT. On a donné, des deniers de la fabrique de Saint-Médard, 60 livres aux ouvriers (2).

1. Ce changement eut lieu, en vertu d'un décret, signé par le cardinal Caprara, en date, à Paris, du 4 janvier 1805. Cfr. *Semaine religieuse de Dijon,* 23 janvier 1889.

2. Arch. dép. Côte-d'Or. G. 61. — Ce dossier contient le devis du portail de Saint-Etienne et un plan des caveaux du chœur de cette église. (*Collection G. Dumay.*)



L'abbaye de Saint-Pierre de Bèze, fondée vers le septième siècle, dans le diocèse de Langres, compte cinquante-sept abbés. Elle fut mise en commande en 1526. Elle portait :

D'azur semé de fleurs de lis d'argent sans nombre et, brochant sur le tout, une épée et une clef aussy d'argent, passées en sautoir, les poignées tournées vers la pointe de l'écu.

J'ai sous les yeux un *ex libris* du monastère de Bèze reproduisant ces armes. Elles sont surmontées d'un tortil de baron (1) et accompagnées de la crosse et de la mître ; au bas on lit ces mots :

Ex Bibliothecâ Monasterii
Besuensis.

Jean Bouhier est le 57[e] abbé de Bèze, d'après le *Gallia Christiana* où nous lisons : « Joannes Bouhier cognatus præsidis in senatu Burgundiæ litterarum atque litteratorum amantissimi, designatus primus episcopus divionensis ineunte anno 1726, in partem dotis episcopatûs hanc abbatiam impetravit.

« De hoc episcopatu erigendo negotium nondum confectum est. » 1728.

Jean Bouhier naquit à Dijon, au mois de mars 1666, de Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Claude Bernardon, son épouse. Voici l'acte de baptême du premier évêque de Dijon, qui est né dans l'hôtel actuel de Vogüé, situé derrière l'abside de l'église Notre-Dame, et appartenant, en 1666, aux Bouhier. Cet hôtel et les terres des Bouhier situées en Bourgogne sont entrés dans la famille de Vogüé, par le mariage du frère de Monseigneur de Vogüé qui épousa, en secondes noces, Catherine Bouhier de Versalieux, la dernière de la famille parlementaire des Bouhier, à Dijon (2).

1. Le 30[e] abbé de Bèze, Joffredus, est appelé *religieux baron*, dans une charte de Guillaume de Vergy, de 1253. (Voir dans le *Gallia christiana* (1728), p. 702, la liste des abbés de Bèze).

2. Lettre de M. le marquis de Vogüé, ancien ambassadeur à Constantinople, adressée à l'auteur, le 28 septembre 1884.

Acte de Baptême de Jean Bouhier, premier évêque de Dijon (1).

Jean, filz de Monsieur Jean Bouhier, con[r] au Parlement, et de dame Claude Bernardon, a esté baptisé le dimanche quatorziesme de mars 1666; a esté parrain Jean (2), filz de mond. S[r] Bouhier et mar[e] dam[elle] Margueritte, aussi sa fille — Signé: Bouhier, Bouhier.

On n'eût pas recours à cette pièce, en 1744, pour rédiger l'acte mortuaire de Jean Bouhier que l'on dit âgé de 79 ans *environ*. Rien n'était plus fréquent, au dix-septième siècle, et au-delà, que cette formule dubitative qui prouve que bien des gens ne connaissaient pas leur âge exactement (3).

Le premier évêque de Dijon appartenait à la famille parlementaire dont le président Bouhier a été l'illustration (4). Il faisait partie de cette société choisie et lettrée qu'un de nos savants a si bien dépeinte dans un livre

1. Extrait des registres de baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Dijon, déposés à la mairie de cette ville. *(Collection de M. Gabriel Dumay.)*

2. Jean Bouhier de Versalieux, né à Dijon, le 25 mars 1665, décédé dans la même ville le 17 avril 1735.

3. On sait que le Concile de Trente prescrivit la tenue des registres des actes de baptêmes, mariages et décès dans sa vingt-quatrième session. Le Rituel romain donne tout au long la forme dans laquelle les actes devaient être rédigés. En France, cependant, cette prescription paraît avoir été devancée par l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François I[er] en août 1539. Mais ni le Concile ni le roi ne pouvaient faire que les registres fussent rigoureusement tenus, à une époque où il n'y avait pas de contrôle et surtout de sanction sérieux. Aussi présentent-ils partout des lacunes regrettables. Il faut certes faire la part du temps et des événements. Un grand nombre d'actes durent disparaître, à diverses époques, dans les incendies, les guerres ou par suite de la négligence des curés. Il est bien vrai, qu'alors, un double devait être adressé, chaque année, au greffe de la sénéchaussée; mais si quelques-uns étaient fidèles observateurs de la loi, combien ne l'observaient pas? « Etant même inutile, dit un curé qui ne trouvait pas ses registres complets, de demander aucun exemplaire au greffe, le greffier m'ayant répondu qu'il n'en avait jamais reçu ». Cfr. *Correspondant*, octobre 1887, p. 160.

4. Le célèbre président Bouhier était frère de Claude Bouhier, deuxième évêque de Dijon. Il sera question de ces deux personnages dans le second fascicule de la présente étude.

dont le style est digne du grand siècle (1). Cette société était celle des salons du commandant de la province, M. de Tavannes, où se réunissaient de préférence : Le cardinal de Tavannes, archevêque de Rouen ; l'évêque de Périgueux, Jean-Chrétien de Macheco de Premeaux ; M. de Choin, évêque de Toulon ; MM. Bouhier, premier et deuxième évêques de Dijon ; MM. de Montillet, archevêque d'Auch ; Cortois et Drouas, plus tard évêques, l'un de Belley, l'autre de Toul, tous appartenant à la Bourgogne par leurs familles, sans compter M. d'Apchon, doyen de la Chapelle-aux-Riches, ainsi que les prélats étrangers à la Bourgogne par leur naissance, qui occupaient cinq des six évêchés, dont se glorifiait alors la première Duché-Pairie du Royaume.

Gabriel Cortois de Quincey (1714-1791), dont il vient d'être question, était encore tout jeune à l'époque dont nous parlons. Il donnait déjà, pour l'avenir, de grandes espérances. Esprit juste et fin, également propre à la société et aux affaires, homme nouveau toutefois, auquel il était réservé de fonder l'illustration de sa famille, en montrant l'exemple unique de trois évêques de même nom assis, à la fois, sur trois sièges de l'Eglise de France (2). Il devint vicaire-général et grand-archidiacre de Dijon ; fut choisi, en 1751, pour devenir évêque de Belley, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées ici (3).

1. *Le Président de Brosses*, par Th. Foisset. Paris : Olivier-Fulgence, 1842, page 63.

2. Cortois de Balore, évêque d'Alais, puis de Nîmes.
Cortois de Quincey, évêque de Belley.
Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, puis archevêque de Besançon. Ce dernier, né à Dijon, est mort à Paris. Sa tombe se trouve dans l'église Saint-Roch.

3. Gabriel Cortois de Quincey, né à Dijon, d'une famille qui a fourni à la magistrature et à l'Eglise des hommes distingués, était lui-même doué de toutes les qualités de l'âme et du corps. Quoique jeune encore (36 ans), la voix publique déjà le désignait à l'épiscopat. Une circonstance toute providentielle démontre que Dieu approuvait ce choix.

L'abbé Cortois avait pris place dans la diligence de Lyon à Paris sous le nom de Quincey, par lequel il était distingué de ses frères, dans sa famille à Dijon. Il se trouvait avec plusieurs voyageurs inconnus qui,

Celui qui, le premier, devait s'asseoir sur le siège épiscopal de Dijon, était bien digne de prendre place parmi les membres de cette brillante société. C'était un homme d'un vrai mérite, d'un caractère entreprenant et très capable de conduire un grand projet à bonne fin. L'estime que firent de lui ses compatriotes, les honneurs dont ils le comblèrent prouvent bien le cas qu'ils faisaient de sa personne.

Dès l'année 1693, le 9 janvier, il était appelé à exercer la charge de conseiller-clerc au parlement de Bourgogne, et il s'acquitta de ces fonctions pendant dix ans. Il fut élu du clergé aux Etats de Bourgogne de 1721 à 1723. L'Université de Droit de Dijon ayant été fondée en 1722, il fut choisi l'année suivante pour en être le premier chancelier, et mérita d'en être appelé le fondateur. Cette dignité de chancelier lui fut conférée par l'article II des lettres-patentes relatives à l'Université, données à Versailles le 20 septembre 1723. Il était abbé commendataire de Saint-Germain d'Auxerre et grand-

sans doute, avaient à se plaindre de l'évêque de Mirepoix, ministre de la feuille des bénéfices, et le dénigraient avec acharnement. L'abbé de Quincey, qui toute sa vie observa scrupuleusement le devoir de la charité, défendit le prélat avec la vivacité et l'esprit dont il était abondamment pourvu, fit son éloge avec autant de modestie que de convenance et de fermeté, enfin réduisit ses adversaires au silence sur le compte du ministre. Dans cette même voiture se trouvait un vieil ecclésiastique qui parut ne prendre aucune part à la discussion, resta presque toujours silencieux pendant le voyage, examina avec attention l'abbé de Quincey, et à son arrivée à Paris lui serra la main en disant : « Monsieur l'abbé, je vous prie de venir me voir dans trois jours au couvent des Théatins, dont je suis religieux. Peut-être aurai-je le bonheur de vous être utile et de vous prouver ma reconnaissance pour l'intérêt avec lequel vous avez défendu mon frère, l'évêque de Mirepoix. » Fort étonné de s'être fait, sans y penser, un aussi puissant protecteur, l'abbé de Quincey ne manqua point au rendez-vous, et l'abbé Royer lui dit en l'embrassant : « Allez présenter vos remercîments à mon frère qui vient de vous faire nommer par le roi à l'évêché de Belley. M. Cortois s'y rendit aussitôt ; et l'évêque de Mirepoix accueillit avec bonté le jeune prélat qu'il regardait comme un élu de Dieu, et qui, en effet, justifia parfaitement sa promotion à la dignité épiscopale.

Il fut sacré le 22 août 1751, et pendant les quarante ans qu'il occupa le siège des Hippolyte et des Anthelme, il se montra toujours digne de ses saints prédécesseurs. Il fut le père et le modèle de ses ouailles et de son clergé, dont il posséda constamment l'affection. Le bon pasteur la méritait, car son attachement à son troupeau lui fit refuser deux fois des évêchés plus riches que celui de Belley, auquel il se dévoua tout entier. (Consulter : *Saint Symphorien et son Culte*, par Ch. Dinet. Autun, Dejussieu, 1861, T. II, p. 409).

prieur du chapitre noble de Gigny (1). D'abord prévôt de la Sainte-Chapelle, Jean Bouhier en fut élu doyen le 14 avril 1706 (2). Le doyen de la Sainte-Chapelle était encore à Dijon, au commencement du dix-huitième siècle, un véritable personnage, quoique ses privilèges fussent loin d'égaler ceux dont avaient joui les anciens doyens. « Ces derniers étaient investis d'un pouvoir quasi-épiscopal. Ils avaient le droit de bénir tous les ornements sacerdotaux de leur église et de confesser les chanoines. Véritables prélats, quand ils officiaient, ils lisaient l'épître assis et portaient les gants, l'anneau et la mître. On conserva, jusqu'en 1789, au trésor de la Sainte-Chapelle, une mître brodée et garnie d'une lame d'argent, dont s'étaient autrefois servie les doyens. Les insignes de l'épiscopat et le titre de Monseigneur, portés par les doyens, étaient depuis longtemps tombés en désuétude (3). Grands dans l'Eglise, les doyens de la Sainte-Chapelle occupaient à la Cour un rang distingué; souvent honorés de la confiance toute spéciale du souverain, à l'éclat du décanat ils joignaient l'importance que donnent les plus hautes dignités civiles (4) ».

Tel était l'ecclésiastique distingué et élevé en dignité, sur lequel le roi de France avait fixé son choix pour faire de lui, dès l'année 1726, le premier évêque de Dijon. Les difficultés qu'entraînait l'érection d'un siège épiscopal; peut-être les oppositions à vaincre, soit de la part de l'évêché de Langres, soit de la part des abbayes de Saint-Etienne de Dijon ou de Saint-Pierre de Bèze, dont les revenus devaient former la mense épiscopale; la mort, en 1730, du pape Benoît XIII, qui avait con-

1. Consultez: des Marches, *Histoire du Parlement de Bourgogne*. Chalon-sur-Saône, 1851. Article Bouhier; — l'abbé Sautereau: *L'Evêché de Dijon*, etc. Cîteaux, 1885, p. 8.

2. Jean Bouhier fut le 38e doyen de la Sainte-Chapelle, qui en compte 41. On en trouve la liste très détaillée dans le savant travail de M. d'Arbaumont cité plus haut, page 115.

3. Les chanoines de l'église de la Sainte-Chapelle du Roy portaient: *D'azur semé de fleurs de lys d'or, et une palme posée en pal brochant sur le tout*

4. Vide d'*Arbaumont*, opere citato, p. 42.

Bénigne I 1666-1744.

Jean IV, 1673-1746 (8).—

1. *Collection* aise.
2. Premier d te Espiard de la
3. Epoux de nseiller, époux de
4. Epoux de
5. Epoux de Parlement. C'est
6. Epoux de jon (ancien hôtel
7. Epoux de
mère du premi
et de Hélène
de 71 ans, (Reg

senti à l'élection du nouvel évêque, expliquent comment Jean Bouhier fut présenté pour l'évêché de Dijon, dès 1726, et comment ce même évêché ne fut pourtant érigé qu'en 1731.

Quoiqu'il en soit, Jean Bouhier portait le titre d'évêque à partir de 1726. Ce fait résulte d'une lettre adressée à M. Richard de Ruffey, président de la Chambre des comptes de Dijon, et datée du 12 avril 1728. L'abbé Leblanc, auteur de cette lettre, parlant de M. Bouhier, le nomme *notre évêque*, et, un peu plus bas, il dit positivement dans une méchante pièce de vers : « *Il est évêque, et, ce qui m'embarrasse, n'est pas sacré.* » L'Almanach de la province de Bourgogne confirme pleinement cette assertion, car, parlant de M. Jean Bouhier, il assure qu'il fut désigné en 1726 comme premier évêque de Dijon (1).

Quand toutes les difficultés furent aplanies, le pape Clément XII donna la bulle d'érection le 5 des Ides d'avril 1731 (9 avril) (2), et, le 15 septembre suivant, le premier évêque de Dijon recevait, à Paris, la consécration épiscopale. Il avait soixante-six ans. On était alors en pleine effervescence de discussion, à propos de la bulle *Unigenitus* contre laquelle le Parlement de Paris ne cessait de formuler des arrêts, au nom des libertés de l'Eglise gallicane (3).

1. Des Marches, opere citato, page 20.

2. Les bulles de Mgr Jean Bouhier sont aussi datées du 5 des Ides d'avril 1731. Elles sont aux archives de la Côte-d'Or. (Dossier G. 1.)

3. Les Jansénistes préparaient une nouvelle édition, qui fut faite en 1735, de leur ouvrage qui soutenait leurs erreurs et faisait retomber sur les Jésuites tout le poids des condamnations dont la bulle de Clément XI les accablait : « La Constitution de Notre Très S. Père le Pape Clément XI, contre le livre des Réflexions morales sur le nouveau Testament, avec des remarques, dans lesquelles on fait voir la conformité de la doctrine condamnée par cette Bulle avec l'Ecriture et la Tradition, le système des Jésuites opposé à la Doctrine de l'Eglise, et le parallèle de leurs sentiments avec ceux des Pélagiens. Nouvelle édition. *Le prix est de vingt sols en blanc.* A Amsterdam. M.DCCXXXV. »

Jean Bouhier, gardien vigilant de l'orthodoxie dans son diocèse, défendit de conserver ou de lire, sous peine d'excommunication *encourue par le seul fait* et dont il se réservait l'absolution, tout livre ou mémoire composé par les Jansénistes pour soutenir leurs doctrines. (Ordonnances synodales du diocèse de Dijon. — Statut IV.)

Nous donnons ici les pièces de vers et compliments qui furent adressés de 1726 à 1731 à Jean Bouhier à l'occasion de sa nomination à l'évêché de Dijon.

SONNET (1) EN BOUTS RIMEZ

A l'honneur de Monseigneur Bouhier, nommé Premier évêque de Dijon.

Malherbe, que ne suis-je héritier de ta *plume !*
Que ne puis-je, emporté d'une pareille *ardeur,*
De l'illustre Bouhier célébrer la *splendeur !*
Son nom seul suffiroit à remplir un *volume.*

Je dirois en beaux vers, cent fois mis sur *l'enclume,*
Qu'aucun ne fit le bien avec plus de *grandeur ;*
Ne réprima le mal avec plus de *roideur :*
Qu'il faut qu'en sa faveur en tous lieux l'encens *fume.*

Voyez comme du faible il affermit les *pas ;*
Comme il sçait ranimer ceux qui sont déjà *las,*
Quel redoutable frein il met à la *licence.*

Dijon par ce grand choix reçoit un nouveau *jour ;*
Le sçavoir, la vertu, dont nous pleurions *l'absence,*
A ce nouveau Prélat vont devoir leur *retour.*

Autre sur les mêmes rimes à l'honneur du même Prélat.

Prélat chéri de tous, c'est en vain que ma *plume*
Voudroit en te loüant signaler mon *ardeur :*
Pour mettre tes vertus dans toute leur *splendeur ;*
Un sonnet ne suffit, il faudroit un *volume.*

Nous te verrons toujours plus stable qu'une *enclume*
A l'austère devoir immoler ta *grandeur :*
Humble sans être foible, et ferme sans *roideur,*
Ne te point entêter d'un vain encens qui *fume.*

Honneur, gloire, à l'envy vont marcher sur tes *pas ;*
Mais de leur fol amour bien moins épris que *las :*
Ils n'osent sur ton cœur prendre aucune *licence.*

Un Roi met aujourd'hui ton mérite en son *jour :*
Va joüir de ses dons ; cependant ton *absence*
Nous coûtera des pleurs jusques à ton *retour.*

1. 16 février 1726. *Arnauld, imprimeur.*
Ces pièces de vers et compliments sont extraits de la collection rare et précieuse de M. Mallard, qui les a gracieusement mis à notre disposition.

COMPLIMENT (1)

Fait par M. le Curé de St-Nicolas à Monsieur Bouhier nommé par le Roy à l'Evêché de Dijon.

Monseigneur,

Le clergé de la Paroisse St Nicolas vient mêler sa joye avec celle de toutes les autres Eglises et Vous dire que, s'il est glorieux pour Vous et pour votre Illustre Maison d'être le premier Evêque de la Capitalle de la première Duché et Pairie du Royaume, dans le Lieu même de votre Naissance, il n'est pas moins heureux pour vos compatriotes que le Prince, par un effet de la Providence Divine, Nous ait donné pour la premiere fois un Prelat si fort selon nos désirs : ce choix Nous rappelle ces heureux tems, où l'Episcopat n'était jamais donné qu'au Mérite personnel, reconnu comme le Vôtre dans toute la Province ; tout ce que nous avons remarqué jusques ici dans toute votre conduite, Nous est un gage assuré que Dijon qui vous a donné la Vie, trouvera dans son premier Evêquè, un Pere et un Pasteur digne des premiers siècles de l'Eglise et par conséquent digne de tout notre Amour et de tous nos Respects.

COMPLIMENT (2)

au très-Haut, très-Puissant, Illustrissime et Reverendissime Bouhier, premier Evêque de Dijon, après son sacre, arrivé le 16 septembre 1731.

Monseigneur,

Le Ciel enfin propice à l'ardeur de nos Vœux, répand en l'érection de cet Episcopat une plénitude de gloire qui tient du prodige.

En effet, que la Maison du Seigneur soit agrandie, que cet édifice de Religion plein d'encens et de parfums par raport à cet agrandissement, retentisse de nouveaux Hymnes de joye, et que d'un Temple trois fois ruïné du foudre, autant de fois rétabli par le Zèle d'anciens Abés, et même du dernier titulaire, que maintenant, dis-je, un heureux changement offre une Cathédrale à nos yeux, qui semble n'avoir été conservée que pour faire plus écla-

1. Même époque. Imprimerie J. Sirot, rue de Condé. Sans date.
2. De l'imprimerie J. Sirot, proche l'Evêché. 5 octobre 1731.

ter dans la conservation de ce monument, ce monument même, la magnificence de Celui qu'on y adore, celle de ce nouveau successeur, et plus superbement éterniser cette nouveauté sacrée. Quel spectacle plus digne d'admiration, plus digne de la Monarchie, de la célébrité de ce Clergé et de la Capitale de cette Province !

Que la Terre ait répondu à la voix du Maître absolu qui fait les destinées : doutera-t-on qu'il n'ait mis celle-ci comme en dépôt dans vos mains, Monseigneur, et que la grace feconde de vôtre mission n'ait gravé dans vôtre cœur le désir de nôtre felicité : *propterea populi confitebuntur tibi in æternum;* Les ordres en faveur de ce nouvel Apostolat ont donc été très-efficacement exécutés; et nul doute que la Thiarre n'ait en cet établissement salutaire concouru saintement à augmenter l'éclat du Diadème, que le Diadème n'ait dignement concerté celui de la Thiarre ; que les volontés des Puissances divines et humaines ne se soient unies en l'accomplissement de ce nouvel œuvre pour la soutenir malgré tous les artifices de l'intérêt le plus jaloux, et que Son Eminente Grandeur qui participe à l'effet de cette harmonieuse union, n'ait accrû par la réputation de sa Doctrine et par l'Onction de son sacre jusqu'au St Tabernacle la gloire de toutes les Puissances ensemble.

Oüi, si le Christianisme s'étend par le culte qu'il rend à la Divinité, nôtre Souverain à l'empire duquel l'excellente production de cet être de Piété étoit réservé ; n'étend-il pas l'hommage du Créateur, celui du Christianisme et le domaine de sa propre Souveraineté par sa nomination même si conforme à l'équité de son choix qu'il semble n'avoir fait prédestinement ce Siége Episcopal dans le sein de cette Ville, que pour élever d'une façon plus distinguée celui dont toutes les actions recommandables nous firent depuis long-tems juger qu'il en méritoit un.

Vous le sçavez, Auguste ministre des Loix, vous qui dans les pénibles Fonctions de juges avez été témoins de ses oracles, de sa capacité dans les affaires et de son intégrité dans ses décisions ; Vous le sçavez, Université magnifique dont il est le Chancelier et le Protecteur, que les trésors de l'Esprit héréditaire, et par profusion répandus en la vielle et ancienne Maison des Bouhier, brillent en sa Personne, de même que des mines d'or en certaines terres ; Vous le sçavez, Chapelains du Roy, dont il fut l'illustre Chef qu'il présida par sa modestie autant que par la force et l'étenduë de ses lumières, puisque de cette modestie toujours égale il s'en fait ici comme un rempart, crainte que ce torrent d'honneur, joint à celui de l'éloquente vérité, n'aporte la plus legère atteinte à la pureté de son Ame.

N'était-il donc pas juste que sa Majesté couronnât celui qui partagea si glorieusement l'exercice de la vertu dans le ministere du sacerdoce et de sa magistrature ? Et rien pouvoit-il exposer à un plus grand jour l'estime singulière qu'il en faisoit ? que cette élection qui ne fut jamais ni l'ouvrage du hazard, ni celui de la faveur, ni d'aucun ménagement politique :. que loin de là, les qualités qui l'ont fait monter comme par degré à celui de la Prélature, ne donnent que plus de lustre à l'Eminence de cette Dignité.

Ne penetrez-vous pas déjà, Grands du siècle, Magistrats, Peuples admirateurs, dans les vertueux sentimens de nôtre venerable Prelat ? Et ne vous semble-t-il pas d'avance lui voir établir les règles de la plus exacte Discipline ; *Virgâ directionis ;* lui voir à l'instant operer des merveilles, *Virgà virtutem productivâ* ? Ne vous semble-t-il pas voir d'un côté condamner, absoudre, abbattre le vice, dissiper l'erreur, punir le crime ; d'autre part réunir au centre de l'unité catholique ces esprits de révolte, dont l'obstination à controverser détruit plus la sûreté de la Foi, qu'elle n'en est éclairée ? Voyez-vous ce nouveau sacrificateur qui apellé comme Aaron, vient nous mériter du sacrificateur Eternel, Source de tous les Tributs, le prix de nôtre reconciliation, et qui tantôt offrant en holocauste le Verbe, tantôt portant la main à l'encensoir au milieu de son Diocèse, désarme le bras du Tout-Puissant par des sacrifices de Paix et de propitiation.

Falloit-il moins après tout que la sagesse du Roy Pacifique pour former cette nouvelle Arche d'Alliance, dont tous les obstacles inutiles n'en signalèrent que plus admirablement la formation ? Et falloit-il moins à cette nouvelle Arche qu'un Pilote expérimenté, à qui l'on pût aussi la confier plus sûrement qu'à Vous, Monseigneur, pour la conduire en un Port assuré, et la préserver du naufrage ? Ne voilà-t-il donc pas une plénitude de gloire qui tient du prodige !

Enfin ce choix glorieux à nôtre Monarque et avantageux à nous-mêmes, ne suffit-il pas seul pour faire la preuve la plus entiere des Eloges dûs légitimement à Sa Grandeur, et nous obliger de reconnoître que si la création de cet Evêché est un riche présent pour Vous, Monseigneur, et pour Votre Patrie, Vous en êtes aussi un très-précieux pour elle, puisque Vous comblez autant ses vœux, son bonheur et de lumiere la Place prédestinée que Vous remplissez, que la durée des annales du Mônde chrétien à jamais celebrera Vôtre Grandeur, et ce merveilleux trophée de Religion : *Lux orta est justo et rectis corde lætitia.*

(*A suivre.*) Par M. B*** A**.



BIBLIOGRAPHIE CAMPANAIRE

Étude sur l'emploi des Clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du Christianisme (1), par L. MORILLOT. Dijon, Damongeot et Cie, 1888, in-8° de 213 p., avec 2 chromolith., 10 planches hors texte et 12 grav. dans le texte.

Le titre renseigne exactement sur le but et la portée de la publication, faite avec un soin consciencieux par le curé de Beire-le-Châtel, diocèse de Dijon. L'*Étude* est complète et pleine d'érudition ; aucun point ne reste dans l'ombre, aucun détail n'a été négligé. Tout n'a pas été dit assurément, mais il reste peu à glaner après un aussi infatigable investigateur. C'est la première fois que ce sujet, très spécial, a été envisagé et traité avec pareille ampleur et abondance de documents.

La clochette ainsi monographiée est de deux sortes : *à main*, c'est-à-dire d'un usage facile et éminemment portative ; ou d'*ornement*, étant fixée à quelque objet dont elle devient la parure accessoire. Relativement au temps, elle correspond à deux périodes de notre histoire : *paganisme* et *christianisme*. Son *emploi* est précisé dans la vie privée ou publique, et le côté légendaire ou superstitieux revient plus d'une fois dans ces pages qui semblent avoir particulièrement inspirées les [illegible] de Beire et du Dijonnais, en sorte qu'un

(1) Cette Étude a paru d'abord dans le *Bulletin* d'histoire et d'archéologie [illegible] de Dijon, pendant les années 1887 et 1888.

travail, restreint dans son origine, par les développements que l'auteur a su lui donner, est devenu immédiatement d'un intérêt général.

M. Morillot m'a fait l'honneur de me citer plusieurs fois, ce n'est pas assez. Mes livres auraient répondu plus exactement et complètement à quelques-unes des questions soulevées, car il n'est guère de recoin de la liturgie que je n'aie cherché à éclairer. Ainsi, on lit, page 130 : « A Rome, pour la messe privée du Souverain-Pontife, le clerc agite la sonnette seulement au *Sanctus* et à la *Consécration*. » Or, dès 1855, à propos de l'*Inventaire de Saint Louis des Français*, j'imprimais ceci, page 31, note 4 : « A Rome, on ne sonne jamais aux messes dites par le Pape, les cardinaux et les évêques. » (1). L'*Encyclopédie théologique* de Migne, invoquée page 196, est une bien mince autorité, d'autant plus que les renseignements ne sont fournis qu'à peu près ; ainsi la clochette n'est pas propre aux processions de Rome, mais seulement à celles des basiliques majeures ou mineures, pour qui le *tintinnabulum*, porté et tinté, est un *insigne*, ainsi que je l'ai expliqué dans ma brochure : *Les Basiliques mineures en France*. Cette clochette était si bien un privilège, qu'il appartenait au Pape seul d'en faire concession. Faute de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet, M. Morillot a mal interprété une bulle de Pascal II, de l'an 1103, qui accordait quelques faveurs personnelles à l'archevêque de Milan,

1. On lit dans les *Ephemerides liturgicæ*, 1888, p. 391-392 : « An campanulæ sonitus in missâ quoque solemniori præceptivus sit ? Ratio dubitandi est quia tam *Missale Romanum* (tit. VIII, n° 8) quam *Cæremoniale Episcoporum* (lib. 2, cap. 8, § 70), quæ alia plura advertunt, de campanulæ sonitu omnino tacent. Hinc nonnulli auctores judicant non esse pulsandam campanulam. . Resp. Probabilius affirmativè... Omnes ferè liturgici ita sentiunt, Catalano duce... Denique fert consuetudo omnium ecclesiarum.

« Patriarchales Romæ basilicæ Vaticana et Lateranensis pulsandæ campanulæ consuetudinem in casu non habent, seu ad *sanctus* seu ad *elevationem*. Sed consuetudo hujusmodi peculiaris est nec transire in exemplum potest. Fortasse, campanulæ sonitu statuto per S. Pium V, hæ duæ Ecclesiæ contrarium usum quem antea servabant, annuente ipso pontifice aliisque successoribus, *retinuerunt*, quemadmodum et alios plures. »

en traduisant : « la faculté de porter un *tintinnabulum* à la chape », lorsque, dans le texte, il y a : « concedimus tibi... licentiam ferendi tintinnabulum capellæ ». Le même privilège fut octroyé à l'abbé de Saint Pierre au Ciel d'Or, à Pavie.

Quelques noms propres ont été altérés (je ne parle ici que des romains), comme *Roccha*, *Bonami*, *Sainte-Catherine de la Rose*, etc., au lieu de *Rocca*, *Bonanni*, *Sainte-Catherine de la roue* (à cause de l'attribut motivé par l'instrument de son supplice).

Je reviendrai sur l'emploi de la clochette, à Rome, sous le rapport liturgique.

Lorsqu'on doit porter le saint Viatique à un malade, un *clerc* en surplis se tient à la porte de l'église et agite une clochette à main, pour avertir les passants de se joindre au cortège et de venir prendre un cierge à la sacristie.

Le dimanche, une bande de jeunes garçons parcourt les rues dans chaque paroisse. Ceux qui marchent en tête portent, l'un une croix de bois, et l'autre une clochette qu'il fait retentir sans cesse, pour prévenir les parents que l'heure du catéchisme approche et prier leurs enfants de se joindre à eux pour se rendre à l'église.

Dans les confréries, soit pour la psalmodie, soit pour la récitation du chapelet, le gardien sonne la clochette, afin de prévenir du *Gloria Patri* ou de toute autre partie qui exige une inclination de tête ou un repos. Aux processions, la marche des confrères se régularise à l'aide de la clochette, soit qu'on veuille les mettre en mouvement, soit qu'on leur intime l'ordre de s'arrêter. Pour eux, c'est le signal usuel.

Aux neuvaines publiques, les prières sont aussi interrompues par le son de la clochette, qui réveille l'attention à certains moments où, le prêtre cessant de parler, commence le rôle des fidèles.

Dans les missions et sermons populaires, qui se font sur des tréteaux, il y a, à côté du prédicateur, sur une table couverte d'un tapis vert, un crucifix et une clochette qui sert à annoncer l'exercice initial ou final, où tout le monde se met à genoux pour prier.

La *clochette à main*, c'est-à-dire manuelle ou portative, pour la distinguer de celle qui est suspendue à la muraille, est munie d'une poignée ou d'un anneau qui aide à la saisir. Son petit volume est indiqué par les termes mêmes des inventaires, qui la nomment petite (1), ou, par un gracieux diminutif, *campanelle* (2). Or la campanelle est à la fois *ecclésiastique*, affectée surtout à l'autel (3), et *civile*, ou mieux, *domestique*, pour l'usage de la maison. Dans ce dernier cas, on l'appelle *clochette de table*, parce qu'elle se pose sur le bureau de celui qui en fait usage. Les portraits des anciens cardinaux, à Rome, la montrent fréquemment près d'eux. Pour l'orner ou empêcher que la main ne se salisse au contact du métal qui, parfois, comme le cuivre et le laiton, laisse une odeur désagréable, un *fiocco* soie et or s'épanouit au sommet de la poignée.

M. Morillot a été prodigue de documents sur les clochettes à main, et celles qu'il a dessinées ont un réel intérêt, car elles sont d'un type très soigné qui fait honneur aux fondeurs de la Renaissance, principalement au célèbre *A Fine* (4). Il n'y a rien à ajouter à ce chapitre.

1. « Item, una modica campana argenti. » (*Inv. du chât. de Cornillon*, 1379, n° 186).

2. « Item, une campanelle d'argent. » (*Inv. de S. Louis des Français*, 1525, n° 110.)

3. Lorsqu'un chapelain prenait possession réelle et corporelle de la chapelle qui constituait son bénéfice, après avoir baisé l'autel, il sonnait la clochette qui l'avoisinait « per pulsationem parvæ campanæ juxta altare », suivant un acte de 1472, relatif à la cathédrale de Nevers.

4. *Bull. du Com. hist.*, *Archéologie*, 1849, p. 32.

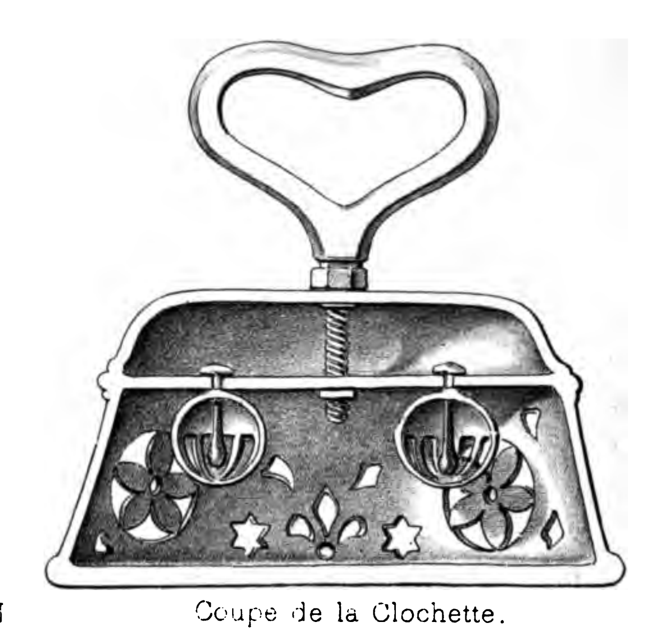
Parmi les clochettes d'autel, il est nécessaire de classifier à part celles que Didron a désignées sous le nom de *clochettes à jour*. L'auteur en fait connaître une nouvelle, qui a la plus grande analogie avec celle découverte à Reims, que publièrent les *Annales archéologiques*. Le découpage du métal, qui ne nuit en rien à la sonorité, était purement décoratif; les ajours mettaient mieux en relief les feuillages et les animaux semés sur la robe. L'essai semble avoir été isolé. En effet, aux siècles subséquents, on ne voit pas se continuer cette fantaisie artistique, qui n'est reprise, à ma connaissance du moins, qu'au XVII[e] siècle, mais d'une manière un peu différente. Il convient donc que j'en parle ici, et même que j'en place un spécimen sous les yeux du lecteur, afin de rendre aussi complète que possible l'*Etude* de mon docte confrère.

En 1858, j'ai découvert, dans la sacristie de l'église décanale de Bonnes (Vienne), une clochette que l'on appelle indifféremment la *berline*, ou *clochette de semaine*, ce qui en supposerait une autre pour les dimanches et fêtes, même *clochette de ténèbres*, je ne sais pourquoi, puisque les cloches doivent se taire pendant les derniers jours de la Semaine sainte. Il en existait une seconde, paraît-il. La paire permet de croire qu'on les sonnait toutes deux à la fois, comme les *échelettes* portées en tête des processions. J'en ai fait faire un dessin, moitié de grandeur naturelle, par feu de Longuemar, qui en a parfaitement rendu l'aspect extérieur et intérieur. (Voy. Pl.)

Son diamètre est de treize centimètres. Formée de cuivre que le temps a recouvert d'une patine verdâtre, elle ressemble presque à une boîte, plate en dessus et en dessous, à côtés évasés. L'anneau terminal figure un cœur dont la pointe est tournée en vis. Je présume quelqu'intention symbolique à cette poignée, car le cœur a joué un rôle prépondérant dans l'iconographie et la décoration usitées au XVII[e] siècle. La clochette,



1/2 G N



Coupe de la Clochette.

De Longuemar, delin.

CLOCHETTE de l'ÉGLISE de BONNES (Vienne).

A. Oerin, Dijon.

surtout au moment de l'Elévation (1), n'invite-t-elle pas le fidèle à élever son cœur vers Dieu? Le cerveau, terminé par une torsade à sa circonférence, présente une succession de trois zones concentriques, où se succèdent des globules, puis des fleurs de lis alternant avec des losanges et des étoiles; enfin un semis de larmes, qui font penser plus particulièrement à un usage funèbre. Sur la robe étroite sont découpés les mêmes motifs, arrangés symétriquement : une fleur de lis cantonnée de deux losanges et de deux étoiles à six rais, plus une marguerite à six pétales. La même torsade circonscrit la partie inférieure, au rebord.

A l'intérieur, on observe une tablette de cuivre, qui clôt la base de la calotte, et dans laquelle se vissent l'anneau et les deux grelots. Chaque grelot se compose d'une calotte pleine, d'une série de crochets qui y sont attachés et se replient en rond, enfin d'un battant mobile, fixé au sommet du cerveau.

Le son produit par l'instrument est maigre et peu retentissant.

Une clochette analogue existe au Musée archéologique de Nantes, qui ne l'a pas inscrite à son catalogue. J'ai eu occasion de la voir deux fois, en 1859 et 1886.

J'avais incidemment soulevé la question des clochettes d'*Angelus*, comme il s'en débite encore à Lorette contre l'orage. M. Morillot a développé ma thèse et a

1. « Une clochète d'argent, à sonner quant on liève Notre-Seigneur.» (*Inv. de Louis d'Anjou*, 1360, n° 59.)

On lit dans le *Rosier de Marie :* « Le moine Albéric, de l'ordre de Cîteaux, dans sa chronique des événements remarquables arrivés depuis la création, assigne à l'an 1200 environ, l'établissement de la cérémonie de l'élévation, et il n'oublie pas d'ajouter que le servant commença, dès lors, à agiter une clochette à ce moment solennel, pour avertir les fidèles d'adorer Jésus-Christ présent à l'autel. Toutefois, l'initiative de cette dernière cérémonie, celle qui consiste à agiter la clochette, appartient, dit-il, au cardinal Guido, légat du Saint-Siège pour l'Allemagne, en résidence à Cologne. Grégoire IX étendit cet usage à toute l'Eglise, soixante ans plus tard. »

A la Messe de S. Grégoire, retable peint du XVI° siècle, à Chambly (Oise), le sous-diacre tient une torche à long manche de bois, et le diacre agite une clochette à main.



eu la chance de pouvoir en produire un spécimen du moyen-âge, que caractérisent les premiers mots de la Salutation angélique.

J'ai classé au Musée chrétien du Vatican, sous le n° 467, un instrument liturgique, d'une forme singulière, dont il serait difficile de préciser l'époque: il consiste en un bâton de fer tordu, élargi en palette aux extrémités et garni de vingt grelots (*La Bibliothèque vaticane*, page 101). Feu de Linas m'a pris la photographie que j'en avais fait faire par Carlo Simelli et l'a insérée successivement, sans en indiquer la provenance, dans le *Magasin pittoresque* et la *Revue de l'Art chrétien*. Il est de mon devoir de revendiquer ici la propriété des *Antiquités chrétiennes de Rome*.

Les clochettes suspendues sont de quatre sortes : *clochette d'autel*, de ce genre est celle de l'oratoire de Saint-Philippe Néri, à Rome; *clochette de Viatique*, placée dans la lanterne, de façon que la marche du clerc suffit à la mettre en mouvement (1); *clochette de basilique*, majeure ou mineure, suspendue à un beffroi de bois sculpté et doré. Je ne connais pas de beffroi antérieur au siècle dernier, et le plus beau est incontestablement celui de S. Pierre de Rome, où sont figurés les clefs du pouvoir spirituel et les chefs du Collège apostolique (2); *clochette d'avertissement*, suspendue par les Antonins au cou des pourceaux qu'ils laissaient vaguer dans les rues. M. le curé de Beire, p. 117, a figuré une de ces clochettes, marquée du *tau* de saint Antoine. M. le comte Lair en possède une en argent, qui a gardé sa chaîne de même métal (XVIIe siècle).

1. Il en existe une de ce genre au *Musée de Cluny*, qui provient de Venise.

2. Ce beffroi a été indûment copié pour une basilique de France, qui, en sa qualité de *mineure*, ne pouvait s'attribuer les *insignes* d'une basilique majeure. Parfois, nous n'y regardons pas d'assez près dans les questions de hiérarchie et de convenance.

J'arrive maintenant aux *clochettes décoratives*, que l'on attachait aussi bien aux ustensiles liturgiques et aux vases sacrés qu'aux ornements. L'ouvrage que j'analyse donne de nombreux textes à cet égard. J'en ai cité également quelques-uns à propos de l'inventaire de Paul III (1); mais il est encore possible d'étendre le cercle des investigations. Puisque l'occasion s'en présente, je n'y manquerai pas.

La clochette est l'ornement du *calice* (2), de la *croix de procession* et du *reliquaire*.

« J'ai veu le calice de S. Bernard à Clairvaux, j'ay même dit la messe avec ce calice. On montre dans le thrésor de la même abbaye un autre calice qu'on dit être aussy de S. Bernard. Il est beaucoup plus élevé que le premier qui est fort bas. L'autre est à peu près de la hauteur de ceux d'aujourd'huy, mais ce qu'il y a de plus remarquable, sont quatre sonnettes ou grelots pendus à quatre anses attachées au haut de la coupe de ce calice. » (*Lettre de Dom Calmet à Dom Montfaucon*, en date du 18 mai 1726, citée par Rohault de Fleury, *La Messe*, T. IV, p. 122).

M. Palustre (*La Renaissance en France*, t. III, p. 63), signale à Guengat et à Saint-Jean-du-Doigt, en Bretagne, des croix de procession, de la fin du XVI[e] siècle, à la traverse desquelles « pendent des clochettes ».

« Plus le reliquaire du S. Voile (de la Vierge), d'argent surdoré, porté par deux anges d'argent, auquel pend un coffret d'or, ayant autour d'iceluy vingt-cinq perles grosses et huit perles précieuses de couleur rouge et quatre clochettes d'argent. » (*Invent. de la cathédrale de Rodez*, 1727).

Aux ornements liturgiques, la clochette apparaît à la *ceinture*, au *manipule*, à l'*étole*, à la *chape* et au *parement d'autel*.

« Item, j cingulum de serico diversorum colorum, cum campanellis de argento. » (*Inv. du S. Siège*, 1295, n° 1082.)

1. *Invent. de la Chapelle papale sous Paul III, en 1547*, pag. 21, 65 des notes, note 125.
2. Voir, sur les calices à clochettes, la *Revue de l'Art chrétien*, 1884, p. 75-76.

« Giraldus monachus dedit tolam et favonem (1) de aurifrisio cum argenteis tintinnabulis ». (Niepce, *Les Trésors des Eglises de Lyon*, p. 56).

« La chappelle Mgr S. Thomas de Cantourbie, de drap noir,... et sont lesd. estole et manipulon bordez de plateines d'argent, ausquelles bordeures pendent 6 sonnettes d'argent et ou manipulon 6 autres. » *(Inv. de la cathédrale de Sens*, 1504).

« Item, unam stolam sine manipulo cum frixio anglicano cum perlis albis et endicis et campanellis. Item, stolam et manipulum laboratos ad aurum et sericum rubeum et nigrum cum perlis grossis et minutis et XXIIJ campanulis argenti deaurati clausis. » (2) *(Inv. du S. Siège*, 1295, nos 1059, 1060).

« Ernulfus episcopus » (de Rochester, de 1114 à 1124) donna à sa cathédrale « capam principalem cum skillis argenteis ».

« Item, unum frixum pro altari, in quibus sunt XXIJ esmalta in auro quadra, computatis fractis et amotis, X perle grosse, unus balassus et j granatellus, ij zaffiri et ij prasine et CC campanelle et j granatus, ij zaffiri ». *(Inv. du Trés. du S. Siège*, 1295, n° 696).

Dans le costume civil, la clochette pare la *ceinture*, le *collier*, le *corsage*, la *bourse* (3).

« 2 saintures pour seindre sur les plates, à clochètes sonnans, l'une de leton et l'autre de fer blanc. Une large sainture d'argent doré pour danser, faicte à couplez, où il y a 24 pièces, chascune en manière de trestaulx ronds, percés dessus..., à laquelle pendent et servent 24 grandes campannes faictes de 12 feuilles rencontrans l'une l'autre. » *(Inv. de Philippe-le-Bon*, 1420.)

« Girardin Petit, orfèvre, dèmourant à Paris, confesse avoir eu et receu... la somme de 190 fr. d'or à lui donné pour l'or et façon d'une chayenne d'or à sonnètes par lui faicte pour icelui Sgr et laquelle chayenne led. Sgr a donné à M S le duc de Bourbon ». (*Inv. des ducs de Bourgogne*, 1389.)

« 2 autres grèves (bande du corsage) de pierre, tirant sur couleur de pierre turquoise pâles, garnie de 30 cloquettes d'or les 2 ensemble, bordée de genettes. 2 aultres grèves de plume, garnie de 32 cloquettes d'or; bordée de cuyr rouge. » (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, 1523.)

1. Il est facile de rétablir *stolam et fanonem*. Ce document n'a pas de date, mais doit être fort ancien.

2. La clochette fermée se nomme *grelot*.

3. Je ne puis me dispenser de citer une brochure du vicomte de la Guère, publiée en 1881 à Bourges et intitulée: *Notes sur un collier à grelot* du XVIe siècle.

« Bourse tennet (1), estoffée de cloquettes d'argent. » (*Inv. d'Agnès de Callonne*, 1542.)

« Ego Jacobus de Romanis argenterius promitto... facere et operari de meis argento et esmauto 24 campanetas munitas argenti, deauratas intus et extra,... cum 38 cathenetis parvis argenti deauratis. » (*Compte de Montpellier*, 1366.)

Comme de nos jours encore, à la Renaissance, les grelots du hochet amusaient les enfants, qui en mordaient l'ivoire, remplacé ici par une *dent de loup :*

« Une hochette à dent de leu. Un dent de leu, estoffée de cloquettes d'argent. » (*Inv. de J. Godebrie.*)

Après cette longue digression, je reviens à M. Morillot pour lui adresser une dernière félicitation, au sujet du symbolisme qu'il a traité avec autant de réserve que de délicatesse, et de sa réfutation de la théorie insoutenable de M. Gaidoz qui, dans la *Revue archéologique*, a affirmé, sans preuves contemporaines des monuments, que la *roue de sonnerie* (2) dérivait de la *roue de fortune* (3); qu'en certains endroits, elle ait été l'occasion d'une superstition, je ne le nie pas, mais il serait illogique de conclure du particulier au général.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



1. Tannée, couleur de tan.
2. *Annal. archéol.*, T. XVIII, p. 292; T. XXI, p. 112; *Revue de l'Art chrétien*, T. V, p. 175-176 (article intitulé : *Rouets de sonnerie ou clochettes du saint Sacrifice*, par Paigné-Delacourt).
3. *Rev. arch.*, 1884, p. 143, chap. des *roues sonnantes*.



LES DOYENS DE SAULIEU

Il existe à la Bibliothèque Nationale, dans le *fonds de La Mare*, aujourd'hui *fonds Moreau*, une série de pièces, mémoires, lettres, etc. qui concernent la Bourgogne. Nous en extrayons la lettre suivante qui pourra intéresser les lecteurs du *Bulletin d'Archéologie*. Elle est écrite à de La Mare par Merle, Doyen de Saulieu.

N. Garnier.

Liste des Doyens de Saulieu depuis 1457 jusqu'en 1638.

De Saulieu, ce 23 febvrier 1659.

Monsieur, Il y a quelque temps que jeus la curiosité de sçavoir une partie de ce que vous me demandez, feuilletant nos registres par ordre de messieurs de nostre Chapistre au subjet d'une affaire qui nous estoit survenue, ainsy que vous le pourés voir par le mémoire suyvant.

En l'année 1457, Me Jehan Boutillier estoit doyen et chanoine soubs le pontificat de Calixte, et le révérendissime Jehan Rolin, cardinal éminentissime d'Ostun.

En l'année 1486, Hugo Parain estoit seullement doyen, Alexandre IVe pape et Anthoine de Chalon, évesque d'Ostun.

En l'année 1504, Egregius vir dominus Blasius Rolin decanus tantum. Philippus de Cleves épiscopus.

En l'année 1511, le doyenné estoit litigieux entre le chanoine Guillemette et un nommé Carte, chanoine; Julius II papa.

En l'année 1512, Me Lombard, premier chanoine devoit présider au chapistre général mais il fut excusé à

cause de l'arrivée de Monseigneur d'Ostun Jacobus Heuraut, à Saulieu.

En l'année 1513, Me Philippe Guillemette présida comme doyen au chapitre général, Leo IX papa.

En l'année 1520, Me Lombard susdit esleu doyen par le chapitre.

En l'année 1531, Me Claude de Momillier (1) fut esleu doyen. Il estoit nepveu de Mr de Momillier abbé de St Martin et, à sa considération, il fut excusé de la présidence au chapitre général, et on lui accorda les gros fruits à cause de ses études.

En l'année 1543, Me Desmolins (2) fut esleu doyen par le chapitre et n'a point résidé.

En l'année 1546, Me Barthelemy Gilles (3) fust doyen et n'a point résidé.

En l'année 1552, Me Ambroise Gilles du Diocèse de Sens, en vertu des provisions de cour de Rome fust mis en possession tant du Doyenné que du canonicat le 22 aost; l'année suivante il présida au chapitre général, encor qu'il n'eust pas les ordres sacrés; aussi il ne fut tiré à la partition des jours *ad beneficienda conferenda*.

En 1562, le sieur doyen s'estant défait de son canonicat, présidant au chapitre, il faisoit le treiziesme.

En l'année 1563, Me Tixier chanoine eut par permutation d'une chapelle fondée à St Andoche d'Ostum, le doyenné que tenoit Me Ambroise Gilles. Il me semble que c'est luy qui fut l'un des députés pour régler la coustume de Bourgongne (4).

En l'année 1573, Me Poculot, chanoine de Beaulne, prit possession du canonicat que luy avoit privément résigné Me Desmolins, et en mesme temps du doyenné par permutation d'une chapelle à Saint-Pierre de Beaulne avec Me Tixier cy-devant doyen et chanoine.

1. En marge : Parisien.
2. En marge : Parisien.
3. En marge : de Sens.
4. Lazare Tixier fut en effet l'un des députés du clergé de la Réformation de la coutume de Bourgogne en 1563.

En l'année 1573, Me Philibert Dubonnard, chanoine, prit possession du doyenné ensuitte d'une permutation qu'il avoit faite avec Me Jehan Poculot d'une chapelle fondée à Lucenay-l'Evesque (1).

En l'année 1588, Me Jehan de Lagrange, chanoine, présida au chapistre général comme doyen.

En l'année 1597, Me Denis Espiard fut esleu doyen.

En l'année 1602, Messire André Frémiot, conseiller au Parlement de Bourgogne, abbé de Saint-Etienne de Dijon fust esleu doyen par MM. du chapistre sur la simple démission qu'en fit le sieur Espiard.

En l'année 1605, sur la démission faite entre les mains de MM. par Messire André Frémiot, patriarche archevesque de Bourges, primat d'Aquitaine, Me Louys Bourlier du diocèce de Langres fust esleu doyen.

En l'année 1609, M. Jacques Salier (2), chanoine et chantre fust esleu doyen après la mort de Me Bourlier.

En l'année 1638, Me Andoche Merle, chanoine après la mort du sieur Salier fust esleu doyen (3).

Je recognois que ce mémoire est beaucoup racourcy pour faire mention de ces hommes illustres parmi lesquels, puisque Dieu l'a permis, je me trouve le dernier en toute manière; néantmoins suis bien intentionné à luy demander ses grâces pour obtenir sa miséricorde. Si vous aviés besoing de quelque esclaircissement sur l'advis que vous m'en donneriés pendant que j'estudie à lire mon vieil tiltre, je ferois mon possible pour vous témoigner que je suis absolument, Monsieur, Vostre très humble et obéissant serviteur. MERLE, *d.*

A Monsieur,

Monsieur de la Mare l'esné, conseiller au Parlement de Bourgongne à Dijon.

(Biblioth. nat., fonds Moreau, 822).

1. Lucenay-l'Evesque est un chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire, à 15 kilomètres d'Autun.
2. En marge : de Saulieu et official.
3. Andoche Merle n'est autre que l'auteur de cette lettre. Courtépée IV, 99.

UN CONFESSEUR DE LA FOI

L'abbé Boisson, curé de Nolay

Si, en lisant l'histoire de la Révolution Française, l'on est, de temps en temps, attristé par la défection de quelques pauvres prêtres, on est singulièrement édifié, d'autre part, en voyant l'héroïque dévouement de ceux qui sont restés fidèles, malgré des dangers toujours menaçants, surtout malgré l'échafaud à peu près inévitable. — C'est de l'un de ces prêtres modèles que nous allons entretenir le bienveillant lecteur, en faisant la courte biographie de l'abbé J.-B. Paul Boisson, curé de Nolay.

L'abbé Boisson naquit à Nolay même. Sa famille y jouissait d'une certaine aisance, et sa parenté n'est pas encore éteinte dans cette petite ville. Après avoir fait ses études théologiques au grand séminaire d'Autun, il fut ordonné prêtre en 1788 ou 1789. Il aurait ainsi reçu les ordres sacrés ou au moins le sacerdoce des mains de Mgr de Talleyrand-Périgord qui peu après, hélas ! se fit apostat.

L'abbé Boisson fut aussitôt placé, comme maître de chant, à la cathédrale d'Autun. Mais la tempête révolutionnaire qui commençait à gronder le força, au bout de deux ans seulement, à rentrer dans sa famille. Il y fit un court séjour. Les temps devenus de plus en plus mauvais le décidèrent à s'exiler, et il partit avec son ami, l'abbé Develle, curé de Montceau. Ils gagnèrent

la Suisse, non sans difficultés. Mais à peine y étaient-ils arrivés que l'abbé Boisson manifesta des regrets. « Qu'avons-nous fait ? dit-il à son ami. Que va devenir le troupeau sans pasteur ? Nous sommes des lâches. Retournons. » — L'abbé Develle préférait attendre des circonstances moins périlleuses ; mais l'abbé Boisson ne pouvant résister aux impulsions de son cœur, se résigna à laisser son ami, et il revint en France, où d'ailleurs l'abbé Develle ne tarda pas à revenir bientôt lui-même.

Alors il n'y avait nulle sûreté pour le prêtre fidèle, et l'abbé Boisson, rentré à Nolay se cachait où il pouvait, mais le plus souvent, dans la maison paternelle. Un peu plus tard il trouva un asile au village de Cormot, chez les Bonnardeau. C'est là qu'on lui apportait, pendant la nuit, les enfants à baptiser ; c'est là que les jeunes fiancés venaient en cachette recevoir la bénédiction nuptiale. De sa retraite, l'abbé Boisson parcourait toutes les paroisses voisines, pour y porter le secours de son ministère, et pour y célébrer la sainte messe, à une heure, à deux heures du matin, tantôt dans une grange, tantôt dans un grenier, et n'ayant jamais pour assistance que les chrétiens et chrétiennes fidèles sur la discrétion desquels on pouvait compter.

Au passage de l'armée révolutionnaire à Nolay, M. Boisson était caché à Saint-Pierre, l'une des rues du bourg, dans la maison paternelle même. Une bande de furieux parcourant le quartier, un exalté leur signala comme aristocrate la maison Boisson. La mère de l'abbé Boisson était alors sur le seuil de sa porte toute grande ouverte, les bras croisés, et dans l'attitude d'une personne très indifférente à ce qui se passait. Les furieux se précipitent vers elle en criant : « Où est-il, où est-il ? » — Madame Boisson leur répond avec beaucoup de sang-froid : « Eh bien ! Messieurs, cherchez, cherchez. » Ils culbutèrent toute la maison et ne trouvèrent personne. Exaspérés, ils revenaient auprès de Madame Boisson,

menaçant de la tuer : « Mon Dieu, Messieurs, leur disait cette femme intrépide, cherchez donc, cherchez donc ! » Las de ne rien trouver, les révolutionnaires finirent pourtant par s'en aller, et l'abbé Boisson put sortir du coin où il s'était blotti sous l'escalier.

Une autre fois, toujours dans la maison paternelle, M. Boisson dut la vie à un stratagème qui ne manque pas de pittoresque. Avertis de l'asile où se cachait M. Boisson, les révolutionnaires avaient posté des sentinelles pour surveiller toutes les issues du quartier Saint-Pierre, en attendant que l'on fit des perquisitions. Ils pensaient bien que, cette fois, le *calotin* ne leur échapperait pas. Mais une pauvre femme du peuple sut déjouer leur dessein. Elle était connue, à Nolay, sous le nom de Toinon Lebeault. On était habitué à la voir, trop souvent hélas ! ramener du cabaret son mari qu'elle poussait devant elle en criant et gesticulant. — Toinon Lebeault voyant le danger de M. Boisson, emporte, cachés dans son tablier, les vêtements bien connus de son mari ; elle n'oublie pas le grand chapeau à claque, de mode en ce temps-là, dont l'un des côtés, en retombant, cachait à moitié la figure. Le costume entier convenait à la taille de M. Boisson. Cette femme dévouée vient le trouver, et lui expose avec énergie l'impossibilité où il est d'échapper à ses ennemis. Elle finit son allocution pathétique en lui offrant les vêtements de son mari. A l'aide de ce déguisement, l'abbé Boisson pourrait fuir. Mais ce mode d'évasion lui répugnait, et il hésitait. Enfin il cède aux instances réitérées de Toinon Lebeault. Affublé de son nouveau costume, il sort, et s'avance, en contrefaisant, le moins mal possible, les pas mal assurés d'un homme dans l'ivresse. Derrière lui, Toinon Lebeault fait un vacarme d'enfer ; le traitant de vieux gourmand, elle le pousse violemment devant elle avec les gestes et le langage d'une personne que la colère transporte. Les habitants du quartier, familiarisés avec ces scènes, s'y montrent assez indifférents. On se dit :

« C'est Toinon Lebeault avec son vieil ivrogne. » M. Boisson arriva ainsi dans une maison amie à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre, puis s'évada.

Citons ce trait encore. Il était caché dans la ferme de Dragny, au-dessus de Cirey. Des gendarmes arrivent, ayant à leur tête un brigadier, et ils se mettent à visiter la ferme. Ils ne découvrent rien. Cependant le brigadier revenant à la charge, se dirige vers une alcôve située dans la cuisine. A l'un des côtés pendait un mauvais rideau; il le détourne et se trouve en présence d'un homme qui s'était caché là. « Qui êtes-vous, lui dit le brigadier ? » — Je suis Jean-Baptiste Boisson, prêtre de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. » lui fut-il répondu d'une voix calme et assurée. — « Ne savez-vous pas que nous sommes à votre recherche et que vous vous exposez à la mort ? » — « Un prêtre ne craint pas la mort, faites de moi ce que vous voudrez. » — « Au moins, reprit le brigadier, ne vous faites pas connaître à mes gendarmes. Dites-leur que vous êtes un domestique de la ferme. Je veux vous sauver. » — « Merci de votre bienveillance, répondit l'abbé Buisson. Je ne me sauverai point par un mensonge, et si vos gendarmes me découvrent et m'interrogent, je leur dirai, comme à vous, qui je suis. » L'honnête brigadier voyant ses efforts inutiles, ramène le rideau, puis crie de toutes ses forces: « Eh! eh! les amis, nous perdons ici notre temps! Il n'y est plus. On vient de le voir descendre à Cirey. Hâtons-nous. » Et les gendarmes quittent bien vite la ferme, pour chercher dans la direction de Cirey le prêtre qui leur échappe.

Quand la paix fut rendue à l'Eglise de France, M. Boisson exerça son zèle dans les paroisses de Larochepot et de Baubigny. Après le Concordat, la nouvelle division des diocèses et la nouvelle circonscription des paroisses, il fut nommé curé d'Aubigny-la-Ronce qui, du diocèse d'Autun passait au diocèse de Dijon. Dans cet humble poste, le confesseur de la foi put jouir d'un

repos que lui avaient bien mérité ses fatigues et ses tribulations. D'ailleurs prêtre excellent, il ne négligeait rien de ce qui pouvait procurer le bien spirituel de sa paroisse et la bonne direction des personnes étrangères qui venaient réclamer ses conseils. Disons pourtant que sa direction était un peu sévère. Cette sévérité pouvait bien tenir à son caractère ; mais elle venait aussi, nous le croyons, des tendances de nos théologiens français, à cette époque. L'esprit du Jansénisme s'était infiltré un peu partout, à l'insu de ceux mêmes qui se montraient les plus dociles à l'enseignement de l'Eglise.

En 1820, M. Boisson fut nommé par son évêque curé-doyen de Nolay. Il fallut une menace de suspense pour l'obliger à quitter sa modeste paroisse d'Aubigny. Devenu le pasteur de son pays natal, il ne cessa pas d'être un homme de prière et de direction, et il passait une grande partie de son temps dans sa chambre ou au confessionnal. — Il vivait au milieu de sa famille, mais presque comme un étranger; ne lui donnant de sa vie que ce qu'il donnait à tous ses paroissiens.

Pendant sa carrière de curé-doyen qui fut de dix-sept ans, M. Boisson eut de nombreux vicaires ; pour eux il fut toujours l'homme du bon conseil, l'homme du bon exemple. Aussi le vénéraient-ils comme le type et le modèle du prêtre selon le cœur de Dieu.

M. Boisson mourut, le 21 mars 1837, à l'âge de 82 ans et deux mois. Ses funérailles furent présidées par M. Boullenot, curé de Saint-Aubin, qui décéda en cette même année (1).

BISSEY,
Curé de Larochepot.

1. M. Boullenot fut aussi confesseur de la foi. — Un autre prêtre de Nolay, l'abbé Lavirotte, se distingua également par son courage intrépide pendant les mauvais jours. Nous pourrions raconter de lui des aventures intéressantes. — La Révolution a ses héros ; l'Eglise a aussi les siens : ce sont tous ceux qui ont souffert pour elle. Nul plus qu'eux ne saurait honorer l'histoire d'un diocèse.



DEUX INSCRIPTIONS

Eglise de Pichanges *(doyenné d'Is-sur-Tille)*

I. — Edme Ornot de Pichanges fut abbé de Morimond de l'an 1517 à l'an 1552, qu'il mourût. (Cf. *Hist. de l'Abbaye de Morimond*, par l'abbé Dubois). — Son frère Girard Ornot a sa tombe dans l'église de Pichanges. Voici l'épitaphe à demi-effacée qu'on peut y lire encore :

. . . . norable
hōme Girard ornot frē de mōsieur de morimō
qui . . . . xme
jor de Gulet m v^c^xlvi. dieu ayt sō ame... me..

II. — L'église de Pichanges a deux cloches. La plus grosse et la plus ancienne des deux porte cette inscription :

✝ D. O. M. IHS. MA. MV^c. IIII. XX ET XII. DAME FRANÇOISE DE LA BAULME Vve DE FEU MON | SIEUR LE MARESCHAL DE TAVANES, ADMIRAL DES MERS DE LEVANT, GOUVERNEUR DE PROV | ENCE MA FAICT FAIRE.



N. B. — Nous accueillerons avec plaisir les documents de même nature qu'on voudra bien nous envoyer.



L'ANCIEN CARMEL DE DIJON

Très peu de temps avant qu'une mort imprévue enlevât M. l'abbé Pierre Lesourd, chanoine honoraire, aumônier des Carmélites de Dijon, il avait offert au BULLETIN *une Notice historique sur la fondation et le passé du Monastère confié à ses soins.*

Ce travail, composé au moyen de documents authentiques, la plupart inédits, est l'adieu du défunt en même temps qu'un suprême hommage de respectueux et affectueux dévouement à la Communauté qu'il avait appris à connaître intimement et à vénérer.

Mgr Joly, vicaire général, ancien paroissien et élève de M. Lesourd, fait connaître, avec son cœur et son talent, ce prêtre modèle aux lecteurs de la SEMAINE RELIGIEUSE; *en communiquant, sans retard, à ceux du* BULLETIN *ce qui nous semble être le complément ou du moins la suite naturelle de la Notice nécrologique, nous croyons remplir un devoir.*

Par modestie, notre ami avait exigé que les initiales de son nom ne fussent pas imprimées à la suite de son travail, mais la mort de ce cher et vénéré confrère, d'accord ici avec le texte sacré ne laudes... *lève le* véto. *Du reste, sa belle âme se reflète si visiblement, dans les pages sorties de sa plume, que nul n'eût hésité à en reconnaître l'auteur.*

Espérons qu'on retrouvera les notes recueillies et classées déjà en vue de rédiger la seconde partie de cette étude historique.

J.-B. L.

Dieu qui dispose à son gré de la volonté des hommes, leur fait souvent faire ce à quoi ils n'avaient nullement pensé ; c'est ce qui parut visiblement dans l'introduction en France de la réforme de sainte Thérèse.

Messire de Quintanadoine de Brétigny, grand d'Espagne par sa naissance, demeurait à Rouen où Messire Ferdinand, son père, s'était fixé depuis plusieurs années, lorsqu'il se vit obligé de se rendre à Séville pour quelques affaires qui exigeaient sa présence et devaient, selon les vues de son père, lui procurer une alliance des plus honorables. Mais la providence qui l'avait conduit dans cette ville pour des fins toutes différentes de celles qui l'y avaient amené, permit qu'un de ses amis intimes, dom Pierre de Toloza, l'engageât un jour à l'accompagner chez les Carmélites, où il voulait faire une visite à la Révérende Mère Marie de Saint-Joseph qu'il avait en grande estime.

Notre jeune Français ne s'en souciait nullement, à raison du peu de régularité qu'il savait régner dans certaines communautés d'Espagne. Mais son ami lui dit qu'il pourrait très bien se tenir éloigné et ne prendre ainsi aucune part à l'entretien. Le gentilhomme Espagnol l'entraîna donc, comme malgré lui, chez les Carmélites de Séville, et, lorsqu'il eut terminé avec la Mère Marie de Saint-Joseph, il pria son ami de s'approcher de la grille, la Révérende Mère désirant lui parler. M. de Brétigny fut on ne peut plus édifié de la vertu de cette religieuse qui, de son côté, fut frappée de la sagesse des discours de M. de Brétigny.

On se quitta pénétré, de part et d'autre, des sentiments que la grâce venait d'exciter, sentiments qui devaient, dans la suite, produire de si heureux fruits pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. La Mère Marie de Saint-Joseph ne se contenta pas d'inviter les deux jeunes gens à réitérer leur visite, mais pour les y engager plus efficacement, elle leur remit quelques avis spirituels de sainte Thérèse. Cette vénérable Mère avait été particulièrement aimée et estimée de la Sainte qui l'établit Prieure de la maison de Séville, où elle l'avait accompagnée pour en faire la fondation.

Le premier soin de M. de Brétigny, au sortir du par-

loir, fut de demander à son ami de quel ordre était ce monastère ? Dom Pierre de Toloza s'empressa de lui parler de ce nouvel institut, de la perfection que Sainte-Thérèse y avait établie et des grands biens que la Réforme produisait dans toute l'Espagne : « Eh ! qu'il serait à souhaiter, ajouta-t-il, que tous les autres royaumes connussent ce trésor, et qu'ils en pussent profiter ! »

Ces paroles furent comme un trait de lumière pour M. de Brétigny. Il n'en fallut pas davantage pour changer ses préjugés en vénération profonde, et il sentit tout à coup naître dans son cœur un désir extrême de s'intéresser à la propagation de cette réforme. Il ne trouvait de vraie satisfaction que dans l'église des filles de Sainte-Thérèse ; sa ferveur semblait s'accroître chaque fois qu'il méditait dans ce sanctuaire ; tous les jours il y passait quelques heures en prière. Le silence et le recueillement qui régnaient en ce saint lieu et n'étaient interrompus que par la psalmodie grave et affectueuse l'impressionnaient délicieusement. Pour s'assurer que c'était la grâce qui agissait sur lui et écarter toute illusion, il voulut s'instruire plus particulièrement de ce que contenait la réforme de sainte Thérèse.

La Mère Marie de Saint-Joseph lui en procura tous les moyens en l'adressant au Père Jérôme Gratien, provincial des Carmes-Déchaussés. Ce fut auprès de ce saint religieux qu'il s'en forma une juste idée. Le Révérend Père Gratien entretint plusieurs fois le jeune Français, et toujours il crut voir en lui un sujet sur lequel Dieu paraissait avoir des desseins pour le bien des âmes. Touché de la confiance que lui témoignait M. de Brétigny, il n'hésita pas à satisfaire ses pieux désirs. Non seulement il lui donna à lire la règle et les constitutions de la réforme, mais encore, pour le mettre plus en état de connaître, par la pratique, l'excellent esprit de la congrégation, il lui proposa d'assister à tous les exercices des novices. M. de Brétigny accepta avec reconnaissance la faveur qui lui était offerte. Trois mois

seulement s'écoulèrent dans cette sainte étude, le Père Gratien ne croyant pas devoir mettre sa ferveur à une plus longue épreuve. Il sortit à regret de ce sanctuaire, plus déterminé que jamais à consacrer sa vie et sa grande fortune à la propagation de la réforme.

Quand il eut terminé ses affaires de famille en Espagne, il songea à reprendre le chemin de la France. Il voyait avec douleur les calamités effroyables qu'y répandaient les guerres civiles, et il était persuadé qu'un des moyens les plus efficaces de remédier aux malheureuses suites des hérésies qui l'infectaient, c'était d'y établir la réforme de sainte Thérèse. Les grands exemples de perfection que ses saintes filles devaient y donner, les ferventes prières qu'elles adresseraient incessamment au ciel, lui faisaient espérer qu'elles arrêteraient le bras de la divine justice levé sur ce pays divisé.

De retour à Rouen, il ne tarda pas à se mettre en rapport avec M. Gallemant, prêtre doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, d'ailleurs prédicateur distingué qui, malgré l'état de siège, y prêchait une mission pour la conversion des pécheurs. M. de Brétigny se sentait attiré vers ce saint homme, qui fut le premier supérieur des Carmélites en France. La plus étroite intimité, fondée sur une estime réciproque, s'établit entre eux. M. Gallemant qui, depuis le jour où il s'était rencontré avec M. de Brétigny, avait su apprécier ses qualités précieuses et ses grandes vertus, crut que le moment était venu de l'exhorter à se préparer au sacerdoce. Il s'y prépara en effet avec toute la ferveur, tout le recueillement dont il était capable et fut ordonné prêtre en 1598. Cette nouvelle grâce de la part de Dieu ne fit qu'accroître son ardeur pour en procurer la gloire par l'établissement des Carmélites en France. Pour réussir plus sûrement dans cette grande entreprise, il lui sembla qu'un des moyens les plus efficaces était de faire connaître le mérite de ces pieuses filles, en commençant par celui de leur sainte Mère. Dans cette vue,

il traduisit quelques ouvrages de l'illustre réformatrice, ouvrages qui furent accueillis avec autant d'empressement que de reconnaissance ; et c'est par ce moyen, si simple en apparence, que la divine providence préparait de loin l'acceptation de cette réforme si désirée, excitant dans le cœur de plusieurs personnes de qualité le vif désir de s'y consacrer à Dieu, tant cette lecture leur révélait de perfections qu'elles ne voyaient pas ailleurs.

M. de Brétigny mit résolument la main à l'œuvre, longuement préparée dans le secret de la prière. Mais le bien ne se fait pas sans peine. On peut lire dans la vie (1) de ce véritable apôtre du Carmel et y admirer tous les travaux auxquels il se livra, sans jamais défaillir, pour mener à bonne fin sa prodigieuse entreprise.

Le premier monastère de l'ordre du Mont-Carmel, selon la réforme de Sainte-Thérèse, fut établi à Paris, le 18 octobre 1604. Il servit bientôt de modèle à un grand nombre d'autres, qui s'élevèrent comme par enchantement dans les principales villes de France.

Dès l'année suivante, 1605, une personne de qualité (Mlle Cheurie), alliée à plusieurs notabilités du Parlement de Dijon, d'ailleurs plus riche en vertus qu'en patrimoine, alla offrir à la vénérable Mère, Anne de Jésus, Prieure du monastère de Paris, et sa personne et ce qu'elle possédait pour commencer l'établissement d'un Carmel dans sa ville natale. Toute sa fortune consistait en un revenu des plus modiques et une maison d'une bien mince valeur. La révérende Mère accueillit néanmoins cette offre avec d'autant plus de faveur qu'elle voyait, dans la pauvreté de cette fondation, une plus parfaite analogie avec celles que sainte Thérèse avait faites en Espagne. Mais il fallait l'agrément des supérieurs ecclésiastiques (2). Il ne se fit pas attendre, et même, par déférence pour la révérende Mère, ils s'em-

1. Ecrite par le P. de Bauvais, S. J.
2. MM. Gallemant et de Brétigny.

pressèrent d'obtenir d'Henri IV les lettres patentes nécessaires, de remplir toutes les autres formalités, et de l'autoriser à procéder elle-même à la nouvelle installation, ainsi qu'elle en avait exprimé le désir. Il fallait encore le consentement des Echevins de la ville, qui ne l'accordèrent qu'après longues délibérations et à la condition expresse que le cardinal de Bérulle (1), protecteur dévoué des carmélites, s'engagerait à subvenir à tous les besoins des douze premières religieuses, jusqu'au moment où le monastère serait en état de se suffire par lui-même. L'éminent cardinal souscrivit avec empressement aux exigences de la municipalité.

Toutes les difficultés paraissaient levées. La révérende Mère, Anne de Jésus, songea au départ. Elle choisit pour l'accompagner, parmi les Espagnoles, sa sous-prieure, la Mère Isabelle des Anges et la sœur Béatrix de la Conception; parmi les Françaises, dont elle connaissait très imparfaitement la langue, la sœur Marie de la Trinité (d'Annivelle) pour lui servir d'interprète et de secrétaire, une novice, une converse et deux postulantes qui n'avaient pu trouver place dans le monastère de Paris, déjà au complet.

Partie le 15 septembre avec sa petite colonie, la vénérable Mère, Anne de Jésus, eut la pieuse pensée de passer par Clairvaux pour mettre sous la protection de saint Bernard, les premières carmélites de la Bourgogne. Arrivées à Dijon, le 20 septembre, elles furent reçues par la fondatrice dans sa propre maison. Mais quelle maison! La Révérende Mère la trouva encore plus chétive qu'elle ne s'y attendait, mais ne se découragea pas pour si peu. Elle donna l'exemple, ses filles l'imitèrent, tout le monde travailla et bientôt le petit réduit présenta un tout autre aspect.

1. Né en 1574 au château de Savilly, près de Troyes, le cardinal de Bérulle, qui mourut subitement en 1629, en célébrant la sainte messe, favorisa la publication de la Bible polyglotte de Léjay, et a laissé lui-même d'excellents écrits.

Ce jour même, un des grands vicaires, prévenu par MM. Gallemant et de Brétigny de l'arrivée des religieuses, se transporta à leur modeste logis qu'il accepta pour monastère, au nom de Monseigneur d'Escars, alors évêque de Langres. Après les prières prescrites, M. le Vicaire général leur donna sa bénédiction et prit congé des nouvelles carmélites. Le lendemain, fête de saint Mathieu, la sainte messe fut célébrée solennellement, le Saint-Sacrement exposé, et le monastère placé sous le patronage de Saint-Joseph, ainsi que l'avait demandé la révérende Mère, Anne de Jésus. Le Carmel était constitué et la règle de la Réforme était dès lors fidèlement observée.

Il ne s'était pas encore vu à Dijon de couvent de filles. Les guerres d'Espagne, à peine terminées, inspiraient un éloignement profond pour les Mères Espagnoles, qui venaient établir celui-ci sous le patronage secret de quelques personnes de qualité. Dès qu'on apprit qu'elles étaient dans la ville, il se fit un grand tumulte ; le peuple s'agitait et poussait des clameurs menaçantes : ce sont des Espagnoles, nous ne voulons pas d'Espagnoles ! !

Un incident qui, en tout autre circonstance, aurait passé inaperçu, ne contribua pas peu à augmenter l'effervescence populaire. Le serrurier qui avait confectionné la grille du chœur, avait placé sur la barre du milieu une fleur de lis qui empêchait de bien voir l'autel. La Mère, Anne de Jésus, voulut, pour cette raison, la faire enlever. Mais cet homme, qui était ivre, détacha la barre avec colère, la jeta par terre, la cassa et la foula aux pieds en présence des autres ouvriers ; il poussa l'impudence jusqu'à publier que c'était la Mère Espagnole qui, par mépris, l'avait brisée. Ce mensonge, tout extravagant qu'il était, excita une telle rumeur que le Parlement s'en émut et vint en corps pour informer du fait. Que serait-il advenu si Madame la première Présidente, qui protégeait les Carmélites, ne fut intervenue à

temps ? Il lui suffit, pour calmer la tempête, de montrer à Messieurs du Parlement quantité de fleurs de lis gravées sur le pourtour du tabernacle. Cet incident eut pour effet de faire mieux connaître les Carmélites et surtout la Mère Anne de Jésus, dont la conduite envers l'auteur de ce trouble, fut tout spécialement appréciée. Des personnes amies du monastère étaient d'avis qu'on n'employât plus cet ouvrier, mais la Révérende Mère observa que cet homme n'avait pas eu conscience de ce qu'il faisait et dit qu'elle ne pouvait se décider à le congédier. Revenu à la raison, ce malheureux ouvrier rougit de son incartade et continua de travailler pour la maison avec reconnaissance et fidélité.

Le jour de la fête des apôtres Saint-Simon et Saint-Jude, son année de probation étant finie, la sœur Marie de la Trinité fit profession en présence d'une assistance d'élite. Ce sont les premiers vœux qui furent offerts à Dieu sous la réforme établie en France. M. de Brétigny se rendit à Dijon avec M. Gallemant pour donner le voile à cette fervente professe. Elle consomma son sacrifice entre les mains de la Mère Anne de Jésus, qui chérissait tellement cette maison, qu'elle y resta quinze mois, ne pouvant se décider à la quitter, bien que sa présence fût réclamée ailleurs.

Cependant les supérieurs, voyant avec peine que ces saintes filles fussent si mal logées, songeaient sérieusement à leur procurer une autre habitation. La mère Anne de Jésus avait avisé des masures en ruine sur un emplacement qui lui semblait parfaitement convenir pour un monastère. Mais elle n'en parla qu'avec une extrême discrétion, le cardinal de Bérulle, opinant pour l'abbaye du Val-des-Choux, dans laquelle il ne restait que trois ou quatre religieux, qui paraissaient disposés à l'abandonner. Le cardinal regardait la chose comme faite, mais au moment de signer l'engagement surgirent des difficultés telles qu'il fallut y renoncer et revenir à l'emplacement que la Mère de Jésus avait dé-

couvert. L'acquisition n'en a été faite qu'après son départ pour la Flandre, où venait de l'appeler l'Infante Isabelle, afin d'établir la Réforme dans ses Etats. Cette excellente Mère avait apporté d'Espagne le bâton dont se servait ordinairement sainte Thérèse dans ses fondations, une dizaine de son gros chapelet et plusieurs statuettes du Saint-Enfant Jésus. Ces objets précieux, auxquels elle tenait beaucoup, elle les laissa à la maison de Dijon comme gage de son affection et du vif intérêt qu'elle lui portait. Elle fit plus, elle lui céda sa chère Sous-Prieure, qu'elle remplaça par la mère Béatrix de la Conception, qui était alors maîtresse des novices. Pour ce dernier poste, si important, elle jeta les yeux sur la Sœur Louise de Jésus (Mme Jourdain) qui avait pris le saint habit à Paris et fait profession à Pontoise. Ayant eu maintes fois l'occasion de remarquer sa prudence et la sûreté de son jugement, elle voulut savoir ce qu'elle pensait de la fondatrice (1) de la maison de Dijon. Sœur Louise qui ne se départit jamais de la plus grande franchise, lui répondit spontanément : « Voyez-vous, ma Mère, ces vieilles dévotes, en France, sont ordinairement des entêtées, attachées à leur dévotion ; on n'en fait rien qui vaille : ne m'en parlez point. » On verra bientôt si cette appréciation avait sa raison d'être. Lorsqu'elle leur fit ses adieux, cette bonne Mère, Anne de Jésus, dit à ses chères filles qu'elle leur laissait pour Prieure, à sa place, la Sœur Louise. Nulle autre, en effet, n'eût pu les consoler du départ de leur Vénérée Mère...

La maison occupée jusqu'alors, ne suffisait plus pour le nombre des sujets qu'elle contenait. La nouvelle s'élevait rapidement, où elle est aujourd'hui, sur l'emplacement dont il a été parlé. Quoique non encore achevée, la Prieure était pressée de s'y rendre en procession, pour répondre au désir que manifestait la population.

1. Mlle Cheurie.

Mais Mlle Cheurie avait reçu le saint habit des mains de la Mère Anne de Jésus. Son année de probation touchait à sa fin. Devait-on l'admettre à la profession ? La Communauté remarquait depuis longtemps qu'elle ne pouvait ni se faire aux pratiques de la vie religieuse, ni quitter ses dévotions ordinaires : son caractère, ses habitudes, tout en elle s'opposait à la règle, et, malgré sa piété, on désespérait de la voir changer. Dans cette circonstance délicate, la Prieure crut devoir recueillir les voix des sœurs ; elles lui furent toutes contraires. La sachant très susceptible, très impressionnable, on se demandait comment elle accueillerait la situation qui lui était faite. On usa de tous les ménagements possibles pour lui en donner avis. Mais au premier mot, son exaltation ne connut point de bornes : elle déclara aux religieuses que si elles ne l'emmenaient avec elles de bon gré, elle saurait bien les suivre de force, et elle courut s'enfermer dans une chambre qui donnait sur la rue, en poussant des cris qui furent entendus du dehors. Le Parlement s'émut de la rumeur publique. Plusieurs de ces messieurs arrivèrent, suivis d'une multitude irritée. Ils demandèrent d'abord la Prieure qui les reçut avec une exquise politesse et leur exposa avec autant de modération que de dignité la cause de l'agitation qui s'était si malencontreusement produite. Ils entendirent ensuite Mlle Cheurie. Son exaltation était tombée. Elle répondit avec le plus grand calme à toutes les questions qui lui furent posées et déclara qu'elle n'avait jamais eu qu'à se louer de la délicatesse des procédés de toutes les religieuses à son endroit et elle signa sa déclaration. Ces messieurs, pleinement satisfaits, mirent à leur disposition leurs propres équipages, pour les transporter dans leur nouvelle demeure.

Mlle Cheurie reconnut combien il est avantageux d'avoir à faire à des personnes consacrées à Dieu. Ces saintes filles lui laissèrent, en effet, sa maison en bien meilleur état qu'elles ne l'avaient reçue et lui rendirent

beaucoup plus qu'elle ne leur avait donné. En toutes occasions, elles lui témoignèrent la reconnaissance qu'elles lui devaient comme à celle dont Dieu s'était servi pour leur établissement. Elle finit sa vie dans la pratique des bonnes œuvres et avec les sentiments de piété dont elle avait toujours fait profession.

Le nouveau monastère ne fut entièrement achevé qu'en 1613. C'est à cette époque seulement que fut consacrée l'Eglise par Mgr Passelaigne, évêque de Belley, délégué de Monseigneur l'Evêque de Langres. Après les prières liturgiques, une assistance nombreuse et sympathique remplit l'enceinte sacrée, et la cérémonie s'accomplit en très grande pompe, rehaussée encore par la musique de la Sainte-Chapelle. Ce fut là, pour les Carmélites, la plus douce consolation qu'elles aient éprouvée depuis leur arrivée à Dijon.

Mais voici qu'un voisin, d'humeur peu accommodante, venait de prendre des jours sur leur monastère et prétendait les conserver. Il fut prié itérativement de vouloir bien les supprimer; mais il n'en tint aucun compte. Elles se virent forcées de défendre leurs droits devant la justice (1), et n'obtinrent enfin gain de cause qu'après bien des débats et des remises interminables.

A quelque temps de là, entre sept et huit heures du soir, le tonnerre tomba avec un fracas effroyable sur leur clocher, s'ouvrit un passage près du lieu où se trouvait réunie la Communauté et terrassa cinq ou six religieuses. On les croyait frappées à mort. Quels ne furent pas l'étonnement et la joie, lorsqu'on les vit se relever sans autre mal que leurs voiles brûlés par la foudre. Les dégâts d'ailleurs causés dans le clocher, furent à peu près insignifiants.

Le monastère de Dijon ne datait que de quelques années, et, des rangs de la bourgeoisie, comme de la noblesse, de toutes les classes de la société, les âmes

1. Le dossier très volumineux du procès est conservé aux archives départementales.

généreuses, avides de souffrances, amantes passionnées de Jésus-Christ, se sentaient attirées et comme entraînées vers un genre de vie si noble et si pur. Dans une partie des anciennes circulaires (1), on retrouve les noms des principales familles de Bourgogne : ainsi, la sœur et la fille du président Brûlard entrèrent des premières au Carmel, et, plus tard, le président de la Berchère donna généreusement ses deux filles à ce monastère. Les Languet, les Papillon, les Legoux, les Fleutelot, les Maillard, etc., y comptèrent également quelques-uns de leurs membres. En un mot, on peut dire sans crainte d'exagération que, pendant près de deux siècles qui se sont écoulés depuis l'origine de ce couvent jusqu'à la Révolution, il y a peu de familles dijonnaises qui n'y aient été représentées et qui n'aient retiré les plus précieuses faveurs de leur contact avec ce foyer de zèle et de sainteté.

Non seulement les familles particulières, mais la ville tout entière avait eu part à ces avantages. Que ne firent pas en effet, auprès de Dieu, ces âmes ferventes qui ne se bornèrent pas à suivre les voies ordinaires de la justice, mais qui coururent dans les plus âpres sentiers de la perfection !

L'Esprit de sainte Thérèse s'était fidèlement conservé dans ce premier monastère. Il se dégage des circulaires dont nous avons parlé, un parfum de piété qui touche et édifie ; on voit que le détachement de soi-même, l'amour des souffrances, les plus belles vertus fleurissaient dans ce cloître ; on y trouve les traits les plus héroïques : tout est raconté avec une candeur, une grâce simple et naïve qui séduit.

Au monastère de Dijon revient la gloire d'en avoir fondé quatre autres, savoir : à Châlons, en 1610 ; à Dôle, en 1614 ; à Beaune, en 1619, et à Châtillon, en 1621.

1. Elles forment un volume in-8°.

Chose bien digne de remarque: le Jansénisme qui s'était glissé dans les maisons les plus saintes et avait réussi à infecter de son venin quelques Carmels, n'avait pas pénétré dans celui de Dijon. La pureté de la foi et la simplicité de l'obéissance dûe au Saint-Siège s'y étaient conservées dans toute leur intégrité. Nous en avons une preuve touchante dans cette profession de foi que rapportent les circulaires et qui se retrouve sur les lèvres mourantes de presque toutes les religieuses : « Je remercie Dieu, disaient-elles en mourant, de m'a-« voir faite fille de l'Eglise catholique, apostolique et « romaine ; Je proteste de ma soumission à toutes les « décisions de Notre Saint-Père le Pape, pour le sou-« tien desquelles j'aurais volontiers donné ma vie ; dis-« position dans laquelle nous sommes toutes par la « grâce de Dieu. »

Le monastère avait subsisté dans la même ferveur jusqu'à la Révolution. On voit encore des circulaires écrites sous la date de 1791 : elles racontent avec calme et sérénité la vie de quelques religieuses qui venaient de s'endormir doucement « dans le baiser du Seigneur ». Jusque-là, à part les quelques évènements que nous avons relatés plus haut, rien de vraiment sérieux n'était venu troubler leur paisible retraite, mais l'orage grondait au dehors ; le moment approchait où la plus terrible épreuve allait y pénétrer ; bientôt, en effet, fut rendu cet inique décret qui, au nom de la liberté, supprimait de toutes les libertés la plus sacrée, celle de prier et de se dévouer. Si on leur eut dit alors, comme aux Carmélites de Compiègne : « Vous allez mourir, vos têtes vont tomber sous le couteau de la guillotine, » comme elles, en marchant au supplice, elles auraient entonné, avec enthousiasme le *Te Deum laudamus !* ou le *Lœtatus sum in his quœ dicta sunt mihi in domum Domini ibimus.* (1). Mais les expulser de leur chère cloture, les contraindre

1. Ps. CXXI, 1.

à rentrer dans le monde qu'elles avaient quitté avec tant de joie, c'est le cri douloureux du prophète qu'elles firent entendre : *Heu! mihi quia incolatus meus prolongatus est, habitavi cum habitantibus Cedar!* (1)

Le 1er septembre 1792, jetées sur le pavé de la rue, elles se dispersèrent de divers côtés. Plusieurs trouvèrent un asile à Dijon, dans quelques familles amies. Elles continuèrent à mener, dans l'obscurité de leur retraite, la vie de piété et de régularité à laquelle elles s'étaient consacrées. Nous devons à des témoins oculaires les détails les plus touchants, et, nous ne craignons pas de le dire, les plus gracieux sur ces saintes filles. Ce qui étonnait le plus les rares confidents des Carmélites, c'est la joie qui brillait sur ces visages amaigris par de longues austérités. Jamais une plainte ne sortait de leur bouche; elles semblaient heureuses de souffrir, et si quelque soupir s'échappait parfois de leurs lèvres, c'est qu'elles appelaient de tous leurs vœux le moment, trop tardif à leur gré, qui les réunirait à leur céleste époux, en mettant fin à un exil deux fois plus triste et plus douloureux.

Quelques-unes d'entre elles, réduites à une extrême pauvreté, avaient ouvert une petite école, où elles recevaient de jeunes enfants qu'elles formaient à la piété, en même temps qu'elles leur enseignaient les premiers éléments du langage. La principale maîtresse se nommait Sœur Marguerite, ou plutôt, *Tante Marguerite*, comme l'appelait familièrement cette innocente et vive jeunesse. Or, parmi les enfants qui fréquentaient l'école de Tante Marguerite, on en remarquait un d'une beauté ravissante, en qui, par un rare contraste, la douceur s'unissait à la pétulance, et des goûts tranquilles aux saillies d'un tempérament vif et ardent. C'était le second fils d'une veuve qui était venue de Recey-sur-Ource s'établir à Dijon, son pays natal. Cette veuve était Mme

1. Ps. cxix, 5.

Lacordaire, et l'enfant, on l'a déjà deviné, était le futur restaurateur de l'Ordre de Saint-Dominique, en France, l'illustre Père Lacordaire.

Après bien des années de longues et infructueuses tentatives pour essayer de reconstituer l'ancien Carmel, sept des vénérables Mères qui vivaient encore, résolurent d'aller demander asile aux monastères déjà rétablis. Une fut reçue à Autun ; les six autres allèrent à Beaune, emportant avec elles un trésor de riches reliques et les objets précieux que la Mère Anne de Jésus avait apportés d'Espagne et laissés à Dijon lorsqu'elle se rendit en Flandre.

Cependant le monastère, pour l'érection duquel avaient été faits de si grands sacrifices, ne disparut point avec les religieuses. Mais quelle transformation il a subie ! Les belles statues qu'on voit encore dans leurs niches, au portail de ce qui fut la maison de Dieu, autrefois si fréquentée, semblent dire avec tristesse : *Viæ Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* (1). Chose lamentable, depuis cette époque néfaste, ce monastère s'appelle : *la caserne des Carmélites !*

X... (Chanoine Lesourd.)

1. Thren, I. 4.





LETTRES INÉDITES

DE

CLAUDE NICAISE

A HUET ET A G. BONJOUR

Tirées des Bibliothèques italiennes

(1679-1701)

LETTRES A HUET

Suite (1)

III.

Paris, le 10 juin 1691.

Monseigneur, je n'ay pu encore sçavoir au vray quelle estoit la personne qui escript contre M. Régis en votre faveur, quelque perquisition que j'en aye pu faire. On m'a dit seulement que c'estoit un professeur de philosophie, qui avait régenté pendant plus de trente années au collège du Plessis. Ce n'est pourtant point, à ce qu'on m'a assuré, M... (2) qui réside actuellement à Lyon, ni M. du Hamel (3) qui a professé au même Collège. M. Foucher (4) nous pourra esclaircir sur ce faict quand

1. Voir *Bulletin*, 1889, p. 11.
2. Nom illisible.
3. Est-ce l'auteur de l'Histoire de l'Académie des Sciences?
4. Simon Foucher, chanoine de la Ste Chapelle de Dijon (1644-1696).

il voudra, car c'est luy qui m'a asseuré que c'estoit un professeur du Collège du Plessis autrefois. J'en feray encore une plus ample perquisition.

Je vais, Mgr, vous faire part, en attendant, d'une lettre envoyée ici à M. de Laroque, nostre voysin et bon ami, par M. Bayle (1), escripte à ce dernier par M. Leibnitz auquel nous avons fait part, Monsieur, de vostre souvenir aussi bien que Mr Bayle (2).

Voila, Monsieur, l'extrait de cette lettre que j'ai cru devoir estre agréable à V. G.

Je sais peu d'autres nouvelles de la République des lettres dont je puisse vous faire part. Je n'ay point receu de nouvelles de Hollande depuis ce que je vous manday par ma dernière. Les œuvres de Bochart y sont achevées d'imprimer (3). M. Carpzovius (4) escript de Leipzig à

1. Bayle, philosophe et érudit (1647-1706), auteur du Dictionnaire historique et critique, ce chef-d'œuvre d'érudition malicieuse et perfide.

2. J'ai publié ce fragment de lettre de Leibnitz dans la Rivista di Filosofia de Rome, dans un article « Due frammenti inediti dell' epistolario di Leibniz (1888) ». Il est assez intéressant pour que je le reproduise ici: « J'honore infiniment Mgr l'évêque d'Avranches, dit M. Leibnitz. Je suis vain d'apprendre qu'il se souvient de moi. Quelqu'un m'a dit que nous aurions bientost de lui un ouvrage intitulé Concordia rationis et fidei. Tout ce qui vient de cette main est exquis et fera honneur à notre siècle auprès de la postérité. Un certain Mr Sveling de Brême ayant répondu à la censure de cet illustre évêque contre Descartes, on m'en demanda mon sentiment. Je respondis qu'à mon advis la meilleure façon de satisfaire à M. l'évêque d'Avranches seroit de profiter des avis qu'il a donné aux Cartésiens, de joindre les expériences de la physique, les recherches de la mathématique et la lecture des bons autheurs à celle de leur maistre, et de se dépouiller d'une certaine vanité ridicule qui règne dans l'esprit de quelques-uns et qui les empesche d'avancer. Car je ne sçay par quelle fatalité il arrive que de toutes les belles découvertes de nos temps, pas une n'est dûe aux Cartésiens. Il semble que l'esprit de secte est naturellement contraire à l'invention et que la méthode de M. Descartes est morte avec son auteur. Cela n'empêche pas qu'il ne faille rendre justice à Descartes, qui estoit sans doute un des plus grands philosophes que nous connaissions. Il estoit aussi très grand géomètre. Cependant on a trouvé depuis qu'il n'est pas allé aussi avant qu'il se vantait et qu'il n'a pas même assez connu les secrets de l'analyse.

« J'ai envoyé à M. l'abbé Foucher quelques raisons qui me persuadent que l'étendue ne fait pas l'essence de la matière. Je seray bien aise de sçavoir ce que quelque homme versé en ces matières en pense, etc. »

3. Samuelis Bocharti opera omnia. Lugd. Batav. 1675-1691. 2 v. in-fol.

4. Carpzow, historien, éditeur des lettres de H. Languet (1649-1699).

M. Ménage que M. de Spanheim (1) devoit bientôt donner au jour toutes les œuvres de l'empereur Julien in-folio avec des notes (2). On voit icy le *Sorberiana* de M. Graverol (3) dont M. Ménage et le Président Rose n'ont pas subject d'être contents. Il y a un article sur M. Scarron qui est un peu délicat et je m'étonne que M. Graverol l'ait inséré dans ce livre (4). Le P. Noris promet de m'envoyer un nouvel ouvrage de sa façon :

« Cum Galli cardinales electo pontifice ad vos revertentur, si tamen me vivo vaticana ipsa comitia absolventur, (jam enim in 4um mensem protrahuntur; equidem noster Cis Barbadicus in Petri sede adoraretur, si ad propositas factiones animum inclinasset; at vir eximie sanctitatis, vita integer, excelsus, purus, mavult privatus vivere quam sordidiori via ad Vaticani summitatem rundere. Cardlis Ottobonus Barbadico nempe venetus veneto adversatur : quod illi hunc timeo censorem (5).) »

J'ose, Mgr, asseurer M. Foucault de mes très humbles respects (6). Je suis avec tout le respect possible, etc.

IV.

Villey-sur-Tille, 29 juillet 1692.

Monseigneur,

Je reçus d'Hanovre deux jours avant que partir de Paris une belle et grande lettre de M. Leibnitz où il y a

1. Spanheim, homme d'Etat prussien et érudit, né à Genève 1629, mort à Londres, 1710, (Cf. Schefer, introduction à la *Relation de la Cour de France en 1690*. (Paris 1882). Cf. E. du Boys. *Les Correspondants de Nicaise*. I. E. Spanheim), ami et correspondant de Huet et de Noris. Voir une lettre de Spanheim à Huet [Florence. Bibl. Laurentienne. Fds Ashburnham 1772] en appendice.

2. Juliani imp. opera cum variorum notis rec. E. Spanhemius. Leipzig 1696 in-fol.

3. Fr. Graverol, de Nîmes (1636-1694).

4. Les passages relatifs à Ménage et au président Rose n'ont rien qui mérite tant d'indignation. On a seulement reproché au Sorberiana de recueillir sur Ménage des anecdotes sans conséquence.

5. Le cardinal Pignatelli fut choisi et prit le nom d'Innocent XII.

6. Nicolas Foucault, intendant de Normandie, archéologue et bibliophile (1643-1721). Cf. Desdevizes du Désert, Mémoires de l'Académie de Caen. 1875. Cf. à l'appendice une lettre de Nicaise à Foucault.

des compliments très-particuliers pour V. G. et une critique abrégée, très-exacte et très-recherchée, des ouvrages de M. Descartes. On la jugea digne d'être mise dans le Journal des Savants, mais j'ay cru, Monseigneur, qu'il fallait auparavant vous en faire part. Tout ce qui vient de M. Leibnitz faict honneur à la république des lettres et mérite de lui estre communiqué. Je me souviens que, dans les mémoires que je reçus de Rome de sa façon et de celle de M. Auzoult (1) d'heureuse mémoire, et que je donnay à M. Baillet pour servir à la vie de M. Descartes qu'il a donnée au public avec tant d'exactitude (2); je me souviens, dis-je, que ces mémoires de M. de Leibnitz estoient très-particuliers et très-amples, et qu'entre autres choses il y donnoit des marques d'une grande modestie, tesmoigant que quoiqu'il ne fust pas du sentiment de M. Descartes, il ne laissoit pas d'estre fort obligé à ceux qui nous donnoient la vie d'un si excellent personnage. Il en parle dans la critique de cette lettre avec la même modestie. En voicy, Mgr le contenu (3) :

Voilà Monseigneur, tout ce qui peut vous regarder pour seur dans cette lettre. Je ne vous fais point mention de beaucoup d'autres choses comme par exemple de sa *Dynamique*.

Je ne scay si M. Pellisson (4) l'aura envoyée pour cet effect (5) à M. le Président Cousin (6) qui ne m'en a

1. Auzoult, un des correspondants de Nicaise, mathématicien, inventeur du micromètre (1630-1697).

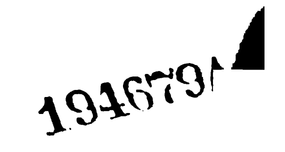
2. Et de prolixité. Voir Baillet, Vie de M. Descartes. D. Hortemels, 1691, in-4°, 1693, in 12. Paris.

3. Extrait d'une Lettre de Leibnitz : J'honore infiniment M. l'évêque d'Avranches et je vous supplie Monsieur de le lui tesmoigner. — à vous entretenir si longtemps sur cette matière. 5 juin 1692. Cf. Die philosophischen Schriften von G. W. Leibnitz herausg. von Gerhardt. Weidmann. Berlin. 1879, T. II, page 534.

4. P. Pellisson, né à Béziers (1624-1695) historiographe et conseiller d'État.

5. Pour être imprimé dans le Journal des Savants, selon le désir exprimé par Leibnitz. Cf. Gerhardt. II. 537.

6. Louis Cousin, président de la Cour des Monnaies (1627-1707), traducteur des Historiens Byzantins.



rien dict, lorsque je lui ay communiqué cette lettre de M. Leibnitz avant mon départ de Paris.

Je me trouve icy, Mgr, à quatre lieues de Dijon (1) où je suis venu au sortir de Paris pour gouster l'air d'une campagne fort agréable, aussi bien que celle de vostre abbaye d'Aulnay. Notre village est situé sur le penchant d'une colline, au soleil levant; un fort joli ruisseau, qui coule au milieu d'une grande prairie et d'un beau vallon, quitte son lit pour passer à ses pieds et faire moudre ses moulins; on entre en ce lieu d'un costé par une grande levée qui traverse le vallon à son embouchure et à sa gorge, où il ouvre une belle et vaste campagne à perte de veue, diversifiée par mille beaux aspects; de l'austre costé de la levée, le vallon va en se rétrécissant insensiblement durant une lieue jusqu'à un grand et beau village qui termine la prairie et forme une autre veue bornée qui n'est pas moins belle que la précédente. Des vignes d'un austre costé (qui produisent de très-bons vins) font tous les autres abords du village par divers chemins qui les traversent agréablement. Les eaux de ce lieu ne sont pas moins bonnes que les vins. Il y en a même quelques-unes de minérales, parmi les fontaines qui les produisent et qui sont l'un des grands ornements du lieu, et forment un joli estang qui se jette dans la rivière. Vous avez au-dessus des vignes et de la montagne, des pelouses agréables pour la promenade, mille endroits charmants dans les bois (2). En un mot, monseigneur, c'est tout dire pour la recommandation de ce lieu que Mercure et Minerve l'ont autrefois choisy pour y estre en vénération. L'on y en voit encore des marques dans une inscription du Haut-Empire, très-belle et très-curieuse, qui s'y conserve sur

1. Les lecteurs du *Bulletin* pourront mieux qu'un provençal apprécier l'exactitude de cette description. M. l'abbé Choiset veut bien m'assurer qu'elle est parfaite.

2. Ce paysage à la Fénélon ne laisse pas que d'être fort agréable, parce qu'il est vrai. Nicaise le voyait en réaliste, avant de le décrire en style noble.

grande pierre voisine, dans une chapelle, qui est au milieu des vignes, à l'un des bouts du village. Elle est dédiée à S. Hermès et à S. Augustin (1). On y vient de toutes parts faire des neufvaines pour les sots et maniaches qu'on y amène et qui y guérissent de leur folie. Gruter, Reynesius, Spon (2) et aucun autre n'ont parlé de cette inscription que nous pourrons donner un jour au public. Si j'avais l'enthousiasme de Theodas, *cet amy fol et sage* (3), ou que je fisse les vers aussi bien que le P. Comire (4), je vous envoyerais aujourd'hui, Mgr, une ode de ma façon à la louange de nostre village. Mais je ne suis nullement poète, et il ne fault pas l'estre à demy pour se mesler d'en vouloir faire le mestier. Nos fontaines n'ont pas la vertu de M. de Segrais vostre amy (5).

Je voudrais bien qu'elles eussent du moins celle de me guérir de mes ardeurs et difficultés d'urine. Je n'userois point d'autre remède et je lairrois là toutes les ordonnances des médecins de Paris que je cours risque de ne pas beaucoup observer. J'ai plus de dévotion à Mercure et à Minerve qu'à Esculape. J'essaierai de me guérir autant que je le pourray par l'abstinence et par la patience et surtout par la joie en ne lisant que des choses agréables.

Il me tarde, Mgr, que je voye les *Dialogues* (6) dont V. G. m'entretint avec tant de plaisir chez elle avant son départ pour la campagne. Le premier se termine dans la Laponie. Rien ne me paraît mieux escript ni plus

1. Cf. Nicaisii dissertatio de Minerva Arnalya una cum Mercurio illius Symbomo, Bibl. Nat. MSS. Nouv. Acq. Lat. 291. M. Caillemer la croit inédite.

2. Gruter, dans son Thesaurus Inscriptionum (Heidelberg 1601), et Jacques Spon, l'archéologue lyonnais (1647-1685) dans son Ignotorum atque obscurorum quorumdam Deorum arae (Lyon 1676).

3. Il s'agit ici de Santeuil. Cf. La Bruyère. Chap. XII. Des Jugements.

4. Le R. P. J. Commire, jésuite, poète latin (1625-1702).

5. Segrais, le fameux poète pastoral (1624-1701).

6. Il s'agit des Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme (Paris, 1692).

agréablement. J'aurais souhaitté que la lecture n'en eût jamais fini et qu'après la Laponie vous m'eussiez mené dans les Indes *a Gadibus ad Gangem*. Cette manière de traicter les choses me semble plus persuasive, du moins plus insinuante : c'estoit celle des anciens. Je voudrais qu'on n'eust jamais parlé de philosophie qu'en goguenardant comme cela par dialogues et par de petits contes agréables (1). On y aurait plus profité et mieux fait son compte que par tant de raisonnemens et de gros volumes inutiles et ennuyeux.

J'ai sur ma table actuellement deux livres espagnols dont l'un a pour titre *Refranes, Glosados e filosofia volgar*, d'un nommé Nunez, et l'autre *Filosofia secreta* d'un Don Juan Perez où tout ce qu'il y a de plus particulier dans l'une et l'autre des philosophies, soit commune, soit secrète, s'y trouve tiré des proverbes, des manières de parler vulgaires, des contes et des fables anciennes.

Mais je ne prends pas garde, Mgr, que je vous ennuie moi-mesme par cette lettre campagnarde où je vous dicts tant de choses inutiles. Je voudrais bien en avoir de meilleures à vous dire et que nos amis de Hollande, dont je receus quelques lettres avant que sortir de Paris, m'eussent fourni de quoy le faire. Je n'y ai rien trouvé de considérable concernant la République des lettres que l' « *Essai du Dictionnaire Critique et Historique* » (2) que M. Bayle a donné au jour et qu'il nous envoye. Il en envoyera un exemplaire au cher M. Ménage qui n'a plus besoin de critique. Je n'ai aucune nouvelle du *Paradis terrestre* (3) du costé

1. Cette rencontre d'opinions entre l'abbé Nicaise et l'auteur du *Prêtre de Némi* est au moins surprenante.

2. C'est le « *Projet du Dictionnaire* » paru en 1692, in-8°, qui depuis a été mis tout entier dans le Dictionnaire historique et critique (cf. Desmaizeaux, Vie de Bayle, p. 27, 199).

3. Allusion au projet de réponse au livre de Huet « De la situation du paradis terrestre (Paris, 1691) », dont il est si souvent question dans les Lettres de Nicaise.

de Hollande. Nos *Sirènes* (1) sont heureusement arrivées en Italie, où elles avaient plus d'habitude avec les gens du pays qu'avec les bourgmestres de Hollande qui sont maintenant impratticables (2).

Je suis, Mgr, etc.

NICAISE.

V.

Dijon, le 3 août 1693.

Monseigneur,

V. G. recevra cette lettre par les mains de M. Turretin de Genève (3), dont le nom et la famille ne sont pas inconnus dans le monde. C'est un jeune homme qui, à l'âge de vingt-deux ans, en sçait autant dans les langues et dans les sciences que les plus vieux et les plus avancés en peuvent savoir. Il a esté admiré des plus savants de Hollande aussi bien que de ceux d'Angleterre. Il parle pertinemment des hystoires de toutes les religions de ces insulaires. Il seroit à souhaitter pour le comble de ses perfections qu'il se fust deffaict de la sienne; il faut espérer que le Seigneur lui en fera un jour la grâce; c'est son ouvrage et non celui des hommes (4). M. Turretin ne désire point sortir de Paris pour retourner à Genève sans y voir les personnes qui y ont le plus de relief et de considération dans les arts et dans les sciences, et comme vous estes, Mgr, celle qu'on doit regarder comme la première et la principale de toutes, je lui ay fort recommandé d'aller rendre ses respects à Votre Grandeur; et je me suis en même temps servi de cette occasion pour l'asseurer aussi des

1. Les Sirènes, ou Discours sur leur forme et figure. Paris. J. Anisson, 1691.

2. A cause de la guerre [de la Ligue d'Ausbourg].

3. Cf. E. de Budé, Introduction aux Lettres de Turretin à Nicaise (*Bulletin d'Histoire religieuse de Dijon, 1886*).

4. Cet endroit suffirait à prouver la tolérance de Nicaire.

miens et de ceux de M. Spanheim qui m'en charge fort par sa dernière (1), que j'ay receue dans un pacquet de M. Leibnitz, qui me faict la même prière. Il m'a envoyé la première feuille de son *Codex Juris gentium diplomaticus* (2) que j'ay fait mettre dans le *Journal des Savants*. M. Spanheim me mande qu'il achève son *Julien* tant qu'il peut et qu'il espère qu'il sortira entièrement de la presse de Leipsic cet hiver. Il a achevé le *Callimaque* (3). Ce sera un gros commentaire qui l'a occupé longtems parce qu' « *il y a trouvé* (dit-il) *de belles choses à dire* ». Il avoue néanmoins que cela lui a bien faict perdre du tems qu'il aurait pu employer à de meilleures choses. Mgr de Court (4) est de retour des eaux de Bourbon, dont il a reçeu un merveilleux secours, à ce qu'il me mande. Je souhaite d'en recevoir un pareil de celles de nostre campagne que je vay prendre. Je suis fâché, Mgr, du désastre qui est arrivé à votre bibliothèque, que je croy entièrement rétabli (5). On me mande qu'on réimprime en Angleterre les *Dogmata theologica Petavii* (6). M. Baudelot (7) et M. Graverol de Nismes veulent arracher les aisles à nos Sirènes (8), comme firent autrefois les Muses et leur donner des aislerons. Elles arriveront plustost en Hollande de cette manière, car elles volent si lentement

1. Cette lettre de Spanheim à Nicaise manque dans le travail déjà cité de M. du Boys.

2. Codex Juris Gentium diplomaticus (Hanovre, 1693) suivi en 1700 de la Mantissa Codicis J. G. diplomatici.

3. Callimachi, opera, etc. Utrecht, 1697. C'est surtout l'œuvre de Theod. Grœvius.

4. Caton de Court (1654-1694). Cf. du Boys, loc. cit. p. 13, n. 1. C'était un membre de l'Académie des Arcades fondée à Rome par Christine de Suède.

5. L'incendie et le pillage de la bibliothèque de Huet. Cf. Huet, Mémoires.

6. Erreur. C'est à Amsterdam qu'on réimprimait les Dogmata theologica de Petau, en 6 vol. in-folio, en y ajoutant des traités et des notes qui n'étaient pas dans la première édition.

7. C. C. Baudelot de Dairval, numismate (1648-1722).

8. « M. Baudelot va publier une dissertation des Sirènes où il n'est pas du même avis que M. l'abbé Nicaise. » (Basnage, Hist. des ouvrages des Savants, novembre 1693.)

que depuis deux ans et demy que je les y ai envoyées elles n'y sont pas encore arrivées, c'est ce qui m'a obligé d'escrire à nos amis en leur mandant cette nouvelle, que « *citiùs adnatabunt ad vos Sirenes cum pinnis quam cum pennis advolabunt.*

Je suis, Mgr, etc.

VI.

Dijon, 16 aoust 1693.

Monseigneur,

Je ne sais si M. Bernard (1) vous aura faict part d'une lettre de M. Leibnitz qu'il m'envoya toute ouverte et sans enveloppe. J'ay creu dans cette incertitude que je le devois faire moy-mesme :

« Vous avez faict trop d'honneur à mes bagatelles de les montrer à Mgr d'Avranches, et moy mesme je leur en ai fait trop en les adressant à vous. Une personne qui m'est inconnue a répondu à ce que j'avois allégué pour prouver que l'essence du corps ne consiste pas entièrement dans l'estendue, et ji ay repliqué dernièrement, M. le président Cousin ayant eu la bonté d'insérer ma réplique dans son Journal. Cela servira de response en mesme temps à des observations d'une personne de considération qu'on m'avoit envoyées. J'avois faict quelques remarques sur la première et la seconde partie des *Principes* de M. Des Cartes qui comprennent la partie générale de sa philosophie, et je les ai envoyées en Hollande pour y estre veues avant l'impression par des habiles gens tant Cartésiens qu'autres affin de profiter de leurs avis. La distance des lieux la difficulté des tems m'a empesché de les envoyer en France où j'aurais voulu les soumettre au jugement incomparable de Mgr d'Avranches, à qui je vous supplie de rendre témoignage de ma vénération et des grâces tres-humbles de ma part de la bonté qu'il a eue de se souvenir de moy. »

M. le président Cousin n'a point encore parlé de la critique de ce galant homme sur les ouvrages de Descartes, comme il avait promis de le faire au mois de novembre dernier (2). Il attendait l'arrivée de Jaques

1. Est-ce Bernard, auteur des *Commentaires sur Josèphe* (Oxford, 1700), dont il est question dans la lettre 26 de Spanheim ? (Du Boys, loc. cit. p. 26.)
2. Cf. *Journal des Savants*, novembre 1692.

.ymar, ce nouveau profète, qui, comme un autre Moyse, ommande aux corpuscules avec sa baguette et les met n mouvement (1). Dieu sait si les Cartésiens ne doneront pas dans cette jonglerie ! Je m'asseure que M. le résident les désabusera par cette excellente critique e M. Leibnitz. Je lui manderay par le premier courier le jugement que fait de ce personnage un des plus onnestes hommes de Genève, qui est même cartésien. 'est M. Chouet, conseiller d'état et secrétaire de la ₹épublique. Voicy, Mgr, ce qu'il m'escript sur ce sujet :

« Je ne scay ce que vous pensez de ce Jaques Aymar. J'ay veu deux etites dissertations sur ce subject de deux médecins de Lyon, l'un appelle Garnier, l'autre Chauvin, mais pour vous en parler librement, s ne me donnent pas ni l'un ni l'autre une grande idée de leur mérite. uoique Cartésiens, ils ne m'ont pas persuadé la vérité du fait, et quand en conviendrais avec eux, il me semble qu'on pourrait raisonner d'une anière plus évidente, du moins plus vraisemblable, qu'ils ne font; e que je pense de cette affaire est que Jacques Aymar est un franc ippon et qu'il ne seroit peut-être pas fort difficile de le luy faire conisser dans une prison. Tout ce qu'il a de singulier est de pouvoir ıettre son sang en mouvement quand il veut, d'où vient la sueur et ı pulsation de poulx. Mais cela n'est pas fort merveilleux. Quoiqu'il en oit, à cela près je tiens le reste pour fourberies, et je suis seur que nous ous en convaincrons encore mieux si nous voyions tout le procès et outes les informations qui nous ont esté faites à Lyon au subject du ıeurtre qui a tant faict de bruict. »

J'espère que M. de La Mare le fils se déterminera à a fin à donner au public la *Vie de M. de Saumaise* faite ›ar M. son père (2). Nous le poussons à cela autant ue nous pouvons avec M. Hautin qui me charge, Mgr, le vous faire ses compliments.

1. Cf. Gilardin, *Un procès à Lyon en 1692. Aymar*, *L'Homme à la aguette*, Lyon, 1837. *Journal des Savants*, 1693, p. 16 et 189. Monfalon, *Histoire monumentale de Lyon*, II, 190.

2. Cf. sur cette publication, une de celles auxquelles Nicaise s'intéessa le plus, L. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, I, et Tamizey de Laroque, *Lettres de Saumaise à Peiresc*. Cf. ci-dessous, *Lettres à Huet*, › à 9, 11, 16 à 18.

VII.

Dijon, le 25 août 1696.

Mgr, j'ai été charmé de la modestie et de l'humilité avec lesquelles V. G. m'a fait l'honneur de m'escrire. Je ne crois pas avoir jamais receu une meilleure lettre ni plus édifiante de M. l'abbé de la Trappe (1). Il faut néanmoins que cette modestie souffre les justes louanges que lui donne M. de Spanheim dans son nouveau *Julien*, dont M. Leibnitz me charge de faire part à V. G. en ces termes (2) :

Il faut, Mgr, faire part à V. G. des nouvelles littéraires dont M. Leibnitz me régale en cette lettre (3).

Je vous dirai, Mgr, en passant, que c'est moi-même qui ai inspiré à M. de Spanheim de mettre dans son ouvrage le *S. Cyrille adversus Julianum* pour suppléer au P. Petau qui ne nous l'a pas donné dans les œuvres que nous avons de lui de cet empereur (4).

M. de la Mare a eu des affaires ; mais il m'a promis qu'il allait travailler à mettre au net la *Vie de M. Saumaise* pour vous l'envoyer, Mgr. Il aura l'honneur de vous escrire. Je reçus hier une grande lettre de M. Thomassin de Mazaugues (5), conseiller au parlement de Provence, qui va nous donner 2 volumes in-4° de *Lettres des Sçavants de l'Europe à M. Peiresch*. Il y en a

1. L'abbé de Rancé, avec qui Nicaise s'était étroitement lié d'amitié en Italie.

2. Extrait d'une lettre de Leibnitz (non datée, crue du 30 avril 1696, par Gerhardt) :
Je vous supplie, Monsieur, de marquer à M. d'Avranches—obligé à ce prélat de son souvenir. (Gerhardt, *op. cit.* II, p. 556.)

3. Extrait : Mons. de Spanheim et M. Morel ne sont pas des plus pressés. — Je me promets des choses bien importantes sur... ce que S. Cyrille y a répondu [à Julien]. (*Ibid.*)

4. Extrait : On a publié aussi à Berlin — Occasion de dire plusieurs belles choses. (*Ibid.*)

5. Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, héritier des papiers de Peiresc (1647-1712). Cf. Caillemer, *loc. cit.*, p. 177, et Tamizey de Larroque, *Bull. critique*, 1882, p. 254.

46 de M. Saumaise (6) dont 42 n'ont pas été imprimées où il y a bien des particularités de sa vie assez singulières. Il y en a une fort longue contre M. de Valois, dans laquelle il fait voir toutes les fautes qu'il a faict dans les in-4° qu'il fit imprimer en 1634, intitulés *Excerpta ex Polybio, etc.* (7). Il ne l'espargne pas. Il a une copie d'une lettre du même M. Saumaise sur *Les Thyrses des Anciens* (8). Le copiste n'entendant pas le grec avait laissé en blanc les citations, et par ainsi la lettre est défectueuse. Mais, comme elle est fort belle, sçavante, et qu'elle a un sens sans ce grec, il ne laisse pas de la mettre. Elle estoit escrite à M. du Puys qui en envoya copie à M. de Peiresch. On voit dans une autre lettre tous les desmeslés qu'il eût en Hollande contre Heinsius, qui faillirent à luy faire quitter ce pays, et autres particularités de ses ouvrages et de sa vie.

Pour ce qui est du *portrait* de M. de Court (9), beaucoup de gens y auraient souhaitté un peu de détail, et M.... (10) m'escrit qu'il avait quelque envie d'y en mettre, mais qu'il n'avait pas le tems. Je ne sçay si V. G. a vu ce nouveau livre de Van Dale, *De Origine et progressu Idololatriae et superstitiarum, in-4°, à Amsterdam* (11) qu'on m'a envoyé de Genève. Je suis, Mgr.

VIII.

Dijon, le 21 mars 1697.

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant la *Vie de M. Saumaise*. Je l'ay communiquée à M. de la Mare qui se dispose à vous l'en-

1. Cf. Tamizey de Larroque, *Lettres de Saumaise*, passim.
2. Cf. *Ibid.*
3. Cf. *Ibid.* et la conjecture de Caillemer, *loc. cit.*
4. L'abbé Genest. *Portrait de M. de Court*, 1696.
5. Illisible.
6. Van Dalen, érudit (1638-1708).

voyer incessamment par un ami qui la remettra fidèlement entre les mains de V. G. J'ai cru que je ne devais pas attendre cette occasion pour luy escrire et lui faire part des deux lettres de M. de Spanheim et de M. de Leibnitz que j'ay receu en même temps que la sienne, puisqu'elle la regarde. Je commence par celle de M. de Leibnitz (1).

Voilà, Mgr, pour ce qui est de la lettre de M. de Leibnitz qui ne souhaite assurément les *Instructions de M. l'evêque de Coustance* (2) que pour les mettre dans son *Codex diplomaticus*. Je lui feray savoir le désir que vous avez, Mgr, de le servir. Je crois que nous trouverons ce qu'il demande dans les archives de nostre chambre des comptes où sont les actes originaux du Concile de Basle. Je n'ai pu encore y aller, mais le Doyen de la chambre qui est fort de mes amis m'a promis de me donner tout ce qui se trouvera de cet évêque (3).

Venons maintenant à la lettre de M. de Spanheim dont je supprime les compliments (4).

Voilà, M[r], ce que m'écrit M. Spanheim. Mais à propos du cardinal Noris, il faut, Mgr, vous faire part d'une troisième lettre de M. Begon qui vous regarde de quelque façon.

Le P. Bonjour, (m'escrit-il), jeune homme très-versé dans l'antiquité et qui travaille actuellement auprès du cardinal Noris, m'a envoyé depuis peu une pièce de sa façon qui sera de vostre goust. En voici le tistre : *Dissertatio de nomine patriarchæ Josephi, etc.* Ces dissertations sont le prélude d'un plus grand ouvrage dans lequel il prétend prouver que Joseph est le fameux Mercure des Egyptiens. Il me promit il y a deux

1. Fragment de la lettre du 20/30 février 1697 (Hanovre), publiée par M. Caillemer, *loc. cit.*, p. 50-55] : « Voicy, M[r], une lettre de M. Spanheim — a esté donné à toute la nation. » :

2. Cf. Caillemer, *loc. cit.*, p. 49, note 1.

3. Ce passage, depuis les mots « dans les archives », est imprimé dans Caillemer, *loc. cit.*, p. 49, *ibid*. Je ne sais d'après quel manuscrit.

4. Extrait d'une lettre de Spanheim à Cl. Nicaise, du 22 janvier/7 février 1697, tout récemment imprimée par M. Emile du Boys avec des notes savantes : « M. Leers, libraire de Rotterdam, — parole et achève l'*Histoire des Donatistes.* » Cf. E. du Boys, loc. cit., p. 45.

ans quand il passa ici qu'il expliqueroit dans ce dernier ouvrage un monument égyptien que j'ay dans mon cabinet et dont j'ay faict graver une planche à sa sollicitation.

Voilà, Mgr, une grande lettre dont V. G. me pardonnera, s. v. p., le grifonnement et l'encre méchante. J'ay cru qu'elle seroit bien aise d'apprendre toutes ces choses. M. Grœvius me mande que M. Gronovius fait imprimer actuellement à Leyde l'histoire fabuleuse, *Historiam mythicam ex antiquis nummis et monumentis illustratam* et que l'on publie à Amsterdam une nouvelle édition de la *Bible critique* plus complète beaucoup que celle d'Angleterre.

Post-scriptum. — V.-G. aura soin, Mgr, de me faire sçavoir si elle a receu le Julien de M. Spanheim pour lui en faire part. Apparemment M. Leers l'aura adressé avec le mien à M. Anisson (1), comme il m'a mandé luy avoir envoyé pour moi il y a plus d'un an et demy deux exemplaires en grand papier de *Junius de pictura veterum* (2) qu'il a dû recevoir. J'en ai écrit plusieurs fois à M. Anisson, aussi bien que de quelques autres livres qu'il a à moi depuis que j'ay quitté Paris, sans qu'il ayt daigné me faire aucune response. J'ay esté surpris de ce silence de la part d'une personne que je croyois de mes meilleurs amis. Faictes-lui en, Mgr, des reproches lorsque vous le verrez. Ce serait bien pitié de moi si tous mes autres amis me traictoient de la sorte. — Dans l'un des exemplaires de ce *Junius*, M. Leers a mis, à ce qu'il me mande, deux portraits de Junius que je luy avais demandé pour rétablir celui qui manquait dans le mien aussi bien que dans le vostre, pour me faire entendre que je ne devais pas m'en estonner et que ce n'estoit pas à moi seul qu'on avait joué cette pièce. J'en écrivis à V. G. pour sçavoir la

1. Le Directeur de l'Imprimerie Royale.

2. Du Jon, archéologue de Heidelberg (1589-1677). *De Pictura Veterum, libri* III. Amsterdam 1637; in-4°; rééd. par Grœvius, Rotterdam, 1694.

vérité du faict. Elle me fit l'honneur de m'escrire qu'elle ne savoit ce que c'estoit et qui lui envoyoit ce livre, que je m'étonne qu'on ait gardé jusqu'à présent sans le lui envoyer, comme l'on a faict le mien, quoiqu'il n'y eût pas de portraict de l'auteur. Il y a quelque chose de caché là-dessous, que nous découvrirons avec le temps, et pour vous dire, Mgr, ce que j'en pense et que je prie V. G. que soit secret entre elle et moi, je crois que, pour sauver le mensonge qu'on m'a débité à crédit, on aymeroit mieux, en vous donnant le portraict de ma part, y joindre encore le Junius : tant il est vrai que le menteur porte toujours à la fin la peine de son mensonge. Pourveu que ce Junius soit en grand papier (1) ! Je serai bien ayse d'avoir contribué à lui procurer un livre, le mieux imprimé que j'aye vu de ma vie, soit pour le papier, soit pour le caractère et la correction ; le public m'en a l'obligation ; ce que M. Graevius, qui le sait bien, devait dire dans sa préface qu'il y a mise. M. Bayle m'a vengé un peu sur ce silence de M. Graevius dans son Dictionnaire critique, comme M. Leibnitz a faict rendre justice à M. Rabence dans les *Actes des Savants* de Leipzig contre ce que M. Berger a dit de désobligeant et contre la vertu de ce savant homme dans la préface du *Thesaurus Brandeburgicus*.

Nous croyions, Mgr, vous envoier aujourd'hui par le carrosse de Paris la vie de M. Saumaise, mais ce ne sera que lundi prochain. Elle vous sera rendue par un de nos bons amis M. Fitsjean, maistre des comptes et doyen de la chambre, à qui M. de la Mare la donnera à ce qu'il vient de me mander. J'espère de voir demain dans la chambre des comptes par son moyen les actes du concile de Basle et ce qui concerne l'évêque de Coutances pour en régaler nostre ami M. Leibnitz. M. de Meursault me charge fort dans sa dernière de vous faire ses compliments. Il voudrait bien avoir du vin de Meursault et de Volnay, mais il s'y prend trop tard. Ces vins sont enlevés d'abord. Je suis, Mgr.

1. Cri du cœur du bibliophile.

IX.

Dijon, le 20 juin 1697.

Mgr, j'ai bien de la joie d'apprendre par M. de la Mare que V. G. soit heureusement de retour à Paris de l'assemblée provinciale où elle estoit allée. C'est ce qui m'oblige de lui escrire pour l'en assurer, crainte qu'elle ne s'en aille bientôt à son aimable *desertum* où la belle saison l'invite, aussi bien que moy d'aller au mien, ayant passé les plus beaux jours du printemps à la ville où les opéras et les estats de la province qui s'y vont tenir incessamment ne me tentent point pour y rester davantage (1). Je suis obligé, Mgr, à V. G. de la confidence qu'elle m'a bien voulu faire de la lettre de M. Anisson, qui est toute remplie de contradictions, comme elle l'aura bien reconnu. Je ne lui attribue rien de tout ce que ses consors ont fait à mon égard touchant le *Junius de Pictura Veterum*. Je le croy trop honneste homme et trop de mes amis pour que je le fasse; il a voulu les excuser du mieux qu'il a pu. Ils viennent d'encore enchérir sur leurs premières brisées, car ils m'ont envoyé les deux exemplaires de Junius, dont il y en a un imparfait, que je destinois à M. le Cal Albano, secrétaire des brefs (2), qui m'a envoyé le livre in-folio de deffunt M. Bellori des *explications des peintures de Rafael d'Urbin qui sont au Vatican* (3) et que cette Emce a fait imprimer à ses frais. Ils ont oublié le portrait surnuméraire que M. Leers m'envoyait avec celluy que je leur avois mandé de remettre à V. G. pour

1. Nicaise n'avait pas toujours professé la même indifférence à l'égard des cérémonies officielles. Voir ce qu'il raconte de son séjour en Italie et les fêtes du Vatican. Caillemer, *loc. cit.* Introd. page 9.

2. Jean-François Albani, pape sous le nom de Clément XI. « On se réjouit fort ici de l'élection du cardinal Albini au pontificat; je ne parle point par rapport aux affaires politiques, mais par rapport à la République des Lettres. » (Basnage, mars 1701, p. 137).

3. Bellori, Descrizione delle imagini dipinte da Raffaelo d'Urbino nelle camere del Palazzo Vaticano.

supplément au volume qu'ils m'ont voulu faire accroire que M. Leers avait envoyé à V. G. pour sauver leur mensonge. Je leur pardonne toutes ces choses, que je n'ai garde d'imputer à M. Anisson, auquel j'écriray demain par un de mes amis. Je pardonne aussi à M. Graevius la faute qu'il a commise à mon égard, touchant ce livre dont il sait que le public m'est redevable, sans qu'il en ait dit un mot dans sa préface de Junius. Deux des plus honnestes hommes de l'Europe et de mes bons amis, M. Leibnitz et M. Bayle, ne lui ont pu pardonner cette omission, et ce dernier l'a mesme publiée dans son *Dictionnaire critique* qu'il m'a envoyé (1). Il faut maintenant vous dire des nouvelles de tous les deux. M. Bayle est un peu vangé de ce que M. l'abbé Renaudot avait dit avec un peu trop de sévérité contre ce livre à M. le chancelier (2) pour le décider à en empescher le débit, puisque on me mande que Leers en trois mois de temps en a distribué toute l'impression, et a mesme esté obligé de rendre l'argent à ceux qui lui en avoient donné pour des exemplaires par avance. M. Bayle a envoyé une grande Apologie de ce dictionnaire contre cet abbé à M. Bourdelot, médecin ordinaire du roy (3), nostre bon amy, qui me l'a mandé.

Pour ce qui est de M. Leibnitz, j'ay bien des choses à vous dire, Mgr, sur son chapitre. Il me charge, Mgr, d'asseurer V. G. de ses très humbles respects, dont il attend quelque chose de la négotiation de l'évêque de Coutances avec les Bohémiens de la part du concile de Basle. Je voudroit bien aussi que V. G. voulût penser un jour à faire part au public de quelques-unes des belles observations

1. Le Dictionnaire historique et critique de Bayle n'avait encore que deux volumes, parus : le T. I en août 1695, le T. II en oct. 1697.

2. Cf. Desmaizeaux : *Vie de Bayle*, p. 29M, sqq. Renaudot fut trop rigide dans le jugement qu'il en donna par écrit, ce qui mit un obstacle invincible au dessein des libraires de Paris. Ce petit écrit de M. Renaudot fut d'abord imprimé..... — Bayle y répondit par le « Jugement du public et particulièrement de l'abbé Renaudot sur le Dictionnaire du sieur Bayle. »

3. Neveu du médecin de Christine de Suède, mort en 1708.

qu'il aura faictes touchant *litus saxonicum* et les traces de la langue saxonne dans ces quartiers. J'avois voulu lui donner M. Baillet pour correspondant à Paris, car il m'en avoit demandé un, mais il s'en est excusé sur l'entreprise qu'il a faicte d'une nouvelle vie des saints (1).

Voicy, Mgr, ce que M. Leibnitz me dit sur la mort de M. Foucher que je lui ay mandée, le tout conforme à mon sentiment (2).

Comme j'avois parlé à M. Leibnitz du quiétisme ennemi des belles-lettres et du livre de M. de Cambrai qui faict du bruit, voicy ce qu'il me dit là-dessus, que j'ay mandé à M. Bourdelot, qui en fera part à M. de Meaux. J'ai envoié les livres de ces deux prélats à M. Leibnitz (3).

Il faut, Mgr, vous faire part maintenant de ce qu'on m'écrit de Genève, qui est que : M. de Tournes a sous ses presses il y a quelque temps les lettres des sçavants à M. de Peiresc. Ce recueil est attendu de bien des gens et avec raison. On ne manquera pas de donner un soufflet à l'édition de Genève en Hollande quand elle y paroistra. M. le Clerc, auteur de l'*Histoire de la médecine* (4), frère de celui de la *Bibliothèque universelle* (5) est un peu surpris de ce que Mons. Dacier dans sa traduction d'*Hippocrate* (6) se fasse honneur de ce qu'il a dict dans cette histoire sans qu'il ayt faict mention de lui. Il m'écrit que son frère travaille à une nouvelle édi-

1. Extraits d'une lettre de Leibnitz. Hanover, *30 avr.* (10 mai), 1697, Gerhardt, II 567-8. « Il est très vrai que M. Baillet est homme = pour ranger les recueils. »

2. Extrait de la même lettre : « Je suis fâché de la mort de M. Foucher = digne de paroistre posthume. » (*Ibid.*)

3. Extrait de la même lettre : « Si à l'imitation d'Allatius = qu'on a quelque tort de part et d'autre. » (*Ibid.*)

4. Léclerc (Daniel) : *Histoire de la médecine où l'on voit l'origine et les progrès de cet art... les sectes... les noms des médecins*. Amsterdam, G. Gallet, 1701, in-4.

5. *Bibliothèque universelle et historique*. (Amsterdam, 1686-1693) 25 vol. in-12. Les *tables* parurent en 1718.

6. « M. Dacier a enfin produit en 2 vol. in-12 une traduction françoise d'Hippocrate avec des remarques. Il y a à la tête une assez longue préface et ensuite la vie d'Hippocrate. » Basnage, mai 1697.

tion du Moréri qu'il tâchera de rendre plus correcte (1). Quelques-uns disent qu'il la grossira de ce qu'il trouvera à son subject dans le dictionnaire critique de M. Bayle.

M. Bégon m'escrit que le P. Bonjour va travailler aux Antiquités Egyptiennes. M. Leibnitz voudroit fort qu'il y fît un recueil de mots égyptiens rapportés par Plutarque *de Iside et Osiride*. Voilà, Mgr, que c'est tout ce que V. G. aura aujourd'hui de, etc.

X.

Dijon, le 18 juillet 1697.

J'apprends par M. Simon (2) que V. G. est présentement de retour à Paris en bonne santé. Je profite de cet avis pour lui en témoigner ma joie et l'assurer de la continuation de mes respects. La dernière lettre de M. de Leibnitz me fait fort mention d'elle et me prie de l'assurer de la continuation des siens. Il me parle fort du glossaire saxon (3) et de son étymologie du mot de Germains tiré de Herminons. Voici un extrait de cette lettre (4).

Parlons maintenant français. Je croy que V. G. aura veu dans le *Journal des Sçavants* l'extrait de la lettre que M. Leibnitz m'écrivait sur la philosophie de M. Descartes. Je ne l'ai point vu ; on m'avoit mandé que Regis y faisoit ou y devoit faire quelque réponse dans ce même journal, dont je ne diray rien à V. G. puisque

1. Plusieurs lexicographes travaillaient alors à la refonte du *Moréri*. En 1699, il y en eut une réédition par Vautier.

2. Ce M. Simon ne pourrait être identifié que bien témérairement à l'oratorien Richard Simon.

3. Entrepris par Meierus de Brême sur ses conseils.

4. Extrait de la lettre de Leibnitz du 28 may 1697 : « Je suis ravi non seulement qu'il (Huet) approuve ma conjecture = travaille au *glossaire saxonique* à ma persuasion. » — Voir Henry, *Un érudit*, p. 119. Caillemer, *loc. cit.*, p. 58-59.

je ne l'ai pas veu (1). On m'a prié d'escrire à M. Leibnitz qu'on seroit bien aise s'il vouloit faire part au public de tout son système contre la philosophie de cet auteur, pour qu'on y respondît et que par ce moyen la vérité pût s'esclaircir. J'ay mandé qu'il avoit promis à V. G. ce qu'il avoit là-dessus pour en avoir votre sentiment et que vous pourriez en faire part au public. Je ne sçay si V. G. se sera informée auprès de Mgr de Coutances de son prédécesseur en cet évesché, député autrefois au Concile de Basle pour les Bohesmiens.

M. Cuper (2) m'a tesmoigné bien de la joye de ce que V. G. avoit vu sa lettre et qu'elle y eust vu l'estime qu'il fait de sa grande et profonde érudition. Il se réjouit fort de voir les livres du P. Bonjour, augustin qui est auprès de Mgr le cardinal Noris, qui a ordre du pape de travailler aux antiquités égyptiennes. Il ne manquera plus que celles-là aux Grecques et Romaines que MM. Graevius et Gronovius donnent au jour. J'ay écrit à ce Père à Rome et je l'ay prié de donner à un de mes amis qui le verra les dissertations préliminaires à son patriarche Joseph qu'il soutient estre le véritable Mercure.

M. de la Mare m'a tesmoigné estre fort obligé à V. G. de la lettre que vous lui avez écrite sur la vie de M. Saumaise. M. Fitsjean, doyen de notre Chambre des Comptes, est mort depuis huit jours à Paris, regretté ici de tout le monde. Nous avons ici M. Santeuil de S. Victor qui y a accompagné Mgr le duc à la tenue des Estats de la province en la place de Mgr le Prince. Ce poète a grande envie de boire du vin de Bourgogne et qu'on lui en donne encore, comme l'on a fait aux précédents estats, ce qui a exercé sa verve poétique, comme l'espé-

1. Sur Régis et sa polémique continue avec les adversaires du cartésianisme, voir Basnage, *Histoire des ouvrages des scavants*, *passim.*, et Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. I.

2. Gilbert Cuper ou Cuypert, érudit hollandais (1644-1716) cf. *Lettres de critique de M. G. C.*, publiées par M. de B [eyer]. Amsterdam, 1755 ; le *Journal de Cuypert*, publié par Hermile Reynald, *Rev. Hist.* 1876, Caillemer, *loc. cit.*, p. 235, et E. du Boys, *loc. cit.*, p. 16.

rance d'en avoir l'exerce encore. Il achève un panégyrique de Dijon où il élève nostre ville au-dessus de celle de Paris et le dédie à MM. des Estats sous le titre de *Santolius Burgundus*. Si tost qu'il sera imprimé (à quoy l'on travaille), j'en envoierai un exemplaire à V. G. Je ne suis point content de M. Rigaud, comme vous le reconnaîtrez par une partie de la lettre que j'écris à M. Anisson, son beau-frère, dont je ferai confidence à V. G. comme elle m'a fait de la sienne.

Je n'ay point reçu de response à la dernière que je me suis donné l'honneur de vous escrire, mon cher patron. Je l'aurois pourtant fort souhaitté, car je ne doute pas que vous ne m'eussiez écrit d'un style plus intelligible que n'a fait M. Rigaud. A vous le dire ingénument, je ne comprends rien du tout à ce qu'il me dit. A force de vouloir estre éloquent, on est souvent obscur, suyvant la remarque judicieuse de notre bon amy le P. Pagi (1) quand il parle des invectives de S. Grégoire de Nazianze contre l'empereur Julien, et c'est, dit-il, le défaut de la pluspart des pères Grecs. M. Rigaud ne trouvera pas mauvais que je le compare à tant de grands hommes; il veut me persuader que je dois estre content de lui. Je vous en fais le juge : on m'a envoyé trois exemplaires du *Junius de Pictura veterum*, l'un de la part de M. Grœvius où le portrait manquait, les deux autres de la part de M. de Witt par M. Leers, dont l'un est imparfait, et où il manque une feuille des plus importantes, et il manque dans l'autre deux portraits surnuméraires que j'avois demandés à M. Leers pour suppléer où ils manquaient et je n'en reçois pas un. Il est vray que vous en avez donné un de mon exemplaire à M. l'évêque d'Avranches, et j'en ay esté bien aise, car je le destinois à ce prélat; mais il ne falloit pas m'enlever encore l'autre, que je destinois à remplir le deffaut de l'exemplaire de M. Grœvius, etc.

Je ne dis pas le reste de cette lettre remplie de plusieurs extraicts de lettres de M. Rigaud qui se contredisent. Il a tant d'affaires qu'il ne se souvient pas de ce qu'il en est; aussi me mande-t-il dans une de ses lettres qu'il faut qu'il se soit mal expliqué. Je suis, etc.

(A suivre).

1. Cf. E. du Boys, *loc. cit.*, p. 70, note I, etc. Pélissier. *Quelques lettres à Suarez*. Aix, Makaire, 1889, note 1.



GLOSSAIRE

ÉTYMOLOGIQUE

DES NOMS DE LIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Suite (1)

Antua (*an-tua*) : Ville d'Antua, lieu dit dans la forêt de Velours, sur le territoire de Bourberain.

Le mot Antua n'est connu que par la tradition orale. On ne trouve non plus trace dans les textes ni d'*Atornum* ni d'*Attuar*, noms supposés d'une prétendue capitale du canton attuarien dont plusieurs ont voulu prêter le titre et le rôle à la ville d'Antua. Le lieu, il est vrai, paraît avoir eu une certaine importance. On y découvre les vestiges d'une enceinte carrée et des traces de constructions; au milieu se voit un puits large et profond où l'on a trouvé des briques antiques et des ossements (2). Mais aucun renseignement historique qui projette la moindre lumière sur ces ruines; et les efforts tentés par l'archéologie pour suppléer au silence des documents sont restés à peu près sans résultats. Aussi sommes-nous réduit, pour établir l'étymologie d'Antua, aux argu-

1. Voir précédemment, 5e année (1887), p. 301; 6e année (1888), p. 249.

2. Sur la ville d'Antua, voir Courtépée, *Description du Duché de Bourgogne*, t. I, p. 25; t. II, p. 15; t. IV, p. 721, n. 4. — *Histoire d'Autrey et de ses dépendances*, par l'abbé Mouton, curé de Poyans (Haute-Saône), passim.

ments généraux tirés du nom lui-même et de la situation du lieu. On peut raisonnablement admettre, en effet, à la condition de la préciser, une parenté étymologique entre Antua et les Attuariens. Nous rappelons que la peuplade germanique des Attuariens, ou plutôt des Attuaires, *Attuarii*, qui habitait entre le Rhin et l'Elbe (Velleius Paterculus, II, 105; Ammien Marcellin, XX, 10; — peut-être les *Chasuarii* ou *Cattuarii* de Tacite, *De mor. Germ.*, XXXIV, et les *Chattuarii* de Strabon, VII), fut en partie transportée dans le Langrois sous Constance Chlore (Eumène, *Panégyr. Const.*): le pays qu'elle y occupa forma du IVe siècle au VIIIe le *pagus Attuariorum*, lequel pagus fut partagé au VIIIe siècle en trois petits pagi : pagus *divionensis*, pagus *oscarensis* et pagus *attoarensis* (1), qui garda le nom du pagus primitif. C'est dans ce dernier canton qu'avait été fondée au VIIe siècle la célèbre abbaye de Bèze, qui en fut dès lors et pour longtemps le lieu le plus considérable. C'est enfin dans les limites du même pagus *attoarensis* que se trouve notre Ville d'Antua, à une lieue de Bèze. Qu'Antua ait été, comme on l'a voulu, une capitale attuarienne, soit dans le premier, soit dans le second pagus, peu importe: la clé du problème étymologique qui nous occupe est ailleurs. Elle est, selon-nous, dans la solution de cette question : Antua est-il un nom latin de localité, ou un nom patois de contrée? Car si le nom traditionnel d'Antua a été religieusement respecté par ceux-là mêmes qui ont mis tant de zèle à franciser, au risque souvent des plus énormes barbarismes, les dénominations topographiques; s'ils l'ont imprimé sous cette forme étrange, et même gravé sur la pierre (sur une des bornes de la forêt : ÉTOILE DE LA VILLE D'ANTUA), c'est évidemment qu'ils l'ont cru latin. Il y a là, croyons-nous, une méprise causée par le faux air de latinité de la désinence. Il est certain, en effet, que le mot

1. *Pagus* ou *comitatus Attoariorum*, — *comitatus adtoariensis*, *attoriensis*, — *territorium Attoarensium* (*Chronique de Bèze*, passim).

Antua ne nous est parvenu que par la tradition populaire : or, la bouche populaire a toujours laissé tomber l'_a_ final latin, comme atone. Non, Antua n'est pas latin, mais patois; _a_ y est mis pour _ar_, et Antua représente Attuar, nom de contrée que l'on aura tiré de l'adjectif _attoarensis_. Voilà notre hypothèse. N'eût-elle pas d'autre mérite, elle a du moins celui d'être parfaitement conforme aux lois phonétiques de nos patois, et en particulier du patois local, comme on peut s'en rendre compte en consultant une très intéressante et très méthodique étude en cours de publication dans la _Revue des patois gallo-romans_ (1). Ici, deux phénomènes très réguliers : chute de _r_ après _a_ tonique, et nasalisation de la première syllabe. Ville d'Antua signifierait donc ville ou localité ancienne située en Attuar, c'est-à-dire dans le canton attuarien (le second plus probablement) : désignation relativement moderne, et toute locale, s'expliquant par la proximité des deux autres petits cantons, Dijonnais et Oscherais (2).

Arbeau (_ar-bo_) : bois de Combe Arbeau, à Cussy-les-Forges.

Nom de personne. V. _L'Allemand_.

Arbecey (_ar-be-sé_) : ferme dép. de Saint-Apollinaire.

1376. Rôle des feux du Dijonnais (3). — Cf. Arbécey, commune de la Haute-Saône. Probablement ancien fundus gallo-romain (suffixe -_iacus_) qui aura été désigné par le nom du propriétaire primitif. V. _Allerey_.

1. _Le patois de Bourberain_ (_Côte-d'Or_), par l'abbé Rabiet, dans la _Revue des patois gallo-romans_, année 1887, p. 241; 1888, p. 48, 181, 257, 261.

2. L'éditeur de la _Chronique de Bèze_ se sert des mots Attouar et Oscheret. _Oscherais_ traduit plus correctement _oscarensis_.

3. J. Garnier : _Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or_ (Dijon, Jobard, 1869), n° 28.

Arbre-rond (*ar-br'ron*) : montagne de l'Arbre-Rond à Aignay-le-Duc.

S'explique de soi-même.

Arbuères (*ar-buê-r'*) : ferme d'Arbuères, dépendant de Gilly-lez-Cîteaux.

Arbueria, 1197. Cart. de Cîteaux, II (1). — Forme patoise de *herbuère* (Côte-des-Herbuères, à Moloy, etc.), è s'étant changé régulièrement en *a* devant *r* suivi d'une consonne (2). Herbuère signifie lieu d'*herbue* (patois bourguignons *ar-bû*, *ô-bû*, etc.), et herbue, proprement terre à herbe, désigne une terre argileuse bien connue (V. Littré, v° *herbue*). L'*s* final n'est pas étymologique.

Arce (*ar-s'*) : l'Arce (fém.) ou le ruisseau du val d'Arce, à Bure-les-Templiers et Recey-sur-Ource, affluent de l'Ource.

Arsia (3). — Plus stables en général que les noms de localités, les noms de cours d'eau remontent souvent à une antiquité fort reculée. Aucun vocabulaire n'offre de plus nombreuses traces des langues européennes disparues, aucun ne fournit de plus précieuses indications à l'ethnographe et au linguiste que la partie hydrographique de la nomenclature territoriale; nulle part, en revanche, les recherches étymologiques ne sont hérissées de plus de difficultés. Nous empruntons, ici encore, les lumières de M. d'Arbois de Jubainville, un des hommes les plus compétents dans la matière. Ce savant compare l'un à l'autre les noms de quatre cours d'eau voisins tributaires de la Seine, l'*Ource*, l'*Arce*, la *Sarce* et la *Barse*, et trouve à ces divers vocables « un air de famille qui porte à croire qu'ils ont été tous quatre créés d'un seul jet. » Selon lui, ils sont d'origine ibérique. M. de Humboldt prétend, il est vrai, que « hors de l'Espagne, vers

1. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 385.
2. Voir *Revue des patois gallo-romans*, année 1888, p. 51 et 53.
3. J. Garnier, *Nomencl.*, n° 732.

le nord, quand on exclut l'Aquitaine ibérique et une partie des côtes de la Méditerranée, on ne trouve aucune trace des Ibères. » (*Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst des vaskischen Sprache.* Berlin, 1820.) A l'encontre de cette opinion, M. d'Arbois de Jubainville montre que les noms susdits, celui de *Ource* (1), en particulier, offre la plus parfaite ressemblance avec d'autres auxquels M. de Humboldt lui-même attribue avec certitude une origine ibérique, et que, par conséquent, il faut les ranger aussi parmi les débris survivants de cette vieille langue, antérieure aux migrations celtiques. « M. de Humboldt, dit-il, mentionne deux villes d'Espagne appelées l'une Urce, l'autre Urse, Ursaon, Orson (Ptolémée, II, 6; Pline, I, 139, 6; Auct. incert. de bello Hispano, 41; Appien, VI, 12). Dans la première syllabe de ces noms, il reconnaît le substantif basque *ura*, eau; dans la seconde syllabe, la finale basque *za*, qui veut dire abondance. La qualification d'eau abondante est très bien appliquée à l'Ource, qui, à son confluent avec la Seine, contient presque autant d'eau que cette dernière rivière. » Comme par opposition à *Ur-za*, l'Arce, voisine de l'Ource, serait, d'après M. d'Arbois de Jubainville, un nom originairement composé de *arria*, pierre, et du même suffixe *-za* signifiant abondance. Quant à la Sarce et à la Barse, étrangères au département de la Côte-d'Or, leurs noms viendraient de deux mots basques, *saroya*, bois : la Sarce traverse en effet une contrée boisée; et *balsa*, amas d'eau, marais (2).

Arceau (*ar-so*), commune du canton de Mirebeau.

Acellis, 865. Cart. de Flavigny, (3). — *Arcis*, XIe siècle.

1. Ource : *Ussia*, 1144. Cart. de Molême. — *Ussa*, 1164. Cart. de Lugny. — *Ursa*, 1170. Titr. de l'abb. de Clairvaux. — *Oussa*, *Uxa*, 1177. Pérard, p. 351. 1207. Titr. du grand prieuré de Champagne. — *Ursia*, 1271. Reomaus, p. 293. (J. Garnier, *Nomenclature*, n° 732.)

2. *Recherches étymologiques sur le nom de quelques affluents de la Seine*, dans la *Revue archéologique*, t. XV, p. 149.

3. J. Garnier ; *Nomenclature*, n° 170.

Chr. de S. Bén. — *Arciacum*, XIe siècle. Chr. de Bèze (1). *Acelis* (et non *Acetis*), *Ecellis*, *Aces*, *Acels*, XIe et XIIe siècles. Chr. de Bèze. Ces deux derniers noms sont à tort identifiés avec Arcelot par l'éditeur de la *Chr. de Bèze*. — *Arcelles*, 1253, n'est point non plus le primitif d'Arcelot, comme le croit Pérard (2), mais d'Arceau. — Hoguenin d'*Acceaux*, mort en 1296; Amyet d'*Asceaux*, mort en 1296; Simone d'*Arceau*, morte en 1325 (3). — Nom populaire signalé par Courtépée, hors d'usage aujourd'hui: *è-siâ*. — Toutes ces formes, si diverses en apparence. peuvent se rapporter à un même primitif *arcellum*, par l'application de lois phonétiques très connues: 1° changement de *rs* en *s* par assimilation, cf. *dorsum*, dos, *persica*, pêche; 2° affaiblissement de *a* en *e*, cf. *axella*, aisselle; 3° pluralisation des noms pris comme désignations topographiques, cf. Moutiers pour moutier (*monasterium*): ce phénomène s'est produit de très bonne heure, peut-être par suite d'une confusion qui aura eu lieu à l'origine entre le cas sujet singulier et le cas régime pluriel romans, caractérisés l'un et l'autre par *s* final; 4° changement du suffixe *-ellum* en *-eau* dans le français moderne et en *-iâ* dans le patois bourguignon (4). Quant au sens, rapprocher *arcellus* de *arcus*, dans Arc-sur-Tille. Les deux localités sont voisines et également longées par la Tille. Il y a donc des raisons de croire que leurs noms ont été créés en même temps et sont dus à des circonstances semblables. Arceau signifierait ainsi petite arche (pont ou aqueduc). Mais n'y aurait-il pas plutôt parenté entre le primitif d'Arceau, quel qu'il soit, et les mots latins *arca*, *arcella*, *arcatura*, signifiant borne carrée (en forme de coffre) posée par les

1. L'éditeur de la *Chronique de Bèze* croit qu'il s'agit ici d'Arçon. L'identification avec Arceau nous paraît plus fondée.
2. Courtépée, II, 159.
3. Id. II, 158.
4. *Revue des patois gallo-romains*, 1888, p. 50.

arpenteurs (Freund et Ducange), et par suite construction et même amas de terre servant à délimiter des territoires voisins? Cette hypothèse ne manque pas de solidité. Parmi les exemples de l'emploi de ces termes nous relevons ceux-ci dans Ducange ; le lecteur jugera : *Quotiescunque de terminis fuerit orta contentio, signa quæ antiquitus constituta sunt oportet inquiri, id est aggeres terræ, sive* arcas, *quas propter fines fundorum antiquitus apparuerit fuisse constructas, congestas.* (Lex Wisigoth. lib. 10, tit. 3). — *Unicuique civitati suam tribuimus diffinitionem, seu portionem, ac per villarum* (sic) *cacuminaque montium, seu antiquorum castrorum vel* archarum *confinia eis terminos ingessimus.* (Charta Theodemiri regis). — *Et perquisierunt terminos de ipsa villa*, archas, *et fixorias, et vindenates.* (Apud Baluzium). — *Invenies* arcellam *in trifinio positam.* (Vitalis Gromatic.). *Asculanus ager terminis Claudianis in modum* arcellæ *est demeritus* (lisez sans doute *demetatus*). (Frontinus). *Miramur tanta animositate fuisse litigatum, quod aut terminis testibus, aut jugis montium, aut fluminum ripis, aut* arcaturis constructis, *aliisque signis evidentibus constat esse definitum.* (Cassiod. *Variar*, III, 52, apud Freund et Ducange).

Arcelot (*ar-ce-lo*), hameau dépendant d'Arceau.

Acellulis, 1059. Boudot, Hist. du canton de Mirebeau (1). — Diminutif de *Arceau.* Acellulis n'est pas le primitif latin exactement correspondant à Arcelot. Le clerc qui a eu à mettre en latin le nom de ce village a bien compris qu'il avait affaire à un diminutif; mais il s'est cru obligé de traduire cette nuance par un suffixe irréprochablement classique. Arcelot fait partie d'une catégorie de diminutifs formés du nom de localité une fois constitué, sans aucune considération du sens intrinsèque du mot. Arcelot équivaut à Petit Arceau, comme

1. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 170.

on a le Petit-Arrans, hameau (détruit) près d'Arrans, etc. Ces diminutifs *topiques* désignent de petites localités voisines des localités qui portent les noms simples, ou des quartiers plus ou moins excentriques de ces mêmes localités. Ils sont dans notre région terminés pour la plupart en *-ot* ou *-otte* (bas lat. *-uttum*, *-utta*). Exemples : Arceau, *Arcelot;* Boux, *Bouzot*, Brazey, *Brasiot*; Champigny, *Champignolot;* Chassey, *Chasserot*; Corcelles, *Corcelotte;* Courcelles, *Courcelotte*; Epoisses, *Epoisotte;* Gemeaux, *Gemelot;* Longvy, *Longviot*; Quemigny, *Quemignerot;* Quetigny, *Quetignerot;* Quincy, *Quincerot;* Renève, *Renevotte;* Tanay, *Taniot;* Vanvey, *Vanverot*; Vesvres, *Vesvrotte;* Villars, *Veullerot;* etc.

Arcenant (*ar-se-nan*), commune du canton de Nuits.

Arcegnanum (prononcez *gn* mouillé), 870. Hist. de Saint-Martin d'Autun, II, 10 (1). — Cf. *Arsignanum*, la ville d'Arzignano, dans la province vénitienne de Vicenza. La physionomie de ces deux formes évidemment identiques accuse un nom de fundus romain désigné de la façon généralement usitée en Italie, c'est-à-dire par addition du suffixe *-anus* au nom gentilice du propriétaire primitif : cf. les noms de fundi de la table alimentaire de Veleia (2). En Gaule le suffixe *-acus* domine, mais n'exclut ni le suffixe *-anus* ni les autres : ainsi Frontignan (Hérault, H^te^-Gar.) correspond à l'italien Frontignano, et l'un et l'autre représentent le latin Frontinianus, domaine de Frontinius. Arcenant a une origine analogue : le *t* n'est pas étymologique, et le texte de 870 prouve qu'on prononçait alors *ar-se-nian :* par où l'on remonte à un nom *Arcinius* ou *Arsenius*, qui est celui du propriétaire primitif et *éponyme.*

Arcenay (*ar-se-nè*), hameau dépend. de Lacour-d'Arcenay.

1. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 373.
2. V. dans la *Revue celtique*, janvier et mai 1887, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, § 4.

Acenay, 1377. Rôle des feux de l'Auxois. — *La Court d'Arcenay*, 1501. Fiefs de l'Auxois (1). — Encore un ancien fundus gallo-romain : Arcenay fut certainement à l'origine le chef-lieu, et *la court d'Arcenay*, une dépendance. On a vu que *court* signifie quelque chose comme ferme, exploitation agricole composée de bâtiments entourés de terre. Une remarque au sujet du primitif latin.

Les noms de localités en *-nay*, *-enay* sont assez nombreux dans notre département : Arnay, Chassenay, Chaudenay, Chevannay, Diénay, Fontenay, Juillenay, Lantenay, Lucenay, Marcenay, Marsannay, Pouillenay, Sacquenay, Santenay, Volnay. Ces noms, comme la généralité de ceux en *-ay*, *-ey*, sont des noms de fundi : seulement, la désinence fait supposer que le nom de propriétaire dont chacun d'eux dérive n'est pas le nom de famille, *nomen gentilicium*, en *-ius*, mais un de ces surnoms, *cognomen*, en *-us* ou, plus précisément, en *-annus*, *-ennus*, *-unnus*, que présentent si souvent les inscriptions. Exemples : Cavannus, nom d'un potier, qu'il faut rapprocher du gentilice connu Cavinnius, et qui a donné *Cavannacus*, d'où Chevannay (texte de 769, cité par M. d'Arbois de Jubainville ; pour notre Chevannay, nous avons de même *Cavannacum*, vers 1135 (2), tandis que le gentilice a donné Cavinniacus, Chevigny (*Caviniacum*, XIe siècle. Chr. de Bèze (3). De même *Paternacus*, Pernay (Indre-et-Loire) vient de Paternus, surnom, et *Paterniacus*, Pagny (Côte-d'Or, Meuse, Moselle) vient de Paternius, gentilice. Le suffixe en *-ennus* est très fréquent, et supplée souvent d'autres suffixes plus connus : p. ex. Antunnus, qui a même racine que Antonius, Antullus, Marcennus, (Marcenay) que Marcellus, (Marcilly, Marcelois). De même Artius, aurait eu le dérivé Artien-

1. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 669.
2. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 701.
3. J. Garnier : *Nomenclature*, n° 175.

nus, ou Arcennus, d'où *Arcennacus*, Arcenay, domaine d'Arcennus. V. *Arcey* (1).

Arcey (*ar-sé*), commune du canton de Sombernon. *Arceis*, 1016. Cartul. de St-Etienne, I (2). — Etym. : *Artiacus*, domaine d'Artius, et tel est le nom primitif de bien d'autres localités : Arcey (Doubs, Eure), Arçay (Cher, Vienne), Arcé (Maine-et-Loire), Arcy (Yonne, Aisne), Arsac (Aveyron, Gironde), Arcy (Oise), Arcis (Aube), etc. Remarque de M. d'Arbois de Jubainville sur l'ancien nom d'Arcis-sur-Aube, *Artiaca*: « *Artiaca*, nom d'une station romaine entre Troyes et Châlons-sur-Marne (Itinéraire d'Antonin), vient d'Artius, gentilice romain dont on a recueilli deux exemples, et qu'on trouve aussi employé comme surnom (De-vit, *Totius latinitatis onomasticon*, t. I, p. 494, aux mots *Artius* et *Artia*). » (3).

Arciau (*ar-sio*) : fontaine d'Arciau, appelée aussi du bois de Guyton, ou du Pâquier de la Bataille (4).
Même étym. que *Arceau*.

Arçon (*ar-son*), hameau dépendant de Belleneuve.

1. Sur la question des lieux français désignés par des noms d'anciens fundi gallo-romains, nous renvoyons de nouveau le lecteur aux importantes études publiées par M. H. d'Arbois de Jubainville dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVIII (1887), p. 357-370, et dans la *Revue celtique*, t. VIII (1887), p. 302-345; t. IX (1888), p. 36-63; 208-223; 301-321. En outre, la *Revue des patois gallo-romans* a commencé de publier, t. II (1888), page 241-256, le texte de leçons faites au Collège de France sur le même sujet par le savant académicien. Dans ces leçons, les principaux gentilices romains sont successivement étudiés au point de vue des traces qu'ils ont laissées dans les noms de lieux de notre pays : Aemilius, Afranius, Anicius, Antonius, Ascius, Braccius, Centulius, Camulius, Caucius, Comarius, Cornelius, Iccius (d'où M. d'A. de J. tire Is-sur-Tille et Izeure, en Côte-d'Or), Ingenius, Lancius, Lucius (Lux, en Côte-d'Or), Lucanius, Marcius, Matronius.

2. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 224.

3. *Revue celtique*, VIII, n°s 1 et 2, janvier-avril 1887, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, § II.

4. J. Garnier : *Nomencl.*, n° 1.

Arcionem, 830. Chr. de Bèze (1). — Patois local : *â-son* (pour la chute de *r*, voir *Arceau*). — Les hypothèses étymologiques proposées pour Arc et Arceau trouvent également ici leur place. Arçon n'est pas éloigné de ces deux pays, et est arrosé par l'Albane. *Arcio* serait, comme *arcellus*, un diminutif de *arcus* : petite arche (pont, aqueduc, ou borne). Cf. *truncum*, tronc, *truncionem*, tronçon; *punctum*, point, *punctionem*, poinçon; etc. Le nom commun arçon s'explique de même, dans ses divers sens usuels, techniques ou populaires, par *arcus*, et signifie dans tous les cas petit arc (V. Littré, Scheler).

Arconcey (*ar-con-sé*), comm. du canton de Pouilly; — hameau ou quartier d'Esbarres.

Pour la commune d'Arconcey : *Arconciacum*, 1206. Tit. de la cath. d'Autun (2). — Anciennement Arcoucey, dit Courtépée (3), conservé dans le patois actuel : *ar-cou-sæ-y'* : cette forme, phonétiquement très régulière, (Cf. *sponsum*, époux; *conventum*, couvent; *constare*, coûter) n'a pas prévalu sur la forme demi-savante Arconcey. Etym. *Arcontiacus*, domaine d'Arcontius, gentilice dont l'existence est prouvée, et qui est le nom de saint Arcous, évêque de Viviers, mort vers l'an 800.

Arc-sur-Tille (*arc sur ti-y'*), comm. du canton Est de Dijon.

Archum, XIIe siécle. Cart. de Saint-Etienne (4). — *Arcus, de Arco, de Archo, de Arcu*, XIe s. Chr. de Bèze.

1. J. Garnier (*Nomencl.*, n° 171), écrit fautivement *Arco*. Voir *Analecta Divionensia*, p. 255, 258, 416, 419, etc. La *Chronique de Bèze* ne varie pas sur le nom de ce village, qu'elle mentionne une dizaine de fois. *In Arciaco villa* (p. 361 et 371) se rapporte plutôt, avons-nous dit, à Arceau qu'à Arçon.

2. J. Garnier : *Nomencl.*, n° 401.

3. IV, p. 50.

4. J. Garnier, *Nomencl.* n° 16. Au même endroit, M. Garnier donne comme nom ancien d'Arc-sur-Tille « *Arciacum*, XIe s. *Chr. de Bèze*. » Rien de moins certain. D'ailleurs M. Garnier lui-même adopte une autre identification dans les notes de la *Chronique de Bèze* (p. 361, 371).

— Nom populaire, déjà mentionné par Courtépée (1) : *â-sti-y'* (2). Etymologie : *arcus*, arche, arcade, voûte. *Efficiens humilem lapidum compagibus arcum* (Ovide, *Mét*. III, 30). Le mot arc a ce sens en architecture et dans arc de triomphe. En toponomastique, il rappelle les constructions romaines, aqueducs ou ponts, dont l'arche était l'élément caractéristique. Par exemple, Arcueil, près de Paris, *Arcus Julianus* (*Arcueil* est un diminutif de *arc*), tire son origine d'un aqueduc construit par l'empereur Julien, et dont on voit encore les ruines dans ce village. Ici, il faut conclure à un aqueduc analogue, ou simplement à un pont sur la Tille. V. *Arceau*, *Arçon*.

Ardoux (mont) (*mon-tar-dou*), colline sur le territoire de Pontailler.

Courtépée (3) écrivit *Montardon*; mais la désinence *ou* paraît plus ancienne, et la tradition en a prévalu. *Ou* final s'est souvent ainsi changé en *on* dans les noms de lieu, sous une influence analogique. Par exemple, Couternon, *curtem Arnulphi*, a dû se terminer anciennement en *ou*. De même Montarnon, à Chassey, et un autre Montardon, à l'est de Senailly, *montem Arnulphi*. — L'étymologie (montem) *arduosum*, dérivé de *arduus*, élevé, épithète vague de montagne, convient pour le sens et pour la forme. Ern. Desjardins remarque quelque part que le radical *ard*, élevé, est commun au latin et au gaélique (gaélique est le nom général des dialectes celtiques de l'Irlande, de l'Ecosse et de l'île de Man), qui l'a conservé dans *ard*, élevé, et dans les nombreux dérivés de ce dernier, par exemple dans *Arduenna* Ardenne, *-enna* n'étant qu'un simple suffixe comme

1. II. 157.
2. Dans *â-sti-y'*, pour *arc sur ti-y'*, la double chute de l'*r* est conforme aux lois phonétiques de nos patois. V. la *Revue des patois gallo-romans*, année 1887, p. 254.
3. II, p. 441.

dans Cebenna, Ravenna (1). Mais dans Ardoux la terminaison accuse plutôt une origine latine.

Aréthuse (*a-ré-tû-z'*), fontaine d'Aréthuse, à Frolois.

Nom d'une fontaine fameuse dans l'antiquité, transporté à la fontaine de Frolois par la fantaisie de quelque lettré en veine de réminiscence poétique. Cette appellation ne remonte certainement pas au-delà de la Renaissance, non plus, je suppose, que celles de *Fontaine de Jouvence*, à Etaules, et que celles d'*Elysée* et d'*Olympe*, écarts de Châtillon.

(A suivre). L'abbé J. BOURLIER.

1. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. 1.





UNE MONOGRAPHIE QUI SE FAIT RELIRE

Ce genre de produit littéraire risque fort de dormir en paix dès qu'une lecture hâtive en a fait atteindre la dernière page.

Autre est sa destinée lorsqu'en captivant l'intérêt il a su remuer le cœur, élever l'âme et édifier.

Aussi, avons-nous relu, en nous promettant d'y revenir encore, *La Maison de Charité de Châtillon-sur-Seine (1788-1888)*, par M. l'Abbé Frérot, chanoine-honoraire, archiprêtre, curé-doyen de Châtillon-sur-Seine.

Les attaches qui nous lient à l'auteur sont trop intimes pour qu'il eût accepté de notre part un éloge hâtif, éloge que certain public, sensé doué du rare privilège de découvrir *le pourquoi de toute chose*, eût pu qualifier de *réclame*.

Maintenant que d'autres (et ils sont nombreux) ont rendu hommage à la perspicacité du chercheur à qui n'échappe aucun document, — à leur mise en œuvre, — à la fraîcheur des descriptions, — à la vérité des tableaux, — au style coulant, imagé, sobre néanmoins dont la pensée se fait un vêtement à sa taille, sans trace de ces labeurs d'enfantement qu'un vieil écrivain appelait *partus elephantinus*.

Donc l'épreuve est subie, subie victorieusement, et je puis en toute liberté faire une œuvre éminemment bonne; œuvre où le cœur du pasteur se révèle tout entier, cœur qui compatit à la détresse des pauvres, aux angoisses du malade sans ressources, à l'isolement des orphelins; cœur qui s'appitoie sur le sort d'enfants privés d'éducation chrétienne, sur l'avenir lamentable réservé aux jeunes filles, qu'une direction intelligente, maternelle et persévérante ne protégerait pas.

Aussi voit-on, jusqu'à en être profondément touché, comme débordent les accents de la reconnaissance envers cette Maison de Charité qui, sans défaillance aucune, a répandu et continue de répandre tant de bienfaits sur la ville entière.

De quels respectueux amour sont aussi l'objet ceux qui, pour fonder et doter l'établissement, ont poussé la générosité jusqu'aux

dernières limites. Qui les connaissait, hélas! à cent années de distance? Leurs noms, sans doute, sont gravés sur des tableaux commémoratifs, mais qui donc s'arrêtait à les lire?

Ensevelis dans les vieux registres comme dans un tombeau, ils y dormaient ignorés. Monsieur l'abbé Frérot les fait revivre. Grâce à lui, nous connaissons aussi la noble généalogie des filles de S. Vincent-de-Paul, vouées sans répit à la fatigue, bien des fois au danger de contracter des maladies épidémiques, vivant de privations soigneusement cachées, jadis en but à des haines féroces et subissant les émouvantes péripéties de l'exil. On les voit vivre, on voit comment elles savent mourir.

Merci à Monsieur l'Archiprêtre de nous avoir révélé un passé si beau et si peu connu. Merci d'avoir si bien montré ce qu'une telle Maison doit inspirer d'admiration dans son passé, de sympathies au temps présent, et de sollicitudes pour l'avenir.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un regret. Le crayon du dessinateur n'a pas toujours su marcher de pair avec la plume de l'écrivain. Il nous a surtout douloureusement affligé en reproduisant si mal la belle et majestueuse figure de Monsieur l'abbé Prost.

J.-B. L.





CHRONIQUE

Encore la *Question de saint Bénigne*. — Une thèse sur Bossuet. — *La maison de Charité de Châtillon-sur-Seine*.— *Vie de Just de Bretenières*. — Mort de S. E. le cardinal Pitra.

De tous les livres nouveaux concernant notre histoire locale, dont nous voulons alimenter cette causerie, l'ouvrage de M l'abbé J.-B. Lucotte — que nous avons annoncé déjà — vient en première ligne par ordre chronologique comme par son étendue. C'est donc par lui qu'il convient de commencer. En voici le titre exact : *Etablissement du christianisme dans les Gaules. — Origines du diocèse de Langres et de Dijon ainsi que de celui d'Autun. — Saint-Hyrène ou Hyro, Saint-Bénigne et leurs successeurs immédiats sur le siége épiscopal de Dijon et de Langres* (1). — L'auteur est un chercheur : il a fureté de nombreux recoins de notre histoire provinciale; une mémoire d'érudit lui fait retenir aisément dates, généalogies, mille détails divers; il a le culte de nos antiquités; sa bibliothèque, abondamment fournie de précieux ouvrages sur l'histoire de la Bourgogne, témoigne de l'amour de son propriétaire pour l'histoire de notre province, et la lecture de son livre suffit d'ailleurs à l'attester.

Nous trouvons d'abord une longue introduction, de I-XL pages, ajoutée après l'achèvement de l'ouvrage, pour répondre à un article publié par M. l'abbé Duchesne, dans le *Bulletin critique* du 1er juin 1888 et qui est reproduit en entier. Notre auteur ne s'y montre pas tendre pour le savant éditeur du *Liber pontificalis* auquel il reproche de défendre les idées antitraditionalistes du R. P. Van Hooff en une

1. Un vol. in-8 de XL-413 p., orné de 10 gravures — Dijon, Damongeot et Cie, imprimeurs, 1888.

« longue, lourde et peu convaincante plaidoirie ». Tel est l'avis de M. l'abbé Lucotte qui, dès le début, on le voit se range parmi les défenseurs de l'opinion traditionnelle; c'est bien aussi ce que montre le corps de l'ouvrage. Il n'est point possible de l'analyser par le menu, tant il renferme de divisions, d'arguments *ad hominem*, tant il est hérissé de textes anciens, de citations des modernes; nous devons nous borner à en indiquer les grandes lignes.

La première partie du livre traite de l'établissement du christianisme dans les Gaules. C'est le préliminaire ordinairement placé par les auteurs en tête de leurs recherches sur une église particulière. M. l'abbé Lucotte distingue les deux écoles, traditionnelle et grégorienne, auxquelles il ajoute ce qu'il nomme l'*Ecole nouvelle* « qui fait remonter l'établissement de la plupart des églises ou diocèses de France, au quatrième siècle, sous les règnes de Constantin et de ses fils ». Peut-être serait-il plus exact de dire que cette *Ecole nouvelle* réunit les auteurs indépendants, l'abbé Duchesne, Paul Allard..., qui, n'adoptant pas en bloc les opinions de l'une ou l'autre des deux anciennes écoles, se bornent à donner le résultat de leurs recherches sur tel ou tel point particulier qui leur semble scientifiquement prouvé. Quoiqu'il en soit, l'utilité de cette première partie est d'exposer la controverse qui dure depuis si longtemps relativement aux origines chrétiennes de la Gaule. Nous y trouvons la série des textes ordinairement allégués par chaque école et les principales objections. Plusieurs citations, surtout celles relatives à l'*Ecole nouvelle*, ont un véritable intérêt. Mais un lecteur attentif pourra trouver que l'auteur n'a pas suffisamment indiqué le fond du débat entre l'école traditionnelle et l'école dite grégorienne ou historique. Nous ne croyons pas, en effet, que, maintenant, l'école historique nie l'existence d'une évangelisation de la Gaule au Iᵉʳ siècle ; en cela elle s'accorde avec l'école traditionnelle. Le point où elle s'en sépare, c'est sur la date de la fondation des églises ou évêchés. L'Ecole traditionnelle veut que plusieurs églises aient été fondées dès le Iᵉʳ siècle ; l'école du XVIIᵉ siècle, au contraire, n'admet pas que des évêchés aient été fondés avant le milieu du IIᵉ siècle, et pense que c'est surtout à la fin du IIIᵉ siècle que les sièges épiscopaux gaulois furent régulièrement constitués. Il y a

donc lieu de distinguer la question de l'évangelisation de la Gaule, au Ier siècle, de celle de la fondation des évêchés à la même date; or, M. Luçotte prouve surtout le fait de l'évangelisation de la Gaule au Ier siècle. La section II du chapitre Ier de la première partie est intitulée : *Preuves de l'évangelisation de la Gaule entière au premier siècle de l'ère chrétienne;* aucune section n'est consacrée spécialement à donner les preuves de la fondation des sièges épiscopaux au Ier siècle; ce n'est qu'indirectement que notre auteur traite de l'apostolicité des églises des Gaules. Il écrit même : « Qu'elles sont donc encore épaisses *les ténèbres qui obscurcissent* nos origines nationales! Elles expliquent merveilleusement *le peu de connaissance que nous avons de l'établissement du christianisme dans chaque partie particulière* (sic) de la Gaule, quoique nous sachions, par des documents authentiques, que la religion chrétienne a été prêchée et implantée dans notre pays, dès les temps apostoliques ». En lisant ce passage, on serait vraiment tenté — si l'on ne connaissait l'auteur pour un fervent traditionaliste — de le placer dans l'*Ecole nouvelle* à côté de M. Paul Allard qui écrit : « ... l'histoire de la Gaule chrétienne demeure pour les trois premiers siècles, enveloppée d'ombres épaisses que percent, de place en place, quelques points lumineux ».

C'est qu'en effet, sur ce point d'histoire, il y a une controverse sérieusement engagée : dans les deux écoles, comme le faisait remarquer naguère le R. P. Van Hooff, il y a des hommes d'un talent éminent, d'une science profonde, d'un jugement mûri par l'étude et la réflexion, qui ont longtemps étudié les diverses parties de l'histoire sacrée et profane et qui pourtant aboutissent à des conclusions opposées. Il est donc tout naturel de conclure que sur cette question de la fondation des évêchés en Gaule à l'époque apostolique, on n'a produit encore aucun argument d'une évidence capable de forcer la conviction de tous. Nous ne croyons pas, comme l'écrivait tout récemment M. A. Molinier dans la *Revue historique* que « la question de l'origine des églises des Gaules est aujourd'hui tranchée par la critique historique » dans le sens de l'école du XVIIe siècle, mais nous avouons, en présence de la controverse existante, être bien de l'avis de M. Paul Allard, déclarant que « dans cette question comme dans beaucoup

d'autres, le plus prudent est de suspendre son jugement et de ne pas conclure ». M. l'abbé Duchesne donnait aussi, il y a peu de temps, un conseil analogue : « Il y a un âge où l'on se complait dans les solutions tranchantes, mais avec le temps et mieux on conçoit le véritable état des questions, mieux aussi l'on comprend qu'il faut être réservé dans ses conclusions et qu'un doute prudent est d'ordinaire le commencement de la sagesse ».

La deuxième partie de l'ouvrage que nous analysons est consacrée aux *Origines du diocèse de Langres et de Dijon ainsi que de celui d'Autun :* Elle s'ouvre par un chapitre sur saint Hyrène ou Hyro cité dans le *Breviarium historiarum* de Landolfe de Colonne (XIVe siècle), comme ayant été évêque de Langres dès le milieu ou la fin du premier siècle. Suivant les uns, il serait le premier apôtre de la Bourgogne; selon d'autres il serait le même que saint Irénée, évêque de Lyon, dont le nom aurait été altéré. M. l'abbé Lucotte rapporte à peu près tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et laisse le lecteur tirer « la conclusion qu'il croira la plus rationnelle et la plus juste ». Le chapitre II est consacré à *saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne.* Ce long chapitre est divisé en plusieurs sections : I. *Epoque de l'Apostolat et du Martyre de saint Bénigne;* l'auteur nous énumère « les dix opinions principales qui existent, relativement à l'époque du martyre et parconséquent de l'Apostolat de saint Bénigne » et apporte l'avis de « trente-huit savants, auteurs Bourguignons » qui ont placé, sous le règne de Marc-Aurèle, le martyre de saint Bénigne. — II *Vie de saint Bénigne* (p. 137 à 147), d'après les actes de saint Bénigue, et les « principaux auteurs de sa vie, tels que le père Giry, les abbés Godescard, Paul Guérin, Duplus, Godard, Caillet, Darras; Bénigne-Augustin Mouillon (!) etc ». — III. *Histoire des reliques de saint Bénigne* (p. 147-195). Cette section semble sortir du cadre de l'auteur qui n'annonce dans son titre qu'une étude sur les *Origines*; mais c'est celle qu'on lira peut-être avec le plus d'intérêt; la discussion fait place au récit, et M. l'abbé Lucotte complète le récit de Mgr Bougaud. Outre l'histoire des reliques de saint Bénigne et des églises qui lui furent dédiées, il nous raconte la restauration de la crypte et du tombeau, il en fait la description à l'état actuel et décrit, en terminant, le reli-

quaire de saint Bénigne ; ajoutons que l'on trouve dans cette section une jolie lithographie de ce reliquaire et un plan de la crypte. — IV. *Episcopat de saint Bénigne;* l'auteur réunit en quinze pages « les motifs puissants qui ont créé en *lui* cette persuasion » que saint Bénigne était évêque. — V. *Miracles de saint Bénigne*, d'après le *Livre des miracles de saint Bénigne*, publié par le R. P. Van Hooff (1). — VI. *Etude du R. P. Guillaume Van Hooff, nouveau Bollandiste, sur saint Bénigne de Dijon.* Cette étude divisée en sept paragraphes est trop longue (pp. 250-313) pour que nous puissions l'analyser; disons seulement qu'elle contient les textes des deux Passions de saint Bénigne longtemps inédites et publiées récemment par le R. P. Van Hooff, et qu'elle est complétée encore par une septième section : *Polémique relative à saint Bénigne.* Cette polémique, publiée à part avant le volume, revient sur plusieurs des questions déjà traitées dans la section VIe; insérée ici, elle nuit donc à l'unité ; ce n'est pas son seul défaut.

Le chapitre III et dernier de cette deuxième partie concerne *les évêques de Langres et de Dijon, successeurs immédiats de saint Benigne.* Dans un premier paragraphe, l'auteur expose les « preuves de la fondation du siège épiscopal de Langres et Dijon à la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne »; le second est intitulé : Réfutation de l'Etude historique sur les premiers évêques de Langres (de l'abbé Roussel).

Ajoutons enfin pour clore cette analyse qu'un *Errata* corrige de nombreuses fautes d'impression, mais il est incomplet et pourrait encore s'enrichir de plusieurs corrections : p. 53, au lieu de IVe siècle... l'an *353*, il faut lire : IIIe siècle, l'an *253*; p. 252, au lieu de : *apocryphes*, en d'autres termes *faux*, il faudrait : en d'autres termes, *d'une authenticité douteuse;* p. 278, au lieu de *Sigebert*, lisez *Siegburg;* à la page 344, l'auteur écrit : « Je vais donner quelques-unes des principales raisons, qui montrent que le diocèse de Langres et Dijon a été établi *au commencement du second siècle* au plus tard », et le paragraphe qui suit immédiatement est intitulé : « Preuves de la fondation du siège épiscopal de Langres

1. Cf. *Bulletin*, livraison de janvier-février, 1889, p. 38 et 40.

et Dijon *à la fin du deuxième siècle* de l'ère chrétienne ». Enfin à la p. 251 une faute d'impression défigure complètement le texte cité du R. P. Van Hooff, et la traduction française, qui en est donnée, a un sens contraire au texte du Bollandiste qui, au lieu de *aggresserint*, a écrit *oggesserint*.

Ces chicanes montreront à l'auteur que nous n'avons pas lu son livre d'une façon superficielle; nous ajouterons, encore, conformément au désir qu'il exprime dans l'avant-propos, quelques-unes des observations que nous avons faites en le lisant. Nous disions plus haut que telle partie de son travail sortait du cadre tracé par le titre; en revanche on n'y trouve pas une question qui semblait pourtant devoir être étudiée : la question de l'authenticité des Actes de saint Bénigne. M. l'abbé Lucotte nous dit qu'il s'est abstenu, parce que la question « paraît avoir été épuisée par Mgr Bougaud ». Pourquoi alors, après avoir reproduit les deux textes, publiés pour la première fois par le R. P. Van Hooff, ajoute-t-il — sans distinguer d'ailleurs entre ces deux textes inédits — « Nous avons enfin le bonheur de posséder et de pouvoir lire maintenant lés vrais Actes du martyre de notre illustre apôtre... » Les Actes publiés par Mgr Bougaud et qu'il regardait, lui, comme les vrais Actes, n'avaient donc pas ce caractère ?... N'est-on pas étonné, après cela, d'entendre immédiatement notre auteur conclure que « l'*Etude historique et critique* de Monseigneur Bougaud demeurera à l'avenir comme par le passé un splendide et magistral monument d'histoire, d'archéologie et d'hagiographie chrétiennes ? » Cet éloge pompeux ne peut nous empêcher de constater que M. l'abbé Lucotte tient pour vrais d'autres Actes que ceux que Mgr Bougaud regardait comme les Actes primitifs.

M. l'abbé Lucotte s'appuie beaucoup sur les opinions d'autrui, et il aime à citer de nombreux écrivains favorables à sa thèse, mais cette multiplicité de témoignages n'engendre pas toujours la conviction. Quand, par exemple, il veut démontrer la date de l'apostolat de saint Bénigne au temps de Marc-Aurèle, et qu'il appuie la « dissertation magistrale » de Mgr Bougaud de la « force irrésistible » que donne à cette dissertation, le sentiment particulier de « trente-huit savants, auteurs bourguignons, qui ont écrit soit avant, soit après lui », nous avouons n'être pas beaucoup touché par cette longue

kyrielle de témoignages, surtout lorsque nous découvrons parmi ces « savants » un nommé Bénigne-Augustin Mouillon qui composa jadis, à l'ombre des tours de l'église Saint-Bénigne, dans sa modeste loge de portier, une petite brochure sur notre saint. Sans doute, on a vu des artisans poètes; Reboul était boulanger et Jasmin perruquier, mais un concierge historien, *rara avis!* M. l'abbé Lucotte qui aime à citer les adages anciens oublie le *non numeranda sed ponderanda*. Pourquoi, au lieu de cet historien improvisé, ne nous a-t-il pas cité l'auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de Morimont*, un vrai savant celui-là? Il a dit son mot autrefois, dans la question de saint Bénigne avec cette réserve modeste qui distingue le véritable érudit. Dans une dissertation d'une dizaine de pages insérée dans les *Notes* de la seconde édition de l'ouvrage que nous venons de citer, et qui a eu — nous sommes heureux de le dire en passant — les honneurs d'une traduction allemande, à Munster en 1855, M. l'abbé Dubois a écrit: « Nous croyons avoir étudié, d'une manière consciencieuse, la double question de la mission et du martyre de S. Bénigne, et nous sommes forcé d'avouer qu'il n'est, au moins à notre connaissance, aucun monument historique opposé à la croyance commune, qui fait remonter jusqu'à S. Polycarpe la mission de l'apôtre de la Bourgogne et son martyre jusqu'à Marc-Aurèle. Nous dirons plus, c'est que les auteurs ecclésiastiques, dans leur ensemble, nous ont paru favorables à cette croyance et à notre liturgie » (1).

Cette citation ne donne-t-elle pas l'appréciation la plus juste de la question de saint Bénigne? Les documents manquent pour établir la certitude de nos traditions, mais aucune n'est opposée à un fait historique scientifiquement prouvé. On arrive même sur cette question à de véritables probabilités scientifiques. La véracité intégrale des Actes

1. Quant aux Actes, voici ce qu'écrit le même auteur : « Le texte primitif des Actes de S. Bénigne a-t-il jamais existé ? Personne ne l'a contesté sérieusement. — Peut-on dire que l'*Histoire de la passion de S. Bénigne* remise à S. Grégoire de Langres par des pèlerins qui revenaient d'Italie, contenait ce texte primitif ? Rien m'empêche de le croire...... Ce texte primitif existe-t-il encore quelque part ? L'opinion la plus probable, c'est que nous n'en avons que des versions plus ou moins anciennes, plus ou moins respectables. On ne saurait dire que ces versions, malgré les altérations qu'elles ont dû subir, soient complètement fausses.

reste douteuse, mais les détails qu'ils rapportent ne sont pas démontrés faux; la substance du culte de saint Bénigne n'en est pas atteinte; comme nous l'avons dit déjà, nous ne sommes pas obligé de brûler ce que nous avons adoré et nous pouvons en toute sécurité « honorer et invoquer le saint martyr, dont le culte s'appuie sur un rocher inébranlable, le témoignage céleste rapporté par l'histoire véridique, et tant de miracles ». Ajoutons, toujours avec le R. P. Van Hooff, « qu'il se peut qu'on trouve les Actes authentiques et qu'alors il est très probable que les Actes soient prouvés vrais, au moins pour les choses principales ».

L'espace nous manque pour entrer dans de plus longs détails, bien que nous n'ayons pas tout dit sur cet ouvrage qui est le fruit de recherches poursuivies avec persévérance, mais qui semble composé un peu hâtivement. La polémique y tient une très grande place. L'auteur semble avoir pris pour devise ce mot attribué à Bacon : « Quand dans le chemin de l'histoire tu rencontreras une erreur, note-la afin de la détruire comme le voyageur arrache en passant une ronce ou tue le serpent qui rampe à ses pieds ». C'est avec la conviction qu'il défendait la vérité qu'il s'est appliqué à « réfuter de point en point », « à suivre pas à pas » ses adversaires pour répondre à toutes leurs « allégations ». On l'a comparé à un chevalier : il donne, en effet, de nombreux coups d'épée, et il ne fait pas « épargne de lances », comme dirait Homère; mais un critique malin pourra trouver qu'elles ne sont pas toutes du meilleur bois. Ajoutons que l'auteur nous laisse voir franchement la manière dont il a composé son livre, qu'il y introduit maints détails tout personnels et que, plus d'une fois, en le lisant, nous nous sommes rappelé la préface de Montaigne : C'est icy un livre de bonne foy, lecteur.

Quittons nos origines chrétiennes. Voici, consacrée à l'*Histoire critique de la prédication de Bossuet* (1) une thèse d'une haute valeur qui a valu à son auteur, M. l'abbé Joseph Lebarq, du clergé de Rouen, les suffrages unanimes des professeurs de la Sorbonne pour le grade de docteur. Ne pouvant

1. Un vol. de XX-469 p. in-8°. — Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, éditeurs.

pas nous y arrêter aujourd'hui, nous y reviendrons, mais nous tenions à signaler dès maintenant cette thèse à l'attention des dévots de Bossuet.

Ce n'est pas une thèse, mais une intéressante monographie de *La Maison de Charité de Châtillon-sur-Seine* (1) que vient de publier M. l'abbé Frérot, curé de cette ville, à l'occasion du premier centenaire de la fondation de cette maison. Cette notice historique, nous dit l'auteur lui-même, a pour but de retracer « l'origine, les agrandissements successifs et les bienfaits de cet établissement dirigé avec tant de zèle et de dévouement par les dignes filles de Saint-Vincent de Paul ». L'intérêt de cet ouvrage est surtout local : néanmoins le chapitre consacré à la période de la Révolution renferme plus d'un détail curieux pour tous. Citons seulement cet extrait d'une « lettre des Républicains composant la *Société populaire de Châtillon-sur-Seine à tous les autres républicains français* ». Cette lettre, datée du 27 floréal, an II (17 mai 1794), et signée de 104 membres, ne manque pas d'actualité par ce temps de centenaire : « Venez nous voir, disaient les républicains de Châtillon, venez nous voir manger du pain d'orge et d'avoine; venez voir tous les jours 1,000 personnes des campagnes à l'administration et autant à notre municipalité, se fondre en larmes et demander du pain ou la mort... venez nous voir mourir de faim, le terme n'est pas éloigné, si nous ne recevons de prompts secours... » Tout n'était pas rose à Châtillon, même après 1789. Ceux qui auraient quelque désir de déclamer sur la condition malheureuse du « pauvre peuple » avant cette date fameuse feront bien auparavant de méditer ces quelques lignes des patriotes de Châtillon-sur-Seine. — D'un style clair, et d'une sobre érudition, l'ouvrage dont nous parlons sera certainement goûté des Châtillonnais et leur fera aimer une maison qui leur a rendu tant de services. Puissent tous les établissements de charité de notre diocèse trouver un historien qui sache, aussi agréablement que M. l'abbé Frérot, en raconter l'histoire ! La charité est modeste et silencieuse,

1. Un vol in-8 de 244 p. avec plusieurs portraits et dessins. — Châtillon-sur-Seine, impr. Pichat. — (Cf. plus haut l'article bibliographique sur le même ouvrage. N. D. L. R.).

mais ne serait-il pas très bon, pour l'édification de tous, à une époque où la philanthropie laïque s'affiche si hautement, où l'on abuse des mots de fraternité et de bienfaisance, de faire ressortir les œuvres fécondes de la charité chrétienne?

La charité est souvent la compagne de l'héroïsme. Mgr d'Hulst nous l'a fait constater une fois de plus, en nous donnant la *Vie* impatiemment attendue *de Just de Bretenières* (1). C'est un ami qui parle d'une âme avec laquelle il a été en rapports intimes; c'est un prêtre qui nous révèle les vertus d'un missionnaire que dévorait la soif du martyre, et qui a versé son sang à vingt-huit ans sur la terre de Corée. Il est inutile d'analyser en détail un livre qui sera lu de tous ceux qui aiment à contempler une âme pénétrée de toutes les ardeurs du courage chrétien. Mgr d'Hulst nous attache si vivement à celui dont il nous raconte la vie que nous sommes porté à lui reprocher une trop grande sobriété : on voudrait vivre plus longtemps dans la compagnie de cette âme d'élite d'où s'exhalent les parfums de la sainteté.

C'est encore par un souvenir funèbre qu'il nous faut clore cette causerie. Après Mgr Bougaud, le peintre habile des vertus des saints, nous avons vu descendre au tombeau S. E. le cardinal Pitra, le bénédictin érudit, le vrai religieux, bibliothécaire de la sainte Eglise romaine et sous-doyen du sacré Collège. Dieu l'a rappelé à lui le 9 février dernier après une carrière toute consacrée à l'Eglise et à la science. Né en 1812, à Champforgeuil, près de Chalon-sur-Saône, adopté par l'évêque d'Autun dans une tournée pastorale, il fit ses études au petit séminaire d'Autun, et fut ordonné prêtre en 1836. « Professeur de rhétorique et d'histoire au petit séminaire d'Autun, écrit Mgr Perraud, l'abbé Pitra attira sur sa précoce érudition l'attention des savants, lorsque fut découverte, au mois de juin 1839, la fameuse inscription grecque de Saint-Pierre-l'Etrier, classée par le commandeur J.-B. de Rossi au premier rang des monuments épigraphiques de toute l'antiquité chrétienne, à cause de l'importance des dogmes qui s'y trouvent mentionnés ». — « Peu de temps après, malgré les

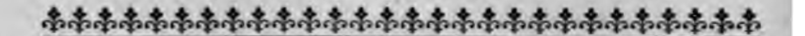
1. Un vol. in-18 jésus, orné d'un portrait. Paris, Poussielgue, 1889.

efforts de Mgr d'Héricourt pour retenir dans son diocèse un prêtre qui donnait de si belles espérances, l'abbé Pitra sollicita et finit par obtenir l'autorisation d'entrer, sous la direction de Dom Guéranger, au noviciat des Bénédictins de Solesmes ». Le jeune érudit avait trouvé sa voie; c'est dans l'ordre des Mabillon et des Montfaucon qu'il se livra à ces travaux incessants qui eurent pour résultat la publication d'ouvrages remarquables. Il serait long de les énumérer tous. Bornons-nous à dire que « le catalogue complet de tous les écrits du Cardinal, imprimé en 1888 par les bénédictins de Solesmes, comprend 19 pages in-8 ». « Même après son élévation au cardinalat, dit encore Mgr Perraud, ce fils de saint Benoît était demeuré fidèle à la règle de son ordre et aux austères exercices dans lesquels il avait généreusement enchaîné sa liberté aux jours de sa jeunesse. La prière et l'étude, souvent prolongées jusque dans la nuit, n'avaient pas cessé de se partager sa vie. Toutes les deux lui ont, pour ainsi dire, fait cortège jusqu'au moment où le maître lui a signifié son invitation souveraine de passer du travail à l'éternel repos ».

Mai 1889.

Edmond BURTEY.





ÉRECTION

de la paroisse de Baigneux-les-Juifs, jadis au diocèse d'Autun, actuellement à celui de Dijon.

Par accord entre le duc de Bourgogne et le couvent d'Oigny, établi un siècle et demi avant que le territoire, désigné déjà sous le nom de Baigneux, ne fut habité, Hugues IV prit l'engagement de faire construire, là et sans retard, une ville (*hébergement*) à l'endroit le plus favorable.

En moins de deux années cette nouvelle ville formait Commune et voyait affluer de nouveaux colons. On n'en attendit pas l'achèvement complet pour solliciter son érection canonique en Paroisse.

Guy de Vergy, frère utérin du duc, occupait alors le siège épiscopal d'Autun, et l'on comprend qu'un double motif le fit se hâter de répondre à cette pieuse sollicitation.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver copie de la charte originale dans les pièces d'un très curieux démêlé survenu plus de quatre siècles après; nous en donnons le texte.

Non seulement l'évêque autorise de grand cœur, mais il accorde à l'abbaye d'Oigny le droit de choisir et présenter à l'Evêque celui de ses membres qu'elle désirerait voir pourvu de la cure.

L'occasion se présentera peut-être plus tard de dire pourquoi le nom du patron de la nouvelle paroisse n'est pas mentionné dans le rescrit épiscopal, et de raconter les circonstances miraculeuses qui en déterminèrent le choix.

Hugo vel Guido Episcopus Eduensis omnibus presentibus et futuris notum facimus quod volumus et concedimus ut in villa de Baigneux, de novo fundata, sit amodo ecclesia parrochialis cujus Jus patronatûs pertineat ad Abbatem et conventum Ungiacensem, et ut quandocumque dicta ecclesia parrochialis vacaverit, liceat prœdicto Abbati et conventui unum e suis canonicis prœsentare. Nobis reservantes jura episcopalia qualia nobis competunt in aliis parrochiis Diœcesis Eduensis. Quod ut firmum sit sigilli nostri munimentum apposuimus. Anno 1243.





LETTRES INÉDITES

DE

CLAUDE NICAISE

A HUET ET A G. BONJOUR

Tirées des Bibliothèques italiennes

(1679-1701)

LETTRES A HUET

Suite (1)

XI.

Dijon, le 1er d'aoust 1697.

Monseigneur, j'aurois reçu avec beaucoup plus de joye celle que V. G. m'a faict l'honneur de m'escrire partant de Paris pour Avranches, si elle m'avoit annoncé de meilleures nouvelles de sa santé et que les eaux de Bourbon lui eussent esté plus favorables pour son rhumatisme. Il semble que j'en sois menacé sur le bras droit que j'ay de la peine à mouvoir depuis quelque tems. *Mal sur mal n'est pas santé.* Il me fâcheroit fort d'en

1. Voir *Bulletin* 1889, janvier-février, p. 11 et mai-juin, p. 96.

perdre tout-à-fait l'usage et de ne pouvoir pas quelquefois prendre mon théorbe et luy dire :

> O decus Phœbi et dapibus supremi
> Grata testudo Jovis, o laborum
> Dulce lacrimen, mihi cumque fatur
> Rite vocandi.

Je vous envoie, Monseigneur, les vers de M. de Santeuil dont je vous ai parlé dans ma précédente. Je soupé hier avec luy en bonne compagnie chez M. le procureur général de noste Parlement. On y chanta deux chansons faictes sur luy, pour et contre, qu'il ne désapprouva point, tant il avait d'autres sortes de formes, comme il le tesmoigne à V. G. : Bourguignon à Dijon, à Paris Parisien, à Rome Romain, chez les Jésuites Moliniste, à Port-Royal Janséniste. Il ne se souviendra plus de nous lorsqu'il sera à Paris et qu'on lui aura donné ce qu'il demande : du vin et de l'argent(1). Il sera comme ceux qui ont reçu des grâces d'un saint et qui, après avoir échappé au péril s'en mocquent : *passato il pericolo, garbato il santo ;* si ce n'est que l'idée du vin de Bourgogne, lui laissant de grandes traces [dans] le cerveau, ne lui fasse encore dire en sa faveur :

> Per te omnes contra et ferventes damna senectæ
> Fervebit calidus circum præcordia sanguis !

Voicy, Monsieur, les deux chansons, pour vous divertir ; la première faicte sur son nom et sur l'air de *la Joconde :*

> Ne buvons jamais à Santeuil :
> La rime en est funeste !
> C'est escueil, ou deuil, ou cercueil,
> Trois choses qu'on déteste.
> Buvons plutôt au Victorin ;
> Ce nom digne d'estime
> A l'honneur de rimer à vin :
> Nous en aymons la rime !

(1) Ce témoignage qui semble franc et impartial ne fait pas honneur au caractère de Santeuil.

L'autre chanson est encore sur les vers qu'il a faicts à Dijon que je vous envoie :

Santeuil, dans ses vers pour Dijon,
Faict gloire d'estre Bourguignon,
Mais il maudira sa besogne
S'il n'a du vin et cent louis :
Il renoncera la Bourgogne
Comme il a renoncé Paris.

Il faut maintenant, Mgr, vous parler plus sérieusement et répondre à la vostre où vous me parlez si juste des desseins du P. Bonjour touchant les antiquités égyptiennes et vous faire part de ce que ce père m'écrit de Rome de ses desseins. Voicy une copie entière de sa lettre du 9me du passé.

Je vous suis bien redevable de la lettre dont il vous a plu m'honorer; le cardinal de Noris, à qui vous l'avez adressée, a eu la bonté de me la donner. La dissertation que j'ay mise au jour est si petite et de si peu de conséquence que j'avais besoin de toute la bonté que M. Bégon a pour moi affin d'en mériter vos éloges. M. Rigord (1) en a déja receu quelques exemplaires que je lui ai faict tenir à Marseille. J'en envoye d'autres à Paris parmi les livres de M. l'abbé Vivan. Le procureur de nostre grand couvent les doit recevoir. Je ne manqueray de lui escrire qu'il vous en fasse tenir un ; aussi bien qu'à Mgr l'évêque d'Avranches. Je travaille actuellement à l'accord des antiquités sacrées et profanes selon la vérité du texte hébreu. Après avoir décidé sur la chronologie de toute l'écriture sainte en général et en particulier éclairci celle de Joseph par de bons mss, faict voir que les anciens samaritains estoient entièrement conformes à l'hébreu d'aujourd'hui, démonstré la corruption des 70, développé d'une manière singulière les antiquités des Assyriens, Babyloniens, Mèdes et Tyriens qui ont communion avec nos escritures depuis le temps du roi Ezéchias, faict des nouvelles observations sur les semaines de David, je m'attache aux antiquités d'Egypte. Mon système est tout particulier. J'en ay pourtant conféré avec le card. Noris qui après avoir lu mes cayers en a esté satisfaict. Je traite non seulement des dynasties en général, mais encore de tous les roys, et les endroits qui paraissent les plus stériles y deviennent des plus féconds. Au reste la connexion qu'il y a avec l'Ecriture sainte est si fréquente et si considérable que la chronologie et l'histoire y ont autant du sacré que du profane. Je dois ensuite travailler sur les antiquités des Chaldéens sur lesquelles j'ay faict déjà plusieurs remarques conformément au texte

1. Rigord (Jean-Pierre) commissaire de la marine et archéologue (1656-1727).

hébreu. Je n'oublierai pas encore celle des Chinois et de plusieurs autres nations dont j'ay découvert les premières époques. J'avois déjà fait imprimer ce qui concerne l'Ecriture Sainte en particulier, mais la condition d'un écrivain est si misérable dans ce pays peu curieux de ces sortes de matières qu'on n'y peut rien imprimer qu'à ses propres despens. Ils me seroient d'autant plus grands que plusieurs sortes de caractères entrent dans mon ouvrage. Je suis, etc.

Voilà, Mgr, un jeune homme bien entreprenant et qui parle bien hardiment. Il faut vous dire ensuitte ce que Mgr le cardinal de Noris m'en escrit plus judicieusement au 2 du passé.

Patrem Bonjorium nondum vidi ut illi tuam epistolam traderem. Ille in prœsentia scribit de Aegyptiorum dynastiis volumen, et quidem ingeniosissisme ; rem prœsertim chronologicam insequitur ut annorum supputationem in vulgatis Bibliis descriptum contra majorem LXX interpretum asserat. Is sane juvenis totus est antiquarius; obsoleta inquirit ac miro studio vetusta nomina juxta diversarum gentium idiomata inspicit ut quemdam stuporem, imo etiam risum excutiat; eo genio ductus ingenium vexat in rebus ab hominum memoria remotissimis etc. etc.

Je voudrois avoir le temps de vous copier la lettre entière de ce savant cardinal, remplie de ses agrémens ordinaires. Je vais vous dire seulement ce qu'il m'écrit de M. de Cambray et de M. de Meaux, qu'il y a apparence qu'on amusera en cette cour, sans rien décider sur le subject de leur controverse, non plus que sur le livre du cardinal Sfondrato :

Antistites Cameracensis et Meldensis suos Romam libros miserunt ac doctorum hominum judicia expetunt et exspectant; privatas etiam ad me literas destinaverant; qui tamen nondum in partes abii sed judicium sustineo. Hoec nova conjuratio rumores ex lectione libri Car[lis] Sfondrati exortas suppressisse videtur in Galliis, ubi etiam deferbuere Roma, ubi nova subinde ingruentia negotia priora statim antiquare, etc.

Cette Em. me parle en cette lettre de la mort récente des deux cardinaux ... et Barbarigo (1) et surtout de ce dernier, qui estoit de ses amis et le mien, dont je recevais assez souvent des nouvelles et me fait mention de

1. Le protecteur de G. Bonjour, G. Barbarigo (1625-1697).

son caractère et de son inclination pour toutes les bonnes lettres, de son séminaire, de son imprimerie de toutes sortes de langues étrangères pour laquelle il avoit employé près de 300.000 livres (1) et il finit ainsi cet article de sa lettre :

In sinu tuo magni viri jacturam comploro, in eoque dolore tuum etiam intendo.

Il emploie la première page de sa lettre à déplorer l'estat où il se trouve depuis qu'il est cardinal, occupé à mille choses assez éloignées de ses inclinations et qui luy dérobent entièrement le tems, sans lui laisser un moment pour travailler à des choses qui lui seraient plus agréables, car il faut qu'il assiste à un consistoire, à la congrégation du S. Office, à celle de Ste-Marie-sur-la-Minerve, à celle des Réguliers, à celle du Concile, etc., en sorte que toute la sepmaine est occupée sans qu'il lui reste un moment de libre :

Hœc me negotia tota hac hebdomada, m'escrit-il, exercebunt, hœc *immensa* cura hoc annum occupationes me manent, (d'où il conclut agréablement en cette manière :) vides uti priorem paginam quamvis nihil dicens, implevi, at prius esse non tantum nihil dicere sed prorsus nihil facere; quid enim vestris auribus dignum agere ausim tot subinde sibi succedentibus occupationibus districtus ? Itaque idibus Decembris 1693 creatus cardinalis vitæ meæ terminum imposui... (2).

Ce que vous dictes, Mgr, du *Dictionnaire* de M. Bayle est très juste : il estoit capable de plus grandes choses, mais il n'est pas riche, non plus que le P. Bonjour, et a trouvé ce dessein de faire valloir ses corrections lui estre avantageuses aussi bien qu'à l'imprimeur. La plupart des ouvrages que l'on imprime sont plus du goût des imprimeurs que des auteurs mesme par cette raison. J'ay veu ce qu'il a dict à un de nos amis contre M. l'abbé Renaudot, qui avoit dit beaucoup de choses à M. le chan-

1. Installée à Montefiascone. Cf. Bonjour, *Lettres inédites*. [Ang. 6 A 5].
2. Cf. Noris. Lettres à Nuzzi [inédites. Angeliq. 6.A.5.].

celier désavantageuses à son ouvrage. Le Clerc rimprime le *Moreri* où il corrigera beaucoup de fautes qu'il tirera tant de l'impression anglaise que de lui-mesme, mais il ne l'augmentera pas de celle de M. Bayle, comme il lui a promis, à moins que les imprimeurs ne l'obligent peut estre au contraire. Je voulais vous dire bien des choses sur l'étymologie du mot de Germains après M. de Leibnitz, à qui je ferai savoir ce que vous me dites de l'évêque de Coutances député au Concile de Basle, et ce que vous me dites de l'ouvrage des noms saxoniques de Normandie. V. G. me parle de M. Foucher conformément à ce que j'en ai escrit à M. de Leibnitz. Ce n'estoit pas le faict d'un homme *emunctæ naris* tel que l'estoit M. de Montausier, comme j'eus le bien de vous l'escrire lorsque V. G. m'en escrivît. J'ay donné pour correspondant à M. Leibnitz M. Pinsson (1), qui est un bon garçon, qui suppléera par ses soins et sa diligence auprès des uns et des autres à une plus grande capacité. Un plus grand savant ne lui serait peut estre pas si utile et ne se donneroit pas toutes les peines que celui-ci se donnera. Il est d'autant tems de finir cette lettre et d'assurer V. G. etc., etc.

XII.

Dijon le 20 février 1698.

Celle que V. G. me fait l'honneur de m'escrire d'Avranches m'auroit esté fort agréable si parmi les belles et sçavantes nouvelles dont elle me fait part, elle n'estoit accompagnée de tant de maux dont elle si trouve accablée. Il faut quitter le mauvais air d'Avranches pour reprendre celui de Paris doux et bienfaisant. Je ferai part à M. Leibnitz pour le divertir de votre magie noire.

1. Probablement le Pinsson dont il est question, Caillemer, loc. cit. p. 56, et que, selon la juste remarque de M. Caillemer, il ne faut pas confondre avec F. Pinsson, l'auteur du Manuale juris pontificii.

Voicy ce qu'il m'escrit dans sa dernière sur ce subject :

Je me souviens que Mgr d'Avranches demandoit notice de ce que M. Hughens croyoit que M. Descartes avoit pris de Kepler au subject de l'arc en ciel, je vous dirai donc qu'ayant acheté quelques livres de l'encant de la bibliothèque de M. Hughens, j'ay eu entre autres un livre posthume de Kepler De astronomia Lunari. En parlant des globules transparens, M. Hughens a mis à la marge qu'on voyait bien qu'il voulait parler des boules de verre pleins d'eau ou de quelque chose de semblable et qu'il y avoit de l'apparence que M. Descartes en aurait profité pour son explication de l'arc en ciel. Je ne sçauroys maintenant trouver le livre mesme pour vous envoyer les propres paroles de M. Hughens. A propos de M. Descartes, (me continue-t-il), j'espérois que ma réponse, si elle ne satisfaisoit pas à M. Regis, l'empescheroit toujours de m'imputer que j'attaquais la religion de M. Descartes, puisque j'ay dit que je ne lui impute pas les mauvaises conséquences qu'on peut tirer de sa doctrine, mais M. Regis la dissimule dans sa réplique et parle aussi bien d'autres choses que j'ay dites ou les tourne autrement qu'elles ne doivent être prises, de sorte que je dupliquerois inutilement ne pouvant m'expliquer plus clairement que j'ay faict. J'espère que le lecteur ne me condamnera pas sur la dernière pièce de M. Régis. J'ay cependant de l'obligation à M. Bourdelot de m'avoir donné occasion de dire quelque chose qui pourra peut-estre me servir, etc. (1).

C'est M. Bourdelot, Mgr, qui a faict mettre dans le Journal des Sçavans l'extrait de la lettre de M. Leibnitz. Je viens de recevoir de Rome une lettre du P. Bonjour qui va travailler à ses antiquités égyptiennes. Il travaille actuellement à déterrer l'ancienne langue d'Egypte comme nécessaire à venir à bout d'un tel dessein. M. Leibnitz auquel j'avais parlé de cet autheur a fait part de ces desseins à M. Ludolphe (2) et voicy ce que ce savant homme lui a répondu :

Fr. Bonjour magnus nobis foret Apollo si promissa prœstaret, corruptionem et corruptorem versionis LXX interpretum nobis ostendere vellet ; nimis audax promissum videtur, nam et viri doctissimi clare nos docent ; computatio illa jam a primis ecclesiœ grœcæ incunabulis obtinuit ; nuspiam ulla datur varia lectio ; nemo patrum de ea quicquam habet unde

1. Publiée dans la Rivista di Filosofia (1888). Due frammenti inediti dell'epistolario di Leibnitz.
2. Job Leutholf, orientaliste (1624-1704).

probari aliud censeas.... Quomodo ergo iste hoc indagabit? Aethiopes qui τους ὁ κατα ποδα sequuntur aliam supputationem habent, Deus noverit unde desumptam; eam communicare possum si P. Bonjour desiderat etc.

J'ay escrit au P. Bonjour d'avoir quelque communication avec ce sçavant homme. Un allemand à Venise, qui ne manque pas de sçavoir, a faict imprimer le commenment d'un grand ouvrage intitulé Ανθρωπογλωττογόνια ou de l'origine des langues. Il traictera des particules en cette partie, et il ne débute pas mal par cette méthode au sentiment de M. Leibnitz. Je ne sçay si les *Gesta Suevicorum* sont arrivés à Paris. Il y est arrivé beaucoup de paquets de Hollande dont je suis en peine. On me marque seulement le *Julien* de M. de Spanheim et le *Callimaque* de M. Grœvius, mais on ne me dit rien des *Lettres de M. Gudius* (1) ni autres livres que M. Graevius m'envoye, ni de la *Dissertation* de M. Cuper *contre les Quatre Gordiens* qu'il m'envoye et au P. Pagi avec deux grandes et amples lettres qu'il nous adresse, dont il est fort en peine, aussi bien que M. Bayle (auquel il avoit recommandé le pacquet) qui m'en a écrit plusieurs lettres. M. Cuper vous a envoyé aussi, Mgr, cet ouvrage. Obligez moi de me faire sçavoir si vous l'avez reçu. Cela est important.

Je serais bien aise, Mgr, de savoir si V. G. a escrit quelque chose à Leers sur le *Junius de Pictura Veterum* qui lui a esté donné par M. Rigaud et M. Anisson. M. de Spanheim n'est pas encore arrivé à Paris, par les dernières lettres qu'on m'en escrit; comme il est parti pendant une mauvaise saison avec Mme son épouse et Mlle sa fille, il sera resté quelques jours à Bruxelles, comme l'on me le mande, où il aura occasion de voir M. l'électeur de Bavière de la part de son maistre, et devoit même aller à Liège pour y avoir quelque conférence de la même part. Il y a apparence qu'il va passer le reste de ses jours

1. Gudius (Gude) archéologue (1635-1689). Marq. Gudii et doctorum virorum epistolœ. Utrecht 1697 in-4°.

à Paris, où il aura tout le loisir qu'il n'avoit pas à Berlin de travailler au second volume et aux notes sur son Julien et aux autres ouvrages qu'il a promis. Le P. Bonjour me mande qu'on ne voit point encore aucun jour à la décision qu'on attend de Rome sur le livre de M. de Cambray; que tout ce qu'il en sçait est que régulièrement on s'assemble deux fois la semaine, affin d'examiner ce que les qualificateurs ont trouvé à dire. L'affaire de M. de Rheims avoit un peu refroidi et rallenti l'amour désintéressé à Paris, mais il va se reschauffer par le livre que M. de Meaux vient de donner sur ce subject. Le mien, Mgr, ne diminuera jamais de son ardeur à vostre égard, l'augmentera toujours (1). Portez-vous bien et donnez toujours part de votre bienveillance à celui qui s'estime trop heureux... etc...

XII.

Dijon le 26 juin 1698.

Mgr, j'ai receu vostre belle et excellente lettre remplie d'une vaste et profonde érudition digne de V. G. J'en ai faict part à M. de Spanheim, à qui j'ai témoigné le chagrin qu'elle avoit de ne pouvoir faire part, comme elle le désiroit, de ses ouvrages à ses amis, par l'avarice et l'intêrest sordide des imprimeurs hollandois. M. de Leibnitz souhaitteroit fort que toutes les lettres des sçavants ressemblassent aux votres, qu'elles fussent remplies de bonnes choses et sans aucun vuide. C'est au subject de celle que le R. P. Bonjour a escrite à M. Ludolfe. Voici comme il en parle (2) :

Je crois, Mgr, que V. G. aura receu la dissertation de ce père par M. Anisson et qu'elle nous en donnera son sentiment. J'ay envoyé mon exemplaire à M. Grae-

1. Peut-être faut-il lire *s'augmentera*.

2. Extrait de la lettre du 4/14 mai 1698. Caillemer, loc. cit. p. 62-68. J'ay envoyé la lettre du P. Bonjour. — Se rapporte le plus.

vius qui m'a tesmoigné avoir de la passion pour cet ouvrage. Voicy comme il m'en parle :

« Bonjourii Diatribe de Josepho ad nos quoque (spero) perveniet nunc pacato mari. Cupio illam videre quia de Serapidis cultu semper uti sit sensi etc. »

M. Cuper m'a escrit une longue lettre, par laquelle je reconnois qu'il n'a pas reçu les miennes où je lui témoigne mon chagrin sur la perte des siennes et de sa *Dissertation sur les Trois Gordiens*. Je me confirme tous les jours de plus en plus sur les soupçons que j'ay eus à cet égard. M. Cuper n'en sera pas éloigné après ce qu'il sait du passé avoir esté faict à son égard par la mesme personne (1).

Les protestants tournent [tout] à leur faveur, il faut les laisser dire. J'ay mis icy, Mgr, un extraict de ce qu'il me dit en cette lettre touchant l'amour désintéressé et les fondements de la justice. Cette question est de la mode. M. Leibnitz auroit eu quelque intention qu'on la mist dans le journal des savants sous les premières lettres initiales de son nom et du mien, mais comme le Roy ne veult point qu'on parle de ces matières, il n'est pas à propos d'en entretenir le public (2). Je suis etc.

XIV.

Dijon, le 9 aoûst 1698.

La santé de V. G. est trop chère à l'univers et surtout à ses amis pour ne pas en estre en peine après un si long silence de sa part. Je veux mal aux eaux et à l'air d'Avranches de ne pas estre favorables à la santé d'un si

1. Ici se place un autre extrait de la même lettre de Leibnitz : « Mons. l'évêque de Salisbury m'a fait. — de contrebande passe pour bon. » *Id.*, *ibid.*

2. Suit un extrait de la même lettre de Leibnitz : « L'erreur sur le pur amour paroît être un mésentendu = d'autant que le public n'en est pas tousjours assez informé. »

excellent pasteur. Il faut les aller gouster à Paris cet hyver où elles sont bienfaisantes. Tous les savants y prendront grande part et M. de Spanheim plus que personne. Je reçois assez souvent de ses lettres. Il se plainct de n'avoir point encore pu se mettre sur les livres, accablé des affaires de son ministère, et pour n'estre point encor logé comme il souhaitteroit, les maisons estant présentement d'une grande recherche à Paris où tout le monde aborde. J'ay receu depuis peu des lettres de M. de Leibnitz qui me charge toujours fort d'asseurer V. G. de ses très humbles respects (1).

Il m'envoie une lettre de M. Ludolfe pour le P. Bonjour, où ce grand homme tesmoigne fort estre du sentiment de V. G. sur le dessein de ce père et jeune religieux touchant les antiquités égyptiennes. Voicy comme il lui ecrit (2) :

« Audax sane ut ipse recte dicis magnum que consilium suscepisti dum corruptionem et corruptorem LXX interpretum ostendere paras. Etenim in tam abstrusa antiquitate quam tot viri clari atque docti rimari ac perscrutari conati sunt, certi aliquid statuere magni profectò laboris atque operis est. Quapropter suaserim ut argumenta et obsertiones tuas antequam in publicum prodeant, cum viris judicio limato præditis et hujus materiae intelligentibus communices, eorumque sententiam prius audias, epicrisi tibi semper manente. Aethiopum circa Patriarcharum ætatem supputationes quas a me petis possideo quidem, sed characteribus numericis scriptas, quibus, quia sæpissime fallunt, fidere non satis possum, neque etiam doctum exscriptorem habui; ast protographum æthiopici Pentateuchi Romæ extat in hospitio Habissinorum juxta ædem S. Stephani post Basilica S[ti] Petri in Vaticano; illud si procurare posses ab Em[mo] car[li] Casanata, ut Venetias et porro Augustam Vindelicorum ad Hieronimum Ambrosium Langemantel canonicum ad S[ti] mauritii, virum notum et bonum catholicum, transmitterentur, faciam lubentissime ut quæcumque petis accurate accipias et reipublicæ

1. Court extrait d'une lettre de Leibnitz, du 24 juin 1698 : « J'ai fait imprimer = notices généalogiques. » Cf. Caillemer, p. 68 sqq.

2. Nicaise a supprimé la première phrase de la lettre de Leutholf au P. Bonjour. La voici d'après l'original (Bibl. Angel. 6.A.5.) J. Ludolfus S. Caes. M. consiliarius R. P. G[mo] Bonjour s. p. d. Non opus est ullâ excusatione quod initium scribendi ad me feceris; non enim dedignor ullius hominis, multo minùs vivorum eruditorum litteras; sed illæ mihi semper sunt gratissimae. Audax, etc. La lettre est datée de Francfort 3/13 mai 1698 et se termine par ce post-scriptum : Saluta, quœso D[m] Joh. Patritium Ss. Th. lectorem in collegio de Propagandâ.

literariæ augmentum inde accrescat. Noli quoque negligere textum samaritanum cum versione samaritana ab hebraïcis codicibus differente, nam exinde lumen fœnerari poteris, Deus secundet cœpta tua ut feliciter procedant. Vale.

M. Leibnitz m'a envoyé son sentiment sur l'amour désintéressé qui n'est ni contraire à M. de Meaux ni à M. de Cambrai. J'en avois fait part à Mlle de Scudéry qui est de ses amis. Elle me mande qu'elle ne veut point se mettre dans une dispute d'une manière si élevée et qu'elle se tient en repos en se bornant dans les commandements de Dieu, dans le Nouveau Testament et dans le Pater.

Car je croy, m'escrit-elle, qu'une prière que J. C. nous a enseignée ne contient pas un intérêt criminel, cependant Mme Guyon la regarde comme une prière intéressée et cela seul renverse le christianisme (1).

Elle me mande que M. de Meaux lui a fait part de ses derniers ouvrages. Ce prélat m'a fait la même grâce. On me mande de Rome que l'histoire et les faicts y ont ruiné M. de Cambrai et son parti; que les examinateurs y trouvent maintenant son livre insoutenable; que les cardinaux du S. Office, las de recevoir tous les jours de nouveaux escrits sur cette affaire, vont donner leurs vœux par escrit; que cependant on ne verra que dans quelques mois la décision de cette affaire. Mgr de Cambray pouvoit jouir heureusement de sa fortune sans donner dans ce gouffre mystique (2).

Je suis, Mgr, de, etc.

NICAISE.

1. « Sans être une autorité, comme Mlle de Scudéry parle juste! » m'écrit à ce propos M. l'abbé Choiset, qui veut bien me suppléer dans la surveillance de l'impression de ces pages, et à qui je suis heureux de pouvoir en exprimer publiquement toute ma gratitude.

2. Belle et pittoresque expression d'une très juste pensée.

XV

Is-sur-Tille, le 14 septembre 1698.

C'est un grand surcroît de délices à nostre petit Tusculum (où je suis depuis quelques jours) que d'y recevoir des lettres de V. G. Ce sont des diamants qui viennent embellir nos prairies et donnent du lustre et de l'éclat à nos jardins. Telle est celle que j'y ai receue et qu'Elle m'a faict l'honneur de m'escrire du 15 du passé. Tout y est charmant et admirable. Il n'y manque qu'un peu de ces méditations du pur amour de sa façon, mais elles demandent un temps plus tranquille et un air plus serain que cestuy du quiétisme où nous sommes. J'avois renvoyé à Mlle de Scudéry les réflexions de M. Leibnitz sur ce pur amour et désintéressé pour me revancher de quelques vers de sa façon dont elle m'avoit régalé. Voicy, Mgr, ce qu'elle m'a répondu (1) :

> Tout ce que dit M. Leibnitz est très beau ; mais je connois ma faiblesse et qu'il ne m'appartient pas de me mesler dans une dispute d'une matière si eslevée. Je me tiens en repos en me bornant dans les commandements de Dieu dans le Nouveau Testament et dans le Pater, car je crois qu'une prière que J.-C. a enseignée ne contient pas un intérest criminel. Cependant Mme Guyon la regarde comme une prière intéressée ; cela seul renverse le christianisme (2).

Mgr de Meaux m'a fait l'honneur de m'envoyer sa relation sur le quiétisme. Je voudrois bien qu'il m'eût envoyé pareillement son dernier livre *De nova quæstione tractatus tres : I, mystici in tuto ; II, schola in tuto ; III, Quietismus redivivus*, où il semble insinuer (autant que je le puis comprendre) que M. de Cambray est un faux mystique et n'a pas lieu de se prévalloir des sentiments

1. Mademoiselle de Scudéry exprime les mêmes sentiments dans des lettres à Huet. (Florence, Bibl. Laurent, 1772.) Cf. Rathery et Boutron, Mademoiselle de Scudéry. Paris, Techener.

2. Nicaise avait sans doute oublié le contenu de sa précédente lettre. Il se répète.

de l'Ecole à cet égard, dont il s'éloigne trop par ses raffinements et ses précisions trop métaphysiques, et que, quelque semblant qu'il fasse de n'estre pas du sentiment de sa bonne amie Mme Guyon et de celuy de Molinos, il ressuscite néanmoins leur dogme et leur erreur dans son livre. C'est un *ricordo* et une espèce d'avertissement à MM. du Saint-Office pour ne pas se laisser éblouir par le système extraordinaire de M. de Cambray. Il est à souhaitter que Rome s'explique bientost là-dessus et décide si nettement cette question qu'elle oste tout subject de chicanes aux parties et empesche le scandale que de telles disputes si contraires à la pureté de la religion et à l'ancienne tradition causent dans l'Eglise. Je croy, Mgr, que vous sçavez le fameux arrest rendu en ce parlement contre un curé de ce pays accusé et convaincu de quiétisme et de plusieurs crimes et condamné par contumace à estre bruslé vif. En voilà trop dire, Mgr, sur une matière qui n'est guère du district ni du goust d'un sçavant comme vous. Il faut lui parler d'autres choses.

Il y a si longtemps que j'ai donné la dissertation du P. Bonjour à M. Anisson pour la faire tenir à V. G. que je m'estonne qu'elle ne l'ayt pas encore reçue. J'inviterai M. Leibnitz de sa part d'envoyer ici la *relation du fiscal Vargas* pour la faire traduire en françois par M. Amelot de la Houssaye (1), s'il n'ayme mieux la faire lui-même. Je n'ai point vu non plus que vous, Mgr, le *Codex diplomaticus* quoique il ayt été envoyé à d'autres. M. Toinard (2) qui est toujours nanti le premier des choses par sa grande curiosité et par son adresse, m'a mandé autrefois qu'il en avait reçu un ex. de M. Leibnitz. Je ne saurois m'imaginer qu'il ayt pu oublier V. G. non plus que moi; il faut qu'il y ait eu quelque supercherie là-dessous. Je lui en toucherai quelque chose, aussi

1. Amelot de la Houssaye, diplomate et historien, traducteur de *Fra Paolo* (Sarpi) (1634-1683).
2. Nicolas Toinard, Orléanais, archéologue (1628-1706).

bien que de la langue saxonne. J'ay escrit ces jours passés à l'abbé de la Charmoye (autrement Dom Paul Pezeron) (1), auteur de l'*Antiquité des Tems*, et je le félicite de ce que j'apprens qu'il achève présentement l'ouvrage qu'il nous a promis de l'antiquité des nations et qu'il travaille aussi sur les *origines de la langue celtique*.

Il faut, Mgr, vous faire part d'une nouvelle qui regarde le *paradis terrestre* et qui vous regarde par conséquent. Elle en a esté mandée de Dordrecht par M. de Witt, secrétaire de cette mesme ville, nostre bon amy, en cette manière :

> Un professeur en théologie en cette ville qui prétend avoir trouvé la véritable situation du paradis terrestre prépare une belle dissertation sur cette matière en latin. Ce sera une réfutation des sentiments de M. l'evesque d'Avranches sur ce sujet. Ce professeur se nomme M. Van Til (2). Je me souviens de vous en avoir parlé autrefois à l'occasion des excellens ouvrages qu'il nous a donnés en flamand. C'est assurément l'un de nos plus habiles théologiens, sçavant en bien des sortes d'estudes et fort judicieux; vous aurez cette dissertation sitôt qu'elle sera achevée d'imprimer, etc.

Le même M. de Witt me mande que son bon amy M. Gronovius vient de donner *Manethonis apophtegmatica*, grec latin in-4., avec de courtes notes.

Je n'ay point encore reçu le Callimaque ni les lettres de Gudius qui sont à Paris entre les mains de M. Rigaud il y a longtemps. Ces messieurs sont un peu négligents à servir leurs amis.

M. Spanheim a entre ses mains la vie de M. Saumaise qu'il doit envoyer à M. Grotius. Il se plaint de n'estre point encore logé, pour la difficulté qu'il y a de trouver des hostes commodes dans Paris, à cause du grand monde qui y aborde présentement. Cela le dérange un peu et l'empesche de voir ses livres. Je suis, etc.

1. Pezron de la Charmoye, érudit cistercien (1639-1706).
2. Salomon van Til, auteur de divers ouvrages à titre bizarre, tels que le *Phosphorus Propheticus, seu Mosiset Habacuci vaticinia*. Leyde, Luchtmans [1700, in-4].

XVI

Dijon, le 22 février 1700.

Je n'aurois pas tant tardé à m'acquitter de mon devoir envers V. G. dans ce renouvellement de l'année en la luy souhaittant heureuse et une suite de plusieurs autres, [comme] au prélat du monde qui mérite le mieux de vivre pour donner de la vigueur en France aux belles-lettres qui y sont languissantes. Nous avons esté longtems sur une doctrine mystique qui leur est fort opposée et l'on donne maintenant sur une doctrine mystique et fabuleuse, car on dit qu'il y a jusqu'à trente-deux dialogues de M. de Cambray prests à donner au public sur le style de Thélémaque.

J'attendois toujours des nouvelles de M. de Leibnitz, de M. l'abbé de la Charmoye et du P. Bonjour pour vous en faire part. J'ai envoyé au premier un gros pacquet de pièces manuscrites qui regardent son Codex diplomaticus dont il doit le premier et le second volumes à V. G. aussi bien qu'à moy. Il en a donné à des gens qui ne lui ont rendu aucun service. Le P. Bonjour est rappelé en France par ses supérieurs ; il n'y trouvera pas son compte comme à Rome, où il trouveroit plus de secours pour ses desseins. M. l'abbé de la Charmoye a aussi esté un peu tracassé de son costé par M. l'abbé de Cîteaux qui lui a fait donner, dans le dernier chapitre général, la charge de vicaire général de l'ordre dans plusieurs provinces, qui l'ont empesché de travailler et de finir son ouvrage de l'Origine des nations, où il entreprend une chose un peu hardie, qui est de relever en beaucoup d'endroits M. Bochart. Je croy, Mgr, que vous aurez vu les lettres de Vargas. Je ne sçay si vous aurez vu les lettres d'Hubert Languet (1) à la teste desquelles on devait

1. Hubert Languet, homme politique (1518-1581). H. L. epistolæ sæcretæ, ed. Ludwig, Halle, 1699.

mettre la vie de l'auteur par deffunt M. de la Mare. Beaucoup de gens le croyaient, mais elle ne paroist point. Il n'en est fait même aucune mention dans la préface. M. de la Mare fils, qui l'a envoyée en Allemagne à la sollicitation d'un de ses amis, n'en sait pas la raison. M. de Sarrau écrivant à M. de Saumaise dit de lui : « Nemo purius, nemo familiarius loquitur. » Je n'oserois, Mgr, plus vous parler de la vie de M. Saumaise. M. de la Mare me dit dernièrement, m'estant venu voir, qu'il avoit obtenu des héritiers de M. Lantin plusieurs lettres de Hollande qui font mention des desmeslés de ce sçavant homme avec plusieurs personnes, qu'il avait données à M. de la Monnoye pour les fourrer comme il pourroit dans cette vie. On m'escript de Rome qu'il y court plusieurs satires au nombre de quinze ou seize contre des auteurs italiens, surtout romains, qui croient estre de grands escrivains et qui ne sont que des ignorants (1). Il y a, m'escrit-on, à la teste une préface de M. Gronovius et de M. Graevius. J'ai peine à le croire pour M. Graevius qui est fort modeste et qui ne dit pas des injures comme l'autre qui est un peu piqué au jeu par M. Fabretti (2) avec lequel il a eu des desmeslés et qui le traite de *Grunnonius*. Le gros volume d'inscriptions anciennes qu'il vient de donner au jour a peut-estre donné lieu de se vanger à M. Gronovius. On me mande que le pape a esté un peu mieux et qu'il devait tenir consistoire. Mais une lettre de mesme date me mande que la fluxion l'a repris et qu'il ne tiendra pas le consistoire, que nos cardinaux y sont attendus incessamment ; ce qui ne plaist pas à plusieurs autres cardinaux ; d'autres n'en sont pas faschés, voyant le gouvernement de Rome languissant. Je suis, etc.

1. Il s'agit sans doute ici de pasquinades ou feuilles volantes.
2. Rafaele Fabretti, archéologue et épigraphiste (1618-1700).

XVII

Dijon, le 28 juin 1700.

Je plains V. G. dans l'état où elle se trouve présentement, si éloignée du repos et de la tranquillité qu'elle s'est voulu procurer, et je veux bien mal à ceux qui la viennent troubler par des chicanes et par des procès (1). J'espère que le Seigneur l'en délivrera bientost et qu'il châtiera ceux qui s'opposent par là aux progrès de la république des lettres. J'ay bien eu de la joye de recevoir celle qu'elle m'a fait l'honneur de m'escrire et d'y voir qu'on a réimprimé pour la quatrième fois ses diverses poésies avec ce qu'elle a fait sur l'anthologie. Nostre Homère et nostre Virgile, je veux dire M. du May (2), qui n'a plus qu'un œil dont il voit fort peu, et M. de la Monnoye n'ont pas moins de passion que moy pour voir cet ouvrage. J'écrirai à M. Graevius de nous l'envoyer par la voie de nos amis de Genève. Il y a longtemps que je n'ai rien reçu de M. Leibnitz auquel j'ai néanmoins envoyé des pièces assez curieuses qui regardent son Codex diplomaticus, avec un plan d'un dessein d'un de mes deffuncts amis qui avoit grande envie d'écrire contre le *Diplomatica* du P. Mabillon. Le tiltre est *De fide veterum instrumentorum*. Je n'ay point veu celui du [.........] (3) que j'augure devoir estre beau et où je m'asseure qu'il mettra non-seulement les inscriptions grecques et latines de Gruter, de Reynesius, de Spon, de Fabretti, et celles de Gudius qui n'ont point encore paru et qu'on attend beaucoup, pour les explications courtes et savantes qu'il en donne estant

1. La pluie de procès qu'il eut à subir comme abbé de Fontenay et qui le dégoûta de ce nouveau titre (par lui obtenu après sa démission de l'évêché d'Avranches en avril 1699).

2. Pierre Dumay, conseiller au Parlement de Bourgogne (1626-1711).

3. Un mot illisible. Il s'agit probablement ici de l'*Antiquité expliquée* de Dom B. de Montfaucon, dont Nicaise ne connaît pas encore bien le plan.

heureux dans ses conjectures sur tous les hommes du monde. On y adjoustera les plus beaux et importants bas reliefs instructifs de l'antiquité, les vases anciens, les camaieux et les pierres gravées qui porteront la même inscription. Cet ouvrage bien conduit tant pour l'impression que pour sa gravure sera d'une grande utilité pour la belle antiquité. J'ay receu depuis peu des lettres du P. Bonjour qui travaille toujours à ses desseins qui s'avancent et qui l'occupent beaucoup; on lui a envoyé la feuille du nouveau testament copte qu'on voulait imprimer â Oxford, et que la mort de l'auteur a mis hors d'espérance d'estre continué, où il n'y a ni latin ni arabe, ce qui est très imparfaict, et en auroit rendu l'impression inutile, qu'il y a mesme à dire sur le texte copte, quant aux règles de grammaire touchant la distribution des paroles et des signes qui les caractérisent. J'écrirai au premier jour à M. l'abbé de la Charmoye dont il y a longtemps que je n'ay receu de lettres. Je crois son dessein de l'antiquité de l'origine des nations fort avancé et prêt d'estre imprimé. Je lui manderai ce que j'escris à V. G. du P. Bonjour pour l'engager à le procurer.

Venons maintenant à la vie de M. Saumaise. J'ay faict des reproches à M. de la Mare sur le retard qu'il apporte à la donner. Et je le croyois, Mgr, comme vous, incompréhensible. Je lui en ai parlé, il s'excuse toujours sur ses emplois du palais, mais j'ai appris hier par M. de la Monnoye dans une assez grande conférence que j'eus avec lui sur ce subject, que ce n'est point cela. Voicy, Mgr, l'anicroche de ce retard. M. de la Monnoye, après avoir travaillé à revoir cet ouvrage, ne l'a pas trouvé à la fin digne de ce sçavant deffunct et en a dit son sentiment assez ingénument à M. de la Mare dans une lettre dont il me lut hier la copie qu'il a conservée. Il lui fait mention dans cette lettre de toutes les phases nécessaires pour composer une vie comme celle de ce savant homme dont M. de la Mare a marqué n'estre pas fort instruit; et

pour ne pas, Mgr, vous en faire le détail, je vous en diray seullement une, vous pourrez deviner les autres. Il dit que cette vie supposait en celui qui l'a faitte une connoissance parfaicte et une longue lecture des ouvrages de ce sçavant homme et qu'elle en devoit principalement estre tirée, ce qui ne paroît pas dans l'ouvrage de M. de la Mare. Enfin il lui tesmoigne qu'il ne croit pas que cette vie fasse beaucoup d'honneur à son père ni à M. Saumaise. Voilà, Mgr, le véritable subject du retard. Je dis à M. de la Monnoye qu'il devait du moins dire à M. de la Mare de l'envoyer en Hollande pour servir seullement de mémoires à ceux qui y voudroient travailler avec une plus grande exactitude et qui feroient honneur à M. de la Mare d'avoir beaucoup contribué à cette vie par ses beaux mémoires. Ce que je le presserai de lui insinuer. Je crois que M. Grævius va imprimer les lettres d'Hubert Languet d'une meilleure manière qu'elles ne sont et je l'y exhorte. Je suis, Mgr, avec tout le respect que je dois à V. G.

Son très humble et très obéissant

NICAISE.

A Monseigneur
Mgr d'Avranches l'ancien, aux grands Jésuites,
rue Saint-Antoine, Paris.





DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET

DES ÉVÊQUES DE DIJON

CHAPITRE PREMIER

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE DIJON. — MONSEIGNEUR BOUHIER PREMIER ÉVÊQUE

Suite (1)

Le Prince (2) *des Pasteurs couronné Idyle*
Mêlée de Chants et de Récits.

(Chœurs de Bergers)

MYRTYLE — TIRCIS — CORYDON

MYRTYLE.

. . . .
Eh quoi, bergers, quand il vous rend heureux,
Pouvés-vous garder le silence ?

1. Voir *Bulletin*, 6e livraison, 1888, p. 224, et 7e livraison, 1889, p. 49.

2. Le 30 octobre 1731 parut, chez l'imprimeur Antoine de Fay, cette pièce de poésie. Elle est anonyme, mais on sait qu'elle est l'œuvre de l'abbé Carrelet (de Loisy). Né à Dijon en 1698, Louis Carrelet, après avoir étudié chez les Jésuites de Dijon, fit sa théologie à Pont-à-Mousson et devint vicaire à Saint-Sulpice à Paris. Rentré dans sa ville natale en 1731, il fut nommé chanoine de la cathédrale, poste qu'il échangea avec l'abbé Genreau, en 1732, pour la cure de Notre-Dame de Dijon, où il mourut en 1781.

Heureusement, l'abbé Carrelet a d'autres œuvres que l'Idyle dont nous parlons pour faire passer son nom à la postérité (*Œuvres spirituelles et pastorales*. Paris, Belin, 1805. 7 vol. in-12). Cette pièce de 174 vers est un fatras dans le mauvais goût de l'époque, tout imprégné des souvenirs du paganisme. Nous citons seulement quelques vers qui font allusion à des faits qui ont rapport à l'histoire qui nous occupe.

Accourés, mêlés vos concerts
A cette fête agréable (1).

. . . .

CORYDON.

. . . .
La science les couronne (2) [les Bouhier]
Et le mérite leur donne
Rang distingué parmi les beaux esprits.
. . . .
Les bergers des prochains boccages
Viennent de toute part lui rendre leurs hommages (3).

TIRCIS.

. . . .
Que mille feux en l'air portent jusques aux cieux (4)
De nôtre amour les marques éclatantes.

MYRTILE.

. . . .
Partés, écho, volés; de sa troupe chérie (5)
Portés jusqu'à Daphnis les transports les accents
Revenés sur l'aîle des vents
Et dites-nous, que ce Pasteur affable
A vû, d'un œil favorable
Nos tendres empressements.

CHŒUR.

. . . .
Que mille Echos interprètes
Des sentimens de nos cœurs
Répondent à nos musettes,
Vive le Roi des Pasteurs.

1. Les réjouissances du 5 novembre 1731.
2. L'Académie française.
3. Les compliments des corps.
4. Les illuminations et feux d'artifices.
5. L'église cathédrale.

SONNET (1)

sur l'érection d'un nouvel Evêché à Dijon, dont le premier évêque est Monseigneur Jean Bouhier.

Dijon, quiconque sçait ton éclatante Histoire,
Du lustre où tu parois peut-il être surpris ?
Que tes saints (2), tes sçavants, et que les beaux esprits
T'assurent un haut rang au Temple de mémoire !
Bossüet qui cent fois remporta la victoire
Sur ces monstres (3) d'erreur que l'Enfer a nourris;
Lui de qui l'Univers admire les écrits :
Oüi Bossüet tout seul sufiroit à ta gloire.

Voici qu'un nouveau don fait croître ton bonheur,
D'un siège épiscopal Dieu t'accorde l'honneur,
Pour ton peuple charmé, quel sujet d'allégresse !
Mais ce qui répond mieux aux efforts que tu fis,
C'est que, dans un Prélat pour toi plein de tendresse,
Le Ciel te donne un Pere, et ce Pere est ton Fils.

SONNET

pour le Sacre et la Réception du même Prélat (4).

Tel que parût Aaron consacré par son frère,
Tel l'illustre Bouhier va rejoüir nos yeux.

1. 1er novembre 1731. *Imprimerie Arnauld.*

2. Saint Bénigne, saint Bernard, né à Fontaines-lès-Dijon, dont Baronius dit sur l'année 1153 qui est celle de la mort du saint, qu'il n'est en rien inférieur aux plus grands Apôtres. On pouroit ajouter, non sous le titre de saints canonisez, mais sous celui d'hommes morts en odeur de sainteté, Messieurs Bernard, dit le *pauvre Prêtre*, Joly, chanoine de Saint-Etienne, et Fevret, etc.

L'histoire de ces serviteurs de Dieu est publique. Celle du dernier est écrite par le P. Bourrée, qui ne seroit pas indigne d'avoir place ici, à cause de sa patience admirable au milieu des douleurs les plus vives, et presque continuelles; ce qui ne l'a pas empêché de donner une infinité de sermons. Le public lui joindra de bon cœur le P. de Clugny.

Excitez, Seigneur, dans cette église naissante l'esprit dans lequel ces saints hommes vous ont servi; afin que remplis du même esprit, nous n'ayons d'ardeur que pour aimer ce qu'ils ont aimé et pratiquer ce qu'ils ont enseigné plus par leurs actions que par leurs paroles. (*Oraison pour l'octave de saint Laurent.*)

3. Les Luthériens et les Calvinistes.

4. Même date.

Que tout s'efforce ici pour en bénir les cieux,
D'imiter ce qu'à Gagne un saint zèle fait faire (a).

D'Huile est Oint le Prélat, et j'y trouve un mistère
Qui nous est de la paix le gage précieux.
Lui qui cent fois rendit le plaideur gracieux (b)
A l'accord des bons cœurs peut-il ne pas se plaire ?

Non. Mille et mille biens, qu'en ces lieux il a faits
Sont le présage heureux d'un calme plein d'atraits.
Voilà l'aimable objet de son ardeur extrême.

Notre félicité fait son soin le plus doux.
Juge par là, Dijon, à quel point il nous aime,
Mais nous aime-t-il plus qu'il n'est aimé de nous ?

Disticon.

Lis de Boherio nostram est agitanda per Urbem
An mage Grex illi carus, an ille Gregi.

QUATRAIN

sur l'Humilité du Prélat.

La gloire de Bouhier illustre nos rivages.
Que de dignes honneurs lui soient ici rendus.
Son cœur humble, il est vrai, refuse nos hommages;
Mais plus il les refuse, et plus ils lui sont dûs.

(a) Pour témoigner sa religieuse reconnaissance envers Dieu, et sa filiale tendresse envers le Prélat, il se dispose à regaler les pauvres de l'Hôpital, les prisoniers des deux prisons, et des pauvres de toutes les Paroisses qui sont déjà marquez.

Quel plus bel exemple à suivre ? et quel moyen plus efficace pour atirer les bénédictions du ciel sur le Pasteur et sur le Troupeau ?

Quand vous faites une fête, et un festin, apellez, dit le Sauveur, les pauvres, les boiteux, les aveugles : comme ils n'ont pas de quoi rendre, c'est Dieu qui rendra pour eux.

Mangez votre pain avec le pauvre, disoit Tobie à son fils, quoique pauvre lui-même.

Job disant qu'il n'a point mangé son pain seul, parce que, dès l'enfance, dit-il, la miséricorde a crû avec moi, et qu'elle est sortie avec moi du ventre de ma mère. Job, 31, l'aplication est aisée.

(b) Il a accomodé une infinité de procès, et pacifié des différens. C'est un des plus grands biens qu'on puisse faire.

Beati pacifici quoniam Filii Dei vocabuntur.

COMPLIMENT (1)

du Clergé séculier et régulier de Dijon, M^r le Doyen de la cathédrale portant la parole à Monseigneur Bouhier, premier évêque de ladite ville.

Monseigneur,

Si les premiers Honneurs qu'on s'empresse de rendre à vôtre épiscopat, intéressent également le Clergé et le Peuple, dont Vous êtes le Pasteur et le Pere; des liens encore plus étroits qui nous unissent à Vous, comme les membres à leur chef, l'avantage de Vous aprocher de plus près, de Vous environner, comme vos Frères (2), dans les fonctions les plus sacrées, et cette qualité de préférence que Vous nous donnerez Vous-même, font le sujet d'une joye qui nous est propre, et qu'il est de nôtre devoir et de nôtre gloire d'annoncer à toutes les Eglises de vôtre Diocèse.

La voix publique qui s'est attribuée le droit de décider du parfait mérite, Vous déferoit depuis long-temps la Place Eminente à laquelle Vous venez d'être élevé.

Elle vous fit plus d'une fois la juste aplication de ce que nous lisons dans les divines Ecritures du Patriarche Joseph, qu'il étoit né pour être le Prince et le Chef de ses Frères, la gloire de sa Famille et le ferme apuy de son Peuple.

Si la Providence, dont les momens sont fixés par une sagesse infiniment supérieure à celle des Hommes, a suspendu jusqu'ici l'effet de nos vœux, ce n'a été que pour les rendre, s'il étoit possible, plus ardens et plus empressés, et pour nous faire mieux sentir, par une longue attente, toute l'excellence du Don qu'Elle nous préparoit.

Nous voyons aujourd'hui, MONSEIGNEUR, avec complaisance l'accomplissement de ces heureux présages; le Ciel couronne en Vous par une plénitude de grace et de pouvoir des services importans rendus à la Religion et à l'Etat, dans le sanctuaire de la Justice, dans l'administration des affaires de cette Province, et dans les grands établissemens dont Elle sera à jamais redevable à l'étendüe de vos lumières, à vos infatigables soins, et au crédit que Vous vous êtes si légitimement acquis auprès des Puissances.

Prêtre fidèle que Dieu a suscité pour le salut de la Patrie, Pon-

1. Dijon, J. Sirot, imprimeur, place Saint-Etienne, proche l'Evêché. 4 novembre 1731.

2. L'Eglise cathédrale.

tif selon son cœur, Vous venez donc comme un sage Architecte poser le solide et précieux fondement de l'Edifice spirituel qui sera le prix de vôtre vigilance et de vos travaux, et qui s'accroîtra dans sa noble structure et dans ses admirables proportions, pour former un Temple digne de la majesté du Très-Haut.

Que le souverain Pasteur et l'Evêque de nos Ames multiplie les jours de nôtre consolation et de nôtre bonheur, en conservant les vôtres sur le nouveau siége que l'auguste concert du Sacerdoce et de l'Empire érige à vos vertus, et où Vous êtes proposé comme un modèle accompli à tous ceux qui le rempliront après Vous dans la suite des siècles.

Puissions-nous être de zélés Coopérateurs de vôtre sacré Ministère, et animés du même esprit, concourir selon la mesure de nos forces et de nos désirs, aux grands desseins que Vous avez conçu pour en perpétuer la gloire.

Vous trouverez, MONSEIGNEUR, les gages de ces dispositions sincères de nos cœurs, et nous nous flattons que Vous en agrérez les prémices, dans les sentimens de confiance, d'attachement et de respect que nous Vous offrons en ce jour au nom de tout vôtre Clergé.

(*Prononcé le 4 novembre 1731.*)

DISCOURS (1)

de Monsieur Burteur, conseiller au Parlement, Vicomte-Mayeur, prononcé au nom de la ville le 4 octobre 1731 (2), *à Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Jean Bouhier, premier Evêque de Dijon.*

Monseigneur,

Il manquoit à la ville capitale de la première Province du Royaume, un avantage dont tant de villes d'un ordre inférieur joüissent depuis plusieurs siècles.

Jaloux avec raison de leur bonheur, l'Erection d'un Siège Episcopal avoit toujours fait l'objet de nôtre ambition et de nos vœux les plus ardens; ils sont enfin remplis ces vœux d'une manière qui passe même nos espérances; nous voilà parvenus à ce jour fortuné que nos Peres ont inutilement désiré, pendant une longue suite d'années; c'étoit à Vous, MONSEIGNEUR,

1. Dijon, J. Sirot. *Ut supra.* — 4 novembre 1731.

2. *4 octobre* paraît être une faute d'impression qui est corrigée à la main sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux.

qu'étoit réservé dans les Décrets immuables de la Providence la gloire éclatante d'être élevé à la Dignité de Premier Evêque de Dijon; heureux évènement qui Nous comble de joye, et dont nos neveux doivent à jamais conserver un précieux souvenir.

Ils trouveront dans nos fastes ce que nous sommes obligés de chercher dans l'Histoire des premiers Chefs du Christianisme; ils y liront que Nous avons été principalement redevables de l'établissement même de la Dignité aux rares vertus du Prélat qui devoit d'abord la remplir; ils y verront que le suffrage unanime des Peuples avoit devancé le choix du PRINCE qui a consommé un si glorieux et si important ouvrage.

Si dans un sujet tout saint, il est permis de mêler quelques considérations humaines (je l'avoüerai), Nous sommes infiniment flattés de trouver l'un de nos concitoyens dans la personne du Premier Evêque de Dijon, sorti d'une illustre Famille où l'esprit, les talens, et le mérite semblent héréditaires, formée de bonne heure à la pratique de la plus exacte justice dans un auguste Tribunal, dont les Magistrats de vôtre nom sont l'un des principaux ornemens.

Chef pendant tant d'années d'une Eglise célèbre qui n'en reconnoissoit pas de supérieure dans cette ville pendant que Vous y occupiés le premier rang; enfin, vrayment le Père de la Patrie, par les plus utiles établissemens, digne fruit de vôtre habileté et de vos soins; tant de vertus, tant de travaux, tant de services pouvaient-ils être payés par une récompense moins distinguée que celle dont le ROY vous honore?

Mais, quand tout conspire à rendre nôtre joye parfaite, pouvons-nous en faire assez éclater les transports?

Daignez, MONSEIGNEUR, recevoir les témoignages que Nous avons l'honneur de Vous en donner! Et jugez, s'il Vous plaît, de l'admiration et du respect dont Nous sommes pénétrés, bien plus par les sentimens de nos cœurs que par la foiblesse de mes expressions.

Le 8 août 1731 eut lieu l'enregistrement, au Parlement, d'une déclaration du Roy qui confirme au nouvel évêque M. Bouhier, ancien doyen de la Sainte-Chapelle, le titre de conseiller d'honneur de la compagnie, avec droit de préséance en sa qualité d'évêque diocésain, sur les autres évêques du ressort, quoique plus anciens de réception (1). Enhardi par cette déclaration,

1. De la Cuisine. *Histoire du Parlement de Bourgogne.* II. 382.

Jean Bouhier crut pouvoir revendiquer, afin de la transmettre à ses successeurs, la prérogative de présider aux Etats de Bourgogne, et comme évêque de la capitale, et plus encore comme évêque diocésain. Mais cette prétention fut combattue par Gaspard de la Valette, évêque d'Autun, qui obtint le 13 mars 1734, un arrêt du conseil, maintenant les évêques d'Autun dans la possession de président aux Etats, et d'y précéder même l'évêque diocésain (1).

En prenant possession de son siège, le nouvel évêque n'adopta pas un sceau représentant la fonction épiscopale, comme cela se faisait avant le quinzième siècle; il se contenta, selon la coutume de l'époque, de conserver les armes de sa famille qui étaient : « *D'azur, au bœuf passant d'or* ». Il ne paraît pas avoir fait usage de la devise qui accompagnait ces armes : *Impavidè* (2).

Parmi les précieuses qualités du nouveau prélat, il faut

1. *Histoire de l'Eglise d'Autun*, p. 273.

2. Dans le moyen-âge, le sceau de l'évêque est celui de la fonction épiscopale. Son type est, le plus souvent, la figure du prélat crossé, mitré et bénissant, ou bien un sujet religieux qu'il choisit de préférence; tandis que le sceau de ses armes, s'il en a reçu de ses ancêtres, est plus spécialement réservé pour les relations mondaines ou de famille et est considéré comme profane. Ce n'est qu'à partir de la fin du quinzième siècle, c'est-à-dire à partir de la Renaissance, que les usages de l'épiscopat changèrent. Le premier ou plus ancien genre de sceau disparut généralement avec son type religienx pour faire place à celui des armes domestiques. Les familles des prélats tinrent à honneur de voir entourer leurs blasons de la crosse, de la mitre et des glands épiscopaux que l'un de leurs membres avait reçus de l'Eglise. Cet usage se généralisant, les évêques, assez rares d'ailleurs, qui n'avaient point d'armes domestiques, durent en adopter.

Le blason des Bouhier, que nous avons énoncé plus haut, avait, dans la famille, pour timbre, une couronne de comte, que Jean Bouhier remplaça par une couronne de marquis. Telles étaient les armes primordiales de l'ancienne et illustre maison de Bouhier, dont sont sortis quatre présidents et un grand nombre de conseillers au parlement de Bourgogne, et dont les membres ont contracté des alliances avec les familles parlementaires les plus distinguées de la province, notamment avec celles de Cirey, Massol, La Toison, Millière, Tixier, Gagne, Bernardon et Chartraire.

Plusieurs membres de cette maison eurent séance aux Etats de la province et en particulier en la tenue des années 1599 et 1766. Les gentilshommes de ce nom ont été maintenus au catalogue de cette assemblée avec les titres de marquis de Lantenay, barons de Versalieu, seigneurs de Savigny-sous-Beaune, de Pouilly, de Marcilly, Port de Palleau, Chevigny, Fontaine, etc. — (Consultez : *Armorial de Bourgogne*, par Henry Personne. Paris, Abel Pilon, 1863, p. 56.)

se donner garde d'omettre sa rare prudence et son esprit de conciliation qui lui furent si nécessaire, pour organiser les pouvoirs dans une administration naissante. Nous n'en donnerons qu'un seul exemple tiré des rapports que le nouvel évêque dut avoir avec le clergé de la Sainte-Chapelle. Cette dernière et l'église Saint-tienne étaient d'irréconciliables rivales. La lutte entre elles remontait à l'an 1173, date de la fondation de la Sainte-Chapelle. « Presque en face de celle-ci (1) s'élevait l'antique et puissante abbaye de Saint-Etienne. Cette aînée des églises dijonnaises, qui était soumise depuis le commencement du XIIe siècle à la règle de saint Augustin, étendait sa juridiction quasi-épiscopale sur l'enceinte toute entière du *Castrum*. Compris dans cette enceinte, le palais ducal reconnaissait pour paroisse la petite église Saint-Médard, annexe de Saint-Etienne, dont les fonctions curiales étaient remplies par un religieux de ce monastère.

Transporter ce droit précieux de paroisse sur les ducs et les duchesses de Bourgogne, à une église nouvelle (la Sainte-Chapelle) investie de nombreux privilèges et égalée, suivant le vœu formellement exprimé d'Hugues III, aux deux principales églises dijonnaises, c'était enlever à l'antique abbaye l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, et créer entre elle et la nouvelle église, sa voisine, un sujet d'incessants conflits. La lutte commença dès lors : elle fut longue, et parfois semée de curieux épisodes (2) ».

Quand, en 1731, ce fut l'église Saint-Etienne que l'on érigea en cathédrale au lieu de la Sainte Chapelle qui avait brigué cet honneur en 1630, tout pouvait faire craindre le « renouvellement de ces luttes dont l'évêque de Langres, Simiane de Gordes, avait donné le signal

1. Vide: d'Arbaumont, *opere citato*, page 35.
2. Voyez: *Histoire de saint Etienne*, part. II, chap. X et les preuves. — *Idem:* liasses 2, 4, 5 des actes authentiques et des mémoires. — *Idem*: *Abrégé chronologique* de l'abbé Davot.

en 1684 en prétendant soumettre les chanoines de la Sainte-Chapelle à l'observation de ses mandements (1). A la vérité, les prétentions de ce prélat avaient été victorieusement combattues par la production d'un grand nombre d'attestations favorables et de lettres de non-préjudices émanées de ses prédécesseurs (2). Mais maintenant l'ennemi était voisin, et le danger devenait imminent. Les chanoines se hâtèrent de demander au roi Louis XV, et obtinrent des lettres-patentes datées du mois d'août 1731 (3), qui les maintenaient dans tous leurs privilèges, et leur reconnaissaient le droit de faire leurs processions particulières seuls, à l'instar de la Sainte-Chapelle de Paris, et conformément à leurs anciens usages. Le chapitre prenait ainsi ses mesures contre les éventualités probables d'une lutte qui le devait mettre aux prises avec les prétentions du nouvel évêque, doublées des vieilles rancunes de Saint-Etienne. Le péril fut écarté pendant quelque temps par la circonstance toute glorieuse, pour la Sainte-Chapelle, de l'élévation de son doyen au nouveau siége épiscopal (4). L'esprit conciliant de son successeur au doyenné, Guillaume Perreney de Grosbois, les liens de parenté et d'amitié qui les unissaient, suffirent pour maintenir la paix dans une occasion critique, où une imprudence, indépendante de la volonté de l'évêque, avait failli la troubler.

Pendant un voyage de Jean Bouhier à Paris, un de ses vicaires généraux avait pris sur lui d'adresser un mandement à la Sainte-Chapelle, et, sur le refus du doyen de le recevoir, il n'avait pas craint de réitérer son envoi. L'abbé de Grosbois se plaignit à l'évêque qui se hâta de répondre qu'il était bien fâché de ce qui

1. Vide: d'Arbaumont, *opere citato*, p. 94.
2. Particulièrement de Philippe de Vienne (1441), de Guy Bernard (1455), de Sébastien Zamet (1622), etc.
3. *Abrégé chronologique* cité plus haut, p. 197.
4. Nous verrons, dans l'article suivant, que Claude Bouhier, deuxième évêque de Dijon, engagea la lutte avec les chanoines de la Sainte-Chapelle.

s'était passé, qu'il ne chercherait jamais à faire au doyen aucune peine, étant dans la résolution de vivre en paix avec une église dont les intérêts lui seraient toujours chers. « *Quand je seray sur les lieux*, ajoutait-il, *au lieu de vous envoyer un mandement, j'iray avec plaisir chez vous comme votre serviteur pour vous donner avis de ce que nous aurons fait, afin que vous en usiez comme vous le jugerez convenable. J'ay eu l'honneur de vous dire qu'il n'étoit pas convenable que votre église, voisine de la nôtre, prévînt les prières. Quant au surplus, vous en userez selon votre prudence* (1) ».

Le talent d'administrateur habile dont Jean Bouhier avait fait preuve pour l'organisation de l'évêché de Dijon, fit penser à lui quand il fut question de créer l'évêché de Saint-Claude en 1737. On le nomma donc premier évêque de ce nouveau diocèse. Mais le prélat se sentait vieillir. Il avait soixante-douze ans, il était dijonnais et partageait, avec ses compatriotes, le vif amour qu'ils ont toujours eu pour leur pays natal, il était d'ailleurs aimé et apprécié de ses diocésains et ne voulut pas les quitter. Il n'accepta donc pas le nouvel évêché qu'on lui offrait et n'en prit pas possession. Ce fut Mgr de Méallet de Fargues (1708-1785) qui, en 1742, organisa le diocèse de Saint-Claude. Ce prélat était chanoine-comte, vicaire-général et official primatial de Lyon, quand il fut appelé aux honneurs de l'épiscopat. Il portait de sa famille : « *D'azur, à trois étoiles d'argent, posées deux et une, au chef d'or* ». *Couronne de comte* (2).

Jean Bouhier avait fait mentir le proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays*. Voici la preuve de cette assertion. Nous la trouvons dans l'utile travail de M.

1. Lettre de Jean Bouhier, datée de Paris, le 6 juin 1732. *Copies collationnées des titres concernant la Sainte-Chapelle*. Mss. arch. de Saint-Michel, folio 61.

2. Extrait de l'*Armorial des Evêques de Saint-Claude*, par l'abbé René Garraud; imprimerie de Citeaux, 1888, page 20.

l'abbé Sautereau qui, l'un des premiers, a jeté les jalons de l'histoire des évêques de Dijon (1).



Armoiries de Mgr de Méallet de Fargues.

« Lors de l'installation de Mgr Jean Bouhier, dit l'*Annuaire de la Côte-d'Or*, tous les corps et même les corporations s'empressèrent d'aller lui présenter leurs hommages, et lui adresser leurs félicitations. Le chef de la corporation des vignerons prenant la parole lui dit en patois bourguignon : « *Monseigneur, les enfants cri tô po lè rue : Jan è lai tête fendue* (allusion à la mitre épiscopale), *ça bè fait, ça po lu, ai lè bè meritai.* »

« Le naïf et spirituel compliment courut les rues et les salons ; mais on chercha l'auteur ailleurs que dans la corporation des vignerons ».

1. L'*Evêché de Dijon et ses Evêques*, par M. l'abbé Sautereau. Cîteaux, 1885, page 9.

L'œuvre capitale de l'épiscopat de Jean Bouhier fut la rédaction des *Ordonnances synodales du diocèse de Dijon* (1), auxquelles il travailla pendant douze ans. Il s'inspira, pour arrêter ces règlements, des statuts du diocèse de Langres, dont celui de Dijon n'était qu'un démembrement, en y apportant toutefois les modifications que réclamaient les temps et les circonstances. Ces ordonnances, arrêtées dans le synode du 3 mai 1743, ne furent promulguées par son successeur que le 8 septembre 1744.

Voici quelques-uns des rares mandements de Jean Bouhier. On peut les considérer comme inédits, puisque les exemplaires uniques qui existent appartiennent à des collectionneurs et sont dans leurs bibliothèques particulières.

MANDEMENT (2)

de Monseigneur Bouhier, nommé à l'Evêché de Dijon, vicaire général du diocèse de Langres, pour le renouvellement du vœu de sainte Anne.

NOUS, Jean Bouhier, nommé à l'Evêché de Dijon, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Pierre de Pardaillan, de Gondrin, d'Antin, évêque, duc de Langres, Pair de France: A tous Curez, supérieurs et supérieures des communautez séculières et régulières de la ville de Dijon, Salut.

Sur les remontrances qui nous ont été faites par Messieurs le Maire et Echevins de ladite ville, que le Vœu solennel fait par

1. Dijon, Desaint, 1744.

2. Ce mandement, en forme d'affiche de 0,43 c. sur 0,30, porte en tête le magnifique blason de Mgr de Pardaillan, qui se détache sur un manteau doublé d'hermine. L'écu coupé, porte cinq quartiers de noblesse en chef et cinq en pointe et, brochant sur le tout, en abîme, un onzième quartier. Cette affiche porte la suscription manuscrite: *Pour M. le Curé de Saint-Nicolas* (à Dijon). — Dijon, imprimerie d'Arnauld Jean-Baptiste Augé, place des Jésuites. — L'abbé Michaud, dans sa biographie de Jean Bouhier, fait remarquer que la bibliothèque publique de Dijon ne possède aucun mandement de notre premier évêque, et le regrette. Les mandements se publiaient, à cette époque, sous forme d'affiche, et l'on sait quel est le sort qui est réservé à ces feuilles. Nous avons eu en mains les quatre ou cinq exemplaires des mandements de Jean Bouhier, cités par les bibliographies bourguignonnes. Nous les analysons ici. Cfr: Breviarium Divionense, 27 Julii, Lectio VI. (Edition de 1821, *pars Æstiva*, p. 462.)

Rousselin, il est revenu mourir dans sa ville natale, terrassé au physique et au moral par l'âge et les fatigues d'un long apostolat, le 5 mai 1883. Une partie seulement de sa vie sacerdotale, la première, s'est donc écoulée parmi nous, et c'est à Paris que, mûri par les années et la grandeur des tâches accomplies, prêtre dévoué, éloquent, toujours sur la brèche, il a vécu de 1853 à 1871. L'auteur nous dit les débuts de cette vocation religieuse réfléchie et profonde, mais où il n'y eut pas plus de place pour l'exaltation que pour le doute, — l'abbé Louvot en effet fut un déterminé, non un exalté, — et ses premières années sont une occasion pour le biographe de tracer un tableau animé de la vie religieuse à Dijon pendant une partie de ce siècle, de faire revivre les souvenirs vénérés de MM. les abbés Gruère, Deschamps, Vétu, Poinsel, de Chalonge, etc., de Madame la marquise de Saint-Seine, de Mgr Rivet succédant à un prélat, Mgr Rey, dont malgré les meilleures intentions, l'administration diocésaine n'avait pas été heureuse, et qui dut résigner ses fonctions. L'abbé Louvot, qui fut toujours au nombre des défenseurs de son évêque, lui demeura fidèle dans sa retraite, et M. l'abbé Garraud nous raconte la rencontre touchante qui, vingt ans plus tard, remit en présence de son vieil évêque l'ancien vicaire grandi par la pratique des plus hauts devoirs du sacerdoce.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le tableau qu'il nous trace du *cursus honorum* de l'abbé Louvot; ce serait déflorer à l'avance le plaisir du lecteur; les vieux Dijonnais, et nous sommes de ceux-là, repasseront ainsi par des chemins laissés bien loin derrière eux, les jeunes apprendront beaucoup sur les hommes et les choses de ces années dont plus d'un demi-siècle nous sépare, tous y trouveront des leçons salutaires et de nobles exemples donnés par ces générations de prêtres et de chrétiens selon Dieu, qui se sont succédé dans le diocèse de Dijon, à l'ombre de la vieille église du B. Guillaume et de l'abbé Hugues d'Arc.

Curé de Viévigne, puis de Longvic, vicaire de Notre-Dame, chanoine honoraire, aumônier de la prison militaire, l'abbé Louvot se distingua toujours par cette haute vertu de l'homme et du prêtre, l'action. Dans ce Dijon si sceptique en apparence, mais demeuré plus profondément chrétien qu'il ne

le croit, dans cette ville d'esprit indépendant et fier où bat le cœur viril de la Bourgogne, l'abbé Louvot devint bientôt populaire. Les ouvriers, les pauvres l'aiment parce qu'il les aime, parce qu'enfant du peuple il sent vibrer en lui l'âme du peuple; pauvre lui-même, il sait parler aux misérables, et avec quelle familiarité délicate! de dévouement, de résignation et de dignité; aux riches de la vieille et noble paroisse Notre-Dame, il parle, avec cette autorité à la fois impérieuse et tendre qui est irrésistible sur les âmes, de charité, de fraternité, et tous l'écoutent. Ne connaît-il pas, d'ailleurs, n'a-t-il pas sondé comme confesseur toutes les plaies morales et ces souffrances dont ne préserve pas la fortune?

Il est à Dijon le prédicateur aimé, et toutes les classes de la société se pressent au pied de la chaire de Notre-Dame, quand il y doit monter. Passionné pour Bossuet, il lit et relit sans cesse les œuvres de son grand compatriote, et, de fait, ne retrouve-t-on pas dans son langage à la fois véhément, imagé et familier comme un écho, lointain sans doute, mais reconnaissable de l'éloquence même de Bossuet?

Si l'abbé Louvot est populaire dans la meilleure, dans la plus haute acception du terme, il n'y a rien en lui de l'agitateur et du démagogue. Peut-être cependant cette limite un peu flottante qui sépare l'apostolat de la politique pure, la franchirait-il après la révolution de Février. Certes sa science théologique était suffisante et son orthodoxie fut toujours irréprochable, mais il n'avait pas assez de séminaire; la forte discipline de l'éducation sacerdotale lui manquait et, s'il posséda les plus hautes vertus du prêtre, certains dons acquis demeurèrent toujours étrangers à cette nature prime-sautière et indépendante. Un des caractères les plus frappants de la révolution de surprise, sans cause ni but, du 24 février 1848, a été certainement la situation de popularité qu'elle fit tout d'abord au clergé; assurément le réveil du sentiment religieux dans la société française remontait aux premières années qui suivirent les premières de la monarchie de Juillet, et les RR. PP. Lacordaire, de Ravignan, etc., y eurent la plus grande part; mais on pouvait croire que le mouvement ne s'était pas propagé dans les classes populaires et, au milieu de tant de ruines accumulées en un jour, ce fut une

grande consolation que de voir le clergé associé par le peuple lui-même au peu qu'il y eut de généreux, de vraiment digne dans cette nouvelle aventure. Hélas ! ce n'était qu'une aurore bientôt obscurcie. Comment ceux qui parlent au nom de tous les devoirs, au nom de Dieu, qui d'exemple comme de parole prêchent la résignation, le sacrifice et la résistance à tous les appétits, seraient-ils vraiment populaires en un temps où l'on proclame saintes toutes les passions humaines ? Et cependant un rayon de pure lumière traversa les orages ; il sembla un instant que le peuple allait enfin reconnaître ses vrais amis et chercher dans la voie de l'Evangile cette Liberté, cette Egalité et cette Fraternité dont le socialisme agitait devant lui les décevantes images ; ce moment parut beau, mais combien il fut court ! En général le clergé ne vit dans cette explosion soudaine qu'un accès de cette sentimentalité fugitive dont les révolutions nous ont donné tant d'exemples en France ; sans descendre au rôle de prêtre du *Dieu des bonnes gens,* il se prêta à ce qu'on lui demandait et bénit les arbres de la liberté, mais il se tint sur la réserve et attendit. Il attend encore ce retour sincère à l'Evangile qui peut seul sauver la France épuisée, et il demande à Dieu de la ramener au pied de la croix, « le véritable arbre de « la Liberté, » disait l'abbé Louvot.

Quelques membres du clergé cependant se laissèrent aller avec confiance et ardeur au courant nouveau ; Lacordaire qui avait dit si justement en montrant sa robe de Frère Prêcheur : « Et moi aussi je suis une liberté », se jeta dans la fournaise et fut élu à la Constituante par les Bouches-du-Rhône, mais pour rentrer bientôt dans le cloître où il était doublement docteur par la parole et par l'enseignement. L'abbé Louvot subit les mêmes entraînements ; il avait l'âme d'un missionnaire à l'intérieur et ne voyait pas de plus noble rôle pour le prêtre que d'être le verbe militant de la vraie démocratie, celle de l'Evangile ; aussi accepta-t-il la candidature qui lui fut offerte à Dijon. Mais son tempérament lui fit dépasser la mesure, et il eut le tort, nous le disons en toute franchise avec son biographe, de ne pas faire les distinctions nécessaires entre les hommes et les idées. Certes, nous l'excusons facilement d'avoir vu un instant la république nouvelle à travers les périodes harmonieuses d'un noble poète, mais

comment comprendre qu'un prêtre soit allé au-delà de Lamartine? Ses amis furent donc surpris, affligés même, de le voir invoquer le nom de Louis Blanc, cet honnête mais bien dangereux sophiste qui, au lieu de parler aux hommes du devoir du travail, jetait à toutes les passions et à toutes les colères la formule funeste, antichrétienne du droit au travail. M. l'abbé Garraud nous raconte la campagne électorale menée si délibérément par l'abbé Louvot, et c'est un chapitre des plus intéressants de l'histoire dijonnaise, il y a quarante ans. On sait du reste que l'abbé Louvot, et nous le regrettons peu pour lui, échoua avec quelques milliers de voix seulement, mais il demeura le lendemain ce qu'il était la veille, un des hommes les plus considérables de la ville, et reprit possession de la chaire de Notre-Dame — elle valait mieux que la tribune des clubs — en prononçant le 7 mai son beau sermon *Dieu unique vie des gouvernements*, une de ses œuvres maîtresses dont le retentissement fut considérable. Le souvenir en vibre encore dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu, et nous sommes de ceux-là; nous avions 12 ans alors, mais la parole de l'abbé Louvot produisit sur notre âme d'enfant une impression qu'un demi-siècle écoulé n'a pas affaiblie.

Si le 15 mai et les journées de juin avaient éveillé l'abbé Louvot de son beau rêve de fraternité évangélique et de république chrétienne, il n'en demeura pas moins attaché à la forme républicaine; aussi protesta-t-il énergiquement contre le coup d'Etat de 1851; sans doute sa liberté d'homme et de prêtre était entière, mais l'expression extérieure de son jugement sur la révolution nouvelle parut excéder les bornes de la réserve qui doit être la règle invariable du prêtre dans ses contacts avec les faits de l'ordre politique et civil; l'abbé Louvot fut imprudent; on le lui fit bien voir, toutefois nous lui reprochons non de s'être compromis mais de l'avoir fait trop bruyamment. Il en résulta que par un ordre supérieur auquel Mgr Rivet ne crut pas devoir résister, il fut éloigné de Dijon et envoyé comme desservant à Marsannay-la-Côte; l'auteur constate, non sans regret, que l'abbé Louvot n'accepta pas cette demi-disgrâce avec la résignation silencieuse du prêtre et se plaignit beaucoup trop haut. Peu après il partait pour Paris où Mgr Sibour, en le nommant premier

aumônier de la Charité, le vouait à de grands et écrasants devoirs physiques et moraux auxquels notre compatriote se donna tout entier, ce qui ne l'empêcha pas de devenir l'un des prédicateurs les plus demandés dans le diocèse de Paris et même à l'étranger, dans la catholique Belgique. L'auteur nous dit cette vie toute apostolique et féconde en œuvres dans laquelle le robuste Bourguignon se prodigua sans compter; il nous le montre réconcilié cette fois avec l'Empire et portant la croix archiépiscopale au baptême du Prince Impérial, puis âgé, déjà languissant, en péril de mort sous la Commune et sauvé par son titre d'aumônier de la Charité.

Revenu à Dijon en 1871, il y retrouva encore quelques-uns de ses amis vieillis comme lui, et son évêque, Mgr Rivet. Ces deux vieillards oublièrent — ne les avaient-ils pas depuis longtemps oubliés? — les froissements réciproques d'un passé lointain et s'étreignirent avec l'émotion de deux travailleurs qui se rencontrent au soir après une journée laborieuse. L'abbé Louvot pouvait mourir en paix; il n'avait pas enfoui les trésors d'intelligence que son Créateur avait mis en lui, et, en considérant son œuvre accomplie, il pouvait espérer dans le jugement de son divin Maître. La mort le frappa de plusieurs coups successifs, le tissu si ferme de cette belle intelligence se déchira peu à peu, et l'abbé Louvot parut devant Dieu, le 5 mai 1883, après avoir réglé ses affaires temporelles dans un testament qui est celui d'un vrai chrétien. Un legs d'objets d'art, parmi lesquels figurait son buste par Carrier-Belleuse, ne fut pas accepté par le Musée de Dijon; peut-être l'abbé Louvot se faisait-il des illusions sur la valeur des œuvres léguées, mais son buste, auquel étaient attachés son nom et celui d'un sculpteur éminent, devait faire passer sur le reste. Le verdict de la commission du Musée nous paraît donc incompréhensible, et nous espérons bien qu'il sera cassé par la juridiction supérieure.

On lira avec quelque chose de l'émotion que M. l'abbé Garraud a ressentie en les écrivant, ces pages où il raconte l'agonie lente et la mort de son vieil ami; on aime à voir ce prêtre, jeune par rapport à l'abbé Louvot, à genoux auprès du corps glacé de ce vétéran du sacerdoce. Mais le

sacerdoce n'est-il pas la vraie, la seule famille pour ceux qui ont renoncé à l'autre?

Que si maintenant nous cherchons avec l'auteur à formuler un jugement d'ensemble sur l'abbé Louvot, nous dirions volontiers qu'il y avait en lui de l'homme d'un autre âge. Certes, il n'eut rien de la douceur angélique d'un compagnon de saint François d'Assise; nous retrouverions plutôt quelque chose du Frère Prêcheur du XIIIe siècle, armé pour la Foi et jeté dans toutes les mêlées de la vie. Il en résulte peut-être que, par certains côtés, tout adventices d'ailleurs, l'abbé Louvot apparaît comme un peu dépaysé dans les rangs du clergé paroissial. Qu'importe après tout! L'homme fut digne de la plus haute estime, le prêtre irréprochable; et ses vertus bien entières ne sauraient être diminuées par ces demi-défauts qui sont comme des taches minuscules dans un beau marbre statuaire.

Nous n'accablerons pas la mémoire de l'abbé Louvot sous les noms écrasants de saint Bernard et de Bossuet, mais il appartient lui aussi à la forte, à la saine race de la Bourgogne, et on saura gré à M. l'abbé Garraud d'avoir remis dans la pleine lumière à laquelle elle a droit, cette belle figure de prêtre. Son livre, fortement documenté et excellent au point de vue purement littéraire du récit, porte en lui-même un grand enseignement : on y rencontrera sans doute quelques exemples à ne pas suivre, d'autres, en nombre beaucoup plus grand, à imiter; c'est donc un chapitre non-seulement intéressant, mais utile de l'histoire religieuse, de l'histoire tout court de Dijon contemporain, et une contribution importante à l'histoire générale des idées au XIXe siècle.

H. C.

LA VIE ET LES ŒUVRES DE L'ABBÉ FRANÇOIS GRIGNARD, par M. l'abbé Jules Thomas, curé de Notre-Dame de Dijon. — In-8°, 592 p.

C'est le 24 avril 1887 que s'éteignait prématurément le prêtre distingué à la mémoire duquel une amitié fidèle vient de consacrer les pages que nous annonçons aux lecteurs du *Bulletin*.

M. l'abbé Jules Thomas nous donne aujourd'hui, la *Vie et les Œuvres de M. l'abbé François Grignard*. C'est plus qu'une

pierre tumulaire, élevée à la mémoire d'un ami. C'est une statue avec son piédestal. Cette image vivante, animée, sur un tombeau, nous rappelle involontairement ces mausolées de Rome et de Florence surmontés d'un marbre reproduisant les traits du défunt et perpétuant aux regards de tous le souvenir d'une physionomie que la mort a voilée pour jamais.

L'ouvrage de M. Thomas se divise en deux parties; la première contient la biographie de l'abbé Grignard; la seconde l'analyse et l'étude critique de ses œuvres.

L'intérêt le plus vif se dégage de ces pages, soit que l'auteur nous introduise au foyer paternel de Thoisy-la-Berchère où, dans l'honneur et la pure atmosphère d'une famille chrétienne, va grandir le jeune Grignard, soit qu'il le suive au petit séminaire de Plombières, au grand séminaire de Montpellier, au château d'Agey où il remplit pendant quelques mois les fonctions de précepteur, à Rome où il reçoit la prêtrise, et enfin à Grignon qui verra ses débuts dans le ministère paroissial. On aime à étudier avec le judicieux biographe, à travers les années de l'adolescence et de la jeunesse, l'évolution de cette âme travaillée sans cesse par la passion de la science et si souvent entravée par la souffrance et la maladie. Ceux qui ont connu l'abbé Grignard sauront gré à M. Thomas d'avoir fait revivre avec tant de relief cette physionomie si sincèrement modeste, si douce et si attachante.

Ordonné prêtre en 1870, l'abbé Grignard est nommé à la cure de Grignon. C'est là que, pendant dix années, il va se livrer à l'étude avec une assiduité qui demeurerait incroyable si les œuvres écloses en cette solitude studieuse n'étaient là pour en témoigner. Et, chose remarquable, ce prêtre laborieux, qui ne trouve pas une heure à dépenser inutilement, n'omettra rien des devoirs de son ministère pastoral. Catéchismes préparés à l'avance, *rédigés à la plume*, instructions dominicales élaborées avec le soin le plus minutieux, visites des malades, des pauvres, rien n'est négligé.

Des circonstances particulières que font naître précisément les goûts du curé de Grignon, l'amènent à quitter sa paroise pour entrer dans l'enseignement. Professeur d'humanités au collège Saint-Ignace, il se fait remarquer par ses connaissances variées, la distinction de sa parole et le charme qui se dégage de ses leçons. Il semble que pour lui se soit réalisé

le mot de Michelet : « L'enseignement c'est l'amitié. » Ils sont nombreux encore, à l'heure présente, ceux qui s'honorent d'avoir été ses élèves et qui gardent, avec le double sentiment de l'affection et de la reconnaissance, sa chère mémoire.

Cependant, M. l'abbé Grignard, qui avait toujours regretté de n'avoir pu, pendant son séjour à Rome, prendre le grade de docteur en théologie, voulait attacher à son sacerdoce le prestige que donnent les titres officiels de la science. Après trois ans de professorat à St-Ignace, il se rend à l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

Au bout de quelques mois d'un travail excessif, le diplôme ambitionné est conquis. Mais pourquoi faut-il qu'au moment où l'abbé Grignard veut se remettre à ses manuscrits ébauchés, sa main refuse de tenir la plume ? Un mal soudain a frappé le studieux docteur. Il n'a que le temps de rentrer en France pour y subir, dans la solitude et dans la souffrance, la lente maladie qui devra bientôt le conduire au tombeau. C'est le nuage sombre, attristant, qui s'étend progressivement sur cette vie menacée. Ce sont les espoirs d'avenir déçus, les rêves d'études trompés. C'est surtout le prêtre qui se sent plus près de Dieu, en face de la mort, et qui, le cœur détaché, s'oriente avec amour et confiance vers les espérances éternelles.

La seconde partie du livre de M. Thomas est consacrée à l'analyse et à l'étude critique des œuvres de l'abbé Grignard. Nos lecteurs se rappellent que c'est l'abbé Grignard qui, lors de la fondation du *Bulletin*, traçait d'une main magistrale le programme de nos travaux.

On n'a pas oublié non plus ces publications successives : *l'Instruction publique dans une petite ville de province avant la Révolution* (1883-1884), — *Dom Antoine Guyard, sa vie, ses œuvres* (1884) — *Conjectures sur la famille d'Halinard, abbé de Saint-Bénigne* (1884) — *Deux inscriptions de l'église de Villargoix* (1885) — *Une visite à la chapelle de Fleurey, paroisse de Mont-Saint-Jean* (1885).

Mais ceux qui ne connaîtraient l'abbé Grignard que par ces études n'auraient qu'une idée incomplète de son talent et de sa science. Il faut ajouter à ces pages d'autres travaux, publiés dans diverses revues savantes, et une série de manuscrits sur des sujets de théologie, d'histoire, d'archéologie et de critique.

Toutefois, l'œuvre principale de l'abbé Grignard, celle qui attira l'attention des savants et lui valut les éloges les plus accentués, l'œuvre magistrale, qui restera comme le témoignage vivant de sa science historique,c'est assurément l'*Etude, sur la vie et le martyre de sainte Reine*. La critique, l'érudition s'allient ici aux qualités littéraires du meilleur aloi. Ses conclusions sur l'authenticité de la vie et du martyre de la vierge d'Alise demeureront comme le dernier mot de la science hagiographique sur ce point, quelle que soit d'ailleurs la valeur des travaux similaires tentés à la même époque, avec succès.

En un mot, M. l'abbé Thomas a produit une œuvre utile et digne d'intérêt. Il faut toujours plaindre les générations qu'envahissent l'oubli et le dédain des nobles efforts « *incuriosa suorum œtas* » *(Tacite)*. Mais combien devient-il plus opportun en ces jours, où l'attaque se développe sur toute la ligne contre l'Eglise et le clergé, de faire resplendir avec éclat la figure du prêtre studieux !

Une vie de labeur intellectuel est au moins un exemple pour ceux qui s'effraient d'avance et hésitent à mettre le pied dans la carrière ingrate des études approfondies ; c'est un encouragement précieux pour ceux qui, déjà engagés dans cette voie, seraient tentés de s'arrêter.

Ajoutons que l'œuvre de M. l'abbé Thomas se recommande par une réelle distinction littéraire. Dieu veuille que la plume à laquelle nous devons déjà la *Théorie de la Dévotion au Sacré-Cœur*, la *Belle défense de Saint-Jean-de-Losne* et la *biographie de l'abbé Grignard* ne s'arrête point, entravée par les obstacles d'un ministère devenu plus laborieux et moins compatible avec la vie d'étude !

G CHEVALLIER,
Missionnaire Apostolique.





LETTRES INÉDITES

DE

CLAUDE NICAISE

A HUET ET A G. BONJOUR

Tirées des Bibliothèques italiennes

(1679-1701)

Suite (1)

LETTRES AU R. P. BONJOUR

I.

Au Rev. le R. Père Bonjour, près de Son Em^ce monseigneur le cardinal Noris. Rome.

Dijon, le 9me Juillet 1697.

Vous voulez bien, mon révérend père, que je me serve encore aujourd'hui de l'occasion que j'ay d'écrire à Mons. le procureur général de l'ordre de Cisteaux, notre bon amy, pour vous donner en meme temps un petit bonjour, et pour vous dire qu'on est partout dans l'impatience de voir vos *Antiquités Egyptiennes*. Trois des

1. Voir *Bulletin* 1889, juillet-août, p. 145.

plus illustres personnages de la République des lettres m'en écrivent avec beaucoup d'empressement, sçavoir Mgr d'Avranches, autrement M. Huet, M. de Spanheim et M. Cuper (1). Ils s'étonnent de ne point voir vos *Dissertations préliminaires* (2) qu'on n'a pas eu soin de publier partout comme l'on devoit. J'ose vous prier de vouloir en donner deux ou trois exemplaires à Mons. le procureur général et d'y joindre le livre de son Eminence. *Scrupuli emissi ut evadeant*, je satisferai à ce qu'il faudra pour le prix. M. Grœvius a déjà fait imprimer quatre ou cinq vol. in-f°, à ce qu'il me mande, de son *Thesaurus Romanarum antiquitatum*. M. Gronovius qui l'a voulu imiter ne nous a encore donné qu'un volume in-folio de son *Thesarus antiquitatum græcarum* (3). Les vostres, mon révérend père, primeront sur celles-là, et j'espère que nous y verrons Moyse instruit de toute la science d'Egypte surpassant toutes les beautés d'Athène et de Rome. Il faut, mon Rev. Père, vous dire quelque chose des Antiquités Grecques de M. Gronovius et vous faire part de ce que m'en dit M. Cuper dans sa dernière.

« M. Gronovius (m'écrit-il) a publié son *Thesaurus græcarum antiquitatum*, et comme il ne pardonne pas les moindres bévues, il taxe le P. Hardouin de ce qu'il n'a pas bien marqué l'accent d'un mot grec; il traicte fort mal M. Fabretti ; il n'est pas dans quelques endroits de mon sentiment, et il parle de vous à l'occasion de la médaille de Midas en ces termes : « In quo id notari meretur, quod, cum ille Sponius prout exhibimus ita primus edidisset, paulo post Nicasius, vir doctus, qui parum emendatum id ab eo factum arguerit et hinc aliud ectypum ediderit, quod id additum cernis. » Et il n'a pas trouvé bon comme vous le voyez, de vous nommer, dont je ne puis pas comprendre la raison.

1. Sur Huet, Spanheim et Cuper, voir les notes des pages précédentes et les ouvrages auxquels on y renvoie.

2. Dissertatio in monumenta coptica seu ægyptiaca bibliothecæ Vaticanæ, brevis exercitatio.

3. Thesaurus antiquitatum romanarum in quo continentur lectissimi quique scriptores qui superiori aut nostro seculo Romanæ Reipublicæ rationem disciplinam, etc. explicarunt. Congestus a Jo. G. Grœvio. — Franc. Halma. Utrech, 1695, sqq. 12 vol. in fol.

Thesaurus græcarum antiquitatum, auctore Jacobo Gronovio. Leyde, Van der Aa, 1676-1702, 13 vol. in-fol.

Pour moy je n'en suis pas surpris. J'aurois plus de subject de l'estre de nos meilleurs amis, sçavoir du P. Kircher, deffunt, qui m'a honoré de ses lettres et de ses ouvrages pendant qu'il vivoit, et de Mons. Grœvius qui m'honore encore des siens et qui m'ont néanmoins oublié tous deux où ils ne le devoient pas. Il me suffit, mon Rev. Père, d'estre dans la mémoire de Son Em. Mgr le cardinal Noris, dont elle m'a bien voulu faire part si obligeamment dans son excellent livre *De Epochis Syromacedonum*. Je m'en tiens plus glorieux que de tout ce que les sçavants de l'Europe pourraient dire de moy. M. Gronovius a mis dans ce *Thesaurus* les médailles, les bas-reliefs, les statues, les pierres gravées qui ont été publiées par divers savants et curieux, comme par Caninius, Léonard Augustin, Lachausse, Bellori, Sandrat, Ursin et autres, et l'on y voit les portraits des hommes et des femmes illustres qui ont vécu durant la guerre de Troyes *(sic)* et qui devancent même ce temps-là, et dont les pierres gravées et les médailles conservent la mémoire. Il n'y a rien de nouveau que ces explications qui sont assez courtes et quelquefois nouvelles. Ce volume sera suyvi d'autres, et il en pourra fournir plusieurs à s'y prendre de la manière qu'il faict, mettant en ordre selon les lieux les débris de l'antiquité qui se trouvent renfermés dans les livres. M. Cuper me faict mention de plusieurs médailles grecques qu'il a reçues depuis peu du Levant et d'Alep. Il travaille toujours sur les inscriptions de Palmyre et autres.

Je ne vous dis point de nouvelles du quiétisme. C'est de vous que l'on en doit apprendre et dont l'on en attend ici. M. le procureur général de Cisteaux pourra vous faire part de quelques particularités néanmoins sur ce subject que vous serez bien aise de sçavoir, que le reste de mon papier ne me permet pas de vous étaller Je n'ay que ce qu'il me faut pour vous prier d'asseurer S. E. Mgr le cardinal Noirs de mes très-humbles

respects et de me croire votre très-humble et très obéissant serviteur,

NICAISE.

II.

Dijon, le 10 Octobre 1697.

Vous me parlez, mon R. Père, dans vostre dernière lettre du plus excellent triumvirat de sçavans de l'Europe : M. Cuper, M. de Spanheim, M. d'Avranches. Je suis bien aise que vous ayez recu du premier une lettre obligeante. Il n'en écrit point d'autres. Je lui ai souvent parlé de votre dessein sur l'antiquité égyptienne qu'il a fort gousté. Nous lui ferons tenir un exemplaire de vos *Dissertations préliminaires* lorsque nous aurons receu ceux dont vous me voulez bien régaler. Pour M. de Spanheim, il a receu celluy que vous lui avez envoyé, comme il me le mande dans une lettre de six grandes pages qu'il m'a faict l'honneur de m'écrire depuis peu. Voici les termes dont il use à votre égard.

Pour le P. Augustin, dont vous me parlez, il m'a envoyé le traité qu'il a publié à Rome. « *De nomine Patriarchæ Joseph* »; ce n'est qu'un échantillon de plus grands ouvrages qu'il promet, et il est d'aage et en lieu de les exécuter.

Pour ce qui est de Mgr d'Avranches, ce prélat « *qui principatum eruditionis tenet in Galliis* » suivant M. de Spanheim, voicy ce qu'il m'écrivoit dernièrement sur votre chapitre, lui ayant fait mention des Antiquités Egyptiennes auxquelles vous travailliez :

Je n'ay pas l'honneur de connoistre le P. Augustin que vous me dites avoir entrepris les antiquités Egyptiennes; c'est un des plus vastes champs de la littérature et où il n'est pas permis à tout le monde de s'engager. Il faut pour cela un grand usage des langues orientales, des antiquités sacrées et profanes, et des historiens arabes. Le P. Kircher s'est trompé dans le principe, dans son *Prodromus Coptus* touchant la langue égyptienne. Il entreprenoit tant de choses qu'il estoit inévitable qu'il se trompast souvent. Il n'estoit pas exact dans la connaissance des langues et il estoit peu versé dans la lecture des anciens. M. Marsham l'étoit sans comparaison davantage, mais il avoit peu

d'usage des langues d'Orient (1). En un mot, je ne connois point d'homme vivant d'un sçavoir si profond et si étendu que ce dessein ne doive effrayer. Je loüe néanmoins le dessein de ce père dont la seule entreprise lui doit procurer bien de la gloire.

Vous devez, mon Révérend Père, après des approbations si puissantes, être bien animé à travailler à ce dessein. Joignez-y celles de Mgr le cardinal de Noris que je regarde comme le dictateur de la république des Lettres, vous n'avez plus rien à souhaiter en ce genre. J'espère que vous nous développerez tous les secrets de la philosophie des Egyptiens et de leur musique surtout. Ce seroit le moyen de connoistre celle des Hébreux qui ont tout pris d'eux et que peu des gens qui en parlent connoissent comme il faut. M. de Stanley qui nous a donné un gros volume in-folio de l'histoire de la philosophie en anglais (qui mériteroit bien d'estre traduit en latin), ne nous dit rien de celle des Egyptiens, par respect pour M. Marsham, son parent, qui en avoit parlé dans son *Canon Ægyptiacus*. On a imprimé une *Histoire de la musique*, à Rome, in-folio en langue italienne, que je prie M. le procureur général de Cisteaux de m'envoyer. Je croy que l'auteur n'ira pas plus loing que celle des Grecs et n'entrera pas en Egypte pour en découvrir les mystères. Dites-nous vostre sentiment sur cet ouvrage. J'ay travaillé autrefois sur la musique des anciens et je seray bien aise de voir ce qu'en dit cet autheur.

L'autre partie de vostre lettre regarde le Quiétisme. Je vous envoye là-dessus les sentiments de M. Leibnitz auquel j'avois parlé du livre de M. de Cambrai. Je dis à Mgr le Cardinal de Noris que vous lui ferez part de ces sentiments. La plupart des protestants donnent un peu dans ce dogme mystique par opposition aux rites et aux usages de l'Eglise romaine. La définition de l'amour de Dieu dont M. Leibniz me parle est tirée de son *Codex Juris gentium diplomaticus*. Il ne croit pas à la

1. Chronicus canon Ægyptiacus hebraïcus græcus et disquisitiones Joh. Marshami, Londini. Roycroft 1672, in folio.

vérité M. de Cambray dans ses erreurs manifestes, mais je n'excmpterais pas facilement son livre de nouveauté, de singularité, de témérité et de scandale, comme choquant les sentiments communs de l'Eglise en affectant des raffinements dans la prière et dans l'amour de Dieu extraordinaire. Faictes part à notre bon amy le procureur général de Cisteaux de cette pièce en lui donnant la lettre que je vous adresse pour lui. M. l'archevêque de Paris, M. de Meaux et M. de Chartres ont donné leur jugement sur le livre de M. de Cambray, qu'on m'envoye de Paris et que je n'ay point encore veu. Vous suppléerez par vos ouvrages au livre dernier du père Hardouin, qui est supprimé pour ce qu'il a dit de particulier sur les semaines de Daniel et autres choses. Je suis du meilleur de mon cœur tout à vous.

La lettre qu'on attribue à M. l'abbé de la Trappe est du P. de Villiers, ex-jésuite.

III.

Dijon, le 8 février 1698.

J'ai été si incommodé de mes disuries et ardeurs d'urine (1), depuis un mois, que je n'ay pu vous escrire, comme j'aurais souhaité, dans le commencement de l'année, et vous la souhaiter heureuse comme j'ai faict à S. E. le cardinal de Noris dans sa lettre escrite il y a un mois que je désirois accompagner de la vostre. Je vous suis fort obligé des exemplaires de vos dissertations que vous me faictes la grâce de m'envoyer. J'en ferai part à Mgr d'Avranches qui me témoigne fort de les voir. J'en feray part aussi à M. Cuper, qui m'a tesmoigné vous avoir escrit sur votre louable dessein. Il vient de faire une réponse à l'auteur de la *Dissertation des Quatre Gor-*

1. C'est sans doute ce à quoi M. Caillemer fait allusion sous le nom général de *fréquentes indispositions*.

diens (1), qu'il m'avoit envoiée aussi bien qu'à Mgr d'Avranches et au P. Pagi. Mais le pacquet a esté perdu et les lettres, que je regrette plus. M. Ludolphi, docteur et sçavant, comme vous le pouvez cognoistre par ses ouvrages, est un peu attaché aux Septante; ayant sceu votre dessein par un de mes amis, qui est M. Leibniz, il lui a écrit en cette manière.

« P. Bonjour magnus nobis foret Apollo si promissa peragraret; corruptionem et corruptorem LXX interpretum nobis ostendere velle nimis audax promissum videtur. Nam ut viri doctissimi clare nos docent, amputatio illa jam e primis ecclesiæ grœcæ incunabulis obtinet; nuspiam ulla datur varia lectio; nemo de ea quicquam habet unde probabiliter censeat corruptionem et diversitatem a textu hebraïco statim a temerario aliquo post πρωτόγραφον τῶν ὁ commissam. Quomodo ergo, ille hoc indagabit ? Œthiopes, qui τῶν ὁ κατὰ πόδα sequuntur, aliam supputationem habent, Deus noverit unde desumptam Eam communicare possum, si P. Bonjour desideret, etc.

Pour moy, mon R. P., je n'entre point dans cette question, quoyque j'aye toujours cru qu'il estoit plus convenable de croire, avec M. Vossius et d'autres, que les LXX ont raison. Si vous désiriez, mon père, avoir quelque communication avec M. Ludolphi, vous pouvez vous servir de ma médiation et m'adresser vos lettres que je lui ferai rendre par nostre ami M. Leibnitz qui se fera un plaisir de vous servir les uns et les autres. M. de Spanheim, qui a reçu vos dissertations, m'a escript une lettre de 4 pages de Berlin pour me faire part fort obligeamment de sa légation en France auprès du Roy de la part de son maistre M. l'Electeur de Brandebourg. Il mène Mme son épouse et Mlle sa fille avec lui; il n'y a que sa bibliothèque qu'il laisse à Berlin, dont il semble avoir quelque regret. Ce n'est pas qu'il est seur *(sic)* de trouver à Paris toutes sortes de livres, mais un homme comme lui, qui compose et travaille toujours, est bien ayse d'avoir sa bibliothèque et ses propres livres à sa main. Je croy que le voilà pour le reste de ses jours en France,

1. Cuperi. Historia trium Gordianorum, Deventer. 1697, 8°.

où il resjouira tous les sçavants qui l'honorent et l'estiment beaucoup. Il m'a fait part de son Julien. Je croy que M. Bégon (1) vous a envoyé l'extrait imprimé de son cabinet, plus riche en toutes choses qu'une infinité (*sic*). Il a perdu depuis peu Mme son épouse. Il me fait espérer en quelque façon de faire graver ses desseins du temple de Minerve et de m'en faire part pour les insérer dans nostre discours de *Minerve arnalye* que nous dédions à S. E. Mgr le cardinal Noris (2). J'envoye à cette Em. pour la divertir un petit discours imprimé sur la découverte d'une ancienne ville dans la Franche-Comté, que l'auteur veut estre *Aventicum*, *Avenches* ou *Avenche* et par corruption *Anche*, qui est le nom que le vulgaire donne à cet endroit du païs. Voilà une étymologie bien fourrée et bien tirée par degré et par échelle. Il me semble entendre deffunt M. Mesnage quand il tire comme cela l'étymologie de Laquais de Verna. Le bonhomme me disait autrefois qu'un Italien, le félicitant de son talent qu'il avait de tirer ainsi les étymologies par degré et par échelle, lui dit agréablement : « *Monsu Ménage, voi si ete il primo huomo del mondo per la scala*. S. E. vous fera voir ce discours. L'auteur en est un jeune jésuite qui s'est érigé depuis peu en antiquaire et en déterreur de villes. Un carme comtois de mes amis, fort habile en ces choses et particulièrement ce qui regarde la carte ancienne et moderne de son pays, doit escrire contre cet aventurier de la ville d'Avenche et me doit envoier ses ouvrages dont je feray part à S. E.

Je ne vous dis rien des controverses du quiétisme. Vous les sçavez mieux que nous, comme je le mande à S. E., j'entends parler de celles qui regardent M. de Cambrai et M. de Rheims ; celle-cy est un peu appaisée en

1. Begon avait un beau cabinet d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines. Les 102 portraits des *Hommes illustres* de Perrault en viennent. Voir Duplessis. *Un amateur du XVII*e *siècle, Michel Bégon*.

2. Cette dissertation aurait dû d'abord être destinée à Jacques Spon. Cf. Caillemer, loc. cit. Il ne croit pas qu'elle ait été imprimée.

partie, par l'accommodement qui s'est fait entre les parties par M. le Premier Président. L'on n'en sçait point les articles secrets. Elle germe encore quelque reste, car le prélat, qui se sent offensé au vif par tout ce qui a esté fait contre luy, n'est pas homme à se contenter de peu. Pour ce qui est de l'affaire de M. de Cambrai, l'on attend avec impatience la décision de Rome.

Nous n'avons pour nouvelles littéraires que l'impression nouvelle des œuvres de saint Athanase, grecques, latines, en trois vol. in-folio par les Bénédictins (1).

Je ne doute pas, mon R. Père, que parmi vos antiquités égyptiennes vous ne nous donniez un Recueil *vocabulorum Œgyptiorum apud veteres repertorum*. C'est ce que plusieurs sçavans demandent de vous.

IV.

Dijon, le 15 d'aoust 1698.

Voici, mon très cher et révérend Père, la réponse de M. Ludolfe que je vous envoie. Je voudrais avoir le temps de m'entretenir un peu plus au long avec vous aujourd'hui, mais je n'en ay pas le temps. M. le procureur général y pourra suppléer par ses nouvelles assez entraînantes qu'il lui envoyera, dont il le prie de faire part à S. Em. Mgr le Cardinal Noris que je vous prie d'assurer de mes respects. J'ai vu et lu l'*Historia musicæ* qui n'est pas ce que j'attendois. Vous me l'aviez dit par advance. Ce bonhomme sait assez le trantrein de son art, mais il n'est pas fort *soprafino* pour le reste. Il méprise un peu trop le P. Kircher, nostre bon amy autrefois, aussi bien que Meibomius a faict. Je suis du meilleur de mon cœur tout à vous.

1. S. P. Athanasis Archiep. Alex. opera omnia ad mss. codices Gallicanos, Vaticanos, etc., castigata, opera et studio monachorum O. S. Benedicti. Paris, Anisson, 1698.

V.

Dijon le 10 juin 1698.

J'ai fait tenir, mon R. P., vos dissertatiōns à M. d'Avranches, à M. Cuper et à M. Grœvius, auquel j'ay envoyé la mienne, sur le désir qu'il m'a témoigné de voir votre dessein par ces termes :

Bonjurii Diatribe de Josepho ad nos quoque spero perferetur nunc pacato mari. Cupio illam videre, quia de Serapidis cultu semper aliter sensi.

Voicy ce que m'en écrit M. Perizonius (1) professeur à Leyde (collègue de M. Gronovius, qui nous donne les antiquités grecques, dont nous verrons bientôt deux autres volumes in-folio outre le premier.)

Magnas etiam de eo tibi gratias debeo, quod significas de Aegyptiacis antiquitatibus quas expositurus est vir eruditus ex augustinianorum familia; dissertationes ejus quas memoras prœliminares nondum vidi. Res profecto est ardua, ut scribis, cum etiam illus gentis historia ante Psammetichum valde in obscuro lateat et paucissima habeamus ex antiquo tempore illius momumenta. De omnium regum clarissimo Sesostri et ejus aetate quantopere disputetur non ignoras; quod si illius aetas adeo est incerta et magno ut putetur erroris a plerisque rejicitur in tempora Rehobeanis seu Roboami, quid erit putabimus extricatum in [.....] ad hunc diem esse, nam jejunam absque historica chronologia quum ad aliarum gentium [.. ......] (2) sed nullus dubito quin aliam nigressurus sit viam qui post Marshamum eam Iliada denuo aut aliter excutiet. Ego vero valde faveo huic instituto concernenti res antiquissimi temporis si ex probatis illis scriptoribus probentur.

J'ay écrit à M. Grœvius de lui communiquer vostre dissertation. M. Ludolfe a reçu vostre lettre, qu'il aurait désiré mesme pas si courte pour apprendre de vous plus de belles choses. A quelle langue croyez-vous, mon R. P., que l'ancienne langue égyptienne se rapporte le plus? J'ay faict mon possible pour busquer *(sic)* le dernier ouvrage de chronologie du P. Hardouin pour S. Em. le Cardinal Noris. Vous sçavez qu'il a été supprimé,

1. Perizonius, érudit et philologue hollandais (1631-1715).
2. Il y a ici des déchirures dans la lettre de Nicaise.

et que tous les exemplaires sont dans le cabinet de M. le chancelier, qui a dit à celluy qui lui en demandoit un pour moy à dessein de l'envoyer à S. E., que le P. Hardouin en avoit envoyé deux exemplaires à Rome, et qu'il y en avoit un pour Mgr le Cardinal Noris. Faictes-moi sçavoir si cela est.

Quoique M. de Cambray ayt fait tous ses efforts pour attirer tout le monde à son parti, on peut dire que tous les honnestes gens et surtout les sçavants n'en sont point et qu'ils ne croient rien de plus opposé à la religion et aux belles-lettres. C'est ce qui me fait croire que S. G. Mgr le Cardinal Noris ne l'appuieroit pas. Mais le plus important est que le Roy ne l'appuie pas et que M. de Meaux peut dire : « *Mihi pro millibus est Ludovicus Magnus*, » comme disait autrefois un jésuite de saint Augustin : « *Mihi pro millibus est Augustinus.* »

Je suis tout à vous.

VI.

Dijon, le 6 janvier 1699.

Il y a bien longtemps, mon très cher père, que je n'ay receu de vos nouvelles. Vous voulez bien que je vous en demande, après vous avoir souhaité A. N. F. F. (1) et que je vous regarde comme le précurseur des mêmes souhaits que je fais à Son Em^{ce} Mgr le Cardinal Noris attendant que je les luy fasse moi-même. Je m'en serois acquitté dès le premier jour de l'année, mais depuis mon retour de la campagne, j'ay toujours esté fort tourmenté de mes disuries, qui me dérangent un peu et qui m'empeschent de m'acquitter des choses que je souhaitterois le plus. J'ay receu une lettre de M. Cuper qui me mande une nouvelle que vous serez bien aise d'apprendre et qui vous regarde. L'on me vient d'apporter, m'écrit-il, *opuscula*

1. Annum novum felicem faustum.

posthuma de M. Lightfoot (1). Il y a des *Remarques sur l'histoire de la version des LXX*. Le P. Pezron. autrement l'abbé de la Charmoye, auteur de l'Antiquité des tems, sera bien aise de sçavoir cela, et que cet auteur soutient que cette version n'est pas des 70, et que l'on n'a jamais lu même du temps des apôtres, dans les synagogues des hellénistes, et d'autres points qui lui seront sans doute contestés par ce savant autheur. J'escrivis il n'y a que huit jours à M. l'abbé de la Charmoye pour lui témoigner la joie que j'avois de le voir au mois de may prochain en Bourgogne au chapitre général de Cisteaux. Je le félicitois sur *l'Antiquité des nations* et sur *l'Origine de la Langue celtique* (2) qu'il nous alloit donner, ouvrages qui ne lui donneront pas moins de réputation que ce qu'il a faict sur *l'Antiquité des tems* dont il me fit présent à Paris. On m'a dit, mon R. P., que vous aviez travaillé à une grammaire égyptienne et à d'autres choses concernant les antiquités de cette nation. Le P. Pagi fait imprimer à Genève les tomes qui manquent à ses *Animadversiones criticæ in Baronium* (3). Il m'a faict la grâce de me dédier une grande lettre imprimée à Aix sur les découvertes les plus importantes et les plus contestées de l'histoire ecclésiastique. Elles sont plus considérables que la découverte de la ville d'Anche que j'ay envoyée à S. E. Je suis du meilleur de mon cœur tout-à-vous.

VII.

Dijon, le 10 janvier 1699.

Je vous souhaite, mon très cher et révérend père, une année heureuse et une meilleure santé que la mienne pour accomplir vos glorieux desseins sur les *Antiquités*

1. Lightfoot, théologien et hébraïsant anglais (1602-1675). Ses *opera omnia* parurent à Londres en 1684, 2 vol. in-folio.

2. Pezron, Antiquité des temps rétablie (1688. 8°) Antiquité de la nation et de la langue des Celtes (1703 in-12).

3. Pagi Critica historico-chronologica. Paris et Genève, 1689-1705.

Egyptiennes. J'escrivis de mesme à M. l'abbé de la Charmoye, auteur de l'*Antiquité des tems*, sur son *Antiquité des nations* qu'il nous va donner et sur les *Origines de la langue celtique* qu'il nous promet en même temps. Nous espérons de le voir icy avec M. Pringle (1) au mois de may prochain pour le chapitre général de Cisteaux. A propos d'antiquités on imprime à Utrecht l'Itinéraire de Palmyre dont je parle à S. E. Il y a des choses fort curieuses à ce que j'apprends.

Le quiétisme ruine les belles-lettres. Est-ce que Rome leur est ennemie et ne le veut pas condamner renaissant dans le livre de M. de Cambray? On en gronde à Paris et on se décharge contre elle et en vers et en prose. En vérité, elle est un peu trop longue; cela lui faict plus de tort qu'elle ne pense. J'attends vos réponses à M. Ludolfe. L'ouvrage de M. Fabretti est attendu ici avec beaucoup d'impatience. J'ay escrit à M. Grœvius qu'il ne restait plus qu'à nous donner les inscriptions de M. Gudius pour avoir tout ce qu'on peut désirer en ce genre d'érudition. Je vous prie d'asseurer M. Pringle de mes respects. Je n'ay rien à adjouter à ce que je lui mande dans ma dernière, sinon que j'espère toujours que le seigneur Pietro Santo Bartholi se rendra aux invitations qu'il lui fera de m'escrire les grâces qu'il a receues de deffunt M. Bellori aussi bien que moy, et qu'il voudra bien partager avec moy la gloire de les recognoistre, en contribuant au petit éloge que je lui fais en la personne de Mgr le Cardinal d'Albani, et y ajoutera un petit grifonnement de la façon de l'Ecole d'Athènes et du Parnasse de Raphaël. Ce petit ouvrage n'osant paraître sans les types qui de sa façon lui donneront du relief, je vous prie de dire à M. P. que s'il faut encore adjouter quelque chose à ce que j'ay promis au S. Pietro Santo Bartholi je le feray volontiers pour ne pas laisser cet ouvrage inutile, et mourir sans payer mes dettes à M. Bellori et lui

1. Je ne suis pas sûr de bien lire ce nom.

marquer ma reconnaissance. M. de Seyne (1) m'a envoyé de fort belles nouvelles; exhortez-le à m'en envoyer souvent de telles et faictes lui mes complimens.

VIII.

Dijon, le 6 mars 1699.

J'ay receu, mon très cher et révérend Père, votre agréable lettre avec celle pour M. Ludolfe, que je lui feray tenir incessamment par la voie de M. de Leibniz. J'attendrai avec impatience ce que vous me promettez sur la Langue Egyptienne, et j'en feray part à nos sçavans. Vous pouvez donner vos exemplaires à M. de Seyne qui me les fera tenir par la voie de M. de Rioty de Lyon, Auxquels je vous prie de lui dire d'adjouster un exemplaire du petit livre de M. Gravina, et s'il y adjouste les lettres de Pierre Gravina (2) il me fera plaisir. J'attends les quatre exemplaires de l'*Historia della poesia volgare* (3). M. Pringle vous fera avoir la copie de la lettre que M. l'abbé de la Charmoye m'a faict l'honneur de m'escrire touchant l'origine et l'antiquité des nations qu'il va bientost donner au jour. Cet ouvrage ne lui fera pas moins de gloire que les précédens. Je lui ai fait sçavoir ce que vous dites de lui dans la lettre de M. Ludolfe, et l'estime que vous faictes de lui nonobstant la différence des sentimens. L'on attend avec impatience la décision du livre de M. de Cambray, mais une décision juste, nette, où il n'y ait rien à regretter, autrement elle troubleroit plus les affaires qu'elle ne les appaiseroit. Il y a subject de croire qu'elle sera telle, puisque S. E. Mgr le Cardinal Noris s'en mesle, ce génie si vaste, si pénétrant et si bienfaisant. Il rendrait par là un grand service non seulement à l'Eglise et à la République chré-

1. M. de Seyne, libraire parisien, mort à Rome en 1715.
2. Pierre Gravina, poète latin (1435-1527).
3. Storia della poesia volgare, de Giov. Maria Crescimbeni, 1698.

tienne, mais encore à la République des Lettres qui pâtit par cette controverse si peu digne d'elle. Je me réjouis beaucoup de voir le portrait de cette Eminence que M. P. m'envoye et vous prie de l'assurer de mes très humbles respects. Je suis tout à vous.

IX.

Le 6 aoust 1699.

Je fourre ce petit mot, mon R. P., dans la lettre de M. l'abbé de la Charmoye, pour vous assurer de mes respects et vous dire, comme j'ay déjà faict, que je lui ai envoyé votre dernier ouvrage, aussi bien qu'à M. d'Avranches et qu'à M. Ludolfe par la voie de M. Leibniz et que nous aurons bientost des responses que je vous feray sçavoir. Continuez toujours à travailler utilement et agréablement à la belle et savante antiquité. Nous attendons avec impatience les inscriptions de M. Fabretti. Je suis bien ayse que D. Bernard de Montfaucon ayt répondu à l'abbé d'Allemagne supposé (1) et que son livre ayt esté authorisé par M. le vice-général et par M. le Maistre du sacré palais. Je crois que vous aurez vu *Ægyptiaca Wittsii*, imprimé en Hollande. C'est peu de choses au sentiment des connaisseurs.

X.

Dijon, le 14 avril 1699.

J'attends tous les jours, mon très-cher et révérend père, des nouvelles de M. Ludolfe et de M. Leibnitz, pour vous en faire part. Je croy que M. P. vous aura faist voir, aussi bien qu'à Mgr le cardinal Noris, la let-

1. Vindiciœ editionis s. Augustini a benedictinis adornatœ adversus epistolam abbatis Germani. Romœ 1699. Il y eut une réponse des Jésuites : « Mémoire d'un docteur en théologie adressé à MM. les Prélats sur la réponse d'un théologien des bénédictins à la lettre de l'abbé Allemand. »

tre que M. l'abbé de la Charmoye m'a escripte sur les *Origines des Nations* qu'il prétend de donner bientost au jour. Je lui ai dit ce que vous m'avez escrite de lui avec beaucoup de modestie dans la vostre, à laquelle voicy ce qu'il me répond dans le même style et que vous serez bien aise d'apprendre :

« Il me paroît par ce que vous me marquez que le P. Bonjour a de grands desseins. S'il les exécute comme il promet, il sera digne d'une louange éternelle et il fera honneur à sa patrie et à nostre France. Je serais ravi s'il pouvait monstrer que le texte hébreu des Samaritains a esté autrefois entièrement conforme à l'hébreu des Juifs. Bien des gens ont peine à s'en persuader. Au reste je lui suis obligé de ce qu'il parle de moi avec honnesteté dans la lettre qu'il a escrite à M. Ludolfe. Et quoy qu'il ne soit pas de mon sentiment, je ne lui en sais pas plus mauvais gré ; chacun est libre dans ces sortes de choses qui ne regardent la foi ni les mœurs. Pour moi, le sentiment des anciens Pères et celui des anciens chronologistes me paroist bien plus véritable que celui des modernes. Quoyqu'il en soit, le R. P. Bonjour sera louable et estimé de tout le monde, s'il traite les matières qu'il a entreprises sans choquer personne et en parlant honnestement de ceux qui n'ont pas les mêmes idées que luy. Je l'honore parfaitement comme un homme sage et modéré, et qui se fera un grand nom dans le monde, s'il exécute bien ce qu'il nous promet, etc.

Le dessein de M. l'abbé de la Charmoye touchant la langue celtique est grand. Le P. Régnier, jésuite, a beaucoup travaillé dans le mesme dessein, sans entreprendre néanmoins comme lui de faire trouver la source du grec et du latin et d'autres langues dans le bas-breton qui a beaucoup de rapport à la langue celtique dont il emprunte beaucoup de maux (*sic*). Je sais que ce savant abbé a eu autrefois entretien fort particulier avec le P. Pétau touchant l'antiquité des Temps, dont ce père Jésuite avoue avoir beaucoup profité. Je ne sçay s'il aura entretien avec luy sur l'origine des nations. Quoyqu'il en soit, il faut espérer des choses fort curieuses dans cet ouvrage d'un aussi savant homme qu'il est.

M. Bégon m'escrit que M. Rigord travaille par ordre de la cour à quelque dessein semblable au vostre tou-

chant l'Egypte (1) et qu'il a par devers lui sa *Dissertation préliminaire* qu'il doit faire imprimer dans quelques jours, pour exciter tous les savants de l'univers à lui communiquer les monuments qu'ils ont de la langue et du caractère des anciens Egyptiens, dont il vous a déjà consulté il y a longtemps. Le mesme M. Bégon me parle de M. Paulhan (2) conseiller au présidial de Nismes, mort depuis peu, qui a fort escrit sur les antiquités d'Egypte, et dont on luy promet l'ouvrage, qu'il donnera à M. Rigord, s'il veut promettre de le mettre en état d'être imprimé.

M. Perrault travaille fortement au second volume des *Illustres* (3) et il faict espérer à M. Bégon qu'on l'aura au mois d'aoust prochain. J'ai le portrait en toile de M. le cardinal Noris que M. P. m'a envoyé. J'ay aussi son estampe. Dites-moi, je vous prie, si elle lui est fort semblable (4). J'attends avec impatience ce que vous me promettez pour en faire part aux curieux et aux sçavants, auprès de qui tout ce qui vient de vous est bien receu. Part toujours, mon très cher et révérend père, à vostre amitié. Je suis du meilleur de mon cœur tout à vous.

XI.

Dijon, le 5 juin 1699.

Nous avons à la fin icy nostre bon amy M. Pringle qui y arriva la veille du chapitre général de Cisteaux où il a esté receu de tout le monde avec applaudissement et éloge, et continué dans la charge de Procureur général

1. Les travaux de Rigord relativement à l'Egypte sont restés inédits, ainsi que sa lettre à M. de Maillet sur la recherche des documents historiques sur le Levant.

2. Pierre Paulhan, d'abord ministre protestant, puis converti par intérêt, mort en 1699.

3. *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle avec leurs portraits au naturel*, par M. Perrault, de l'A. F. Paris, Ant. Degattier, 1697, sqq.

4. Sans doute le même portrait qui figure dans l'édition des *Œuvres complètes de Noris*.

en cour de Rome où il se rendra dans trois mois. Il m'a apporté quatre exemplaires de vos *Monumenta coptica,* dont j'en donnerai un exemplaire à M. d'Avranches, un autre à M. l'abbé de la Charmoye, et le troisième à M. Ludolfe. Vous vous allez, mon très cher et révérend père, acquérir une gloire immortelle dans la République des Lettres, par les sçavants et excellents ouvrages que vous allez mettre au jour, et qui sont d'autant plus à souhaitter qu'ils sont singuliers et curieux et jusques à présent traictés de peu de personnes et avec peu de lumières. Dieu vous donne de la santé et du temps pour les accomplir. M. l'abbé de la Charmoye n'a point esté au chapitre général, dont j'ay esté bien chagriné, ayant été privé par là du plaisir de le voir et de l'embrasser comme je désirois. Vous ne nous dites point de nouvelles de S. E. Mgr le cardinal Noris. Faictes luy bien nos compliments et assurez-le bien de nos très-humbles respects. J'ai maintenant son portrait en huille, auquel j'ai donné une belle bordure dorée et que j'ay mis sur la cheminée de ma chambre pour l'envisager d'abord en entrant, comme un objet digne de ma vénération et de mon estime. Je l'ay sollicité aussi bien que M. le cardinal Albani sur la condamnation du livre de M. l'archevêque de Cambrai. J'ai remis à M. Bégon son manuscrit des *Antiquités d'Athènes,* d'où j'ai pris le dessein du temple de Minerve à Athènes, plus juste et plus recherché que ce qu'en a dit nostre amy deffunt M. Spon ni M. Welen. Je croy qne vous avez veu nostre inscription de *Minerve Arnalye* parmi celles de M. l'abbé Fabretti, auquel vous l'avez envoyée. Je croy qu'elle fera honneur à ce beau recueil qu'il nous a donné. Nous ne l'avons point encore veu en ces pays. Je vous prie d'assurer ce savant et illustre abbé de mes respects. M. de Seine à qui je vous prie de rendre la lettre incluse vous dira ce que je lui mande des inscriptions de Gadius.

XII.

Dijon, le 15 janvier 1700.

Je vous souhaite, mon très cher et révérend Père, toutes sortes de prospérités en cette nouvelle année comme estant deues à un homme qui travaille avec tant d'utilité pour les belles-lettres et pour la satisfaction des savants. J'ai fait tenir votre lettre à M. l'abbé de la Charmoye, qui vous salue et qui ne veut point de bien à ceux qui vous rappellent en France, où vous n'auriez pas tous les moyens de servir le public que vous avez à Rome. M. d'Avranches me charge de vous saluer et de vous inviter à continuer vos beaux desseins sur les antiquités d'Egypte et sur la langue copte et égyptiane. On est présentement en France d'une grande négligence pour les belles-lettres. Il semble qu'elles s'en retirent entièrement pour aller habiter en Angleterre et en Hollande. M. de Seine vous en pourra apprendre quelque chose par la lettre que je vous prie de luy rendre. M. P. pourra vous faire part et à Mgr le cardinal Noris de ce qu'il lui mande touchant le quiétisme qui semble s'estre retranché dans notre province où l'on informe toujours contre quelques ecclésiastiques particuliers contre lesquels il paroist qu'on est un peu trop animé. M. de Witt m'a envoyé l'estampe d'une espée d'athlète tirée de son cabinet, où il se trouve beaucoup de caractères hétrusques, que vous pourrez déchiffrer, ne se trouvant personne icy qui ait la connaissance de cette ancienne langue (1). J'attends ce que nous en diront nos amis de Paris, et surtout M. de Spanheim à qui j'ai envoyé cette figure. J'ai receu depuis peu une lettre de M. Bégon qui me parle de vous; il amasse tous les jours de belles choses dont il enrichit son cabinet. Il me mande que

1. Y a-t-il même aujourd'hui quelqu'un qui puisse se vanter de con-« naître cette ancienne langue? »

M. de Tournefort se dispose à voyager dans le Levant (1) avec un Danois pour rechercher les plantes exotiques.

Je suis, mon très-cher et révérend père, avec toute la sincérité et l'attachement possible,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

NICAISE.

APPENDICE

—

I. — *Lettre relative à la publication des papiers de Nicaise.*

(M. Carré à Huet. 1702.)

Les héritiers de feu M. l'abbé Nicaise m'ayant choisi pour mettre en ordre ses papiers dans le dessein où ils sont de faire imprimer ceux qui se trouveront dignes d'estre communiqués au public, je travaille actuellement à ranger les lettres qui pendant plusieurs années lui ont été écrites de toutes parts, les dissertations qui lui ont été adressées et généralement toutes les pièces, tant en prose qu'en vers, qu'il a laissées en mourant, soit de sa composition, soit d'autrui. Dans cette multitude d'écrits, celui-ci qui vous concerne s'étant présenté, je n'ai point voulu le mettre avec les ceux qu'on destine à l'impression, sans m'estre auparavant donné l'honneur de vous en demander votre avis. C'est une critique de quelques endroits de la dernière édition de vos poésies. Bien que ces remarques ne puissent servir dans le fond qu'à faire voir combien les ouvrages qu'elles attaquent sont achevés, puisque un censeur qui paraît assez pénétrant n'a su y découvrir que de très légères taches, lesquelles encore vous effacerez peut-estre d'un mot de réponse, toute critique néanmoins ayant je ne sais quoi d'odieux, il m'a paru qu'il était à propos de prendre sur cela, avant toutes choses, le sentiment du principal intéressé. C'est, Monseigneur, qui m'a donné lieu de vous envoier la copie suivante d'après l'original afin de n'agir dans la suite que conformément à vos ordres. La considération, ou pour mieux dire, la vénération, qu'un nom tel que le votre imprime à tous les amateurs des belles-lettres exigeoit de moi cette déférence que je vous prie de recevoir comme une marque particulière du respect avec lequel, etc.

CARRÉ.

Chez M. Dumay, conseiller au Parlement de Bourgogne.

A Dijon, le 22 mai 1702.

1. La relation du voyage de Tournefort parut en 1717, en 2 vol. in-4°, Paris, Imprimerie nationale « *Relation d'un Voyage du Levant*, contenant l'histoire ancienne et moderne de plusieurs isles de l'Archipel, par M. Pitton de Tournefort. »

II. — *Lettre de E. Spanheim à D. Huet*

Illmo viro Petro-D. Huetio s. d. E. Spanhemius.

Etsi ea hodie sit rerum in Europa facies, quæ litteris nostris omnique inter earum cultores aliquo terrarum vel marium divortio disjunctos commercio videatur luctuosa, haud committendum tamen censui quin editam hic novissime hanc qualemcumque lncubrationem meam ad te, oblata ejus rei opportunitate, transmitterem. Quod a me equidem non adeo operis ipsius fiducia quam insito jampridem compertæ in me benevolentiae sensu fieri facile per te ut, opinor, intelliges. Neque vero a me, maxime hisce temporibus quibus alia omninò mihi agenda incumbunt, valde a præclaris doctrinarum studiis aliena quidquam sat scio expectabis accurata industria studiove elaboratum et perpolitum. Tuum est novis et luculentis diffusæ et consummatæ tuæ doctrinæ monumentis orbem litterarium magis ac magis quod pridem facis demorari. Vale, magnum hujus ætatis et Galliæ decus, ac me amare perge. Dabam Londini xii Kal. Jun. an cıɔıɔcccııı.

III. — *Lettre de Nicaise à Foucault.*

A M. Foucault, conseiller du roi en ses conseils et son intendant en Basse-Normandie. Caen.

Paris, le 11 juillet 1690.

Je me sens obligé, Monsieur, à rompre le silence qu'il n'y a pas si longtemps je garde avec vous et que je me reproche tous les jours, pour vous tesmoigner ce qùe je vous dois sur la mort de M. Foucault votre père, que j'appris avant-hier de M. Ménage. Je scay que M. Druon vous instruit mieux que je ne sçaurois faire des nouvelles qui regardent la belle antiquité que vous aimez. Il en est parfaitement informé et rien ne lui échappe à cet égard. C'est ce qui m'a disposé, monsieur, de vous escrire comme je l'aurois souhaité. Je vous prie, Mr, de n'être pas moins persuadé pour cela de l'estime et du respect que j'ay pour vous.

J'ay à vous régaler, Monsieur, aussi bien que M. d'Avranches, d'un petit ouvrage de ma façon pour vous divertir. Je le donnerai à M. Druon pour vous le faire tenir, avec l'exemplaire pour Mgr d'Avranches que j'ose vous prier, M., de vouloir bien asseurer de mes très humbles respects. Je ne luy escris point touchant ce qu'il désire sçavoir de moy, lui en ayant déjà dict quelque chose, et ayant grande confiance depuis peu que c'est le nommé Du Hamel qui a esté professeur au Plessis qui répond à M. Régis. L'ouvrage sera de la mesme grosseur et de la mesme forme que le livre de M. Régis. La copie en avoit esté présentée à Michalet ponr l'imprimer qui me le dict il y a deux jours. On m'escript de Hollande qu'on y imprime les ouvrages de M. Bochart et qu'on souhaiteroit fort d'avoir des héritiers de cet auteur ce qu'ils ont de lui d'argumentation sur le Phaleg. Personne ne peut mieux que vous, Monsieur, contribuer à cela, aussi bien que l'autre ouvrage de la Grèce qui est entre les mains de la veuve de son autheur.

FIN.



L'ANCIEN COUVENT

DES

DOMINICAINS OU JACOBINS

DE DIJON

L'OBSERVANCE

Les documents relatifs à l'observance que nous avons trouvés aux archives de la Côte-d'Or, fonds des Jacobins, sont peu nombreux, mais ils n'en présentent pas moins un vif intérêt au point de vue de l'histoire des Ordres religieux.

Pour faire bien comprendre les pièces que nous allons analyser, il est nécessaire de faire connaître le principe et la base des règles et constitutions des Frères-Prêcheurs.

Sur ce point, nous ne saurions mieux faire que de recourir au *Mémoire inédit pour la restauration de l'ordre des Frères-Prêcheurs*, rédigé par le P. Lacordaire, en 1851.

Voici comment il précise l'idée-mère du fondateur de cet ordre :

« S. Dominique, dit-il, avait été chanoine régulier avant d'être apôtre ; il était par lui-même un homme

de grande pénitence autant que de prosélytisme ardent, et il était naturel qu'il exprimât dans l'ordre dont Dieu l'avait prédestiné à être le fondateur, tout ce qui faisait le caractère de son âme et de sa personne. Il voulut donc, bien qu'en appelant les siens à être la lumière du monde par la doctrine et la prédication, les retenir dans les liens étroits de la vie cénobitique, et il ne leur épargna aucune des observances qui sont le fondement traditionnel de cette vie : l'abstinence perpétuelle de chair, le grand jeûne du 14 septembre à Pâques, et la célébration en commun de l'office divin le jour et la nuit. Je ne dis rien des austérités secondaires, telles que le port de la laine à l'intérieur et à l'extérieur, l'interdiction du linge dans le coucher, l'aveu et la pénitence des fautes extérieures au Chapitre, et enfin tout le détail des usages monastiques. (1) »

Mais cet élément monastique, devait être toujours subordonné à l'élément apostolique comme le moyen à la fin. Aussi les constitutions portent-elles que tout Frère-Prêcheur devait être dispensé par la règle elle-même des principales austérités, non pas seulement pour cause de maladie ou d'infirmités, mais encore lorsqu'il était actuellement occupé à l'étude, comme les professeurs et les lecteurs, ou à la prédication, comme les missionnaires, ou bien à ces divers offices auxquels le salut des âmes peut être intéressé.

« Mais, continue le P. Lacordaire, les plus belles choses ont un point vulnérable, à cause qu'elles sont faites pour des hommes, et que des hommes doivent les interpréter et les appliquer. Comme la dispense plus ou moins temporaire des jeûnes, des abstinences, des veilles et de la psalmodie n'était point attachée à un état physique que les sens ou l'art pussent constater, mais à un besoin moral que chacun était libre d'empreindre d'exagération, il était aisé à la mollesse de s'armer contre

1. Lacordaire. *Mémoire inédit sur la Restauration de l'ordre des Frères-Prêcheurs*, ch. I.

l'observance au nom d'un intérêt sacré, et, pour peu qu'un prieur fut faible, d'obtenir de lui des relâchements destructifs du bon exemple, et contagieux pour toute une communauté. En vain était-il prévu que les dispenses seraient individuelles, qu'elles ne s'étendraient point, si ce n'est dans des cas très graves, au corps des religieux; cette barrière n'avait rien d'assez fort pour arrêter la dissolution des désirs et la connivence du refroidissement. (1) »

Nous ne pourrions mieux indiquer la principale cause du relâchement qui finit par s'introduire au sein de l'ordre dominicain. A cette cause s'en joignirent d'autres sans doute, la dépopulation des monastères aux XIVe et XVe siècle par suite des pestes et des guerres, le malheur des temps, le progrès de l'irréligion et le développement que prirent les ordres nouveaux de Clercs réguliers. Aussi, depuis ce moment, plusieurs tentatives eurent lieu pour amener la réforme dans l'ordre, surtout en France, mais si ces efforts n'ont pas été sans gloire, ils n'ont eu qu'un succès temporaire et n'ont pu arriver à raviver l'observance en son entier. Peut-être les réformes étaient-elles elles-mêmes trop radicales; peut-être ont-elles outré la règle et trop tendu le ressort. Le P. Lacordaire a résumé ainsi l'histoire de son ordre en France dans les trois siècles qui ont précédé la ruine suprême : « Il a, dit-il, constamment oscillé entre deux pôles contraires, le pôle des *Congrégations* qui outraient nos règles, et le pôle des *provinces* qui ne les observaient pas. »

Le remède qu'on employa fut en effet la fondation de couvents dits *d'observance stricte*, où les religieux étaient assujettis à toutes les austérités de la règle, sauf dans le cas de maladie : « *Nisi ob actualem infirmitatem.* »

Devenus nombreux, ces couvents furent réunis en *congrégations* gouvernées chacune par un vicaire-gé-

1. Lacordaire. *Loc. cit.*

néral. Elles sauvèrent la régularité et l'honneur monastique; mais fondées sur un principe contraire à la lettre des constitutions dominicaines, elles rendaient presque impossible l'union de la vie apostolique et de la vie monastique, et faisaient prévaloir celle-ci sur celle-là, le moyen sur la fin.

On pourrait se demander quelle importance peuvent avoir ces questions d'observances et de règles, et si l'essence de la vie religieuse ne devrait pas être dégagée de ces prescriptions austères, minutieuses, qui sont peut-être la conséquence d'un formaliste étroit et exagéré.

La réponse a été faite d'un mot par un prêtre éminent, interrogé à ce sujet par Napoléon Ier. « Comment, disait-il un jour à M. Emery, comment, vous « qui êtes un homme d'intelligence et d'esprit, pouvez-« vous imposer à vos élèves je ne sais quelles vétilles ? « — Sire, repartit le supérieur de Saint-Sulpice, Votre « Majesté ne peut ignorer qu'il y a de petites choses qui « contribuent à former de bons soldats, et il y en a aussi « qui servent à faire de bons prêtres. »

En ce qui touche le couvent de Dijon, nous n'avons aucun renseignement sur la façon dont la règle y était suivie pendant les trois premiers siècles de son existence. L'observance y a sans doute été fervente à l'origine, puis, comme partout, elle s'est relâchée. Au commencement du XVIIe siècle, elle avait dû tomber fort bas, et nous possédons à cet égard un document qui en fait foi. Ce sont les statuts dressés par le R. P. Guillaume Dudouyt, docteur en théologie, provincial de la province de France, pour y restituer l'observance régulière. Ils sont en date du 30 juillet 1629 (1).

1. Une remarque générale doit être faite sur ces ordonnances. Souvent le relâchement d'un seul ou de quelques religieux motivait un ordre ou une défense sur un point de la règle dont la violation ou la mauvaise observation n'était pas le fait de la communauté tout entière. La distinction n'en est pas toujours facile à l'historien, mais il fallait indiquer cette réserve qui doit toujours dominer les conclusions que l'on tire des *ordinations* ou *règlements* de visite dans l'histoire des ordres religieux.

On y voit que le couvent de Dijon avait été désigné, du consentement de tous les religieux qui l'habitaient pour y établir une plus stricte observance. Mais on va voir d'une part par l'analyse de ces statuts, que la communauté avait abandonné une grande partie des austérités primitives, et que, d'autre part, sous le nom *d'observance plus stricte « strictior observantia »* le R. P. Dudouyt admet encore de nombreuses et importantes mitigations.

Les religieux doivent être partagés en deux chœurs *« in duos choros, dextrum et sinistrum »;* tous devront assister à l'office de jour, mais ils n'assisteront qu'alternativement à l'office de nuit, qui se chantait à minuit, excepté les dimanches et les jours de grandes fêtes, où ils seront tous tenus d'y venir. Les novices seront présents à tout l'office, mais les étudiants pourront obtenir des dispenses.

Les statuts rétablissent ensuite la communauté complète et absolue des vêtements, de l'argent et des menus objets nécessaires à chacun : ce qui semble indiquer que les religieux avaient auparavant leur pécule distinct. On y rappelle aussi l'observation des règles relatives à la forme et à la matière des vêtements, ce dont on paraissait s'être écarté.

Tous doivent habiter le dortoir commun du premier étage. Dans le cas seulement où le nombre des cellules serait insuffisant, les plus anciens pourront habiter les chambres du rez-de-chaussée, mais à la condition expresse de ne placer qu'un seul religieux dans chaque chambre.

Le couvent doit conserver le noviciat qui y a été établi. Les portes du dortoir doivent être exactement fermées, et tous, le soir, au son de la cloche, doivent y être rendus. L'inventaire du mobilier sera exactement et fidèlement dressé.

Jamais on ne devra manger de viande au réfectoire, mais seulement à l'hôtellerie, où la moitié du couvent

pourra prendre son repas tous les deux jours, alternativement. Les novices iront toujours au réfectoire.

Il paraît que des abus s'étaient tout dernièrement glissés dans le couvent à cause de la facilité que les Frères avaient d'aller et de venir. Aussi le R. P. Dudouyt prescrit de fermer exactement le dortoir et l'église de façon que les religieux puissent seulement passer dans le chœur supérieur, excepté pour le temps des matines, afin de pouvoir allumer les cierges et sonner les cloches. Mais la porte du chœur doit rester fermée pendant le jour, excepté dans le moment des offices; le sacristain doit avoir soin de l'ouvrir au temps voulu.

Les conversations avec les femmes sont interdites; aucune ne doit être admise chez le portier.

Aucun séculier ne doit entrer dans la clôture sauf le médecin et les ouvriers. Ceux qui voudront voir les religieux pourront conférer avec eux chez le portier ou dans le grand cloître, en passant par la porte située derrière la chapelle du Saint-Rosaire.

Enfin d'autres prescriptions accessoires sont ordonnées, et le Provincial invite le prieur à faire observer lesdits statuts, et à en donner lecture au chapitre ou au réfectoire une fois par mois.

L'esprit de ces statuts peut être facilement apprécié. Il est évident que le provincial voulait ramener un couvent relâché à une meilleure observation de la règle, sans néanmoins décourager les religieux en leur imposant cette règle dans toute sa rigueur et toute son étendue.

C'est ce qui explique cette tolérance pour le lever de la nuit, pour l'abstinence, pour le port du linge sous les vêtements, toutes mitigations qui étaient permises à la totalité du corps des religieux.

Seuls les novices ne pouvaient en profiter, et c'était le plus déplorable des systèmes que ce mauvais exemple donné par les anciens aux jeunes pendant le temps même de leur formation religieuse. « Un couvent nom-

« breux, dit le P. Lacordaire dans son *Mémoire*, se « faisait représenter au réfectoire de l'abstinence par « quelques vieillards ou quelques jeunes gens, et le « reste, sous couleur de saintes fatigues courait cher- « cher des soulagements irréprochables peut-être aux « yeux des hommes, mais non pas aux yeux de Dieu.

« C'est de là qu'est venu l'usage de disperser les « novices et les étudiants dans les monastères au lieu « de les tenir rassemblés dans un ou deux couvents « destinés à cet effet et plus propres à leur éducation.

« On cherchait ainsi dans le secours de ces jeunes « gens le nombre qui faisait défaut, et l'on se déchargeait « sur eux le plus qu'on osait des fatigues du chœur et « des abstinences du réfectoire. Eux à leur tour n'aspi- « raient qu'à devenir les anciens, afin de se débarrasser « sur d'autres du fardeau dont on avait accablé leur « jeunesse et ainsi la régularité a semblé ne plus faire « que des oppresseurs et des victimes au lieu de cette « harmonie où chacun se soutient mutuellement. »

Mais l'esprit de ferveur et de rénovation qui soufflait sur les communautés religieuses au XVIIe siècle ne tarda pas à produire mieux. Une nouvelle réforme fut tentée dans l'ordre dominicain, et il n'est pas inutile d'en dire quelques mots.

Elle fut la conséquence d'un bref adressé le 28 septembre 1668 par le pape Clément XIV au Maître général de l'ordre, le R^me P. J.-B. de Marinis.

Ce bref *Injuncti nobis cælitus*, déclare que le Pape, cédant aux prières du roi Louis XIV, ordonne au Maître général de faire la visite des couvents et monastères de France, pour y maintenir ou y établir la réforme. Il ajoute que le Général devra prendre deux *socii* dont l'un soit des provinces françaises, et il veut, suivant le désir du roi, que l'admission des postulants à l'habit religieux soit suspendue pendant la durée de la visite. Elle devait être terminée dans l'espace de deux années. Le Général pouvait déléguer ses pouvoirs aux PP. An-

tonin Mousset, vicaire général de la Congrégation de Saint-Louis, Jean Lepul, ex-provincial de Toulouse, Jean-André Faure, provincial de Toulouse.

Ce bref fut enregistré au Parlement le 7 janvier 1669.

Le R. P. Lepul fut délégué par le Général en octobre 1668, et devait commencer sa visite dans la partie de la France située entre la Loire, la Saône, l'Océan, la Belgique et le Rhin.

Par lettres-patentes du 4 décembre 1668, la commission du P. Lepul fut approuvée et soumise au Parlement, qui l'entérina par son arrêt du 7 janvier 1669 et en ordonna l'exécution.

C'est en conséquence de ces actes que, vers la fin de 1669, le P. Lepul, visiteur et commissaire apostolique, se présenta au couvent de Dijon pour y faire sa visite. Il y fut reçu sans opposition, et le 22 novembre il s'éloigna en laissant les ordinations de sa visite pour faire fleurir dans cette maison l'observance dans toute sa régularité (1).

Ce règlement, plus détaillé et plus minutieux que le précédent, nous donne de précieux renseignements sur la vie des religieux, sur leurs usages, et il nous présente comme un tableau abrégé de leur vie.

En même temps il abroge les mitigations que le R. P. Dudouyt avaient encore tolérées.

Ainsi les prescriptions relatives à l'office divin sont plus détaillées et plus sévères.

La messe conventuelle doit être chantée tous les dimanches et jours de fête, et même les autres jours, lorsque six prêtres seront présents au chœur. On devra chanter aussi l'heure de l'office précédant immédiatement cette messe.

Les Matines seront toujours célébrées à minuit depuis la fête de saint Augustin jusqu'à celle de la sainte Trinité. Pendant l'été elles seront dites le soir, à cause

1. « *Ut in ea domo religiosa observantia floreat, diesque ejus innoventur, sicut a principio.* » *Ordinationes in præfat.*

des grandes chaleurs qui rendent le repos de la nuit plus nécessaire.

Aux fêtes doubles et au-dessous, on chantera au moins le cantique *Te Deum*. Les jours de dimanche et de fêtes, l'invitatoire, l'hymne, et aux Laudes, on chantera à partir du Capitule. Aux fêtes plus solennelles on chantera toutes les Laudes avec les Antiennes. Tous doivent y assister.

Les vêpres seront en tout temps chantées à trois heures de l'après-midi, et les complies vers quatre heures et demie. Tous devront y assister ainsi qu'à la Méditation qui doit suivre pendant une demi-heure. Il en sera de même pour celle qui se fait après les Matines et qui ne doit jamais être omise.

Les prêtres sont exhortés à offrir tous les jours le saint Sacrifice; le sacristain doit signaler au Prieur ceux qui s'en dispensent sans motifs légitimes. L'heure des messes sera fixée pour chacun au commencement de chaque semaine.

Le premier dimanche de chaque mois, et aux fêtes principales, notamment aux fêtes des mystères du Rosaire, un sermon sera prêché dans l'église. Ces jours-là on aura soin de conserver le plus de religieux qu'il sera possible, pour imprimer aux offices une plus grande solennité, car le peuple les suivait avec beaucoup de dévotion.

Le Visiteur rappelle ensuite les défenses faites contre les conversations avec les femmes, et renouvelle les instructions relatives aux Confesseurs et aux Confessions.

Il exhorte à bien garder la loi du silence, à partir du moment où la cloche sonne après chaque repas, et les jours de jeûne le soir, à partir de sept heures. Le silence doit aussi être gardé dans le cloître, le réfectoire, le dortoir et les cellules. Un religieux ne peut en visiter un autre sans permission, et l'entrée des cellules est interdite aux séculiers.

Chacun doit avoir sa cellule dans le dortoir commun, qui sera fermé chaque soir et la clef en sera portée chez le prieur, comme l'exigent les Constitutions.

Les sorties sont défendues, sinon avec un compagnon et pour des raisons sérieuses.

Le R. P. Lepul interdit absolument l'usage des aliments gras, aussi bien au réfectoire qu'au dehors; les malades, les vieillards et ceux qui sont trop faibles le pourront seulement à l'infirmerie. Les jeûnes prescrits devront être observés, mais il permet à la collation du soir, outre le pain, des herbes, des fruits et autres choses semblables, sauf les jours de jeûne d'Eglise, les vendredis et pendant l'Avent.

Personne ne doit manger au dehors du couvent. Les voyageurs et ceux qui vont en prédication ne pourront manger de la viande qu'en cas de nécessité.

Mais il recommande de donner à chacun des aliments en quantité suffisante pour soutenir les forces.

Le règlement rappelle les religieux à l'observance stricte de la pauvreté et de la décence monastique à l'endroit des vêtements. Il entre dans les détails relativement à la forme des robes, des capuces et des manteaux. Le linge sur le corps est absolument défendu.

La rasure doit être uniforme et les dimensions en sont réglées. Tous les meubles précieux ou curieux doivent être bannis. Les cheminées sont prohibées dans les cellules. Les religieux ne peuvent se chauffer que dans la salle commune où l'on entretient du feu pendant l'hiver.

La propriété particulière est punie de peines sévères, et des règles précises sont tracées pour la mise en commun de l'argent. Des comptes exacts doivent être dressés chaque trimestre, et approuvés par le Conseil.

Un inventaire de tous les biens meubles et immeubles du couvent doit être dressé, afin que les « officiers » du couvent ne puissent rien laisser perdre ou dé-

tériorer. Deux fois par an le récolement devra en être fait.

Aucun livre ne devra sortir de la bibliothèque, sous peine d'excommunication.

Il renouvelle ensuite la défense de monter à cheval, à moins d'absolue nécessité, et recommande à la charité des Frères le soin des malades et des hôtes.

De peur que la maison qui est pauvre « *cujus res familiaris satis angusta et tenuis* » ne soit trop chargée par le nombre des religieux, il le limite à vingt-cinq au plus.

Quelques années après, en 1671, le R. P. Raveneau, docteur en théologie, ex-provincial et commissaire extraordinaire à l'effet de visiter le couvent de Dijon, dresse le procès-verbal de sa visite.

Ce document est fort court. Il en résulte cependant que l'observance se maintenait, et les prescriptions qu'il contient ne diffèrent pas sensiblement du règlement dressé par le R. P. Lepul.

Cependant on s'y plaint que le registre du dépositaire y est mal tenu, qu'on n'y inscrit pas régulièrement les recettes et les dépenses, au détriment d'une bonne administration du couvent. On renouvelle à cet égard les ordres du P. Lepul.

Les inventaires prescrits par ce dernier en 1629 n'avaient pas été faits non plus, et le visiteur ordonne de les dresser au plus tôt en double exemplaire.

Cependant on tenait, paraît-il, un compte exact du grain et du vin reçus ou consommés.

La seule défense nouvelle que fasse le visiteur concerne les indiscrétions que certains religieux se permettaient en causant avec les séculiers, sur les affaires du couvent. Elles sont sévèrement interdites sous peine d'excommunication. Il prescrit aussi de servir plus rapidement à table, afin de ne pas perdre un temps précieux.

Le visiteur, en terminant, exhorte les Frères à la

charité fraternelle, à l'observation de la règle, à l'édification du prochain, afin de recueillir l'abondance des divines bénédictions.

Nous ne connaissons aucun autre document qui puisse nous éclairer sur l'observance, avant 1717, c'est-à-dire quarante-six années après.

Nous possédons le procès-verbal de la visite faite cette année-là par le R. P. Duclot, provincial de France. N'oublions pas que nous sommes sous Louis XV et en plein dix-huitième siècle. Il ne faudrait donc pas s'étonner si nous trouvions le couvent de Dijon en pleine décadence et la règle mal observée.

Il n'en est cependant rien, et si on compare les résultats de la visite du R. P. Duclot à ceux de la visite de 1629, on constatera facilement que la régularité était plus grande en 1717 qu'un siècle plus tôt.

A l'époque du P. Duclot, les Matines se récitaient toujours à minuit, et tous les religieux devaient y assister. On ne rencontre par conséquent plus cette division du couvent en deux chœurs supportant alternativement le poids du lever de nuit,

De même les jeûnes et abstinences paraissent gardés, le provincial défend seulement les dispenses générales d'abstinence les dimanches, mardis et jeudis : « *Prohibemus ne regulariter in abstinentiâ à carnibus diebus dominicis, martis et jovis dispensetur.* » Cette mauvaise coutume, destructive de la règle, tentait de s'implanter, mais le laconisme de la défense, l'absence de toute pénalité, semble indiquer qu'elle n'était pas bien enracinée.

La règle paraît avoir reçu un échec plus grave au point de vue de la communauté des vêtements. Le provincial s'exprime ainsi : « *Communitatem in hoc conventu introducere vehementer exoptamus.* » Les ordinations précédentes étaient donc depuis longtemps tombées en désuétude, et pour les rétablir il défend de donner aux religieux de l'argent pour se procurer des vêtements,

mais bien de leur fournir en nature ce qui leur était nécessaire à cet égard. Il intime aussi l'ordre à chacun de remettre dans la caisse commune l'argent qu'on pouvait recevoir.

Les ordinations accessoires sont courtes et paraissent montrer que la discipline intérieure ne laissait rien à désirer; et en somme la vie régulière ne paraît pas trop atteinte ni trop mitigée à cette époque.

C'est le dernier document que nous ayons sur l'observance; rien ne nous fait connaître ce qu'elle devint jusqu'en 1790.

M. Gérin, dans son beau travail sur les ordres religieux au XVIII[e] siècle, arrive aussi à la même conclusion que nous. L'étude complète et impartiale des documents révèle qu'il y avait beaucoup d'exagération dans les déclamations sur la vie relâchée du clergé régulier à cette époque, Et en particulier, s'occupant du monastère qui fait l'objet de ce travail, il résume ainsi son opinion :

« Quoiqu'il en soit des mitigations plus ou moins « grandes de la règle, le couvent de Dijon, pas plus que « les autres, ne donnait de scandale. La vie des reli- « gieux était en somme édifiante et régulière, une ré- « forme complète n'était pas impossible. Tel était l'état « de tous les ordres au XVIII[e] siècle : et si la réforme « était difficile, c'est que les progrès de l'incrédulité, le « désordre des mœurs, y mettaient des obstacles diffici- « les à surmonter. Ceux qui demandaient leur anéantis- « sement prenaient texte d'abus et de décadence qu'ils « n'avaient pas le droit de juger (1). »

1. M. Gérin. *Revue des questions historiques*. — Avril 1887.







Armoiries de Mgr Jean Bouhier, premier évêque de Dijon.



DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET

DES ÉVÊQUES DE DIJON

CHAPITRE PREMIER

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE DIJON. — MONSEIGNEUR BOUHIER PREMIER ÉVÊQUE

Suite (1)

MANDEMENT (2)

de Monsieur le Vicaire général de Dijon pour faire des prières publiques dans tout le diocèse au jour de la cérémonie du sacre de Monseigneur l'évêque de Dijon.

Antoine-Bernard Gagne, Prêtre, Docteur en Théologie, Doyen de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Dijon, Vicaire général et Official de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Jean Bouhier, premier évêque de Dijon : Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de ce nouveau diocèse, Salut en J.-C. Nôtre Seigneur.

C'est Dieu, Mes Très chers Frères qui donne dans sa miséricorde des Evêques selon son cœur. . . . .

1. Voir *Bulletin*, juillet-août 1889, p. 165.
1. Affiche de 0,50 c. sur 0,40. Elle porte en tête les armes de Mgr J. Bouhier, dont les ornements diffèrent légèment de ceux de son successeur. L'écu est surmonté d'une couronne de comte. Après son installation, J. Bouhier garde les mêmes armoiries, seulement il substitue une couronne de marquis à la couronne de comte. On sait que ses ancêtres étaient marquis de Lantenay. Nous allons transcrire de cette pièce, extraite de la collection de M. Mallard, de Dijon, les seuls passages ayant rapport à l'érection du nouvel évêché.

Le don d'un bon Pasteur, d'un saint Evêque est le plus riche présent de la magnificence du Seigneur, et la marque la plus sensible de sa protection sur un peuple qu'il veut favoriser; elle va vous éclairer, Mes Frères, cette lumière brillante, cette grace qui sera la source des bienfaits les plus signalez. Eglise naissante vous êtes sur le point d'éprouver les complaisances de vôtre céleste Epoux; il vous réservoit dans ses trésors un Evêque formé pour vous, comme vous venez d'être vous-même formez pour luí. Pontif pris d'entre vous, il est établi pour vous auprès de Dieu en tout ce qui regarde son culte et la sanctification de vos âmes, il est le premier qui se présente à vous avec le titre et la tendresse d'un père; puissiez-vous être reçûs les premiers dans son sein avec l'amour et la docilité des enfans. Oüi, Mes Frères, nous le répétons avec une sainte joye, élevé qu'il est à l'Episcopat par le choix d'un Roi plein de sagesse et de zèle pour la religion, qui s'est rendu sensible à nos vœux empressez et à nos justes désirs; il est donné pour père à la Patrie dont il tient la naissance, il en a fait la gloire et l'honneur dans les dignitez qu'il a rempli; il en va être l'édification et la félicité dans les travaux de l'Apostolat qu'il entreprend pour elle; mais pour consacrer par l'esprit de J.-C. des sentimens fondez dans la nature et si justement meritez, au jour même que nôtre Prélat doit s'incliner sous la main des Pontifs pour revevoir l'onction sacrée de la plénitude du sacerdoce, prosternons-nous devant la Majesté toute puissante, etc. . . . .

A ces causes, après en avoir conféré avec nos Vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathedrale : Nous ordonnons que le Dimanche seize septembre, jour fixé pour la cérémonie du sacre de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, le Très-saint-Sacrement sera exposé au son de toutes les cloches dans toutes les Eglises de la ville, exemtes et non exemtes, depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir.

[*Suit l'indication des prières.*]

Conservons, mes très-chers Frères, une reconnoissance éternelle et un respect sincère pour cette Roche précieuse dont nous avons été taillez, la sainte Eglise de Langres, si vénérable par son antiquité, par ses titres, par tant de saints Evêques qui l'ont gouvernée et par l'Illustre Prélat qui occupe aujourd'hui le siège (1).

Et sera nôtre présent Mandement, publié le Dimanche précédent au prône des Paroisses et affiché aux portes des Eglises. — Donné à Dijon sous nôtre seing, celui du secrétaire de Monsei-

1. Pierre III de Pardaillan de Gondrin d'Antin, 1724-1734.

gneur l'Evêque, et le contre-scel de ses armes, ce six septembre mil sept cens trente-un. Signé : Gagne, vicaire-général; *Par ordonnance*, Mathieu, secrétaire (1).

ORDONNANCE (2)

de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evêque de Dijon.

Jean Bouhier, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Premier Evêque de Dijon : Au Clergé séculier et régulier de nôtre Diocèse, salut en Notre-Seigneur.

L'érection de nôtre Evêché nous mettant dans une nécessité indispensable de former une Chambre ecclésiastique qui puisse faire la répartition des charges qu'il doit porter, et veiller avec attention à tout ce qui sera de son intérêt, et la situation où nous sommes ne nous permettant pas de la différer davantage, Nous avons cru que pour nous conformer aux usages les plus ordinaires, et aux règles qui ont été prescrites en pareil cas, Nous devions assembler un Synode général de tout nôtre Clergé, payant décimes, et finir au plûtot avec lui une affaire de si grande importance.

A ces causes, après en avoir conféré préalablement avec nos Vénérables Frères les Doyen et Chanoines de nôtre Cathédrale, Nous ordonnons à tous Abez, Chanoines, Prieurs, Curez, Mépartistes, Chapelains, Religieux, en un mot à tous les corps ecclésiastiques séculiers et réguliers, et tous Bénéficiers payant décimes dans nôtre Diocèse, de se rendre en habit d'église dans nôtre Palais épiscopal le mercredi cinquième du mois de Mars de la présente année 1732, à huit heures du matin, sçavoir : les Eglises et Communautez séculières et régulières par un seul Député chargé du pouvoir de leur Compagnie ou Monastère par un acte capitulaire en bonne forme ; les Abez, Prieurs et autres Titulaires promus aux ordres sacrés, en personne ou par leur Procureur spécial aussi promus aux saints ordres, nommément

1. Imprimerie Arnauld, etc., citée plus haut.
2. Affiche de 0,45 c. sur 0,35. Cette pièce a été préservée de la destruction en servant, pendant de longues années, de couverture à un manuscrit. Des cinq mandements que nous analysons, celui-ci est le seul qui soit signé de J. Bouhier, *évêque*. Trois portent la signature de ses vicaires généraux et un celle de J. Bouhier, nommé à l'évêché de Dijon. Pour la première fois, on voit apparaître, dans les armoiries, la couronne de marquis qui sera désormais en usage. Ce précieux document et les deux suivants sont extraits de la collection de M. Fourier, artiste dessinateur, de Dijon.

désigné dans leur Procuration passée pardevant notaire; et les Curez par députation de leur Doyenné, afin que les Paroisses ne demeurent point désertes. Ledit Sinode convoqué pour déterminer le nombre de ceux qui doivent composer ladite Chambre, élire pour sindic et pour commissaires les sujets qui paraîtront les plus propres à cet emploi, leur donner toute autorité nécessaire pour agir et faire tout ce qu'ils jugeront convenable à l'avantage du Diocèse; Voulons que la présente Ordonnance soit portée à toutes les Eglises et Communautez séculières et régulières qui seront tenuës d'en donner le récépissé; Ordonnons qu'elle soit pareillement envoyée à tous les Bénéficiers et Titulaires qui seront aussi tenus d'en accuser réception par écrit. Et comme dans un si grand nombre de Bénéficiers il est difficile de n'en pas omettre quelques-uns, Nous voulons que nôtre dite ordonnance soit publiée aux prônes des Messes paroissiales dans toute l'étenduë de notre Diocèse, à ce que personne n'en ignore. Enjoignons à tous Curez et Vicaires de la publier le premier Dimanche après qu'ils l'auront reçûe; et de Nous en certifier la publication: Voulons que ladite publication tienne lieu à tous et un chacun de signification faite à leur personne ou domicile. Donné à Dijon, dans nôtre Palais épiscopal, le 19 janvier 1732. Signé: † J. Bouhier, premier Evêque de Dijon. *Par Monseigneur*, Mathieu.

(*Imprimerie Arnauld, ut supra.*)

BULLES ET INDULGENCES

de plénière Rémission (1) *concédées par nos saints Pères les Papes en faveur des Quinze-Vingts Aveugles et de l'Hôtel-Dieu de Paris, etc.*

Nos saints Pères les Papes Sixte IV, Jules II, Alexandre VI, Léon X, Clément VII, Paul V, Urbain VII, Innocent XII qui les a confirmées l'an 1691 dûement informez de la pauvreté, affaires et nécessitez de l'Eglise et Hôpital des Pauvres Quinze-Vingts Aveugles et de l'Hôtel-Dieu de Paris, fondé par le glorieux Protecteur de la Foi catholique saint Loüis, roi de France, en mémoire et souvenance perpétuelle de trois cens Nobles et vaillans chevaliers qui étoient allez avec la Personne dudit saint Loüis,

1. Affiche de 0,50 c. sur 0,40. Nous donnons seulement l'analyse des passages les plus importants. Ce document porte en tête trois blasons. Au centre les insignes du souverain pontificat: la tiare et les clefs avec un écu d'azur à six étoiles d'argent posées: trois, deux, une. Le souverain Pontife en 1733 était Clément XII (1730-1740). A droite de l'affiche et par conséquent à gauche du lecteur figurent les armes de France, et à gauche les armoiries de l'évêque de Dijon, *ut supra*.

outre-mer, pour recouvrer la Terre-Sainte, lesquels eurent les yeux crevez des Sarazins infidèles et ennemis de la foi catholique et inhumainement tyranisez, et afin que d'iceux Nobles et vaillans chevaliers fussent perpétuellement memoire ledit S. Loüis fit faire et construire ladite Eglise et Hôpital des Quinze-Vingts Aveugles et Hôtel-Dieu, en sa noble ville de Paris, et prévenu de mort ne les pût fonder selon son intention, etc. . . . .

(Concession de Graces et Indulgences. . . . . pour être gagnées quatre fois chaque année du consentement des Ordinaires.) . . . .

Tous ceux qui ont des biens mal aquis par larcin usure ou autrement, et ne sçavent à qui restitution doit être faite, les envoyant et deposant ausdits Hôpitaux pour l'entretien des pauvres Aveugles et de l'Hôtel-Dieu, se confessant, pourront être absous, en demeureront quites et déchargez. . . . . Exhortant nosdits saints Pères, tous les fidèles chrétiens. . . . . à aider selon leur moyen et dévotion à l'entretien d'iceux, donnant ou envoyant par legs testamentaires ausdits Hôpitaux, or, argent, fils, linge, soit pour l'usage des Eglises au Divin Service, pour panser les malades et ensevelir les morts desdites maisons, ou autres choses profitables pour la subsistance des Pauvres Aveugles. . . . .

ARTICLES SINGULIERS POUR LES STATIONS DE ROME.

(*Indication des prières, suffrages pour les défunts, etc.*)

Item. Tous molestans, contredisans, murmurans ou empêchans la publication desdites Indulgences, inférieurs desdits archevêques, évêques, de quelque état et condition qu'ils soient, directement ou indirectement, soit seculiers ou réguliers, mandians ou non mandians, exems ou non exems, seront excommuniez.

(CONFIRMATION *par le Roi de France des Privilèges donnez par ses Prédécesseurs à Saint-Germain-en-Laye le 22 avril 1632; par Louis XIV à Marly, 8 juin 1701; par Louis XV à Fontainebleau en novembre 1726.*)

Suit : *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Dijon.*

Jean Bouhier, par la miséricorde de Dieu, etc. . . . .
Premier Evêque de Dijon. . . . .

Nous vous mandons. . . . .
de recevoir benignement le sieur Gentil l'aîné Procureur dudit Hôpital (des Quinze-Vingts) qui nous est adressé par Son Eminence M. le cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. . . .
. . . . lui donnons pouvoir de recevoir les Bienfaits des Fideles.
. . . . comme il nous est revenu qu'il se commettait de

grands abus dans notre Diocèse, à l'occasion des Mandements et Permissions de quêtes que nous avons donné ci-devant pour les chapelles Notre-Dame d'Allet, de Montferrat et de Lorrette. . . . . nous avons révoqué et révoquons. . . . . toute permission. . . . . mandons de ne plus recevoir à l'avenir aucuns autres quêteurs que ceux des Quinze-Vingt Aveugles. 27 novembre 1734 (1).

(Jours pour gagner les Pardons: Les fêtes de la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte. Signé : Gagne, vicaire général.

LES QUINZE-VINGTS AVEUGLES DE PARIS (2)

Bulles et Indulgences de plénière Rémission concédées par nos saints Pères les Papes, etc.

(Suivent les mêmes explications que dans la précédente affiche de 1734, mais plus abrégées, et les mêmes *Articles singuliers pour les Stations de Rome*, moins longs.)

1. Trois ans plus tard, en 1737, l'évêque de Dijon adressa à ses diocésains un mandement pour annoncer une grande mission dans sa ville épiscopale. L'abbé Michaud, *Opere citato*, I, p. 361, donne un assez long extrait de ce mandement et des détails sur le succès de la mission. Douze prédicateurs prêchèrent, du 16 juin au 21 juillet, sept sermons par jour dans chacune des églises: Saint-Etienne, Notre-Dame et Saint-Jean. « Rien ne fut plus émouvant pour Dijon que de voir son vénérable évêque pénétrer le 9 juillet dans la Conciergerie, descendre dans les cachots, exhorter, consoler les prisonniers, les ranger autour d'une table dressée dans la cour et leur distribuer le repas qu'il avait fait préparer. Et pour mieux ressembler à son divin Maître, le charitable pasteur partageait, avec un des missionnaires, le soin de nourrir de la parole du salut ces malheureux et d'ouvrir au repentir leurs cœurs dégradés par le vice. »

Nous trouvons à la date de l'année suivante, 1738, le document suivant :

Ermitage Saint-Martin
situé sur la route de Langres, à gauche
en sortant de Dijon.

Le 15 août 1738, Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, abandonne aux Frères des Ecoles chrétiennes le petit hermitage Saint-Martin-lez-Dijon, abandonné depuis plus de trois ans; la chapelle et le petit bâtiment qui la joint sont en très-mauvais état, « voulant empêcher la ruine totale desdits bâtiments et favoriser les Frères des Ecoles chrétiennes, établis depuis quelque temps à Dijon, leur abandonnons la jouissance des bâtiments et du terrain en dépendant, qui peut être de la contenance d'un journal.

Nous réservant de plus et à nos successeurs la juridiction ancienne qui nous appartient sur ces dépendances. »

(*Archives dép. C. d'Or. G. 1.*) Signé ┼ J. évêque de Dijon.

2. Affiche de 0,45 c. sur 0,35. Cette affiche reproduit le même blason pontifical que la précédente. Le Pape régnant était alors Benoit XIV (1740-1758). Les armes de France sont ici surmontées du diadème royal et au bas de l'écu est suspendue la croix de saint Louis. A gauche les armes de J. Bouhier *ut supra*, mais d'un modèle plus grand et plus soigné.

Confirmation générale du Roi Louis XV.

Item le Roi notre sire confirmant les privilèges donnez par ses prédécesseurs Rois de France. . . . . enjoint sadite Majesté à tous Procureurs, Trésoriers, Marguillers, etc., de faire en personne des quêtes aux jours ci-après nommez et donneront lesdits deniers auxdits commis. . . . . . tant ceux desdits troncs que capses, sans que ceux qui l'auront fait puissent pretendre ni retenir aucune chose, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et sur peine du quadruple et d'amende arbitraire. . . . . Le conseiller-secrétaire du Roi, Maison, couronne de France et de ses finances, Signé : Beaupied.



Armoiries du chapitre de Saint-Etienne.

MANDEMENT

NOUS, Henry-François de la Briffe, Prêtre, licencié de Sorbonne, Abé d'Obazine, vicaire de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evéque de Dijon. . . . .

permettons au sieur Grandin. . . . . . . de quêter dans ce diocèse pour l'Hôpital des Quinze-Vingts, jusqu'au premier mai prochain, déterminons les fêtes de Noël et de Pâques prochaines pour les jours ausquels les Fideles pouront gagner lesdites Indulgences. . . . . . le 28 septembre 1742. Signé : De la Briffe, vicaire général. *Par ordonnance*, Mallogé. — *Imprimerie Arnauld, ut supra.*

Le vieil évêque, âgé de 77 ans, sentait ses forces diminuer de plus en plus et désirait terminer ses jours dans le silence et la retraite. C'est pour cela qu'il se choisit un successeur, que les autorités civile et ecclésiastique agréèrent cette même année 1743. Mgr Jean Bouhier ne s'était pas trompé sur son état ; il y avait à peine un an qu'il avait donné sa démission d'évêque de Dijon, quand il mourut le 15 octobre 1744.

Ses obsèques eurent lieu solennellement dans la cathédrale Saint-Etienne et, après la cérémonie, on rédigea l'acte suivant sur les registres de la paroisse Saint-Médard.

« Le 15 octobre 1744 mourut, muni des sacrements, âgé d'environ 79 ans (1) Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, et le 19 du même mois fut inhumé, dans le caveau de sa famille, en présence du chapitre et de messieurs ses héritier (*sic*) et parents soussignés : Bouhier de Chevigny, Bouhier Bernardon, Léauté, Drignon, vicaire de Saint-Médard (2) ».

Que sont devenus les restes mortels de notre premier évêque ? Où se trouve, à Saint-Etienne, le caveau des

1. 78 ans et sept mois.

2. Cfr. Discours prononcé par M. le Chanoine Mallogé, secrétaire de l'évêché, à MM. de la cathédrale, en leur présentant le cœur de feu Mgr Jean Bouhier, 1er évêque de Dijon. S. l. n. d. Bibliothèque publique de Dijon. Nouvelle série. Brochure n° 1004. *Item. Archives dép. C. d'Or, G. 1.* Service pour Jean Bouhier. « Du mardy 22 décembre 1744, le Parlement, en corps de cour, en robes noires, et chapeaux, assiste au service célébré pour le repos de l'âme de M. Jean Bouhier, premier évêque de Dijon.

« Après le premier évangile, l'oraison funèbre de M. Bouhier a été faite par M. Genreau, chanoine de ladite église. »

Bouhier et dans quel état est-il aujourd'hui? Voilà ce que je cherche vainement depuis trente ans.



Sceau du Chapitre de Saint-Etienne.

Des fouilles ont été faites récemment dans cette église, je me suis empressé de les surveiller; grâce aux indications précises fournies par l'acte mortuaire de Claude Bouhier, j'ai pu découvrir, le 15 septembre 1886, le corps du deuxième évêque de Dijon, auquel on donnera, je l'espère, une sépulture honorable, qu'il attend encore. Le défaut de ces indications, dans l'acte de décès de Jean Bouhier, ne m'a pas permis d'arriver, pour lui, au même résultat. Une partie seulement de l'église Saint-Etienne, il est vrai, a été explorée: le chœur, le sanctuaire et l'aile méridionale du transept: tout le reste du vaisseau n'a pas encore été fouillé. Mais cette église, on le sait, a été, depuis un siècle, profondément remaniée. Le sol en a été remué et les tombes bouleversées et enlevées, en plusieurs endroits. Après avoir servi aux plus viles usages, elle est devenue une halle au blé, et enfin un magasin où la ville de Dijon abrite toutes sortes d'objets. Sous ces matériaux de toute nature, comment peut-on étudier les tombes qui sont encore en place? Je fais des vœux pour que les savants archéologues de Dijon, mes compatriotes et mes collègues, découvrent, un jour, les

restes mortels du premier évêque de Dijon et leur donnent une sépulture digne du caractère sacré et des belles qualités de Jean Bouhier (1).

L'abbé René GARRAUD,
Curé de Premeaux.

Sur Jean Bouhier consultez :

COURTÉPÉE. *Dijon.* Lagier, 1847. T. II, p. 90, sqq.

AMANTON. *Annuaire du département de la Côte-d'Or* pour l'année 1827.

MICHAUD *Biographie des Hommes illustres du département de la Côte-d'Or.* Dijon. Lamarche, 1858, I, p. 357.

DESMARCHES. *Histoire du Parlement de Bourgogne.* Châlon-sur-Saône, 1851, p. 20, sqq.

BAUDOT. *Armorial des Evêques de Dijon,* 2e édition. Dijon, Lamarche, 1869, in-4°.

PERSONNE. *Armorial de Bourgogne.* Paris, Abel Plon, 1863, p. 56.

SAUTEREAU. *L'Evêché de Dijon et ses Evêques.* Cîteaux, 1885, p. 8.

BULLETIN *d'Archéologie religieuse de Dijon,* n° janvier-février 1883, p. 15.

GARREAU. *Description du Gouvernement de Bourgogne,* page 459, sqq.

LANGRES. *Les différentes Histoires du Diocèse de Langres, surtout celle de l'abbé Roussel.*

G. DUMAY. *Les Evêques de Dijon. Documents historiques, épigraphiques et héraldiques.* Dijon. Imp. Jobard, 1889.

1. Le *Bulletin* se proposant surtout la publication de pièces inédites ou tellement rares qu'elles puissent être considérées comme telles, nous n'avons pas l'intention de donner, dans nos articles, la biographie *complète* des évêques de Dijon. Nous renvoyons le lecteur, par la note bibliographique qui suit, aux ouvrages imprimés qui ont traité ce sujet.



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

7e ANNÉE *Novembre-Décembre 1889* 6e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (Leo PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX



NOTE

Sur la maison de Saint-Bernard, sur l'église de Saint-Vorles, et sur la chapelle de la Sainte-Vierge, à Châtillon-sur-Seine.

SUR un rocher abrupte s'élevait autrefois un château-fort, dont il reste encore deux tours à demi-ruinées. Sur le même rocher, près du château, on avait bâti en l'honneur de saint Vorles, patron de la ville, une église qui subsiste encore aujourd'hui toute entière. On attribue sa construction à Brunon de Roucy, qui fut évêque de Langres de 980 à 1016. C'est donc un monument antique et assez rare. Ce prélat attacha à cette église des chanoines séculiers qui avaient pour mission de diriger des écoles établies depuis longtemps déjà et jouissant d'une réputation méritée.

Non loin de ce monticule, dans une rue qui a échangé, il y a peu d'années, son nom de *Truchot*, pour celui de *Saint-Bernard*, se trouvait la maison du chevalier Técelin, appelée aussi plus tard *maison de Saint-Bernard*. C'est dans cette demeure que le Saint, encore enfant, vit en songe, pendant la nuit de Noël, la naissance du Verbe incarné. Quelques auteurs ont placé cette

vision (1) devant la porte de l'église, ou bien encore, dans la chapelle dédiée à la Sainte-Vierge; pour moi, j'aime mieux croire au récit de Godefroy, secrétaire et biographe du Saint (2). C'est dans cette maison qu'il passa sa jeunesse, depuis l'âge de huit à neuf ans, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, étudiant les lettres et les sciences, sous la direction des chanoines de Saint-Vorles.

C'est dans cette maison qu'il se retira, avec ses trente compagnons, pour s'y préparer, pendant six mois, aux austérités de la vie religieuse.

Il n'est donc pas étonnant que ces souvenirs aient porté les générations suivantes à honorer cette résidence d'un grand Saint et à en vénérer même les ruines.

Voici, en effet, ce que nous dit le P. Legrand, dans son *Histoire saincte de Châtillon-sur-Seine* (p. 153) :

« Tous les (religieux) Polonais, Allemans, Flamans, « Espagnols et autres qui allaient au chapitre (général « de Citeaux), ou qui s'en retournaient, se détournaient, « s'il en était besoin, du droit chemin pour venir à « Châtillon reconnaître cette maison de saint Bernard, « et rendre honneur à sa mémoire, dans les masures « qui restaient encore des injures du temps; et cela par « la persuasion universelle qui était demeurée dans l'ordre de Citeaux, et par l'exemple de tous les habitants de la ville qui avaient coutume aux bonnes fêtes, lors-

[illegible] à l'opinion de M. Jobin, sur le lieu où s'est passée la [illegible] on peut objecter ce qui suit : [illegible] de *Saint Bernard* sont attribuées à Geoffroi, savoir : la [illegible] *recension B*. La *Vita 3a* fut composée avant l'autre. [illegible] cet, comme un cahier de notes recueillies dans [illegible] plus tard la *Vie de Saint Bernard*. Là n'est donc pas [illegible] de Geoffroi sur les événements de la vie de l'abbé [illegible] chercher cette pensée définitive dans la *Vita 1a recension* [illegible] *recension*, Geoffroi n'a pas suivi ses notes, il a [illegible] de Guillaume de Saint-Thierri, texte où la maison [illegible] n'est point citée comme ayant été le théâtre de [illegible] à la tradition de Citeaux et de Châtillon, [illegible] à l'église Saint-Vorles. L. R.

[illegible] *dormiret in domo Patris, videbatur sibi videre* [illegible] *Verbum infans nascens ex eà.* (*S. Bern. vita,* [illegible]

« que la dévotion les portait à visiter les églises, de venir « faire des stations en cette maison même, comme en « celle de saint Bernard ; et les vieillards de cent ans, « tant de la ville que du voisinage, tant de la noblesse « que des villageois, se souvenants que leurs parents, « les y avaient autrefois amenés, pendant qu'ils étaient « jeunes, ne manquaient pas, par une coutume dont on « ne saurait trouver le commencement, d'y amener, ou « d'y envoyer leurs enfants pour honorer saint Bernard « en sa maison. »

Ce sont les mêmes souvenirs qui ont porté les Pères Feuillants (1) à fonder, sur l'emplacement de ce manoir en ruines, un monastère de leur ordre. Mais avant de créer cet établissement, ils envoyèrent à Châtillon un de leurs religieux, pour s'informer des traditions locales et s'assurer si le saint Docteur avait réellement habité la maison qui porte son nom.

Deux certificats, résumant les croyances populaires, lui furent délivrés, l'un par le bailly, l'autre par le maire et les échevins de la ville. Voici celui du bailly :

« Nous N. Le Sain, conseiller du Roy et lieutenant- « général au bailliage de la Montagne, avons octroyé « au R. P. dom François de Saint-Maur, de ce que le « glorieux saint Bernard est tenu pour un patron sécu- « laire et protecteur de cette ville ; que la chapelle de « l'église du château est appelée et a toujours été appe- « lée la chapelle de S. Bernard, en laquelle le Saint eut « plusieurs apparitions divines, faisant ses prières et « dévotions ordinaires, par le bruit commun et tradition « des anciens ; mesmement pour celle de la Vierge, lui « ayant présenté de son lait, dont il y a légende particu- « lière à la ditte église du château, écrite en vieux carac- « tères ; que la maison donnée aux dits P. P. Feuillants « est aussi tenue et réputée pour celle où auroit iceluy

1. Congrégation réformée de Cisterciens.

« glorieux saint fait sa demeure par plus de treize ou « quatorze ans, et est appelée et dite la maison de S. Ber- « nard; en laquelle se seraient entendues plusieurs fois, « les veilles de festes solennelles de la dite Vierge, des « mélodies et cantiques de louanges harmonieuses, ave- « nues de temps en temps, à l'honneur et à la gloire de « Dieu, sous le nom de S. Bernard. »

Le certificat du maire et des échevins est ainsi conçu :

« Certifions que de plus se treuve, en la rue du Tru- « chot de la dite ville de Châtillon, une maison fort an- « cienne qui semble avoir été brûlée, qu'on nomme « communément la maison de S. Bernard, donnée de- « puis peu aux P. P. Feuillants, qui est tenue et réputée « de tout temps pour celle où aurait iceluy glorieux « saint fait sa demeure par plus de treize à quatorze « ans, avant son heureuse entrée en religion, où l'on « tient aussi par tradition que se sont faits plusieurs « miracles par les mérites du Saint. »

L'acte est signé du maire et des échevins de la ville.

[illegible] certificats sont du 17 et du 18 décembre [illegible]

[illegible] Saint-Bernard appartenait alors aux hé- [illegible] famille considérable de la ville. Jean [illegible] avait déjà voulu élever en ce lieu [illegible] le vocable de saint Bernard. Ses pieuses [illegible] exécutées par ses petits-fils, qui offri- [illegible] aux Feuillants « pour y construire, [illegible] une chapelle, ou église, ou mai- [illegible] de Dieu, de sa glorieuse Mère, de [illegible] et dudit saint Bernard. » (2)

[illegible], par le P. Legrand, p. 154, et *Histoire* [illegible] p. 176-178.
[illegible] *Châtillon*, par l'abbé Tridon, p. 77. — [illegible]

Cet acte fut passé à Dijon, au mois de mars 1621, et ratifié à Pignerol le 1er juin de la même année, par le chapitre général des Feuillants (1).

Le soin de bâtir un monastère fut confié à un religieux, nommé dom Malachie; une inscription gravée sur une pierre d'entablement rappelle le nom de son saint patron et le sien en même temps. La voici :

LAUS DEO ET S. MALACHIÆ. | GLOIRE A DIEU ET A S. MALACHIE

Cette maison fut occupée par les Feuillants jusqu'à la Révolution. Vers 1815, elle fut vendue à des religieuses Ursulines de Troyes qui y établirent un pensionnat de jeunes demoiselles.

Ces dames ont eu le bon goût de conserver dans leur état primitif les constructions du XVIIe siècle qu'elles trouvèrent à leur arrivée.

Le cloître existe tel qu'il était autrefois; il ne paraît pas avoir été terminé. On remarque dans ce cloître une clef de voûte sculptée en forme de couronne avec cette inscription : *Castitate dealbatus; brillant de chasteté.* Sous l'escalier de la maison, il y a d'autres inscriptions, celle-ci entre autres : S. B., c'est-à-dire : Saint Bernard.

Les cellules des religieux ont fait place à un dortoir; quelques portes anciennes ont été laissées dans la cloison du corridor.

Mais ce qu'on appelle proprement la maison de Saint-Bernard se trouve aujourd'hui sous terre. On y arrive par un long corridor où l'on montre un puits dit aussi de Saint-Bernard.

Une porte termine cette galerie et donne entrée dans une salle souterraine assez vaste et élevée, qui formait le sous-sol de l'ancienne chapelle des Feuillants. Dans l'une des murailles, on voit encastrée une pierre d'un mètre carré environ, artistement travaillée et portant un écusson.

1. *Notice archéologique, etc.*

« glorieux saint fait sa demeure pa
« quatorze ans, et est appelée et dite l
« nard ; en laquelle se seraient enten
« ès veilles de festes solennelles de
« mélodies et cantiques de louanges
« nues de temps en temps, à l'honn
« Dieu, sous le nom de S. Bernard.

Le certificat du maire et des
conçu :

« Certifions que de plus se treuv
« chot de la dite ville de Châtillon,
« cienne, qui semble avoir été b
« communément la maison de S.
« puis peu aux P. P. Feuillants,
« de tout temps pour celle où
« saint fait sa demeure par pl
« ans, avant son heureuse ent
« tient aussi par tradition qu
« miracles par les mérites du S
« L'acte est signé du mai
« ville. »

Ces deux certificats sont
1620 (1).

La maison de Saint-Bern
ritiers Gaillard, famille c
Gaillard, leur aïeul, avait
une chapelle sous le vocab
intentions furent exécuté
rent cet emplacement au
« dit l'acte de donation,
« son en l'honneur de
« saint Jean-Baptiste e

1. *Histoire saincte de Châ*
de Châtillon, par G. Lapéro
2. *Notice archéologique*
(1847).

longé les fenêtres, et ajouté, vers le xv[e] siècle, des chapelles aux nefs latérales; néanmoins dans son ensemble, cet édifice conserve son caractère primitif; c'est un des types les plus curieux et les mieux conservés du style roman.

La description en a été faite par MM. Mignard (1) et Lapérouse (2); inutile de la refaire.

Mais il y a dans cette église trois monuments qui méritent une attention particulière.

1° La chapelle du Saint-Sépulcre, située près du portail. Le tombeau du Sauveur est entouré de personnages de grandeur naturelle qui ont une pose très expressive. C'est l'œuvre d'un artiste châtillonnais, nommé Dehors, qui l'exécuta, en 1527, pour l'église des Cordeliers. Cette église ayant été détruite au temps de la Ligue, on transporta ce monument dans celle de Saint-Vorles. Je ne dirais rien d'un épisode qui se rattache à la guerre de 1870, s'il ne servait à faire ressortir le mérite de l'œuvre. A l'entrée du sépulcre on a placé un garde qui brandit une épée d'un air farouche. Les Prussiens, ayant voulu pénétrer de force dans l'église, furent frappés d'épouvante en apercevant ce garde terrible. Quand ils revinrent de leur surprise, ils se vengèrent en perforant la poitrine de la statue avec leurs baïonnettes. Le trou qu'ils ont creusé se voit encore, comme témoignage de leur bravoure.

2° Un tableau sur bois du xv[e] siècle, formant dyptique. Il représente la translation des reliques de Saint Vorles de Marcennay à Châtillon, vers 868, et se plaçait sur la châsse du Saint. On y remarque des vues de Marcennay, de l'Eglise de Saint-Vorles et du bourg de Châtillon.

1. *L'église de Saint-Vorles, à Châtillon-sur-Seine,* Dijon, 1874.
2. *Notice sur l'église de Saint-Vorles*, Châtillon, 1887.

[illegible] ces vers ont été inscrits en lettres [illegible] :

[illegible]	Ce. bon. Isaac. voult. s'employer.
[illegible]	D'une. ardeur. de. dévotion.
[illegible]	Jusque. en. ce. lieu. le. convoyer.
[illegible]	Pour. y, faire. sa. mension.

[illegible] on voit une autre inscription [illegible]

[illegible] *faite au temps de Charles-le-* [illegible]

[illegible] l'église d'autres tableaux représen-[illegible] traits de la vie du Saint, mais ils sont [illegible]

[illegible] la Sainte-Vierge, appelée aussi cha-[illegible]

[illegible] compose de deux parties ou travées : [illegible] comprend l'Oratoire de Sainte-Marie. [illegible] la fondation de cet oratoire à saint [illegible] de Langres au IV[e] siècle. (1) [illegible] plus tard dans le transept [illegible] par Brunon de Roucy ; il se ter-[illegible] et peu élevée, appelée coupole. [illegible] autel. Au fond de cette coupole, [illegible], une ancienne statue de la [illegible] en grande vénération dans la [illegible] appelée par le P. Legrand, le *ré-* [illegible] *Châtillon, un talisman divin, un* [illegible] 93, des femmes armées campè-[illegible] de l'église, pour empêcher que [illegible] enlevée ou détruite. Néanmoins [illegible] qu'on voit aujourd'hui est de

[illegible] M. Lapérouse, p. 169. — Voir aussi *La Des-* [illegible], par l'abbé Courtépée, t. IV, p. 182.

L'autre travée fut ajoutée à l'ancien oratoire vers 1619 (1), de manière à ne former qu'une seule chapelle. Cette chapelle se trouve presqu'entièrement sous terre; on y descend par un escalier de 15 à 16 degrés. A l'époque de la Révolution elle fut abandonnée; mais en 1854, on l'a restaurée, pour remercier Dieu d'avoir préservé la ville du choléra. Les nouveaux vitraux qu'on y a placés rappellent plusieurs traits de la vie de saint Bernard. Dans la rosace percée dans le pignon, la bienheureuse Aleth est représentée tenant son fils par la main, avec cette légende : *Saint Bernard arrivant aux écoles de Châtillon, conduit par sa mère.* A gauche, on voit un chien qui est environné de cette inscription : *Eris egregius predicator et tanquàm bonus canis, custos domùs Dei, contrà inimicos fidei latratus magnos editurus. Tu seras un brillant prédicateur; comme un chien fidèle tu garderas la maison de Dieu et tu pousseras de grands cris contre les ennemis de la foi.*

Le premier vitrail du mur latéral nous montre saint Bernard et ses trente compagnons se préparant à la vie religieuse par la prière et la retraite, dans la maison de son père.

Au bas du médaillon on lit cette inscription :

L'an de l'Incarnation M.DCCCLIV, à la gloire de Dieu, en l'honneur de Notre-Dame, de saint Bernard et de saint Vorles, et en actions de grâces de la délivrance du choléra, cet oratoire antique a été restauré par les soins et les pieuses offrandes des habitants de Châtillon.

Le deuxième vitrail figure les adieux de saint Bernard à son père, et le troisième, son départ pour la vallée d'absinthe (Clairvaux).

Un plancher, couvert de peintures, sépare la crypte de l'église qui est au-dessus. Près de l'autel, du côté de l'Evangile, on a peint l'Annonciation de la Sainte Vierge

1. *Notice sur l'Eglise de Saint-Vorles*, par M. Lapérouse.

avec ces mots : *Ecce ancilla Domini. Voici la Servante d*
Seigneur. Du côté de l'Epitre, on voit la mère de Die
tenant l'Enfant Jésus dans ses bras; saint Bernard à ge
noux, semble lui dire : *Monstra te esse matrem. Mon*
trez que vous êtes une mère. La Vierge lui répond : *Sus*
cipe, Bernarde, puerum meum totius (mundi Redempto
rem), Bernard; recevez mon Fils, le Rédempteur d
monde.

Ces médaillons ont remplacé d'anciennes peintures
fresque qui représentaient le miraculeux allaitement d
saint Bernard par la Sainte Vierge. Ce miracle est célèbr
il faut nous y arrêter quelque peu.

Voici comment le P. Legrand le raconte :

« Pendant douze à quatorze ans que saint Bernar
« demeura à Châtillon, c'est-à-dire de l'âge de sept o
« huit ans jusqu'à celui de vingt-et-un ou vingt-deux, i
« allait souvent faire ses prières et contenter sa dévotio
« devant cette image (statue) dans la chapelle de Notre
« Dame; il arriva donc un jour, qui fut le 13 mai, que c
« jeune gentilhomme vraiment dévot à la Sainte Vierg
« et brûlant d'une sainte ardeur de la servir et de l'ho
« norer parfaitement, s'étant prosterné aux pieds de s
« bonne maîtresse pour lui offrir ses vœux, et rappelan
« en sa mémoire le mystère de la Nativité de Notre-Se
« gneur qu'il lui avait fait connaître dans une extase
« pendant la nuit de Noël, dans cette même chapelle
« considérant l'excellence de la maternité de la Vierg
« N.-D. et tout le mystère de l'Incarnation du Verbe
« bref, faisant la méditation en prose rimée sous le titr
« d'*Ave Maris stella*, qui n'est qu'une paraphrase d
« l'*Ave Maria*, quand il vint à ses paroles : *Monstra t*
« *esse matrem*, l'image détacha miraculeusement une d
« ses mains, avec laquelle elle tenait l'Enfant Jésus et l
« portant à sa mamelle, elle en fit distiller trois goutte
« de lait dans la bouche et sur la langue du Saint, qu
« produisirent une telle douceur en son âme et un ravis

« sement d'esprit si extraordinaire qu'il ne put s'empê-
« cher de le témoigner par les paroles suivantes : *Virgo*
« *singularis* (1) ».

A l'appui de ce récit le P. Legrand reproduit une charte de 1340, dont je parlerai un peu plus loin.

Mais, je dois le dire, ce miracle accepté par plusieurs auteurs, est tenu pour suspect par d'autres.

Henriquez le regarde comme certain ; Manrique l'admet également ; il dit seulement qu'on n'est pas d'accord sur le lieu où il est arrivé. Selon les uns, ce serait à Spire, selon d'autres, à Châtillon. Ce dernier sentiment paraît plus vraisemblable à l'Annaliste cistercien (2).

Mais l'homme qui a peut-être le mieux connu la vie de saint Bernard, le grave Mabillon, émet des doutes sur la vérité de ce mystérieux allaitement.

Voici comment il s'exprime : « Dans tous les livres qui
« rapportent les miracles de saint Bernard, il n'est fait
« aucune mention de ce lait miraculeux que la Bienheu-
« reuse Vierge aurait fait jaillir dans la bouche de Ber-
« nard ; et cependant ce miracle, moins certain que
« beaucoup d'autres, a été reproduit par des peintres, et
« nous voyons maintenant cette image répandue de
« toutes parts par les dévots indiscrets du saint Doc-
« teur (3) ».

L'auteur de la vie de saint Bernard, insérée dans les Bollandistes, au 20 août, le P. Pien examine longuement les raisons qui militent pour ou contre ce fait miraculeux, et il se range à l'opinion de Mabillon. Ceux qui croient à une pieuse allégorie lui semblent plus près de la vérité que ceux qui admettent un allaitement réel et physique (4).

Au sentiment de ces deux auteurs j'ajouterai celui

1. *Histoire saincte de Chatillon*, p. 161 et suiv.
2. *S. Bernardi acta, apud.* Migne, T. IV, col. 876-877.
3. *Ibid.*, col. 879, et *S. Bern. opéra*, T. II, p. 1231.
4. *S. Bern. acta, apud.* Migne, col. 880.

d'un historien moins connu, mais dont l'opinion me paraît ici d'un grand poids. Un chanoine régulier de Châtillon-sur-Seine, François Hocmelle, a étudié les chartes de son abbaye, et les a réunies, en 1730, dans un cartulaire resté manuscrit. On y trouve un diplôme de 1340, qui raconte le miracle de la lactation, comme on l'a vu plus haut. Ce diplôme est daté d'Avignon, qui était alors la résidence des papes; il porte la signature de cinq évêques, entre autres, de Jean, évêque de Langres; de nombreuses indulgences y sont accordées à ceux qui viennent prier dans l'église de Saint-Vorles et devant la statue de la Sainte Vierge.

Certes, ce serait là un insigne témoignage en faveur du miracle; mais sans doute ce diplôme ne lui a point paru réunir toutes les garanties désirables d'authenticité; car voici ce qu'il dit:

« On aimerait à voir les preuves de ce prodige, comme « vous devez le penser. Or, il n'en est fait aucune « mention avant le XIVe siècle; il n'en est nullement « question dans une vie de saint Bernard écrite au « XIIIe siècle et conservée dans la bibliothèque de l'abbaye « de Châtillon. L'original du diplôme de 1340 n'existe « plus. La copie qu'on possède vient de Jean, abbé de « Vaux-la-Douce, qui l'a trouvée dans un vieux missel « ou registre, et qui l'a fait transcrire en 1489, devant « un notaire apostolique, à la demande de Pierre Phi- « lendrier, chanoine de Châtillon et vicaire perpétuel « (curé) du château (ou de l'église de Saint-Vorles). »

Et il termine en citant le passage de Mabillon que j'ai rapporté plus haut (1).

J'ai exposé loyalement les deux sentiments opposés sur ce miracle, chacun peut choisir celui qui lui conviendra le mieux. Pour moi, j'imiterai la prudence de ceux qui n'ont rien voulu décider.

1. *Historica descriptio abbatialis ecclesie Beatæ Mariæ de Castellione ad Sequanam*, p. 53vo et 55ro (arch. de la Côte-d'Or, H. 18).

Le diplôme de 1340 attribue le *Salve Regina* à saint Bernard, et la même opinion se retrouve dans divers auteurs. Or, il est certain que cette belle antienne est antérieure à l'illustre Docteur; le véritable auteur est Adhémar, évêque du Puy. Mais si le saint abbé n'a point composé cette prière, il en fut du moins le zélé propagateur. C'est ce qui ressort clairement de l'extrait suivant de la chronique d'Albéric, auteur du XIIIe siècle.

« Année 1130. Le Bienheureux Bernard, dit-il, étant « venu à Dijon, passa la nuit dans l'abbaye de Saint-« Bénigne, qu'il a toujours beaucoup aimée; parce que « les restes de sa mère y reposaient. Tandis qu'il était « devant l'horloge, près de l'autel, il entendit les anges « chanter le *Salve Regina* avec une douce harmonie. « Pensant que ce chant venait du chœur des religieux, il « dit le lendemain à l'abbé: Vous avez parfaitement « chanté cette nuit l'antienne du Puy, près de l'autel de « la Sainte-Vierge. Cette antienne est appelée du Puy, « *parce qu'elle a été composée par Adhemar, évêque du* « *Puy*. Or on reconnut qu'à l'heure où ce chant fut en-« tendu par le saint, les religieux n'étaient pas encore « levés. Depuis ce temps, il se rappelait souvent cette « antienne, et il l'entendit également chanter, dit-on, « près de l'autel de la Sainte Vierge à Clairvaux. Dans un « chapitre général de Cîteaux, il demanda que cette « pieuse prière fut récitée dans tout l'ordre; et c'est ce « qui eut lieu. (1)

Mais saint Bernard est-il l'auteur de la triple salutation qui termine cette antienne: *O clemens, o pia, ô dulcis Virgo Maria?*

On raconte, en effet, qu'étant à Spire, prosterné dans la principale église de cette ville, le saint ajouta ces trois invocations à la fin du *Salve Regina*, et que la Sainte Vierge lui répondit hautement: *Salve Bernarde, salut Bernard.*

1. *Recueil des Hist. de France*, T. XIII, p. 697-698.

Trois plaques de métal incrustées dans le pavé de ce temple rappellent ce miracle. Le P. Pien qui en examine les preuves, n'ose se prononcer pour l'authenticité. La raison qu'il en donne, c'est que les secrétaires de saint docteur qui le suivaient et enregistraient chaque jour les merveilles qu'il opérait, ne disent pas un mot de cette salutation miraculeuse; et cependant, ajoute-t-il, il importait beaucoup à la gloire du Saint de ne pas le passer sous silence. (1)

C'est encore une opinion assez répandue que l'*Ave Maris Stella* est de saint Bernard; or, cette prose était en usage dans l'Eglise longtemps avant l'illustre religieux; les savants la croient antérieure au xe siècle. Mabillon atteste qu'il l'a vue dans deux manuscrits plus vieux que l'abbé de Clairvaux; l'un de Saint-Germain, l'autre de l'Oratoire. Selon M. Hauréau, on la rencontre dans des écrits du siècle précédent, en particulier dans le n° 95 de saint Gall. (2)

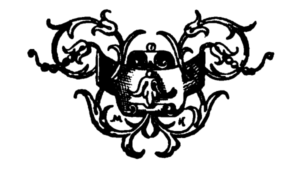
Mais à quoi bon, me dira-t-on peut-être, ces observations et ces critiques? Ne craignez-vous pas d'amoindrir la gloire du grand Saint de la Bourgogne? Nullement. Saint Bernard est assez riche de son propre fonds; il n'a pas besoin qu'on lui prête des œuvres qui ne sont pas de lui, et sa renommée n'a rien à gagner à des miracles incertains. Je ne cherche que la vérité historique, et en ceci je suis sûr de ne point déplaire au grand Docteur qui a toujours combattu l'erreur partout où il l'a rencontrée.

A la prière de Pierre Philendrier, chanoine régulier de Châtillon-sur-Seine et vicaire perpétuel (curé) de l'église de Saint-Vorles, Jean, abbé de Vaux-la-Douce, délivra un *vidimus* de lettres datées d'Avignon, le 4 octobre 1340, relatant le miraculeux allaitement de saint

1. *S. Bernardi Acta, apud.* Migne, col. 871.
2. *Journal des Savants,* année 1882, pag. 440 — article de M. Hauréau.

Bernard par une antique statue de la Sainte Vierge, et accordant de nombreuses indulgences à ceux qui viendront prier devant cette statue et dans l'église de Saint-Vorles.

Cette charte, conservée aux Archives de la Côte-d'Or, est extraite du Cartulaire de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, H. 18, n° 205.





CHRONIQUE

Les Saints Jumeaux à Langres. — Science, critique et traditions. Libéralisme historique.

La question de nos origines chrétiennes ne cesse pas d'attirer les érudits et les amateurs. Gros volumes, brochures de tous formats, articles divers se succèdent presque sans interruption, et le chroniqueur se trouve à chaque instant ramené sur un terrain où s'engagent tant de pacifiques batailles pour la cause de la vérité. Hier, nous nous occupions de saint Bénigne et de ses récents biographes ; aujourd'hui, nous avons à entretenir nos lecteurs de la brochure que M. l'abbé Alfred Toussaint vient de publier sous ce titre fort net : *Les Saints Jumeaux sont Langrois* (1). L'auteur, on le voit, a voulu trancher la question posée depuis plus de deux siècles relativement à l'origine des Trois Jumeaux. Sont-ils Langrois ? Sont-ils Cappadociens ? Faut-il croire les actes latins envoyés par Warnahaire à saint Céraune, évêque de Paris, au commencement du VIIe siècle ? faut-il au contraire ajouter foi aux actes grecs communiqués par Marc-Welser au R. P. Rosweyde ? Voilà la controverse, telle qu'elle a été établie par les Bollandistes eux-mêmes. Bolland, en effet, qui publia les Vies des Saints de janvier et de février laissa la question pendante. Lorsque Mgr Bougaud, en 1859, fit paraître son *Etude historique* sur saint Bénigne, il consacra tout le chapitre V de son premier Livre à cette question et se prononça en faveur de l'origine langroise dans une dissertation fort intéressante sur laquelle le R. P. Van Hooff a porté récemment le jugement qui suit : « Cl. Bougaud de hisce martyribus, deque

1. 102 p. Langres, impr. et libr. Rallet-Bideaud, 3, rue de l'Homme-Sauvage. 1889.

Actis eorum longissimam disputationem instituit, dignissimam sane quæ legatur. Vereor tamen ne facundissimus auctor majorem eloquentiæ quam genuinæ eruditionis ac præsertim sinceritatis laudem sibi meruerit (1).

M. Alfred Toussaint, s'est laissé à son tour tenter par ce sujet, et il a réuni tous ses arguments dans le livre annoncé plus haut, et dont voici l'analyse; nous laissons la parole à l'auteur : « A l'école qui réclame pour la Cappadoce la naissance et le martyre des saints Speusippe, Eleusippe, Mélasippe, Néon et Turbon, des saintes Léonille et Junille, j'oppose : 1° le témoignage des monuments ; 2° le témoignage des martyrologes et des liturgies ; 3° le témoignage de la tradition langroise ; 4° les incertitudes au sujet des Actes grecs. » Ce programme est fidèlement suivi. Après avoir étudié dans son premier chapitre les « monuments », c'est-à-dire le Martyrat, la crypte et la basilique de Saint-Geosmes, le cimetière primitif et l'origine du village de Saint-Geosmes, M. Toussaint passe à l'examen des martyrologes et de la liturgie langroise dans leurs rapports avec la question qui l'occupe. Ces deux premières parties remplissent presque tout l'ouvrage : vingt pages seulement sont consacrées à la tradition et aux Actes grecs.

Par cette simple analyse, les lecteurs qui ont présente à la mémoire la dissertation de Mgr Bougaud penseront peut-être que, si l'auteur nous offre une « nouvelle étude », ses arguments paraissent, en général, peu nouveaux. A les étudier de près, en effet, à les confronter avec le texte de Mgr Bougaud, on reconnaît que les principaux arguments de M. Toussaint ont déjà été produits dans *l'Etude historique*. Il la cite d'ailleurs assez fréquemment ; parfois, cependant, il semble que les guillemets font défaut ou n'embrassent pas un paragraphe assez long, comme il arrive aux pages 57, 60 (2). M. Toussaint a aussi reproduit trop scrupuleusement deux passages des Actes grecs, publiés par Mgr Bougaud, d'après un manuscrit de la cathédrale d'Autun, et dans lesquels notre compatriote relevait des expressions de date relativement récente. Voici ces passages : *Cæperunt..... persecutionis* paga-

1. Acta Sanct. T. I Nov., p. 139.
2. Cf. *Etude critique*, p. 126, 147.

norum (1), *qui tunc ebulliebat penitus non timere..... — Perrexerunt ad domum eorum, ut XII deos quos in templis singulis positos colebat* antiquitas... Tel est le texte de Mgr Bougaud; M. Toussaint fait remarquer à son tour les expressions *paganorum* et *antiquitas*, mais il aurait pu voir dans les *Analecta Bollandiana* (2) une autre leçon où l'on ne trouve plus ces mots d'origine récente (3); on lit, en effet, *persecutionis* fervorem *qui tunc bulliebat*..... et *quos..... colebant* antiquitus. Ce texte des *Analecta* ayant été publié en 1883 M. Toussaint aurait dû en tenir compte dans sa « Nouvelle étude ». — Voici encore quelques observations. A propos de la date de la mort des Saints Jumeaux que les martyrologes, ainsi que Warnahaire, placent sous Aurélien, — ce qui donne lieu à une objection, — notre auteur s'écrie : « Hé! mon Dieu, ce terrible reproche, déjà tant répété contre les Actes de Warnahaire, va-t-il devenir un sempiternel refrain à l'adresse aussi de ceux qui ont composé ou augmenté les martyrologes? Dans 20 ans, je gage, la savante génération qui nous survivra, devra rire de notre simplicité et de notre ignorance » (p. 61). Puis, il nous explique avec M. de Rossi que le même personnage peut être désigné tour à tour sous les noms de *Faustinus* et *Faustinianus;* que *Clementinus* et *Clementianus* peuvent désigner le même individu; il suffit donc de mettre *Aurelius* à la place d'*Aurelianus* et « l'erreur prétendue des martyrologes et de Warnahaire s'expliquera facilement; l'écrivain langrois du VII[e] siècle, si attaqué cependant sur ce point, n'aura commis aucune faute » (p. 63). Fort bien! Il y a deux siècles que Dom Ruinart a indiqué la possibilité de cette substitution. Mais ne croyons pas trop à l'exactitude chronologique de Wanahaire, puisque M. Toussaint nous avertit lui-même (p. 9) que cet auteur « donne comme prédécesseur à Aurélien, l'empereur Sévère qui mourut en 211, et n'a pu conséquemment laisser l'empire même à Marc-Aurèle, si l'on suppose une erreur de copiste pour le mot *Aurélien*? » — M. Toussaint n'est-il pas aussi un peu

1. *Paganorum* est la leçon adoptée par Mgr Bougaud au lieu de *per eorum* qu'il lisait dans le manuscrit.
2. T. II, p. 378.
3. Remarquons que *paganus* se rencontre, avec le sens de *païen* dans Saint Augustin, Saint Jérôme, dans le Code Théodosien, et même déjà dans Tertullien : *Corona militis*, 11.

téméraire lorsqu'il affirme (p. 10), qu'on ne connaît « aucune persécution ayant sévi en Cappadoce avec une violence si terrible qu'aucun prêtre n'ait survécu ? » Et que pense-t-il de la persécution de Maximin (235-238) et de cet édit qui, suivant le témoignage d'Eusèbe, ordonnait de mettre à mort les chefs des grandes Eglises ? Orose nous apprend de son côté que la persécution s'attaquait aux prêtres, aux clercs, c'est-à-dire aux docteurs. La Cappadoce aurait-elle échappé aux ordres de Maximin? Nullement; on n'y poursuivit pas seulement les membres du clergé, mais les fidèles eux-mêmes. M. Toussaint trouvera un témoignage écrit dans la lettre de Firmilien, évêque de Césarée de Cappadoce, à saint Cyprien : *persecutio..... terribilior effecta est... Serenianus tunc fuit in nostra provincia præses, acerbus et dirus persecutor.* Une persécution qui se présente à nous avec ces caractères ne peut-elle pas être regardée comme celle à laquelle l'auteur des Actes grecs fait allusion lorsqu'il dit: *persecutor omnes occiderat sacerdotes?*

Les remarques précédentes nous donneront peut-être la permission de penser que M. Toussaint n'était pas suffisamment autorisé à faire si haut la leçon aux critiques en rappelant que leur devoir est « ..... d'interroger l'archéologie, la liturgie, etc., sciences dont le concours offre de précieuses ressources, soit pour l'intelligence, soit pour l'explication des anciens Actes. Cette tâche, je l'avoue, est pénible et demande du temps; mais pour arriver à la vérité en matière d'hagiographie, il ne faut ni manquer de patience, ni reculer devant des sacrifices » (p. 99). Voilà de bons avis; mais il convient de toujours joindre l'exemple au précepte.

Nous nous arrêtons à ces critiques de détail (1), notre rôle

1. Nous n'avons rien dit du style qui est chose secondaire en matière d'érudition. M. Toussaint ne recule pas devant le barbarisme : « les invasions ont *idiotisé*..... » (p. 46); on peut trouver que le ton est parfois un peu vulgaire : « Décidément, le brave homme (Warnahaire) n'est fort, ni en géographie, ni en histoire, ni en théologie » (p. 10); la clarté fait aussi défaut : « Bien souvent, « les vieilles traditions, empreintes de la piété de tant de générations, » reposent sur des faits indiscutables; la science n'a pas alors la liberté de les battre en brèche, sous le prétexte de découvrir des renseignements historiques (?). De plus des droits sacrés se rattachent à ces « vieilles traditions; » or, la science n'a jamais eu la liberté de violer des droits certains et sacrés » (p. 100). Nous ne faisons pas un reproche de quelques fautes d'orthographe : « la *grand'*-croix du cimetière » (p. 12); « infatiguables » (p. 98); ce sont manquements qui peuvent être imputés au correcteur des épreuves et qui d'ailleurs n'empêchent pas d'être bon archéologue.

n'étant pas de traiter la question elle-même. M. Toussaint pourrait d'ailleurs nous reprocher de n'avoir pas visité les « monuments langrois et de n'avoir pas lu cette histoire « écrite par de rudes ouvriers à la surface du sol et dans les entrailles de la terre, plusieurs siècles avant Warnahaire » (p. 11). Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'être Langrois pour apprécier la portée des arguments qu'il a exposés et c'est ce qui nous autorise à dire que la conviction n'est pas produite par la lecture de sa brochure. — Les belles causes ne suffisent pas à rendre bons les arguments défectueux; ce sont, au contraire, les bons arguments qui font les thèses irréfutables; on dit même que *causa patrocinio non bona, pejor erit*. Les bonnes intentions d'un auteur ne font pas toujours que son œuvre soit solide, et par conséquent n'empêchent pas la science historique de maintenir ses conclusions lors même qu'elle doit froisser, par les doutes qu'elle émet, des convictions anciennes et d'ailleurs très respectables. Il nous semble que les auteurs du *Gallia Christiana*, parlaient avec un parfait bon sens quand ils terminaient l'exposé de la controverse sur les Saints Jumeaux par ces mots : *Haec quidem a nobis vel invitis amor veritatis et summorum virorum auctoritas extorquet; nihil tamen exinde Lingonensium traditioni detractum volumus, eam libenter admissuri si lux major nobis affulserit.*

Pourquoi, en effet, exiger de l'histoire — qui, suivant le mot de Lacordaire, est un organe par lequel nous avons vue sur les faits passés, comme s'ils étaient présents — pourquoi exiger de l'histoire qu'elle nous affirme voir clairement ce qui, en réalité, reste obscur pour elle ? Laissons-la faire ses observations et exposer ses réserves ; elle ne nie pas qu'un événement ait existé, parce qu'elle ne peut pas l'atteindre ; elle est toute disposée, au contraire, à le recueillir dans la trame serrée de ses récits, lorsqu'elle en aura constaté l'existence ; elle sait fort bien qu'il y a lieu de distinguer entre les événements scientifiquement connus et ceux qui sont réellement arrivés; ceux-ci sont beaucoup plus nombreux que ceux-là ; en relatant les premiers qui lui sont seuls prouvés, elle ne prétend point proclamer qu'il n'y en a point d'autres; mais elle ne les connait pas sûrement. La véritable Histoire de France, a dit quelque part Augustin Thierry, est encore

dans les archives ; elle en sort peu à peu ; il en est de même de l'histoire générale qui se développe chaque jour et qui pourra attester, au cours de ses progrès, la vérité de ce que les traditions locales ou générales répétaient depuis longtemps ; mais il faut que les travaux qui démontrent la vérité des traditions soient rigoureusement scientifiques. En émettant cette idée nous ne sommes que l'écho de voix autorisées. Le Dr Funck, théologien catholique dont on a loué les travaux sur les Pères apostoliques, écrivait, il y a deux ans environ, dans une revue allemande, à propos d'une remarquable édition du *Liber Pontificalis* : « Puisse l'exemple d'un travail strictement scientifique tel que celui que vient de nous donner M. Duchesne trouver parmi ses compatriotes des imitateurs zélés. Un travail de ce genre servira plus la cause catholique que dix de ces écrits si nombreux qui témoignent incontestablement d'un grand zèle apologétique, mais où manquent trop souvent le sens critique et un jugement impartial. Une fois déjà, la France a tenu, parmi les autres nations, le premier rang dans les études théologiques et historiques. Puisse-t-elle produire encore des travaux comme ceux du XVIIe et du XVIIIe siècle, travaux qui, même de nos jours, n'ont pas encore été surpassés ! » M. Martin, professeur à la Faculté de théologie de Paris, écrivait aussi il y a quelque temps : « On ne gagne plus aujourd'hui, dans les discussions, les victoires « avec l'impétuosité seule » mais avec la raison, avec la modération, avec la bienveillance, avec des arguments bien précis, bien nets, bien convaincants. Pas de parti pris ! Rien ne rend un homme plus rebelle à toute démonstration que des affirmations faites à tort et à travers ou que la négation de faits évidents et palpables (1). » Et, puisque nous en sommes aux citations, n'est-il pas bon de rappeler ici, malgré leur sévérité, les paroles écrites, en 1880, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, le célèbre auteur du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge*, lorsqu'il énonçait les causes de l'infériorité relative des écrivains catholiques dans le mouvement scientifique de notre époque : « Une dernière cause de décadence, disait-il, est, à mon sens, cette infatuation qui, sous le nom de bon esprit, fait passer des œuvres chétives et sans valeur, espérant dissimuler sous un pavillon d'ortho-

1. La Science catholique, n° du 15 déc. 1888, p. 36.

doxie la médiocrité ou la fausseté de la marchandise. On trouve encore de nos jours, comme au temps de Mabillon, des catholiques dont l'intelligence attardée a conservé le culte des légendes apocryphes, et qui dans leur zèle pour les fictions édifiantes reprochent aux vrais savants les scrupules de leur critique (1). » Ce ne sont point assurément ces auteurs plus zélés qu'éclairés qui rendront des services à la grande cause de la vérité, mais bien au contraire ces défenseurs, dont parlait naguère S. S. Léon XIII, qui peuvent revêtir les armes mêmes de leur adversaires et les poursuivre sur leur propre terrain (2). Puisse le nombre de ceux-ci s'augmenter pour remplacer ces écrivains inutiles à la science, que les Bollandistes ont si bien caractérisés en ce latin expressif : *Alii.......... quod semel scriptum invenerunt, fideliter in novos libros referunt, nec nova inquirentes, nec vetera dijudicantes, nec consueta trutinantes. Quorum est legio; quos si legeris, tandem reperies omnes omnino coctam toties recoquere cramben !*

Mais alors, dira-t-on, les traditions ne sont rien pour vous, vous les sacrifiez à une critique exagérée ; vous marchez à la suite des *dénicheurs de saints ;* et ces croyances séculaires transmises par le culte pieux et fidèle des générations, vous ne les regardez pas comme l'expression de la vérité; vous rejetez la tradition..... Nous souhaitons vraiment qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. Le mot de critique — si orthodoxe qu'il soit — excite la défiance de certaines personnes, et, lorsqu'on parle des droits et de la nécessité de la critique, on est un peu exposé à paraître suspect à ceux qui ont contre elle des préventions plus fortes que raisonnables. Si l'on avance que certaines traditions ne sont pas absolument prouvées, on excite l'étonnement ; si, par amour de l

1. *Les lettres chrétiennes*, n° 1. (Mai-juin 1880) p. 155. — Le passage est suivi d'une note de la Direction qu'il est bon de reproduire : « Il est à peine besoin de faire remarquer que la critique recommandée par M. U. Chevalier n'a rien de commun avec la critique rationaliste, qui, elle, s'attaque aux vérités révélées, nie les faits de l'ordre surnaturel et ne tend à rien moins qu'à détruire toutes les traditions de notre foi. Il ne s'agit ici que des légendes apocryphes et reconnues comme telles aussi bien par l'Eglise que par la science. Il est d'ailleurs tout un ordre de faits historiques et philologiques dont l'Eglise laisse la discussion parfaitement libre. »

2. *Qui adversarios illo ipso in campo quem diximus ac simili armatu persequerentur*. Bref à Mgr d'Hulst, 20 mai 1887.

vérité, on n'applaudit pas des deux mains à l'ouvrage d'un auteur qui a pour but de défendre des traditions chères et anciennes, on passe facilement pour un ennemi de ces traditions; et qui sait si l'orthodoxie de celui qui est rebelle à l'admiration n'est pas quelque peu suspecte (1)? Qu'on nous permette donc encore quelques explications (2).

Pour prévenir toute équivoque, remarquons bien tout d'abord que quand nous parlons de la tradition, il ne s'agit pas de la tradition dogmatique. Celle-ci, ayant la mission de nous faire connaître la doctrine révélée, est d'une nature à part. L'assistance divine empêche que l'erreur ne se glisse dans la croyance générale, et ne prenne place au milieu du dogme révélé. Mais les traditions purement humaines n'ont point ce privilège. Evidemment, lorsqu'il s'agit d'une croyance qui remonte à l'époque même du fait qui en est l'objet, et que l'on prouve que cette croyance traditionnelle a été, à l'origine, admise par des hommes véridiques qui n'ont pas pu se tromper, ni être induits en erreur, nous avons la certitude morale de la vérité de ce fait. Mais, ordinairement, ce que l'on entend par « traditions » n'a pas ce caractère: « Des faits se présentent, dit le R. P. de Smedt, dont on n'a surpris de trace dans aucun écrit, dans aucun monument contemporain; ils sont demeurés ensevelis pendant des siècles dans d'épaisses ténèbres, et tout à coup, après un si long intervalle, on les voit se produire avec éclat et se faire accepter comme indubitables. Des milliers de bouches les racontent, souvent avec force détails très précis, mais sans jamais apporter une garantie sérieuse qui permette de s'assurer de la fidélité des récits. On dit alors que ces faits nous sont révélés par le témoignage de la tradition. Quelle confiance mérite ce témoignage? Ses premiers auteurs nous sont complètement inconnus, aussi bien

1. Il est des juges sévères, en effet, et certaines opinions sont, par eux, vite taxées d'hérésie. M. Darras, p. ex., écrivait dans son *Histoire générale de l'Eglise*, t. X, p. 344: « Les rationalistes que nous avons jusqu'ici rencontrés sur notre chemin ne manquent pas d'opposer à la *vérité catholique sur l'apostolicité de nos Eglises* un texte très laconique et fort mal compris de Sulpice-Sévère. »

2. Nous prenons ici pour guide, en les analysant ou en les citant, les pages écrites sur la valeur de la tradition par le R. P. de Smedt, président des Bollandistes, dans son ouvrage: *Principes de la critique historique* (Liège et Paris, 1883) « très bon livre d'une remarquable largeur de vues », au jugement de M. Ad. Tardif. Nous n'avons pas qualité pour en faire l'éloge; mais nous serions heureux de contribuer à le faire lire.

que tous les intermédiaires qui ont dû le faire parvenir jusqu'à l'époque où on peut le constater. Les suppositions favorables ou défavorables à son autorité ont beau jeu dans un si vaste champ (1) ». Ces traditions, dira quelqu'un, ne peuvent s'expliquer que par la vérité même des faits qu'elles nous rapportent : leur existence est inexplicable si elles ne s'appuient pas sur la vérité ; elles sont vraies parce qu'elles existent. — Eh bien ! non ! ces traditions peuvent venir d'une tout autre source que la vérité ; elles peuvent n'être que la conséquence de cette facilité avec laquelle le peuple suppose un fait, invente une explication, transforme une hypothèse en réalité, et interprète à sa façon des œuvres d'art dont la signification lui est inconnue. Que de fois on a constaté que le courant de la tradition n'entraînait pas seulement les eaux limpides puisées à la source, mais en outre beaucoup d'éléments étrangers ! que de fois aussi on a remarqué que ses eaux étaient corrompues à la source même ! Le souvenir du conquérant romain ne fait-il pas que la tradition décore du nom de *Camp de César* les endroits où l'on retrouve quelques ruines de constructions militaires ? M. Gaston Paris n'a-t-il pas, dans l'une des dernières séances solennelles de l'Académie des inscriptions et belles-lettres montré la fausseté d'une légende, transmise par la tradition thuringeoise, et suivant laquelle un comte de Gleichen, vers 1227, tombé, en Palestine, au pouvoir des Sarrasins, aurait été sauvé par la fille du Soudan qu'il aurait épousée ensuite, du vivant de sa première femme, avec l'autorisation donnée par le pape pour ce cas extraordinaire? Ainsi parle la tradition par la bouche du cicerone qui fait voir une pierre tombale où un chevalier est représenté entre deux figures de femme. La science a détruit cet ingénieux roman et démontré que le personnage représenté était le comte Lambert II, mort en 1227, qui n'est jamais allé en Palestine et qui a bien eu deux femmes, mais l'une après l'autre. La tradition parle autrement parce que l'imagination populaire se donnant libre carrière a forgé, avec maintes circonstances intéressantes, le conte dont M. G. Paris a fait si bonne justice. — Est-ce que, tout récemment encore, un biographe de Richelieu ne faisait pas remarquer que, quelques années après la mort du grand ministre, on montrait dans le

1. Op. cit p. 160.

château de Richelieu reconstruit « la chambre où son illustre mère accoucha heureusement de cet illustre fils » ? Et cependant Richelieu est né à Paris. La vanité nuit parfois à la vérité des traditions.

On nous objectera, sans doute, que ce sont là des traditions purement populaires, et que les traditions des églises particulières portant sur des faits importants, admis par des personnes très recommandables ont une tout autre valeur. Nous le voulons bien; mais comment les accepter de confiance comme étant l'expression de la vérité lorsque l'on réfléchit que quelques-unes de ces traditions ont été prises en flagrant délit d'erreur. La légende, par exemple, de la papesse Jeanne qui aurait occupé le trône de saint Pierre en 853, fut admise sans difficulté par des théologiens et des canonistes distingués et même propagée par des écrivains très catholiques. Comment une semblable invention a-t-elle pu s'accréditer à ce point? — « Que dire de la fête célébrée pendant si longtemps à Cologne en l'honneur du prétendu pape saint Cyriaque, qu'on disait avoir abdiqué la dignité pontificale au IIIe ou au IVe siècle pour servir de guide à sainte Ursule et à ses compagnes, et avoir été martyrisé avec elles? Légende qui obtint tant de crédit, sur la foi des traditions de l'église de Cologne, qu'elle fut adoptée et maintenue jusqu'au milieu du XVIe siècle, non seulement par les chroniqueurs, mais encore dans le recueil des lois canoniques et dans le bréviaire romain? (1) » — Citons encore ce fait rapporté par le P. de Smedt, d'après Mabillon; il montrera jusqu'à l'évidence combien il est inexact de dire que « le peuple ne rend les honneurs du culte qu'à bon escient (2). » « Du temps d'Urbain VIII, arriva à Rome une supplique d'une église d'Espagne, qui demandait des indulgences pour la fête d'un *saint Viar*, dont elle prétendait posséder le corps. La nouveauté de ce nom surprit le pape. Avant de rien accorder, il voulut savoir sur quels monuments reposait le culte du prétendu saint. L'enquête aboutit à constater que toutes les preuves de sa sainteté se réduisaient à une pierre placée à l'endroit où on le croyait enseveli et sur laquelle se lisait son nom clairement tracé : *S. VIAR*. La pierre fut examinée avec attention par des épigraphistes un

1. Op. cit. p. 174.
2. A. Toussaint, op. cit., p. 77.

peu plus habiles que le clergé et le peuple du bourg espagnol, et ces savants n'eurent pas de peine à y reconnaître les restes d'une inscription presque entièrement effacée, où était mentionné un *præfectuS VIARum* ou intendant des chemins publics au temps de la domination romaine. Naturellement, il ne fut plus question d'indulgences ni de fête (1) ». — Il faut bien l'avouer, ces faux témoignages de la tradition ne permettent pas de la croire sur parole, et « montrent assez combien est peu décisive l'autorité des traditions d'une église particulière. (2) »

Soit, dira-t-on ; mais au moins quand il s'agit de traditions consignées dans les martyrologes et surtout dans le *Martyrologe romain*, ne les regardez-vous pas comme l'expression de la vérité ? — Ici, encore, il ne faut rien exagérer. On doit certes le plus grand respect à ce livre d'or de l'humanité qu'on appelle le *Martyrologe Romain* et il serait assurément très téméraire de rejeter sans raison son témoignage. La haute science du cardinal Baronius qui le corrigea est, à elle seule, une grande garantie de vérité ; mais cependant, ce livre n'est pas infaillible et tous ses témoignages ne sont par irréformables. C'est Benoit XIV lui-même qui nous l'enseigne : « Nous affirmons, dit-il, que le Saint-Siège ne juge pas que tout ce qui a été inséré dans le *Martyrologe Romain* est d'une vérité inébranlable et très certaine....... C'est ce qu'on peut très bien conclure des changements et corrections ordonnés par le Saint-Siège lui-même. (3) » Le même pape a prescrit de recourir à la S. Congrégation des Rites, si l'on trouvait dans le Martyrologe Romain quelque chose à corriger, et on lit en tête du tome XIII des *Acta Sanctorum* du mois d'octobre, des documents fort intéressants sur la question qui nous occupe. Un des Bollandistes avait signalé au Souverain Pontife, dans une audience, deux choses qu'il considérait comme des erreurs du Martyrologe. Léon XIII accueillit cette communication avec la plus grande bienveillance et ordonna de

1. De Smedt, op. cit., p. 192. — Cf. Mabillon, Iter italicum. (Paris, 1724, p. 143).
2. Ibid., p. 174.
3. Asserimus Apostolicam Sedem non judicare inconcussæ esse et certissimæ veritatis quæcumque in Martyrologio Romano inserta sunt... Quod et optime colligitur ex mutationibus et correctionibus ab ipsa Sancta Sede demandatis. (*De Servorum Dei beatificatione*, Lib. IV, part. II).

faire un rapport à la Congrégation des Rites; de plus, le cardinal Bartolini, Préfet de cette Congrégation, écrivit, le 24 février 1883, à l'auteur du rapport — c'était le R. P. Van Hooff — pour l'informer que ses arguments avaient paru d'un grand poids et que l'affaire, après les études préalables, serait soumise au jugement de la Congrégation. Voilà des faits qui peuvent rassurer sur l'orthodoxie des auteurs qui sont en contradiction avec le Martyrologe Romain.

Conclurons-nous que l'historien ne doit point s'occuper de la tradition? — Nullement. Si c'est une erreur de la regarder *a priori* comme un garant autorisé de la vérité historique, ce serait un tort de la négliger; elle compte au nombre des sources historiques parce qu'elle peut donner des indications précieuses, mettre sur la voie de fructueuses recherches et révéler dans les textes autorisés des détails que nous n'y aurions pas remarqués sans son témoignage (1). En scrutant les traditions, en examinant les circonstances de leur transmission, en les comparant avec les résultats acquis, on peut arriver, — comme nous avons essayé de le montrer pour nos traditions dijonnaises — à établir en leur faveur de véritables probabilités scientifiques. Or, souvent l'histoire ne peut aller au-delà de ces probabilités, et bien des faits ne lui apparaissent que dans une demi-lumière qui ne permet pas de reconnaître les détails avec certitude. Gardons-nous des excès : c'est par suite d'une intelligence peu nette du véritable sens des mots, que l'on oppose la tradition à la science ou à la critique. La science historique est la connaissance des événements passés; la critique est l'art de discerner les faits vrais des faits supposés; c'est l'instrument de la science; la tradition est une des matières sur lesquelles s'exerce la critique. Science, critique, tradition sont donc trois choses d'un ordre différent, et il est impossible de les opposer l'une à l'autre. Qu'on mette en garde contre des conclusions dont la fausseté s'insinue sous le couvert du beau nom de science; qu'on attaque les faux procédés d'une critique qui s'égare, à la bonne heure! tous les amis de la vérité applaudiront; mais se déclarer le champion des droits de la tradition contre les conclusions de la critique, et parler avec dédain de la science n'est point conforme aux règles de la saine logique. La science vraie existe

1. Cf. de Smedt, op. cit., p. 186.

en effet, incomplète, imparfaite comme la raison humaine; mais elle existe : c'est le magnifique résultat des efforts de l'esprit humain; il faut la respecter et l'aimer.

A plus forte raison, faut-il se garder d'adresser aux amis de la science, aux écrivains scrupuleux de la vérité, des épithètes comme celles de ***dénicheurs de saints*** ou de ***libéraux***. Appelons dénicheurs les vandales qui renversent les statues et les mettent en pièces; mais n'adressons pas cette injure à ceux qui débarrassent une statue vénérée de la poussière ou des faux ornements dont les âges l'ont recouverte, et qui cherchent à faire reparaître le piédestal de solide granit sur lequel elle repose. Quant au terme de libéral, ceux qui le donnent en ont-ils bien pesé le sens ? Nous avons toujours pensé que cette épithète s'appliquait, dans un sens défavorable, à ceux qui altèrent les droits de la vérité et font des compromis illicites avec l'erreur. Or, ceux qui, par respect de la vérité, ne veulent pas accepter comme certaine telle ou telle tradition qui n'est pas suffisamment prouvée; ceux qui cherchent à séparer — pour lui offrir leur culte — le vrai de ce qui est faux ou douteux, sont-ils vraiment coupables de cette altération des droits de la vérité et de sympathies illégitimes pour l'erreur ? Il semble que ce reproche conviendrait mieux à ceux qui proclament intrépidement la vérité de ce que l'on a raconté avant eux, par cette seule raison que cela s'est toujours dit, et qui mettent sur le même pied un fait historique scientifiquement démontré et des traditions qui n'ont pas une certitude suffisante. C'est là que se trouve la confusion blâmable et l'injure à la vérité, et nullement dans la conduite de ceux qui s'inspirent de la règle tracée par Léon XIII : « La première loi de l'histoire est de craindre d'affirmer quoi que ce soit de faux; la seconde, de ne pas craindre de dire ce qui est vrai; en outre, qu'il n'y ait nul soupçon de flatterie ou d'animosité : *Illud in primis scribentium observetur animo : primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis.*

Novembre 1889.

Edmond Burtey.





LE CAPITAINE BOSSU

Baigneux-les-Juifs, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, sans pouvoir se glorifier d'avoir produit des *illustrations*, a néanmoins donné naissance à certains hommes qui méritent d'être connus : le capitaine Jean-Bernard Bossu entre-autres.

Son acte de naissance et de baptême est rédigé en ces termes :

« Le 29 septembre mil sept cent vingt est venu au monde, Jean-Bernard, fils de Mr Bossu, maître chirurgien à Baigneux, et de Claudine Thibault, sa femme. Il a eu pour parrain Jean Bossu, son cousin, du dit lieu, et pour marraine Demoiselle Bernarde Bienaymé, aussi du dit lieu. Le dit sieur Bossu, père, les parrain et marraine ont signé avec moy qui ai fait le baptême, de l'agrément de M. le Curé.

Bde Bienaymé. J. Bossu. Bossu de Ruffey, prêtre. Martin, Diacre, ind. Mtre Trémizot, Conseiller du Roy et Docteur en médecine. »

Du contenu de cet acte on peut conclure que la famille Bossu s'était fait à Baigneux une position honorable, et avait d'assez belles alliances.

Il y a plus. L'année même de la naissance de Jean-Bernard, 1720, une épidémie désastreuse qui terrifiait et ravageait la localité, fut arrêtée par le dévouement et l'intelligence du Mre chirurgien. Seul il dut suffire à tout, car le Docteur Trémizot était alors dans sa quatre-vingt-onzième année. Aux sentiments d'estime se joignait donc la reconnaissance de la part des habitants.

Ajoutons à cela l'édification que la vie profondément chrétienne du M^tre^ chirurgien donnait à la paroisse. Il était membre de la confrérie du TT. SS. Sacrement et généreux envers elle. Nous en trouvons la preuve dans le LIVRE D'HONNEUR ET REGISTRE DES LÉGATS PIEUX OU SONT INSCRITS LES BIENFAITS ET BIENFAITEURS DE LA CONFRÉRIE DU SS. SACREMENT POUR OBLIGER LES CONFRÈRES A PRIER POUR EUX.

« 1733. Mtre Jean Bossu, chirurgien, a donné à la Confrérie du SS. Sacrement un voile de damas avec galons de 20 fr. »

Baigneux-les-Juifs avait alors pour Curé Mtre Sébastien Drap, Bachelier de Sorbonne, Archiprêtre de Touillon, d'une sainteté que les traditions locales proclament encore, après plus d'un siècle écoulé, et qui joignait à sa science un dévouement complet envers ses paroissiens.

Non-seulement il prépara Jean-Bernard à la première communion, mais des soins affectueux entourèrent le jeune homme, et tout porte à croire que le complément de ses études scolaires fut l'œuvre du Curé.

Quelle carrière allait s'ouvrir devant l'adolescent? Celle de la médecine sans doute, car ses aïeux formaient une généalogie de chirurgiens habiles. Les succès et la popularité de son père lui étaient connus; il le vit sans doute consigner ses observations et préparer le *Traité sur la Goutte*, imprimé plus tard et qui n'est pas tombé complètement dans l'oubli.

Son grand-père, Nicolas Bossu, décédé en 1691, est qualifié de Chirurgien Juré dans l'acte mortuaire. Membre aussi de la confrérie du SS. Sacrement, il récita pieusement, à sa dernière heure, le TESTAMENT DE SON AME dont la formule, empreinte de foi et de résignation, existe dans les archives paroissiales.

Jean-Bernard interrompit la lignée médicale, préférant l'épée du soldat à la trousse du praticien.

Il s'engagea, fut incorporé dans le régiment de Madame la Dauphine, se plia vite à cette nouvelle vie, et devint en peu de temps un soldat modèle. Ses chefs surent l'apprécier. Il franchit rapidement les grades inférieurs et obtint la lieutenance de bonne heure. Pouvait-on ne pas rendre justice à son respect absolu pour la discipline, à l'intrépidité dont il donna mainte fois des preuves éclatantes?

Citons seulement un coup d'audace qui remonte à ses débuts, car le fait eut lieu en 1744, au siège de Chateau-

Dauphin, sous le prince de Conti. Son ardeur le fit entrer des premiers dans la place par une embrasure de canon. Ce ne fut pas sans recevoir une blessure, dont il souffrit toute sa vie mais qui ne lui inspira pas un instant la pensée d'abandonner l'état militaire.

Dix ans plus tard, pour se soustraire à l'inaction qui pesait à sa nature ardente, il entra dans la marine, à grade égal, fut d'abord chargé de discipliner les troupes de Belle-Ile-en-Mer, puis s'embarqua pour la Nouvelle-Orléans, à la fin de l'année 1750.

On l'avait chaudement recommandé au Gouverneur-Général, le marquis de Vaudreuil, qui l'envoya en détachement sur la frontière des Illinois, chez les Arkansas, peuplade alliée aux Français depuis assez longtemps.

Bien accueilli tout d'abord, il se familiarisa vite avec des mœurs nouvelles, apprit vite aussi à comprendre et à parler le langage de la peuplade avec laquelle il devait être en relations journalières, et s'identifia si bien avec ses sauvages qu'on ne tarda pas à le nommer chef de tribu. Pour obtenir tel honneur, outre des qualités et aptitudes exceptionnelles bien établies, il lui fallait subir sans sourciller une opération extrêmement douloureuse, celle du tatouage complet. Ce signe extérieur, indélébile, équivalait en quelque sorte à un titre de noblesse d'une authenticité hors de doute, et donnait droit à la qualification d'*homme véritable*. Quiconque faiblissait pendant le long et minutieux travail de l'artiste, soit en laissant échapper un soupir, soit en ne maîtrisant pas les contractions nerveuses, était regardé comme efféminé, banni des assemblées générales et exclu des grandes chasses aussi bien que des expéditions guerrières.

Bossu resta impassible malgré les innombrables piqûres, malgré l'application de couleurs corrosives mêlées à chaque goutelette de sang. Le capitaine dut encore laisser ignorer la fièvre qui en fut la conséquence et le courbatura pendant six ou huit jours.

Une fois en possession de ce grade, respecté partout, et des insignes dont on l'avait orné, il partit pour la contrée des Illinois.

Le tatouage ne lui servit point de préservatif contre les accidents, car son bateau disloqué sombra en vue du rivage;

plusieurs de ses soldats périrent dans les flots, et lui-même ne dut son salut qu'au dévouement d'un Arkensas.

Dès le début, sa perspicacité déjoua la fourberie des sauvages, l'astuce des Anglais, et lui fit découvrir une conspiration, ourdie par ces derniers, dans le but de détruire cinq villages peuplés de colons et d'aventuriers français.

Là encore, pendant cinq années de séjour, il se concilia non seulement le respect et l'estime des sauvages, mais une affection dont les preuves, maintes fois renouvelées, constatèrent la sincérité. Il en profita pour acquérir des notions exactes sur ce magnifique pays, sur les mœurs, les habitudes et les divers idiômes des habitants.

Cette rude existence, toute de fatigues, de privations souvent, et toujours d'une haute responsabilité, ravivèrent, d'une manière si inquiétante et en même temps si douloureuse, ses anciennes blessures, qu'il dut solliciter son rappel d'abord, puis un congé et le retour en France pour demander, aux eaux de Bourbonne, un renouvellement de forces à dépenser au service de la patrie.

L'absence fut courte. A son retour, Bossu, éminemment apte à se faire bien accueillir des sauvages, reçut mission d'aller s'établir dans la tribu guerrière des Alibamons.

Ceux-ci ne tardèrent pas à subir, comme les autres, l'ascendant du capitaine; ils en firent l'arbitre de leurs discussions et leur conseiller dans les entreprises hasardeuses.

On en vint jusqu'à le regarder comme un être quasi surnaturel après la bizare aventure que voici :

Certain jongleur, fort en renom, très redouté, ne vit pas sans jalousie l'influence de l'*étranger* et le menaça de ses maléfices. Bossu fut seul à ne pas se croire perdu, infailliblement perdu. « Tes maléfices, pas plus que tes menaces, ne sont capables de m'effrayer, lui dit-il ; moi aussi, je suis sorcier, sorcier Français et plus sorcier que toi. Dis-moi devant tous mes amis, les Alibamons qui tremblent pour ma vie, peux-tu faire revivre le chat-tigre qui aurait pu te dévorer si je ne l'avais obligé à descendre de son gîte et à tomber mort à mes pieds? Voici la peau du féroce animal; rends-lui la vie ». « Le puis-je, répond le jongleur, quand le Grand-Esprit seul en est capable? — Eh bien! attendez un peu, dit Bossu en rentrant majestueusement dans sa case.

Naturaliste assez expert, il adapte des yeux d'émail aux paupières de l'animal, affuble de cette peau un écureuil qu'il avait apprivoisé, reparaît calme et souriant au milieu de l'assemblée fort anxieuse, lâche le captif qui bondit et disparaît. — Les mémoires du capitaine ne disent pas ce qu'il resta de prestige au prétendu sorcier, après une si humiliante déconvenue.

Malgré la position exceptionnelle qu'il s'était faite chez les Alibamons, le prolongement indéfini de séjour parmi eux avait toutes les apparences d'un dédain systématique de sa personne. Ignorait-on les services éminents qu'il avait rendus, les fatigues supportées, les périls affrontés pour conduire à bonnes fins tant de missions successives? Que ce fut oubli, incurie ou peut-être malveillance de la part de ses chefs, il n'en était pas moins victime, victime innocente. Sa perspicacité et sa conscience lui en rendaient témoignage.

L'éterniser parmi les sauvages était déjà mettre sa persévérance à une rude épreuve; pourquoi encore n'offrait-on pas au méritant capitaine un grade plus élevé?

Afin d'éclaircir ce mystère il demanda le commandement du poste des Illinois. Un intrigant lui fut préféré. C'en était trop : l'honneur de Bossu se trouvait compromis ; il exigea une réparation positive ou son retour en France. Pour toute réponse le gouvernement lui signifia l'ordre d'aller prendre, à la Mobile, la conduite d'un convoi de vivres et de munitions destinés au fort de Tombetkbé. Expédition à la fois difficile et périlleuse.

L'énergique officier, rompu à l'obéissance et esclave du devoir, n'objecta ni le triste état des bateaux ni les écueils que la baisse des eaux multipliait et rendait plus dangereux à la fois; moins encore fit-il allusion aux nuées de moustiques qui, vu la saison, allaient harceler nuit et jour équipage et commandant. Le voyage dura plus d'un mois, et Bossu faillit y périr d'une étrange façon. Certain soir que, pour avoir un sommeil moins troublé, on était campé sur le bord du fleuve, en face de la flotille amarrée, le commandant, roulé dans une toile à voile, dormait comme dort un homme harassé de fatigue. Une secousse l'éveille en sursaut; il sent qu'on l'entraîne dans la direction de l'eau dont le clapotement annonce une catastrophe imminente. En vain se débat-il dans la toile qui l'en-

serre; en vain cherche-t-il à s'accrocher à l'herbe, aux broussailles, aux aspérités du sol; son ennemi, quel qu'il put être, tirait toujours. Les matelots, accourus à son appel, eurent peine à faire lâcher prise à l'assaillant nocturne.

C'était un crocodile de forte taille, alléché par l'odeur d'une barbue sèche, mise en réserve par le prudent capitaine pour le repas du lendemain. Sa gloutonnerie convoitait sans doute autant l'homme que sa maigre provision.

Au retour, Bossu trouva la Nouvelle-Orléans exaspérée par l'arbitraire et les brutalités du Gouverneur. Témoin et victime aussi d'inqualifiables iniquités, il sentit son cœur, si bon néanmoins et si généreux, s'ulcérer. Le découragement l'envahit à tel point qu'il résolut d'obséder l'administration par lettres et démarches incessantes, afin d'obtenir son départ. De guerre lasse, on l'embarqua pour la France, mais les calomnies l'avaient précédé et la Bastille l'attendait.

Hâtons-nous de le dire; sa réclusion fut courte. Le roi, mieux éclairé sur les affaires de la Louisiane, ordonna sa mise en liberté, lui fit en outre délivrer le brevet de capitaine en premier, et joignit une forte gratification à la promesse de le faire décorer de la croix de Saint-Louis. C'était justice plus que faveur.

Arrivons à l'année 1770. Bien que nos belles colonies américaines fussent alors passées aux mains d'une autre nation, et malgré ses cinquante ans, Bossu y fit un troisième voyage. Il lui fallait aller réclamer en personne ses effets, restés là par l'incurie ou le mauvais vouloir des administrations successives.

Notre excellent et affectueux compatriote ne put résister au désir de revoir une fois encore ses anciens amis, les sauvages, et de parcourir, cette fois librement, les contrées où des volontés implacables l'avaient si longtemps retenu captif.

Arkansas, Illinois, Albinons l'accueillirent avec l'enthousiasme de leur rude mais aimante nature. Ils voulaient à tout prix le garder parmi eux, et plusieurs ne purent ni retenir ni cacher leurs larmes en le voyant partir.

Quand on rentre au pays natal après une absence de trente années et plus, il faut s'attendre à trouver bien des foyers vides ou du moins occupés par des générations nouvelles. Le temps et la mort ont fait leur œuvre sans discontinuer. C'est presque tomber dans l'inconnu.

Bossu, éminemment doué de l'esprit de famille, se sentit incapable d'habiter Baigneux-les-Juifs en l'absence surtout de son père, de sa mère et de Mr Drap, le vénéré pasteur auquel il devait tant.

Des seuls parents qui lui restassent, les uns s'étaient fixés à Aisey-le-Duc, canton de Châtillon-sur-Seine, les autres à Auxerre (département de l'Yonne). Le voisinage des uns et des autres l'attirait. Comment satisfaire ce désir ? Il se fit une double résidence, partagea l'année en deux parties et put ainsi jouir alternativement de leur société. Ce trait suffirait à lui seul pour peindre le cœur du vieux soldat, cœur dont on pouvait presque dire aussi : « Chacun en a sa part et tous l'ont tout entier. » (1).

Ce fut en revenant d'Auxerre à Aisey, que Bossu, surpris par une indisposition subite, dut s'arrêter à Montbard, et y mourut. La légende dit qu'on l'enterra près du grand Buffon.

Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Perrot, aumônier des Ursulines de Montbard, nous avons une copie, certifiée conforme, de l'acte mortuaire. Le voici :

« Mr Jean-Bernard Bossu, ancien capitaine dans l'armée de la marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, âgé de soixante douze ans, résidant à Auxerre, décédé d'hier en cette ville, a été inhumé au cimetière de céant le cinq mai mil sept cent quatre vingt douze, par moi curé de cette église, soussigné ; à l'enterrement duquel ont assisté le sieur Louis, Jean-Baptiste Bossu, Mre en chirurgie, demeurant à Aisey-le-Duc, son neveu, Mrs les commandant, adjudant et officiers de la garde nationale, qui ont signé avec nous.

« Signé. Bossu, Banchelin commandant, Poincelin, Baudouin, Drouard, Hivert, Mignot capitaine, Paris, Gelot, Ravier, Dauché lieutenant, Fanon, Bigarne, Plisson, Febvre et Degriselle Curé. »

Terminons en disant ce que fit, dans sa retraite, le vieil officier dont la vie militaire avait été si active et si tourmentée. Loin de se confiner dans une quiétude égoïste, il mit ses modestes ressources, son expérience et l'influence d'amis puissants au service de quiconque en avait réellement besoin et le méritait.

1. Victor Hugo.

Non seulement il compatissait aux misères qui, de près, se révélaient à lui, mais à celles dont le souvenir lui restait présent et ne cessait de peser sur son cœur. Ainsi, par exemple, déplorant le sort des marins invalides, il adressa au ministre un rapport fortement motivé et démontrant la possibilité d'ouvrir à ces vétérans de la mer un asile au château de Chambord. Son projet, favorablement accueilli, aurait probablement abouti sans la révolution qui le fit avorter comme tant d'autres nobles et généreuses tentatives.

Doué d'une mémoire fidèle, servi par une plume exercée, observateur judicieux, Bernard Bossu a fait imprimer la relation de ses voyages.

Nous laissons Courtépée (art. Baigneux-les-Juifs), apprécier l'auteur et ses écrits.

« Jean-Bernard Bossu, chevalier de St-Louis, pensionné du roi, ancien capitaine d'une compagnie de la marine, nous a donné, 1° *Les nouveaux Voyages* aux Indes occidentales, in-12, 1768; 2° *Nouveaux Voyages* en Amérique septentrionale, in-8°, fig., 1777 (1). Ce dernier ouvrage, en forme de lettres, respire l'humanité, le patriotisme et la vertu : elles contiennent des détails sur les nations sauvages et sur les opérations politiques qui firent passer la Louisiane sous le gouvernement espagnol, en 1764. Cet auteur estimable qui a beaucoup voyagé et bien servi, réside à Aisey-le-Duc. »

On le voit, notre capitaine, issu d'une race parfaitement honorable et animée de sentiments chrétiens, ne dégénéra point.

Terminons par quelques lignes extraites d'une lettre inédite de M. Bienaymé, un peu le collaborateur de Courtépée :

« 12 février 1769... Jean de Léry de la Margelle (dit-il) est un voyageur que l'on peut comparer au sieur Bossu, mon compatriote, qui vient de faire imprimer son Voyage dans les Indes. »

J.-B. L.

1. Par affection pour son pays natal; en souvenir de ses très honorables ancêtres, M. Beguin, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, a offert à la Fabrique de l'église de Baigneux-les-Juifs un exemplaire de ces Voyages, à peu près introuvables aujourd'hui.



TABLE DES MATIÈRES

DU 7e VOLUME

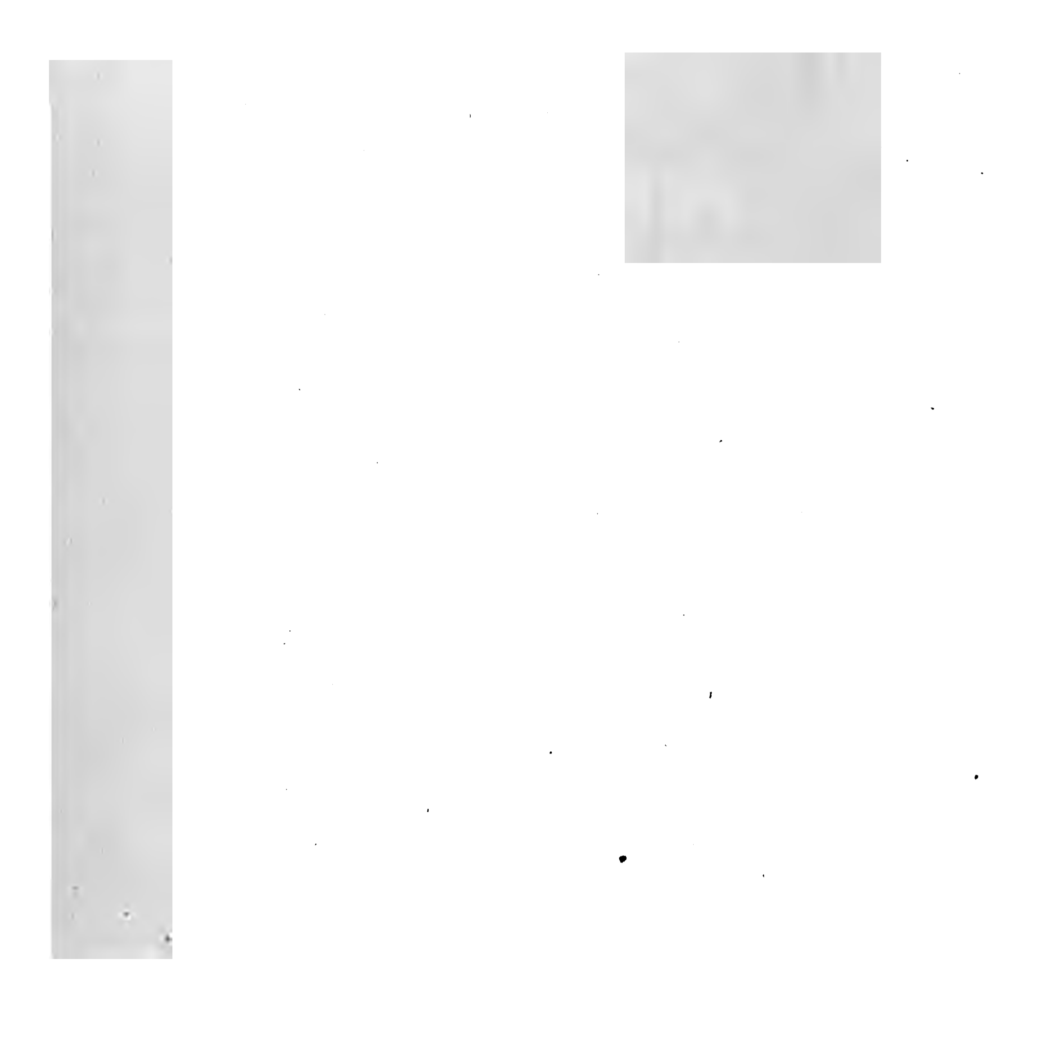
Dijon. — Imp. de l'Union typographique, rue St-Philibert, 40.

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

HUITIÈME ANNÉE

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (Leo PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXC





LA MISSION DE 1824

EN

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE DIJON

Dès les premières années de la Restauration, quelques prêtres zélés, jugeant le moment favorable pour essayer une restauration religieuse, s'étaient réunis sous le nom de missionnaires et avaient entrepris d'évangéliser les principales villes de France. « Cette guerre solennelle, dit M. Laurencie, de quelques prédicateurs dans leurs chaires contre les vices et les impiétés fut dénoncée comme une injure faite à la France et au clergé même ; et on poursuivit les missions par l'insulte, par le scandale, par la violation de la liberté et par la profanation publique des églises. » (1) Mais rien n'arrêta l'ardeur des missionnaires et leur prédication obtint un succès prodigieux.

Ces Missionnaires de France vinrent à Dijon en 1824 et se partagèrent les églises de la ville : M. Rauzan, supérieur général des Missions de France et MM. Polge, Bach et Tarin prêchèrent à l'église cathédrale de Saint-Bénigne ; MM. Férail, Poncelet et Levasseur se firent

1. *Histoire de France,* tome VIII, p. 178.

entendre à Saint-Michel ; MM. Hilaire Aubert, Caillc et Beaucé à Notre-Dame ; et M. Creveuil prêcha alternativement à l'Hôpital général et à l'hospice Sainte Anne. La mission dura depuis le mercredi des Cendres 3 mars 1824, jusqu'au dimanche de Quasimodo, 2 avril.

Il existe des comptes rendus de cette célèbre mission Le 29 avril 1824, M. Denizot, avocat, publia : *Les Fête de la Mission* (poésies) dédiées à M. l'abbé Rauzan e suivies d'une *Notice de la Mission de Dijon*, par l même. Le 4 mai suivant, Gabriel Peignot faisait paraître une *Relation de la Mission* avec réimpression d'un brochure sur la mission de 1737. Puis, au mois d juillet, même année, Noëllat donna un recueil intitulé *Missions de Dijon, qui ont eu lieu en 1468, 1592, 1679 1683, 1712, 1737, 1760 et 1824*, dont les matériau lui avaient été fournis, dit-on, par un nommé Courtois

Le nouveau récit, que nous publions, se distinguer de ses devanciers par une rédaction et des détails plu intimes, car il sera composé d'extraits pris dans un manuscrit de notes journalières, rédigées sous l'impressio du moment, par M. Denizot, l'auteur des *Fêtes de l Mission*, et M. Denizot étant paroissien de Saint-Miche c'est avec les paroissiens de Saint-Michel que nous allon assister aux exercices de la Mission. (1)

M. Denizot commence ainsi :

« C'était un événement depuis longtemps attendu qu l'ouverture de la Mission ; elle vient d'avoir lieu et tou porte à croire qu'assiduement écoutés, les éloquens prédicateurs qui la composent obtiendront dans notre cit les succès qu'ils ambitionnent... Le chant des cantique qui précède, accompagne et termine tous les exercices est une nouveauté à laquelle on sera bientôt fait, surtou

1. Nous devons la connaissance de ce manuscrit à l'obligeance c M. Denizot, de Couchey, fils de l'auteur. — L'ancienne famille de Denizot a son blason dans l'armorial de Bourgogne.

si les jeunes demoiselles qui composent le chœur surmontent la timidité qui les a empêché au premier abord de développer leurs moyens. C'est avec le plus ardent désir, l'espérance la plus entière de devenir meilleur que je suivrai la Mission. »

Les Dijonnais n'étaient pourtant pas tous animés de dispositions aussi bienveillantes. Pendant cette première semaine il n'y eut qu'un sermon chaque soir dans chaque église et encore n'eut-il pas lieu le samedi : les missionnaires se réservant sans doute la soirée des samedis pour entendre les confessions. Or, M. Denizot écrit à la date du samedi 6 mars : « Les instructions n'ayant pas lieu le samedi soir, on n'a pas eu de réunion pour la mission dans nos saints temples ; nos jeunes esprits forts ont saisi cette circonstance pour apposer aux portes de l'église un placard en gros caractères portant ces mots : *relache par indisposition*, assimilant ainsi par une dérision sacrilège la parole de Dieu aux spectacles profanes. Il ne faut que plaindre ceux qui n'ont d'autres armes à opposer à la vérité : qu'ils viennent écouter et ils verront si ces hommes qu'ils essayent de tourner en ridicule ne sont pas dignes de leur respect, de leur admiration même ne serait-ce que comme savants et orateurs. »

De tout temps, la jeunesse a été espiègle et peu religieuse, en 1824 elle était encore aidée par le souvenir récent des impiétés révolutionnaires et encouragée par l'opposition politique et religieuse des libéraux au gouvernement des Bourbons, qui favorisait les missions. Du reste, cette mauvaise plaisanterie fut la seule et unique protestation contre la mission à Dijon. Il n'en fut pas de même dans d'autres villes : à Paris, notamment, il y eut de graves scandales dans plusieurs églises.

Les Missionnaires de France, chargés de prêcher à l'église Saint-Michel, étaient, comme nous l'avons dit, MM. Férail, ancien missionnaire en Orient, Levasseur et Poncelet. A partir du premier dimanche de carême, il

y eut sermon le matin et sermon le soir. M. Levasseur fut chargé de l'instruction du matin. « Ce jeune orateur, dit M. Denizot, nous promet par sa clarté, sa méthode, la force de sa logique une série de discours aussi propres à toucher les cœurs qu'à éclairer les esprits... Pour rendre ses leçons plus frappantes et peut être aussi plus attachantes, il a soin d'y mêler des paraboles et des histoires. »

MM. Férail et Poncelet se partageaient l'instruction du soir et dès le 10 mars ils font un appel aux hommes pour former un second chœur de cantiques. Ces deux orateurs, M. Poncelet surtout, avaient du talent, mais, lorsqu'il s'agit de parler aux hommes, M. Denizot leur préfère M. Levasseur : « Il serait à désirer, pour que les fruits de la Mission fussent abondans, que la curiosité, qui amène en si grande foule les jeunes gens à l'instruction du soir, eut assez de pouvoir pour les attirer à celle du matin. » Plus loin, il explique sa pensée : « Pour celui qui ne connaît pas ou qui connaît mal sa religion, l'instruction du matin est à vrai dire préférable à celle du soir. Un discours où l'orateur est souvent forcé de recourir aux moyens mondains d'une brillante éloquence sera toujours moins aux yeux de l'homme sage et raisonnable qu'un exposé clair et précis de ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même. »

Le 9 mars, M. Poncelet, avant de commencer les exercices, avait parlé du chapelet, de l'excellence de cette prière, de sa nécessité et avait annoncé que chaque jour on en réciterait une dizaine. « Le chapelet !! Eh quoi, vous aussi, me dira-t-on, vous faites cette prière si extraordinaire et si monotone ? — O toi, entre les mains duquel pourraient tomber ces lignes, crois-moi, il y a quelques jours que je pensais comme toi, mais aujourd'hui ce n'est pas ce qu'on m'a dit sur l'excellence de cette prière qui me décide à l'adresser au ciel, c'est une douce expérience qui m'y invite. Essaie... offre à la mère de Dieu une seule dizaine avec foi et ferveur, dans

le but d'obtenir la grâce et demain peut être tu feras le salutaire aveu de tes fautes. »

Le 15 mars, lundi après le 2e dimanche de carême, Monseigneur de Boisville arrive à Saint-Michel pour assister à l'exercice du soir. « Ce vénérable prélat est monté lui-même en chaire et a prêché à son troupeau l'obéissance aux exhortations de ses missionnaires. Il a promis que M. le supérieur, M. de Rauzan, viendrait de tems en tems joindre ses efforts à ceux de ses généreux coopérateurs pour faire une moisson plus abondante. »

La première solennité de la mission fut la *fête de l'Expiation* (vendredi 19 mars). « C'est le cœur vivement touché de l'auguste cérémonie dont je viens d'être le témoin et à laquelle j'ai participé de tous mes sentimens que je viens en tracer ici un souvenir qui doit être ineffaçable. M. Poncelet, après avoir fait le tableau du bonheur des peuples chrétiens et religieux et présenté celui des infortunes des nations abandonnées à l'impiété et à l'irréligion, après avoir fait l'application des mêmes idées à notre patrie, M. Poncelet a rappelé toute l'attention des fidèles à la cérémonie, objet d'une réunion plus nombreuse que toutes celles qui ont signalé jusqu'à présent les exercices de la mission. Le clergé de la paroisse a porté processionnellement le Très Saint-Sacrement dans une chapelle ardente érigée avec autant de pompe que d'élégance : devenant alors l'interprète des sentimens qui, j'en suis sûr, animaient la plus grande partie des auditeurs, le missionnaire a exprimé tour à tour le repentir, l'amour, la ferveur qui remplissaient nos âmes : il a entraîné par la force de son éloquence et surtout par celle de la conviction une foule de personnes à protester hautement le sentiment du pardon des injures, sans lequel Dieu ne pardonnera point lui-même aux hommes. »

Cette fête, comme l'appelle M. Denizot, fut le prélude de la *retraite générale*, qui commença le 21 mars, 3e dimanche de carême et finit le samedi 27. La retraite

des hommes pour toute la ville eut lieu à la Cathédrale, celle des femmes à Saint-Michel et à Notre-Dame. Et le lundi, 22 mars, à une heure de l'après-midi, s'ouvrit à Saint-Michel « la retraite militaire spécialement destinée aux troupes de la garnison, mais à laquelle » devaient participer « les autorités constituées, les militaires en retraite, les chevaliers des Ordres royaux et la garde nationale. » (1)

La retraite des hommes fut prêchée par MM. Rauzan et Polge. « L'infatigable M. Levasseur » fut chargé de la retraite militaire. « C'est un véritable bonheur d'entendre la noble simplicité, l'admirable présence d'esprit avec lesquelles le jeune missionnaire annonce la parole de Dieu à des hommes, qui sont si peu disposés à l'entendre. Espérons tout de son zèle et surtout de la bonté du Seigneur qui ne voudra pas qu'un dessein si généreux soit sans résultat. »

Comme on le voit, malgré l'empressement des foules à venir entendre les hommes de Dieu, M. Denizot doutait encore du succès. Ce doute ne fut pas de longue durée : « Dieu soit loué !!! écrit-il le jeudi 25 mars. Nos missionnaires semblent de toute part faire une récolte abondante : nos prêtres sont assiégés dans leurs confessionnaux, les hommes commencent à profiter de la retraite, les militaires eux-mêmes s'ébranlent et vont donner un grand exemple. » Il ne s'agissait encore que de la confession générale, la réconciliation et la communion étaient réservées pour la fin de la mission. « J'ai éprouvé aujourd'hui, en terminant la confession générale, dont j'avais si justement senti le besoin, un soulagement indicible, les douces larmes d'un sentiment presqu'inexprimable ont mouillé mes yeux ; que sera-ce, ô mon Dieu, quand j'aurai mérité, avec votre grâce, et l'absolution de mes fautes et le bonheur de participer à une communion

1. Son Excellence le grand maître de l'Université de France envoie un missionnaire spécial au collège royal de Dijon. — Cette retraite fut prêchée avec grand succès.

qui fait dès ce moment l'objet de mes vœux. » Ces impressions sont celles qui étonnent, mais que ressentent généralement les pécheurs à leur conversion.

Cependant la Mission avait encore des contradicteurs à Dijon, M. Denizot nous le laisse entendre dans les lignes suivantes : « Je ne sais pourquoi le sermon de ce soir (24 mars) sur le salut ne m'a pas fait l'impression qu'ont produit jusqu'à présent sur moi les instructions de la Mission, qu'à deux fois différentes je me suis surpris ne prêtant plus mon oreille à l'orateur. J'attribuerai moins cette faute à sa monotonie qu'à la trop grande âcreté que j'ai mise dans une discussion relative à la Mission, quoique d'après mon avis j'aie soutenu le bon droit. » Ce scrupule de M. Denizot nous apprend aussi que les prédicateurs n'étaient pas tous les jours éloquents, mais il ne nomme pas celui qui fut monotone.

M. Férail vint faire un sermon sur l'âme le 26 mars, et M. Bach, le 27, développa « une glose très remarquable sur cette pensée : Y a-t-il un véritable honnête homme sans religion ? A cette glose, une des plus remarquables que j'aie entendues, a succédé le sermon de M. l'abbé Rauzan, sur l'enfant prodigue. » Ainsi se termina la retraite des hommes, et chacun retourna aux instructions de sa paroisse.

31 mars. « *Rénovation des vœux du baptême*... De douces larmes ont mouillé mes yeux pendant cette auguste cérémonie. » « L'église présentait un spectacle enchanteur; l'autel de la mission (1), aussi magnifiquement décoré qu'à la fête de l'Expiation, a tout-à-coup étincelé de mille feux, presque tous les fidèles avaient un cierge à la main. Une musique guerrière a annoncé que le roi de gloire allait occuper le trône que la piété lui avait préparé. M. Levasseur qui, dans une instruction préparatoire avait préparé les esprits, en a dès ce moment dirigé la marche. Un diacre a lu le saint évangile des béati-

1. L'autel de la Mission était un autel particulier construit dans chaque église par travail et souscriptions volontaires.

tudes, puis le Supérieur de notre mission, en résumant les vérités de la foi renfermées dans le *Credo*, a adjuré les fidèles à faire sur chacune d'elles leur profession de foi : *J'y crois* a été ma réponse, comme celle d'une foule de chrétiens. » Puis « en présence du roi des rois, du saint des saints nous avons prononcé à haute voix les commandemens de Dieu, les commandemens de l'Eglise, l'engagement d'être à Jésus-Christ et pour toujours. »

M. Denizot ajoute : « Baptisé pendant le règne de l'impiété dans une chapelle particulière, je n'ai jamais eu que la certitude d'avoir reçu ce saint sacrement sans en savoir la date ; désormais et jusqu'à ce que j'acquière la connaissance que je n'ai pas en ce moment, le 31 mars sera chaque année fêté par moi, comme l'anniversaire d'un baptème d'intention auquel ma participation active donne une force nouvelle. » Que d'auditeurs se trouvaient alors dans le même cas !

Les Missionnaires de France avaient l'habitude d'ériger dans chaque commune ou ville qu'ils évangélisaient une croix de bois qu'on appelait *la Croix de Mission*. Le 4 avril, dimanche de la Passion, après le sermon prêché par M. Férail et après la bénédiction, « M. Levasseur a fait connaître le produit de la souscription pour la croix ; en trois jours elle s'est élevée dans les trois paroisses à plus de 10,000 fr. » (1)

Le mercredi de la Passion, nouvelle solennité pour *la Consécration à la sainte Vierge*. « L'autel de la Mission était pour cette auguste cérémonie décoré avec une pompe et une élégance admirables ; elle a été dirigée par M. Levasseur, qui, dans un éloquent panégyrique de Marie, a principalement présenté pour modèle aux chrétiens son humilité et sa charité. Une procession à laquelle assistait le chœur des demoiselles vêtues de blanc a eu lieu dans l'intérieur de l'église et c'est après cette cérémonie

1. Ce qui ne fut pas dépensé pour la croix et sa grille fut distribué aux œuvres de charité.

que le prédicateur nous a appelés tour à tour à protester de notre foi pour la vérité de la divine maternité de Marie et à implorer le pardon des profanations commises envers ses images pendant les jours de la Révolution. »

Le lendemain à 10 heures, les enfants renouvelèrent cette consécration pour leur propre compte. » L'église Saint-Michel était, on peut le dire, encombrée; chaque parent s'était empressé d'amener, d'apporter ces anges d'innocence pour les vouer à leur céleste mère. Le temps a favorisé une procession autour de l'église; à la rentrée, tous les petits garçons se sont placés autour de l'autel, M. Poncelet leur a adressé une instruction touchante, dans le cours de laquelle il leur a fait promettre de bien aimer Dieu, de bien obéir à leurs parents; aux cris de *Vive Jésus, Vive Marie, Vive le Roi, Vive le duc de Bordeaux*, poussés par cette charmante réunion, des larmes bien douces sont venues mouiller mes yeux. La consécration a eu lieu (1), M. le curé a béni les enfants, qui ont chanté avec une grande chaleur le cantique : *Bénissons à jamais le Seigneur dans ses bienfaits.* »

Nous sommes tout surpris de voir, sous l'inspiration du missionnaire, les enfants crier dans une église : Vive le Roi, vive le duc de Bordeaux. Dans les monarchies, où règne l'unité politique et religieuse, la devise des peuples est : Dieu, le roi, la patrie et dans les temples on ne sépare pas ces trois termes de l'amour et de la vénération des sujets. Cette unité est la force des nations. Mais en 1824, il n'en était plus ainsi. Trois partis politiques : les monarchistes, les bonapartistes et les républicains divisaient le pays. Les républicains et les bonapartistes, sous le nom de libéraux, s'étaient ligués pour combattre la monarchie et la religion catholique, qui lui servait d'appui. On rééditait alors les œuvres de Voltaire, de

1. « Les mères chretiennes offraient à la vierge les enfants qu'elles tenaient entre leurs bras, pendant que le missionnaire en présentait un à l'auguste Marie, la suppliant de les bénir tous et de préserver leur innocence des pièges auxquels ils seront bientôt exposés. » (*Notice* publiée par M. Denizot.)

J.-J. Rousseau, on inondait la France de pamphlets impies et obscènes. D'autre part, Louis XVIII se présentait comme une espèce de libre-penseur, qui, en proclamant la religion catholique religion d'Etat, ne voulait qu'en faire un instrument de règne. On peut donc discuter l'opportunité du zèle des missionnaires pour le roi, mais nous ferons remarquer que M. Denizot trouve ces cris de Vive le Roi très naturels, très touchants, et qu'il ne lui vient pas même l'idée d'une réserve quelconque en faveur des dissidents.

Depuis la Révolution de 1793, la religion n'était guère en honneur en France, l'opinion la dédaignait, les prêtres étaient peu nombreux, les chrétiens fervents étaient presqu'obligés de se cacher pour accomplir leurs devoirs religieux, les autres étaient arrêtés par le respect humain. Il devenait donc nécessaire de se grouper pour prendre courage et oser s'affirmer. Ce moyen de persévérance était déjà employé sous Napoléon Ier; plus tard, les impies dénonceront la *Congrégation* comme une association politico-religieuse qui voudrait soumettre aux prêtres la France et son gouvernement, mais alors les associations étaient purement religieuses et les Missionnaires de France ne pouvaient négliger ce moyen de sauver les âmes.

Le 8 avril au soir, M. Rauzan réunit à la cathédrale les hommes des trois paroisses. « A la suite de l'instruction, une foule innombrable d'hommes sont allés à la sacristie se faire inscrire pour *une association* destinée à perpétuer les bienfaits de la Mission, association dont on donnera ultérieurement les règlemens. D'après la glose qu'a faite M. Polge et qui avait trait à cette association, elle sera principalement fondée sur la retraite, la fréquentation des Sacremens et des offices de la paroisse. »

La fête de la Compassion de la Sainte Vierge est la fête de ceux qui souffrent. M. Crevreuil, chargé de la Mission à l'hôpital général et à l'hospice Sainte-Anne,

ne pouvait multiplier les fêtes comme ses confrères. Toutes ces fêtes furent réunies en une seule au jour de la Compassion pour l'hôpital. M. Rauzan prêcha « dans la grande salle de l'hôpital général en présence de Mgr de Boisville et d'une foule de fidèles. Il avait pris pour sujet *la soumission à la Providence*. Une quête abondante suivit ce saint exercice. »

La Mission touchait à sa fin. *La communion générale des femmes* eut lieu le dimanche des Rameaux. « Dans l'église Saint-Michel plus de huit cent femmes participèrent à cette touchante cérémonie. » *La communion générale des hommes* eut lieu le lundi de Pâques dans l'église cathédrale pour toute la ville, malheureusement M. Denizot ne nous la décrit pas, et voici pourquoi : « Je viens d'avoir le bonheur de participer à la communion générale donnée à la cathédrale par Monseigneur l'évêque; j'allais m'occuper d'exprimer dignement une esquisse de cette touchante cérémonie, quand je reçois une lettre qui m'oblige à partir de suite pour Viévigne. »

Voilà tout ce qu'il en dit et les notes continnent : Le lendemain, 20 avril « de retour à deux heures, à trois j'étais à la cathédrale pour l'assemblée préparatoire de l'association proposée par M. l'abbé Rauzan. La séance s'est ouverte sous la présidence de Monseigneur, dans le chœur de l'église cathédrale : M. le supérieur a donné lecture d'un projet de règlement qui sera ultérieurement discuté. Monseigneur s'est occupé de la formation du bureau de l'association, et j'ai eu l'insigne honneur d'être appelé à remplir les fonctions de secrétaire. La plus prochaine réunion sera annoncée par la voie du prône. »

Elle eut lieu le 1er mai, chez Monseigneur. On y arrêta les bases d'un règlement et il fut décidé que l'association de Dijon serait divisée en deux sections. La première ayant déjà ses dignitaires, on nomma ceux de la seconde. « Deux points très importants ont été soumis par Monseigneur au zèle des associés : les moyens d'ar-

river à rendre au culte l'église du collège où se trouve l'Académie de peinture, et le rétablissement de l'usage de porter le très saint Sacrement avec solennité aux malades. » — La troisième réunion n'eut lieu que le 29 juillet à l'église Sainte-Anne. M. Lacoste, vicaire général, y prit la parole et après avoir tracé le tableau du bien que l'association peut produire, il a rappelé aux membres qu'ils peuvent prendre pour devise ces paroles de saint Paul : piété, justice, tempérance. — Une nouvelle réunion, le 9 août, fut encore présidée par M. Lacoste.

Restait la *plantation solennelle de la croix*, qui devait se faire le jeudi après Pâques, 22 avril. Le soir du 22, M. Denizot écrit : « Je rendrai compte de cette auguste cérémonie dans la notice qui suivra le poëme des fêtes de la Mission. Toutefois je ne parlerai pas des divers contretems qui ont dans cette journée affligé bien des cœurs. Ce sont d'abord les craintes que l'on a conçues sur la solidité des appareils nécessaires pour transporter la croix, en second lieu la nécessité dans laquelle on s'est trouvé de remettre à demain l'érection de la croix, qui est dans ce moment couchée sur le pié d'estal qui lui est destiné, par suite des dispositions incomplètes ou vicieuses prises pour l'élever. »

D'après la Notice : La croix de mission fut plantée en avant de la porte Condé, entre les deux routes de Paris. Elle était aperçue d'une très grande distance et surtout depuis le centre de la rue la plus populeuse de la ville. Elle occupa la même place que celle de la mission de 1737, qui fut enlevée à la Révolution. La croix fut portée successivement de station en station par des divisions de 150 hommes chacune, les rues étaient décorées et pavoisées sur le parcours. La procession dura cinq heures. Les autorités y assistaient, ainsi que la garde nationale, les troupes de la garnison, une foule innombrable. Tous étaient décorés du signe du salut et portaient des étendards distingués par de pieuses devises. La garnison, les élèves réunis du collège et du séminaire de Plombières,

les habitans de la ville et des campagnes voisines se distinguèrent par leur zèle en cette circonstance.

Reprenons le journal manuscrit. « La garde nationale ayant offert de garder la croix jusqu'à ce que la grille qui doit l'entourer la mette à l'abri de toute insulte de la part des malveillans, nous avons commencé aujourd'hui (23 avril) ce service. J'ai bivouaqué pour la première fois de ma vie, et, à vrai dire, de la manière la plus agréable : pendant toute la nuit, nous avons chanté les cantiques de la mission, j'ai eu le bonheur d'adorer la croix et je regarde encore comme un plaisir celui de veiller auprès du signe de notre rédemption en priant la très sainte Vierge par la récitation de mon chapelet en faisant mon heure de faction. »

Le 24 avril, M. Denizot écrit : « La croix de mission a été plantée hier, entre deux et trois heures avec le plus grand succès et à la vue d'une foule de personnes qui attendaient avec impatience, malgré le mauvais tems, la réparation de la faute commise le jour de la cérémonie solennelle. »

Le dimanche de la Quasimodo (25 avril), « entre la messe et les vêpres, procession solennelle au pied de la croix; la garde nationale accompagnait le cortège de Saint-Michel. M. Rauzan a fait une exhortation qui a été accueillie par les cris de Vive la croix ! Vive le roi ! Vivent les missionnaires ! Et à l'exercice ordinaire de la soirée, nos missionnaires nous ont adressé leurs touchants adieux. »

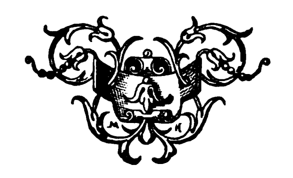
« Nous nous sommes encore retrouvés un instant ce matin (lundi 26) au pied de la croix avec quelques-uns de nos missionnaires sur le moment de leur départ. Ils nous ont fait quelques adieux particuliers ; M. Levasseur partait pour Paris, M. Poncelet pour l'Auvergne, M. Férail va à Lyon avec M. le supérieur. Les missionnaires des autres paroisses se dispersent de la même manière. »

L'effet se continue après le départ des missionnaires. « L'affluence à la croix de Mission, entre huit et neuf

heures, est extraordinaire. On ne voit d'abord que des personnes qui prient avec ferveur, puis, à l'entrée de la nuit, on se groupe au pied de la croix et l'on chante les cantiques de la mission. Monseigneur lui-même est venu jouir ce soir (30 avril) de cet édifiant spectacle. »

Telle fut la mémorable mission de 1824. « La mission de Dijon, disait M. Rauzan, a ce caractère particulier que l'élan des cœurs a été le même dans toutes les classes de la société; le riche comme le pauvre, l'homme ignoré comme celui qui réunit sur lui la considération et les dignités se sont donné mutuellement l'exemple du zèle, de l'édification et d'un sincère retour à Dieu. (Notice de la mission de Dijon.

QUILLOT,
Curé de Fixin.





LA CORPORATION

DES

MAITRES MENUISIERS & TOURNEURS

DE LA VILLE DE NUITS

Il y a une quarantaine d'années on voyait encore près des fonts baptismaux de l'Eglise St-Symphorien de Nuits, un autel érigé à Ste Anne devant lequel se réunissait la corporation des maîtres menuisiers et tourneurs de la ville de Nuits.

Cette corporation qui paraît remonter à une époque assez éloignée ne se trouve mentionnée pour la première fois que dans un inventaire du XVIIe siècle « fondations anciennes et nouvelles de l'Eglise St-Symphorien. » « 26 juillet — Ste Anne, confrérie érigée avant l'année 1529. »

Aucune déclaration n'ayant été faite à d'Hozier, les armes de la corporation des menuisiers de Nuits ne figurent pas dans son armorial. Etait-ce comme les menuisiers de Semur et d'Auxonne qui avaient mis un rabot d'argent ou de gueules sur un champ d'or ou de sable, ou ceux d'Avallon qui portaient : *d'argent, à une équerre d'or?* Il est supposable que les menuisiers de Nuits avaient les mêmes armes que leurs collègues de Dijon et de Beaune, c'est-à-dire une Sainte Anne instruisant la Sainte-Vierge et surmontée d'un baldaquin.

Le seul registre qui reste appartient à M. Pingon comme l'un des derniers membres plus âgé de la corporation. C'est un in-quarto de 126 feuillets, du xviii[e] siècle, dont le filigramme indique qu'il a été fabriqué par Joseph Raille, papetier à la Serrée, près Nuits.

En tête de ce registre on lit : « Livre pour les maîtres « menuisiers et tourneurs de la ville de Nuits et règle- « ment de leur affaire accordé antre heux lan mil sept « sampt quarante sept. »

« Premièrement nous avons tenu nos assamblé exac- « tement conformément à nos actes, nous avons été « invités de par le Roy à payer les taxe et avons été « obligé danprunter la somme de trois sampt livres « chez le sieur Nouel (Noël) Frerebeau, domestique à « St Vivant. (1). Ont signé : Jean Rivaux, François « Prevost, Georges Foillet, Jean Roy puiné, Nicolas « Ravayre, Jean Gremeaux, Pierre Roy, Claude Gadois, « Jean Gaguet, Etienne Picot. »

Les statuts de la corporation se trouvent éparpillés dans les délibérations selon les besoins. On peut constater avec plaisir que jusqu'à 1786, époque où un certain mouvement se trouve marqué dans nos Sociétés Nuitonnes, nos vieux maîtres menuisiers et tourneurs avaient peu souvent l'occasion de se rappeler au règlement; l'engagement sur parole suffisait.

STATUTS DE LA CORPORATION

« Nous avons tenu notre assemblé exactement au bout « de trois échues et sommes convenu entre nous et « tous signé que tout maître menusier et tourneur de la « ville de Nuis qui prandront apprantis seront tenus et « obligé de donner eux mesme ou reserver dudit ap- « prantis la somme de six frant au bout de quinze jour

1. St Vivant-sous-Vergy, baillage de Nuits.

« à refus ledit maître sera poursuit par vois ordinaire, « s'oblige aussy tout maître dernier resue de commandé « les assamblé tous les trois mois à paine de vingt sous « d'amande.

« De plus pour le règlement d'assamblé des maistres « tout maistre qui manquera à l'assamblé qui se doit « faire quinze jour avant la Ste Anne paira dix sous.

« Seront tenus les maistres jurés nommé antre nous « au quas de mort de maistre ou maitresse d'avertir les « maître le jour de l'enterrement et le jour de la messe « sous paine de vingt sous d'amande.

« Nous avons convenu antre nous et font défanse à « tout maître signé cy dessus d'acheter ni partager aucun « bois arrivé en cette ville soit place ou rue en quelle « manière que ce soit avec maître qui ne soit resue avec « nous sous paine de payer trois frant à la boyte.

« Somme convenu que aucun maître tourneur et « menuisier qui savant tourner quy luy est défandu de « tourner ou faire tourner pour aucun maître netant pas « resue antre nous sous paine d'en payer l'amande dix « sous par chaque fois pris dans le cas. Chaque maître « donnera cinq sous par mois.

« Tous ceux qui entreront dans ce corps payeront « comme il est d'ancien usage une somme de six livres « et en outre leur cotte part de l'argent qui se trouvera « à la boyte lors de leur reception.

« Il sera fait chaque année le jour de Ste Anne à frais « commun un pain béni de quatre livres et en outre « comme il est d'usage une brioche de demie livre par « chaque maître et veuve; ce pain béni sera porté sur un « baldaquin par deux fils de maître ou à leur défaut par « deux autres jeune homme invités à le faire.

« Celuy des maîtres qui rendra le pain béni donnera « le déjeuné au corps et celuy quy prendra le chanteau « rendra un goûté (1) à l'issue des Vêpres et le lende-

1. Le repas de midi s'appelle encore à Nuits le goûter.

« main le corps s'assemblera pour assister à une messe
« de *Requiem*.

« Le chanteau du pain béni appartiendra de droit et
« suivant l'ancien usage aux jeunes maîtres qui entre-
« ront dans ce corps et suivant l'ordre de leur reception.
« Et lorsqu'ils auront fait chacun leur tour les anciens
« reprendront; c'est à dire celui qui aura cédé son tour
« aux nouveaux maîtres reçus.

« Arrivant le décès d'un maître ou maîtresse, le corps
« assistera à l'enterrement et y invitera les maîtres ser-
« ruriers à l'issue duquel il leur sera offert le rafraîchis-
« sement comme il est d'usage. Et le lendemain il sera
« commandé un service par le corps qui se fera à la dis-
« position du prêtre qui s'en chargera et tous les maîtres
« menuisiers et tourneurs seront tenus d'y assister. »

Les décès de maîtres ou maîtresses sont ainsi men-
tionnés au registre des délibérations : « Ce jourdhuy
« six desambre mil sept sant cinquante est mort Nicolas
« Ravayre, maître menuisier en cette ville et luy avons
« fait dire la messe comme yl est expliqué par acte. »

Le 26 juillet de chaque année, jour de la Ste Anne, les maîtres se réunissaient à 8 heures du matin chez le bâtonnier pour former le cortège et musique en tête défilaient à l'Eglise St-Symphorien où il était dit une grande messe et des vêpres.

L'image de Ste Anne était placée sur un brancard surmonté d'un baldaquin, chef-d'œuvre des menuisiers et tourneurs de la corporation. Le baldaquin ainsi que les deux corbeilles qui servaient à porter le pain béni et les brioches étaient garnis pour ce jour de taffetas en mousseline et portés par les fils de maîtres.

Après la messe, la corporation rentrait chez le nouveau bâtonnier là où se discutaient les intérêts de la Société. D'abord on ouvrait la boîte et après délibération le bâtonnier payait les dépenses. Cette rendue de compte achevée, la corporation nommait pour un an le maître-juré.

Le nouveau bâtonnier devenait receveur pour l'année courante, il se chargeait des écritures, encaissait les droits de réception, d'apprentissage, les cotisations et les amendes qui formaient le noyau de caisse de la corporation : Il jurait aux autres maîtres de rendre le baldaquin, la Ste-Anne, les corbeilles et enfin tout le matériel de la corporation en bon état l'année suivante.

Après les vêpres, à quatre heures du tantôt, les maîtres remettaient les clefs, comme marque de confiance, au bâtonnier et au plus ancien membre, puis la corporation faisait l'honneur de présenter le chanteau du pain béni au plus jeune maître ainsi qu'il est dit dans les statuts. Un dîner offert par le nouveau bâtonnier terminait la journée et le lendemain tous les membres de la corporation se rendaient à la messe de *Requiem*, pour le repos des âmes des défunts de la coporation.

Pendant l'existence de la corporation on trouve une union parfaite entre tous les membres; si quelquefois les deniers déposés dans la boîte ne suffisaient pas, les sociétaires savaient se cotiser entr'eux et parfaire aux besoins. Deux cas d'exclusion seulement sont mentionnés pendant le cours d'un siècle. Les maîtres sont très sévères à l'égard des récalcitrants et ils délibèrent que leurs confrères exclus « ne seront jamais admis à se pré- « senter pour acheter des bois ou entreprendre aucun « ouvrage avec les membres de la Société et déclarent « en outre persister à cet égard au règlement qui est en « tête du registre. »

En 1771, les maîtres ont fait faire une Ste Anne qui leur a coûté 18 livres et payée avec le montant des droits d'apprentissage.

En 1792, la Ste Anne a été redorée et le brancard repeint moyennant la somme de 14 livres.

Il y a eu interruption de la Société depuis 1793 jusqu'en 1803, pendant cette époque les délibérations ont été écrites sur des feuilles volantes et ne sont pas mentionnées au registre.

A partir de 1803, la corporation reprit ses vieilles traditions et put célébrer sa fête annuelle avec son entrain accoutumé jusqu'en 1814 où commence la série des mauvaises années par suite des guerres et des manques de récolte.

Au lieu de commenter les faits il est préférable de copier quelques passages des délibérations qui sont le vrai langage tenu dans un honnête groupe de maîtres-ouvriers.

« Cejourd'hui 26 juillet 1814, nous nous sommes « assemblés pour délibérer sur la cérémonie ordinaire « et après en avoir conféré nous sommes convenus « qu'attendu la pénurie où se trouve chaque classe d'ou- « vrier à raison de l'invasion des troupes alliées qui « ont envahi la France entière, et qui par leur consom- « mation et réquisition de toute espèce ont occasionné « le moment critique ou chacun se trouve surtout par « le défaut d'ouvrage et les vexations que chacun de « nous a éprouvé, nous nous sommes bornés à la simple « cérémonie d'une messe basse à laquelle il a été distri- « bué un pain béni porté sans brancard, à l'issue de la- « quelle nous nous sommes réunis pour faire une légère « dépense à frais communs. »

Le 26 juillet 1815, les maîtres se réunissent afin de règler les comptes « entre nous attendu que nous nous « sommes interdis les cérémonies ordinaires à raison « d'une nouvelle invasion des ennemis qui nous mena- « cent d'une guerre qui peut devenir funeste surtout « dans ce pays, et en général la France entière, raison « pourquoi nous ne pouvons procéder à la présente as- « semblée. »

« Le baldaquin restera encore pendant un an chez « Ravaire cadet, attendu que loin de nous en avoir servi « cette année pour les cérémonies ordinaires nous avons « eu à peine la faculté de nous réunir.

« La présence des ennemis qui sans cesse passe et

« repasse nous inspire la crainte de voir les dévastations « de la ville et des environs. »

En 1816, il est mentionné : « L'intempérie de la sai- « son nous a empêché de célébrer cette fête à la manière « accoutumée. »

Les plaintes de la corporation des menuisiers sont encore bien fondées, car l'année 1816 a été nulle comme quantité et comme qualité en ce qui concerne la vigne; il y a eu des pluies continuelles depuis le mois de mai jusqu'en décembre et toutes les récoltes furent anéanties. Notre fameux crû de St-Georges de la contenance de 40 ouvrées 3/4 n'avait rendu qu'une pièce de vin qui fut vendue 100 francs, tandis que les années précédentes la récolte moyenne était de 15 pièces et le prix moyen de 500 francs la pièce.

26 juillet 1817, encore une mauvaise année ! « Nous « avons déterminé qu'il ne sera fait cette année aucune « cérémonie attendu le défaut d'occupation et la cherté « des vivres dont aucun siècle ne nous fournit l'exemple, « nous avons renvoyé aux jours plus heureux pour faire « les cérémonies accoutumées. »

Quatre jours après cette délibération, c'est-à-dire le 1er août, toutes les récoltes étaient gelées.

Nous arrivons à 1826, cette année la corporation a fait faire et dorer une Ste Anne moyennant la somme de soixante francs. Il est probable que l'ancienne statue avait été détruite à l'époque de la Révolution.

Ainsi qu'elle le désirait, la corporation des maîtres menuisiers et tourneurs eut des meilleurs jours jusqu'en 1831 où il est encore dit : « il n'y aura pas de fête vu « les circonstances critiques. » Les maîtres décident alors de faire un déjeuner « à trente-cinq sous par tête « chez la mère Baroche » et disent que : « l'année pro- « chaine si elle est meilleure comme nous l'espérons, « nous célébrerons la Ste Anne comme par le passé. »

En 1838, la corporation veut marcher dans une nouvelle voie et parle de se secourir mutuellement. Elle

nomme un président, un secrétaire, un trésorier et rédi un règlement de 26 articles. Les maîtres menuisiers Beaune avaient demandé, cette année, un secours 50 francs qui leur fut accordé afin de leur aider à pay les frais d'impressions des tableaux détaillés des pr de la menuiserie. A partir de cetté année 1838, la corp ration a suivi son ancien règlement et continué s anciennes traditions jusqu'au 24 juillet 1848 où figu la dernière délibération.

Disons pour terminer ce court récit que si les trava de menuiserie sont en partie détruits et les beaux me bles de marquetterie dispersés dans les collections d'am teurs, il nous reste encore un travail qui fait honneur la corporation : Le buffet des orgues de St-Symphori a été fait par deux maîtres ainsi que l'indique l'inscri tion gravée au-dessus du clavier.

LE · BVFFET · A · ETE · FAIT · PAR ·
I · GAGVET · ET · C^S · LEPINE ·
MENVSIERS · A · NVIS · 1761 ·

LISTE

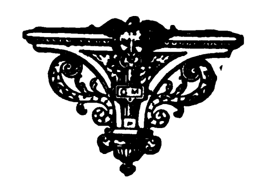
DES MAITRES MENUISIERS ET TOURNEURS DE LA VILLE DE NUITS
DE 1747 A 1848.

Jean Rivaux, Philibert Roy, Pierre Roy, Jean Gaguet, Jean Roy cadet, Georges Foillet, Jean Gremeaux, Claude Guadois, Nicolas Ravayre, Jacques Maillefert, François Prévost, Etienne Picot, Jean Rivaux fils, Pierre Langlois, Louis Delestre, Claude Lépine, François André, Etienne Delestre, Mayeux père, Pierre Mugnier, Labastugue Jean, Emiland Roy, Jean Bayonne, Etienne Rivot, Etienne Ravayre, J.-B. Chaffotte, Emiland Foillet, Guillaume Gaguet, Claude Baron, tourneur, François Lagrange, tourneur, Ducret, Picamelot, tour-

neur, Langlet, Jamet, Arnould, Martin, Moingeon, Moissenet, Neuville, Rouvière, Pingon, Schrebert, Noël Luques, Pierre Morot, Bizouard, Chaussard, Catigny, Naulot, Martin fils, Robillot.

Emile Bergeret,

Membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or, etc.





L'ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS OU JACOBINS DE DIJON

LES BIENS ET PROPRIÉTÉS DU MONASTÈRE

Dans l'énumération que nous allons donner des biens possédés par le couvent des Jacobins, nous ne pouvons mieux faire que de suivre les indications de l'inventaire dressé en 1748 par le P. Maréchal, et nous transcrirons le plus souvent les notices qu'il a laissées sur chacune des propriétés, en les complétant au besoin par d'autres documents.

Nous étudierons successivement les domaines ruraux, les maisons, les cens et rentes, les pensions, le franc-salé, les aumônes et dessertes, les droits d'entrée, et autres revenus moins importants.

DOMAINES RURAUX

Voici, à l'égard de cette première partie de notre étude, les renseignements que nous fournit le P. Maréchal dans son inventaire. Nous passerons successivement en revue ces domaines, en suivant l'ordre des acquisitions.

Domaine de Bretigny.

« Ce domaine, dit le P. Maréchal, nous a été donné « en 1584 par M. Pierre Brocard, ancien curé, habitué « de la Sainte-Chapelle, pour l'entretien d'un novice, « lequel lorsqu'il sera en état de prescher, sera tenu de « recommander à son auditoire l'âme dudit sieur Bro- « card.

« Ce domaine consiste en maison, grange, vergers, « jardins, chenevières, terres labourables et vignes dans « lesquelles choses il est arrivé beaucoup de change- « ments. La maison et la grange ont été incendiées et « non rétablies, les vignes ne se trouvent plus, les terres « sont en fort mauvais état et comme elles sont fort « dispersées en petites pièces, il y en a quelqu'unes « d'usurpées. Il paraît qu'il conviendrait mieux de ven- « dre ce bien à cens ou à rente perpétuelle à un homme « du lieu qui en aurait soin et qui pourrait récupérer ce « qui est aliéné, ce qui peut se faire comme il est mar- « qué au testament dudit Brocard. — On l'amodiait « 50 livres, mais on n'en peut plus trouver que 40. — Ce « domaine était situé sur le finage de Bretigny, Clénay « et Saint-Julien, il était grevé de diverses redevances « dues au seigneur. — Etant devenu à charge au cou- « vent, qui ne pouvait trouver de rentier pour le faire « valoir, on l'a vendu en 1747 à la veuve Blagny de Clé- « nay moyennant mille livres dont elle paie l'intérêt. »

Domaine de Neuilly.

L'inventaire de 1748 s'exprime ainsi :

« Ces biens consistent maintenant en plusieurs pièces « de terre et prés situés aux finages de Neuilly et Sene- « cey que l'on amodie soixante-quinze livres par an. Ils « furent donnés au couvent en 1632 de cette manière. « Fr. Antoine Bichot, religieux novice du couvent des

« frères Prescheurs de Dijon par contract du 8 avril 1627
« donna au couvent deux mille livres aux charges de
« trois grand'messes par an à perpétuité, et une pension
« de cent livres pendant le temps de ses études et autres
« conditions rapportées dans ledit contract. Laquelle
« somme de deux mille livres devait être payée par de-
« moiselle Philiberte Milletot ayeule dudit Fr. Antoine
« Bichot, et pour parvenir au payement de ladite somme
« Noble Louis Petit, conseiller du Roy, contrôleur pro-
« vincial, et Noble Claude Malpoix, avocat au Parle-
« ment pour et au nom de ladite demoiselle Milletot
« ont vendu au couvent des frères Prescheurs de Dijon
« toutes les terres labourables appartenant à ladite de-
« moiselle Milletot situées aux finages et territoires de
« Neuilly et de Senecey selon qu'elles y sont déclarées
« dans le contract du 8 juin 1632.

« Plus un cens de dix sols et d'une pinte d'huile cha-
« cun an, le tout moyennant la somme de 1000 livres en
« déduction de celle de deux mille livres données à ce
« couvent par ledit frère Bichot; pour les autres mille
« livres on fit un contract de rente qui depuis a été
« remboursé.

« Il faut remarquer qu'il ne se trouve point dans les
« anciennes déclarations desdits biens aucuns prés, mais
« seulement des terres labourables. Cependant la veuve
« Grébille de Neuilly, qui depuis longtemps a amodié
« ces biens du couvent jouit de plusieurs prés au nom
« du couvent. Apparemment ce sont des terres qui ont
« été changées en prés.

« Il faut encore remarquer que nous ne possédons
« plus le cens de dix sols et d'une pinte d'huile dont
« l'assignal a été renfermé dans la seigneurie de Neuillly,
« M. et Mme de la Marche donnèrent au couvent en con-
« tre-échange deux journaux de terre, comme il paraît
« par le contrat passé le 9 février 1714. »

Domaine de Lamponne.

Janly (Genlis) et Varanges.

Nous trouvons dans le registre de 1748 les renseignements suivants sur ce petit domaine :

« Le couvent possédait autrefois des prés, des terres « à Janly, Varanges, et quelques endroits proche Janly « qu'on nomme ordinairement *en Lamponne*. Cela a « changé tant de fois et a été si fort abandonné qu'on ne « peut rien dire de certain. Je marqueray ce que j'en ai « pu découvrir.

« Nous possédons encore trois journaux environ de « terres lieu dit *en Lamponne*, proche Janly, amodiés « six livres comme on peut le voir dans l'article des « amodiations. Je ne scay si cela regarde la fondation « dont je vais parler.

« L'an 1639 Demoiselle Catherine Jacotot, veuve de « noble Jean du Guay, vivant conseiller du Roy et con- « trôlleur général du Taillon en Bourgogne fit une fon- « dation dans notre Eglise, et pour ce donna au couvent « un cens de seize livres, assignées sur quatre soitures « et deux tiers de soiture de prés, les deux tiers au finage « de Varanges lieudit *en peuprey* et quatre soitures « dont le quart ou environ est au finage de Varanges et « le surplus au finage de Janly, en deux pièces : lieu dit « *au grand et au petit pré Domagne*.

« Ce cens était autrefois payé à la demoiselle Jacotot « par Claude Bassot et Edme Munier, laboureurs à « Janly, lesquels étant morts insolvables, après la do- « nation de ladite demoiselle, le couvent amodia l'assi- « gnal dudit cens à François Cornemillot et Prudent « Colon laboureurs à Fauverney. Ils quittèrent peu de « temps après, et lesdits prés furent amodiés à d'autres « dont on ne trouve point les noms. En 1700, il paraît « qu'illes ont été amodiés à Antoine Gremeret, labou- « reur à Magny-sur-Tille pour le prix de cinq livres. Il

« paraît que par une amodiation du 10 juillet 1660 que
« les quatre soitures de prés sises *au grand Domagne*
« ont été changés en nature de terre et amodiées à Denis
« Noirot laboureur à Janly avec les deux tiers de prés
« qui sont situés au finage de Fauverney, moyennant
« neuf livres.

. . . .

« La dernière amodiation des champs de Lamponne est
« dans l'article des amodiations on y compte que trois
« journaux de terre parce que le grand chemin qui les
« sépare en gâte beaucoup. — On a depuis vendu ces
« terres à Guérin Pernolet de Janly moyennant quinze
« livres de cens et deux poulets gras le 17 juillet 1730. »

Domaine de Labergement.

« Le domaine de Labergement-Foigney consiste en
« deux rentes la grande et la petite. La grande fut ac-
« quise en 1641 par décret sur les biens de M. Le Com-
« passeur de Courtivron dont le couvent fut adjudica-
« taire. Elle consiste en bâtiments, prés, terres et ver-
« gers ; il y avait une belle grange qui fut incendiée et
« qui n'est pas encore rétablie.

« La petite rente fut achetée par le couvent en 1704
« des créanciers de la veuve Gorillon, moyennant la
« somme de trois mille livres provenant des rembourse-
« ments et fondations, déclarée dans le contract d'acquit-
« tement. Cette rente consiste en bâtiments qui ont été
« brûlés, meix, vergers, terres et prés, que possédait
« avant nous Pierre Gorillon, maître du logis du Sau-
« vage à Dijon, qui l'avait acheрté de Bénigne Jorant,
« Marchand épicier audit Dijon. Ces deux rentes sont
« amodiées à deux laboureurs qui nous rendent tous les
« ans dix Emines de bled. »

Domaine de Magny-Saint-Médard.

« Le couvent acquit ce domaine en 1641 par décret
« sur les biens de M. Bénigne Le Compasseur, seigneur

de Courtivron, dont les Jacobins de Dijon furent les adjudicataires.

« Tous ces biens consistaient en deux maisons sises à Dijon vis-à-vis le Palais qui ont été ensuite vendues par le couvent, et en des maisons, granges, meix, vergers, terres, prés, sis à Magny-Saint-Médard et à Labergement. Le domaine de Magny donne cinq émines de froment à la Saint-Martin, et depuis 1740 six émines et huit mesures. »

Domaine de Saint-Apollinaire.

« Le domaine de Saint-Apollinaire vient en partie de M. François Bouchard, controlleur général du Taillon en Bourgogne et Bresse, sur lequel les Frères Prescheurs de Dijon avaient créé une rente d'un principal de cinq cents livres, et dont les biens furent mis en décret et à la fin adjugés au couvent pour la somme de 2334 livres provenant en partie des fondations en partie des épargnes des religieux et du couvent l'an 1650.

« Ce domaine vient encore en partie de M. Philibert Garnier, avocat au Parlement lequel en 1660 vendit au couvent quelques bâtiments et lieux circonvoisins à luy appartenants moyennant la somme de cinq cents livres que le couvent emprunta à M. Jacques Febvret conseiller du Roy. Ce domaine consiste en une grosse maison pour loger les rentiers, deux granges, plusieurs écuries, colombier, tect-à-porcs, une grande cour, un grand verger, terres, prés, quelques cens, le tout amodié trois cents livres en argent.

« Le couvent doit payer tous les ans sur ce domaine : 1° vingt deniers de cens à MM. les vénérables chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon, sur un quartier et demi de terre, lieudit maintenant : *Derrière chez Bonaire*. 2° Tous les vingt-cinq ans pour les lods cinq livres y compris la cense de six deniers sur une pièce de vigne au finage de Fontaine. »

Le P. Maréchal observe ensuite que le premier cens n'était plus dû, le quartier et demi dont il s'agit ayant été vendu en 1747.

Domaine de Fontaine.

Nous citons toujours l'inventaire Maréchal :

« Le bien de Fontaine a été donné au couvent par « demoiselle Françoise Munier, fille majeure jouissant « de ses droits demeurant à Dijon, en 1651, moyennant « trois cents messes une fois dites et autres conditions « marquées dans l'acte de donation. Il consiste en une « maison, un petit jardin et cinq journaux de vignes, « dont il ne reste plus que deux en nature de vignes, le « reste étant en terres et prés.

« Nous possédons encore à Fontaine un demi-journal « de vignes que le couvent acheta de la veuve Charbon- « nier en 1688. Le tout est amodié à un vigneron de « Fontaine qui en donne tous les ans quarante-cinq « livres. Diverses ventes et échanges ont modifié ce do- « maine, la maison a été vendue en 1740. »

Domaine d'Emailly.

« Ce domaine consiste en bâtiments, maisons, cours, « jardins, meix, terres, prés et cens. Le couvent l'acheta « en 1698 de M. Claude Lemulier avocat à la Cour.

« Ce domaine a coûté au couvent 10,300 livres, sans « y comprendre les amortissements. On l'amodie ordi- « nairement en argent à un fermier. Il nous rend cinq « cents livres par an, et aujourd'hui six cents livres.

« Nota. — On dit qu'il n'a coûté que 8,300 livres, « mais qu'on a mis 10,300 livres pour empêcher un re- « trait dont il était menacé. »

Domaine de Marsannay.

« Ce domaine consiste en bâtiments, vignes et cens et « nous rend tous les ans du vin selon qu'il plaît à Dieu « de nous en envoyer.

« Le couvent achepta le 12 juillet 1718 de demoiselle « Marie Paccaut, fille majeure, demeurant à Dijon une « maison, une grange et un jardin, et six journaux de « vignes moyennant la somme de 2,300 livres. Il achepta « encore le 19 août de la même année du sieur Antoine « Turlot et de sa femme, une maison, grange, aisances « et appartenances huit journaux de vignes et plusieurs « cens emphytéotiques sur des vignes. Le tout au finage « de Marsannay-la-Montagne, moyennant la somme de « 3,350 livres. Cet argent de l'un et de l'autre achapt « provenait de plusieurs remboursements de contracts « de fondations et de quelques épargnes du couvent « selon qu'il est marqué dans les contracts d'acqui- « sition.

« On a payé les amortissements de ces biens dont les « quittances sont au sac des amortissements. »

Suit l'analyse des titres se rapportant à ce domaine. On mentionne ensuite l'achat de cinq *quartiers* de vignes en 1730 audit Marsannay, et diverses autres acquisitions moins importantes.

Domaine de Labergement.

« Le couvent a acquis un domaine audit Laberge- « ment le 22 avril 1749 provenant de Messire Joseph- « Marie Ermulier, commissaire aux requêtes du Palais, « à Dijon et de dame Catherine Denizot, son épouse.

« Tous les biens qui dépendent dudit domaine con- « sistent dans une maison commode pour un fort fer- « mier, avec une belle grange, tects-à-porcs, le tout « bien couvert de tuiles; grand verger, jardins et autres

« aisances. Il y a dans ledit domaine environ quarante-« cinq à quarante-six journaux de bonnes terres à fro-« ment, six soitures de prés; il était amodié par le ven-« deur trois-cent-trente livres; il a été acheté 9,420 livres « y compris deux cent quarante livres au notaire pour « les avances ou vacations, le tout faisant la somme de « 10,670 livres, ce qui doit paraître bien cher, vu l'inté-« rêt qu'il rapporte.

« Mais considérant que laditte Communauté possé-« dait en premier lieu cent quatre vingt journaux de « terre et beaucoup de soitures de prés sans avoir de « quoi aberger une gerbe, et qu'il en avait coûté au « moins sept à huit mille francs pour construire une « maison et une grange et d'autres aisances; il s'ensuit « de là qu'il a été à propos de payer la convenance, ne « le pouvant autrement faire valoir ni augmenter les « biens précédents; l'augmentation en sus de ladite ac-« quisition est de cent vingt livres. »

VIGNES

Voici maintenant un extrait du même inventaire concernant les vignes appartenant au couvent et concernant leur administration. Nous continuons nos citations littérales :

« Le couvent possède plusieurs vignes soit autour de « Dijon, soit dans les villages circonvoisins et aussi plu-« sieurs cens sur des vignes de Dijon.

« Vignes dont nous sommes propriétaires:

« *Grandchamp.* — Trois quartiers de vignes, porte « Saint-Pierre (Vendus en 1745).

« *La Cornée.* — Trois quartiers de vignes du côté de « la Porte d'Ouche, au commencement du chemin de « Chenôve.

« *En Champ-loup.* — Même quantité.

« *Longeines.* — Six quartiers donnés en 1680 par de-
« moiselle Pernette pour 300 messes basses — ensuite
« en nature de terre labourable et unie au domaine de
« S. Apollinaire, puis rétablie en vigne et détachée du-
« dit domaine en 1727.

« *Creusot.* — Un demi-journal donné en 1496 par
« Jean de Marvau bourgeois de Dijon — Sur le chemin
« de la rente de la Noue. Depuis changée en terre labou-
« rable.

« *Champ Bertrand.* — A la porte d'Ouche, achetée en
« 1745 — 250 livres — un journal.

« *En Pisse-Vin.* — Cinq ouvrées achetées en 1745.

« *Saint-Apollinaire.* — Trois ouvrées plus trois autres
« pièces.

« *Fontaine.* — Cinq journaux, dont trois vendus.

« *Marsannay.* — Quatorze journaux achetés en 1718.

« Nos vignes sont partagées en cinq fermes données
« à cinq vignerons. A Marsannay nous avons trois vi-
« gnerons, un à Dijon et un à Fontaine. Cormillot René
« façonne depuis longtemps six journaux de vignes à
« Marsannay pour le couvent, sçavoir : trois journaux
« lieudit *En Champy*, un demi-journal *En Plantes*, un
« journal *En Champ-Forey* cinq quartiers et une demi-
« ouvrée *En Michalot* et un quartier *Es Arbues.*

« On lui donne pour la façon desdites vignes, dont il
« doit tout fournir, la moitié des fruits, treize livres par
« journal de payement et autant d'avance, deux émines
« et demie de bled conceau par an, dont il doit tenir
« compte sur le pied du tau, à condition qu'il laissera sa
« part de vin pour le couvent sur le pied du premier tau
« des vins de Marsannay. Il doit payer la moitié des
« frais de vendanges et de la façon du vin, les tonneaux
« qu'on lui fournit sur le pied de trois livres par queue ;
« pour le loyer de la maison treize livres par an. Son
« bail est renouvelé pour six ans à commencer après
« les vendanges de 1725. Ses payement se font en trois
« termes, à la Saint Martin, à la Chandelleur et au pre-

« mier de may, à raison de trente-deux livres par paye-
« ment.

« On est convenu que les deux premières années
« dudit bail, il ne ferait point lesdites vignes à moitié
« des fruicts, mais que tout serait pour le couvent, et
« qu'on lui donnerait cinquante francs par chaque jour-
« nal et qu'il façonnerait lesdites vignes et fournirait
« tout. Ainsi ces deux premières années on doit lui
« donner cent livres à chaque terme et cela à cause que
« les vignes ont été grêlées.

« Bernard Chevillon, depuis longtemps faisait quatre
« journaux de vignes pour le couvent, maintenant il en
« fait cinq journaux selon son bail renouvelé en même
« temps que celui de Cormillot et aux mêmes condi-
« tions.

« Jarrot, à présent Pacotte, façonne trois journaux
« moins un quartier aux mêmes conditions.

« Philibert Monin fait sept quartiers à Dijon et Saint-
« Apollinaire.

« Enfin François Gruey, fait sept quartiers à Fontaine
« et Talant, payables en argent. »

MAISONS

Nous continuons à puiser dans la même source :

Maisons de la rue des Champs.

« Le couvent a fait bâtir dans la rue des Champs
« deux maisons, l'une en 1671 sur notre fond, occupée
« longtemps par un nommé Lebreu, et maintenant par
« le sieur Pétot qui en paye tous les ans pour le loyer
« 156 livres.

« L'autre en 1688, sur notre fond aussi. Elle est occu-
« pée depuis longtemps par les fermiers et directeurs
« des carrosses qui nous en donnent maintenant huit
« cents livres de loyer tous les ans, loyer plus tard

« augmenté à cause des nouvelles constructions qu'on « y a faites. »

Maison dans la rue de la Musette.

« Cette maison qu'occupe depuis longtemps le sieur « Angely, bâtie sur le fond du couvent, entre la bou- « tique du sieur Lefranc et celle du sieur Bécar, don- « nait autrefois tous les ans douze livres de cens « emphythéotique. En 1680, le sieur Guillier, procureur « au parlement de Dijon la possédait et en devait payer « ledit cens; mais ayant contracté beaucoup de dettes, « cette maison fut vendue par décret et adjugée au cou- « vent à qui ledit Guillier devait beaucoup d'années de « cens, selon qu'il est rapporté dans les papiers. »

Maison dans la rue de Cluny, paroisse Saint-Philibert autrement rue du Four.

« Cette maison vient de Jacques Belot, maître maçon « à Dijon, père de Huguette Belot et de Pierre Belot, « religieux de ce couvent. Ladite Huguette Belot donna « en mourant une partie de ses biens au couvent, pour « lequel legs, il fallut essuyer un procès avec les autres « légataires, enfin que ladite maison demeura pour le « couvent en payant plusieurs sommes énoncées dans « les papiers du procès, environ l'an 1628.

« Cette maison sise rue de Cluny autrement rue du « Four, ou du Tillot, doit à MM. les Vénérables de la « paroisse de Saint-Jean, dix sols de cens tous les ans « le 24 juin, et de 25 en 25 ans, cinquante livres pour « les lots suivant transaction que le couvent a faite « avec eux le 12 janvièr 1663. Cette maison est depuis « longtemps occupée par la veuve Pitié qui nous en « donne tous les ans quarante sols de loyer. Elle est à « présent réparée et on en retire de loyer soixante « livres. »

« Nous avions encore autrefois une maison au fau-
« bourg Saint-Nicolas qui a été démolie pour des forti-
« fications, dont le couvent a reçu quatre cents livres.

« Plus, deux maisons vers le Palais adjugées à ce
« couvent par le décret fait sur les biens de M. le
« Compasseur seigneur de Courtivron. Elles ont été
« vendues comme il paraît par les anciens mémoires.

« Plus, nous possédons encore des maisons dans nos
« biens de campagnes dont il est fait mention dans les
« titres desdits biens. Elles sont ordinairement occupées
« par les rentiers.

« Nous en avons deux à Marcenay-la-Montagne, l'une
« est occupée par le vigneron Chevillon, l'autre est
« occupée en partie par Cormillot notre vigneron, et en
« partie par les religieux qui se servent et retiennent
« deux chambres en haut meublées lorsqu'on va faire
« les vendanges, ou qu'on va s'y promener.

(A suivre).





L'ANCIEN COUVENT

DES

DOMINICAINS OU JACOBINS

DE DIJON

LES BIENS ET PROPRIÉTÉS DU MONASTÈRE

Suite (1)

Maisons dans l'enceinte du Couvent.

« Nous avons une maison tout au fond de la cour de « l'Université, qui était autrefois dans l'intérieur de la « maison, et dont elle a été plusieurs fois séparée pour « y loger des séculiers. En dernier lieu on y a placé le « sieur Camuzet, portier de l'Université, moyennant la « somme de cent cinquante livres réduites à cent trente « cinq livres payables tous les ans le 8 août, à condition « que le couvent touchera encore les cent livres que « l'Université donne pour le portier dont il fera les fonc- « tions.

« Il nous reste encore des démolitions faites pour « l'Université, une petite masure au fond de la grande « place, derrière les arbres que l'on a amodiée pour ma-

1. Voir *Bulletin*, janvier-février 1890, p. 28.

« gazin au sieur Lionel, vinaigrier, pour huit ans, à « commencer le premier septembre 1725 moyennant la « somme de trente livres par an, selon un bail. — Depuis « amodiée à MM. de l'Université quarante livres, et « maintenant vacante.

« La galerie au-dessus du cloître, du côté du couchant, « qui a été construite avec les bâtiments de l'Université « est maintenant amodiée à MM. les notaires de Dijon, « pour vingt-neuf ans. Ils y doivent placer les anciennes « minutes et celles des notaires qui mourront dans la « suite, dans des rayons et armoires qu'ils ont fait cons- « truire à leurs dépens, le couvent leur ayant laissé « ladite galerie toute nue, seulement avec les fenêtres, « volets, et une porte en état. Ils donnent de loyer tous « les ans le dernier décembre, à commencer le premier « payement le trente-et-un décembre 1726, la somme de « 150 livres réduite plus tard à cent livres, à condition « qu'on leur fera encore les services de leur fête le jour « de la Saint-Jean-Porte-Latine sans rien payer de plus, « et qu'on leur fournira une chambre pour s'assembler « pendant l'année.

« Messieurs les musiciens ont amodié pour tenir aca- « démie de musique et faire leurs concerts, la salle qui « est au-dessus des escholes de l'Université, toute nue, « sans vitres, avec seulement des volets et une porte et « donnent tous les ans 150 livres. Ils ne l'ont louée que « pour trois ans, à compter de 1725. — Le concert ne « s'y est tenu que deux ans. Amodiée à présent à d'autres « 80 livres; puis 60 livres au sieur Camuzet.

« Messieurs les chirurgiens ont amodié pour vingt- « neuf ans une chambre à côté de la salle des musiciens « pour y tenir leurs assemblées, y faire leurs anatomies, « et donnent tous les ans le 14 novembre soixante-et- « quinze livres, à condition qu'on y fera construire une « cheminée, et qu'on y posera des vitres aux dépens du « couvent, dont néanmoins ils feront les avances qu'ils « retiendront sur les loyers qui échoiront, à condition

« aussi qu'on leur fera les services de leur feste le jour « de Saint-Cosme et Saint-Damien qu'ils faisaient aupa- « ravant dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers comme « aussi les notaires. — Bail du 14 novembre 1725.

« Messieurs Potier, Saint-Hyve, Bourget marchand « à Dijon, ont amodié le grenier au-dessus des salles « et chambres et galerie cy-dessus nommées pour quatre « ans, à commencer au 1er janvier 1726 et donnent tous « les ans à pareil jour 120 livres.

« Monsieur Guillemot, marchand orfèvre, a amodié « une partie du grand grenier pour neuf ans, à com- « mencer le 1er novembre 1739 et donne tous les ans « pour loyer 90 livres à pareil jour. M. Guillemot, « orfèvre, a amodié aussi les deux greniers moyennant « 100 livres.

« Le petit jardin derrière l'Eglise est amodié à Louis « Carrière, maître menuisier à Dijon, vingt francs par « an verbalement. »

Maison dans la rue des Champs au-dessus de la Poisonnerie.

« Demoiselle Marie Joly, fille majeure, par son testa- « ment du 10 novembre 1723 publié à la chancellerie « le 25 avril 1725, légua au séminaire de Dijon sa mai- « son, sise rue des Champs au-dessus de la Poisonnerie, « à condition que si les directeurs du séminaire ne vou- « laient point l'accepter aux charges portées dans ledit « testament, ou que le séminaire vint à être transféré « ailleurs ou régi par d'autres que les Pères de l'Ora- « toire, ladite maison retournerait aux Pères Jabobins « de Dijon, aux mêmes charges.

« Messieurs de l'Oratoire, directeurs du séminaire, « ayant refusé ledit legs, et ladite maison, par un acte « capitulaire du 7 septembre 1725, les Pères Jacobins à « qui elle retournait de droit l'acceptèrent par un acte « capitulaire du 20 septembre 1725, aux mêmes condi- « tions et aux mêmes charges qu'elle avait été donnée « au RR. PP. du séminaire. »

Suit une description desdites charges et conditions qu'il est inutile de reproduire ici :

« Ladite maison étant ainsi advenue au couvent, « M. Fisjean président en la Chambre des Comptes à « Dijon fit une proposition de donner quinze cents « livres au couvent, si on voulait détruire un cabinet « attenant à ladite maison et qui était sur la porte d'en- « trée de la maison de demoiselle Anne David sa tante.

« Cette proposition ayant été trouvée avantageuse « pour le couvent ledit cabinet menaçant ruine, en sorte « qu'il eût beaucoup coûté pour le réparer, on accepta « l'offre de M. Fisjean, à qui on était d'ailleurs bien aise « de faire plaisir comme à un ami de la maison. Il « donna donc la somme de 1,500 livres qui a été desti- « née à payer les amortissements et les réparations de « ladite maison, et on vendit la place dudit cabinet à « Mademoiselle Anne David le 22 septembre 1725. « Cette maison est amodiée à plusieurs particuliers. »

LES CENS

Nous continuons nos extraits de l'inventaire Maréchal :

« Les cens que le couvent possède sont assignés sur « plusieurs maisons, jardins et places autout du cou- « vent, et à la campagne sur des vignes à Marsannay, à « Daix, à Gemeaux; sur des terres, et toutes emphy- « théotiques et foncières portans lods et ventes, retenues « et autres droits censeaux et seigneuriaux.

« Cens sur des maisons tirans depuis la porte du cou- « vent à l'Eglise de Notre-Dame, qu'on appelle mainte- « nant rue de la Musette, et sur d'autres. Ces cens sont « assignés sur des places et maisons retranchées de « l'ancienne clôture du couvent, depuis la porte jusqu'à « une partie de la maison de M. Cotteret, maître des « comptes à Dijon et ce sont les suivants :

« 1° Cens de cinq livres, payables le jour de la Nati- « vité de S. Jean-Baptiste (24 juin).

« La maison et jardin joignant la porte du couvent du « côté de l'Eglise Notre-Dame était autrefois une place « vide en désert que le couvent vendit à M. Jacquot, « conseiller du Roy, maître en sa Chambre des Comptes « à Dijon, moyennant la somme de 90 escus et le cens « de 50 sols par an. Mais comme les droits du couvent « se trouvèrent lésés, on obtint des lettres des rescision « et pour éviter un grand proeès on fit un accord et une « transaction avec ledit sieur Jacquot qui s'engagea de « payer par la suite six livres de cens par an, lequel « cens fut réduit après à cinq livres six sols.

« M. Marlout, président en la Chambre des Comptes « acheta ladite maison et jardin de M. Jacquot et en « paya les lods et le cens de cinq livres dix sols.

« Ensuite M. Canablin, chanoine de Notre-Dame « achepta de M. Marlout ledit jardin avec la maison et « ses aisances et dépendances. Dans la reconnaissance « qu'il en a faite il n'est marqué que cinq livres de cens, « je ne sais pourquoi. C'est à présent Madame Fournier, « nièce et héritière de M. Canablin et grand'mère de « MM. Canablin qui possède ladite maison et jardin « dont M. de Frasan, le capitaine, a la jouissance pen- « dant sa vie. — Plus tard cette maison appartint à « Madame la Présidente Canablin, fille et héritière de « Madame Fournier.

« 2° Cens de six deniers payable le seize du mois de « juin :

« Ce cens vient d'une place que le couvent vendit à « Jacques Gaviot, maître maçon à Dijon, le 7 juin 1574, « dans laquelle place on a depuis bâti une maison pos- « sédée ensuite par Bénigne Sullot procureur à la Cour, « ensuite par M. Lucot aussi procureur à la Cour et « mari de demoiselle Nicolle Sullot, puis par Madame « Martin, héritière dudit sieur Lucot, enfin par Paul- « Francois Boursier, maître tourneur à Dijon, qui l'a « achetée l'an 1719 et qui l'a fait rebâtir tout.à neuf.

« Cette maison suit immédiatement le jardin de M. Ca-
« nablin. — Le sieur Boursier l'a vendue en 1723 à la
« veuve Deprès. Le sieur Faucher a acheté cette maison
« par acte passé devant Chouard, notaire à Dijon, le
« 21 septembre 1786 et en a payé les lods.

« 3° Cens de cinquante sols, payable le 25 décembre
« et le 25 juin, puis en entier le 24 juin :

« Ce cens vient d'une place vide que le couvent vendit
« en 1530 à Antoine Mignet et à Jeanne Livet sa femme,
« à condition qu'ils y bâtiraient une maison, entretien-
« draient la muraille et la grille du cours du Suzon. La
« maison y fut bâtie et a été possédée par M. Sullot,
« puis par M. Lucot, après par M. Guillier, marchand
« à Dijon, maintenant par M. Panet héritier dudit sieur
« Guillier, ensuite par demoiselle Fleury qui l'a vendue
« depuis à la Fabrique de Fontaine. Cette maison suit
« immédiatement celle du sieur Boursier dans la rue de
« la Musette. — Le sieur Faucher a acheté cette maison
« suivant acte du 30 juillet 1787. — Le cens en est ré-
« duit à sa première valeur deux livres 10 sols.

« 4° Cens de douze livres, payable le jour de la Puri-
« fication, deux février.

« Ce cens est assigné sur deux corps de logis en la
« rue tirant du couvent à Notre-Dame, immédiatement
« après celle du sieur Panet. Ils furent donnés en 1567
« par le couvent à Jacques Gamot, Pierre Nodot, Toi-
« nette Mignet et Philippe Renaudot à la charge de
« douze livres de cens tous les ans le 2 février. André
« Nodot en 1602 vendit une partie desdits bâtiments à
« Guillaume Floriot, comme franche et quitte de toutes
« charges, et ensuite Guillaume Floriot la revendit de
« même à André Troisgros en 1621, ce qui ayant été
« reconnu au mois de septembre 1629 par les religieux,
« ils firent condamner ledit Troisgros et la vesve Floriot
« à payer les lods des susdits échanges, achapts et d'en
« passer reconnaissance.

« Ces deux corps de logis ont été ensuite partagés entre plusieurs propriétaires, une partie fut vendue par décret, l'autre transmise à d'autres maîtres en sorte que maintenant un des corps de logis est possédé pàr M. Goureau-Larcher, avocat à Beaune comme mari de demoiselle Bérardier, nièce et héritière de M. de Monty, escuyer, garde du corps de son altesse royale, Mgr le Duc d'Orléans, lequel sieur de Monty a acheté ladite maison le 1er mars 1724 de Demoiselle de Lorges qui l'avait achetée de M. Marillier prestre et curé de Besancey.

« L'autre corps de logis ou l'autre maison est maintenant possédée par M. Febvret de Saint-Mesmin, conseiller au Parlement, qui en paie tous les ans six livres de cens et ledit sieur Goureau les six autres livres, faisant en tout le cens annuel et perpétuel de douze livres assigné indivisiblement sur les deux corps de logis.

En marge on lit :

« M. Goureau-Larcher a vendu à la demoiselle Leblond le corps de logis qui lui appartient aux mêmes charges et conditions, savoir de six livres par an payables chaque année le 2 février avec tous droits de lods et ventes dont ladite demoiselle Leblond a passé reconnaissance le 20 juin 1760 pardevant notaire. La Communauté a remis le tiers des droits de lods et ventes à l'acquéreuse et a touché cent livres pour les deux autres tiers. — Ce cens passe à M. Gilbert procureur, puis à M. Minard avocat.

« 5° Cens de six livres, payable le 25 décembre et le 24 juin.

« Ce cens est assigné sur deux corps de logis d'une maison sise rue tirant du couvent à Notre-Dame immédiatement après la maison ci-devant nommée de M. de St-Mesmin et de M. Goureau.

« Cette maison qui contient deux corps de logis, fut

« vendue à François Bazin moyennant le cens annuel et « perpétuel de six livres payable chacun an aux jours de « fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur et de Saint « Jean-Baptiste. Ensuite cette maison fut partagée entre « les héritiers dudit Bazin, et une partie fut vendue à « M. Bernard Seigneur de Torey qui la donna à Made- « moiselle sa fille, en épousant M. de Larson lequel l'a « revendue depuis au sieur Decard Maître-Vitrier à « Dijon, puis elle a passé au sieur Boulmier.

« Et l'autre partie ou l'autre corps de logis fut vendue « à M. Petit maître écrivain à Dijon qui la donna à sa « fille en épousant M. Dupus, marchand à Dijon, et « M. Dupus la donna à sa fille en épousant Monsieur « l'avocat Ravet, dont la femme en jouit maintenant. — « Ce cens se paie en entier le 24 juin. Il est depuis passé « au sieur Camuzet, puis à l'hôpital général de Dijon.

« 6° Cens de trois livres dix sols payable le 25 août.

« Ce cens est assigné sur une boutique donnant sur la « rue tirant de Notre-Dame au couvent (rue de la Mu- « zette) et sur une maison au fond de la cour ou ladite « boutique aboutit d'un costé le tout joignant la maison « qu'occupe maintenant le sieur Bonard. Cette bou- « tique et maison a appartenu en différents temps à « plusieurs maîtres qui l'ont vendue et revendue plu- « sieurs fois. En 1559 le couvent eut un procès avec « Claude Bonard, commis à la collecte des deniers de « la recette générale de Bourgogne pour jouir du droit « de retenue de ladite maison que ledit Bonard avait « acquise de Jean Combars. On s'accorda ensuite avec « luy par une transaction et une reconnaissance qu'il fit « dudit cens. Ladite boutique et maison fut vendue « beaucoup d'années après à Michel Salpestrier qui la « revendit ensuite aux sieurs de Requeleyne et Heurtaut, « lesquels la revendirent après au sieur Longuet tréso- « rier de France, des héritiers duquel le sieur Lefranc « l'a achetée et la possède maintenant.

« 7° Cens de trois livres payable le cinq avril.

« Ce cens est assigné sur une maison sise rue de la « Musette que le sieur Angely, amodiait soixante livres. « On l'a vendue au sieur Bonard, marchand tourneur à « Dijon, moyennant 1700 livres et on a retenu un cens « de trois livres tous les ans. Puis cette maison a été « vendue au sieur Boulmier le 31 décembre 1760.

« 8° Cens de sept livres dix sols payable les 25 dé- « cembre et 24 juin.

« Ce cens est assigné sur une maison cave magasin, « jardins et autres aisances et dépendances, sises rue de « la Muzette, tirant de Notre-Dame au couvent, joi- « gnant la boutique ci-dessus nommée du sieur Lefranc, « un treige entre eux deux, et c'est la dernière des « maisons de cette rue qui doivent cens au couvent.

« Cette maison fut bâtie en 1248 par Agnès comtesse « d'Auxonne sur notre terrain. Cette princesse l'habita « pendant sa vie, et nous la laissa avec tous ses meubles « et effets à sa mort. Cette maison, à la mort de la « comtesse Agnès en 1266, fut louée à vie à Jehan de « Braire, clerc du duc de Bourgogne, et à Bonnette sa « sœur, pour cinquante livres, et dix émines de fro- « ment.

« Cette maison fut ensuite prise à vie par le Révérend « Père en Dieu Messire Antonin Massorin religieux de « cette maison et son ancien prieur, inquisiteur de la foi « en France, évêque de Sidon *in partibus*, avec pouvoir de « jeter un pont sur le Suzon pour venir dans la commu- « nauté par une porte du jardin.

« Puis, louée à deux prêtres de Notre-Dame auxquels « la communauté redemande les clefs après la mort de « de l'évêque de Sidon, qui avait quitté Dijon pour aller « mourir à Besançon. Cet acte de répétition des clefs « est curieux, il est du 6 juillet 1466, année du décès de « l'évêque.

« Enfin des prêtres de Notre-Dame habitèrent encore

« cette maison honorée par la demeure des princes et « des évêques et en 1544 elle fut donnée à vie au « maître des Comptes. Depuis ce temps elle a toujours « été occupée par des Conseillers au Parlement et autres « magistrats. Les jardins de la Cour de Bèze qui fai- « saient le parterre de la comtesse Agnès appartiennent « aujourd'hui à Messieurs de Notre-Dame.

« 9° Cens de cinq sols, payable le 15 du mois de mai.

« Autrefois la cour nommée communément la Cour « de Bèze appartenait au couvent. On l'amodiait à Mes- « sieurs les Vénérables de Notre-Dame. Le prieur et les « religieux la vendirent en 1662 à M. Febvret maître « des Comptes à Dijon, avec les jardins moyennant la « somme de huit cents livres et le cens emphythéotique « de cinq sols par an, avec droit de transporter ledit cens « sur un autre assignal. Ledit sieur Febvret ayant en- « suite cédé ces jardins et cette cour de Bèze à Messieurs « les vénérables prestres de Notre-Dame, il a transféré « ledit cens de cinq sols sur les remises et écuries de la « cour du bâtiment que ledit sieur Febvret a fait con- « struire à neuf à la rue de la Charbonnerie, son fils « vendit lesdits bâtiments et cour, escuries et remises à « M. Fordel directeur de la Monnaie, qui, quelque « temps après les revendit à M. Deslandes, auditeur en « la Chambre des Comptes à Dijon qui paye mainte- « nant tous les ans ledit cens de cinq sols, et depuis « M. Deslandes l'a revendue à M. Fordel par décret.

« 10° Cens de cinq sols payable le 28 d'aoust.

« Le couvent vendit en 1671 à M. Chifflot avocat au « parlement la propriété du cours du Suzon depuis le « pont jusqu'à l'équarrie de notre bibliothèque, dans « laquelle place il a fait construire un jardin, un petit « bâtiment et autres édifices et murailles de séparation, « la présente vente moyennant la somme de huit cents « livres et le cens annuel et perpétuel de cinq sols, « payable chaque année le 28 aoust.

« 11° Cens de cinq sols, payable le 19 mai.

« Ce cens est assigné sur une maison avec ses dépen- « dances sise en la rue de Suzon, joignant nostre grand « jardin, entre nostre grande porte de derrière et celle « de M. de la Toison. Ce cens vient d'une place re- « tranchée de nostre grand jardin et vendue en 1523 à « M. de la Mare, maître des Comptes à Dijon, qui fut « vendue ensuite à M. Boisselier conseiller au Parle- « ment, et puis, par les héritiers de M. Boisselier à « M. Garnier avocat au Parlement, dont la veuve l'a « revendue au sieur Parmier, maître teinturier à Dijon « qui en paye présentement ledit cens de cinq sols.

« 12° Cens de deux sols, payable le 13 mai,

« Ce cens qui paraît simple et non emphythéotique « vient d'une place en quarré qui fut vendue par les reli- « gieux à M. Desbarres, trésorier de France le 13 mai « 1622. Cette place a été retranchée du grand jardin du « couvent et contient environ trois perches en quarré « que le sieur Desbarres apcheta du couvent quatre- « vingt-dix livres avec le cens annuel et perpétuel de « deux sols pour élargir son jardin.

« Nota. Le couvent vendit encore une place à M. le « Président Frémiot, qui était renfermée dans notre « grand jardin et qui est renfermée maintenant dans « celui de M. de la Toison, moyennant dix sols de cens « tous les ans, payables à la Nativité de Notre-Dame. Le « couvent a eu un procès avec M. Desbarres et MM. de « la Toison pour répéter le cens, ledit M. Desbarres fut « condamné.

« 13° Cens de vingt livres, payable le premier jan- « vier.

« Ce cens est assigné sur la moitié d'une maison sise « rue du Vertbois à l'entrée d'une grande cour où il y « avait, il y a quelques années, un jeu de Paume appar- « tenant à M. le Président Legouz. Ce sens fut donné au

« couvent en 1636 par Pierre Tulier maître paumier à « Dijon pour la fondation d'une basse messe tous les « dimanches à l'autel de Sainte-Barbe dans l'Eglise des « Frères-Prêcheurs. Cette maison après le décès dudit « Tulier fut possédée par Antoine Morelot orfèvre à « Dijon, ensuite par Jean Jacquin marchand audit Dijon, « dont la veuve a épousé en secondes noces le sieur Per- « tuiset, qui paye ledit cens.

« Cens sur des maisons et jardins tirants depuis la « porte du couvent dans la grande poissonnerie et en la « rue des Champs. — Ces cens proviennent tous des « terrains et places que le couvent a retranchés de son « enclos et vendus autrefois, sur lesquels nous avons re- « tenu les cens suivants :

« 14° Cens de quatorze sols payable le 29 d'aoust.

« Assigné sur un jardin qui joint la porte du couvent « et qui s'étend du long de la grande poissonnerie. Ce « sens vient d'une place qu'on appelait autrefois le *pré* « *des Jacobins*, et dont une partie fut amodiée, ensuite « vendue au sieur Jean Villemineux procureur à Dijon « en 1612, qui en a fait un jardin où on a bâti une petite « maison pour un jardinier. Ce jardin fut vendu ensuite « à M. de Roqueleyne ; par M. de Roqueleyne à Madame « Mouchener, puis à M. le conseiller Barbès, puis à Ma- « dame Durand qui le donna à Madame sa fille épouse « de M. Richard, élu du Roy, duquel Messieurs les « Maire et eschevins de la ville l'ont achetée en 1721 « pour y placer la poissonnerie.

« 15° Cens de douze livres, payable le 1er aoust.

« Ce sens est assigné sur plusieurs maisons depuis le « coin de la poissonnerie tirant en la rue des Champs « jusqu'à la maison de M. Desbarres donnée à Made- « moiselle Coutier, bâtie sur une place autrefois appar- « tenante au couvent.

« Messire Barthelemy Cornemillot, prêtre, vendit ces « maisons avec leurs aisances et dépendances à Thibault

« Coret, marchand demeurant à Dijon, lequel en passa « reconnaissance au couvent en 1667, moyennant le « cens annuel et perpétuel de douze livres par an. En« suite Hugues Coret et Antoine de Lagrange, héritiers « dudit Thibaut Coret en payèrent au couvent ledit cens « et en passèrent reconnaissance en 1631.

« Depuis le cens de douze livres fut partagé avec l'as« signal. La maison qui fait le coin de la poissonnerie « fut vendue par Huguette Coret, vesve de M. Mathieu « Baudry huissier au Parlement de Dijon par contrat du « 3 mai 1660 reçu Démartinécourt notaire à Dijon, à « Mongin Rouhier vivandier demeurant à Dijon et à « Marie Villemont sa femme et à Jean Perrin Blival leur « gendre aussi vivandier audit Dijon, lesquels en pas« sèrent reconnaissance au couvent en 1664 moyennant « le cens emphytéotique de six livres, faisant la moitié « de celui de douze livres ci dessus nommé, et cette « maison où loge maintenant un cabaretier a été achetée « en 1720 par MM. les Maires et eschevins de Dijon « pour y placer la poissonnerie, ensemble avec le jardin « cy dessus nommé de demoiselle Martin qui le possé« dait.

« La maison suivante servant encor d'assignal audit « cens de douze livres, fut vendue à Pierre Porteret, « Maître entrepreneur à Dijon, lequel en passa recon« naissance au couvent, moyennant le cens de trois « francs par an faisant partie dudit cens de douze livres « ci-dessus nommé, Mad[elle] Porteret fille dudit Pierre « Porteret possède maintenant cette maison et n'a point « voulu la vendre aux Messieurs de la ville qui la vou« laient avoir pour la poissonnerie.

« La maison suivante, celle de ladite demoiselle Por« teret au commencement et au fond du treige, où loge « maintenant le sieur Tarbochet Maître Tonnelier à « Dijon est encore l'assignal dudit cens de douze livres, « elle appartenait à M. Quillardet médecin qui en payait « tous les ans trois livres de cens, faisant partie et para

« chevant celui de douze livres cy-dessus nommé. Ledit « sieur Quillardet l'a vendue en 1720 à MM. les Maires « et eschevins de Dijon pour y placer la poissonnerie.

« Le 11 mars 1731, le couvent a passé un acte avec « MM. les Magistrats de la ville de Dijon par lequel « on est convenu que la ville paierait tous les ans le « 20 novembre quarante et une livres au couvent, savoir « deux livres pour le cens du jardin cy-dessus ; six livres « pour la maison où loge le cabaretier qui fait le coin de « la poissonnerie à l'issue dudit jardin, trois livres pour « le cens de la maison qui appartenait au sieur Quillar- « det médecin; et comme ces deux maisons sont tom- « bées en mains inhabiles et ne se venderont jamais, la « ville pour indemniser le couvent donne pour le droit « des lods, trente livres.

« La quatrième partie dudit cens est restée affectée « sur une petite maison appartenant au sieur Pierre « Porteret, père de Charlotte Porteret, laquelle l'a lais- « sée en mourant à demoiselle Charlotte Girardot qui « par son testament du 12 mars 1734 l'a donnée aux « pauvres de la paroisse Saint-Nicolas, et les directeurs « de cette société en ont passé une reconnaissance par « laquelle ils s'obligent de payer tous les ans trois livres « de cens le 1[er] Aoust, et les droits de lods de trente ans « en trente ans; et comme cette maison est estimée « deux mille livres ce sera pour les lods 166 livres 3 sols « 4 deniers qu'ils seront obligés de payer au couvent « dans trente ans qui seront échus le 8 mai 1764.

« En 1747 la communauté se trouvant surchargée de « vignes et en possédant à Saint-Apollinaire, l'endroit « étant très éloigné et par conséquent difficile d'y donner « son attention, de plus estant plus à charge qu'à profit, « ladite communauté, à ces causes assemblée, a déter- « miné de les donner à cens à Antoine Aiselin, vigne- « ron à Saint-Apollinaire moyennant la somme de douze « livres par année. Lesdites vignes ont été démembrées « du domaine de Saint-Apollinaire.

« 16° Cens de cinq livres, payable le jour de Pâques.

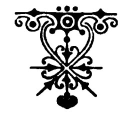
« Ce cens est assigné sur la maison après celle dont nous venons de parler sise dans la rue des Champs. C'était une place que le Couvent donna en premier lieu à Etienne Quantin, en 1563, à condition d'y bâtir, et depuis reprise par Nicolas Boulard en 1596, dont les héritiers l'ont revendue.

« Elle appartenait, il y a quelques années, à M. le Trésorier Desbarres qui l'a donnée en mourant à Mademoiselle Coutier, sa fille de chambre, qui a épousé le sieur Dubuisson, maître à danser.

« 17° Cens de cinq livres payable le onze novembre.

« Ce cens est assigné sur une maison après celle dont nous venons de parler, donnant à la rue des Champs par devant, et par derrière sur la cour de l'Université et le portail de notre Eglise. C'était une place ou verger qui appartenait autrefois au Couvent. Elle fut donnée au sieur Hugues Tisseran, bourgeois de Dijon en 1563, moyennant une rente simple de cinq livres par an et le cens annuel et perpétuel de cinq « livres payable à la Saint-Martin d'hiver. La rente a « été amortie par le remboursement du principal comme « il est marqué dans le contrat, pour le cens il reste « toujours. Cette maison a été dans la suite vendue par « décret et possédée soit en tout soit en partie par « plusieurs particuliers.

(A suivre).





SAINT ANTIDE

Saint Antide, archevêque de Besançon, mourut pour foi, pendant que les Vandales de Crocus assiégeaient tte ville. (Vᵉ s.) Dans le même temps et pour la même use, le même tyran fit périr Saint Didier de Langres Saint Florent de Tilchâtel. — Saint Antide était re- utable au démon. Une très antique légende nous :onte comment il força le diable à le transporter à me et à le rapporter au milieu de ses fidèles, à Besan- ı même. Dans l'Eglise de Comblanchien (Côte-d'Or) e fort curieuse peinture reproduit cette légende. On y .t, peinte en grisaille, sur un volet de diptyque, l'image Saint Antide porté sur les épaules d'un diable hideux route pour la Ville Eternelle.

Le culte de Saint Antide est assez répandu en Bour- gne, spécialement dans notre diocèse. A Larrey, près Dijon, une chapelle lui était autrefois consacrée. — Villy-en-Auxois, il avait sa chapelle dans l'Eglise pa- ssiale. — L'Eglise de Saint-Anthot, celle d'Anteuil ıt sous le vocable du même saint. — Premeaux pos- le quelque chose de ses reliques, sa statue, et demeure èle à son culte.

On trouve aussi des reliques de Saint Antide à Ruffey, ocèse de Besançon), à Palleau (diocèse d'Autun), et à sançon même.

Tous ces détails, joints à beaucoup d'autres aussi in- essants, se peuvent lire dans une modeste brochure ·8 de 24 pages, imprimée à Cîteaux en 1889, ayant ur titre et sous-titre : *Saint Antide, archevêque Besançon et martyr au Vᵉ siècle. — Iconographie, gende, Culte et Reliques.* — L'auteur est Monsieur bbé *Garraud,* chercheur intrépide, infatigable ouvrier. ous lui devons la curieuse gravure ci-jointe qu'il a bien ulu offrir aux lecteurs du Bulletin.

XXX



DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET DES ÉVÊQUES DE DIJON [1]

Pièces justificatives du premier Chapitre.

Afin de ne point entraver la marche de notre récit, concernant les évêques de Dijon, nous avons préféré donner comme pièces justificatives, certains documents qui eussent difficilement entré dans la trame de notre narration. Les premiers de ces documents sont les mémoires imprimés et envoyés à Rome pour s'opposer à l'érection du nouvel évêché. Toutes ces pièces et les suivantes sont extraites des Archives de la Côte-d'Or, dosssier G. I.

Mémoire des Chanoines de Langres, des Bénédictins de Saint-Bénigne, de Dijon, et de Saint-Pierre, de Bèze, contre l'érection d'un évêché à Dijon.

ANALYSE SOMMAIRE

Langres est une ville célèbre, qui dès les temps les plus anciens a toujours eu dans sa dépendance la ville considérable de Dijon.

Les papes et les rois se sont toujours opposés à la division du diocèse de Langres.

En 1179 Louis VII s'est engagé, lui et ses successeurs à ne souffrir aucun démembrement; une défense expresse a été faite, à cet égard, par le pape Alexandre III.

Sous le pontificat de Grégoire XIII, les Dijonnais on

1. Voir *Bulletin*, septembre-octobre 1888, p. 224; mars-avril 1889, p. 49; juillet-août 1889, p. 165; septembre-octobre 1889, p. 223.

présenté à Henri III une supplique pour obtenir l'érection d'un évêché dans leur ville. Cette supplique est restée sans effet.

Plusieurs autres pétitions semblables ont été répétées sous Henri IV et sous Louis XIII.

De nouvelles instances ont été faites sous le Roi heureusement régnant (Louis XV) qui a cru devoir obtempérer au désir de ses sujets. Par lettres patentes du 25 décembre 1725, le roi a prié sa Sainteté le pape (Innocent III) d'accorder le démembrement demandé et d'ériger en cathédrale l'église Saint-Etienne de Dijon.

Pour des motifs graves les *Chanoines de Langres, les Bénédictins de Saint-Pierre, de Bèze, et de Saint-Bénigne de Dijon,* ont cru devoir refuser leur consentement à l'érection du nouvel évêché. Ils demandent la permission d'exposer leurs motifs :

Les Souverains Pontifes n'ont point l'habitude d'ériger un évêché aux dépens d'un autre plus ancien. S'ils le font, ce n'est que pour de justes causes qu'on peut ramener à trois principales : 1° Quand un diocèse est trop vaste pour être administré par un seul pasteur; 2° quand le futur évêché ne doit point porter préjudice à l'ancien; 3°. quand le lieu est convenable pour une nouvelle église cathédrale.

On reconnait que Dijon est une ville noble et illustre qui convient à un évêché; mais pour le premier point et le second, le démembrement du diocèse de Langres ne peut être justifié.

Ce diocèse mesure 150 milles italiennes ou romaines en longueur et en largeur; il compte 823 paroisses et 500,000 âmes. Il ne faut pas juger d'un évêché de France par ceux d'Italie. En France, les diocèses sont plus étendus; mais si la population n'augmente pas dans des proportions telles qu'un seul pasteur ne puisse plus suffire à le gouverner, le droit ne permet pas de les diviser.

Ainsi la ville de Saint-André-de-Burgos (Espagne) avait demandé l'érection de sa collégiale en église cathédrale. Le pape ne l'a pas autorisée quoique le diocèse de Burgos soit plus grand que celui de Langres (1669).

La population n'a pas augmenté dans le diocèse de Langres; les évêques peuvent le gouverner facilement. Il n'y a donc pas lieu de le diviser.

Qu'on ne dise pas que la ville de Dijon est éloignée de Langres de 36 milles italiennes, qu'elle comprend, dans son territoire, 290 paroisses et 130,000 habitants.

La distance de 36 milles peut être franchie, en un seul jour, sinon à pied, du moins à cheval; quant au nombre des paroisses et des habitants il n'a pas augmenté; il a toujours été tel qu'il est aujourd'hui. De plus, il y a dans la ville de Dijon un vicaire général, un official de l'évêque, un archidiacre et d'autres administrations qui suffisent pleinement au gouvernement spirituel et temporel de cette partie de l'évêché.

Quoique le diocèse soit assez vaste, il peut être visité en deux ans par l'Évêque, comme le veut le Concile de Trente, et, dans le cas d'empêchement, les vicaires généraux peuvent le remplacer. A ce point de vue, il n'y a donc pas encore d'utilité de démembrer le diocèse de Langres.

Si on le divisait, il en résulterait un grand dommage pour l'évêché. La ville de Dijon est la capitale de la Bourgogne, elle possède un Parlement, des Cours, etc., son territoire est très vaste et bien peuplé. Retrancher cette ville et cette population du diocèse de Langres, serait amoindrir la dignité épiscopale, et ce siège, l'un des plus célèbres de France, n'aurait plus autant d'éclat.

Pour la mense épiscopale ce serait une perte considérable; elle n'a pas plus de 15,000 livres de revenus et ce revenu est grevé d'une rente de 1,500 livres; un évêque peut à peine suffire aux dépenses nécessitées par sa dignité.

Le petit Séminaire se trouve à Dijon, les élèves de

Langres ne pourront plus y être envoyés, comme par le passé, ce sera encore un grave dommage pour le diocèse.

C'est pour toutes ces raisons que les Rois de France et les Souverains Pontifes n'ont pas voulu permettre la division de l'évêché de Langres.

Mémoire des Bénédictins de Saint-Pierre, de Bèze.

Le mémoire des Bénédictins de Saint-Pierre, de Bèze, contient le sommaire des pièces qui servaient à appuyer les réclamations du Chapitre de Langres, savoir :

1° 1179, charte de Louis VII défendant toute diminution de l'évêché de Langres.

2° En 1205, Robert II, de Châtillon, évêque de Langres, jure de conserver tous les droits et les privilèges de la ville.

3° En 1398, Louis de Bar, cardinal, fait un semblable serment.

4° Le même serment est renouvelé par Charles Ier, de Poitiers, en 1413; par Philippe de Vienne en, 1438; et par Jean VI, d'Auxi, en 1452.

5° Jean VII, d'Aboise, porte, en 1489, un édit par lequel il défend d'établir une officialité ailleurs que dans la ville de Langres. En 1502, Jean VIII, d'Amboise, abolit toutes les officialités d'ordre inférieur qui existent dans son diocèse et ne conserve que celle de l'évêché.

6° En 1503, une pétition fut adressée par les habitants de Langres au pape Jules II, pour obtenir que les tribunaux ecclésiastiques fussent tous renfermés dans l'enceinte de leur ville. Le pape approuva cette pétition. La bulle du pape Jules II, du VII des calendes d'Avril (26 Mars) 1503, est reproduite dans le mémoire.

7° En 1512, serment par l'évêque Michel Boudet, de conserver les privilèges de la ville de Langres, même serment est renouvelé en 1576, par Charles II, d'Ecars.

8° En 1615, le 1er Novembre, le même serment, reproduit *in extenso*, est prêté par l'évêque Sébastien Zamet.

Un troisième mémoire contient une réponse aux réclamations des chanoines de Langres. Son analyse ne pourrait se faire sans tomber dans d'inutiles et inévitables redites.

Huit ans avant son élévation à l'épiscopat, Jean Bouhier fut nommé par le Roi, chancelier de l'Université de Dijon : Voici le texte des lettres patentes qui lui confèrent cette dignité :

Lettres patentes concernant l'Université de Dijon, données à Versailles le 20 Septembre 1723.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc. . . . .

. . . . Art. II. — Chancelier — Nous nommons le sieur abbé Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, chancelier de ladite Université, pour remplir tant qu'il nous plaira, toutes les fonctions attachées à ladite dignité, conférer les degrez, et jouir des mêmes rangs et honneurs dont jouissent les chanceliers des autres Universités de Notre Royaume, Nous réservant et aux Rois nos successeurs, de nommer à l'avenir, en cas de vacance, à ladite dignité de Chancelier, sur la présentation qui nous en sera faite par notre cousin l'Evêque, duc de Langres, de trois ecclésiastiques séculiers constitués en dignité dans ladite ville de Dijon, et qui sera par lui adressée, tant au chancelier ou garde des sceaux de France qui recevra sur ce nos ordres, qu'au Gouverneur de ladite province.

Art. III. — Permettons audit Chancelier de nommer un Vice-Chancelier pour remplir ses fonctions, en son absence ou légitime empêchement, à condition toutefois qu'il ne pourra nommer qu'un ecclésiastique séculier constitué en dignité dans la dite ville....

Après avoir pris connaissance des mémoires, que nous

avons analysés, et des réponses qui y furent faites, la Cour de Rome, décidée en principe à ériger un évêché à Dijon, fait faire une dernière enquête sur des points qui ne lui paraissent pas assez clairement élucidés. Ses questions, au nombre de neuf, nous montrent avec quelle prudente et sage lenteur les Congrégations romaines agissent dans ces graves affaires.

De la secrétaireryе consistoriale.

Avant que d'en venir à une résolution, sur l'érection de la ville de Dijon en évêché, la Congrégation consistoriale députée pour cette affaire a été d'avis de prendre les éclaircissements sur les points suivants :

1° Si les paroisses cédées ne sont point meslées et enclavées dans le territoire qui doit être séparé du diocèse de Langres. Une carte sera nécessaire.

2° La manse épiscopale de Langres ne passant pas 15 mil livres de rentes, il est nécessaire de sçavoir si cette manse ne recevra aucune diminution par la démembrement projeté. Il faudra encore sçavoir si un décret émané, du 3 octobre 1715, de la Congrégation consistoriale en conséquence duquel on devait unir à la manse épiscopale de Langres les premières dignités de l'Eglise collégiale de Saint-Etienne de Dijon, avec les revenus de l'abbaye pareillement de Saint-Etienne, de l'ordre de Saint-Augustin, attachez à cette dignité, sera une affaire qui embarrasse ou non l'érection susdite.

3° Quelle est l'autorité que l'archidiacre de Dijon se réserve et si cette réserve ne peut porter préjudice à l'évêque.

4° Expliquer ce que c'est que la Chambre des décimes de Langres qui donne son consentement avec certaines réserves ; quelle est la juridiction de cette Chambre.

5° Quels sont les droits, privilèges, prééminences, etc. du Chapitre de Saint-Etienne de Dijon ; sont-ils com-

patibles avec un nouvel évêque?.... Sçavoir si le palais abbatial sera totalement libre.

6° Quels sont les privilèges et exemptions que les chanoines de la Sainte-Chapelle se réservent?

7° Quant aux Religieux de Bèze, la Congrégation demande à être instruite de la division effective et réelle des biens qui constituent la manse conventuelle, pour l'entretien des religieux; qu'ils soient suffisants pour suppléer à tout ce que les commandataires ont coutume de contribuer pour l'entretien de l'Eglise, des bâtiments, etc...

8° Les religieux de Saint-Bénigne qui se supposent aujourd'huy en possession du premier pas ou rang dans les occurrences, se réservant de marcher en second après le Chapitre de la nouvelle cathédrale, il est bon de sçavoir si cette disposition trouvera, par la suite, de l'embarras dans quelque autre corps, attendu que ceux qui par le passé cédoient la précédence à un corps, devront, par la suite, la céder à deux.

9° Enfin y ayant, dans la ville de Dijon, deux séminaires considérables, il est nécessaire d'apurer s'il en reste quelqu'autre à Langres et si les diocésains de ce dernier ne receuvront aucun préjudice en perdant l'usage des Séminaires de Dijon.

Ce n'est qu'après avoir reçu des réponses satisfaisantes à toutes ces questions que le Souverain Pontife Clément XII envoya à Jean Bouhier les bulles suivantes :





LÉGENDE

LE SIRE DE LA HAUTE-GESSINE (1)

Le sire de la Haute-Gessine était un joueur effréné. Sa passion le mena si loin qu'il perdit tout ce qu'il possédait; bientôt même il se vit réduit à ne pouvoir payer ses dettes de jeu. Dès lors, plus de gaieté, plus de cette franchise, de cette douceur qui lui était naturelle ! Sombre, dissimulé, il fuyait toute société, et roulait dans sa tête de sinistres projets.

Sa pieuse épouse, toute dévote à la Vierge, essayait de ramener la sérénité sur le front et la paix dans l'âme de son seigneur. Il l'écoutait en silence, et quelques larmes seulement tombaient de ses yeux.

Cependant les créanciers devenaient de plus en plus pressants, et bientôt ils allaient traîner le sire de la Haute-Gessine déshonoré au tribunal de son suzerain. Il songea tout de bon à la mort, et fuyant jusqu'à la présence de sa douce épouse, il errait jour et nuit, sans direction et sans but.

Un soir, à la nuit close, harassé de fatigue et d'ennui, il s'était appuyé contre un arbre de la forêt. Un inconnu se présenta devant lui; cette soudaine apparition le fit tressaillir, et quelques gouttes d'une sueur froide perlèrent à son front.

« Sire de la Haute-Gessine, je te salue, dit l'étranger, tu me « parais bien malheureux. Ne sais-tu aucun moyen de re- « trouver le bonheur et de goûter encore aux joies et aux « ivresses de ce monde ? Eh quoi ! à ton âge voudrais-tu déjà « le quitter ? »

— « Serait-il en votre pouvoir, reprit l'infortuné seigneur, « de me procurer l'or qui m'est nécessaire en ce moment ? »

1. Cette légende gémelloise est extraite des Légendes inédites de M. Césaire Huot. — La *Haute-Gessine* est un petit bois situé sur le territoire de Gemeaux (Côte-d'Or). *Gessine* est le même mot que *Chassagne*, d'après un texte ancien où l'on trouve *Haute-Chasseigne*. *Chassagne* veut dire, parc pour chasser, lieu où l'on chasse. *Chasser* vient de *caciare*, *captiare*, *captare*.

— « Regarde, dit l'étranger, en touchant d'une baguette qu'il avait à la main les menus débris de roche épars à ses pieds. — Le sire de la Haute-Gessine regarde : des lingots d'or, au lieu de pierres, étaient devant lui.

« Je vois qui vous êtes, reprit-il aussitôt ; mais qu'exigez-vous de moi, en échange de cet or ? » — « Et de bien d'autres richesses encore, repartit Satan. Eh bien, tu deviendras le plus opulent seigneur de la contrée, si demain, à minuit, au carrefour qui est à l'autre extrémité de la forêt, tu m'amènes et me livres... ta femme. »

« Comment, maudit, te livrerai-je ma douce, ma pieuse, ma « bien aimée-dame ? Non, non, va-t-en et que ton or périsse avec toi ! »

« Qu'il en soit, comme tu le veux, réplique froidement « Satan. Pourtant si la réflexion te rendait plus sage, reviens « ici ; tu m'y trouveras, et peut-être pour ton bonheur. »

Cela dit, Satan disparut.

Et le sire de la Haute-Gessine s'en allait comme un insensé à travers les sombres dédales de la forêt. Enfin il s'arrêta brisé de fatigues. L'endroit du bois où il se trouvait était lugubre ; de vieux arbres au tronc calciné par le temps y entouraient un gouffre ou creux rempli d'une eau noirâtre, reflétant à peine les pâles rayons de la lune. L'infortuné sire fut sur le point de s'élancer dans cette eau profonde et immobile où semblaient l'attirer des spectres menaçants. Mais il ne voulait pas mourir ; la vie pour lui pouvait être belle encore ; et si les promesses du tentateur allaient se réaliser, comme tout serait changé pour lui, et qu'il serait heureux ! — Le sire de la Haute-Gessine se remet en marche, et par bien des détours revient à l'arbre où l'avait laissé Satan. Satan l'y attendait.

« Je te salue, beau sire, lui dit-il, heureux de voir que tu ne veux pas mourir encore. »

« Garde pour toi tes sarcasmes, et donne-moi ton or ; j'accepte le marché. »

Aussitôt, avec une plume de fer le démon piqua le sire de la Haute-Gessine au bras gauche, et du sang qui sortit de la blessure, il rédigea sur un lambeau de parchemin le contrat infernal par lequel l'infortuné seigneur abandonnait à Satan la douce et pieuse châtelaine. Le malheureux signa d'une

main tremblante, et entendit en frémissant la voix du maudit qui lui disait : « A la nuit prochaine, à l'heure et au lieu convenus ; sois exact, je serai fidèle. » Et à ces mots, il disparut.

Le sire de la Haute-Gessine s'en revint auprès de sa gentille épouse qu'il trouva tout en larmes et désolée de son absence. Elle se jeta à son cou, mais lui, se dérobant à ses baisers, courut, sous couleur de fatigue, s'enfermer dans la pièce la plus reculée du château ; il y passa le reste de la nuit, sans paix et sans sommeil.

Quand le jour fut venu, il revint auprès de la chatelaine, et lui proposa pour le soir une promenade dans la forêt. « Je serai bienheureuse de vous y accompagner, mon gentil Seigneur, lui dit elle ; je suis si triste, quand vous êtes loin de moi. » A ces paroles, l'émotion agita le traître, et il se hâta d'aller cacher dans l'ombre ses larmes et ses naissants remords.

Le soir, au crépuscule, le sire de la Haute-Gessine accompagné de son épouse sortit du château. Ensemble ils s'avançaient dans la forêt silencieuse. Déjà les premières étoiles scintillaient au firmament et la lune s'élevait sur l'horizon ; déjà les oiseaux reposaient dans leurs retraites aériennes. La châtelaine la première rompit le silence : « Oh ! que la nuit est belle ! Et pourtant, continua-t-elle, je ne sais quel frisson me saisit. » — « Bannis toute crainte, reprit le déloyal seigneur, ne suis-je pas là pour te défendre ? » Mais en disant ces mots, il tremblait lui-même de tous ses membres.

Bientôt ils arrivent à une clairière, au fond de laquelle était une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, et bien connue de la châtelaine ; par ses soins l'humble sanctuaire avait été réparé et l'autel orné d'une image de la Vierge Marie.

Le sire de la Haute-Gessine aurait voulu s'éloigner et continuer son chemin à travers les allées et les sentiers de la forêt ; mais cédant aux prières de son épouse, il lui permit d'entrer dans la chapelle et de s'y agenouiller un instant devant l'image vénérée. Pendant ce temps-là, lui-même de plus en plus troublé par le remords, allait et venait sous les grands arbres de la clairière. Une heure environ s'était écoulée, et la châtelaine ne revenait pas. Il se mit à l'appeler, et tout aussitôt entendant de légers pas derrière lui, il reprit le sentier

qui devait le conduire au fatal rendez-vous. Les horloges des villages voisins sonnaient minuit quand il y arriva.

Satan l'y attendait. Le sire de la Haute-Gessine devenu son esclave, s'avance aussitôt pour lui livrer la douce châtelaine qui le suivait, mais le Maudit s'écrie avec un grincement de dents : « Misérable, qui m'amènes-tu en ces lieux? Quoi! mon éternelle, mon implacable ennemie ! arrière, arrière ! »

Celle que voyait le démon, n'était autre que Marie, la mère de Jésus, la reine des miséricordes, le refuge des pécheurs. S'adressant au tentateur : « Maudit, lui dit-elle, déchire le pacte, et rentre dans l'abîme. » Et de ses dents et de ses griffes, Satan met en lambeaux le parchemin du pacte et ces lambeaux s'envolent aux quatre coins du ciel.

Bientôt le sire de la Haute-Gessine ne vit plus à la surface du sol qu'une noire et épaisse fumée, et dans l'azur étoilé des cieux que le sillon lumineux qu'y avait laissé sa céleste libératrice.

Longtemps, il pria à la même place, et puis il regagna l'oratoire de la clairière ; son épouse y priait encore, les yeux attachés sur la Vierge de Bon-Secours. Il s'agenouilla auprès d'elle, lui raconta ce qui s'était passé, et tous deux remercièrent Dieu de leur bonheur.

En rentrant au manoir, ils trouvèrent des papiers épars sur une vieille table de chêne, autrefois table de jeu. Le châtelain les ouvrit ; c'étaient des quittances en forme ; toutes ses dettes lui étaient remises.

Il ne joua plus, il ne quitta plus ni son château ni son épouse. La pieuse châtelaine avait sauvé son déloyal seigneur ; désormais ils vécurent heureux et pleins d'honneur sous la garde de Dieu et la protection de N.-D.-de-Bon-Secours.

Telle est la légende du sire de la Haute-Gessine. En la redisant, j'ai senti plus d'une fois trembler dans mes yeux une larme de tendresse filiale pour celle qui en versait de si douces en me la racontant.

Césaire Huot.

Cette légende rappelle assez bien le « *Mystère du chevalier qui donn sa femme au dyable.* » Ce *mystère* que l'on jouait au xvi° siecle, sou Louis XII, est « à dix personnaiges, c'est assavoir : Dieu le Pèr Nostre-Dame, Gabriel, Raphael, Le chevalier, sa femme, Amaur escuyer, Anthénor, escuyer, Le pipeur et le dyable ». Il est à rema quer qu'ici la dame est sauvée et sauve son mari par sa grande dévoti à l'Immaculée-Conception. — Voir *Le theâtre français avant la Rena sance, 1450-1550*, par M. Edouard Fournier, p. 175.

CHRONIQUE

Les origines de l'Epigraphie et du *Corpus inscriptionum latinarum.* — Epigraphie et Histoire. — L'Epigraphie et les traditions chrétiennes. — Épigraphie bourguignonne : Les *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, par M. l'abbé Paul Lejay. — Méthodes d'estampage. — L'achèvement du *Corpus* et le volume des inscriptions des Trois Gaules.

Il y a quelque dix ans, feu Ernest Desjardins, dans une conférence de l'Association scientifique de la Sorbonne, transportait ses auditeurs sur la terre d'Italie. Après leur avoir fait saluer, au pied de l'Apennin, la petite ville de Savignano, où naquit, en 1781, Bartholomeo Borghesi († 1860), « le véritable fondateur de la science épigraphique », il suivait « le maître » dans la petite ville de Saint-Marin, « dans cette demeure, perchée comme un nid d'aigle sur la cime du mont Titan, au-dessus des nuages ». C'est dans ce sanctuaire de la science épigraphique, comme l'appelait M. Mommsen, que Borghesi, pendant quarante années, arracha aux vieilles pierres leurs secrets, et trouva, parmi les cent dix à cent vingt mille inscriptions qu'il avait recueillies, les détails de la vie intime du monde romain.

Toutefois, nous avons hâte de le dire, les recherches épigraphiques n'étaient pas inconnues avant Borghesi. C'est un point récemment mis en lumière par M. J.-B. de Rossi, dans la première partie du second volume des *Inscriptiones christianæ urbis Romæ* (1888). Bien avant la renaissance littéraire du temps de Charlemagne, dès le vi^{e} siècle, il se trouvait des esprits curieux pour s'intéresser aux caractères gravés sur les anciens monuments, et pour les recueillir. M. de Rossi nous a donné le détail de ces collections épigraphiques jusqu'au xe siècle. Il y a alors une interruption de trois siècles. Mais au xive siècle, voici un poète, Pétrarque, qui essaye de déchiffrer les inscriptions ; puis un tribun, le fameux Cola di Rienzo, qui trouve, dans les marbres antiques, un aliment pour son éloquence et des arguments pour son ambition. Il serait trop long de citer le nom de tous les ouvriers de

la science épigraphique; rappelons seulement, au xv[e] siècle, le fameux Cyriaco Pizzicolli, et Petrus Sabinus qui publia une *Sylloge inscriptionum latinarum*. Nous omettons ensuite plusieurs autres collections pour arriver au grand siècle de l'érudition, qui s'ouvrit heureusement par la publication, en 1602, du célèbre recueil de Gruter. Mais les découvertes se multipliaient, et, avec les découvertes, de nouveaux recueils épigraphiques : le besoin d'une collection complète et raisonnée se fit alors sentir. C'était une œuvre immense; on divisa le travail, et, en 1828, l'Académie de Berlin commençait la publication des inscriptions grecques alors connues. Ce *Corpus inscriptionum græcarum* fut achevé en 1858, et comprit 4 vol. in-folio.

Restait à faire le même travail pour les inscriptions latines. On avait bien déjà l'excellent recueil d'Orelli, paru en 1828; mais il n'était pas complet, car le savant professeur de Zurich avait fait un choix : *Inscriptionum latinarum* selectarum *amplissima collectio*... En 1835, un Danois, Olaus Kellermann, assisté de Sarti, avait entrepris de réaliser le *Corpus* latin, quand le choléra l'enleva, en 1837. Les savants français ne restaient cependant pas indifférents à cette grande œuvre, et, en 1839, l'Académie des inscriptions et belles-lettres se décidait à se charger de cette publication; mais sa résolution ne fut pas mise à exécution. Repris, en 1843, par M. Villemain, ministre de l'instruction publique, le projet allait aboutir, en dépit des pronostics fâcheux de Borghesi, qui jugeait l'entreprise prématurée et n'attendait qu'un médiocre résultat de cette nouvelle *furie française* : *Furie francese anche in questo, per cui mi aspetto poco di buono ;* un changement de ministère arrêta l'œuvre naissante. Hélas! l'honneur de cette publication devait passer à l'Allemagne. L'Académie royale de Prusse, qui venait d'achever le recueil des inscriptions grecques, se déclara prête à entreprendre le *Corpus* des inscriptions latines, et, en 1863, paraissait le premier volume, consacré aux inscriptions avant César. L'œuvre a marché depuis, grâce aux labeurs de M. Mommsen et de ses collaborateurs; actuellement le *Corpus inscriptionum latinarum* compte déjà dix-neuf tomes qui contiennent plus de quatre-vingt-dix mille inscriptions (1).

1. L'ouvrage entier comprendra 15 volumes. Certains volumes sont divisés en plusieurs tomes. Le vol. I est épuisé; une seconde édition est sous presse. 18 tomes sont actuellement en vente au prix de 1250 marks.

Certes, lorsqu'on parcourt ces énormes in-folio tout remplis d'inscriptions, avec description des monuments, et renseignements de toute nature, on est étonné du travail dépensé; mais aussi, quels résultats considérables pour la science historique en ont été la récompense! Le *Corpus* avec ses inscriptions, peu importantes en apparence, mais réunies en grand nombre, comparées entre elles, rapprochées les unes des autres par de savants commentaires, et qui nous mettent en contact intime avec le monde ancien, nous fait songer à ces gigantesques aqueducs qu'élevaient les Romains pour amener de loin des eaux limpides, et qu'ils construisaient de pierrailles mêlées dans ce ciment dont la résistance brave les siècles. Parcourez les index qui terminent chaque volume, et vous comprendrez tout ce qu'on peut tirer de vraie science de ces caractères parfois à peine lisibles, gravés sur la pierre ou le marbre par le ciseau du lapicide romain. Les linguistes viennent y surprendre les secrets de la phonétique, les variantes des dialectes, les modifications de l'orthographe; les historiens voient se révéler à eux les mœurs, les institutions du monde romain; c'est la vie sociale de l'empire, la vie des provinces, la vie des municipes que racontent ces pierres; elles nous livrent les noms des divinités locales; elles dressent la liste des consuls; elles jalonnent la marche des légions; elles font pénétrer dans les marchés, énumèrent les corps de métiers;... c'est toute l'organisation religieuse, militaire, financière, ouvrière de l'empire qui est renfermée dans le *Corpus*.

A ces considérations générales, qu'on nous permette d'ajouter un exemple de l'utilité de la science épigraphique dans ses relations avec nos traditions religieuses. Tous ceux qui se sont occupés de nos origines chrétiennes connaissent la tradition qui fait aborder en Provence, — à cet endroit où se trouve le village de Saintes-Maries-de-la-Mer, — Lazare le ressuscité, Marthe, Marie-Madeleine, Marie-Jacobé et Marie-Salomé. Ces deux dernières, dit la tradition, s'arrêtèrent sur la plage méridionale de l'île de la Camargue, aux bouches du Rhône; c'est là qu'elles vécurent et furent ensevelies, et qu'on éleva sur leur tombeau une église sous le titre de Notre-Dame-de-la-Mer. On sait aussi combien cette tradition, avec tant d'autres, a été battue en brèche; la géologie fournit ses conclusions, et

ces conclusions étaient radicales : « Le lieu où la légende fait aborder les saintes Maries et Lazare, à l'embouchure du Rhône, n'existait certainement pas au premier siècle de notre ère. » L'affirmation était catégorique ; on dressait des cartes de l'ancien littoral méditerranéen qui laissait à la mer une partie du territoire actuel, et ceux qui défendaient la tradition, comme M. Lenthéric, étaient accusés d'avoir « plus de foi que de bonne foi. » Or, en 1888, M. Otto Hirschfeld nous donnait le volume XII du *Corpus* consacré aux inscriptions de la Gaule Narbonaise, et le n° 4101 (p. 501) renversait les calculs profonds des géologues sur les alluvions du Rhône et les modifications du rivage. Deux manuscrits bien oubliés, l'un de la bibliothèque du Vatican, l'autre de la bibliothèque de Carpentras, nous avaient conservé, en effet, une inscription découverte au village de Saintes-Maries : IVNONIBVS AVG[*ustis*].... C'est une dédicace à des déesses, ce qui prouve tout simplement, comme le dit M. Camille Jullian, qu' « à l'époque romaine, on habitait déjà sur ce point du rivage le plus isolé de toute la Gaule, on y parlait latin, on y élevait des autels aux déesses augustes ; il y avait là, perdue aux bords de la Méditerranée une « villa de la mer » qu'a remplacée dans la suite des temps le sanctuaire de « Notre-Dame-de-la-Mer, » et depuis dix-huit siècles, en dépit de la lutte entre les flots et les alluvions du Rhône, le rivage n'a point bougé à cet endroit de la Camargue. (1) » — N'est-ce pas là une preuve frappante de l'utilité de l'épigraphie renversant, avec quelques lettres, le « roman géographique » édifié à grand renfort de déductions savantes ?

Mais il est temps de quitter le domaine de l'épigraphie générale pour le champ plus restreint de l'épigraphie bourguignonne si habilement défriché par M. l'abbé Paul Lejay, dans ses *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or* (2). Agrégé de l'Université et maître de conférence (philologie latine), à l'Institut catholique de Paris, M. Lejay appartient au clergé dijonnais, et l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui a valu au jeune érudit le titre d'Elève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'Ecole pratique des hautes

1. Cf. *Journal des Savants*. 1889 pp. 502, 503.
2. In-8° de 280 p. — Paris, Emile Bouillon 1889. (Forme le 80e fascicule de la bibliothèque de l'École des Hautes Etudes.)

études, sur l'avis de juges tels que MM. A. Héron de Villefosse, O. Riemann et A Longnon. Il convient donc d'en parler avec quelque détail.

Voici tout d'abord le plan et la forme de cet ouvrage. Une courte introduction nous fait connaître la méthode et le but de l'auteur : Il a voulu « présenter l'ensemble des inscriptions gallo-romaines du département de la Côte-d'Or qu'il a pu connaître et les entourer de tous les renseignements nécessaires au contrôle et à l'explication de ces textes. » Puis, une abondante bibliographie de huit pages renferme plus de cent articles parmi lesquels nous relevons les études publiées dans les tomes I et III du *Bulletin*, par M. l'abbé Morillot. Viennent ensuite les inscriptions elles-mêmes, au nombre de trois cents, et, en outre, onze inscriptions jugées fausses ou suspectes ; ces inscriptions sont classées suivant la méthode recommandée par M. Mommsen, c'est-à-dire suivant leur origine et non selon leur nature. Le savant allemand insiste aussi pour qu'on n'omette aucune inscription si inutile qu'elle soit, si insignifiante qu'elle paraisse; le recueil que nous avons sous les yeux nous offre l'observation fidèle de ce précepte : telle inscription ne comprend que trois lettres, d'autres deux, plusieurs même une seule. Enfin, à la suite de ces inscriptions, nous trouvons dix tables admirablement dressées, qui ont certainement demandé un grand travail et dont nous devons remercier l'auteur, car elles mettent immédiatement sous les yeux la « substantificque mouelle » de l'ouvrage; les détails qu'elles rappellent piquent la curiosité du lecteur, et l'empêchent de se laisser rebuter par l'apparence un peu sévère de pages toutes constellées de majuscules, aussi peu intelligibles, de prime abord, pour les profanes, que les hiéroglyphes de Rosette ou les caractères cunéiformes de Behistoun.

Ce recueil, en effet, ne nous donne pas le texte nu des antiques inscriptions. « Chaque numéro comprend quatre parties essentielles : la description des monuments, le texte avec la transcription, la bibliographie et le commentaire. » C'est le commentaire surtout qui est intéressant, et nous pouvons redire que « la saulce vaut mieux que le poisson. » On est tout heureux de se promener à travers ces vieux débris, de déchiffrer ces caractères antiques, en compagnie d'un guide aimable, fort au courant de ce qu'ont dit les savants

français et étrangers, qui ne craint pas d'émettre au besoin son propre sentiment, et qui nous donne, à propos de chaque inscription, les renseignements les plus variés et les plus autorisés. Voici, par exemple, des notions sur la religion des Gaulois qui avaient un grand nombre de divinités locales ; les inscriptions nous donnent les noms d'un certain nombre d'entre elles : les dieux *Alisanus*, *Bemilucioius*, *Moritasgus;* les déesses *Epona*, *Ianuaria*, *Rosmerta*. Le monument qui nous fournit ce dernier nom se trouve à Gissey-le-Vieil, dans la propriété de M. Guyot-Bidault. C'est un autel votif qui « se rapporte au culte d'une statue assise, au-dessus de la maison, et vénérée comme sainte Madeleine. » Cette transformation d'une statue païenne en statue de saint chrétien n'est pas un fait isolé. M. Lejay rappelle d'autres exemples pour le département de la Côte-d'Or : « A Saint-Romain, des têtes de Neptune et de Pluton étaient placées sur une fontaine. « Les gens de la campagne, dit Gandelot, les honoraient, il n'y a pas vingt ans, sous les noms de S. Népo et de S. Ploto..... » A Santenay, à la fontaine de la Fée, se trouve une figure gauloise dans laquelle le peuple voit un saint Eloi. » (Morillot, *Bulletin*, III, 99.) Voilà des statues de saints, aussi authentiques que le monument de S. Viar, et qui attestent la facilité avec laquelle le peuple interprète, à son gré, les monuments dont il ne connaît pas la signification.

Après la religion, voici la langue, cet autre élément de la civilisation d'un peuple. Les linguistes trouveront relevées, dans la table IX, toutes les particularités grammaticales offertes par les inscriptions ou mentionnées dans le commentaire : questions de phonétique, formes extraordinaires de la déclinaison et de la conjugaison, exceptions à la syntaxe, mélange de langues, etc. — Nous devons ici faire une mention spéciale des trois inscriptions gauloises rapportées dans le recueil que nous analysons. On sait que les monuments de la langue des Gaulois sont fort rares ; on connaît toutefois treize inscriptions qu'on regarde comme authentiques. Or, sur ces treize inscriptions, trois ont été trouvées sur le territoire de la Côte-d'Or, à Volnay (ou plutôt à Auxey, au XVIII[e] siècle), à Alise-Sainte-Reine, en 1839, et à Couchey, en 1853 ; cette dernière est connue sous le nom d'inscription de Dijon. M. Lejay a reproduit ces trois textes si intéressants, en les

accompagnant de nombreuses explications, et — ce qui n'est pas à dédaigner — d'une traduction interlinéaire empruntée à un article de Whitley Stokes. — Les amateurs de toponomastique trouveront aussi quelques épis à glaner dans ce recueil, et nous connaissons un de nos collaborateurs qui ne lira pas avec indifférence l'inscription du n° 88, bien qu'elle ne contienne que deux mots : /////ƆIANVS · CARANTI · Le premier mot est probablement *Claudianus* ; le second est le génitif de *Carantus*, mot celtique qui veut dire « ami », et duquel est dérivé le nom du village de Charancey. Voilà un texte à enregistrer par l'intéressant glossaire étymologique, qui se publie ici même, quand, après A, il aura dit B. A Vertault, où l'on a découvert, depuis 1842, de nombreuses antiquités et neuf inscriptions, on réunit, en 1862, les débris d'une inscription qui donnait le nom ancien de la localité : *Vertilium* devenu *Vertellum* au moyen-âge. Ajoutons que plus d'un Marseillais, si fier de sa Cannebière, pourra apprendre que ce nom vient de *Canabarium*, mot qui désigne les entrepôts des négociants en vins.

Que d'autres détails intéressants dans ce volume ! Voici une description du vieux Dijon et une histoire des découvertes si nombreuses opérées dans les murs de l'ancien *castrum*, et au sud-est. Les stèles à personnages que renferme le musée archéologique de cette ville sont soigneusement décrites, et les scènes qui y sont représentées, sont interprétées par M. Lejay, dont le recueil sera fort utile aux visiteurs du musée, en attendant la publication d'un catalogue. Citons ensuite, en engageant le lecteur à recourir au texte pour plus de détails, ce qui concerne les tuiles légionnaires de Mirebeau, les surnoms de diverses légions romaines, la corporation des *nautæ Ararici*, les voies romaines et les pierres milliaires. — Nous recommandons aussi tout particulièrement les inscriptions relevées sur des cachets d'oculistes romains. C'est tout un petit traité des maladies des yeux et de leurs remèdes que nous trouvons dans le texte et le commentaire des huit inscriptions rapportées par M. Lejay. Ces cachets — en stéatite verdâtre ou en schiste ardoisier — servaient à reproduire une formule qui, quoique assez courte, était, tout à la fois, une ordonnance et une réclame. Elle donnait le nom de l'oculiste, et le nom du collyre à administrer pour telle maladie, avec le mode

d'emploi. Il y avait des collyres admirablement efficaces, au dire, du moins, des inventeurs; et nos fabricants de pastilles ou de pilules modernes n'ont pas trouvé d'appellations comparables à l'*ambrosium*, à l'*isochrysum*, au *palladium*, au *theochristum* des oculistes anciens. Il y avait — ce sont encore les inscriptions qui nous l'apprennent — des collyres à base d'encens *(turinum)*, de rose *(diarhodon)*, de myrrhe *(diasmyrnes)*, de fiel *(diacholes)*. Les collyres variaient suivant les maladies. Horace qui était chassieux (*lippus*), se servait peut-être du *diasmyrnes* de G(*aius*) Cl(*audius*) Primus, excellent après une attaque d'ophtalmie, *post impet*(*um*) *lippitudi*(*nis*). G. Dedemo donnait — ou vendait — son *theochristum* pour l'*epiphora* ou larmoiement; on délayait ce collyre dans du blanc d'œuf, *ex ovo*; pour la même maladie Charito employait le *diasmyrnes*. Vitalio devait avoir une bonne clientèle grâce à son collyre *mixtum*, bon *ad omnia praeter lippitudinem*. — N'est-ce pas que l'on peut s'intéresser à la lecture d'un recueil d'inscriptions?

Mais il n'y a pas que des inscriptions païennes ou profanes dans ce recueil. Il contient aussi cinq inscriptions chrétiennes; trois sont encore conservées au musée de Dijon, une quatrième trouvée à Pothières, a disparu, et la cinquième, celle de Vix, a subi le même sort. Les lecteurs du *Bulletin* connaissent cette dernière qui a été publiée ici même (1). Ces inscriptions sont toutes funéraires et sont remarquables par la différence des formules employées : *quiescit*, *requiescit*, par les symboles qui accompagnent le texte : une palme, un rameau d'olivier, un chrisme (☧) de formes variées, et dont la table paléographique nous donne les fac-similés.

Avant de nous séparer de ce recueil, il est bon de faire ressortir le caractère d'utilité pratique qu'il offre à ceux qui veulent aborder les études épigraphiques. En lisant attentivement le commentaire, en examinant les inscriptions avec soin, le plus ignorant des choses de l'épigraphie acquiert vite les principaux éléments de cette science. Sans doute, on ne peut pas se dispenser d'étudier les ouvrages rédigés *ex professo*, et la 2e édition du *Cours d'épigraphie latine* (2) de M. René Ca-

1. *Bulletin*. T. II, p. 42.
2. René Cagnat, professeur d'épigraphie et antiquités romaines au Collège de France, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édition, entièrement refondue, et accompagnée de planches et de figures. Paris. Thorin, 1889, gr. in-8e raisin, 437 p. — « Livre d'une importance scientifique consi-

gnat sera le guide obligatoire des novices en épigraphie; mais il reste que le livre de M. Lejay peut initier fort agréablement aux secrets de cette science. A le lire et à l'étudier, on se familiarise avec les lettres liées, les lettres rétrogrades, les lettres surélevées. On apprend, par exemple qu' I surélevé indique parfois le redoublement de la lettre, qu'II = E, I< = F, N = *nu* (*u* étant pris dans les deux derniers traits de N), W = *nu* ou *un*, M peut se lire parfois *ni* ou *um* (*u* étant pris dans les jambages centraux de M), Π = tt, etc.. On se familiarise aussi avec les signes de ponctuation : les points en feuille de lierre, les points ronds, triangulaires, en losange, en demi-losange. La table paléographique nous donne les fac-similés des formes variées sous lesquelles se présentent certaines lettres de l'alphabet. D'un autre côté, l'œil s'habitue aux signes ou abréviations qui reviennent le plus souvent et sous différentes formes : AVG · SAC = *Augusto sacrum*, D · M = *Dis Manibus*, H · M · S · L · H · N · S = *hoc monumentum sive locus heredem non sequitur*. Le VSLM (*votum soluit libens merito*) reparaît vingt-trois fois, et le mot *monumentum* qui est cité dans vingt-quatre inscriptions y est abrégé de onze façons différentes depuis M jusqu'à MOENTOM. En un mot, la lecture de ce recueil est un exercice pratique de déchiffrement des inscriptions, de séparation des mots, de restitution des textes incomplets. Ajoutons enfin qu'on y apprend à merveille à être attentif et très circonspect lorsqu'on se trouve en présence d'une inscription : attentif pour ne rien laisser échapper des signes tracés par le lapicide; circonspect pour ne pas aventurer une lecture de fantaisie. Les textes épigraphiques ressemblent parfois à un rébus. En suppléant des lettres, en les groupant de diverses manières, on peut arriver à des sens très différents : l'inscription gauloise de Volnay n'a-t-elle pas été transformée en un texte latin ? Les exemples d'interprétations fantaisistes ne sont pas rares dans l'histoire

dérable et dont les historiens non moins que les épigraphistes, sont appelés à tirer parti. » (S. Reinach).

Dans une autre branche d'études, étroitement liée à l'épigraphie, nous attirerons l'attention des paléographes sur l'ouvrage récent de M. Maurice Prou : *Manuel de paléographie latine et française du VI[e] au XVII[e] siècle, suivi d'un Dictionnaire des abréviations latines et françaises employées dans les manuscrits et chartes du Moyen-Age*, avec 23 fac-similés en phototypie. (Paris, A. Picard, 1890. In-8° de 386 p.). Cet ouvrage très clair remplacera les manuels de Chassant déjà anciens et insuffisants.

de l'épigraphie, sans parler de la métamorphose de notre mot français AVIS en inscription antique. Le bon Homère n'est pas seul à dormir quelquefois !

C'est donc un livre fort utile que nous a donné M. l'abbé Lejay. Nous permettra-t-il de lui faire une objection sur une idée qu'il a émise dans une note de la page 40. Il se plaint que certains monuments épigraphiques sont mal soignés : ainsi le musée de Beaune se confond avec le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Certes nous partageons ces regrets, mais nous aimons moins ce qui suit : « l'Etat devrait faire transporter d'office au musée de Saint-Germain tous les monuments à la garde desquels les villes, à cause de leur incurie, n'ont plus droit de prétendre. » Ce désir part d'un bon naturel, et nous comprenons qu'un épigraphiste éprouve un mouvement d'indignation en voyant se détruire les vieux témoins du passé; nous ne sommes pas davantage surpris qu'il soit peu satisfait en trouvant une étiquette collée sur l'inscription qu'il veut déchiffrer (n° 70); mais la conséquence qu'on en tire nous paraît bien dangereuse. Sans doute, tous ces monuments seraient bien mieux traités au musée de Saint-Germain, exposés en pleine lumière, étudiés par les savants, au lieu d'être battus par les vents et la pluie, et visités par les lézards; mais nous n'aimons pas ces transports dans la capitale. Assez de richesses s'y sont déjà accumulées venant des provinces, sans parler du tombeau de Pilippe Pot que nous aimions à contempler avec ses huit pleureurs, à la figure cachée dans leur capuchon. N'est-il pas à craindre qu'après avoir transféré les monuments qui se dégradent, on ne s'en prenne à ceux qui restent couverts de poussière, ou qui ne sont étudiés par personne, ou qui...... etc.? — Messieurs les savants Parisiens, laissez-nous nos vieilles pierres, ne fût-ce que pour initier à la science épigraphique de pauvres provinciaux déjà privés de tant de secours; il nous est plus facile encore de visiter le musée-jardin ou le jardin-musée de Beaune, que les salles de Saint-Germain. D'ailleurs, le recueil de M. Lejay ne saurait manquer de faire mieux comprendre l'importance de ces monuments et d'exciter le zèle des municipalités pour leur conservation.

Il nous reste maintenant à souhaiter que l'initiative prise par M. Lejay pour nos inscriptions suscite des imitateurs et

lui amène des auxiliaires, afin que son recueil, forcément incomplet, s'enrichisse de plus en plus. Qui sait combien d'inscriptions, peut-être fort importantes, gisent encore inconnues! Beaucoup, sans doute, ont été détruites par suite de l'ignorance de ceux qui les déterraient. Ils brisaient ces pierres, *marmora quæ..... oriuntur in agris*, qui ébréchaient le soc de la charrue; ou bien le ciseau du maçon les attaquait pour leur donner place dans quelque bâtisse. Mais il en existe encore; plusieurs sont traitées avec indifférence parce que les caractères qui y sont gravés n'offrent aucun sens à première vue; parfois même on ne peut pas arriver à reconnaître les lettres qui composent l'inscription. Quoi de plus naturel alors que de faire une copie aussi exacte que possible ou de prendre un estampage que l'on soumet aux habiles. M. Lejay, assurément, recevrait avec grande reconnaissance les indications et les estampages que l'on voudrait bien lui envoyer (1). Et, puisque nous parlons d'estampage, peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler les procédés pratiques pour les obtenir. Une première méthode consiste à appliquer une feuille de papier fort sur l'inscription, puis à frotter cette feuille avec de la vulgaire mine de plomb, que l'on prend en petite quantité avec un tampon de papier ou de chiffon; c'est le procédé bien connu de la gent écolière qui charme ses ennuis en reproduisant sur du papier blanc l'empreinte d'un gros sou. La seconde méthode est un peu plus compliquée, mais préférable. Après avoir lavé la pierre avec une éponge, on mouille, aussi avec l'éponge, une feuille de papier, non collé, de préférence (2). On applique alors le côté mouillé de la feuille contre la pierre et, avec une brosse à argenter (demi-dure, à manche), on fait pénétrer le papier dans les creux de la pierre. Si le papier se déchire, on applique une seconde, une troisième feuille, ou même davantage. Ce papier mouillé forme une pâte molle qui reproduit parfaitement tous les détails gravés sur la pierre (3); on le laisse sécher et tomber de lui-même, et

1. A Paris, rue de Vaugirard, 74.

2. Le meilleur papier pour estampage est le papier vergé d'Arches, en vente chez Gallin-Furelier, 2, rue de Condé, Paris.— M. l'abbé Lejay en enverra aux personnes qui voudraient prendre des estampages pour lui.

3. Voir une communication de M. Clermont-Ganneau à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 27 mai 1887), sur un nouveau procédé du surmoulage appliqué aux estampages d'inscriptions et permettant d'obtenir une reproduction en métal toute semblable à l'original, avec les lettres en creux comme sur la pierre.

l'on a ainsi une empreinte très fidèle mais retournée : les lettres sont à l'envers et en relief.

Il est une autre manière encore de servir la science épigraphique ; car ce ne sont pas seulement les inscriptions inédites, gravées sur les monuments existants, qu'il faut rechercher et faire connaître, mais encore celles relevées autrefois sur des monuments maintenant disparus. Ensevelies dans les manuscrits des bibliothèques, perdues dans les colonnes de quelque journal local plus ou moins éphémère, ces inscriptions sont à reproduire aussi dans le *Corpus*; il faut donc les faire connaître, et, comme le dit M. Mommsen, celui qui veut entreprendre un recueil d'inscriptions latines doit s'attendre à passer plus de temps dans les bibliothèques que dans les musées.

Puissions-nous avoir inspiré le désir de recueillir, avant l'achèvement du *Corpus*, quelques inscriptions inconnues ou oubliées ! Le moment est bien choisi pour ces recherches d'épigraphie locale. M. Hirschfeld, en effet, prépare actuellement le recueil des inscriptions latines des Trois Gaules, qui formera le volume XIII du *Corpus*. Si ce volume s'imprime à Berlin, du moins les éléments en seront fournis par les savants français, car plusieurs recueils partiels, publiés en France, ont déjà élaboré la matière. C'est le moment de réunir tous les matériaux. Sans recourir à des moyens extraordinaires, comme M. Hirschfeld, qui lut les inscriptions du pont de Saint-Chamas ou du mausolée de Jules, avec un télescope (*telescopio usus*), on peut, en regardant autour de soi, en dépouillant de vieilles publications, apporter sa pierre à un édifice qui est le résultat de bien des efforts. Il y a dans chaque village, un homme, au moins, à qui la langue latine est familière, et qui est bien placé pour connaître les textes épigraphiques : voilà des auxiliaires tout désignés pour l'œuvre de M. Hirschfeld. Pourquoi le nouveau volume du *Corpus* n'aurait-il pas à mentionner, comme le volume XII, les renseignements fournis par tel prêtre (*a sacerdote*), sur l'inscription trouvée dans telle localité ?...... *Noli nobile prœterire marmor!*.... Maintenant encore, il convient de ne pas négliger cet avertissement de Martial.

EDMOND BURTEY.

2 mars 1890.



VOYAGES

DES

CURÉS DE PLOMBIÈRES

ET DE VIELVERGE

DANS L'ALLEMAGNE DU NORD ET EN SUÈDE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1794-1795)

Relation publiée par Léonce Pingaud

Ces pages qui suivent se rattachent à l'histoire de la Bourgogne par les noms de deux prêtres qui y figurent, et qui ont administré deux paroisses du diocèse actuel de Dijon, l'abbé Bernardy, curé de Plombières, et l'abbé Barnabaud, curé de Vielverge. Elles ajoutent, ce me semble, une page intéressante à l'histoire si variée et si émouvante du clergé français à l'étranger pendant la Révolution.

Les circonstances qui les ont produites valent elles-mêmes la peine d'être racontées.

A partir de 1792, un grand nombre de prêtres frappés par les lois de déportation trouvèrent un asile en Suisse, particulièrement dans les cantons catholiques. A Fribourg et aux environs, on en compta un moment plus de quatre mille, répartis par groupes entre chaque bourg ou village. Les secours de l'Etat et même la charité privée devenant insuffi-

sants à soulager tant de misères, les évêques réfugiés dans les Treize Cantons et le Valais (1) se souvinrent qu'au début du christianisme les fidèles de Jérusalem persécutés avaient été soutenus par les subsides des autres églises, et ils désignèrent parmi les prêtres réfugiés un certain nombre de « frères quêteurs », qui devaient, deux par deux, parcourir tous les pays où l'on supposait des cœurs compatissants et des bourses prêtes à s'ouvrir. La Saxe, la Westphalie, la Souabe, le Tyrol, quelques pays au-delà des Alpes, la Russie et les Etats scandinaves furent aussi visités. MM. Bernardy et Barnabaud avaient été désignés, avec deux de leurs confrères, pour la Haute et la Basse-Saxe, et le second passa ensuite en Suède.

L'un et l'autre étaient, par leur naissance, étrangers à notre diocèse. M. Bernardy, né au château de Fontbonne, près d'Aubenas, dans le Vivarais, avait été amené en Bourgogne par Mgr de Vogué, nommé évêque de Dijon en 1776. M. Barnabaud, né à Quers (Haute-Saône), était en 1789 curé de Vielverge, paroisse dépendant alors du décanat d'Auxonne et du diocèse de Besançon. Frappés tous deux par les lois de déportation, ils passèrent en Suisse ; mais l'exil, en leur rendant la sécurité, ne leur donna point le repos, puisqu'ils parcoururent au service de leurs confrères l'Allemagne et les contrées du nord de l'Europe. Tous deux aussi purent reprendre après le Concordat la direction de leurs anciennes paroisses. L'abbé Barnabaud mourut à Vielverge le 16 mars 1823 ; quant à l'abbé Bernardy, il se démit de ses fonctions en 1818, et alla mourir dans son pays natal, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans (octobre 1842).

A chaque étape importante de leurs pérégrinations, ces deux ecclésiastiques avaient adressé aux évêques résidant à Soleure des lettres indiquant le résultat de leurs collectes et

1. C'étaient : à Fribourg, Mgrs de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers.
— de Polignac, — de Meaux.
— de Clugny, — de Riez.
— du Chilleau, — de Châlon-s-S
— de Vareilles, — de Gap.
— de Bovet, — de Sisteron.
à Soleure, Franchet de Rans, évêque de Rhosy (auxilliaire de Besançon).
— de Bonnac, évêque de d'Agen.
à St-Maurice, d'Aviau, archevêque de Vienne.
— de Terraube, évêque du Puy.
à Martigny, Dulau d'Allemans, évêque de Grenoble.
à Lausanne, de Leyssin, archevêque d'Embrun.

les principaux événements de leurs voyages. Ces lettres, transcrites sur un registre aujourd'hui perdu, passèrent entre les mains de l'abbé Gaurard, chanoine de Darney (Vosges), et celui-ci en fit la trame d'un récit dont on va lire ici quelques parties. Son travail avait été remis par lui à l'abbé de Villefrancon, depuis archevêque de Besançon (1). Il fournit, comme on le verra, des détails intéressants et révèle des traits dignes d'être recueillis sur l'état de l'Allemagne et la situation du clergé français en 1794 et et 1795.

I

COLLECTE DE LA HAUTE-SAXE.

MM. Joseph Hugues Dutems, docteur et professeur d'hébreu en Sorbonne, chanoine de Saint-Léonard en Alsace, diocèse de Strasbourg, (2) et François Bernardy, docteur de Sorbonne, curé de Plombières, diocèse de Dijon, partis de Soleure le 1er mai 1794, se proposaient de commencer l'exercice de leur mission par la principauté de Cobourg, conformément à l'itinéraire qui leur avait été remis (3). Mais, d'après les renseignements recueillis sur leur route, ils se décidèrent à se rendre d'abord à Dresde, dans l'espérance que les connaissances qu'ils y trouveraient serviraient à rendre leur ministère plus heureux. Il y arrivèrent le 30 du même mois.

1. Il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Terrier-Santans, qui a bien voulu nous le communiquer.

2. Né à Reugney (Doubs) en 1745, mort en 1811. Il est l'auteur d'une *France ecclésiastique* inachevée, et de plusieurs autres ouvrages. V. sur lui la *Semaine religieuse du diocèse de Besançon*, 22 mars 1890.)

3. Le cercle de la Haute-Saxe, l'un des plus étendus, comprend un grand nombre de souverainetés. Il est borné au levant par la Prusse, une partie de la Pologne et la Silésie, au midi par la Bavière, la Bohême et le cercle de Franconie, au couchant par le cercle du Bas-Rhin et une partie de celui de la Basse-Saxe, au septentrion par l'autre partie du cercle de Basse-Saxe et par la mer Baltique. L'électeur de Saxe est le directeur du cercle. C'est dans cette partie de l'Allemagne que Luther a commencé à répandre ses erreurs : aussi la religion luthérienne y est-elle très répandue. — *Note du ms.*

Cette ville, grande et forte, capitale de la Misnie (1) et de l'électorat de Saxe, est bâtie sur l'Elbe qui la traverse, et la divise en deux villes : la vieille, qui a une bonne forteresse, et la nouvelle. L'électeur y a un château magnifique, où il fait sa résidence.

Les précautions très rigoureuses que l'on prenait dans cette ville envers les étrangers donnèrent à MM. Hugues et Bernardy quelques moments d'inquiétude, mais la divine Providence ne tarda pas à les rassurer. Du corps de garde où il avait fallu d'abord se présenter, M. le major les fit conduire chez M. Kaiser, supérieur de la communauté des prêtres desservant la chapelle électorale. Ce vertueux ecclésiastique leur fit éprouver l'accueil le plus gracieux; il eut l'honnêteté et la charité de leur offrir l'hospitalité pour tout le temps de leur séjour et d'en prévenir sur le champ M. le major. Ce fut effectivement dans cette communauté que vécurent MM. les collecteurs pendant plus d'un mois qu'ils restèrent à Dresde, mais aux frais de l'électeur qui voulut payer leur dépense. Instruits que S. A. S. la princesse Marie-Anne de Saxe, sœur de l'électeur, avait pour confesseur un prêtre alsacien, M. Mathieu, ils espérèrent que, touché de l'infortune de ses frères, il s'emploierait à rendre fructueux un ministère destiné à leur soulagement. Ils lui écrivirent en conséquence et lui envoyèrent leurs lettres de créance avec la traduction allemande du mémoire signé de MM. les évêques français, qui expliquait les motifs de leur voyage. M. Mathieu ne démentit pas les espérances que ses compatriotes avaient conçues et, sans perdre de temps, il mit le tout sous les yeux du R. P. Herz, vicaire apostolique et confesseur de l'élec-

1. La Misnie est une province d'Allemagne dans le cercle de la Haute-Saxe, qui a le titre de margraviat. Elle est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie. Ses principales richesses viennent de ses usines. Elle se divise en huit terrains principaux, savoir : de Misnie, de Leipzig, des Montagnes d'airain, de Weissenfels, de Mersebourg, de Zeitz, de Vogtland et d'Ostland. L'électeur de Saxe en possède la plus grande partie. Le reste appartient aux autres princes de la maison de Saxe. — *Note du ms.*

teur, qui jouissait d'un grand crédit à la Cour, et était comme le ministre de Son Altesse. Celui-ci se décida bien vite à exposer lui-même au prince et à appuyer fortement la demande de MM. les collecteurs. Sa démarche eut tout le succès qu'il désirait.

L'électeur, prononçant en faveur de la bonne œuvre, l'approuva, permit d'y travailler dans tous ses Etats et chargea le charitable et zélé protecteur de notifier lui-même ses intentions à ses protégés, ce qu'il fit le jour même, par une lettre qu'ils reçurent le samedi au soir 7 juin. Après avoir remercié le Ciel qui disposait tout en leur faveur, ces charitables missionnaires se mirent en devoir de profiter de la permission qu'on venait de leur accorder. M. Mathieu, qui ne savait pas se reposer quand il s'agissait d'être utile à ses compatriotes, les accompagna dans les visites les plus intéressantes. Ils eurent l'honneur d'être présentés à la Cour et admis chez tous les princes et princesses, à l'exception de L.L. A.A. S.S. l'électeur et l'électrice. Tous les reçurent avec bonté, tous leur témoignèrent le plus vif intérêt au sort de tant d'illustres prélats et de leurs dignes coopérateurs, tous marquèrent un grand désir d'avoir part aux prières de ces généreux confesseurs. MM. Hugues et Bernardy furent très édifiés de l'esprit de piété qui règne dans cette Cour. Pendant leur séjour dans cette capitale, ils cherchèrent souvent à jouir du touchant spectacle que cette auguste famille offre aux catholiques attendris et aux luthériens étonnés par la profession d'une piété douce, naturelle et aimable, et ils assurent que le souvenir des exemples qu'ils ont tant de fois admirés ne s'effacera jamais de leur mémoire; on ne sera plus surpris après cela d'apprendre les heureux succès qu'eut la collecte à la Cour et dans la capitale. Dès le 13 de ce mois, c'est-à-dire quelques jours après la permission accordée, MM. les collecteurs furent à même d'envoyer deux effets, l'un de 800 florins, l'autre de 111 florins et 15 kreutzers, faisant les deux 400 écus de Saxe ou 2400

livres de France. M. le comte de Marcolini, grand chambellan de l'électeur, chargé de leur apporter le don de Son Altesse, leur remit de sa part une lettre de change de 3959 livres 2 sols de France, payable en écus neufs par M. Presverck de Bâle, qu'ils adressèrent à Soleure le 23 du même mois.

Il leur restait encore à cette époque une somme assez considérable, fruit des aumônes abondantes de la Cour et de la ville. M. le comte de Thurn, un des principaux officiers de l'électeur, leur offrit d'en faire parvenir une partie par une voie sûre et peu dispendieuse; ils acceptèrent ses offres avec reconnaissance et ils lui remirent 1,000 écus saxons faisant 4,000 livres de France, que ce seigneur obligeant trouva moyen de faire payer à Soleure par M. de Fégly de Fribourg. Ces trois différents envois, quoique déjà considérables, n'avaient pas suffi pour transmettre tout ce que la charité avait versé dans leurs mains, et quand ils se décidèrent à quitter Dresde, ils avaient encore 220 écus de Saxe, qu'ils confièrent à M. Taisson, instituteur d'un fils de M. de Montesquiou, ambassadeur de France à cette Cour (1). Ce zélé compatriote, qui avait saisi avec empressement toutes les occasions de leur être utile, soit par lui-même, soit par les personnes qu'il avait su intéresser, se chargea avec plaisir de faire passer ce reliquat.

Avant de sortir de la capitale, MM. Hugues et Bernardy avaient un devoir à remplir; c'était de témoigner leur reconnaissance à S. A. E. Ils eussent bien désiré pouvoir consulter MM. les évêques touchant la manière dont il fallait s'y prendre. Le temps malheureusement ne le leur permettait pas, et l'hommage eût été trop tardif s'il eût fallu attendre leur réponse. Ils se déterminèrent donc, d'après les conseils des personnes qui connaissaient le mieux la Cour, à adresser en partant une

1. M. de Montesquiou, nommé par Louis XVI en 1790, était sans doute encore chargé à cette Cour des intérêts des princes français émigrés.

lettre au R. P. Herz, par laquelle ils le priaient de prévenir S. A. E. qu'ils venaient d'écrire à MM. les prélats pour leur demander de vouloir bien faire dire incessamment par les prêtres déportés dans la Suisse 1,300 messes pour la famille électorale, savoir : 200 à l'intention de Son Altesse, autant à l'intention de son auguste épouse et 100 à l'intention de chacun des princes et princesses de sa maison. Ils recommandèrent en même temps aux prières des mêmes prêtres français M[me] la princesse Caroline, épouse du prince Maximilien, l'un des frères de l'électeur, qui devait faire ses couches dans le courant du mois d'août et à laquelle tous les bons Saxons désiraient ardemment un fils, qui conservât la suprême autorité dans la branche régnante.

MM. les évêques approuvèrent ces dispositions, et les 1,300 messes, distribuées sur-le-champ, furent acquittées dans le plus court délai.

MM. les collecteurs partirent de Dresde le 3 juillet, après être restés à peu près cinq semaines en cette ville. Ils entrèrent dans la Haute-Lusace (1) où ils ne purent exercer leur apostolat de charité avec autant de célérité et de fruit qu'ils l'auraient désiré. Presque tout le pays est luthérien, on n'y compte que douze paroisses catholiques, un chapitre et quatre monastères. Parcourir les villages luthériens, c'eût été probablement perdre leur temps et leurs peines, à en juger du moins par ce qu'ils avaient recueilli dans les quatre premières paroisses catholiques où ils s'étaient d'abord présentés et qui, quoique assez nombreuses, n'avaient cependant fourni que 80 livres pour les quatre. Ils prirent donc le parti de ne collecter que dans les villes. Encore la permission qu'ils avaient reçue de S. A. E. y mettait-elle des entraves à leur bonne volonté. Ils ne pouvaient aller de

1. La Lusace est une province d'Allemagne dans la Saxe, qui se divise en Haute et Basse. La Haute-Lusace appartient entièrement à l'électeur de Saxe. La Basse se partage entre le duc de Mersebourg, le roi de Prusse, les comtes de Promnitz et de Solms et l'électeur de Saxe. — *Note du ms.*

maison à maison, chez les luthériens, mais seulement, aux termes de leurs lettres, recevoir d'eux ce qu'ils offriraient volontairement. Ils trouvèrent cependant quelques bourgmestres luthériens assez généreux pour étendre leurs pouvoirs. Quant aux villages catholiques, ils s'adressèrent à MM. les curés, pour les prier de faire eux-mêmes ou de faire faire la collecte dans leurs églises, ce qui eut lieu à la messe paroissiale de chaque village à trois dimanches différents.

Ils s'arrêtèrent à Bautzen ou Budissen, capitale de la Haute-Lusace; cette ville assez considérable, bâtie sur la Sprée, impériale autrefois, mais à présent sujette à l'électeur de Saxe, est la résidence d'un évêque, administrateur de l'ancien évêché de Misnie dans les deux Lusaces et doyen du chapitre de cette ville. Ce respectable prélat reçut MM. les collecteurs avec charité et même avec distinction; il poussa les choses jusqu'à leur offrir sa voiture et les prier d'en disposer pour toutes les courses qu'ils auraient à faire dans ce pays. MM. les chanoines suivirent l'exemple de leur chef: politesses, prévenances, témoignages de bonté, de respect même, tout fut prodigué à des hommes que leur qualité de prêtres français persécutés pour la foi rendait chers à des ministres remplis de l'esprit de leur état. Dans toutes les abbayes et chez tous MM. les curés de la Haute-Lusace il en fut de même.

Pendant leur séjour à Bautzen, MM. Hugues et Bernardy apprirent qu'un gentilhomme français de la province de Lorraine, M. le comte de Gondrecourt, était avantageusement établi à Radibor, assez près de cette ville. Ils se présentèrent chez lui et ils furent reçus avec cette sensibilité et cet intérêt qu'ils avaient le droit d'attendre d'un bon Français. Ce cœur généreux les combla d'honnêtetés et d'amitiés.

De Bautzen nos deux missionnaires se rendirent à Marienthal, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, après avoir passé par la petite ville de Lobau et par Her—

renhut, bourg assez considérable, habité par des Frères Moraves dont ils furent très bien accueillis. Ils éprouvèrent dans ce monastère tout ce que les attentions pour des hôtes chéris ont de plus délicat. Mme la comtesse d'Hersan, abbesse vraiment digne de tout éloge, sœur d'un cardinal, se faisait un plaisir de les posséder dans sa maison; elle les retint beaucoup plus qu'ils n'auraient voulu, elle les vit partir avec regret, et leur insinua qu'elle n'eût jamais consenti à leur départ, si l'on eût été à l'entrée de l'hiver. Dans le prieuré des filles de Sainte-Madeleine de la Pénitence, situé à Lauban, on leur fit une réception qui ne le cédait point à celle de Marienthal. Quelques-unes de celles auxquelles leurs statuts n'interdisent point tout à fait l'argent ajoutèrent des dons particuliers, pris sur leurs petites douceurs, à celui que Mme la prieure leur fit remettre.

Il n'en fut pas de même à Zittau, ville assez importante de la Haute-Lusace, sur la Neiss, aux confins de la Bohême. Cette ville s'opiniâtra à leur fermer impitoyablement ses portes, d'après un usage qu'elle ne voulut pas faire céder aux circonstances extraordinaires qui paraissaient mériter une exception, ni aux lettres de la chancellerie de Dresde. M. le bourgmestre se contenta de leur envoyer hors des portes de la ville le don accordé par le conseil.

Forcés de secouer la poussière de leurs pieds sur une ville qui leur avait marqué tant de rigueur, ils reprirent la route de Bautzen où ils arrivèrent dans les premiers jours d'août. Ils s'y procurèrent une lettre de change de 463 florins et 30 kreutzers sur Vienne, pour laquelle ils donnèrent 309 écus d'empire (1) qui font argent de France 1236 livres, qu'ils firent partir le 7 août pour Soleure. Après avoir ensuite dit adieu à MM. les chanoines, et fait leurs remerciements au digne prélat leur chef, ils allèrent à Marienstern, riche abbaye de filles de l'ordre

1. L'écu d'empire, comme l'écu saxon, vaut 4 livres de France. — *Note du ms.*

de Cîteaux, pour y attendre le résultat des collectes qui se faisaient selon leur demande dans le quatrième arrondissement des paroisses catholiques, comme il s'était déjà pratiqué dans les trois autres arrondissements. Ils s'y trouvèrent à la fête du saint fondateur, et par reconnaissance autant que par religion, ils prirent part à la solennité d'un saint qui devait particulièrement leur être cher, car les religieuses de son ordre et les Cisterciens qui les dirigent, avaient exercé envers eux la plus affectueuse hospitalité.

Leur mission étant remplie dans la Haute-Lusace, ne voulant pas entrer dans la Basse où il n'y a de catholique que le seul monastère de Neucelle, situé à une de ses extrémités, ils se déterminèrent à se rendre directement à Leipzig, qu'ils espéraient devoir leur rendre des secours abondants, sinon de la part des catholiques qui y sont en petit nombre, au moins de la part des luthériens et calvinistes, qui y sont très riches et près desquels ils avaient des recommandations ; d'ailleurs ils s'attendaient à y trouver chez M. d'Enneville, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, demeurant à la communauté des prêtres de la chapelle électorale, des lettres de MM. les évêques dont ils n'avaient point reçu de nouvelles depuis leur départ et auxquels ils avaient déféré une question importante relative à leur mission. Quand ils voulurent quitter Marienstern. Mme l'abbesse les fit conduire en voiture jusqu'à Grossenheim, à la distance de douze lieues de l'abbaye. Un bon de deux gros, payable par le caissier de Königsbrück, donné par le bourgmestre de cette petite ville, frontière de la Haute-Lusace, semblait leur annoncer qu'ils ne devaient pas s'attendre à une abondante récolte. Ils arrivèrent enfin à Leipzig le 25 août sous d'heureux auspices, dans la compagnie et la voiture du R. P. Spaet, supérieur de la maison des chapelains de l'électeur, que la Providence semblait avoir amené de Dresde à Huberstbourg, éloigné de Leipzig de dix lieues,

dans le moment qu'ils arrivaient eux-mêmes à cette maison électorale de la frontière de la Lusace. M. l'abbé d'Enneville, prévenu de leur arrivée par le R. P. Spaet, vint au devant d'eux avec un de ses confrères, et à la faveur de leur société, les deux collecteurs frustrèrent la vigilance des satellites qui gardent les portes de la ville et arrivèrent au château de Leipzig, demeure des quatre chapelains électoraux. Trois lettres de MM. les évêques les y attendaient. Elles furent plutôt dévorées que lues; ils y virent avec une joie inexprimable les succès de leurs collègues, de ceux qui principalement avaient été envoyés en Westphalie (1), et ils remarquèrent avec la plus grande satisfaction que le même esprit qui avait inspiré la bonne œuvre en conduisait partout l'exécution avec zèle.

Dans les dernières lettres écrites à Soleure, ils avaient observé à MM. les évêques qu'ils regardaient comme impossible de parcourir, dans le reste de l'année, toute la carrière qui leur avait été tracée, qu'il vaudrait peut-être mieux commencer d'abord par remplir leur mission dans les Etats de l'électeur et dans ceux des princes des différentes branches de sa maison, et qu'ensuite, sur la fin de l'année, si elle n'était pas trop avancée, ou l'année suivante, la bonne œuvre se continuerait dans les Etats de S. M. Prussienne, qui en accorderait même plus volontiers la permission, si la guerre de Pologne était terminée. Ils les priaient en même temps d'examiner s'il ne serait pas peut-être plus avantageux de substituer au Brandebourg et à la Poméranie, qui pourraient bien être des pays ingrats et stériles pour la collecte, la Silésie, province intéressante, où le grand nombre des catholiques donnait lieu d'espérer une moisson plus abondante; et ils annonçaient devoir attendre

1. Les collecteurs en Westphalie étaient l'abbé Sanderet de Valonne, doyen du chapitre de Saint-Hippolyte de Poligny, et l'abbé Courbet, vicaire du diocèse de Bâle. J'ai publié le récit de leur voyage dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny*, an. 1879.

le résultat des délibérations de MM. les prélats pour arrêter ensuite leur marche.

Ils reçurent en effet, peu de jours après leur arrivée à Leipzig, une quatrième lettre dans laquelle la décision de toutes ces questions était laissée à leur prudence. On leur envoyait en même temps des lettres particulières signées de MM. d'Agen et de Rhosy et scellées de leur sceau, pour constater leur nouvelle mission dans la Silésie, dans le cas où ils se décideraient à y aller.

Leipzig, bâtie dans une plaine agréable et fertile, entre la Saale et la Mulde, près du confluent de la Pleisse, l'Elster et la Partha, est une ville grande, riche et très commerçante de la Misnie, qui se gouverne par ses propres lois et dépend de l'électeur de Saxe. Elle a une université qui se glorifie d'avoir eu plusieurs souverains pour recteurs.

La Providence ménagea à MM. les collecteurs, dans les preuves d'intérêt et d'amitié dont le P. Spaet, M. d'Enneville et ses collègues accompagnèrent l'hospitalité qu'ils leurs accordèrent un dédommagement des humiliations qui les attendaient dans cette ville. Conformément à leurs instructions, MM. Hugues et Bernardy n'eurent rien de plus pressé que de rendre visite à M. le bourgmestre pour mettre sous ses yeux leurs lettres de chancellerie. Ils espéraient d'autant plus la faveur de ce magistrat qu'ils avaient à lui remettre une lettre de recommandation de M. le chancelier de Burgsdorf. Ils se trompaient étrangement. Il était muni lui-même d'une fermeté à toute épreuve. Il prétendit que leurs lettres n'avaient pas été revêtues de toutes les formes qui pouvaient les rendre respectables à Leipzig. M. d'Enneville encourut sa disgrâce en hasardant d'invoquer sa bienfaisance, et la séance fut levée brusquement.

Le lendemain, ce magistrat leur apporta au nom du conseil de la ville une bourse de cent livres, preuve de son humanité, mais la seule, ajouta-t-il, qu'il pût leur donner. MM. les collecteurs ne cherchèrent plus à fléchir

un homme qui leur paraissait inexorable. Ils n'auraient pas eu plus de succès avec le disciple que n'en avait eu le célèbre Eckius avec son maître, au même appartement du château, dans les fameuses conférences du 27 juin 1519 et jours suivants.

Incommodé sans doute par la présence de ces deux messieurs à Leipzig, M. le bourgmestre revint un des jours suivants pour leur fixer assez formellement celui de leur départ. Le jour fatal arrivé, il les invita par une lettre, d'ailleurs assez honnête, de passer chez lui. Ils pensaient qu'il leur allait ratifier la sentence qui les éloignait de la ville. Point du tout. C'était au contraire pour leur offrir une prolongation de séjour indéfinie et pour leur dire que M. le baron de Gutschmidt, son proche parent, ministre du cabinet, auquel MM. les collecteurs s'étaient adressés aussitôt après la première entrevue, venait de lui écrire en leur faveur : « Du reste, ajouta-t-il, j'ai fait pour vous tout ce que je pouvais faire. » Il répéta ensuite, sans beaucoup insister, le défaut de formalités dans leurs lettres, mais finit par être touché par les lettres de recommandations du R. P. Herz, qui avait assisté au conseil de l'électeur, lorsqu'il y avait été statué sur la collecte. Il ne leur parla plus de la nécessité d'une permission accordée dans le souverain Consistoire, et ils eurent lieu de croire qu'il ne s'opposerait point à l'exercice discret de leur ministère. Ils prirent donc la voie la plus modeste, et ils adressèrent une quarantaine de lettres aux bourgeois les plus riches et les mieux disposés. Ils agirent en cela d'après les avis du R. P. Spaet, qui envoya lui-même leurs lettres par une personne de confiance, et de M. Kapp, docteur en médecine, qui avait désigné ceux à qui elles devaient être adressées. On répondait à leurs lettres par des dons et ils avaient déjà reçu environ 2,000 livres, lorsque M. le bourgmestre, instruit de l'expédient auquel ils avaient eu recours, vint leur notifier qu'ils eussent à hâter leur départ et les força à rétracter

les sentiments que l'honnêteté de la dernière entrevue leur avait inspirés. Ils auraient pu s'adresser à M. le chancelier de Dresde qui leur avait offert des ordres pour arrêter la mauvaise volonté de M. le bourgmestre; mais ils jugèrent plus prudent de ne pas employer ce moyen de rigueur et fixèrent leur départ au surlendemain 12 septembre. Avant de l'effectuer, ils envoyèrent une lettre de change de 714 florins, soit 1,884 livres de France dans lesquelles était compris un don de 20 ducats fait par Milord Finlœtter, passant par Leipzig, pour aller aux eaux de Carlsbad, petite ville de Bohême sur la Tepel. Ils laissèrent en outre, entre les mains de M. d'Enneville, une somme de plus de 700 livres que des dons apportés après leur départ portèrent à celle de 1,000 livres, que ce charitable compatriote eut soin de faire passer à sa destination dans les premiers jours de novembre. Il faut avouer que l'humanité des Leipzigois opposée à la dureté de leur bourgmestre offre un contraste vraiment intéressant.

Econduits, à proprement parler, d'une ville où ils s'étaient promis une très abondante récolte, MM. Hugues et Bernardy se portèrent sur Meissen, ville assez considérable de la Misnie, sur la Neisse et sur l'Elbe, célèbre par sa manufacture de porcelaine, autrefois siège d'un riche et considérable évêché ; elle est actuellement luthérienne. Ils ne firent pas même de tentative sur une ville pauvre, où les maximes françaises avaient malheureusement bien des partisans. Freiberg, ville agréablement située sur la Mulde, lieu de la sépulture des princes de la maison électorale de Saxe, leur procura quelques médiocres secours. En voyant les mines d'argent qui se trouvent autour de cette ville, ils ne purent s'empêcher de souhaiter qu'elles fussent exploitées au profit de la colonie.

Dans la petite ville de Chemnitz, qui leur parut pure de patriotisme, ils furent comblés de politesses et de dons. M. le superintendant Merkel, qui, à leur premier

voyage en cette ville, lorsqu'au mois de mai précédent ils allaient à Dresde, leur avait envoyé 12 livres à l'auberge, ouvrit pour eux cette fois la caisse de l'hôpital. MM. les magistrats assemblés à l'hôtel de ville et prévenus par M. Klinkicht, bourgmestre régent, puisèrent dans le trésor public et se cotisèrent entr'eux. Ces trois sources donnèrent 140 livres que MM. les collecteurs furent invités à aller toucher à l'hôtel de ville. Dès qu'ils parurent, tous les magistrats se levèrent et se tinrent debout jusqu'à ce que ces deux messieurs se furent assis sur des sièges qu'on leur avait préparés d'avance à côté du chef de la compagnie, qui leur dit des choses fort obligeantes. L'intérêt le plus tendre était peint sur tous les visages. M. le bourgmestre les conduisit jusqu'à la porte, tandis que ses collègues, levés, les suivaient des yeux. Une compagnie appelée *Casino* leur procura à peu près la même somme. Elle ne leur coûta qu'une visite faite à M. Bugenhagen, négociant, l'un des chefs, qui rédigea lui-même un avertissement à tous les membres de la Société et leur donna une impulsion efficace.

M. Rompano, marchand catholique, chez qui vécurent MM. les collecteurs tout le temps de leur séjour à Chemnitz, homme d'une simplicité patriarcale et révéré de tout le monde, fut sans contredit le principal artisan de leur bonne fortune. Cet honnête homme en qui les manières étudiées ne donnaient point à la bienfaisance un air guindé et qui n'en connaissait que le sentiment, les traita avec une bonté sans exemple. Son ami particulier M. le sénateur Tréfurt, homme franc et loyal et dont la générosité le disputait aux richesses, leur prouva efficacement, par un don de 25 écus saxons ou 100 livres de France, l'intérêt qu'il les assura avoir toujours pris aux bons Français.

De là, ils s'enfoncèrent dans les montagnes pour venir à Annaberg, Schwartzenberg, Schneeberg. Ce pays excita leur admiration par sa bonne culture et sa prodigieuse

population. Dans l'espace de quatre lieues, ils traversèrent sept tant petites villes que villages, et villages tous considérables. En allant à Annaberg, petite ville frontière du côté de la Bohême, ils eurent le malheur de s'égarer. Enfoncés sur le soir dans une forêt où ils montaient depuis longtemps sans pouvoir se promettre d'en sortir, ils craignirent d'y être surpris par la nuit et se décidèrent à retourner à une auberge qu'ils avaient laissée à plus de deux lieues. Au sortir de cette malheureuse forêt, ils rencontrèrent un homme qui leur offrit de les conduire au village où ils allaient et qui les rapprochait d'Annaberg plus que de l'endroit où ils voulaient d'abord retourner. Ils le suivirent et vinrent coucher surde la paille à Crottendorf. Plus d'une fois il avait déjà fallu se contenter d'un pareil lit et ils y étaient faits. Cependant, comme ils avaient été mouillés, M. Hugues y gagna un rhume qui heureusement ne dura guère et ne les empêcha pas de se rendre le lendemain à Annaberg.

Cette ville, habitée par un peuple moins riche que bon, les dédommagea cependant de leurs peines. M. le conseiller et juge Eisenstock leur rendit de grands services. Il dirigea leur marche en leur donnant une liste bien orientée des personnes qu'ils devaient y voir. A Schwartzenberg, les manières honnêtes et la complaisance de M. le bailli Just relevèrent beaucoup les 20 écus saxons ou les 80 livres de France qu'il s'était donné la peine de recueillir lui-même dans ce petit endroit qu'on appelle ville et où MM. les collecteurs n'osaient pas en espérer la moitié; M. le bailli les assura qu'effectivement ce qu'il leur remettait surpassait de moitié les collectes qu'il avait déjà vu faire dans sa ville.

A Schneeberg, où M. Salterio, marchand italien, leur donna gratuitement l'hospitalité pendant trois jours, ils furent dédommagés de la modicité de leurs collectes par la réception vraiment honnête, accompagnée d'un don de 20 écus saxons, que leur fit M. le comte d'Einsiedel, frère de l'un de leurs bienfaiteurs de Lusace, père d'une

nombreuse famille, qui s'y trouvait alors en passant. Ils vinrent de là à Plauen située dans le Vogtland, sur l'Elster, mais les marchands de cette ville étaient encore pour quelques jours à la foire de Leipzig; ils crurent devoir faire une tournée dans les principautés voisines, en attendant leur retour.

Ils allèrent d'abord Gareitz, petite ville du Vogtland, sur l'Elster, avec un château, séjour d'un des princes de Reuss. L'honnête aubergiste Leyé, à qui ils étaient adressés, leur conseilla d'abord d'aller trouver M. de Grün, président de la régence. Ils n'eurent pas lieu de se repentir d'avoir suivi son conseil. M. de Grün, homme charmant et la sensibilité même, examina tous leurs papiers, causa quelque temps avec eux, après quoi, les laissant chez lui, il alla les annoncer au prince et revint ensuite les chercher pour les conduire dans l'appartement de Son Altesse, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Le prince et la princesse vinrent au-devant d'eux et leur promirent de faire pour eux tout ce qui serait possible. MM. Hugues et Bernardy allaient prendre congé de leurs Sérénissimes Altesses, lorsqu'elles les invitèrent à prendre le thé, afin de causer quelque temps avec eux. Ce bon prince les entretint dans leur langue qu'il parle aussi facilement qu'un Français. M[me] la comtesse de Wartensleben, parlant très bien français, qui se trouvait alors au château, leur demanda des nouvelles, avec beaucoup d'intérêt, de M. Asseline que ces Messieurs lui apprirent être devenu évêque de Boulogne et avoir fui heureusement la persécution. Lorsqu'après une conversation de plus de deux heures, ils se retirèrent, un domestique reçut l'ordre de les reconduire à leur auberge. Le lendemain M. le diacre, membre du Consistoire, fit un écrit où il invitait très pathétiquement ses concitoyens à accorder les secours qu'on venait solliciter de leur charité. Le prince qui malheureusement n'est pas riche se mit à la tête des bienfaiteurs et écrivit de sa propre main ce qu'il accordait, ensuite la princesse et les différentes personnes de la Cour. M. le président de

Grün se distingua aussi par un don de 20 écus saxons. MM. les missionnaires furent très étonnés d'emporter de ce petit endroit plus de 520 livres presque tout en argent de France.

Le jeudi 12 octobre, M. le président leur écrivit pour les inviter à dîner de la part de Son Altesse. Ils furent reçus toujours avec la même bonté. Le prince leur dit qu'il avait écrit en leur faveur à M. le comte régnant de Schleitz et leur donna en les quittant une lettre de recommandation pour le prince de Waldenbourg, son neveu. Pénétrés de la plus vive reconnaissance, MM. les collecteurs la témoignèrent de leur mieux à Leurs Sérénissimes Altesses, avant de prendre congé d'elles. Cet auguste bienfaiteur du clergé de France, onzième prince de Reuss, régnant à Greitz, se nommait Henri. Quoique âgé alors de soixante-treize ans, il paraissait n'en avoir que soixante. Il était bien droit, très vigoureux et promettait de voir prolonger sa carrière bien longtemps. Père d'une nombreuse famille, il avait marié une de ses filles au prince de Hohenlohe, qui commandait en chef une des armées autrichiennes dans la guerre contre la France en 1793. M. de Grün eut la complaisance de répondre à toutes les questions que lui firent MM. Hugues et Bernardy, avant de le quitter, pour avoir des renseignements sûrs touchant les lieux qu'ils avaient à parcourir. Il leur indiqua les personnes auxquelles ils pourraient s'adresser et leur promit des lettres de recommandation, tant de lui que de ses amis, pour différents endroits. Mme la princesse de Greitz voulait se charger de la dépense de MM. les collecteurs à l'auberge et envoya demander ce qu'ils devaient. Se douterait-on que le brave aubergiste, Leyé, s'estimant trop heureux d'avoir pu fournir gratuitement l'hospitalité à ceux qu'il appelait les prédicateurs français, le disputa en générosité à la princesse et refusa d'entendre parler de paiement? « Ces Messieurs, répondit-il, ne déjeunent pas, ils ne boivent pas de vin, leur dépense est peu considérable, j'ai résolu

de ne rien leur demander, je n'accepterai rien. » La princesse, ne pouvant lui faire recevoir de l'argent, donna ses ordres pour qu'il fut dédommagé en gibier.

MM. les collecteurs n'éprouvèrent pas un accueil aussi flatteur à Schleitz. Le comte régnant n'eut pas beaucoup d'égard à la recommandation du bon prince de Greitz, son voisin. Quoique plus riche que lui, il se contenta de leur envoyer 64 livres avec défense de se présenter chez personne dans la ville. Le contraste frappant de leur réception chez ces deux princes, qui ne sont éloignés que de six à sept lieues, fit en peu de temps passer MM. Hugues et Bernardy des sentiments d'une grande satisfaction à ceux d'une tristesse d'autant plus sensible qu'ils ne s'y attendaient pas. Ils ne manquèrent cependant pas de faire parvenir à M. le comte de Schleitz leurs remerciements pour le don qu'ils avaient reçu.

A Rudolstadt, petite ville de la Thuringe, sur la rivière de Saale, avec un château habité par un prince de Schwarzenbourg, ils passèrent une soirée intéressante chez M. le chancelier de Kettendot qui les invita à la collation et les combla d'honnêtetés. Son prince, Frédéric Charles, joignit un don de 48 livres et l'attention délicate de faire payer leur dépense à l'auberge.

De là ils se portèrent à Cobourg, capitale de la principauté du même nom, sur la rivière Itz. Luther a fait un assez long séjour dans cette ville où l'on professe la Confession d'Augsbourg. Sous le prince maréchal de Cobourg, qui y était depuis deux mois, leur mission dans cette ville eût été aussi stérile que les montagnes qu'il avait fallu gravir pour y arriver. Ils prirent le parti d'écrire à ce prince et de faire valoir la connaissance que le frère de l'un d'eux avait eu l'honneur de faire et d'entretenir avec lui, à Mons, l'hiver précédent. Ils virent bientôt arriver un domestique chargé de leur remettre 25 ducats ou 300 livres avec une lettre très obligeante.

Pendant leur séjour dans cette ville, le ciel fondant en pluie semblait menacer d'un nouveau déluge. Dès qu'il

devint propice, ils partirent pour Lobenstein, ville du comté de Reuss, sur la frontière du cercle de Franconie. Ils y arrivèrent après trois jours d'une marche pénible, dans des chemins que les pluies avaient rendus impraticables.

Le prince de Lobenstein, plus riche en bonnes qualités qu'en revenus, leur fit remettre 36 livres par un domestique, qui avait l'ordrè de les transférer en même temps d'une mauvaise auberge où deux bancs leur avaient servi de lit la nuit précédente, dans une un peu plus sortable et de signifier à l'aubergiste que son maître se chargeait de la dépense et que son intention était qu'ils fussent bien traités.

Cet illustre Samaritain, se rappelant le lendemain que c'était un jour maigre, leur envoya une carpe de son vivier. Ils eurent l'honneur d'être admis à faire leurs remerciements à ce prince et de s'entretenir assez longuement avec lui. Il avait passé plusieurs années en France et surtout à Paris où il était encore en 1789. Il connaissait beaucoup d'évêques et savait très bien sa France ecclésiastique. Il avait le ton et les manières françaises, et était extrêmement attaché à la saine partie de la nation.

Ils revinrent à Plauen. Ils espéraient y trouver des ressources abondantes et ils n'y reçurent que 112 livres. M. Butti, marchand italien, leur rendit tous les services qui dépendaient de lui. M. le sénateur et syndic Keiniger, chargé de rédiger la permission du magistrat, leur fournit une pièce digne d'être conservée à cause des sentiments de charité et de religion dont elle est remplie.

Avant de quitter cette ville, ils cherchèrent du papier et parvinrent à se procurer deux lettres de change sur Vienne, l'une de 268 florins et 30 kreutzers, l'autre de 300 florins, en tout 568 florins 30 kreutzers ou 371 écus de Saxe 20 gros, faisant argent de France 1487 livres 6 sols 8 deniers. On leur en offrit même une troisième; mais les 18 louis qui leur restaient n'étaient pas suffi-

sants pour la payer. Ils partirent ensuite pour Reichenbach, ville fort commerçante du Vogtland, appartenant à l'électeur de Saxe. Un incendie considérable qui n'avait fait de toute cette ville qu'un monceau de cendres, quelques années auparavant, fut le motif qui détermina à s'y opposer à l'exercice de leur mission.

Après avoir fait partir pour la Suisse les deux lettres de change qu'ils s'étaient procurées à Plauen, nos infatigables voyageurs dirigèrent leur course sur Waldenbourg, Altenbourg, Zeitz et Gera.

A Zwickau, ville du Vogtland, sur la Mulde, autrefois impériale, sujette actuellement de l'électeur de Saxe, M. Schlesier, superintendant, mérita exclusivement leur reconnaissance. M. de Roder, seigneur de Böhl, leur parut un homme extrêmement aimable et fortement attaché à la religion chrétienne. A Glauchau, petite ville du comté de Schönbourg dans la Misnie, M. de Schomberg, fils de l'ancien colonel-propriétaire du régiment de son nom au service de France et de la sœur de M. Dumouriez, les introduisit auprès du comte régnant, qui leur donna trois louis, augmentés de deux autres par les aumônes qu'ils recueillirent dans la ville. Le prince de Waldenbourg, à qui ils portaient une lettre de recommandation du bon prince de Greitz, son oncle, leur fit le plus gracieux accueil, et les gratifia de 100 livres, auxquelles la collecte de sa petite ville de Waldenbourg en ajouta 80. Ils passèrent de là à Altenbourg, ville ancienne avec un bon château, située dans la Misnie, sur la Pleisse. Après avoir été libre et impériale, elle appartient aujourd'hui à un prince de la Maison de Saxe, le duc de Saxe-Gotha. L'absence de deux des principaux officiers de la régence, qu'ils pensaient devoir leur être favorables les décida à remettre à un autre moment l'exercice de leur mission dans cette ville.

En attendant, ils allèrent à Gera, ville du comté de Reuss, dans la Misnie, sur l'Elster. Le comte régnant qui est de la famille de Reuss et Mme la princesse, née

de Birkenfeld, leur firent une réception distinguée. Ils leur envoyèrent à leur auberge un don de 250 livres, 196 de la part de M. le comte et 54 de la part de son épouse. Le porteur de cette contribution volontaire était en même temps chargé d'inviter ces Messieurs à dîner. Comme c'était un jour maigre, ils firent tous leurs remerciements. Second message à l'instant pour les assurer qu'ils auraient du maigre. Ils se rendirent à la Cour, dans une voiture que ces illustres bienfaiteurs eurent l'attention de leur envoyer, à cause des mauvais chemins. Ces marques de distinction contribuèrent pour beaucoup au succès de la collecte dans Gera, et MM. les collecteurs virent, avec une surprise mêlée d'admiration, que cette ville entièrement incendiée, à l'exception d'une seule maison, il y a treize ans et habitée par 3,000 âmes, leur eût procuré environ 260 livres. Une pluie abondante ne les empêcha pas d'aller visiter deux comtes apanagés de la même maison résidant à Köstritz, et ils eurent lieu de s'en applaudir. Ils reçurent 120 livres de l'un et 30 de l'autre. Ces différentes sommes, réunies aux 18 louis qui leur restaient au sortir de Plauen, formèrent le montant de deux lettres de change qui leur furent données à Gera, par MM. Elcké et Herchenchan, l'une de 960 livres argent de France, et l'autre sur Bâle de 208 florins 10 kreutzers en écus neufs, à 2 florins trois quarts l'écu neuf, qui valut à Soleure 454 livres 3 sols 6 deniers.

Leur mission remplie à Gera, MM. Hugues et Bernardy revinrent à Altenbourg, d'où ils s'empressèrent de faire partir ces deux lettres de change. Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, ils recommandaient aux prières des prêtres français M. l'évêque de Bautzen, qui venait d'être frappé d'une apoplexie à laquelle il avait malheureusement succombé.

Les deux principaux personnages qui pouvaient leur être utiles à Altenbourg n'étaient point encore de retour. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours qu'arriva

M. le baron de Früschler, chancelier de la régence. Ils se présentèrent chez lui pour lui présenter l'objet de leur voyage. Il leur répondit qu'il ne pouvait les autoriser à faire publiquement une collecte sans un ordre exprès du duc de Gotha. Il aurait cependant souffert qu'ils se présentâssent chez quelques personnes les plus distinguées. Mais ces Messieurs, jugeant que cette manière clandestine ne pourrait probablement que leur être défavorable, prirent le parti de quitter cette ville sans avoir rien tenté, sauf à y revenir une troisième fois, s'ils avaient lieu d'espérer quelque succès.

Ils prirent donc le chemin de Zeitz, petite ville du margraviat de Misnie sur l'Elster, autrefois siège d'un évêché. Le mauvais état des chemins les obligea de faire cette journée toute d'un trait, sans s'arrêter pour éviter de se mettre à la nuit, car ils étaient alors dans les plus courts jours de l'année, à la mi-décembre; mais ils furent bien dédommagés de leurs fatigues, lorsqu'en arrivant à Zeitz, ils y trouvèrent des lettres de MM. les évêques, que M. d'Enneville leur envoyait depuis Leipzig. Ils furent parfaitement bien accueillis de M. le chancelier de Bose, qui favorisa de son mieux leur collecte, dont la manière fut fort lente, mais commandée par les circonstances. Pendant tout leur séjour, il voulut les avoir chaque jour à sa table. Ils éprouvèrent aussi les bienfaits de M. le comte de Werther, qui a été ambassadeur de Saxe en Espagne, frère de celui qui a été à Paris avec la même qualité. Ils eurent également beaucoup à se louer de la manière avec laquelle ils furent traités chez MM. Cérutti, frères, marchands italiens, à qui ils avaient été recommandés et qui à plusieurs bons offices qu'ils leur avaient rendus, ajoutèrent de payer les frais de leur auberge, pendant les sept jours qu'ils furent contraints de séjourner à Zeitz.

Ils passèrent de là à Naumbourg, sur la Saale, anciennement ville impériale et siège d'un évêché suffragant de Magdebourg. Il leur fut permis d'y agir avec plus de

célérité et dans un jour et demi ils eurent fait tout ce qu'ils avaient à espérer dans cette ville. Ils visitèrent en passant la Schule Pforta à une lieue de Naumbourg. Les étudiants de ce collège se distinguèrent par un trait d'attention et de délicatesse qui mérite d'être cité. MM. les collecteurs, déjà sortis et sur le point de partir, furent priés de rentrer dans la maison, où un jeune homme d'une figure intéressante leur présenta une coupe qui contenait une petite collecte faite à la hâte parmi eux. L'œil n'y apercevait que quelques petites pièces de monnaie, qui couvraient plusieurs pièces d'argent. Admirable modestie, qui contribuait beaucoup à relever le bon cœur et la grâce qui accompagnaient leur don.

Dans la petite ville de Weissenfels, où ils obtinrent au-delà de ce qu'on leur avait fait espèrer, leur séjour fut fort court, mais ils ne furent pas les maîtres de l'abréger autant à Mersebourg, ville ancienne, dans la Misnie, sur la Saale, appartenant à l'électeur de Saxe, jadis siège d'un évêché suffragant de Magdebourg. Ils furent très bien reçus dans cette ville. M. le chancelier de Gutschmidt se montra très favorable à leur mission. M. le maréchal de Bose, parent du chancelier de Zeitz et chanoine de Mersebourg, les adopta comme des enfants de sa maison, où ils devaient aller manger soir et matin, lorsqu'ils n'étaient pas invités ailleurs. Il voulut faire lui-même la collecte parmi la noblesse de la ville, de manière que MM. Hugues et Bernardy n'eurent presque rien à faire qu'à prendre part aux fêtes continuelles que se faisait un plaisir de leur donner M. de Bose, M. le chancelier et Mme D'Hohenthal. M. Pedroni, marchand italien, digne émule de MM. Cerutti, voulut également payer les frais d'auberge de MM. les collecteurs qui, quoiqu'ils n'y eussent mangé qu'une ou deux fois, se trouvèrent cependant assez considérables.

Ils allèrent ensuite mettre à contribution la petite ville d'Eisleben au comté de Mansfeld, fameuse par la naissance de Luther. Un de ses disciples, le superintendant

Müller, leur fut très utile dans cette expédition. A Querfurt, capitale du comté du même nom, sur les confins de la Thuringe, ils réussirent au-delà de leurs espérances, par le moyen d'un jeune aspirant au ministère, qui, dans quelques heures, les mit en état de recueillir plus de 20 écus saxons. Mme de Dankelmann, qu'ils virent près de cette ville, leur témoigna qu'elle désirerait avoir une religieuse ou une émigrée d'une conduite assurée qui sût coudre, broder et autres ouvrages de son sexe : elle offrait de payer les frais du voyage et 20 écus saxons par an d'appointements fixes. On eût été très bien chez cette dame, mais sans aucun exercice de la religion catholique, inconvénient qui empêcha d'accepter la place.

Il tardait à MM. Hugues et Bernardy de se rendre à Erfurth, où ils arrivèrent enfin dans les commencements de janvier 1795. Les derniers jours de leur route surtout furent très pénibles, non seulement à cause de la rigueur de la saison, encore plus cruelle cette année, mais aussi à cause des mauvais chemins et des pitoyables auberges du pays. Ils avaient été cinq jours sans se déshabiller et le jour de leur arrivée à Erfurth, l'un d'eux eut l'oreille gelée et entièrement durcie. Cet accident, heureusement n'eut pas de suite, le froid n'ayant attaqué que la partie extérieure de l'oreille, et au moyen d'un remède administré par un chirurgien français, ôtage de Mayence, il fut guéri au bout de quelques jours.

Erfurth est bâtie sur la Gera, capitale de la Thuringe, (1) elle a une université; c'est une ville assez grande et suffisamment peuplée. Impériale autrefois, elle est depuis 1664 sujette de l'électeur de Mayence.

MM. les collecteurs se présentèrent chez M. le coadjuteur de Mayence, gouverneur de la ville, Charles-Théodore, baron de Dalberg. Ils en furent accueillis

1. La Thuringe est une province d'Allemagne, avec titre de landgraviat, dans le cercle de la Haute-Saxe, qui appartient aux ducs de Saxe, à l'électeur de Mayence, et à quelques autres petits souverains. Ce pays, qui peut avoir 30 lieues de long, est très fertile en grains et en fruits, suffisamment mêlé de bois et arrosé de rivières. — *Note du ms.*

avec bonté, mais par prudence ils renoncèrent à tout exercice de leur ministère à Erfurth. Ils crurent devoir laisser à des confrères malheureux, arrivant de toutes parts, après la prise de la Hollande, les ressources pécuniaires très médiocres que la collecte aurait pu recueillir dans une ville qui fournissait déjà presque tout le nécessaire à un certain nombre de ces nouveaux venus. Ils voulaient d'ailleurs prouver à ces infortunés que les prêtres, dans la Suisse, regardaient comme frères tous leurs compagnons d'exil. Ce fut dans cette ville que MM. Hugues et Bernardy apprirent le riche don de 10,000 roubles, que l'impératrice de Russie, l'immortelle Catherine, avait accordé à leurs collègues, collecteurs dans ses Etats (1), avec la permission de porter les besoins et les vœux de leurs frères aux riches habitants des villes de Pétersbourg et Moscou. Ils bénirent la Providence qui, dans un moment où la rigueur de l'hiver les retenait dans l'inaction, faisait arriver à propos des secours abondants d'une contrée lointaine.

Ce n'était qu'avec peine qu'ils s'étaient décidés à ce repos forcé. Dès qu'il leur fut possible de se remettre en route, ils entreprirent la petite campagne de Gotha, ville capitale du duché du même nom, dans la Thuringe, appartenant à un prince de la maison de Saxe, qui fait sa résidence dans cette ville. Mgr le coadjuteur de Mayence leur avait remis deux lettres qui leur furent très utiles; l'une pour le souverain, l'autre pour son ministre, M. le baron de Frankenberg. M. l'abbé de Montrichard, vicaire général de Cambrai, les avait prévenus dans cette Cour, et le duc venait de lui envoyer 100 louis pour l'aider à continuer la bonne œuvre qu'il conduisait à Fribourg, où il nourrissait à une table commune un nombre considérable d'ecclésiastiques français dénués de tout secours.

Ces charitables envoyés se firent auprès du prince un

1. C'étaient MM. Clerc, directeur de la confrérie des pénitents de Besançon, Prost, curé de Fontaine-les-Luxeuil, et Vuillaume, prêtre de la Congrégation de la Mission.

titre de recommandation des largesses qu'il avait déjà répandues sur leurs compatriotes. Le duc attendri les gratifia à leur tour de plus de 400 livres et de la permission de faire dans sa ville une collecte, qui, conformément à ses intentions, fut exécutée par M. Gaudin, curé de Notre-Dame de Lesvières d'Angers. Environ 500 livres furent le fruit de ses charitables démarches. Ces deux objets réunis firent la valeur de 344 florins, montant d'une lettre de change sur Vienne, que leur fournit, à leur retour à Erfurth, M. Nutzinger qui les assura qu'on en devait retirer 900 livres à Soleure, où ils l'envoyèrent le 25 avril.

Dans les premiers jours de mai, MM. Hugues et Bernardy partirent d'Erfurth pour le duché de Weimar, faisant partie de la Thuringe, appartenant au duc de Saxe-Weimar. Ils se proposaient, après avoir parcouru ce duché, qui a environ sept lieues de long sur quatre de large, de revenir à Erfurth par Altenbourg, dépendance du duché de Gotha, où l'on se rappelle qu'ils avaient déjà passé deux fois, sans pouvoir y remplir leur ministère. On ne peut donner aucun détail sur cette course particulière, la lettre qui en rendait compte ayant été confiée à une personne qui a négligé de l'envoyer à Soleure.

On voit seulement, par les lettres postérieures, qu'ils reçurent un accueil favorable du duc de Weimar, Charles-Auguste de Saxe, souverain dont les richesses ne répondaient point à la bienfaisance. Au lieu d'autoriser les envoyés à faire eux-mêmes une collecte, il préféra faire lever sur toutes les églises de son duché une contribution extraordinaire. Les ordres donnés, il fallut du temps pour les mettre à exécution. Pendant qu'on y travaillait, MM. Hugues et Bernardy, de retour à Erfurth, en parcouraient les environs.

Leur zèle ne s'accommodant pas de la lenteur que demandait la levée de cette contribution, ils firent inutilement un second voyage à Weimar. Lassés de tou-

jours attendre, ils proposèrent à M. Nutzinger de se charger de recevoir le montant de ces contributions pour l'envoyer ensuite à Soleure avec 800 livres, fruit de leurs dernières courses, qu'ils offraient de verser entre ses mains. Le charitable banquier ayant accepté leurs propositions, ils se remirent en route. M. Nutzinger ne voyant rien arriver de Weimar, se décida, le 13 août, à envoyer d'abord les 800 livres déposées entre ses mains le mois précédent, sauf à faire parvenir par un second envoi ce qu'il attendait de Weimar, lorsqu'il l'aurait reçu.

Ce ne fut ensuite qu'au mois de septembre suivant qu'il reçut de Weimar et fit passer à Soleure les 721 livres argent de France, qu'avaient produites les contributions des églises du duché. Nos infatigables collecteurs ne tardèrent à s'apercevoir avec une vive douleur que leurs nouvelles courses ne contribuaient plus aussi abondamment au soulagement de leurs frères; et lorsque, pénétrés par la pluie et couverts de boue, ils comparaient la difficulté de leurs courses avec leurs résultats, ils seraient peut être tombés dans le découragement, s'ils n'eussent eu soin d'appeler l'esprit de pénitence au secours de la charité fraternelle.

Après avoir fait la collecte à Eisenach, capitale du petit pays du même nom, l'apanage et la résidence des princes de Saxe Eisenach, où ils eurent la consolation de présenter leurs hommages à Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque, duc et pair de Reims, qui avait choisi cette ville pour le lieu de sa retraite, et d'Eisenach à Langensalza, à Tennstadt et à Sondershausen, ils furent très affligés de ne pas trouver 400 livres dans leur bourse. Ils s'acheminèrent tristement vers Mülhausen et Nordhausen, deux villes impériales de la Thuringe, dans l'espérance que les lettres de recommandation dont ils étaient munis pour ces deux villes pourraient y rendre leur ministère plus fructueux. Hélas! ils se trompaient. A Mülhausen, jolie ville, située dans un pays fertile sur l'Unstrutt, les ma-

gistrats leur refusèrent la permission d'y collecter et leur accordèrent pour indemnité deux louis d'or, dont il fallut encore déduire environ quatre livres pour les vexations de quelques officiers. A Nordhausen, même refus de la part du conseil souverain dont le don ne fut que de 18 livres; mais dans cette dernière ville, ils eurent du moins des moments d'une bien douce consolation. Quoiqu'elle suive la Confession d'Augsbourg, il y a toujours cependant un chapitre de chanoines catholiques. Ces vertueux ministres s'empressèrent, à l'envi l'un de l'autre, d'exercer envers MM. les collecteurs une hospitalité vraiment fraternelle; ils finirent par y ajouter un don qui, sans grossir beaucoup leur bourse, surpassa de beaucoup néanmoins ce qu'on devait attendre de ce petit nombre d'ecclésiastiques et de la modicité de leurs revenus.

MM. Hugues et Bernardy, décidés de tenter un voyage à Berlin, écrivirent de Nordhausen à MM. les évêques, pour les prier d'examiner si, pour assurer le succès de leur entreprise, il ne serait pas à propos que ces prélats écrivissent une lettre au roi de Prusse. Cette lettre leur paraissait d'autant plus nécessaire que les patentes qui faisaient foi de leur mission étaient d'une date déjà ancienne, et cette antiquité n'avait pas échappé à des personnes qui leur voulaient du bien. Dans le cas où leur idée paraîtrait juste, ils demandaient qu'on leur adressât cette lettre, sans perdre de temps, chez M. Morino, négociant à Berlin, à qui ils étaient recommandés, parce que les pays qui leur restaient à parcourir jusqu'à cette capitale, étant pauvres, ils s'attendaient que leur marche serait rapide. MM. les évêques, répondant à leur lettre le 2 septembre, leur envoyèrent, à l'adresse indiquée, une requête pour S. M. le roi de Prusse et un certificat sur l'authenticité des lettres de mission dont ils étaient pourvus.

Depuis leur sortie de Nordhausen, ils furent presque continuellement contrariés, soit par la modicité de leurs

recettes, soit par la pluie qui de temps à autre tombait sur eux avec abondance et rendait les chemins impraticables. Quoique le poids de leur bourse leur eût paru lourd sur les montagnes du Harz, en traversant la fameuse forêt Hercynienne, depuis Stolberg, petite ville capitale du comté du même nom, dans les montagnes de la Thuringe, jusqu'à Wernigerode, séjour du Comte, cependant ils ne s'attendaient guère à pouvoir faire de sitôt un envoi. Ils ignoraient ce que la Providence leur préparait à Wernigerode. Leur bourse y fut tout à coup augmentée de plus de moitié par la générosité de M. le comte de Stolberg, qui y versa 30 louis de Prusse. Il accompagna son don d'un accueil gracieux, qui leur rappela celui qu'ils avaient éprouvé, l'année précédente, à Greitz et à Gera. Après avoir causé quelque temps avec eux, Son Excellence les présenta à Mme la comtesse et à toute sa famille qui leur témoignèrent toutes sortes d'égards. Il les retint à dîner et comme c'était un jour maigre, il recommanda qu'on leur préparât du maigre. Il les pressa d'accepter un logement dans son château et d'y prendre quelques jours de repos. Mais voyant le désir de ces Messieurs de se trouver le lendemain à Halberstadt, à cause de la messe, ce comte bienfaisant, après avoir eu l'attention délicate de faire payer à l'auberge leur dépense de la veille, les conduisit dans sa voiture où il les força de prendre la place d'honneur. Il voulut qu'ils acceptassent un logement dans la maison qu'il avait dans cette ville, et il donna ordre à ses gens de leur fournir tout ce qui serait nécessaire pendant leur séjour. En partant le dimanche matin, il leur renouvela avec instance l'invitation de retourner à Wernigerode, ajoutant que, dans quelque temps qu'ils dussent passer dans ces contrées, ils lui feraient toujours grand plaisir, ainsi qu'à sa famille, de leur accorder quelques jours. Ces Messieurs l'assurèrent que le clergé français, instruit de sa libéralité et des égards dont il avait bien voulu honorer ses représentants, se ferait un devoir de

partager la reconnaissance dont ils étaient eux-mêmes pénétrés.

Ce n'était pas la seule consolation que la divine Providence voulait procurer à ces deux fidèles ministres. Elle leur en ménageait à Halberstadt une seconde. Ils y trouvèrent Mgr de Cicé, évêque d'Auxerre, qui avait fixé sa retraite dans cette ville, agréablement située, sur la rivière d'Holzemme, capitale d'un ancien évêché, réduit par le traité de Westphalie en principauté laïque qui appartient à l'électeur de Brandebourg. Ce prélat, singulièrement aimé dans sa retraite, y jouissait de l'estime générale. Ils eurent l'avantage de lui présenter leurs respects et de lui rendre compte de leur mission. Il y prit le plus vif intérêt. Il voulut les avoir à sa table et exigea qu'ils prolongeassent leur séjour. Les entretiens qu'ils eurent l'honneur d'avoir avec lui leur furent à tous égards infiniment utiles, soit pour eux-mêmes, soit pour leur ministère. Il leur indiqua un honnête israélite qui leur fournit une lettre de change de 179 3/4 écus de six livres tirée à vue sur M. Fellner de Francfort et ils durent à la recommandation de ce prélat d'avoir été traités plus favorablement.

Le beau temps paraissant enfin vouloir favoriser leurs courses, ils en profitèrent pour entrer, sur la fin du mois d'août, dans la principauté d'Anhalt.

Ce pays bon, abondant en grains, qui a environ dix-huit heures de long sur deux à trois de large, est le patrimoine d'une des plus illustres maisons d'Allemagne, qui est divisée en plusieurs branches. Ces charitables apôtres n'y eurent que de très médiocres succès. Accoutumé à voir un grand nombre de malheureux chaque jour, on paraissait moins touché de leur sort. Ils rencontrèrent cependant encore quelques âmes compatissantes, telles que S. A. le prince Frédéric Albert d'Anhalt Bernbourg, sénieur de sa maison, la princesse douairière d'Anhalt-Zerbst, sa sœur, et la princesse d'Anhalt-Coethen. Il en fut de même à Wittemberg, forte et

ancienne ville d'Allemagne, sur la rive droite de l'Elbe, capitale du duché de Saxe. MM. les docteurs de la célèbre université érigée en cette ville en 1502, par Frédéric III, électeur de Saxe, les reçurent avec distinction et les traitèrent fort poliment. Le reste de leur voyage jusqu'à Berlin, où ils arrivèrent à la fin du mois de septembre, n'offrit rien de remarquable.

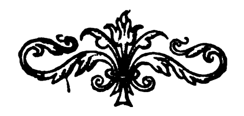
Ils y trouvèrent leurs collègues, collecteurs de Russie, qui, après avoir rempli dans cet empire la mission qu'on leur avait permis d'y exercer, s'étaient arrêtés dans cette capitale, pour y solliciter près de S. M. Prussienne la même grâce qu'ils venaient lui demander eux-mêmes. Par la manière dont on accueillit leur première demande, ils sentirent qu'il fallait se restreindre à une permission de collecter dans la Silésie. M. Bernardy, qui éprouvait depuis longtemps un vif désir de se rapprocher de son cher et fidèle troupeau, voyant alors que ses quatre collègues seraient plus que suffisants pour cette nouvelle moisson dans le cas où on leur permettrait de la tenter, se décida à retourner en Suisse afin d'être plus à portée de se réunir à ses ouailles, aussitôt que les circonstances le permettraient, ou de chercher à leur être, en attendant, de quelque utilité par la correspondance qu'il espérait entretenir avec elles.

Mais la saison ne le lui permettant pas, il crut pouvoir espérer de la bienveillance des prélats pour lui qu'ils auraient la bonté de suppléer à ce que les circonstances lui rendaient impossible. Quant à M. Hugues, quoique fort amaigri, et presque épuisé de ses précédentes fatigues, il ne balança pas cependant à se dévouer encore tout entier à la mission de la Silésie, supposé qu'il leur fut permis de la tenter.

Il apprit avec peine la résolution de M. Bernardy, il essaya même de faire entendre la voix de l'amitié, mais le sentiment du devoir et la charité pastorale parlèrent plus haut, et malgré la peine que devait lui causer cette séparation, il finit par l'approuver. M. Bernardy sortit

en effet de Berlin le 20 octobre, et le 25 il était à Dresde qui en est éloigné de trente lieues. Malgré la sévérité des ordres qui éloignaient les émigrés et les prêtres français, il en trouva dans cette ville une douzaine qu'on y tolérait et qu'on y faisait subsister. Il y apprit que les mêmes ordres ayant été donnés à Erfurth de la part de l'électeur de Mayence, le duc de Saxe-Weimar, leur avait offert un asile dans ses Etats. Après deux ou trois jours de repos dans cette capitale, M. Bernardy se remit en route pour la Suisse et arriva à Soleure, à la fin du mois de novembre. Le 30 de ce mois, il se présenta à l'assemblée du bureau où se traitaient, sous la direction de MM. les évêques, les affaires des collectes. Il y rendit un compte succint de sa mission qu'il termina par la remise d'un restant trop peu considérable pour avoir été envoyé par lettre de change et dont il s'était chargé, savoir : 306 livres en argent et 270 livres en un billet payable par M. de la Tour, vicaire général de Chalon-sur-Saône, résidant à Fribourg, en tout 576 livres. Il reçut ensuite de MM. les évêques les témoignages de satisfaction et les éloges que méritaient le zèle et les succès avec lesquels il avait rempli sa mission. Et en attendant qu'il pût voler au secours de ses chers paroissiens, il retourna dans sa première retraite, comblé de mérites devant Dieu, honoré de l'estime et de l'affection de MM. les évêques, avec l'asurance d'avoir bien mérité de ses frères.

(A suivre).





LA QUESTION DES SAINTS JUMEAUX

Le *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses de Dijon* s'est occupé de mon travail : Les Saints Jumeaux sont Langrois. M. Burtey veut bien y consacrer treize pages de la Chronique. C'est un honneur qu'il me fait, et je l'en remercie.

Il est vrai qu'il n'y a pour mon opuscule que quatre pages et demie. Les huit autres pages et demie sont une thèse générale, venue à l'occasion de mon étude, mais qui cadrerait aussi bien avec toute autre, un long plaidoyer fait de lieux communs en faveur de la critique contre la tradition. On y voit défiler beaucoup de grands noms : Lacordaire, Augustin Thierry, M. Duchesne, M. Ulysse Chevalier, le P. de Smedt, le P. Van Hooff, avec différentes historiettes qui ne tarderont pas, pour peu qu'on les répète encore, à devenir de vulgaires anecdotes d'un genre à part. Toute cette partie de la Chronique doit établir qu'il faut *a priori* mettre en quarantaine, et même au rebut, les traditions locales que la critique n'a pas encore su confirmer par des documents du temps même ou dûment authentiques.

Pour en finir sur le champ avec ces lieux communs, je dirai qu'ils ne fournissent rien ni pour ni contre notre tradition au sujet des Saints Jumeaux : rien pour, puisque, s'ils prouvaient quelque chose, ce serait contre elle ; rien contre, parce qu'elle peut se défendre avec les armes de la science : nos monuments sont plus authentiques que les Actes grecs, et donnent une attestation autrement sérieuse.

Il ne serait certes pas difficile, contrairement à la thèse de M. Burtey, de démontrer que certaines exigences des critiques ne sont pas justifiées, qu'il y a grave détriment pour l'esprit chrétien à battre en brèche, comme de parti pris, les traditions pieuses, conservées de temps immémorial et appuyées sur des documents ou des monuments dont on n'a pas encore détruit la valeur, etc., etc. Mais qu'est-ce que cela

prouverait pour établir que « nos Saints Jumeaux sont Langrois » ? C'est là qu'il est absolument nécessaire d'en venir, car là est toute la question.

Dans les quatre pages et demie qui me concernent, M. Burtey s'en est-il occupé ? L'a-t-il discutée pour conclure enfin que les Saints Jumeaux ne sont pas Langrois ? A-t-il répondu à un seul de mes arguments ?

Nullement. Il a préféré m'adresser différents reproches :

D'abord, mes arguments ne sont pas nouveaux. — Faut-il donc toujours, sur le terrain de la science, des inventions et du neuf ? Faut-il donc avoir une imagination inventive et féconde comme celle de certains savants, sous peine d'être privé de tout droit à l'étude des problèmes historiques, qui intéressent un pays ? Je ne prétends pas avoir inventé quelque chose ; mais peut-être ai-je appelé l'attention sur les vieilles données par des aperçus nouveaux, par un exposé plus détaillé et plus complet des preuves tirées de l'archéologie. Du reste, que mes arguments soient ou ne soient pas nouveaux, s'ensuit-il que les Saints Jumeaux ne sont pas Langrois ?

2° J'ai cité Mgr Bougaud, et je n'aurais pas, en deux endroits, guillemetté tout au long les emprunts faits à son ouvrage. — Et cette inadvertance empêche-t-elle les Saints Jumeaux d'être Langrois ?

3° Les Bollandistes ont corrigé deux mots dans les Actes grecs publiés par eux autrefois, et je n'en ai pas tenu compte ! — Si ces corrections avaient au moins guéri les Actes grecs de tous leurs défauts, il y aurait lieu d'y faire attention. Mais ces Actes restent toujours anonymes, vagues, et l'objet de trop de doutes motivés. La double rectification des Bollandistes n'a aucune importance pour ma thèse. Si je n'en ai pas tenu compte, M. Burtey oserait-il en inférer que les Saints Jumeaux ne sont pas Langrois ?

4° J'ai prouvé que, dans le texte de Warnahaire, on peut interpréter le nom d'*Aurélien* par Marc-Aurèle, comme si la persécution de Maximin en Cappadoce ne donnait pas raison au manuscrit grec ! — Notre tradition fixe à la fin du second siècle le martyre des Trois Jumeaux, et Warnahaire, disait-on, à la fin du 3me. Mes explications font justice de ce prétendu désaccord. Conséquemment c'est vers l'an 170, sous Marc-Aurèle, que les saints frères versèrent leur sang pour J.-C. La

persécution de Maximin est postérieure de 76 ans ; son auteur, sa date ne sont pas indiqués par les Actes grecs, qui parlent simplement d'une persécution sans donner aucun détail. Dans les Actes grecs, en effet, s'agit-il de celle de Maximin ou de toute autre que l'histoire ne connaîtrait pas ? On l'ignore. Mais dans ce cas, on ne peut logiquement tirer cette conséquence : que les Saints Jumeaux ne sont pas Langrois.

5° Enfin, j'ai fait la leçon aux critiques en rappelant que leur devoir est d'interroger l'archéologie, la liturgie, etc... — Que les Bollandistes et d'autres aient cru trop facilement le manuscrit de Marc Welser, cela se conçoit ; ils ont fait et ils font de la critique en chambre, au coin du feu, sans avoir rien contrôlé sur place. Aussi, ce n'est pas la première fois qu'on les trouve en défaut, même pour des saints de nos pays. Tant qu'ils n'auront pas puisé à toutes les sources de l'histoire et contrôlé leurs conclusions sur place, leur opinion restera sujette à contestation. Leur jugement relativement aux Saints Jumeaux ne prouve donc pas que ceux-ci ne sont point Langrois.

Au commencement de mon travail sur nos saints martyrs, j'ai annoncé des preuves ; je les ai exposées. Elles ne sont pas sans valeur. Lors même qu'elles ne seraient point par elles-mêmes péremptoires, elles suffisaient à maintenir, à l'encontre de la thèse opposée qui est certainement beaucoup moins concluante, la croyance traditionnelle à l'origine Langroise des Saints Jumeaux, et la possession invoquée par l'Eglise de Langres, possession antique, immémoriale, appuyée sur des actes et des monuments.

Alf. Toussaint.

M. Toussaint écrit : « L'a-t-il discutée (la question) pour conclure enfin que les Saints Jumeaux ne sont pas Langrois ? » — On pourra voir, en lisant notre causerie de novembre dernier, que telle n'est pas la conclusion que nous avons émise. Après avoir rappelé la controverse existante, nous avons approuvé (p. 252) la conclusion des auteurs du *Gallia Christiana* : *Nihil tamen exinde Lingonensium traditioni detractum volumus, eam* libenter admissuri, *si lux major nobis affulserit.* Cette lumière ne nous a pas paru produite par l'étude de M. Toussaint, et nous l'avons dit ; mais nous avons ajouté aussi que c'était à tort qu'on regardait comme un ennemi des traditions celui qui n'applaudit pas à l'ouvrage d'un auteur qui a voulu les défendre. — Dans le dernier alinéa de sa réclamation, M. Toussaint semble d'ailleurs concéder qu'il ne prétend pas avoir tranché la controverse par des raisons péremptoires ; nous serions donc d'accord.

E. B



L'ANCIEN COUVENT

DES

DOMINICAINS OU JACOBINS

DE DIJON

LES BIENS ET PROPRIÉTÉS DU MONASTÈRE

Suite (1)

« 18° Cens de cinq livres payable le premier octobre.

« Ce cens est assigné sur une maison sise en la rue « des Champs, joignant le jeu de paume, appelée vul- « gairement le *Pot de Cuivre*. Cette maison fut donnée « au couvent en 1259 par Bertrand Pélerin, bourgeois à « Dijon, homme de chambre du duc de Bourgogne, pour « l'entretien d'une lampe ardente jour et nuit devant le « crucifix. Elle fut remise ensuite aux héritiers dudit « Pélerin moyennant 18 pintes d'huile qu'ils devaient « donner tous les ans.

« Ensuite elle a été vendue puis cédée au couvent par « Jean Breton dit *Noel*, puis vendue et revendue plu- « sieurs fois, en sorte que on a toujours conservé sur « ladite maison le cens emphytéotique de cinq livres.

1. Voir *Bulletin.* mars-avril 1890, p. 81.

« Depuis 1521 la maison étant retournée au couvent,
« elle fut divisée en deux baux à cens, l'un de la partie
« qui aboutit sur la rue des Grands Champs, l'autre de
« derrière qui aboutit sur la rue des Petits Champs
« dont nous parlerons dans l'article suivant. »

La partie qui aboutit sur la rue des Grands Champs, et qui est la plus considérable, fut donnée à titre de cens à Laurent Colin, puis à d'autres.

« 19° Cens de 20 deniers payable le 25 décembre.

« Ce cens est assigné sur quelques bâtiments, places
« et jardins sis dans la rue des Champs, proche le jeu
« de paume, donnant d'un côté sur la ruelle du Château,
« appelée aussi rue des Petits Champs ; tout le terrain
« qui sert d'assignal audit cens était autrefois uni à la
« maison du *Pot de Cuivre* qui nous a été donnée par
« le sieur Pélerin pour l'entretien d'une lampe d'huile
« devant le crucifix et dont nous avons parlé dans l'ar-
« ticle précédent. Il y a près de deux cents ans qu'il en
« a été séparé, et qu'on a retenu sur ce qui en a été
« séparé le cens annuel et perpétuel en emphytéote de
« vingt deniers.

« 20° Cens de vingt sols payable au 11 novembre.

« Lorsqu'on acheta le domaine de Marsannay, il se
« trouva trois ouvrées de vignes lieudit : *aux Vaude-*
« *nelles*, en friche et le terrain si mauvais qu'on n'a
« point jugé à propos de les rétablir. On les a ainsi
« laissées jusqu'en 1730, auquel temps on les a don-
« nées à cens annuel et perpétuel à Jean Pacotte, notre
« vigneron de Marsannay, à condition qu'il y planterait
« une cerisière et qu'il donnerait tous les ans vingt sols
« au couvent, lequel paiement ne commencera que dix
« ans après, c'est-à-dire en 1740 ; on a fait cette con-
« vention en acte sous seing privé.

« 21° Cens de quinze sols payable le 25 mars.

« Ce cens est assigné sur dix quartiers de terre qui
« sont maintenant en nature de prés, sis au finage de

« Dijon, du côté de la porte Guillaume, lieudit : *En*
« *Désert*, joignant les terres de M. Rabut tout d'un
« côté et celles de M. Lambelin, maître sellier, de l'autre,
« à savoir du côté du couchant, aboutissant d'une part
« sur Languet Chartier, et d'une autre, sur Adam
« Chartier.

« Ces terres viennent, à ce que je crois, d'un nommé
« Lafontaine, sergent au château, qui devait au couvent
« une somme dont on a été payé en partie et dont on a
« eu pour certains dédommagements lesdites terres que
« le R. P. Languet a procurées au couvent.

« Elles ont été amodiées pendant un certain temps,
« vingt livres par an, ensuite comme personne ne vou-
« lait les amodier à ce prix, on les donna à titre de cens
« emphytéotique à Jean Léchenet, vigneron à Dijon,
« qui les possède maintenant, moyennant douze livres
« de cens qu'il donne tous les ans au couvent au 11 no-
« vembre.

CENS SUR DES VIGNES

« Le couvent possédait autrefois plusieurs vignes aux
« environs de Dijon qu'il vendit, et sur lesquelles on a
« retenu des cens emphytéotiques dont la plupart sont
« perdus et prescrits. Nous ne mettrons ici que ceux
« dont nous en pouvons connaître.

« 22° Cens de 25 sols payable au 11 novembre.

« Ce cens est assigné sur cinq pièces de vignes conte-
« nant environ quatre journaux et un quartier et demi,
« sis au finage de Dijon, en différents endroits, savoir :
« *Es Longottes*, la moitié de cinq quartiers; *Es Fer-*
« *rières*, la moitié de cinq quartiers; *Es Crais de*
« *Pouilly* et *En Teste de Porc*, la même quantité ; *En*
« *Creusot*, deux journaux et la moitié d'un journal.

« Les prieur et religieux de ce couvent vendirent ces
« vignes avec d'autres qui devaient cens à MM. de la

« Sainte-Chapelle et de Notre-Dame, en 1576, à divers « vignerons, moyennant la somme de 320 fr., et le cens « annuel et perpétuel emphytéotique de vingt-cinq sols « que le couvent s'est réservé sur lesdits quatre jour- « naux et un quartier et demi. Ils se les partagèrent.

« 23° Cens de 55 sols payable au 1er octobre.

« L'an 1722, le 1er de mars, les maîtres vinaigriers « fondèrent dans notre église l'exposition du Saint- « Sacrement à Vespres, la veille de saint Vincent, mar- « tyr, avec la bénédiction et deux messes basses, et pour « ce ont donné cinquante-cinq sols, payables chaque an- « née le 1er octobre, sur François Poinsot, vigneron, à « Marsannay-la-Montagne, hypothéqués et assignés sur « des vignes appartenantes audit Poinsot au finage de « Marsannay.

« 24° Cens de trois feuillettes de vin payable le 11 no- « vembre.

« Ce cens est assigné sur deux journaux de vignes « sises au finage de Gemeaux dont les confins sont « marqués dans les reconnaissances. Ordinairement le « couvent envoie le procureur ou un religieux marquer « les trois feuillettes que l'on choisit dans les caves de « ceux qui les doivent et qui sont obligés de les con- « duire au couvent à la Saint-Martin. On leur donne à « dîner, et on leur rend trois feuillettes vides, parce « qu'ils ne sont pas tenus à fournir les vaisseaux.

« Ce cens a été donné au couvent en 1686 par demoi- « selle Jeanne Tisserand, veuve de noble Pierre Turiet, « docteur en médecine, pour faire prier Dieu pour son « âme et celles de ses parents. Ce sens est maintenant « partagé ; Jean Foussat, vigneron à Gemeaux en donne « deux feuillettes tous les ans et Humbert Theuret « donne la troisième feuillette.

« 25° Cens de 6 deniers payable le 11 novembre.

« Ce cens est assigné sur une place d'environ un « tiers de journal à Labergement-Foigney, qui fut ven-

« due par le couvent à Claude Baroin, laboureur en « 1656 moyennant 48 livres et un cens de 6 deniers, à « condition que ledit Baroin y ferait construire un bâti- « ment. Il vendit cette place à d'autres à l'insu du cou- « vent. On a découvert qu'elle appartient maintenant à « M. Lechevalier Chanrenot qui a payé les lods et les « cens jusqu'en 1730.

« 26° Cens de 15 sols payable le 1er novembre.

« Ce sens est assigné sur cinq ouvrées de vignes sises « au finage de Daix, lieudit autrefois : à la *Croix des* « *Charmes d'Arans*, maintenant : *Es procureuses*.

« Ce sens a été donné et remis au couvent par Nico- « las Drouet, escuyer, demeurant à Colombet l'an 1707.

« 27° Divers autres cens sur Maillys, Marsannay, La- « bergement, Saint-Apollinaire, nous avons donné pré- « cédemment les détails relatifs à ces cens et aux con- « trats auxquels ils ont donné lieu.

RENTES CONSTITUÉES

Le couvent des Jacobins possédait peu de rentes constituées. Nous donnerons, d'après le registre Maréchal, l'analyse de celles qui subsistaient encore à l'époque où fut rédigé cet inventaire.

1° Rente de cinq livres payable le 17 mars.

Cette rente était primitivement de 17 livres 17 sols et avait été constituée pour un capital de 347 livres au sieur Noël Géliot, laboureur, à Magny-Saint-Médard. Une partie de cette somme, soit 158 livres, fut remboursée à une époque inconnue, la rente n'était plus que de cinq livres en 1725.

2° Rente de trois livres payable le 11 novembre.

Elle était garantie par une hypothèque sur une maison sise au village de Saint-Romain, près Beaune, ven-

due en 1595, par Jean Bardolet, curé de Saint-Romain, pour 1 livre 50 sols, rachetable pour 36 écus 2 tiers. Cédée en 1605, le 1er février, à Denys Brasin, professeur et docteur en théologie, théologal en l'église de Notre-Dame de Beaune et religieux du couvent des Frères prêcheurs de Dijon; la somme de 70 livres restant à payer en principal sur la somme ci-dessus énoncée, laquelle somme de 70 livres est due par Philibert Podechard, maréchal, à l'acquit dudit Brenot qui avait remis la maison à Podechard qui en a payé la rente de trois livres. Chacun en son vivant; depuis sa mort, Antoine Lagrange, vigneron à Saint-Romain, héritier de Podechard, paye tous les ans ladite rente.

3° Rente de sept livres dix sols payable le 15 juin.

MM. les Jardiniers empruntèrent, en 1692, du Couvent, 200 livres pour payer leurs droits de maîtrise, ont payé pendant plusieurs années 11 livres 2 sols et 2 deniers d'arrérages. Dans le temps des billets de banque, ils voulurent rembourser cette somme de 200 livres, mais on aima mieux réduire les arrérages à 7 livres 10 sols par an qu'ils paient avec ce qu'ils doivent pour leur Confrérie à la fin du mois d'août.

4° Rente de 275 livres 16 sols, payable tous les six mois par moitié.

En 1721, après les remboursements en billets de banque, on plaça sur l'Hôtel de Ville de Paris des billets de banque pour 11,200 livres au denier quarante, puis on donna à M. Duplessis, receveur général des finances en Bourgogne, des billets de banque pour 2,250 livres au denier cinquante. Le Couvent a été payé de la rente de l'Hôtel de Ville pendant un certain temps sur le pied de 280 livres par an; puis dans la liquidation des billets on conserva la rente de l'Hôtel de Ville, mais celle de M. Duplessis fut révisée et anéantie. Plus tard celle de Paris fut diminuée et aujourd'hui elle rend 275 liv. 16 sols en deux termes les 1er janvier et 1er juillet.

5° Rente de 50 livres payable le 5 avril.

Cette rente est hypothéquée sur une maison de la rue de la Muzette que le Couvent vendit le 4 avril 1728 à Antoine Bonard, tourneur à Dijon pour 1,700 livres dont il a payé argent comptant 700 livres qui furent donnés aux partisans pour les amortissements de la maison de M. Joly. Pour les 1,000 livres restant, Bonard a créé une rente annuelle et perpétuelle jusqu'au remboursement de 50 livres par an, payable le 5 avril plus au cens emplytéotique de trois livres payable aussi le 5 avril.

6° Rentes diverses.

Une de 75 livres payable le 12 juin par Mme Canablin, venant de la vente d'un petit bâtiment, dans le petit jardin, derrière l'église du Couvent.

Une autre de 50 livres payable le 16 septembre, pour 3,500 livres prêtées à Mme la conseillère David, jusqu'au remboursement de ladite somme.

Une autre de 50 livres créée par le P. Antoine Larnois, avec la permission du Pape et du Général sur les épargnes qu'il fît dans la desserte de la paroisse de Brasset, près de Sens, et à la charge de différents services religieux à acquitter par le Couvent.

PENSIONS DES RELIGIEUX.

A côté des rentes, les pensions constituées aux religieux doivent naturellement trouver leur place. Mais ici nous n'avons que des documents fort incomplets. L'acte le plus ancien qui soit aux archives de la Côte-d'Or, date seulement de 1682. C'est le 27 septembre de cette année que Jeanne Floqueret, veuve de Claude Déchaux, marchand tapissier, constitue à Claude Déchaud, son fils, « dans la vocation qu'il a plu à Dieu « lui donner à la religion, sous l'Ordre des F. Prê- « cheurs, » une pension annuelle et viagère qui courra

du jour de sa profession, savoir : de cent livres pour les premières années pendant lesquelles il fera ses études, et 75 livres pour le reste de sa vie. En outre, ladite dame s'engageait à payer la pension de l'année du noviciat, et à fournir son fils de vêtements et de linge pendant ce temps et celui de ses études.

Plus tard, cette pension fut réduite à 40 livres par suite d'une transaction passée avec les créanciers du sieur Déchaux et l'acquéreur de ses biens, car il était mort en déconfiture, et tous ses immeubles furent saisis et vendus.

2° 26 août 1683. — Acte par lequel Florent Morelet, procureur du roi aux greniers à sel de Saulx-le-Duc et Is-sur-Tille, et sa femme, constituent à leur frère et beau-frère Nicolas Morelet, docteur en théologie, une pension viagère de 150 livres.

3° 28 août 1691, François Larnois le Compasseur, seigneur de Courtivron, Is-sur-Tille et Saulx-le-Duc, conseiller au Parlement de Bourgogne, « se trouverait le plus ingrat de tous les hommes, » si après avoir reçu tant de services du R. P. Maréchal, il ne lui accordait pas une pension viagère de 35 livres.

Nous ne savons rien de plus précis sur les causes de la libéralité du seigneur de Courtivron.

4° Jean Ancemot, bourgeois de Saint-Seine, et Marie Morelet sa femme, constituent au R. P. Morelet une pension viagère de 50 livres, par acte du 2 février 1693.

Cette pension augmentée de 30 livres, le 10 février 1696.

5° Autre pension de 38 livres léguée au même P. Morelet, par son frère, décédé curé de Lamarche, suivant son testament du 10 juin 1701.

6° Autre pension de 150 livres, consentie au même religieux par un neveu et une nièce, le 12 mai 1709.

7° M. Bonniard, procureur au Parlement et son épouse promettent pension de 150 livres à leur fils Fr. Bernard

Bonniard, jusqu'à l'âge de 28 ans. A cette époque, elle sera réduite à 50 livres. L'acte est du 16 juin 1697.

8° 21 avril 1711. Pension consentie par J.-B. Arumbert, bourgeois de Dijon, à son fils Pierre Arumbert, novice Jacobin. Elle devait être de 60 livres, plus 100 livres pendant les cinq années d'études.

9° 29 mai 1711. Le Fr. François Pasquier à la veille de faire profession consent donation à Jean Pasquier, conseiller du roi, son frère, de tous ses biens, sous condition de lui servir une pension annuelle et viagère de 200 livres.

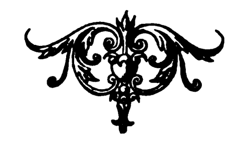
10° Pension de 300 livres faite par Mme de Thésut à son fils, le 15 juillet 1711.

11° Pension de 50 livres accordée par M. et Mme Jannon, à Philibert Jannon leur fils, à la veille de faire profession le 28 décembre 1711.

12° Fr. Jacques Millière fait son testament le 31 décembre 1712. Il lègue ses biens qui étaient fort considérables à son frère, à sa sœur mariée à Jean Carré, notaire, et à d'autres personnes, sous la réserve d'une pension de 300 livres, devant se réduire à 200 livres au bout de huit ans.

13° Constitution d'une pension de 150 livre réductible à 50 livres au bout de 6 ans, par M. Jean Vernisy, procureur au Parlement et son épouse, au profit de leur fils Fr. Jean Vernisy, par acte du 28 mars 1713.

(A suivre).





LA CHAPELLE DE LA SAINTE-VIERGE

Sur la route de Plombières à Dijon

Une petite chapelle au bord du chemin a toujours fait naître dans l'âme du passant quelque sentiment de plaisir pur et de joie sereine. Il n'y a pas longtemps encore, sur la route qui va de Dijon à Plombières, au lieu dit: *le Foulon*, on remarquait un petit oratoire adossé aux parois d'un rocher à pic et ombragé de vieux tilleuls. Bien des légendes ont eu cours sur l'origine de cette chapelle. Il semble qu'il faille la faire remonter jusqu'au temps de ces pestes désolantes qui, pendant le moyen âge et jusqu'en plein XVIIe siècle, ont ravagé nos contrées. Là, dit-on, on célébrait les saints mystères pour les pestiférés relégués sur la colline d'en face. — Quoi qu'il en soit, à travers bien des vicissitudes, cette chapelle a subsisté jusqu'à nos jours. Depuis quelques années seulement, elle paraissait abandonnée. La porte fut d'abord fracturée, la croix de bois fixée à son fronton disparut, la petite *Pietà* qui surmontait la porte disparut à son tour. Déjà, l'on avait remonté à l'Eglise de Talant l'image vénérée à l'intérieur de la Chapelle, et représentant, elle aussi, Notre-Dame tenant sur ses genoux l'Homme-Dieu descendu de la Croix. — Enfin, voici que cette année même, l'exploitation des roches voisines par les carriers, va faire disparaître les dernières traces de cette humble chapelle. On voit encore, fixés au rocher qui l'abrite, les restes d'une grande croix qui la dominait; les vieux tilleuls sont toujours là, mais pour combien de temps? Ainsi s'en vont les souvenirs, même les plus bienfaisants. Ainsi tout passe, et presque à chaque pas que nous faisons sur notre sol, nous pourrions dire : autrefois, il y avait là...

XXX.



LA FLÈCHE DE SAINT-BÉNIGNE

Tous ceux qui aiment Dijon, ses monuments et ses gloires, ont accueilli avec une joie vraiment émue la lettre éloquente de Sa Grandeur Mgr Lecot, relative à la prochaine reconstruction de la Flèche de Saint-Bénigne. La presse a sincèrement applaudi à ce noble projet; plusieurs journaux ont ouvert des souscriptions; les dons particuliers commencent à venir. Tout annonce que le diocèse a entendu la voix de son Evêque, et qu'un jour, bientôt, une nouvelle Flèche, s'élevant dans les airs, redira au voyageur en route vers la ville des Ducs, et la gloire de Dieu, et celle de Bénigne, son illustre témoin.

Dans la nuit du 21 février 1271, la tour romane, construite par l'abbé Guillaume, s'écroula avec un fracas épouvantable.

Le clocher de Hugues d'Arc qui remplaça presque immédiatement la tour de l'ancienne église, subsista jusqu'au milieu du XVIIe siècle. — De 1600 à 1659, il fut trois fois frappé de la foudre, et il fallut enfin l'abattre.

Aussitôt les Religieux firent construire une nouvelle flèche qui ne dura pas un siècle, car le vent la jeta bas le 7 août 1738.

Sans se laisser décourager, les Bénédictins se remirent à l'œuvre, et la flèche que nous avons tous vue, aimée, admirée, s'éleva vers les cieux. Elle dura de 1742 à 1885, qu'il fallut la démolir à cause de l'ébranlement des piliers qui la soutenaient.

L'année 1890 voit s'affirmer le projet de Sa Grandeur Monseigneur Lecot. Pour seconder notre Evêque, l'architecte est prêt, les ouvriers habiles ne manquent pas, l'argent viendra, et le nom d'un illustre pontife restera, dans l'avenir, attaché à la flèche nouvelle, comme reste attaché à l'Eglise Saint-Bénigne le nom d'un célèbre abbé, le nom de Hugues d'Arc.

Le Comité du BULLETIN.





VOYAGES

DES

CURÉS DE PLOMBIÈRES

ET DE VIELVERGE

DANS L'ALLEMAGNE DU NORD ET EN SUÈDE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1794-1795)

Relation publiée par Léonce Pingaud

Suite et fin (1)

II

COLLECTE DE LA BASSE-SAXE

Le cercle de la Basse-Saxe devait avoir, comme les autres, les apôtres de la charité. MM. Jean-Claude Barnabaud, curé de Vielverge, et Jean-Pierre Maudrux, prêtre, l'un et l'autre du diocèse de Besançon, nommés pour y exercer cette honorable fonction, partirent de Soleure le 13 mai 1794.

Ils allèrent d'abord à Schaffhouse, capitale d'un canton suisse du même nom, dans une situation avantageuse,

1. Voir le *Bulletin* de mai-juin 1890.

sur le bord septentrional du Rhin, qu'on passe sur un pont de bois d'une hardiesse extraordinaire qui joint par une seule arche les deux rives du fleuve, distantes de 342 pieds. Ils y prirent la route qui conduit par Dillingen, petite ville de Wurtemberg, sur le Danube, à Stuttgard, d'où ils gagnèrent Manheim, belle et forte ville dans le bas Palatinat, au confluent du Neckar et du Rhin. Ils s'y embarquèrent pour Francfort, ville impériale du haut Rhin, située dans une plaine très fertile, sur le Mein.

De Francfort ils dirigèrent leur route sur Cassel; ils s'arrêtèrent quelques jours entre ces deux villes, dans une abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Bernard, nommée Arnsbourg, où ils reçurent la plus honnête et la plus gracieuse hospitalité. Ils y trouvèrent M. l'abbé de Freystroff, abbaye du même nom dans la Lorraine allemande, diocèse de Metz, qui venait de parcourir les pays pour lesquels ils avaient reçu mission. Ce prélat leur en fit un rapport bien propre à les décourager. Selon lui le Jacobinisme y avait fait de tels progrès, qu'il ne pensait pas qu'ils pussent jamais se procurer rien au-delà de ce qui serait à peine suffisant pour les défrayer et il finit par les engager fortement à ne pas aller plus loin. Ils ne crurent pas cependant devoir abandonner l'œuvre importante que leur avaient confiée MM. les évêques, sans y être autorisés par ces prélats. Ils leur écrivirent donc pour leur rendre compte de ce qu'avait dit M. l'abbé, et les prier de prononcer sur ce qu'ils avaient à faire et de le leur mander à Hildesheim, où ils attendaient leur réponse.

Ils s'avancèrent ensuite vers Cassel, capitale du Landgraviat de Hesse-Cassel, proche la rivière de Fulde d'où ils se rendirent à Göttingen, ville assez considérable du duché de Brunswick dans la Basse-Saxe, sur la Leine, dix lieues au nord de Cassel. Quoique cette ville fût dans le district assigné à leur zèle, ils ne purent y exercer leur ministère faute d'une permission de la régence de Hanovre dont dépendait Göttingen, comme possession du roi d'Angleterre. Ils continuèrent donc leur

route jusqu'à Hildelsheim, dix-huit lieues plus loin. Cette grande et forte ville, située sur l'Irnette, est le siège d'un évêché catholique dont l'évêque est prince souverain et suffragant de l'ancien archevêché de Magdebourg. Libre et impériale, quoique dépendante en quelque chose du prince évêque, elle se divise en ville vieille et en ville neuve, qui ont chacune leur conseil séparé; une troisième partie que l'on nomme pays exempt, est du ressort du grand doyen du noble chapitre de la cathédrale. Sa population peu nombreuse ne répond pas à beaucoup près à son étendue. Les deux religions, catholique et luthérienne, y ont chacune le libre exercice de leur culte; mais cette dernière est sans contredit celle du plus grand nombre. MM. les collecteurs ne trouvèrent point à leur arrivée le prince évêque, Mgr Frédéric Guillaume de Westphalie; il était à Paderborn. Evêque en même temps de ces deux sièges, il passait environ six mois dans l'un et six mois dans l'autre. Mgr l'évêque de Basinopel, son suffragant et son vicaire général, était aussi absent. Ils se décidèrent en conséquence à faire le voyage de Paderborn, sans s'effrayer d'une distance de 24 lieues. Son Altesse, sans leur accorder audience, les renvoya à son conseiller *in spiritualibus*. Celui-ci éleva des doutes sur l'authenticité de leur mission; il les fondait sur ce que les lettres dont ils étaient porteurs, quoique revêtues des signatures et des sceaux de plusieurs évêques français réfugiés en Suisse, n'étaient point légalisées par les Sénats de Fribourg et de Soleure, formalité que ces prélats avaient cru d'autant moins nécessaire, que lesdites lettres portaient également la signature et les armes de Mgr l'évêque de Lausanne, ordinaire de Fribourg et de Soleure. Ils furent en conséquence soupçonnés d'être prêtres jureurs ou aventuriers et on leur refusa jusqu'à la permission de célébrer. Ils offrirent à Dieu cette mortification qui les affectait d'autant plus que le contre-coup en retombait sur leurs frères.

Entre Paderborn et Hildesheim, neuf lieues de la première, dans une petite ville nommée Corvey ou la Nouvelle Corbie, sur le Weser, était une ancienne abbaye princière de l'ordre de Saint-Benoît, tout récemment sécularisée et changée en évêché. Le prince abbé avait été sacré évêque à la fête de la Pentecôte et, le jour de la Trinité, il devait recevoir un nouveau serment de fidélité de ses sujets, parmi lesquels on vit un envoyé du roi d'Angleterre. MM. les collecteurs, instruits que Mgr le suffragant d'Hildesheim devait se trouver à la cérémonie, s'y rendirent dans l'espoir de pouvoir lui parler. Ils en obtinrent en effet audience. Ils lui exposèrent le désagrément qu'ils avaient essuyé à Paderborn et le prièrent de prendre communication de tous leurs papiers. Après les avoir examinés avec attention, ce prélat leur promit que de retour à Hildelsheim, il légaliserait leurs papiers, ajoutant que c'était là tout ce qu'il pouvait pour eux, la permission de collecter ne dépendant pas de lui. Ils quittèrent Corvey le lendemain de la Fête-Dieu, 20 Juin, et arrivés à Hildesheim, ils firent part sur-le-champ à MM. les évêques de la manière dont ils avaient été reçus à Paderborn.

Ils prièrent ces prélats d'écrire incessamment au prince évêque d'Hildesheim, pour détruire les fâcheuses impressions qu'avait prises Son Altesse sur leur compte, attendu qu'il était très essentiel pour eux d'en obtenir une autorisation expresse, tant pour son diocèse que pour tous les autres pays dans lesquels s'étendait sa juridiction spirituelle comme vicaire apostolique. Ils ajoutaient que si l'on parvenait à détromper le prince évêque, ils espéraient plus de succès que ne leur en avait promis M. l'abbé de Freystroff, qui leur paraissait avoir beaucoup grossi les objets. Ils donnaient pour correspondant un capucin de France, nommé P. Clément, reçu par ses confrères d'Hildesheim et admis comme membre de la communauté, en recommandant toutefois de ne point lui donner la qualité de religieux fran-

çais, lorsqu'on lui adresserait quelques paquets pour eux.

MM. les évêques, sans perte de temps, écrivirent à Mgr le prince évêque de Hildesheim. Ils lui demandèrent d'accorder toute sa bienveillance à des hommes que la confiance seule dont ils les avaient honorés en rendait dignes; et afin de détruire entièrement tous les doutes, ces prélats joignirent à leur lettre un acte revêtu de leurs signatures et de leurs sceaux, légalisé par le magnifique Sénat de Soleure, attestant l'authenticité de toutes les pièces qui se trouvaient entre les mains de MM. Barnabaud et Maudrux. Mais la Providence, satisfaite de la patience de ces vertueux ecclésiastiques, se servit d'un autre moyen pour mettre fin à leurs épreuves.

Mgr l'évêque de Basinopel de retour à Hildesheim, MM. Barnabaud et Maudrux ne manquèrent pas de se présenter chez lui. Le prélat, qui avait réfléchi, craignit de se compromettre en leur accordant ce que le prince évêque leur avait refusé, et il n'osa plus tenir ce que, dans un premier moment de bonne volonté, il avait promis trop facilement peut-être, sans en prévoir les suites. Mme la baronne de Gemmingen, femme respectable à tous égards, qui honorait MM. les collecteurs de sa bienveillance, n'avait appris qu'avec beaucoup de peine les idées défavorables qu'on avait eues d'eux à Paderborn, et les refus humiliants qui en avaient été la suite; touchée des difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir de Mgr le suffragant ce qu'il leur avait promis à Corvey, elle entreprit de le décider en leur faveur. Heureusement pour eux, cette dame était en correspondance avec Mgr de Vareilles, évêque et comte de Gap. Il lui fut facile de prouver à Mgr le suffragant que la signature et les armes des prélats français étaient véritables. Elle le pressa ensuite si vivement qu'il consentit enfin à légaliser le mémoire allemand dont ils étaient porteurs et à certifier sur un papier séparé, qu'ils étaient envoyés en Basse-Saxe par MM. les évêques français, sans vouloir ajouter pour quoi ils y étaient en-

voyés ; mais il ne voulut entendre à rien de plus. Avec cela MM. les collecteurs sollicitèrent et obtinrent des deux conseils de la ville dont tous les magistrats sont luthériens la permission d'y collecter. Elle leur fut également accordée pour la troisième partie de la ville dépendant du grand doyen de l'église cathédrale. Il fut arrêté que le dimanche suivant, 29 juin, l'annonce de la collecte serait faite à la cathédrale et dans les sept paroisses luthériennes.

Mais l'essentiel manquait, la permission du prince évêque. Il revint de Paderborn le jour que toutes ces permissions imparfaites avaient été accordées, le vendredi 27. A peine arrivé, son suffragant lui parla vivement en faveur des deux missionnaires. Il n'obtint rien. Le prince, prévenu, tenait toujours fortement au soupçon qu'on lui avait inspiré à Paderborn, et craignait qu'ils ne fussent des émissaires Jacobins. Il parut frappé cependant de l'observation qu'on lui fit, que la signature et les armes de Mgr de Gap, apposées sur leurs lettres de mission, étaient absolument les mêmes que sur celles que recevait fréquemment de ce prélat Mme de Gemmingen. Mgr de Basinopel, qui en conçut quelques espérances, prévint sur-le-champ MM. les collecteurs, en leur conseillant de recourir à cette dame sans perdre de temps. C'était le samedi. Il craignait beaucoup que, s'il transpirait quelque chose des difficultés qu'ils éprouvaient autour du prince, cela ne nuisît à l'annonce du lendemain. Ils allèrent bien vite chez Mme de Gemmingen ; ne l'ayant pas rencontrée chez elle, ils lui écrivirent pour la prier de montrer le plus tôt possible au prince évêque une lettre de Mgr de Gap, et de proposer à Son Altesse, dans le cas où cela ne suffirait pas, de les placer en attendant dans une communauté, de nommer une personne dans les mains de laquelle ils seraient obligés de déposer tout l'argent déjà reçu ou à recevoir. Ils joignirent à leur lettre la patente de MM. les évêques faisant foi sur l'authenticité de leur mission. Cette dame, après

avoir lu leur lettre, l'envoya au prince évêque avec leur patente de collecteurs et une lettre de Mgr de Gap. Il n'en fallut pas davantage pour désabuser entièrement le prince. Il répondit à Mme de Gemmingen qu'il demeurait convaincu que ses deux protégés méritaient toute confiance, et qu'il serait bien aise de les voir. Ils firent demander l'heure à laquelle Son Altesse leur accorderait audience. Sans leur en fixer aucune, elle les laissa maîtres de la choisir eux-mêmes. Ils se rendirent sur-le-champ au palais épiscopal ; annoncés, ils furent introduits sans délai et reçus avec la plus grande bonté.

Le prince, vraiment affecté des désagréments qu'ils avaient éprouvés, leur en marqua, comme pour les dédommager, un plus grand et plus sensible intérêt. Il leur témoigna qu'il était fâché de la méprise, mais que malheureusement les circonstances demandaient les plus sévères précautions. Il ne se contenta pas de leur accorder la permission d'exercer leur ministère dans tout son diocèse, il désira qu'il fût accompagné du plus heureux succès ; et, jaloux d'y concourir, il adressa une exhortation à ses peuples pour enflammer leur charité. Enfin il voulut figurer à la tête des bienfaiteurs du clergé français par un don de 1,200 livres.

La lettre de MM. les évêques à Son Altesse ne put lui être remise que quelque temps après. Elle y vit avec plaisir que MM. Barnabaud et Maudrux étaient vraiment dignes de sa protection ; elle leur en promit la continuation.

L'annonce de la collecte faite solennellement le 29 juin dans toutes les églises d'Hildesheim, ce fut le lendemain 30 que MM. les collecteurs commencèrent l'exercice de leur ministère.

Le grand chapitre, animé par l'exemple de son évêque, leur donna 600 livres ; ce premier don tiré de la bourse commune n'empêcha pas MM. les chanoines d'y joindre leurs dons particuliers. La recette se porta à 3,100 livres, somme qui, déjà considérable en elle-même, le

paraît bien d'avantage quand on fait attention que cette ville médiocrement peuplée ne renferme qu'un très petit nombre de catholiques. Ils la déposèrent entre les mains de M. Herfeld, directeur de la poste. Ce brave homme ajouta aux procédés honnêtes qu'il eut constamment pour MM. les collecteurs l'engagement de faire parvenir en Suisse, sans frais, tout le produit de leur collecte. Il y envoya cette première somme par une lettre de change que lui fournit sur Bâle M. Bürger, trésorier des postes à Francfort.

Lorsque MM. Barnabaud et Maudrux arrivèrent à Hildesheim, il n'y avait dans la ville et le diocèse que 16 ou 18 prêtres qui y recevaient tous gratuitement l'hospitalité. Ce petit nombre leur fit espérer qu'ils n'en auraient que plus de facilités à placer en ce pays quelques-uns de leurs confrères sans ressources dans la Suisse. Ils s'en occupèrent avec zèle. M. le comte de Beningsen, commandant de Gronau, petite ville sur la Leine, à trois lieues d'Hildesheim, à qui ils en parlèrent, leur demanda un ecclésiastique dans lequel il désirait de l'éducation, un fonds de théologie et quelques connaissances de mathématiques. MM. les évêques firent choix d'un prêtre du collège de Besançon pour remplir cette place. (1). Si M. le comte fut satisfait du sujet qu'on lui avait envoyé, celui-ci ne le fut pas moins de l'accueil et du traitement qu'il reçut.

Les religieuses dites de la Magdeleine, dans la ville de Hildesheim, touchées de l'état déplorable où se trouvaient toutes les religieuses de France, offrirent un asile chez elles à deux de ces vertueuses filles. La même offre fut répétée pour deux autres dans un monastère de Bénédictines à Escherte, à deux lieues d'Hildesheim sur la route de Gronau. MM. les collecteurs, en faisant part de ces offres à MM. les évêques, leur indiquèrent en même temps différentes personnes sur la route, aux-

1. Probablement l'abbé Barbelenet, que nous trouvons quelque temps après réfugié à Brunswick.

quelles on pourrait adresser les religieuses destinées à remplir ces places.

A Kaiserthal, ville de Suisse dans le bailliage de Bade avec un pont sur le Rhin, appartenant au prince évêque de Constance, elles étaient sûres d'être bien reçues chez M[me] de Tschudi, chanoinesse de Massevaux, chapitre de dames nobles dans la Haute-Alsace, diocèse de Bâle, et chez M. le receveur du prince évêque ; à Francfort, chez les religieuses carmélites; plus loin, chez M. le curé de Vilbel, qui leur indiquerait le chemin de Marbourg par Ilmestadt, abbaye de prémontrés, Rokenberg, monastère de filles de l'ordre de Saint-Bernard, et Arnstadt, abbaye d'hommes du même ordre. A Marbourg, jolie ville du landgraviat de Hesse-Cassel, dans un pays fort agréable sur la Luhn, dix-huit lieues plus loin que Francfort, la confiance les appelait chez M. Hultein, conseiller et administrateur de l'ordre Teutonique, et à Göttingen, chez M. Zacharie Adam, commerçant ; après avoir avoir fait ensuite quinze ou seize lieues sur la route de Hanovre, elles trouveraient au village de Bentelm M[me] de Beningsen, parente du comte du même nom, qui se chargerait de les faire conduire par Gronau à Escherte et Hildesheim, lieux de leur destination.

Le R. P. gardien des capucins d'Hildesheim, qui consentait à recevoir quatre confrères français observant à MM. les collecteurs qu'il fallait auparavant obtenir des lettres d'obédience du R. P. provincial résidant à Cologne, leur ajouta qu'il croyait que, si MM. les évêques en faisaient la demande, ce supérieur se prêterait volontiers à placer dans les maisons de sa province un certain nombre de leurs malheureux confrères. Sur quoi ces prélats écrivirent le 23 août au R. P. provincial, 1° pour lui demander des obédiences pour les quatre capucins français désignés pour Hildesheim; 2° pour le prier d'arracher à la misère plusieurs autres de ses confrères en les plaçant également dans d'autres maisons de sa province. Pendant

ce temps, la nouvelle invasion des Pays-Bas autrichiens et de l'évêché de Liége par le général Pichegru fit refluer en Basse-Saxe une si grande quantité de prêtres français, brabançons et liégeois, qu'il fallut renoncer au projet d'y envoyer personne de Suisse.

Le R. P. Chrysostome Gotthardgaderan, dans sa réponse datée de Cologne le 9 septembre 1794, après avoir témoigné à MM. les évêques combien il était pénétré de vénération pour tant de saints prêtres ayant si bien mérité de la religion, et combien il désirerait pouvoir les soulager, les priait d'être persuadés, qu'il se voyait avec le plus grand regret dans l'impossibilité absolue d'envoyer les quatre obédiences demandées, attendu que toutes les maisons de sa province étaient depuis un mois si surchargées par le grand nombre de leurs confrères en fuite, que dans plusieurs à peine restait-il une cellule pour déposer un malade ou recevoir en passant un voyageur. Mais il promettait à ces prélats que si les Français venant à se retirer, les fugitifs pouvaient rentrer dans le pays d'où ils avaient été chassés, il se ferait un plaisir et un devoir de les remplacer par un égal nombre de leurs confrères de Suisse.

MM. les collecteurs, que nous avons laissés à Hildesheim, se mirent en devoir de continuer leur mission dans le diocèse. Ils s'aperçurent bientôt que le temps de la moisson leur était peu favorable en ce qu'ils ne trouvaient que très difficilement chez eux les habitants de la campagne, et ils crurent qu'il valait mieux attendre la fin des récoltes. Ils résolurent en conséquence d'aller directement à Hanovre dont ils se trouvaient peu éloignés, dans la vue d'y solliciter près de la régence de cette ville la permission d'exercer leur ministère dans tous les Etats de la Basse-Saxe appartenant à Sa Majesté Britannique.

Mme de Gemmingen, qui était alors dans une de ses terres à une lieue de Hanovre, instruite de leurs projets, leur écrivit que les moments n'étaient pas favorables;

que, d'après les renseignements qu'elle venait de se procurer, ils couraient risque d'être fort mal reçus et renvoyés sans permission. Ils changèrent donc encore une fois de destination et prirent la route de Brunswick, grande et forte ville, capitale du duché du même nom, sur la rivière d'Ocker, à neuf lieues d'Hildesheim. Libre et impériale autrefois, elle fut prise en 1671 par le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, Rodolphe-Auguste, qui y fit bâtir une citadelle pour la tenir en respect, et depuis elle est toujours restée à cette maison. Ils y furent très bien reçus de Son Altesse Mgr le duc de Brunswick, Charles-Guillaume-Ferdinand, du prince héréditaire et des princesses. 1,200 livres recueillies dans cette cour attestèrent qu'on y prenait intérêt à la vertu souffrante.

La collecte n'ayant pu être autorisée ni dans la ville ni dans le reste du duché, MM. Barnabaud et Maudrux, après avoir fait payer 1,500 livres à Soleure, continuèrent leur route vers Halberstadt, ancien évêché réduit en principauté par le traité de Westphalie. Ce petit Etat, possédé par l'électeur de Brandebourg, est entre les duchés de Brunswick et de Magdebourg et la principauté d'Anhalt. Arrivé à Hussebourg, abbaye d'hommes de la règle de saint Benoît, à une lieue de la capitale qui donne son nom à la principauté, M. Maudrux tomba malade. Le compatissant abbé, ainsi que ses religieux, lui rendirent tous les soins de la plus ardente charité. La régence d'Halberstadt, qui avait reçu tout récemment du roi de Prusse la défense expresse d'admettre aucun Français dans ses Etats, instruite que deux ecclésiastiques étaient depuis quelques jours à Hussebourg, envoya un commissaire provincial pour les interroger.

Le commissaire, se chargea de présenter lui-même tous leurs papiers à la régence, et de ne rien négliger pour leur obtenir une décision favorable. Comme il devait le lendemain matin faire son rapport à la régence, et celle-ci prononcer, il proposa à M. Barnabaud de faire le voyage

d'Halberstadt pour savoir ce qui aurait été statué, lui ajoutant qu'il serait enchanté que cela lui procurât le plaisir de le posséder à dîner. M. Barnabaud se rendit à son invitation. Il fut comblé d'honnêtetés, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine que cet ardent protecteur lui annonça que la régence avait cru ne pouvoir répondre à leur supplique que par un ordre de sortir incessamment du pays. Le zélé missionnaire en fut d'autant plus affligé, qu'il se voyait par là même expulsé en même temps du duché de Magdebourg, pays appartenant autrefois en toute souveraineté à l'archevêque de sa capitale, mais qui, depuis la destruction de l'archevêché, a passé au roi de Prusse et dépend également de la régence d'Halberstadt.

On pouvait à la vérité appeler de la décision de cette régence à celle de Berlin, et tenter d'y faire valoir que la défense de S. M. Prussienne portant en termes exprès sur les émigrés français, les prêtres, qui n'étaient que déportés, ne paraissaient pas devoir y être compris. Mais il y avait lieu de craindre qu'on ne réussît pas mieux. Le seul parti à prendre était donc de s'adresser directement à Sa Majesté pour la prier d'expliquer elle-même sa défense et d'y mettre une exception en faveur des prêtres. MM. les collecteurs, persuadés qu'on aurait beaucoup plus d'égards à cette demande, si elle était faite par MM. les évêques, leur firent part du refus qu'ils venaient d'essuyer, d'autant plus funeste à la bonne œuvre qu'il s'est conservé dans ces deux Etats un grand nombre de monastères, qui pourraient offrir des ressources en plus d'un genre. MM. les prélats leur adressèrent sur-le-champ un mémoire et une lettre fort pressante pour S. M. Prussienne, qui ne crut pas cependant devoir rien changer à ce qui avait été statué.

La santé de M. Maudrux, malgré tous les soins qu'on lui avait donnés, ne s'était point rétablie aussi promptement qu'on l'avait espéré d'abord. Le charitable prélat d'Hussebourg, à qui il était déjà si redevable, ajouta à

ses premiers bienfaits de solliciter la permission de le garder dans la maison jusqu'à son parfait rétablissement. Malheureusement les ordres reçus parurent si impérieux à la régence, qu'elle ne crut pas pouvoir lui accorder cette grâce. Le malade fut donc obligé de prendre congé de ses hôtes, qui ne le virent partir qu'avec bien du regret. Il avançait à petites journées dans la compagnie de son collègue, qui ne pouvait que compâtir à ses peines, sans les diminuer. La Providence le soutint jusqu'à Grauhof, maison de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, dans l'évêché d'Hildesheim, à dix lieues de la capitale et une seulement de Goslar, grande et ancienne ville impériale située dans le pays de Brunswick, sur la petite rivière de Gose.

Rendu là, il lui fut impossible d'aller plus loin. Sans danger pressant, il se trouvait néanmoins en très mauvais état. Son estomac délabré ne faisait plus aucune fonction. M. le général de l'ordre, prévôt de cette maison, envoya chercher sur-le-champ le médecin ; il lui fit connaître tout l'intérêt que méritait son malade Il en parla sur le même ton à tous les religieux, et spécialement à ceux auxquels il le confia. Ce charitable Samaritain voulut voir par lui-même si l'on suivait ses intentions, et il ne laissa passer aucun jour sans visiter son malade, deux et trois fois, pour s'informer comment il se trouvait et s'assurer que rien ne lui manquait. Ces attentions si délicates ne diminuèrent jamais pendant le séjour de plus de cinq semaines que M. Maudrux fit dans cette maison. Le Ciel, sensible à une charité dont il avait remarqué les effets avec complaisance, combla les vœux de ces généreux bienfaiteurs en rendant leurs soins efficaces. Il eurent la satisfaction de voir parfaitement rétabli celui à qui ils les avaient si tendrement prodigués. Avant de les quitter, M. Maudrux leur promit une éternelle reconnaissance et assura M. le général qu'il regardait comme un devoir bien doux pour lui à remplir de rendre compte incessamment à MM. les évêques de la manière

dont il avait été soigné, en particulier dans sa maladie. M. Barnabaud, après quelque temps de séjour à Grauhof, voyant qu'il pouvait être très tranquille sur les soins qu'on lui donnait, s'était décidé, pour que la bonne œuvre en souffrît moins de retard, à aller reprendre, seul, dans l'évêché d'Hildesheim, la collecte qu'il avait été forcé d'interrompre quelque temps auparavant, par rapport aux récoltes. Après avoir parcouru les paroisses catholiques, qui sont en petit nombre en comparaison des luthériennes, il se rendit vers le milieu de septembre dans la capitale, où il eut la consolation de trouver son confrère en état de partager de nouveau ses pénibles fonctions. Ils envoyèrent à cette époque, toujours par la même voie, 700 livres de France, fruit médiocre de plus de six semaines de courses pénibles.

M. Barnabaud ne s'était présenté dans aucune paroisse luthérienne, attendu qu'on n'avait pas encore décidé dans le consistoire, qui ne devait se tenir qu'à la fin du mois d'août, si ce serait par MM. les collecteurs ou, selon l'usage, par MM. les pasteurs que s'y ferait la collecte. L'affaire ayant été examinée, il fût arrêté qu'il n'y aurait aucune collecte dans les paroisses, que seulement on recommanderait les besoins des prêtres français à MM. les pasteurs et que le consistoire ferait recueillir les dons de leur libéralité. Mais comme ce qui en proviendrait ne devait être réalisé qu'au mois de mars suivant, M. Herfeld se chargea de le recevoir et de l'envoyer à sa destination. A ce moyen, MM. les collecteurs n'ayant plus rien qui pût les retenir dans Hildesheim, en partirent à la fin de septembre pour la régence de Hanovre. Ils y trouvèrent M. Sanderet, collecteur en Westphalie, qui était venu y demander, sans pouvoir l'obtenir, la même permission pour la principauté de Verden et le duché de Bremen, compris dans le district assigné aux collecteurs de Westphalie. Le refus fait tout récemment à leur collègue les effraya, et ils avaient envie

de s'en retourner, sauf à revenir dans un temps moins défavorable.

Cependant, comme ils étaient munis de bonnes lettres de recommandation de Mmes de Gemmingen et de Westphal, que d'ailleurs on ne prévoyait pas qu'un délai pût leur être avantageux, on leur conseilla, et M. le pasteur catholique de Hanovre fut de cet avis, de ne pas remettre leur demande à un autre temps. En conséquence, ils allèrent avec M. Sanderet chez M. le président de la régence à qui ils étaient fortement recommandés. Ce magistrat qui, peu de jours auparavant, avait procuré son don particulier au collecteur de Westphalie, crut qu'il fallait brusquer l'affaire et voulut proposer leur demande à la première assemblée sans leur donner le temps de présenter une supplique, ni de rendre aucune visite. Mais la régence tenant toujours fortement au principe qu'elle n'avait point de pouvoir pour autoriser une collecte publique et que cela regardait personnellement l'électeur, refusa toute permission. Comme elle avait déjà donné 600 livres à M. Sanderet pour le même objet, elle fit dire aux nouveaux arrivés qu'elle n'ajouterait rien à son premier don, mais qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, se présenter chez les personnes auxquelles ils étaient recommandés et chez celles qui leur voulaient du bien. A ce moyen, ils n'obtinrent qu'environ 300 livres, dans une ville où une collecte faite publiquement leur eût probablement rapporté 3,000 livres. Ce qu'il y avait de fâcheux, c'est que cette décision de la régence leur fermait l'entrée dans toutes les possessions de S. M. Britannique dans la Haute-Saxe, qui forment une grande partie du cercle.

Pendant que M. Maudrux achevait de recueillir ces faibles secours, M. Barnabaud le devança à Hambourg, grande, belle et riche ville impériale avantageusement située sur la rive septentrionale de l'Elbe, dans le duché de Holstein, dont elle est absolument indépendante. C'était autrefois le siège d'un archevêché catholique.

Aujourd'hui la ville et le chapitre sont de la confession d'Augsbourg. Les catholiques y ont cependant quelques églises.

Arrivé le 28 septembre, il vit les personnes qu'on lui avait indiquées comme devant lui être utiles. Il remit ses lettres de recommandation et fit toutes les démarches nécessaires. Le magistrat, sans vouloir autoriser une collecte publique, consentit seulement qu'elle se fît secrètement et avec le moins d'éclat possible. Cette manière de procéder demandait nécessairement du temps ; il fallait faire d'abord des connaissances et leur donner le loisir de profiter des circonstances pour agir efficacement auprès des personnes charitables.

Nos deux collecteurs, craignant la depense inutile et assez considérable qu'entraînerait leur séjour dans cette ville, s'ils y demeuraient les deux pendant tout ce temps, consentirent à se séparer. M. Maudrux, qui avait rejoint son collègue le 2 octobre, le quitta quelques jours après pour aller chercher à Oldenbourg, en Westphalie, les permissions qu'exigeait leur ministère dans l'évêché de Lubeck, et M. Barnabaud qui, arrivé à Hambourg le premier, y avait commencé la bonne œuvre, l'y continua. Il fut assez heureux pour y rencontrer des personnes de crédit qui se consacrèrent avec ardeur au succès de cette entreprise. Il leur remit de petits narrés de l'état déplorable des prêtres déportés dans la Suisse qu'elles firent circuler dans les sociétés. Lorsque par ce moyen elles étaient parvenues à exciter la compassion, alors ou elles sollicitaient elles-mêmes des secours, ou dans la vue d'intéresser davantage, elles présentaient le collecteur lui-même qu'elles voyaient moissonner ce qu'elles avaient pris soin de semer et de cultiver. Avec tous ces charitables artifices, néanmoins cette ville, qui a des richesses considérables et une population de 120 à 130,000 âmes, ne produisit que seize cents livres. Mais il faut faire attention que le grand nombre de Fran çais et de Hollandais qui refluaient dans cette ville, au

moment où s'y faisait la collecte, a peut-être beaucoup contribué à en diminuer le produit. Au 25 octobre, on y en comptait déjà environ neuf à dix mille.

Pendant son séjour à Hambourg, M. Barnabaud vit beaucoup M. de Thauvenay, gentilhomme français établi depuis deux ans dans cette ville (1). Ce bon cœur qui se sacrifiait généreusement pour les malheureux mettait au nombre de ses jouissances les services qu'il était dans le cas de leur rendre. Il tenta d'inspirer le même intérêt à un ministre du roi de Danemark, résidant à Hambourg, connu pour un homme très charitable. Comme ce ministre était alors dans une campagne à six lieues de la ville, il lui écrivit pour lui faire part du député français et du sujet de sa mission; à quoi il lui répondit qu'il en avait écrit sur-le-champ à son frère à Copenhague et qu'il lui demandait de faire dans les sociétés une collecte en faveur d'hommes dont le sort lui avait paru si digne de compassion. Mais M. Barnabaud, ne pouvant attendre la réponse de Copenhague, pria M. de Thauvenay, dans le cas où le charitable ministre lui accorderait quelques secours, de les remettre à M. Herfeld, frère de celui de Hildesheim, qui se chargeait de les faire passer à son frère avec le produit de la collecte de Hambourg. Après avoir ensuite rempli ce que lui imposait la reconnaissance tant envers M. de Thauvenay qu'envers ses autres bienfaiteurs, il quitta cette ville à la fin d'octobre pour se rendre à Lubeck.

Pendant qu'il était occupé à Hambourg, M. Maudrux s'était rendu à Oldenbourg, où était S. A. le duc Frédéric-Auguste de Holstein Gottorp, pour solliciter de lui, en qualité d'évêque séculier de Lubeck, la permission d'exercer son ministère à Entin, petite ville dans le Holstein, résidence ordinaire des princes évêques de Lubeck et dans la terre de l'évêché. Son

1. C'était l'agent officiel des princes frères de Louis XVI à Hambourg.

voyage, long et pénible, fut en pure perte. Le refus fait pour l'Oldenbourg aux collecteurs de Westphalie fut étendu à ceux de la Haute-Saxe pour l'évêché de Lubeck. M. Maudrux revint dans le Holstein, pays de la basse-Saxe avec titre de duché appartenant pour la plus grande partie au roi de Danemark, et pour le reste, aux ducs de Holstein. Il alla d'abord à Glückstadt, ville assez considérable, sur l'Elbe, près de son embouchure, avec une bonne forteresse bâtie par Christian IV, roi de Danemark. Il s'adressa à la régence royale établie dans cette ville. Il eut la douleur d'y essuyer un nouveau refus fondé sur les ordonnances du royaume qui interdisaient impérieusement toute collecte étrangère, afin d'empêcher l'argent de sortir du pays.

Le zélé collecteur congédié ne s'en tint pas là; il tenta de s'adresser au prince Charles, landgrave de Hesse-Cassel, gouverneur des duchés de Sleswig-Holstein au nom de S. M. Danoise, et il en fut reçu de la manière la plus agréable. Ce cœur compatissant, profondément affligé de ne pouvoir lui accorder ce que la régence ne lui avait refusé que conformément aux ordonnances, lui marqua d'ailleurs le plus vif et le plus tendre intérêt. Le prince et son épouse, sœur du roi de Danemark, donnèrent chacun 200 livres, auxquels les deux princes ses fils ajoutèrent 100 autres.

M. Maudrux reçut en même temps une liste de 33 personnes chez lesquelles il pouvait se présenter avec confiance; et pour lui tenir lieu de permission et de recommandation, le bon prince lui offrit lui-même d'attester par écrit, qu'avec le plus grand plaisir il l'avait gratifié de 200 livres, ce que firent avec le même empressement la princesse et ses enfants. Son Altesse porta l'attention jusqu'à le prévenir que, toute la noblesse du Holstein devant se trouver à Kiel au mois de janvier à l'occasion d'une célèbre foire qui s'y tient tous les ans, après la fête des Rois, il ne devait pas manquer de profiter du moment, d'autant plus favorable qu'il lui serait très

difficile de la trouver dans ses maisons de campagne isolées et répandues partout sans village. Il ajouta avec bonté : « Allez seulement, les âmes sensibles ne peuvent se re-« fuser de secourir tant d'honnêtes gens, pour lesquels « je suis rempli de vénération ; puis-je encore faire quel-« que chose pour vous et vos confrères ? Je suis prêt. »

Encouragé par ces dernières paroles du prince et l'attestation qu'il lui avait remise, l'ardent apôtre entreprit de parcourir les duchés de Sleswig et Holstein. Malheureusement une collecte faite deux mois auparavant, pour aider à rétablir le palais royal de Copenhague qui avait été la proie des flammes, et quelques mouvements populaires en certains endroits nuisirent beaucoup à ses succès. Il chercha à se procurer des renseignements relatifs à une collecte en Danemark. S. A. S. Mme la duchesse de Brunswick-Lunebourg, née princesse de Nassau-Saarbrück, qu'il eut l'honneur de voir à Glücksbourg, petite ville avec un château-fort dans le duché de Sleswig, tout en l'avertissant qu'elle craignait beaucoup que la différence de religion ne fît refuser toute permission dans ce royaume, lui laissa espérer néanmoins l'appui de sa protection et des lettres de recommandation. Il pouvait compter aussi que la bonne œuvre y serait fortement soutenue par le charmant prince Charles de Hesse, qui, à plusieurs reprises, lui avait si généreusement offert de l'employer. Une comtesse de Holstein, deux comtes de Moltin et plusieurs autres personnes de la plus haute considération, qui ne voulaient point être nommées, mais qui l'avaient vu et reçu, qui lui avaient rendu des services essentiels et qui en rendaient journellement aux malheureux Français, paraissaient disposés à le servir, tant auprès du roi qu'auprès de ses ministres.

D'après cela, le charitable collecteur conçut le projet de passer en Danemark dans l'espérance d'en retirer au moins ses frais de voyage. Il fit part de son projet et de ses espérances à MM. les évêques depuis Rendsbourg,

petite ville entourée de la rivière d'Eyder, sur les confins du duché de Sleswig où il était allé passer la fête de la Toussaint, chez un bon catholique, dans la maison duquel il avait eu le bonheur de célébrer la sainte messe, bonheur qu'il ne pouvait se procurer tous les dimanches. Il proposait en même temps à ces prélats, comme un moyen de diminuer les frais, de n'envoyer que l'un d'eux en Danemark et de faire faire en même temps par l'autre collecteur une tentative en Suède. Il finissait par leur observer que ces voyages demandaient à être faits en hiver, et dans le cas où ils le destineraient pour le Danemark, il les priait de leur faire passer de nouvelles lettres de mission pour ces pays, avant la fin de janvier, afin que, depuis Kiel où il avait annoncé de voir se rendre dans ce temps, il pût se mettre en route pour sa nouvelle destination. En conséquence de cette lettre, MM. les évêques firent expédier le 28 novembre 1794 des patentes de mission à MM. Barnabaud et Maudrux, pour faire collecte en Suède et en Danemark, avec une lettre renfermant des instructions particulières.

M. Barnabaud, au sortir de Hambourg, s'était rendu à Lubeck, où son collègue devait le rejoindre. Cette grande, forte et célèbre ville, capitale de la Wagrie, heureusement située proche la mer Baltique, au confluent de la Trave, du Wackenitz et du Stecknenitz, avec un beau port, source de sa richesse, fait une espèce de république, subordonnée à l'empereur. Elle suit depuis 1535 la confession d'Augsbourg. M. Maudrux ne pouvant s'y rendre aussitôt que son collègue, lui envoya leurs lettres de mission dont il s'était muni en partant pour le duché d'Oldenbourg, mais elles lui devinrent inutiles. M. Barnabaud, malgré toutes ses démarches, ne put obtenir du magistrat de Lubeck la permission d'y solliciter la charité de ses riches habitants. Il se retira dans le Mecklenbourg, duché très fertile en blé, en pâturages et abondant en gibier, situé à l'extrémité du cercle, sur les bords de la mer Baltique. Son ancienne

capitale, qui lui avait donné son nom, ville autrefois très florissante, n'est plus aujourd'hui qu'un chétif village. Ce duché est divisé en six petits Etats souverains, appartenant à différents princes. M. Maudrux vint s'y réunir à son collègue à Schwerin, capitale de la principauté du même nom, sur un lac également appelé de son nom le lac de Schwerin. C'était autrefois un siège épiscopal, dont le premier évêque, Jean Scot, fut martyrisé par les Slaves en 1066.

La branche aînée des ducs de Mecklenbourg, à qui cette principauté appartient, y fait sa résidence. Il avait fait 40 lieues pour venir aider M. Barnabaud, et malheureusement on avait refusé à celui-ci la permission d'exercer son ministère dans la ville et la principauté. Mais pour l'honneur de l'humanité, deux personnes de considération, que nous regrettons infiniment de ne pouvoir nommer, se chargèrent de remplir l'office des collecteurs et de faire elles-mêmes une collecte secrète qui produisit 50 pistoles, dont la moitié avait été donnée par la cour. Cette somme faisait partie des 4,000 livres qu'ils envoyèrent à M. Herfeld, en le priant de les adresser au plus tôt à Soleure.

De là, M. Barnabaud se porta dans la partie orientale du duché, à Strélitz, séjour ordinaire de la branche des ducs qui a pris ce nom et à qui appartient la seigneurie de Stuttgard dans laquelle est située Strélitz. Nous ignorons comment il y fut reçu et s'il y eut du succès. Il alla aussi et sans que nous puissions dire dans quel temps à Stralsund, riche et très forte ville de la Poméranie citérieure, sur la mer Baltique, où elle a un hâvre, vis-à-vis l'île de Rugen; impériale autrefois, elle a passé ensuite sous la domination des rois de Suède en conservant toutefois de grands privilèges. Nous n'avons aucun détail sur la manière dont s'y fit la collecte; nous savons qu'elle produisit 400 livres, envoyées par M. Barnabaud à M. Herfeld.

M. Maudrux d'un autre côté reprit la route de Rends-

burg où il avait promis aux catholiques du pays de se trouver, afin de leur donner la messe et les offices aux fêtes de Noël, de la Circoncision et des Rois, consolation d'autant plus précieuse pour eux, qu'elle était plus rare. En passant à Lubeck, il annonça à MM. les évêques l'envoi de 4,000 livres qui devait leur être fait incessamment par M. Herfeld et leur rendre compte de ses dernières opérations et de celles de son collègue jusqu'au moment où il l'avait quitté à Schwerin, comblé des bienfaits de quelques catholiques. Une famille entre autres l'avait logé et nourri plus de quinze jours, sans vouloir entendre parler de paiement. Il avait cru ne pouvoir leur marquer sa reconnaissance d'une manière qui leur fût plus agréable, qu'en leur promettant de prier MM. les évêques de faire dire quelques messes pour eux. Ces prélats, instruits de l'espèce d'engagement qu'avait contracté leur envoyé, s'empressèrent d'acquitter sa dette.

Après la fête des Rois, lorsque toute la noblesse de Holstein fut rassemblée à Kiel, riche et considérable ville de ce duché, au fond du Kieler Bucht, dans la mer Baltique, M. Maudrux s'y rendit, conformément à l'avis que lui avait donné le généreux prince Charles de Hesse. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Il trouva dans cette noblesse beaucoup de cœurs charitables. Il sollicita en même temps et obtint des lettres de recommandation pour les royaumes de Danemark et de Suède.

Des personnes de considération qui désiraient sincèrement que cette tentative réussît lui firent, sur certains articles du mémoire signé de MM. les évêques, quelques observations d'après lesquelles il leur paraissait qu'une addition serait au moins très utile pour obtenir plus sûrement dans ces cours une décision favorable. M. Maudrux écrivit depuis Pancker dans le Holstein, à ces prélats, qui, en laissant subsister le premier mémoire, envoyèrent pour y être jointe une lettre particulière qui satisfaisait sur ces objets.

On voit par ce que mandait M. Maudrux dans sa première lettre datée de Copenhague, que dans les premiers jours de février 1795, il avait envoyé de Rendsbourg un détail circonstancié de ses opérations dans le Holstein. La perte de cette lettre, qui n'est pas parvenue, excite d'autant plus nos regrets, qu'il y a tout lieu de croire qu'elle faisait connaître de nouveaux bienfaits ou même de nouveaux bienfaiteurs.

Les patentes de mission pour le Danemark et la Suède étant arrivées sur ces entrefaites, MM. les collecteurs entrèrent avec le même courage dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant eux.

Lorsqu'ils quittèrent le cercle de la Haute-Saxe, tous les fonds qu'ils y avaient recueillis n'étaient point encore à leur destination. Il resta entre les mains de M. Herfeld, qui reçut après leur départ les dons de MM. les pasteurs luthériens de l'évêché de Hildesheim, que le consistoire s'était chargé de faire lever, 1,880 livres.

M. Richard de Vesvrotte, président au parlement de Dijon (1), retiré dans cette ville d'Allemagne, demanda d'être autorisé à toucher ces fonds en offrant de les faire réaliser dans la Suisse. Ils lui furent effectivement remis par ordre de Mgr de Rhosy, qui en reçut ensuite le montant en deux paiements, l'un de 1,080 livres et l'autre de 800 livres.

III

COLLECTE DE SUÈDE

M. Barnabaud, ayant reçu de MM. les évêques une nouvelle mission pour la Suède, s'embarqua sur la Baltique à Stralsund, où nous l'avons vu terminer ses premières opérations. Après une navigation heureuse du côté des dangers de la mer, mais qui dérangea beau-

1. Qualification erronée. M. de Vesvrotte appartenait à la Chambre des comptes de Dijon.

coup sa santé, il débarqua à Stockholm le 21 mai 1795. Cette capitale de la province d'Upland et de toute la Suède, bâtie sur pilotis, dans plusieurs îles, entre des rochers et des montagnes, sur le lac Mœlar, près de la mer, avec un pont défendu par une citadelle et un château-fort, est la résidence de la cour. Quoique les maisons y soient presque toutes construites en bois, ce qui fait qu'elle éprouve souvent de grands incendies, on y voit cependant plusieurs beaux édifices.

M. le comte de Saint-Priest (1), à qui M. Barnabaud était recommandé, le reçut avec beaucoup d'intérêt; il lui promit de présenter lui-même à la cour sa demande en autorisation d'une collecte. Mais comme le jeune roi Gustave-Adolphe voyageait alors dans ses Etats avec son oncle, le duc de Sudermanie, régent du royaume, il fallut attendre son retour, et ensuite le moment où M. le comte pourrait trouver accès. Pour indemniser en partie du retard son protégé, il lui procura pour un temps la desserte de la chapelle d'Espagne, place réservée à M. l'abbé de Mazières, vicaire général de Montpellier, qui ne vint l'occuper qu'à la fin de juillet. Cette desserte valut dix louis à M. Barnabaud pour près de deux mois.

Le roi de retour, M. de Saint-Priest profita de la première occasion pour présenter la supplique du collecteur. Il l'accompagna des sollicitations les plus pressantes, tant auprès de M. le régent qu'auprès de différentes personnes qui pouvaient concourir à lui assurer une réponse favorable; mais elle fut absolument négative. On donna pour motif que M. le régent avait fort à cœur de ne point laisser sortir d'argent du pays. Cependant le roi fit remettre secrètement à M. Barnabaud une somme équivalente à peu près à 120 livres de France. Malheureusement tous les ministres des puissances

1. M. de Saint-Priest, ancien ministre de la maison du roi, passa en Suède quatre années (de 1791 à novembre 1795). Il était le beau-frère de M. de Ludolf, ministre d'Autriche à Stockholm.

étrangères étaient absents, à l'exception de celui de Danemark. Le collecteur se fit annoncer et présenter chez MM. les chargés d'affaires et chez quelques étrangers ; il en reçut à peu près 800 livres de France, dans lesquels était pour beaucoup le cadeau de M. de Saint-Priest.

La noblesse de la capitale, dispersée dans les campagnes, ne devait rentrer en ville que sur la fin d'octobre. M. Barnabaud se proposa d'attendre à cette époque pour tenter une collecte secrète, et il pensa à s'assurer jusque-là de sa subsistance. Il se fit d'abord un petit revenu de 20 livres par mois, en donnant des leçons de français à des enfants; mais ces 20 livres ne montant pas beaucoup dans un pays où tout était hors de prix, il se ménagea quelques repas par semaine chez des personnes honnêtes et charitables. Sur ces entrefaites, M. le régent lui fit dire qu'il ne voulait pas que, sous quelque prétexte que ce fût, il sortît aucun numéraire du royaume. Il apprit même que le roi ne se souciait pas que l'on sût qu'il avait donné. Il craignait après cela que la collecte la plus secrète ne devînt inutile, et voulut, avant de l'entreprendre, consulter M. de Saint-Priest. Celui-ci, ayant tout examiné, lui conseilla d'abandonner son projet. Il se décida donc à envoyer ce qu'il avait recueilli, soit 932 livres de France, ayant d'abord prélevé sur cette modique somme celle de 222 livres faisant toute sa petite fortune qu'il avait laissée en quittant Hildesheim entre les mains de M. Herfeld, et que celui-ci avait comprise dans les envois faits en Suisse, et une autre de 110 livres pour subvenir aux frais de son retour. Il remit les 600 livres restants à M. Robert, négociant français établi à Stockholm, qui, par M. François Delagrange, négociant à Hambourg, les donna à toucher à Mgr de Rhosy, sur M. Bathier, de Bâle.

La rigueur de la saison s'opposant alors à son retour, M. le général de Wennersted lui proposa de le suivre à Skogaholm, un de ses châteaux situés en Néricie, pro-

vince de Suède, sur le lac Wetter, dans lequel il y a beaucoup de mines de fer, d'alun et de soufre. Toute son occupation devait y être d'apprendre à trois jeunes filles du général la langue française, qui est très en usage dans ce pays parmi les personnes de qualité. Il accepta et partit de Stockholm le 19 octobre. On eut pour lui dans cette maison tous les égards possibles. Mais malheureusement éloigné de plus de soixante lieues de tout confrère, de toute église, peut-être même de tout catholique, il ne put ni dire ni entendre une seule fois la messe. Il ne croyait d'abord y rester que trois mois, mais il n'en sortit qu'à la fin de mars 1796, époque à laquelle il revint à Stockholm pour faire ses Pâques.

M. le comte de Choiseul-Gouffier (1), à qui M. de Saint-Priest, alors en Russie, avait parlé de M. Barnabaud, lui écrivit à Skogaholm, pour lui proposer de se réunir à M. le comte de Choiseul-Daillecourt, son frère, qui formait un établissement sur le Dnieper, près de la mer Noire, dans la partie de la Pologne appartenant à la Russie, à peu de distance d'un autre établissement de M. de Clermont-Tonnerre. Enchanté de pouvoir être utile à des compatriotes, en leur procurant les secours de la religion, il ne balança point et son parti fut bientôt pris. Déjà il avait tout disposé pour son voyage, lorsqu'encore à Skogaholm, il reçut une seconde lettre de M. de Saint-Priest qui, lui annonçant une maladie dangereuse survenue à M. le comte Daillecourt, lui mandait d'attendre la fin de la maladie. Malheureusement elle fut mortelle, et ce fatal événement, ayant entraîné la chute de l'établissement, tint M. Barnabaud en Suède.

Au sortir de chez M. le général de Wennersted, un autre seigneur suédois lui offrit un nouvel établissement jusqu'au 20 septembre, dans une de ses terres, à vingt lieues de Stockholm. Les personnes qu'il consulta l'ayant assuré qu'il serait parfaitement bien, il l'accepta

1. Ancien ambassadeur de France à Constantinople, alors réfugié à la cour de Catherine II.

et partit pour s'y rendre le 6 avril. Avant son départ, on lui avait fait proposer une troisième place à occuper en septembre, mais qui exigeait qu'il prît des engagements pour plusieurs années. D'après la lettre qu'il avait reçue en dernier lieu de MM. les évêques, en réponse à celle où il avait soumis à leur décision son projet de retour en France, il s'était engagé pour le temps qu'on désirait, en se réservant la liberté de pouvoir quitter au premier moment où il serait possible de rentrer en France; mais il n'occupa point cette troisième place.

La Congrégation de la Propagande entretenait à Stockholm deux missionnaires, dont l'un avait le titre de vicaire apostolique. On comptait alors dans ce royaume environ mille Allemands, trois cents Français, et quelques Italiens professant cette religion. Le vicaire apostolique, M. Dossery, était Allemand, et le missionnaire Italien. Il parut à M. de Saint-Priest qu'un prêtre français serait très nécessaire dans cet établissement; il écrivit à Rome pour en faire sentir le besoin, et, sans rien en dire à M. Barnabaud, il le proposa pour remplir cette place. La Propagande jugea qu'en effet le nombre des catholiques français méritait un missionnaire sachant leur langue, et Mgr le cardinal-préfet écrivit en conséquence au missionnaire italien, provicaire de la mission en attendant l'arrivée d'un nouveau vicaire apostolique, d'attacher M. Barnabaud à cette mission, s'il jugeait qu'il y convînt. M. le provicaire communiqua cette lettre à M. Barnabaud. La place qu'il devait occuper au 20 septembre, beaucoup plus lucrative, l'eût mis dans le cas de faire des épargnes, tandis que le traitement de missionnaire ne fournissait que strictement le nécessaire. Mais le bien qu'il espérait faire dans la mission l'emporta sur toute autre considération et le décida vite à accepter cette place. M. le provicaire demanda au cardinal-préfet d'envoyer à M. Barnabaud ses lettres de missionnaire. Celui-ci pensa que la place à laquelle il renonçait serait avantageuse à quelque confrère sans ressources, et il obtint

des personnes qui la lui avaient offerte qu'elle serait réservée à quelque prêtre français. Sa charité ne s'en tint pas là. En partant pour la Basse-Saxe, il avait laissé quelque argent à Soleure. Il avait déjà prié MM. les évêques quelque temps auparavant de l'avancer à quelques-uns de ses amis, qui le lui rendraient quand ils pourraient. Dès qu'il se vit assuré d'une modique subsistance, il réitéra son offre et insista pour qu'on distribuât cet argent. MM. les évêques le remercièrent, mais n'acceptèrent pas une offre qui l'eût entièrement dépouillé.



LES MONUMENTS HISTORIQUES

DE LA COTE-D'OR

L'annexe à la loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques, classe, pour notre département :

Parmi les Monuments Mégalithiques :

A *Chassagne*, un dolmen;
A *Coulmier-le-Sec*, un menhir;
A *La Roche-en-Brenil*, plusieurs menhirs.

Parmi les Monuments antiques :

A *Cussy*, une colonne romaine ;
A *Vertault*, les ruines de Vertilium.

Parmi les Monuments du Moyen-âge, de la Renaissance et des Temps Modernes :

A *Aignay-le-Duc*, l'église ;

A *Arnay-le-Duc*, l'église et la porte de l'ancien prieuré ;

A *Beaune*, l'église Notre-Dame, la flèche de l'église St-Nicolas, l'hôpital, le beffroi, l'hôtel Meursault, la place Monge ;

A *Bussy-le-Grand*, le château de Bussy-Rabutin ;

A *Châtillon-sur-Seine*, les peintures de l'église Saint-Vorle;

A *Couchey*, la croix du cimetière;

A *DIJON*, la cathédrale Saint-Bénigne, le portail de l'ancienne Chartreuse, le puits de Moïse, les églises

Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Etienne, Saint-Michel, Saint-Philibert, le palais des Ducs de Bourgogne, les restes du Château, le palais de justice, l'hôtel Chambellan, dit des ambassadeurs d'Angleterre, l'hôtel de Vogué, la maison rue des Forges n° 54, dite des ambassadeurs d'Espagne, la maison Milsand, rue des Forges, n° 38, la maison rue du Bourg n° 8, la maison et l'échuquette, rue Vannerie, n° 66;

A *Flavigny*, l'église, les portes de la ville;

A *Foissy*, le tabernacle de l'église;

A *Marmagne*, l'abbaye de Fontenay;

A *Meursault*, l'église;

A *Montbard*, la tour du Château;

A *Plombières*, le clocher de l'église;

A *Rouvres*, l'église; à *Saint-Thibault*, l'église; à *Saulieu*, l'église; à *Saint-Seine*, l'église;

A *Semur*, l'église et le château;

A *Til-Châtel*, l'église; à *Thoisy-la-Berchère*, le château (1).

1. Cette liste des « Monuments historiques » de la Côte-d'Or n'a rien de neuf; mais on ne l'a pas toujours facilement sous la main. Voilà pourquoi nous la publions ici.





ECCLÉSIASTIQUES DE LA COTE-D'OR

DÉTENUS A DOLE EN 1792

Un de nos correspondants de Dôle (Jura) nous transmet le document suivant, que nous reproduisons tel quel :

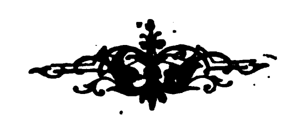
LISTE de Messieurs les ecclésiastiques du département de la Côte-d'Or, détenus dans la maison des ci-devant Carmes, en vertu d'ordres de MM. les électeurs du Jura, en date du 8 septembre 1792.

MM.

J.-F. Bernardi, curé de Plombières-lès-Dijon.
Pierre Champesme, curé de St Michel, Dijon.
Fr. Champesme, curé de Bressé, Dijon.
Honoré Fréjacquère ?, mépartiste de Notre-Dame, à Dijon.
André Mathieu, chanoine de St-Jean, à Dijon.
Antoine Menu, curé de St-Philibert, à Dijon.
Pierre Pichenot, curé de Marsannay-lès-Bois, de Dijon.
Pierre-Claude Perrot, curé de Brassey, Dijon.
Pierre Racle, prieur de Quetigny, Dijon.
J.-B. Regnault, curé de St-Michel, de Dijon.
Bernard Riambourg, vicaire de St-Jean, Dijon.
J.-B. Boiteux, curé de Chanceaux, Autun.
Charles Boudillet, curé de Ménetreux-le-Pitois, Autun.
J.-F. Boudillet, curé de Ste-Reine, Autun.
J.-Nicolas Clavin, curé de Corcelles-lès-Semur, Autun.

J.-B. Correnot, secrétaire du Chapitre de Beaune, Autun.
Pierre Madrolle, vicaire de Meursault, Autun.
P.-Blaise-Marie Morelot, curé de Ste-Marie-la-Blanche, Autun.
Edme Poussy, curé de Marigny, Autun.
Antoine-Franç. Sébillotte, vicaire de Seigny, Autun.
Philibert Toussaint, curé de Meuresauge, Autun.
J.-L. Corbes, curé de Prunières, Châlons.
Joachim Jeannin, curé de Montarlot, Châlons.
Antoine-Franç. Simon, vic. en chef de Bousselange, Besançon.

Nota. — Nous voyons dans cette liste deux curés de St-Michel. Il y a là sans doute une erreur, à moins que l'un des deux (Pierre Champesme ?) ne soit un curé assermenté, puis rétracté. — De plus, quelques noms semblent défigurés.



AVIS

Le *Bulletin* commencera prochainement la publication d'une série d'articles intéressants à tous égards sur St-Bernard et Fontaine-lès-Dijon. — Un érudit bien connu de nos lecteurs leur offrira également et bientôt, un travail archéologique des plus curieux. — De tous côtés, on nous réclame la suite du Glossaire étymologique; nous pensons pouvoir avant peu de temps satisfaire des exigences si légitimes. — Si nous avons un regret, c'est de ne pouvoir être plus agréables, et à ceux qui nous lisent et à ceux qui nous aident.



SAINT BERNARD

ET

LE CHATEAU DE FONTAINES-LES-DIJON

NOTES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Les fêtes du huitième centenaire de la naissance de saint Bernard attirent l'attention sur Fontaines-lès-Dijon et sur son antique castel. N'est-ce point l'occasion tout à fait opportune de céder à un vœu maintes fois exprimé, et de publier les notes que nous possédons sur le château où naquit le plus grand des moines d'Occident ? Le désir de contribuer pour une part, si faible soit-elle, à de solennelles manifestations de foi et de patriotisme, nous décide à entreprendre cette publication. Notre tâche, d'ailleurs, est facilitée par le dévoué concours que veulent bien nous prêter MM. les directeurs du *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, et M. Pierre Degré, l'un de nos meilleurs architectes. Qu'ils nous permettent de leur offrir ici le témoignage de notre vive gratitude.

Le modeste travail qui paraît aujourd'hui se compose d'une série d'articles dont voici le plan général : Nous avons voulu réunir en un seul faisceau les preuves de la naissance de saint Bernard à Fontaines, déterminer l'emplace-

10

ment de la chapelle qui passe pour avoir été formée de sa « chambre natale », restituer des édifices précieux à peu près entièrement détruits. Nous avons ajouté les tableaux généalogiques de la ligne paternelle de saint Bernard, certains détails historiques sur les seigneurs de Fontaines et sur les Feuillants qui, en 1614, se constituèrent les gardiens du berceau de leur saint patriarche. Enfin nous rappelons les ravages exercés par la Révolution dans ce lieu vénéré, puis les efforts tentés à notre époque pour restaurer le sanctuaire natal de saint Bernard et y ramener les pèlerins.

Ces *Notes historiques et archéologiques* ne sont pas uniquement le fruit de notre labeur personnel; elles sont aussi le résultat des recherches de M. l'abbé Merle, décédé curé de Fontaines, en 1879, après vingt-cinq ans de ministère dans cette paroisse. Cet investigateur patient, très estimé de notre savant archiviste, M. Joseph Garnier, a laissé sur saint Bernard et sa famille, sur Fontaines, etc., une collection considérable de documents, dont nous avons extrait ce qui se rapportait à notre sujet. Guidé par ses indications, nous avons visité à notre tour le terrain qu'il avait exploré ; nous avons vérifié toutes ses découvertes, redressé plusieurs inexactitudes et glané encore çà et là quelques épis échappés à l'infatigable moissonneur.

Nous n'ignorons pas les exigences de la critique moderne. Aussi avons-nous pris à tâche de remonter aux sources, de ne rien affirmer que sur des documents valables, de ne forcer aucune conclusion. Pour éclaircir les points obscurs et délicats, nous avons eu recours à d'autres lumières que les nôtres, et c'est un devoir pour nous de rendre hommage au bienveillant accueil, à l'aide efficace, que nous avons rencontrés spécialement près de M. Guignard, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, et de M. l'abbé Jobin, auteur de plusieurs ouvrages sur la famille de saint Bernard.



I.

LE LIEU DE NAISSANCE DE SAINT BERNARD

C'EST au château de Fontaines-lès-Dijon qu'est né saint Bernard, abbé de Clairvaux. Les critiques des deux derniers siècles n'ont élevé aucun doute à ce sujet; ceux de nos jours n'hésitent pas à maintenir cette assertion. Le Docteur Georges Hüffer, *privatdocent* à l'Académie royale de Munster, l'abbé Vacandard, aumônier du lycée de Rouen, révisent actuellement toute l'histoire de saint Bernard. Au cours de leurs recherches s'est présentée la question du lieu natal (1). Or, sur ce point, tous deux sont d'accord avec Mabillon et les Bollandistes (2). La science ne conteste donc pas à Fontaines son titre de Berceau de saint Bernard. Mais, afin que chacun puisse proclamer, en connaissance de cause, la légitimité de ce titre, la première de ces *Notes* sera consacrée à l'exposé des preuves qui en sont la justification. Elle résumera les plus récentes études qui ont paru sur la question, et les complétera par quelques nouveaux détails.

Les deux arguments décisifs — les seuls que nous nous proposions de faire valoir — se tirent: 1° du

1. *Der heilige Bernard von Clairvaux*, Münster, 1886, p. 138 et suiv. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1888, p. 360.

2. Mabillon, *Sancti Bernardi opera*, édit. 1667, T. I, p. 1. — *Acta SS. 20 aug.* Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 644.

témoignage des premiers biographes de saint Bernard, qui furent ses contemporains ; 2° des monuments de la tradition locale.

§ 1er. — *Témoignage des premiers biographes*

Aujourd'hui que l'on a sérieusement examiné tous les textes manuscrits ou imprimés des anciennes vies de l'abbé de Clairvaux, il est facile de bien dégager le témoignage de ses premiers biographes relativement au lieu de sa naissance. Mais, comme ce témoignage n'est pas uniforme, et que nous avons à discerner la vérité de l'erreur en confrontant des textes de valeur inégale, le lecteur a besoin d'être fixé sur l'autorité respective des sources où nous allons puiser. A cette fin, devions-nous le renvoyer au savant travail du Docteur Hüffer, ou bien à l'intéressante analyse qu'en a donnée l'abbé Vacandard dans la *Revue des Questions historiques* ? Nous avons préféré rappeler nous-même l'origine et la nature des biographies primitives, et dire un mot, soit des manuscrits parvenus jusqu'à nous, soit des principales éditions imprimées. Le présent paragraphe comprendra donc un rapide examen des sources, puis la confrontation des textes.

1° Examen des sources.

Les quatre vies de saint Bernard dues à ses contemporains sont généralement désignées par les numéros d'ordre qu'elles tiennent des éditeurs : *Vita 1a*, *Vita 2a*, etc. Toutefois, le classement adopté n'est point chronologique : la première écrite est la *Vita 3a*.

Cette *Vita 3a*, appelée aussi *Vita brevior*, n'est, à vrai dire, qu'un recueil de documents, et mérite mieux un autre nom qu'on lui donne encore, *Fragmenta*, soit, en bon français, *Notes* ou *Mémoires*. Ce recueil s'arrête à l'année 1145. Il est anonyme, mais tous les critiques

lui assignent pour auteur Geoffroi d'Auxerre, qui, après avoir suivi les leçons d'Abélard, se fit disciple de saint Bernard, vers 1140, et fut l'un de ses secrétaires. Geoffroi semble avoir rédigé ses Mémoires pour Guillaume, abbé de Saint-Thierri, retiré à Signy chez les Cisterciens, lequel, sur les instances des moines de Clairvaux, accepta d'écrire l'histoire de leur vénéré maître, son ami. En tout cas, il faut certainement voir dans les *Fragmenta* un premier jet, un amas de matériaux, une mine exploitée pour la composition des biographies proprement dites.

La plus importante de ces vraies biographies est la *Vita 1a*. Elle ne comprenait, à l'origine, que cinq livres: les livres sixième et septième sont des additions postérieures dont nous n'avons point à nous occuper. C'est à Guillaume de Saint-Thierri qu'appartient l'honneur d'avoir commencé à l'écrire. Il se mit à l'œuvre en 1145; mais, dès 1151, la mort l'arrêtait, et les pages qu'il a laissées ont formé seulement le Livre I. Deux ans après mourait saint Bernard. La continuation du travail de Guillaume s'imposait. On déféra cette tâche à un autre ami de l'illustre défunt, Arnaud, abbé de Bonneval, qui donna le Livre II. L'année 1156, dernière date connue du gouvernement d'Arnaud à Bonneval, marque approximativement la fin de sa collaboration à l'histoire de saint Bernard. Alors, Geoffroi reprit ses Mémoires (*Vita 3a*), dont s'étaient servis Guillaume et Arnaud, et presque aussitôt, en 1156 ou 1157, sur la motion et avec le concours d'une assemblée d'évêques et d'abbés, tenue vraisemblablement à Clairvaux, il acheva lui-même la biographie deux fois interrompue (1).

1. La tenue de cette assemblée est attestée par un prologue dont nous parlons plus loin, et que Waitz a publié, en 1882, dans le *Monumenta Germaniæ historica scriptorum* (T. XXVI, p. 109). En voici le début : *Incipit prologus episcoporum et abbatum multorum in ultimos tres libellos de vita venerabilis Bernardi abbatis Clarevallensis. — Post B. P. nostri Bernardi Clarevallensis abbatis excessum, ad ipsius memoriam filiali devotione convenimus nos episcopi et abbates, qui, in horam usque novissimam, indigni licet, sacris ejus vestigiis adherentes, quod de illo homine*

Aux deux premiers livres il ajouta le *Tertium opus* comprenant les Livres III, IV et V. Toutefois le travail accompli dans cette circonstance fut moins la rédaction des livres ajoutés que leur adoption officielle, après examen préalable. En effet, le Livre V n'est qu'une édition nouvelle d'une relation des derniers jours de saint Bernard, adressée, peu après sa mort, par Geoffroi à Eskil, archevêque de Lund. Le Livre IV a été formé de la partie des Mémoires qui restait à mettre en œuvre, et de quelques autres documents recueillis encore par Geoffroi. Enfin le portrait de saint Bernard qui remplit le Livre III, avait dû être tracé de bonne heure par le pieux secrétaire, afin de se consoler de la perte prématurée de son maître.

La compétence de l'assemblée qui présida à l'achèvement de la biographie, fut notifiée dans un prologue mis en tête du *Tertium opus*. Cette préface, rédigée au nom de tous les évêques et abbés présents, est de la

Dei hominibus innotescere potuit plenius et perfectius, tam nostra ipsorum experientia diuturna quam illius erga nos speciali dignatione, cognovimus. Unde etiam visum est nobis oportere ex hiis aliqua posteris servanda litteris commendari... L'année où se réunirent les évêques et les abbés — 1156 ou 1157 — est déterminée par certain passage du Livre IV de la *Vita* et de l'*Exordium magnum* (Migne, Patr. lat. T. CLXXXV, col. 335 et 1087). Devaient faire partie de l'assemblée Godefroi de la Roche, évêque de Langres, Alain, évêque d'Auxerre, et surtout Geoffroi lui-même, alors abbé d'Igny. Le Dr Huffer et l'abbé Vacandard ont, par erreur, omis de remarquer que Geoffroi avait déjà la dignité abbatiale, et siégeait par conséquent parmi les autres membres. Le *Gallia christiana*, dans la nomenclature des abbés d'Igny, lui consacre ces deux lignes : *Gaufridus I sedebat anno 1159 rexitque* **sex** *circiter annis, factus anno 1162 abbas Claraevallis* (*Gall. chr.* 1751, T. IX, col. 301). La date de 1162, qui est exacte, marque la fin de ce gouvernement, mais, puisqu'il dure environ six ans, 1159 n'en est point la date initiale, il faut remonter jusqu'à 1156. En effet, le cartulaire d'Igny porte le nom de Geoffroi comme abbé du lieu pendant les années 1157, 1158, 1159 (Renseignement dû à l'obligeance de Dom Piolin, Lettre du 16 mai 1890). La date de la mort du prédécesseur immédiat, Guerric I, n'est pas certaine. Le *Gallia christiana* insinue 1155 ou 1156 (l. c.). Fabricius donne 1155 (Migne, P. L. T. CLXXXVIII, col. 983); Manrique et Le Nain, 1157 (Migne, P. L. T. CLXXXV, col. 10. — *Essai de l'hist. de l'Ordre de Citeaux*, T. I, prem. table chron.; T. V, p. 129; T. VII, p. 121). On peut prendre 1156 (Lettre de D. Piolin). Ainsi Geoffroi était abbé d'Igny en 1156 ou 1157; il était membre qualifié de l'assemblée de Clairvaux, et ce fut sur la motion et avec le concours de ses *collègues* qu'il acheva la *Vita*, en ajoutant ses propres écrits aux deux livres de Guillaume et d'Arnaud. Ces deux livres furent en même temps soigneusement examinés.

main de Geoffroi, compris parmi ces derniers, comme abbé d'Igny (1).

Ainsi vit le jour la première histoire de saint Bernard, vraiment digne de ce nom. C'était l'œuvre de l'amitié et de la reconnaissance filiale, l'hommage d'une ardente admiration, mais en même temps un récit consciencieux, dont la sincérité était garantie et par le caractère des auteurs, et par l'examen d'un groupe d'évêques et d'abbés cisterciens, ayant vécu en constantes relations avec le saint.

Evidemment, la part prépondérante dans la rédaction de cette histoire revenait à Geoffroi. Ses droits d'auteur sur ce travail étaient incontestables. Il en usa donc, et fit une seconde édition de tout l'ouvrage, qu'il termina vers 1162-1165, lorsqu'il était abbé de Clairvaux (2). De là — chose très importante à noter pour la critique — deux *recensions* de la *Vita 1ª* : la *recension A*, forme plus ancienne, mais qui attendait les retouches du correcteur; la *recension B*, texte expurgé et définitif. — Dans celle-ci, le prologue du *Tertium opus* présente des changements notables. Tout ce qui se rapportait à l'assemblée de Clairvaux en a été supprimé. Ce n'est plus la préface collective des évêques et des abbés; c'est celle de Geoffroi seulement, qui accuse alors sa personnalité d'auteur, et révèle les motifs qu'il a eus de joindre ses propres livres à ceux de Guillaume et d'Arnaud. De plus, les modifications du texte primitif ne portent pas uniquement sur le *Tertium opus*, mais elles s'étendent aux Livres I et II, qui ont subi de légères retouches dans l'intérêt de la vérité, de la précision et du style.

1. Nous attribuons à Geoffroi la rédaction du prologue des évêques et des abbés. Le rôle qu'il eut dans l'assemblée ne permet guère un autre sentiment. D'ailleurs il s'appropria ce prologue, et le transforma d'une manière complète, dans une seconde édition de la *Vita*, dont nous allons parler. Enfin on conçoit que, par déférence pour des collègues quelque peu ses collaborateurs, il ait effacé sa personnalité et fait hommage à toute l'assemblée du mérite de l'achèvement de la *Vita*. Mais un tel procédé serait-il le fait d'un membre de la réunion différent de l'auteur des trois derniers livres?

2. *Der heilige Bernard von Clairvaux*, p. 140-142.

Les 100 autres manuscrits renferment la *Vita 1a*, quelques-uns, incomplète; la plupart, avec ses cinq livres. Ils se partagent par moitié entre les deux recensions A et B. Presque tous ceux de la série A viennent, originairement, des bords du Rhin, de la Belgique ou de l'Allemagne. C'est donc dans cette région que la première forme ou recension s'est propagée et maintenue avec un succès persistant. La seconde, loin d'y avoir prévalu, n'a produit qu'une légère modification de son aînée, dans des copies d'une époque déjà tardive. Quant aux manuscrits de la série B, ils proviennent surtout de Clairvaux, Cîteaux, Pontigny, et en général d'abbayes françaises ou italiennes. Ainsi, la seconde édition de la *Vita 1a* prédomina dans ces monastères à l'exclusion de la première, qui finit par disparaître à peu près totalement de nos contrées et du Midi.

On aimerait à trouver réunis, mais distincts, dans quelque bonne édition imprimée, les deux textes de cette importante biographie. Ce vœu reste encore à satisfaire. Avant le XVIIe siècle, on publia plusieurs fois le texte du type B, avec les œuvres de saint Bernard. Horstius et Mabillon l'amendèrent tour à tour. Mais en même temps ils le surchargèrent d'emprunts faits aux *codices campensis* et *corbeiensis*, qui appartenaient l'un et l'autre au type plus ancien. De la sorte ils ont, à leur insu, réintroduit dans l'édition expurgée par Geoffroi maints passages que celui ci avait éliminés. C'est cette forme hybride que Migne et les autres éditeurs de notre époque ont reproduite. Heureusement, du moins, des crochets marquent les passages réintégrés par erreur; le lecteur peut les supprimer et ainsi restituer à peu près la recension B. — Pour la recension A, on se fait une idée de son ensemble en lisant la vie de saint Bernard dans Surius: idée trop peu exacte, pourtant, car le texte donné par cet auteur a été tiré d'un manuscrit mixte. Waitz a fait paraître des extraits sincères de la même recension, dans la grande collection du *Monumenta Ger-*

maniæ historica scriptorum (1). Mais le savant paléographe s'est attiré un reproche mérité. Du moment qu'il choisissait entre les deux textes, le second, plus exact, avait droit à ses préférences, et devait trouver place dans le corps de l'ouvrage, tandis que les variantes du premier auraient passé dans les notes : en un mot, il fallait suivre une voie inverse de celle qu'il a prise. À part cette restriction, on saura gré à Waitz d'avoir commencé à démêler les deux recensions l'une de l'autre.

Le Docteur Hüffer signale 10 manuscrits de la *Vita 2a*, tous français d'origine et actuellement conservés dans les bibliothèques publiques de Troyes, Paris, Evreux, Valenciennes, Arras. Ils datent des XIIe et XIIIe siècles, excepté deux qui sont du XVe. A ces dix exemplaires il faut ajouter celui que possède maintenant la Maison de Saint-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon. Ce manuscrit, qui paraît appartenir au XIIIe siècle, a été trouvé, vers 1850, à Châtillon-sur-Seine, dans un amas de livres provenant des anciens monastères de la ville ou du voisinage et vendus pendant la Révolution. Il contient un commentaire de la Règle de saint Augustin avec la Vie de saint Bernard (2). — Depuis Mabillon, toutes les éditions imprimées de l'abrégé d'Alain sont correctes.

L'abbaye d'Orval possédait encore au XVIIe siècle un manuscrit de la *Vita 3a*, qui s'est perdu depuis. Il en existe heureusement deux transcriptions complètes, l'une à Bruxelles, chez les Bollandistes, l'autre à Paris, à la Bibliothèque nationale (3). Cette seconde copie est de la main de Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Bourgogne et aïeul du célèbre président du même nom.

1. T. XXVI, p. 95-120.

2. Ce manuscrit a été gracieusement offert à la Maison de Saint-Bernard par M. l'abbé Maubert, curé-doyen de Montbard. Il l'avait découvert lui-même, à l'époque de son vicariat à Châtillon, chez M. Jully, négociant de cette ville. Le volume, en parchemin, est de la grandeur du format in-12. Il manque un ou deux feuillets au commencement du commentaire de la Règle de saint Augustin; quelques-uns de ceux de la Vie de saint Bernard sont lacérés.

3. Bibl. nat. cod. lat., petit in-folio, 17639 (Bouhier, 69 *bis*).

Avant de parvenir à Bouhier, le *codex aureævallensis* avait passé sous les yeux de Vignier et de Chifflet. Tous deux y puisèrent des extraits que le premier a laissés dans ses mélanges inédits (1), mais que le second a fait imprimer en 1679 dans son volume intitulé : *Opuscula quatuor* (2). Le nombre de ces extraits imprimés s'est successivement accru par les soins de Mabillon, du P. Pien, bollandiste (3), et du Dr Hüffer. Néanmoins, pour connaître intégralement la *Vita 3a*, il faut recourir aux copies de Paris ou de Bruxelles.

Le seul exemplaire manuscrit de la *Vita 4a* que l'on connaisse, se trouve à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (4). Chifflet en a publié le texte exact dans le *Sancti Bernardi genus illustre assertum*, paru en 1660, et ce texte a été fidèlement reproduit par Mabillon et les autres éditeurs.

2° Confrontation des textes.

Après les explications précédentes, il reste peu à faire pour répondre à cette question : Quel est, sur le lieu de naissance de saint Bernard, le témoignage authentique et recevable de ses premiers biographes ?

Voici les textes des *Vitæ* qui expliquent où est né saint Bernard :

VITA 1a, RECENSION A : *Bernardus* **Castellione** *Burgundiæ oppido oriundus fuit* (5).

VITA 1a, RECENSION B : *Bernardus Burgundiæ partibus* **Fontanis** *oppido patris sui oriundus fuit* (6).

1. Bibl. nat., *Décade hist.* T. II (n° 5994) p. 151 et suiv.
2. Bibl. de la M. de S. B. à Fontaines-lès-Dijon : *Chiffletii Opuscula quatuor*, Parisiis, 1679, p. 163-224.
3. *Act. SS.* 20 *aug.* — Migne, P. L., T. CLXXXV, col. 653-658 et 968-970.
4. *Revue des Q. H.*, 1er avril 1888, p. 379.
5. *Mon. SS.*, T. XXVI, p. 96.
6. Ibid. — Migne, P. L., T. CLXXXV, col. 227.

VITA 1ª, MIXTE : *Bernardus ergo* **Burgundiæ oppido** *oriundus fuit* (1).

VITA 2ª : *Bernardus Burgundiæ partibus* **Fontanis** *oppido patris sui oriundus fuit* (2).

VITA 3ª : L'auteur n'aborde pas la question. Il commence par vanter la célébrité du *castrum* châtillonnais et par louer ses *proceres*, entre lesquels se distinguait Tescelin le Saure, *miles fortissimus... indigena Castellionis, sed dominus minoris castri, cui* **Fontanæ** *nomen est, quod famosissimo illi* **castro Divionis supereminet,** *in excelsa rupe locatum* (3). Après avoir fait l'éloge du preux chevalier, il parle de son épouse, *Helisabeth* (sic), *Bernardi de Montebarro filia ;* puis il arrive à leurs enfants : *Peperit ergo Helisabeth viro suo non dissimilem tantis parentibus sobolem, Guidonem et Girardum. Dehinc concepit et tertium tertiâ conceptione felicior, dumque nobili pondere staret onusta...* (Récit du songe d'Aleth). *Cum natus esset, mater eum accipiens et elevans in cœlum quam altius potuit, obtulit Deo fructum uteri sui. Quod sane et de cæteris... facere consuevit... Verumtamen filium hunc, divino edocta oraculo, tenerius omnibus dilexit; unde et patris sui ei nomen imposuit, Bernardum eum vocans* (4). Et il ne dit rien de plus, touchant l'origine et la naissance de saint Bernard.

VITA 4ª : *Beatissimus igitur Bernardus,* **in pago Lingonensi, Fontanis,** *oppido patris sui, digna propagine oriundus fuit... Genitor ejus Tescelinus nomine, genitrix vero Aalays... Fuit* **in partibus Burgundiæ,** *ut supra texuimus, vir vitæ laudabilis Tescelinus nomine et uxor ejus Aalays* (5).

On le voit tout de suite, malgré le texte favorable à

1. Surius, *De probatis SS. vitis*, ed. 3ª, Coloniæ 1618, T. IV, p. 197-243.
2. Migne, l. c., col. 470.
3. *Op. quatuor*, p. 169-170. — Migne, l. c., col. 524.
4. Bibl. nat. Vignier, l. c.; et cod. lat. 17639, fol. 2.
5. Migne, l. c., col. 535-537.

Châtillon, le doute n'est pas possible, c'est à Fontaines qu'on doit placer la naissance de saint Bernard, d'après ses premiers biographes. En effet, suivant le principe énoncé plus haut, les témoignages qui font loi sont ceux de la *Vita 1ª recension B* et de la *Vita 2ª*. Or ils sont en faveur de Fontaines.

Entrons d'ailleurs dans quelques détails.

Des trois variantes de la *Vita 1ª*, la première est la rédaction de Guillaume de Saint-Thierri, — la deuxième, la correction des continuateurs, — la troisième, une leçon imaginée par des transcripteurs qu'embarrassait la contradiction des deux textes A et B. Tout cela est fort bien établi par la collation des divers manuscrits.

En conséquence, c'est à Châtillon que Guillaume fait naître saint Bernard. Mais son témoignage est bientôt récusé : la seconde édition de la *Vita 1ª*, ne le reproduit point. Geoffroi, auteur des remaniements, substitue Fontaines à Châtillon, et, quels que soient les motifs qui lui aient fait omettre la mention du lieu natal dans ses Mémoires (*Vita 3ª*), la recension B nous apporte là-dessus nettement sa pensée. Alain, qui veut être plus exact que ses devanciers, s'accorde avec Geoffroi. Jean l'Ermite les suit fidèlement. Il n'y a donc de contradiction pour Fontaines que de la part de Guillaume. Mais celui-ci n'eut pas le temps de mettre la dernière main à son travail, il ne put même le pousser loin, et, quand on nous présente son livre sous une forme définitive, c'est avec la leçon : *Bernardus Burgundiæ partibus Fontanis*, etc. La rectification est faite d'une manière absolue, donnée sous le nom de Guillaume, en sorte qu'on serait tenté de croire qu'elle est de lui. En bonne critique, il faut admettre que l'abbé de Saint-Thierri s'est trompé.

Quelles causes l'ont induit en erreur ? Saint Bernard se rattache, par ses origines paternelles, autant à Châtillon qu'à Fontaines (1). Châtillon paraît avoir été l'une

1. *Hist. de S. Bernard*, par l'abbé G. Chevallier, T. I, p. 3 et 13.

des principales résidences de sa noble famille. C'est là qu'il fit ses études, sous la direction des chanoines de Saint-Vorles, là qu'il s'éprouva avec ses fervents compagnons, avant de quitter le siècle. D'autre part, quand Guillaume commença d'écrire, ne manquait-il pas, comme il arrive d'ordinaire, d'éclaircissements complets sur quelques détails de son sujet, et en particulier sur le vrai lieu natal du saint? Cet ensemble de circonstances suffit à expliquer la possibilité d'une méprise dans un travail inachevé (1). Mais, n'importe, ce qui est plus intéressant à relever, c'est la date exacte de la correction. Or cette correction était certainement accomplie en 1167-1170, lorsqu'elle passait dans la compilation d'Alain; elle l'était en 1162-1165, car la mention de Fontaines comme lieu natal de saint Bernard est une des leçons caractéristiques de la recension B (2). Ne fut-elle pas une conséquence de l'examen des diverses parties de la *Vita* par les évêques et les abbés réunis à Clairvaux en 1156 ou 1157? Rien n'empêche de le croire (3).

1. Le Dr Hüfler (l. c., p. 139-140) explique ainsi cette erreur. Que le château de Fontaines, dit-il, fût possédé par la famille de saint Bernard, Guillaume ne l'ignorait pas, puisqu'il commence le récit du départ du saint et de ses trente compagnons pour Cîteaux en ces termes : *Cumque exirent de mansione Guidonis primogeniti quæ Fontanæ dicebatur* (Surius, l. c., p. 201). Il lisait d'ailleurs, au sujet de Tescelin, dans les *Fragmenta Gaufridi* (*Vita 3*[4]) qui lui servaient de documents : *Erat quidem indigena Castellionis sed dominus minoris castri cui Fontanæ nomen est.* Mais ces Mémoires de Geoffroi, qui n'indiquent expressément le lieu natal d'aucun des fils de Tescelin, appuient tellement sur Châtillon comme lieu d'origine et d'habitation du noble seigneur, que Guillaume aura pu être trompé par là. Heureusement, ajoute le Dr Hüffer, Geoffroi lui-même était destiné à réparer l'erreur que sa plume avait occasionnée.

2. *Der hl. B.*, p. 138 et suiv.

3. L'assemblée comprenait les plus intimes connaissances de saint Bernard : Godefroi de la Roche, Geoffroi, etc. Le livre de Guillaume y fut examiné *diligenter*. Aura-t-on maintenu le passage fautif, surtout si la conjecture du Dr Hüffer, rappelée dans la note précédente, a quelque fondement? C'était pour Geoffroi l'occasion naturelle de redresser l'erreur qu'il avait involontairement causée. En vain opposerait-on ces lignes du prologue des évêques et des abbés : *Verumptamen quæ de eodem Patre nostro a R. abbatibus Willelmo sancti Theodorici et Ernaldo Bonevallis fideliter scripta repperimus*, **diligenter quidem examinata, sicut erant recipere quam rescribere et approbare maluimus quam mutare**. *Libenter enim parcimus stilo, ubi testimonio licet esse contentos*. (*Mon. SS.*, T. XXVI, p. 109). Car cette observation est répétée, sous une autre forme, dans le prologue de Geoffroi : *Inde*

Cependant les plus anciennes copies du Livre I contenaient la leçon fautive, et elles engendrèrent au loin un grand nombre d'apographes exactement similaires. Vainement l'édition corrigée opposa-t-elle ensuite sa variante, dans les pays éloignés de Clairvaux et de la Bourgogne. Là, on ne pouvait faire appel aux souvenirs locaux, qui aident à préciser un détail historique. Le texte primitif fut donc le plus souvent gardé. Des transcripteurs embarrassés supprimèrent le nom de l'*oppidum* natal (1). Quelques-uns, mais fort rares, reçurent avec

est quod, **intactis eorum libris** *qui de ejusdem beatissimi Patris nostri initiis, seu etiam mediis, conscripserunt, ne tanquam super alienum ædificasse videar fundamentum, circa ea potissimum noster sermo versatur quibus pene omnibus præsens adfui, interdum etiam, licet pauca, inserens quæ fidelissima fratrum qui aderant relatione cognovi* (Migne, l. c., col. 302). Et pourtant les deux premiers livres, dans la recension B, ont subi des retouches certaines, celle notamment qui rétablit le véritable lieu natal de saint Bernard. En sorte que les remaniements considérables sont seuls exclus par ces mots : *intactis eorum libris*. Or le passage précité du premier prologue doit s'interpréter de même. — Un fait assez curieux d'ailleurs c'est que l'unique manuscrit qui contienne le prologue des évêques et des abbés porte la leçon rectifiée. C'est le *codex duacensis* (Bibl. de Douai, n° 372) qui provient de l'abbaye d'Anchin, et date de la fin du XIIe siècle (Dr Hüffer, l. c., p. 105, 108, 126, 136). Ledit prologue s'y trouve, à sa place, en tête du *Tertium opus* et dans la *Vita 1a recension A*. Siger, auteur du manuscrit, eut les deux textes A et B sous les yeux. Cependant c'est le premier qu'il donne; et, du second, il a seulement transcrit, après la vie de saint Bernard, le prologue de Geoffroi : *Clarissimi Patris...* (Migne, l. c., col. 301), avec un passage du cinquième livre : *Frater Guillelmus de Monte-Pessulano...* (Ibid., col. 363). Sans doute, il a pu faire passer de B dans A la leçon de Fontaines au lieu de Châtillon. Mais il n'a pas moins pu trouver dans son texte A, sous la garantie de l'approbation des évêques et des abbés, la leçon exacte. Il faut bien remarquer, en effet, que, si l'on détermine aisément la date à laquelle s'achevèrent les corrections caractéristiques de la recension B, il n'en est pas de même de la date où elles furent commencées. Geoffroi, seul ou avec d'autres, dut de bonne heure revoir la *Vita*. Ses habitudes littéraires, qui étaient de polir et d'amender sans cesse ses écrits, permettent de le penser. En conséquence, ce ne serait point chose surprenante qu'il eût soumis à l'examen de ses collègues de l'assemblée un texte de Guillaume dans la forme même où l'a donné Siger. Mais, alors, si les évêques et les abbés réunis à Clairvaux en 1156 ou 1157 ont approuvé le *Liber I* avec la leçon de Fontaines, comment se fait-il que presque tous les exemplaires de la recension A contiennent celle de Châtillon ? Observons que ce qui constitue la recension A c'est le texte tout-à-fait primordial, et par conséquent, pour le *Liber I*, celui que Guillaume laissa en mourant, l'année 1151. Or, de 1151 à 1156 ou 1157, ce livre fut vraisemblablement copié plusieurs fois, et ces premières transcriptions auront propagé la leçon inexacte.

1. Le Dr Huffer, l. c., p. 128, indique six manuscrits d'origine rhénane et classés dans la recension A, où l'on trouve la leçon indéterminée reproduite par Surius : *Bernardus ergo Burgundiæ oppido oriundus fuit.*

confiance la leçon rectifiée, et l'insérèrent même dans la recension A (1). Les choses se passèrent à l'inverse dans le pays de saint Bernard, où la leçon véridique était facile à discerner. Le texte nouveau, avec toute la recension B d'ailleurs, fut admis sans obstacle, et finit par être seul conservé.

Après cela, rien d'étonnant que certains chroniqueurs ou historiens aient placé la naissance de saint Bernard à Châtillon. Un des continuateurs de la Chronique de Sigebert, le moine d'Ourscamps, qui fit son travail entre 1155 et 1200, suivit la leçon ancienne (2). De l'*Auctarium ursicampinum*, la même leçon passa dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (3). On la trouve encore, au xve siècle, dans Platina, Hartman Schedel, Foresti, et, au commencement du xvie, dans Emili Paolo (4). Gutolfe, religieux du monastère cistercien de Sainte-Croix, en Autriche, composa, en vers, au xiiie siècle, une vie de saint Bernard ; il salue aussi Châtillon comme la patrie du grand abbé (5). Mais ces échos répercutés de l'erreur primitive sont trop évidemment des témoignages sans valeur.

Est-il possible de se méprendre sur le castel bourguignon du nom de Fontaines où naquit saint Bernard, et comment voir autre chose qu'une facétie dans les soi-disant revendications de Fontaines-en-Duesmois ? Cette légende, née d'hier, agrémente le *Voyage d'un touriste dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine*, par

1. Deux manuscrits mixtes (ibid., p. 126) dont le texte A forme le fond, présentent la leçon du véritable lieu natal de saint Bernard.

2. *Mon. SS.*, T. VI, p. 471 : *Bernardus, juvenis egregius, scientia, moribus et genere clarus, vir postmodum magnæ virtutis exemplar futurus, Castellione castro Burgundiæ oriundus, cum germanis fratribus et aliis comitibus multis Cistercii habitu religionis induitur, et miro religiositatis fervore conversatur.*

3. *Spec. hist.*, lib. XXVI, cap. 22.

4. Migne, l. c., col. 1391.

5. *Bernardus Gutolfi monachi*, Nuremberg, 1743, T. I, p. 15. — Le Dr Hüffer, l. c., p. 151, signale, à Vienne (Autriche), un manuscrit de 1254, contenant cette Vie de saint Bernard écrite en vers. Il soupçonne que c'est l'autographe de Gutolfe.

E. Nesle (1). L'auteur était un peintre de talent; mais sa science archéologique n'égalait point l'habileté de son pinceau. Abusé par son attachement pour Châtillon, qu'il habita longtemps, il eut voulu, avec quelques autres amateurs d'antiquités, rattacher la naissance de saint Bernard, sinon à cette ville, du moins à l'arrondissement dont elle est le chef-lieu. Qu'on relise les textes cités plus haut. Les deux premières *Vitæ* déterminent seulement le castel de Fontaines où saint Bernard est né, en l'appelant l'*oppidum patris sui*. Mais d'une part, les Notes ou Mémoires de Geoffroi (*Vita 3ª*), qui ont servi de base à ces deux biographies et dont la rédaction était plus prolixe, nomment littéralement « Fontaines-lès-Dijon » le *castrum* dont Tescelin était seigneur. La concision du texte des *Vitæ 1ª* et *2ª* n'équivaut pas à une contradiction : c'est, à n'en pas douter, le même castel qui s'y trouve désigné. D'autre part — ceci sera développé tout à l'heure — la tradition bourguignonne a toujours vu à Fontaines-lès-Dijon le domaine seigneurial de Tescelin. Même remarque à faire pour la tradition de l'ordre cistercien. Enfin, Jean l'Ermite, qui place Fontaines *in pago Lingonensi*, exclut Fontaines-en-Duesmois, situé, comme le *castrum Tuillium* de Gaudri, *in territorio Æduensi* (2). Mieux encore, le récit qu'il tenait de l'abbé Robert sur la mort de la B. Aleth, contient une de ces circonstances topiques où Fontaines-lès-Dijon est désigné de la façon la plus certaine. La pieuse châtelaine célébrait chaque année avec

1. *Voyage d'un touriste, etc.*, 1860, p. 257. On avait déjà essayé, il y a deux siècles, de substituer à Fontaines-lès-Dijon, comme lieu natal de saint Bernard, Fontaines, près de Bar-sur-Aube. Cette tentative est rappelée par La Martinière, Piganiol de la Force, De Mangin : « Quelques écrivains ont fait des efforts inutiles pour prouver que ce n'est pas à Fontaines-les-Dijon que saint Bernard est né, mais dans un autre village du même nom, qui est en Champagne, sur la rivière d'Aube, au-dessus de la ville de Bar-sur-Aube. » — *Le grand Dict. géogr., hist. et crit.*, par La Martinière, La Haye, 1726, T. III, art. *Fontaines*. — *Descript. hist. et géogr. de la France*, par Piganiol de la Force, 1753, T. IV, p. 30. — *Hist. eccl. et civ. du dioc. de Langres*, par de Mangin, 1765, T. II, p. 18.

2. Migne, l. c., col. 232.

grande dévotion et munificence la fête de saint *Ambrosius*, et ce fut dans l'occurrence de cette solennité qu'elle rendit son âme à Dieu (1). Il s'agit évidemment d'un saint qui était en particulière vénération dans le bourg de Tescelin. Or, quel est ce saint? en quel village de Fontaines était-il honoré? Il ne saurait être ici question de saint Ambroise de Milan, qui ne paraît pas avoir jamais été l'objet d'un culte spécial ni à Fontaines-lès-Dijon, ni à Fontaines-en-Duesmois. Mais, à Fontaines-lès-Dijon, le 1[er] septembre, on célébra, jusqu'à la veille de la Révolution, la fête de saint Ambrosinien, ancien titulaire de l'église du lieu, et ce culte remonte au XII[e] siècle (2). Aussi bien les nécrologes de l'abbaye de Saint-Bénigne, où fut inhumée la B. Aleth, portent son nom à la date du 1[er] septembre (3).

Concluons : le témoignage authentique et recevable des premiers biographes de saint Bernard sur le lieu de sa naissance doit se formuler ainsi : SAINT BERNARD EST NÉ A FONTAINES-LES-DIJON.

§ 2. — *Monuments de la Tradition.*

La tradition locale, interrogée, répond comme les premiers biographes. Nous allons dérouler sous les yeux du lecteur la chaîne ininterrompue des témoignages par lesquels elle s'affirme de siècle en siècle.

Entre l'époque présente et le XVII[e] siècle, au commencement duquel les Feuillants fondèrent un prieuré à Fontaines pour garder le berceau de saint Bernard, il serait superflu de fournir les preuves d'une tradition alors par trop notoire et unanime. Il suffira de constater l'état des croyances populaires au moment de la fonda-

1. Migne, l. c., col. 538.
2. Migne, l. c., col. 1393-1395 et 1418.
3. Migne, l. c., col. 1393-1395 et 1451.

tion du prieuré, puis de remonter le cours des siècles précédents.

Le contrat d'acquisition du château de Fontaines par les Feuillants, en date du 24 septembre 1613, expose que ces religieux, « ayant dès longtemps désiré d'édiffier une église et monastère au lieu de *Fontaines-les-Dijon, qui est le lieu de la naissance de sainct Bernard*... ont supplié et fait supplier Messire Joachim Damas, chevalier, seigneur du Rousset... et dudict Fontaines, les vouloir acommoder de ladicte terre et seigneurie, ou du moins de la place, chastel et pourpris avec les dépendances dudict pourpris, *où est la très sainte et très recommandable chapelle en laquelle est né sainct Bernard* (1) ».

Les Lettres Patentes octroyées par Louis XIII aux acquéreurs, en février 1614 et juillet 1618, reviennent sur ces détails, et attestent, après information, « qu'*au dit lieu de Fontaines l'endroit où nasquit saint Bernard, a esté depuis dédié et appliqué à l'usage d'une chapelle* qui a esté et est encor vénérée et fréquentée par grand concours de peuple, et qu'en icelle plusieurs obtiennent des grâces et faveurs d'en haut, très singulières et extraordinaires, par les intercessions de ce glorieux saint (2) ».

Malabaila, feuillant italien, auteur d'une vie de saint Bernard, visitait à Fontaines-lès-Dijon, en 1622, le monastère établi dans le château paternel de l'illustre abbé et surtout *la camera ove gia nacque, convertita in un' oratorio.* Il rapporte comment ce pieux sanctuaire attirait de nombreux pèlerins, parmi lesquels les Chartreux mêmes de Dijon, qui s'y rendaient en procession chaque année (3).

Telles étaient donc les croyances populaires en Bourgogne, au commencement du XVIIe siècle : c'était une

1. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette F, n° 2.

2. Archiv. de la Côte-d'Or, H, 996, layette B, n° 2 et 5. — Migne, l. c., col. 1643.

3. *Vita del divoto et mellifluo dottore santo Bernardo, composta dal Don Filippo Malabaila*, Naples, 1634, p. 265. 408 et 45.

conviction générale que saint Bernard était né à Fontaines-lès-Dijon, et que l'oratoire du château avait été formé de sa « chambre natale ». Interrogeons les siècles antérieurs.

XVI[e] SIÈCLE. — Les processions et pèlerinages rappelés dans les documents qui précèdent, étaient fréquents dès le XVI[e] siècle. « Le 1[er] mai 1596, lit-on dans le *Livre de souvenance* du chanoine Pépin, on a accompli le vœu et faict *la belle procession générale à Fontaines, rendant grâces à Dieu et à Monsieur sainct Bernard* de la belle apparence des fruits et vins qui sont sur la terre (1). — Le 18 aoust 1593, note à son tour en son journal le conseiller Breunot, infini peuple va en dévotion *à Fontaines à saint Bernard* pour rendre grâces à Dieu (2) ». — Par acte notarié du 19 janvier 1544 (n. st. 1545), Pierre Chauchier « prêtre natif de Fontaines-lez-Dijon et demeurant audict lieu » fonda la fête de saint Joseph dans l'église paroissiale. Une des clauses de cette fondation est ainsi conçue : « Avant la messe solempnelle sera faicte *la procession en la chappelle Monsieur sainct Bernard dudict Fonteines.* » Par cette prescription, Pierre Chauchier se conformait aux usages établis, car il mentionne plus loin « *la procession que l'on a accostumé faire en la chappelle dudict saint Bernard,* avant la grand messe, tous les dimanches et festes solempnelles (3) ».

A quoi tenait l'attrait dès lors exercé par la petite salle du château qu'on avait convertie en oratoire? Sans aucun doute, au précieux souvenir qu'elle rappelait, et dont le contrat du 24 septembre 1613 contient la men-

1. *Analecta divionensia*, T. I, p. 151. — L'institution de la procession du 1[er] mai, à Dijon, remonte à Michel Boudet, évêque de Langres (1512-1529). *Histoire de la Confrairie de N.-D. de Bon-Espoir*, Dijon, 1733, p. 15.

2. *Anal. divion.*, T. I, p. 366. Le 18 août 1593 était le lendemain de la publication de la trêve qui suspendait les hostilités entre les royalistes et les ligueurs.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, G, 603, Cures du département, Fontaines-les-Dijon, layette A, fondations, n[os] 6 et 6 bis.

tion si expresse. Voici d'ailleurs un témoignage de l'époque où la tradition est clairement formulée. Guillaume Paradin, né à Cuiseaux, dans la Bresse chalonnaise, raconte, en ses *Annales de Bourgongne*, éditées l'an 1566, comment vînt à Cîteaux « saint Bernard *natif d'un château près de Dijon nommé Fonteines* (1). » Dans son livre *De antiquo statu Burgundiæ*, paru beaucoup plus tôt, en 1542, il cite aux alentours de Dijon *castellum cui a fontibus nomen, quod Bernardus abbas sanctissimus suis clarissimis illustravit crepundiis : olim Castellionensium equitum dominis* (domus), *hodie Christo ædes sacra* (2).

Alors florissait à Fontaines une confrérie de Saint-Bernard, d'institution déjà ancienne, et qui comptait des membres dans beaucoup de localités. Cette pieuse association solennisait sa fête particulière le dimanche après la Saint-Bernard. Elle avait ses « procureurs et gouverneurs ». Elle possédait des rentes constituées, des vignes, un « treuil » ou pressoir, et une maison spacieuse, vulgairement appelée « la Confrérie », dont dépendait une chapelle attenante, du vocable de Saint-Denis (3).

XVe SIÈCLE. — La tradition dont nous recherchons les vestiges, se révèle, très vivace, dans plusieurs chartes intéressantes du XVe siècle.

Le 18 novembre 1490, Laurent Blanchard, conseiller à la Chambre des Comptes de Dijon et seigneur de Fontaines pour un quart, donna son dénombrement. Il y est fait mention de *la grosse tour où fut né Monsieur saint*

1. *Annales de Bourgongne*, liv. II, p. 169.

2. *De antiquo statu Burgundiæ*, p. 140 (Bibl. de Dijon). — Migne, l. c., col. 644.

3. Archiv. de la Côte-d'Or, Comptes de la Fabrique de Fontaines, G, fond 40, Cures et Fabriques, Fontaines-les-Dijon. — La chapelle Saint-Denis, abandonnée depuis la Révolution, a fini par disparaître entièrement. La maison de la Confrérie subsiste et vient d'être restaurée et embellie par son propriétaire actuel, M. Henri Gérard, secrétaire du Comité de l'Œuvre de saint Bernard.

Bernard, voisine de la part du castel inventoriée (1). — « L'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur 1462 (n. st. 1463), le XX iour de Febvrier » Messire Bernard de Marey légua à l'abbaye de Cîteaux ce qui lui appartenait dans la forteresse et au finage de Fontaines. Une des charges imposées aux moines légataires fut l'érection d'une chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Bernard, dans l'enceinte du vieux château féodal. Le testateur expose ainsi ses motifs : « Comme de très long temps i'ai eu et encore ay de présent grande dévotion à Dieu mon Créateur, à la Vierge Marie sa mère, et aussi à *Monseigneur sainct Bernard*, pour ce qu'il fut *natif au chastel dudit Fontaine et partit de la seigneurie dudit lieu ;* et que d'icelle seigneurie et ligne je suis issu et descendu, etc. (2) » — Alexandre et Perrenote de Marey, frère et sœur de Bernard, avaient vendu, dès 1435, chacun leur part du même château à l'évêque de Chalon, Jean Rolin. La prise de possession officielle de la partie cédée par Perrenote s'accomplit « le mercredi 16e jour de mars, l'an 1434 (n. st. 1435) », Odot le Bediet de Dijon agissant en qualité de procureur de l'évêque. « Et en signe de ladite posession print Girard Bolon, maire commun audit Fontaines et gouverneur de la justice pour les seigneurs, le *verroul de la porte basse d'une grosse tour quarrée estans dedans ledit chastel de Fontaines, en laquelle tour, comme l'on dit, fut nez saint Bernart*, laquelle tour est arrivée par partaige à ladite damoiselle ; prenant lequel verroul il bailla audit Odot le Bediet (3) » — Le partage rappelé datait de février 1429 (n. st. 1430). La charte qui l'attestait, aujourd'hui disparue, a été analysée par Chifflet. Il y était fait mention — évidemment dans la désignation du lot de Perrenote — *de la grosse tour de Fontaines vulgaire-*

1. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 10587, cote 38.
2. Migne, l. c., col. 1454.
3. Migne, l. c., col. 1495-1496. — Archiv. de la Côte-d'Or, E, 304, Titres de la seigneurie de Fontaines, 2e fascicule.

ment dicte la Tour Monsieur saint Bernard et du cellier ou chambre de la mesme tour dans laquelle fut né mondit sieur saint Bernard (1).

En 1410, à la requête des membres de la confrérie de Saint-Bernard, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, amortit 50 livres de rente, montant de la fondation de deux messes. On lit dans la charte d'amortissement : « Jehan duc de Bourgoingne... comme donques nos amez les confrères de la confrarie instituée au lieu de *Fontaines les notre bonne ville de Dijon*, en lonneur de Dieu, de sa benoite mère et du glorieux confesseur *Monseigneur saint Bernard* espécial chappellain d'icelle... nous aient tres humblement suplié que ladite rente nous pleust admortir... nous, eue considéracion a ce que dit est a lonneur et révérence de Dieu, de sa dicte benoite mère et dudit glorieux confesseur *qui fut nez en notre dit païs de Bourgoingne ou chastel dudit Fontaines et des seigneurs dicelui*... inclinans au bon proupos et entencion desdis confrères et à leur suplicacion... moyennant la somme de deux cens livres tournois... octroions par ces présentes quilz puissent acquérir icelle rente de cinquante livres tournois... et par la teneur de ces présentes... pour nous, nos hoirs et successeurs admortissons a tousiours... la devant dicte rente... Donné a Paris ou mois daoust, lan de grace mil quatre cens et dix (2) ».

La paroisse de Fontaines conserve encore deux registres intitulés : « Comptes de Jehan Pignaullet de Fontenes, procureur et receveur des confrares et conseurs de la confrarie Saint Bernardt Abbé et Docteur, laquelle confrarie sollempneement est faicte chascung an audit Fontenes les dimoinches apres la feste dicellui glorieux saint (3) ». Ces comptes sont pour les années

1. Migne, l. c., col. 1495.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, Confréries, E. 6, carton 6, n° 52.
3. Archiv. de la paroisse de Fontaines, Comptes de la conf. de S. Bernard, 1er regist., fol. 1.

1426 et 1427. On y peut lire les noms d'environ 1200 membres, en tête desquels « Tres hault et exellant prince Messire le duc de Bourgoigne » (Philippe le Bon). Les associés appartenaient à près de 100 localités. Ils s'assemblaient en grand nombre le jour de leur fête, assistaient aux offices, entendaient un sermon, recevaient à dîner dans la « maison de la confrérie », le tout à frais communs. Le second registre mentionne qu'en 1427 les noms des membres dernièrement trépassés furent portés à Cîteaux « pour obtenir absolution et suffrages au grand chapitre (1) ». On voit par ces détails jusqu'à quel point le culte de saint Bernard rayonnait de Fontaines comme d'un centre, et la raison de ce culte populaire est donnée par les attestations si formelles des chartes.

XIVe SIÈCLE. — Un marché conclu le 17 décembre 1383 avec un verrier de Dijon, fournit un nouvel anneau dans la chaîne des témoignages explicites. En voici la teneur : « Deceb IIII^{xx}III (Décembre 1383, car le registre où est contenu cet acte, va de 1382 à 1384). Jehan le Bourcez, verrey, demorant à Dijon, doit faire en l'église de Fontaines la grant fenestre dairrière le grant autel, de verre dotté bon et fin, ymaiges des ymaiges de Notre Dame tenant son enfant ou mylieu, a la destre saint Ambroisyan ; a la senestre *saint Bernard ney de Fontaines*, et dessus leurs testes bons tabernacles... le XVII de décembre qui fut le jeudi apres la Sainte Lucie (2) ».

XIIIe SIÈCLE. — Etienne de Bourbon, dominicain né à Belleville-sur-Saône (dép. du Rhône) à la fin du XIIe siècle, prêcha en Bourgogne vers 1240, et s'arrêta un peu après à Dijon. Il se rendit à Fontaines, où lui fut racontée la légende de la conversion de Tescelin

1. Archiv. de la paroisse de Fontaines, Comptes de la conf. de S. Bernard, 2e regist., fol. 40, v°.
2. Archiv. de la Côte-d'Or, B, 11292, fol. 64, 1°. Registre d'Aubertin-Jehan de Sauxurettes, de 1382 à 1384.

après une prédication de son fils, l'abbé de Clairvaux. En rapportant ce trait bien connu, il termine par ces mots : « *Hæc audivi in loco ipso, ubi prædicatio facta est, a D. Calone, domino de Fontanis, pronepote B. Bernardi, in loco nativitatis suæ, Fontanis dicto* (1) ».

Ainsi se relie presque au temps de saint Bernard la tradition qui voit à Fontaines son berceau, et dans les seigneurs du lieu les arrière-petits-fils de Tescelin. Elle apparaît bien manifeste du commencement du XVIIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe. A elle seule elle fournit, dans la question ici examinée, un argument d'un poids considérable, on peut même dire un argument décisif, car rien de sérieux n'est opposé de nulle part.

En effet, d'où pourraient venir des témoignages contradictoires capables de discréditer ceux que nous venons de produire? De Châtillon principalement. Or les auteurs châtillonnais qui ont fait l'histoire ou décrit les monuments de leur ville natale, comme le P. Legrand, au XVIIe siècle (2), M. Gustave Lapérouse et l'abbé Tridon, à notre époque (3), n'ont point revendiqué pour elle un honneur reconnu à Fontaines. Tandis qu'ici le touriste et le pèlerin saluent ou vénèrent la « Chambre natale » de l'abbé de Clairvaux, là on ne leur montre que la « maison où cy-devant a fait sa demeure monsieur sainct Bernard », et la « cellule où il priait dans son en-

1. Migne, l. c., col. 678 et 967-968. — *Anecdotes historiques, legendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon*, par A. Lecoy de la Marche, Paris, 1877, p. VIII et 29. — Calon ici mentionné n'est pas le fils de Barthélemy de Sombernon, comme le dit par erreur Lecoy de la Marche, mais Calon fils de Guillaume de Saulx et de Belot de Fontaines. Le premier mourut vers 1180 (Archiv. de la Côte-d'Or, H, 70, abbaye de St-Bénigne, Mémont). Le second fut seigneur de Fontaines à partir d'environ 1240 jusqu'à 1270 (Migne, l. c., col. 1425, 1430 et 1431. — *Mém. de la Com. des Antiq. de la Côte-d'Or*, 1864, p. LXXXVI. — Archiv. de la Côte-d'Or, estampage des tombes de Bonvaux.)

2. *L'hist. saincte de la ville de Châtillon-s-Seine*, par le P. Legrand, 1651, 2e partie, p. 105.

3. *Hist. de Châtillon*, par Gustave Lapérouse, 1837, p. 162. — *Notice archéol. et pittoresque sur Châtillon-sur-Seine*, p. l'abbé Tridon, 1847, p. 72 et 133.

fance (1) » Lorsque les Feuillants s'établirent à Châtillon, deux certificats, résumant les croyances populaires, leur furent délivrés, l'un par le bailly, l'autre par le maire et les échevins. Ces documents, datés du 17 et du 18 décembre 1620, attestent seulement que la maison donnée aux religieux et vulgairement appelée la Maison de saint Bernard, « est réputée de tout temps pour celle où auroit iceluy glorieux saint fait sa demeure par plus de treize à quatorze ans » (2). Au XVIe siècle, il est vrai, deux illustres châtillonnais, Guillaume Philandrier et le président Jean Bégat, se disaient compatriotes de saint Bernard (3). Mais ce sont des témoignages isolés, sans précédent ni conséquent. On ne peut en induire rigoureusement « qu'une tradition accréditée dans le pays à cette époque supposait le saint abbé né à Châtillon, dans la maison de son père » (4). Le langage tenu par Philandrier et Bégat est-il, en effet, autre chose qu'un dernier retentissement de l'erreur de Guillaume de Saint-Thierri, qui devait sourire à leur patriotisme local, ou bien une conjecture caressée par le même sentiment? Encore que plusieurs de leurs concitoyens eussent partagé leur opinion, on ne saurait y voir l'expression des vraies traditions châtillonnaises, puisque celles-ci s'affirmaient tout autres, peu de temps après, dans les déclarations authentiques obtenues des magistrats de la ville par les Feuillants. — Quant à Fontaines-en-Duesmois, s'il n'est pas puéril d'y revenir, notons, en finissant, qu'on n'y rencontre à aucune époque, ni monument, ni culte particulier,

1. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 174 et 176. — *Note sur la Maison de Saint-Bernard à Châtillon-s-Seine*, p. l'abbé Jobin, publiée dans le *Bulletin d'hist. et d'archéol. relig. du dioc. de Dijon*, novembre-décembre 1889, p. 235-238.— L'église Saint-Vorles de Châtillon renferme une chapelle dite de Saint-Bernard, qui est de très ancienne date; mais les souvenirs qu'elle consacre impliquent seulement le séjour et non la naissance du saint dans la ville.

2. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 177-178. — *Note sur la Maison de Saint-Bernard, à Châtillon*, par l'abbé Jobin, l. c.

3. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 162 et 469-470

4. *Hist. de Châtillon*, p. G. Lapérouse, p. 469-470.

ni tradition quelconque en faveur des prétentions écloses de nos jours.

A Fontaines-lès-Dijon appartient donc la gloire d'être le pays natal de saint Bernard : la tradition locale et les biographes du saint l'attestent d'une façon irrécusable. On conçoit dès lors tout l'intérêt qu'inspirent les débris de l'antique castel, échappés au vandalisme révolutionnaire. On applaudit de grand cœur aux généreuses initiatives qui les ont sauvés d'une ruine totale, et qui réparent avec munificence les outrages d'une époque néfaste. Enfin, on ne s'étonne pas que les pèlerins du XIXe siècle, comme le cistercien de Mar-Stern, qui visita Fontaines en 1667, aiment à venir en ce village, *invisuri castrum e quo splendidissimus ille ordinis (cisterciensis), imo orbis universi sol Bernardus prodivit* (1) ; et qu'ensuite ils se félicitent des émotions réconfortantes de leur pieuse excursion : *Paternas Bernardi ædes circumducti, gratulabamur bonæ fortunæ, quod a nobis virtutum celeberrimarum hic hortus inambularetur, ex quo tot præstantissima sanctimoniæ germina pullulavere* (2). Telles sont encore actuellement, en effet, les impressions de ceux qui se rendent sur la colline de Fontaines, attirés « par le berceau d'un saint et d'un homme de génie » (3).

L. CHOMTON,
ch. h., aumôn. de l'Hosp. Ste-Anne.

1. Migne, l. c., col. 1588.
2. Migne, l. c., col. 1589.
3. *Le Berceau de saint Bernard, notes et impressions*, p. A.-J. Rance, professeur à la Faculté de Théol. d'Aix; Aix, Achille Makaire, 1884.



NOTE

SUR L'ÉGLISE DE FONTAINES-LÈS-DIJON

ET SUR SON ANCIEN TITULAIRE

L'église actuelle de Fontaines est l'ancienne église ou chapelle de Saint-Ambrosinien, qui existait déjà vers l'an 1100, mais fut rebâtie sur la fin du XIVe siècle (1). On en attribue généralement la fondation aux parents de saint Bernard. Il ne semble pas, du moins, qu'elle ait été construite bien avant leur époque. Ce fut, à l'origine, une annexe de l'église paroissiale Saint-Martin-des-Champs, située à une demi-lieue de là sur les bords du Suzon, et chef-lieu spirituel de trois villages : Saint-Martin, Pouilly et Fontaines. Comme l'église mère, elle dépendait de l'abbaye de Saint-Etienne. Plusieurs chapelains la desservaient concurremment avec le curé de Saint-Martin. On vit même, à la fin du XIVe siècle et pendant la première moitié du XVe, le curé de Saint-Jean de Dijon y exercer aussi les fonctions curiales, parce qu'une partie du bourg de Fontaines se trouvait comprise alors dans la circonscription de son église (2). Enfin, vers le milieu du XVe siècle, Fontaines fut érigé en cure, et la chapelle de Saint-Ambrosinien reçut le titre paroissial.

Cette église conserva son vocable jusque vers 1760, époque où elle le perdit, en fait, par la suppression bien anormale de la fête de saint Ambrosisien. C'était sous l'administration

1. — *Voies rom. du dép. de la Côte-d'Or et Répertoire archéol. des arr. de Dijon et de Beaune*, 1872, p. 63.

2. — Archiv. de la Côte-d'Or, G, Liasse 80, Débats de l'abbaye de Saint-Etienne avec l'église paroissiale de Saint-Jean.

de Claude-René Merceret, curé de Fontaines de 1751 jusqu'à la Révolution, lequel fut élu député du clergé aux Etats généraux et devint membre de l'Assemblée constituante. La personne et le culte de saint Ambrosinien avaient été discutés. Ses Actes avaient d'abord été déclarés suspects par Chifflet (1), et, ensuite, fabuleux par les Bollandistes (2). Fontaines était le seul pays du monde où l'on célébrât la fête de ce saint, à la fois titulaire de l'église et patron du lieu. Les prédicateurs se refusaient même à prononcer son panégyrique, comme l'attestaient encore vers 1850 de très anciens habitants du village. En pareille circonstance, le curé Merceret, esprit distingué mais imbu des idées rationalistes, dut se prêter aisément à l'abolition de la fête de saint Ambrosinien. Le patron substitué fut naturellement saint Martin, titulaire de la primitive église paroissiale (3). Cet état de choses s'est modifié dans le commencement de notre siècle, mais sans qu'on ait fait revivre le moindre souvenir du saint si légèrement délaissé. Saint Bernard devint alors le patron principal de Fontaines, et saint Martin, le patron secondaire. M. l'abbé Merle avait rédigé un Mémoire qu'il se proposait d'envoyer à Rome pour solliciter le rétablissement du culte de saint Ambrosinien. La mort l'empêcha de donner suite à son projet.

Plusieurs ont eu le tort de confondre l'ancien patron de Fontaines, dont la fête se célébrait le 1[er] septembre, avec saint Ambroise de Milan, honoré le 7 décembre et le 4 avril. C'est, d'ailleurs, sous le titre d'*évêque et martyr* qu'était vénéré saint Ambrosinien, et l'on place son siège épiscopal en Arménie. Chifflet nous a conservé ses Actes (4). Ils sont distribués en neuf leçons, et ont été extraits du bréviaire particulier de l'église de Fontaines (5). D'après la teneur du récit, les parents du saint, chrétiens tous deux, habitaient Sarmatica, en Ibérie. Contraints d'émigrer pendant une persécution, ils vinrent se fixer dans la ville arménienne d'Artemita. C'est là

1. Migne, l. c., col. 1394.
2. *Acta SS. T. I septemb.*
3. *Inventaire des Archives du monastère royal de St-Bernard*, ms. de la Maison de St-Bernard, à Fontaines-lès-Dijon, p. 117.
4. Migne, l. c. col. 1414-1417.
5. Malabaila. *Vita del diroto et mellifluo dottore S. Bernardo*, edit. Nap. 1634, p. 15.

que, déjà vieux, ils eurent leur fils Ambrosinien. Celui-ci, soigneusement instruit dans la religion et dans les lettres, quitta de bonne heure ses parents pour se consacrer à Dieu. Il se rendit dans la ville de Sarlat (*aliàs* Salart), où il fut favorablement accueilli par l'évêque Nicéphore, qui plus tard lui conféra les Ordres, et le choisit pour successeur. Ambrosinien succéda effectivement à Nicéphore, mais il n'acheva point ses jours dans sa ville épiscopale. Ayant su que sa famille sortait d'Ibérie, il alla prêcher la foi en ce pays, et souffrit le martyre à Sarmatica. Comme les Actes de saint Ambrosinien sont sans autorité, et qu'on ne possède aucun autre document sur cet évêque martyr, toute son histoire flotte dans le vague et l'incertain. Cette raison néanmoins ne saurait justifier l'abolition de son culte. Vénéré avec solennité dès 1100 environ, rien n'insinue qu'il n'eût pas dès lors dans la liturgie le titre d'*évêque et martyr*, et tout porte à croire qu'on avait quelque connaissance de sa vie. D'ailleurs, une tradition recueillie à Fontaines par le P. Giry (1), et auparavant par Malabaila (2), concorde avec un point fondamental des Actes, à savoir, l'origine asiatique de saint Ambrosinien. Suivant cette tradition, en effet, on aurait, vers la fin du XI[e] siècle, rapporté d'Orient des reliques de ce saint, et, à cette occasion, bâti la chapelle érigée sous son vocable. Le silence qui règne dans tout l'Orient sur saint Ambrosinien ne peut fournir un argument contre la réalité de son existence, puisqu'il y a tant de lacunes dans les souvenirs chrétiens des premiers siècles. Les difficultés géographiques ne sont pas davantage un motif sérieux de crier à l'imposture. Qui espérerait trouver toujours l'exactitude des noms de lieux dans une pièce apocryphe où l'histoire se confond avec la légende? En résumé, un évêque, nommé Ambrosios ou Ambrosianos, a pu occuper en Arménie un siège dont le nom a été plus ou moins défiguré par les traductions latines de *Sarlatum* ou *Salartum*; cet évêque aura subi le martyr; une partie de ses reliques aura été rapportée en Bourgogne et spécialement à Fontaines par quelque pèlerin de Terre sainte. Tout cela est fort possible, et c'en est assez pour qu'on doive blâmer ceux qui ont supprimé la fête de saint Ambrosinien.

1. P. Giry, édit. 1683, *Vie de la V. Aleth*, 4 avril.
2. Malabaila, l. c.

En 1866, M. E. Boré, lazariste, consulté par M. l'abbé Merle sur la ville dont le patron de Fontaines pourrait avoir été évêque, désignait « Sérit ou Sert, archevêché actuel de l'Arménie méridionale, à une vingtaine de lieues de Diarbékir », ou mieux « sur le versant oriental du Caucase, à quelques lieues du village actuel de Gardjivan, l'ancien archevêché de Saghian ou Sarian qui a été transféré à Chamakhi. Les restes du palais épiscopal subsistent, ainsi qu'un monastère attenant. » Avant d'envoyer cette réponse au curé de Fontaines, M. Boré avait consulté lui-même « M. Tchamourdjian Déroiants, le plus érudit de sa nation. »





LES

ANCIENS LIVRES LITURGIQUES

IMPRIMÉS

DU DIOCÈSE DE LANGRES

On parle, depuis un certain temps, de remanier le Propre de notre diocèse. Le synode de 1889 a été saisi de cette grave question, mais il n'a fait qu'une chose : il a constaté la difficulté du travail. Depuis le synode, le 3 mars 1890, Mgr Lecot a réuni à l'évêché une commission provisoire, et, quelque temps après, il a soumis aux conférences diocésaines toute une série de questions aussi précises qu'intéressantes. La Providence ne lui a point permis de continuer son œuvre. D'autres mains sauront la reprendre et la conduire à bonne fin. Si l'éminent archevêque de Bordeaux nous a quittés avec l'honneur de l'avoir entreprise, son digne successeur, Mgr Oury, notre nouvel évêque, aura, Dieu aidant, la gloire d'y attacher son nom.

Au moment où commence une étude si complexe, il nous a paru curieux et instructif d'examiner ce que font nos voisins du diocèse de Langres. Car ils refondent, eux aussi, leur Propre, et ils ont le pas sur nous. Dirai-je que cette grave affaire occupe, pour la deuxième fois, notre vénérable Mère, la sainte Eglise de Langres, de-

puis le jour où elle a adopté la liturgie romaine? On sait que, de toutes les églises de France, elle y vint l'une des premières. C'était sous l'épiscopat de Mgr Parisis, en 1839, un quart de siècle avant nous, puisque nous n'avons pris le rit romain qu'en 1864.

Mgr Parisis ne se hâta point de rédiger son Propre. Il avait pour maxime qu'en cela « il est moins urgent de faire vite que de faire bien. » Le principe, à coup sûr, est fort bon; mais l'application qu'on en fit alors, ne fut pas heureuse. On mit sept ans à composer un minuscule recueil. Plusieurs s'étonnèrent d'une production si chétive. On était loin d'avoir un chef-d'œuvre. Saints omis, messes prises au commun, leçons faites de phrases disparates, absence totale d'invitatoires, d'hymnes, d'antiennes et de répons propres : le travail était à recommencer. Onze ans plus tard, la Sacrée-Congrégation des Rites corrigea les légendes d'une réimpression qui parut en 1857, sous le titre de *Proprium diœcesanum*.

Maintenant que cette seconde édition est épuisée, nos voisins ont pensé qu'ils avaient mieux à faire que de la reproduire servilement. Ils ont désiré un travail plus complet, plus approfondi, plus digne de leurs antiques traditions et de leur renom de science liturgique. L'évêque de Langres, Mgr Larue, compte soumettre, en temps opportun, au jugement de la Sacrée-Congrégation, un nouveau projet de Propre diocésain. Les Langrois n'oublient pas « qu'il est moins urgent, en fait de Propre, de faire vite que de faire bien. »

La nouvelle composition s'annonce sous d'heureux auspices. Elle a été préparée de main de maître. L'ouvrage dont nous parlons, en fournit la preuve. Voici le titre complet : « *Les anciens livres liturgiques imprimés du diocèse de Langres, par l'abbé Marcel, préfet des Études au Petit-Séminaire de Langres* (1) ». C'est une

1. Paris, Alphonse Picard. — Langres, Rallet-Bideaud, 1890.

plaquette de VIII-88 pages, publiée, si l'on me permet cette expression, sous la forme d'un catalogue, mais où se découvre une haute et profonde érudition. Je dis mieux : on y trouve l'âme d'un bibliophile passionné pour les recherches spéciales dont il veut inventorier jusqu'aux plus informes débris. Nos voisins de Langres nous donneront bientôt une autre preuve du zèle qu'ils mettent à poursuivre leur œuvre et du désir qu'ils ont d'atteindre, cette fois, la perfection. M. l'abbé Marcel fait imprimer en ce moment, un second volume sur les anciens livres liturgiques *manuscrits* de son diocèse. Cet ouvrage contient, nous dit-on, de précieuses découvertes.

Mais nous ne voulons nous occuper ici que du premier Mémoire. Avant de montrer à nos lecteurs quels trésors il renferme, il importe de rappeler quelques faits historiques, consignés d'ailleurs dans l'ouvrage dont nous essayons de rendre compte.

Tous les Propres ont pour but de conserver le culte des saints auxquels les diocèses consacrent des offices particuliers, et qui n'ont point pris place au grand soleil de la liturgie romaine. Il s'agit de faire descendre sur ces figures vénérables un des rayons du culte liturgique, et de leur marquer, avec l'approbation du Saint-Siège, dans les Calendriers diocésains, une fête spéciale, une leçon ou tout au moins une mémoire. Or, de prétendues réformes ont fait trop facilement table rase, au courant du dix-huitième siècle, de nos traditions locales. Elles ont supprimé, dans les nouvelles liturgies qu'elles organisaient de tous côtés, des noms chers à la piété populaire et des souvenirs entourés d'honneur.

Ce travail de démolition s'opéra pour le diocèse de Langres, en 1731, sous Mgr d'Antin. Son successeur, Mgr de Montmorin, se fit l'écho, quatre ans après, des réclamations qui se produisirent : « Le peu de rapport que le nouveau Bréviaire, disait-il, avait avec les anciens, le rendait seul propre à exciter des troubles. Il en

excita dès qu'il parut. Ils augmentèrent peu à peu, et, si une mort prématurée n'avait enlevé à cette Eglise le zélé pasteur sous les ordres duquel il avait été publié, il les eût sans doute appaisés (*sic*) en retranchant la cause de ces plaintes. *Elles étaient fondées sur l'omission affectée d'un grand nombre de saints dont une longue suite de siècles avait consacré le culte.* » L'évêque donne d'autres raisons encore, mais celle-là nous suffit.

Voilà cent cinquante-cinq ans que se sont exhalées ces plaintes. Mgr de Montmorin essaya vainement d'y faire droit. Les temps passèrent ; d'autres idées prévalurent. Près d'un siècle plus tard, en 1830, Mgr d'Orcet comprit que la réparation s'imposait encore. Il l'avoua franchement, en prenant le Bréviaire parisien que Mgr Parisis devait bientôt répudier. Mais ni la bonne volonté de Mgr d'Orcet, ni les généreux efforts de Mgr Parisis n'ont réussi jusqu'alors à réparer le désastre de 1731 et à reconstruire l'œuvre des siècles. Les Langrois peuvent toujours dire à Mgr d'Antin : « Rendez-nous nos vieux offices, » comme autrefois Auguste réclamait à Varus ses légions.

Il s'agit donc de faire revivre les temps antiques, et de ressusciter de saintes et glorieuses mémoires. Le diocèse de Langres désire une restauration complète, et cette ambition l'honore infiniment. Il veut renouer les divers anneaux d'une chaîne brisée depuis une date néfaste. Il reprend les anciennes formules de la prière liturgique. Il ne se contente pas de replacer sur leur piédestal les saints qu'ont honorés les aïeux ; il cherche encore à faire remonter vers le ciel les accents qui ont jadis touché leur cœur et assuré leurs bienfaits.

Mais si l'on veut ne rien oublier, immense est le travail, infinies sont les recherches qu'exige un tel Propre. Ce labeur effrayant, M. Marcel l'a affronté ; ces investigations innombrables, il les a faites avec un rare bonheur. Il a compulsé les archives des bibliothèques de toute la région ; il a interrogé les secrets de la Biblio-

thèque nationale et du *British Museum*. Il a franchi maintes et maintes fois le seuil des collections particulières. Il s'est mis à l'affût des publications spéciales, et il a trouvé quelquefois des livres rares que les amateurs entourent d'un soin jaloux.

Faut-il chercher dans son catalogue toutes les particularités où se complaisent les bibliophiles? Non. Il écrit, en définitive, pour les examinateurs romains. Aussi néglige-t-il quelquefois, il en fait du reste sincèrement l'aveu, dans la description de ses liturgiques, certains détails techniques qui sont inutiles au but qu'il se propose. Ainsi, par exemple, le nombre des lignes que renferme une page, celui des miniatures, les annotations manuscrites et les marques des imprimeurs.

Ce qu'il tient avant tout à mettre en relief, c'est l'histoire de la liturgie langroise. Cette raison l'a déterminé à suivre l'ordre chronologique dans le classement des livres. Il les examine purement et simplement à la date de leur publication respective, en les rattachant seulement à l'épiscopat sous lequel ils parurent. De cette manière, le lecteur, M. Marcel le dit justement, se trouve sans effort « au courant des vicissitudes de la prière publique dans le diocèse de Langres. » Nous commençons avec un Missel de 1491, imprimé sous le pontificat de Jean VII d'Amboise, et nous marchons ainsi, pas à pas, en nous arrêtant devant les œuvres de chaque évêque. Cette méthode nous a permis à nous-même de signaler les principaux changements qui se sont produits depuis 1731.

La succession des pontifes, qui ont occupé le siège de Langres, n'est point sans grandeur. Nous aimons à saluer les noms du cardinal de Givry et de Mgr Charles d'Escars dont l'épiscopat fut particulièrement fécond en impressions liturgiques. D'autres prélats firent moins, parce qu'ils n'avaient qu'à jouir des travaux de leurs devanciers, mais ils conquirent, à divers titres, une glorieuse renommée. Tels sont Mgr Zamet, Mgr de Cler-

mont-Tonnerre et Mgr de la Luzerne. Deux de nos anciens évêques de Dijon, Mgr Raymond et Mgr Dubois se placent dans cette liste brillante, au moment où les deux diocèses se trouvèrent réunis sous une même houlette pastorale.

Cette marche chronologique a cependant un défaut. Elle ne donne point au lecteur un aperçu synthétique des choses, parce qu'elle ne les classe point par genres ou par catégories. Mais l'abbé Marcel a su parer à cet inconvénient. Il a placé à la fin de son Mémoire « une table systématique dans laquelle les ouvrages de même nature sont rapprochés de leurs congénères. » Elle forme les quatre dernières pages du volume. « En la parcourant, dit l'auteur, ceux qui le désirent pourront, d'un seul coup d'œil, se rendre compte de la succession des éditions de tel genre de livres donné, de nos Missels, par exemple, ou de nos Rituels. »

Suivons ce conseil et examinons un moment ces tableaux synoptiques. Le diocèse de Langres a vu paraître, depuis le seizième ou le dix-septième siècle, dix Catéchismes, treize livres d'Heures, six Missels et cinq Rituels. Les Statuts synodaux montent au chiffre de dix-neuf. Le nombre de ces documents augmenterait sensiblement, si l'on pouvait aller au delà de 1622 pour les Catéchismes, de 1505 pour les Bréviaires, de 1502 pour les Heures, de 1491 pour les Missels et de 1524 pour les Rituels. Mais on touche, pour quelques-uns de ces livres, à l'époque des manuscrits, et le nouvel ouvrage de M. l'abbé Marcel comblera, dans une certaine mesure, les lacunes que nous signalons.

L'importance de ces documents est évidemment très inégale. Les uns, comme les Missels et les Bréviaires, donnent les formules de l'ancienne liturgie ; les autres, comme les Catéchismes et les Statuts fournissent quelques indications sur le culte. Ils présentent presque tous les calendriers et les propres du temps où se trouvent mentionnées les anciennes fêtes. Les Ordos sont

particulièrement précieux à ce point de vue. L'étude que leur consacre M. Marcel, je dois le dire, est fort intéressante.

En somme, l'ouvrage que nous annonçons est une bonne fortune pour nous. En travaillant pour son diocèse, le docte écrivain se trouve avoir aussi travaillé pour le nôtre. Tout ce qui est antérieur à 1731 appartient à Dijon comme à Langres. Les livres et les manuscrits liturgiques qui précèdent l'érection de l'Evêché de Dijon sont, entre nos voisins et nous, un même héritage et un commun patrimoine. En nous révélant nos richesses, M. l'abbé Marcel s'est acquis un droit à une vive et profonde reconnaissance de notre part. Nous sommes heureux de lui en offrir ici l'expression publique.

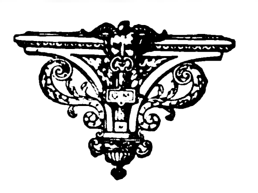
C'est peut-être aussi le lieu de rappeler ce que l'on a fait également pour nous d'un autre côté. Mlle Marie Pellechet a conquis récemment une place distinguée dans la science liturgique, et elle nous a rendu, comme M. Marcel, un signalé service. L'admirable recueil qu'elle a modestement intitulé : « *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon* », recèle des trésors d'érudition où nous pouvons puiser à pleines mains. Autun et Chalon nous ont donné, comme Langres, une partie de leur ancien territoire. Nous avons à revendiquer, par le fait même, une partie de leurs saints et de leur liturgie.

Me sera-t-il permis de mentionner, en finissant, le travail qu'avait commencé M. l'abbé Grignard et dont j'ai rendu compte ailleurs ? Ce n'est sans doute qu'une ébauche, mais notre regretté collaborateur avait déjà dressé le plan de nos anciennes fêtes diocésaines et recueilli nombre d'offices. J'en ai donné la nomenclature avec l'indication des sources (1).

1. *La Vie et les Œuvres de l'abbé François Grignard.* Dijon, 1889, p. 447-464.

Nos vœux accompagnent le projet du nouveau *Propre de Langres*. Qu'il obtienne un plein succès devant ses redoutables juges de la Sacrée-Congrégation des Rites! Qu'une œuvre si fortement élaborée soit bientôt mise en lumière! Qu'en unissant les saints d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, elle soit digne de l'antique liturgie langroise! Qu'elle s'harmonise avec le profond symbolisme de la liturgie romaine et qu'elle retrouve la poésie de ses vieux rites et la richesse de ses vieilles formules! Puisse-t-elle s'attirer à jamais le respect et l'admiration des générations nouvelles dont elle deviendra la prière authentique!

Jules THOMAS,
Curé de Notre-Dame.



DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET DES ÉVÊQUES DE DIJON (1)

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PREMIER CHAPITRE

(Suite)

BULLE de Monseigneur Jean Bouhier, premier évêque de Dijon.

« Clemens episcopus servus servorum Dei dilecto filio Joanni Bouhier Electo Divionensi salutem et Apostolicam Benedictionem.

Apostolatûs officium meritis licet imparibus nostris ex Alto commissum quo Ecclesiarum omnium Regimini divininâ dispositione præsidemus, utililer exequi coadjuvante Domino cupientes, solliciti corde reddimur, et solertes ut eum de ecclesiarum ipsarum Regiminibus agitur committendis tales eis in Pastores Præficere studeamus, qui populum suæ curæ creditum sciant non tantum doctrinâ verbi, sed et exemplo boni operis informarent commissasque sibi Ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant, dante Domino, salubriter regere et feliciter gubernare. Sanè Ecclesiâ Divionensi quam nos hodie ad iteratas preces Charissimi in Christo filii nostri Ludovici Francorum et Navarræ Regis Christianissimi, in Cathedralem Ecclesiam ex certis causis et maturè perpensis, de venerabilium fratrum nostrorum sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium consilio, Apostolicâ auctoritate ereximus et instituimus, prout in nostris indè confectis litteris pleniùs continentur, à primævâ erectione et institutione humani Pas-

1. Voir le *Bulletin*, années 1888, 1889, 1890.

toris solatio destitutâ, Nos ad Provisionem ejusdem Ecclesiæ Divionensis, celebrem et felicem, ne illa longæ vacantiæ exponatur incommodis, Paternis et sollicitis studiis instendentes post Deliberationem quam de præficiendo eidem Ecclesiæ Divionensi Personam utilem et fructuosam cum iisdem fratribus habuimus, diligentem demùm te Presbyterum in utroque jure licentiam, ex Catholicis et nobilibus Parentibus in legitimo matrimonio natum in sexagesimo quinto tuæ ætatis anno, et a pluribus annis in sacro Presbyteratûs ordine constitutum, qui munia Vicarii Generalis Lingonensis, summâ cum laude, exercuisti, quique fidem catholicam juxta articulos jampridem a sede apostolicâ propositos expressè professus fuisti, quemque Prædictus Ludovicus Rex cui nos ex hodiè, ejusque successoribus, jus nominandi ad eamdem Ecclesiam Divionensem, quoties vacare contigerit, Personam idoneam, et a primevâ illius erectione et institutione, juxta formam et tenorem concordatorum dudùm inter sedem apostolicam et claræ memoriæ franciscum primum, dum vixit eorumdem Francorum Regem, super nominatione Personarum certis inibi expressis modis qualificatarum ad Ecclesias Regni Franciæ, privilegio eligendi non suffulto, pro tempore vacantes promovendarum per Regem Franciæ pro tempore existentem faciendâ initorum, concessimus, et reservavimus, prout in dictis litteris et pleniùs continetur ; vigore eorumdem concordatorum nobis ad hoc per suas litteras nominavit, et cui apud nos litterarum scientiâ, cum nobilitate generis conjunctâ, vitæ munditiâ, honestate morum, spiritualium Providentiâ et Temporalium circumspectione, aliisque multiplicum virtutum donis fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostræ mentis ; quibus omnibus debitâ meditatione pensatis, dictæ Ecclesiæ Divionensi de personâ tuâ nobis et iisdem fratribus simili consilio, Apostolicâ auctoritate prædictâ Providemus. Teque illi in Episcopum præficimus et Pastorem, curam et administrationem ipsius Ecclesiæ Divionensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenariè committendo, in illo qui dat gratias et largitur præmia confitentes, quo dirigente Domino actus tuos prædicta Ecclesia Divionensis sub tuo felici Regimine regetur utiliter, et prosperè dirigetur, grata in iisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa, jugum igitur Domini tuis impositum humeris prompta devotione suscipiens curam et administrationem prædictas sic exercere studeas, sollicitè, fideliter et prudenter, undè Ecclesia ipsa Divionensis Gubernatori Provido et fructuoso administratori gaudeat se commissam ; Tuque præter æternæ Retributionis Præmium, nostram et sanctæ Sedis Benedictionem et gratiam exindè uberiùs consequi merearis volumus antequidem, ut Theologalem et Pœnitentiariam Præbendas instituas, montemque Pietatis erigi

cures conscientiam tuam super his onerantes; per solas vero provisionem et præfectionem prædictas, canonicatum et præbendam et decanatum quos in Capellâ Regis Divionensis obtinebas, vacare eo ipso decrevimus. Datum Romæ apud sanctam Mariam majorem anno Incarnationis Domini millesimo septingentesimo trigesimo primo, quinto idus Aprilis, Pontificatûs nostri anno primo ».

Collationé par nous Ecuyer con^{er} secret^{re} du Roy, Maison Couronne de France. En la Chancellerie près le Parlement de Bourgogne. *Signé :* VARENNE.

Registré, insinué et controllé au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Langres le sixième septembre 1731.
Signé : BINGEON. — *Gratis.*

Nous trouvons à la date du 3 Décembre 1731, un Arrêt du parlement de Besançon pour l'enregistrement d'une Bulle de la Cour de Rome, pour l'érection de l'évêché de Dijon et des lettres patentes de Sa Majesté portant confirmation de la dite Bulle.
Archives départ. Côte-d'Or G. I.

La création d'un évêché à Dijon, en enlevant à celui de Langres une portion de son territoire, le privait, par ce fait, d'une partie de ses ressources, il était donc juste qu'un traité intervînt, entre les deux évêques pour fixer, d'après l'étendue respective des deux territoires, lès charges que chacun des diocèses devrait supporter. C'est cet accord qui eut lieu par l'acte suivant :

TRAITÉ entre M. l'évêque Duc de Langres, Et les députés et sindic de la chambre diocésaine de la même ville d'une part;

Et

Paul Petit, clerc du diocèse de Dijon en qualité de procureur spécial de M. l'évêque de Dijon, d'autre part;

Au sujet

De la répartition des décimes, impositions et autres charges que doit suporter le diocèse de Dijon à la décharge du diocèse de Langres.

Nous Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin, évêque Duc de Langres, Pair de France, et les députés et sindic de la chambre diocésaine dudit Langres d'une part;

Et Paul Petit Clerc du diocèse de Dijon, ancien chanoine de Nuys, au nom et comme fondé de procuration générale et spéciale de Monseigneur Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, en datte

du quatre février mil sept cent trente deux, controllé et légalisé dudit jour, laquelle procuration dudit s[r] Petit reste jointe au double du présent traité, demeurera ès archives de la chambre diocésaine dudit Langres, d'autre part.

Pour prévenir et éviter les difficultés et contestations qui pourroient naître entre le diocèse de Langres et le diocèse de Dijon au sujet de la répartition qu'il convient de faire entre eux des décimes, impositions et autres charges que doit suporter ledit diocèse de Dijon à la décharge du diocèse de Langres, et pour entretenir l'union et la bonne intelligence qui doit estre entre deux diocèses qui n'en ont fait qu'un jusqu'à présent, et pour conserver la mémoire du premier état de l'Eglise de Langres et l'origine du nouveau diocèse de Dijon, sommes convenus de ce qui suit :

1° Le diocèse de Dijon demeure chargé de faire le recouvrement des impositions sur les bénéfices et communautés régulières et séculières qui sont comprises dans son district. . . . .

Comme pareillement le diocèse de Langres fera le recouvrement des mêmes impositions dans son district . . . .

2° Le diocèse de Dijon se chargera de payer sur les dites impositions le quart des sommes que le diocèse de Langres est obligé de faire porter à la recette générale, dans les termes de feuvrier et octobre de chaque année.

3° Sur les décimes, le diocèse de Dijon sera chargé de faire porter à la recette, à raison du quart 4,120 livres. 18 sols, 6 deniers.

Et le diocèse de Langres, à raison des trois quarts 12,362 livres 16 sols 8 deniers.

Suit l'énumération des autres charges à supporter par chacun des deux diocèses, sur les mêmes bases et dans la même proportion.

A peine l'évêché de Dijon était-il érigé, que surgirent les fameuses questions de préséance et de juridiction entre les religieux de Saint-Bénigne et les chanoines de la nouvelle cathédrale ; entre les chanoines de Saint-Etienne et les chanoines prébendés d'icelle église ; et surtout entre l'évêque d'Autun et le nouvel évêque de Dijon, au sujet du droit de présidence aux Etats de Bourgogne. L'accord fut assez facile entre les moines de Saint-Bénigne et les chanoines de Saint-Etienne, ce qui n'empêchera pas, dans l'avenir, bien des contestations de s'élever. En attendant on signa l'acte que voici. Les

choses ne se passèrent pas aussi amiablement, nous le verrons, pour les deux autres questions.

EXTRAIT des registres des délibérations capitulaires du monastère de Saint-Bénigne de Dijon.

L'An de Notre-Seigneur Jésus-Christ le vingt-sept octobre mil sept cent trente-un, le Révérend Père Dom Vincent Marchand, prieur de l'abbaïe de Saint-Bénigne, ayant fait assembler capitulairement au son de la cloche, tous les religieux, leur a représenté que par l'érection d'une cathédralle en cette ville, les usages jusqu'à présent observez dans les processions généralles et autres actes d'assemblées ecclésiastiques venant à changer, il avoit plusieurs fois conféré avec Messieurs les doyens et chanoines de l'église Saint-Etienne érigée en cathédralle sur la manière de procéder à l'avenir pour ce qui regarde dans les susdits cas les cérémonies publiques ; qu'il avoit trouvé ces messieurs disposés à nous donner le rang qui nous a été adjugé par l'arrêt du Conseil d'Etat du dix-huitième août de la présente année, confirmé par lettres patentes en datte du même mois et qu'avant même de leur avoir été signifiées et enregistrées, ils consentoient tant pour l'édification du public que pour cimenter l'union qui a toujours été entre eux et nous de le mettre à exécution dans la procession prochaine qui se devoit faire le jour de la Saint-Simon et de continuer de même dans touttes les suivantes ; mais que pour éviter les contestations qui pourraient survenir, il étoit à propos de prendre des arrangements et de régler ce qui devoit se pratiquer dans tous les cas où nous ferions corps avec eux. Pour cet effet il a été convenu d'un commun accord de part et d'autre que les Religieux de l'abbaïe de Saint-Bénigne à la procession prochaine de Saint Simon et Saint Jude et dans touttes les processions généralles, cérémonies et assemblées publiques qui se feront ou ont coutume de se faire, au terme dudit arrêt, marcheront et auront la gauche du chapitre de la cathédralle, que ceux d'entre eux qui seront en habits de célébrant, de diacre et de sous-diacre et le porte-croix marcheront en ligne parallèle avec le célébrant, diacre, sous-diacre et porte-croix de Saint-Etienne ; que le célébrant de Saint-Bénigne, avec les diacre et sous-diacre mettront, à leur arrivée, sur le grand autel à gauche, la croix, les livres ou reliques qu'il porteront et se mettront à genoux à la gauche du célébrant, diacre et sous-diacre de la cathédralle, que dans les processions où l'on porte les chefs, celui de Saint Bénigne sera porté à la gauche de celuy de Saint Etienne, que les religieux seront reçus dans ladite église suivant

l'usage, les cierges du grand autel allumés et au son de la cloche, en entrant et en sortant; qu'ils se rangeront dans le chœur du côté gauche et occuperont toutes les stales hautes; que lesdits religieux, dans les églises où se feront les stations et où ils ne pourront pas tenir la gauche occupée par les magistrats, siégeront dans les stales hautes du côté droit du chœur, immédiatement après les chanoines titulaires et honoraires constitués dans les Ordres sacrez sans pouvoir croiser en aucun endroit lesdits sieurs chanoines, dont M. le doyen ou celuy qui présidera en son absence aura seul un carreau aux dittes stations et autres cérémonies sans que lesdits religieux puissent y prétendre, et lesdits Prieur et religieux reconnoissent que les premiers honneurs et prééminences appartiennent à l'église cathédralle, se désistent volontairement dez à présent et pour l'avenir de porter dans les processions généralles et particulières les Bagûettes qu'ils portaient cy devant, qu'ils cesseront aussy de mener avec eux aux processions seulement généralles les Bedeaux et Massiers qui avaient coutume de les y accompagner, ladite Cathédralle se réservant seulle de se faire acccompagner des siens dans lesdites processions sans vouloir néanmoins toucher ni déroger aux autres usages pratiqués par lesdits religieux dans leurs cérémonies et processions particulières. Lecture faitte de tout ce que dessus et approuvé tant par lesdits vénérables doyen et chanoines que par les prieur et religieux de Saint-Bénigne, il a été conclu que chacun des deux chapitres se délivreroit réciproquement un extrait des présentes délibérations capitulaires. En foy de quoy j'ai dressé le présent acte, signé à l'original par le Prieur et les religieux les mêmes jour et an que dessus, et dont j'ai délivré copie.

Fr-Gme DELANDRE,
Secrétaire du Chapitre.

(*A suivre*).



DÉCOUVERTE D'UNE FRESQUE

Dans l'église de Gemeaux

Le 6 août dernier, en ragréant un panneau mural dans l'église de Gemeaux, l'ouvrier a mis à jour une fresque très curieuse et que l'on dit fort rare. Cette fresque représente la mort, sous la figure d'un personnage plus grand que nature, à demi décharné et presque à l'état de squelette. L'épaule droite est couverte d'un manteau dont les plis pendants traînent jusqu'à terre. De la main droite la mort tient trois gigantesques flèches, de nuances diverses, dont elle semble frapper ou menacer la terre. A gauche du personnage, quelques dessins dont nous ne nous expliquons pas la nature. De chaque côté, deux inscriptions gothiques : *Mors oîbus equa. — Nulli mors impia ? parcit.* On dirait que la mort marche sur un sol enflammé. — Au-dessous de la fresque, une litre qui semble courir tout le long de l'église.

A quelle époque remonte au juste cette fresque ? Les trois flèches figurent-elles la guerre, la peste et la famine ? De qui est cette litre ? Autant de questions à éclaircir. D'ailleurs, plusieurs copies de cette fresque ont été prises, et la fresque elle-même a été conservée avec tout le soin possible.

F. CH.

BIBLIOGRAPHIE

Trois publications récentes, dont chacune a son intérêt propre, demanderaient un compte-rendu détaillé. L'espace restreint qui nous est réservé dans ce n° du *Bulletin* commande la brièveté.

1° C'est d'abord l'HISTOIRE DE SAINTE COLETTE ET DES CLARISSES EN BOURGOGNE par M. l'abbé I.-Th. Bizouard, aumônier de l'hôpital d'Auxonne, œuvre toute d'érudition et de cœur, connue déjà et grandement appréciée puisqu'elle en est à sa troisième édition, enrichie de nouveaux documents, 1 vol. de 252 pages. 1 fr. 50, chez tous les libraires.

2° Le même auteur, si dévoué au passé et au présent religieux de sa bien-aimée ville, vient de faire éditer un autre travail, 1 vol. de 67 pages, 0 fr. 80, qui aura le sort du précédent, car son mérite n'est pas moindre. La lettre qui suit suffirait à en donner la certitude. Elle est d'un juge compétent, M. Frérot, vicaire général, et datée du 22 avril dernier.

« Cher Monsieur l'Aumônier. — Je viens de lire avec beaucoup d'in-
« térêt votre NOTICE SUR L'HOSPICE SAINTE-ANNE D'AUXONNE. — Elle est
« l'heureuse continuation de vos consciencieux travaux sur les établisse-
« ments qui ont été ou qui sont encore la gloire d'Auxonne. — Je vous
« en félicite et vous accorde bien volontiers l'*imprimatur* que vous avez
« sollicité de Sa Grandeur. — Recevez, cher Monsieur, etc. »

3° ESSAI HISTORIQUE SUR LE PRIEURÉ DE BONVAUX, PRÈS PLOMBIÈRES-LEZ-DIJON, PREMIÈRE FILLE DU VAL-DES-ECOLIERS. 1215-1790.

M. Henri Marc débute par cet Essai qui mériterait le titre d'histoire tant les documents y abondent. Si modeste et caché qu'ait été ce monastère, il y a du mérite à en avoir étudié la vie dans le cours des siècles, à nous la raconter en détail depuis sa fondation, lors de sa réforme, de sa sécularisation et de sa ruine complète. Merci donc au jeune écrivain dont les débuts promettent ; merci, car si la moindre étoile joue son rôle providentiel au firmament, chaque point de notre histoire locale eut aussi sa raison d'être et mérite qu'on le tire de l'oubli.

XX.





DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DU DIOCÈSE

ET DES ÉVÊQUES DE DIJON [1]

PIÈCES JUSTIFICATIVES DU PREMIER CHAPITRE

(Suite)

Peu de temps après la création de l'évêché de Dijon, une contestation s'éleva au sein du Chapitre de la cathédrale. Les chanoines ont toujours, et à bon droit, attaché la plus grande importance au droit que leur confère le Concile de Trente, de nommer, à la mort de l'Evêque, le Vicaire capitulaire administrateur du diocèse, *sede vacante*. — Prévoyant le cas de vacance, les chanoines prébendés, se fondant sur le silence des lettres patentes, qui n'établissent aucune distinction entre les différents chanoines, prétendaient avoir voix au Chapitre pour cette nomination :

« Continüeront les doyens, chanoines et chapitre de l'église Saint-Etienne, de Dijon, de joüir de tous les droits généralement

1. Voir le *Bulletin*, années 1888, 1889, 1890.

quelconques dont ils ont bien légitimement joûis, ou dû joûir..... *exerceront et administreront suivant les constitutions ecclésiastiques, la juridiction de l'Evêque pendant la vacance du siège.* » Cfr. lettres patentes, Bulletin, 6e livraison de 1888, p. 245.

Les chanoines de Saint-Etienne, au contraire, se fondant sur les droits, privilèges et usages, confirmés par la Bulle d'érection et par les lettres patentes du Roi ellesmêmes, refusaient à leurs collègues prébendés le droit dont ils voulaient jouir, parce qu'ils en avaient toujours été privés du temps que leur église était collégiale et abbatiale. De là, une instance devant le parlement de Dijon et celui de Besançon, dont nous résumons ci-après les principales pièces de la procédure.

Du 24 mars 1734.

Requête à MM. du Parlement de Dijon. Jean Fabarel, chantre, et Claude Bouhier, prévot de l'église Cathédrale, contre les chanoines prébendés.

. . . . Représentent que, quand leur église étoit collégialle et abbatiale, ils avoient en droits et en la possession, depuis plusieurs siècles, soit par eux, soit par leurs prédécesseurs, conjointement avec les autres dignitaires, à l'exclusion des chanoines prébendés d'icelle et sans leur commission, d'exercer pendant la vacance du siège abatial, tous les patronages, nomination, collation, juridiction et autres droits qu'exerçoient les abés de Saint-Etienne pendant leur vie, sur toutes les églises et bénéfices dépendants de l'abaïe dans quelque diocèse qu'ils fussent . . . .
. . . . Toutes réserves ont été faites lors de l'érection de l'évesché pour conserver aux dignitaires les juridiction, prééminences et prérogatives dont les doïen, chantre, prévot, trésorier, chanoines et chapitre jouissoient tant au spirituel qu'au temporel. .
. . . . . . Les lettres patentes ne distinguent pas entre les chanoines et les prébendés... ces derniers se prévalent de cette disposition générale et veulent avoir les mêmes droits que les premiers. . . . .
Non contents de s'en flatter en eux-mêmes, ils s'en sont expliqués avec ostentation.... ce qui détermina les supliants à faire une sommation le 8 de ce mois par laquelle ceux-cy les ont interpellés de déclarer s'ils prétendent exercer la juridiction épiscopale pendant la vacance du siège, sur tout le diocèse . . . .
Ces chanoines n'ont pas voulu s'expliquer. . . . .

Le bon ordre demande une explication, puisque, la vacance du siège arrivant, les prétentions respectées jetteroient la confusion et produiroient peut-être le scandale dans l'administration du nouvel évêché.

Or, comme les lettres patentes semblent favoriser les prétentions des chanoines prébendés, demandons à ce qu'il vous plaise recevoir les supliants oposants au susdit arrêt pour voir dire, que faisant droit à ladite opposition, les parties seront mises au même état qu'elles étoient avant l'arrêt, en ce que par iceluy les droits apartenant de toute ancienneté aux dignitaires leur seront maintenus à eux seulement . . . .

Du 29 mars 1734. Arrêt de la Cour :

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, etc... . . . . . . Nos vénérables doïen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Dijon nous ayant fait remontrer. . . . . les prétentions des chanoines prébendés d'icelle, avons ordonné qu'assignation fût donnée aux dits chanoines prébendés.

Du 2 août 1734.

Assignation est donnée aux chanoines prébendés de Saint-Etienne de Dijon et la Cour ordonne aux parties de procéder.

(La copie d'assignation porte l'extrait des registres du Conseil d'Etat) :

« Sa Majesté et son Conseil, interprétant en tant que de besoin les lettres patentes. . . . . . . n'a point entendu par aucune clause porter préjudice aux droits, prééminences des dignités de l'église Saint-Etienne de Dijon. . . . . ordonne que les lettres d'évocation du Parlement de Dijon et de Renvoy en celui de Besançon. . . . . soient mises à exécution. »

Suit la lettre du Roy.

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, etc.

« En cet état il paroissoit nécessaire que nous voulussions bien déterminer (les prérogatives et droits de chacun) . . . . . . étans néanmoins persuadés que notre intention n'a point été de dépouiller sans les avoir entendus, des plus beaux droits de leur dignité, (les dits chanoines et chapitre de Saint-Etienne de Dijon). »

Extrait des registres du Parlement de Besançon : « La Cour de Besançon ordonne que les parties viendront à l'audience le premier juillet 1735. . . . .

Suivent : la Requête et les assignations au Parlement de Besançon qui déboute les chanoines prébendés de leurs prétentions.

Le droit de présidence, par un évêque, aux Etats de Bourgogne, a donné lieu à de longues contestations, notamment en 1658, 1706 et 1734; elles se sont toujours terminées à l'avantage de l'évêque d'Autun.

Il y a, dit Garreau (1), beaucoup de contestation dans la Chambre du clergé pour les préséances sçavoir, entre les évêques d'Auxerre et de Mâcon (2), entre les différentes dignités et bénéficiers et en particulier entre les personnes qui en sont pourvues. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que l'évêque d'Autun préside, dans la même chambre et en son absence, celui de Châlon que l'abbé de Cîteaux est à la tête des autres abbez et après lui ceux de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne de Dijon; que le doyen de la Sainte Chapelle est en possession de précéder ceux des cathédrales et collégiales. »

De son côté, Courtépée nous dit (3) : « L'Evêque d'Autun est en possession immémoriale de se qualifier de président-né et perpétuel des Etats de Bourgogne, parce que : 1° Autrefois les assemblées, sous les premiers ducs, se tenaient à Autun, où il était bien convenable que l'évêque du lieu présidât; 2° Autun étant la plus ancienne et la plus illustre des villes épiscopales de la Province, cet honneur fut déféré à son évêque, mais depuis que les Ducs eurent choisi Dijon pour leur capitale, les évêques, plus anciens en sacre, disputèrent à celui d'Autun cette préséance, même celui de Dijon, depuis son érection. Vains efforts, réprimés par plusieurs arrêts, notamment de 1658, 1706 et 1734. »

Nous ne dirons qu'un mot des contestations soulevées avant l'arrêt définitif de 1734, et nous résumerons les pièces du procès intenté en 1732 par Jean Bouhier, premier évêque de Dijon, et perdu par lui deux ans plus tard.

1. Description du Duché de Bourgogne (1717), p. 185.

2. Les évêques qui siégeaient aux Etats étaient ceux de : Autun, Chalon, Mâcon et Auxerre.

3. Courtépée, 2e édition, II. 496.

En 1658, l'évêque d'Autun, Louis Doni d'Attichy, fait rédiger un *Factum* de douze feuillets in-4°, imprimés, « *pour Monsieur l'Evesque d'Autun, troublé au droict de présider aux Etats du Duché par Monsieur l'Evesque de Chalon-sur-Saône* », *Jacques de Neufchèse.*

C'était une réponse au mémoire adressé au Conseil du Roi par Jacques de Neuchèse qui, sacré à Paris, le 29 décembre 1624, par son oncle Frémiot, archevêque de Bourges et frère de sainte Chantal, était plus ancien en sacre que son collègue Louis Doni d'Attichy, d'abord évêque de Riez et transféré à Autun en 1652.

Le mémoire de l'Evêque de Chalon, 7 feuilles in-folio, est intitulé :

« *Instance au Conseil du Roy, pour Monsieur l'Evesque et Comte de Châlon-sur-Saône, contre Monsieur l'Evesque d'Autun, sur la présidence aux Etats et autres Assemblées civiles et politiques de la province de Bourgogne, entre les Evesques.* »

Jacques de Neuchèse succomba dans son instance et l'arrêt de confirmation fut rendu en faveur de l'Evêque d'Autun.

En 1725, six ans seulement avant l'érection de l'évêché de Dijon, les évêques du ressort du Parlement de Bourgogne font rédiger un manuscrit de 12 feuilles in-folio, intitulé : « *Mémoires concernant la prétention de Monsieur l'Evêque d'Autun, pour la préséance sur les Evêques de la Métropole de Lyon.* »

L'Evêque d'Autun y répond par un manuscrit de 13 feuillets in-folio, qui a pour titre : « *Mémoire pour l'église d'Autun, concernant le droit de préséance dont jouissent les évesques de cette ville et les députés du diocèse aux assemblées ecclésiastiques de la Métropole de Lion.* »

La même année, intervint une ordonnance royale qui est imprimée en quatre feuilles in-folio. Elle a pour

titre : « *Extrait des registres du Conseil d'Estat privé du Roy,* » et se termine ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre; Au premier Nôtre Huissier et Sergent sur ce requis, Nous te mandons et commandons signifier l'arrest cy attaché sous le contre-scel de nôtre chancellerie ce jourd'huy rendu en nôtre conseil d'Estat privé, aux parties y dénommées, à ce qu'elles n'en ignorent et ayent à y obéir et satisfaire au surplus pour son entière exécution à la Requête de Nôtre amé et Féal Antoine de Blitersvich de Moncley, évêque d'Autun (1), premier suffragant de Lyon, *Président né et perpétuel* des Etats de Bourgogne et du syndic du Clergé de son diocèse, tous actes de Justice requis et nécessaires de ce faire. Te donnons pouvoir sans pour ce demander autre permission ny *Pareatis,* car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris, ce quinzième jour de juin l'an de grâce mil sept cent vingt cinq et de notre règne le dixième, signé par le Roy, en son conseil : Hatte, avec paraphe et scellé le 30 juin 1725 et paraphé, du sceau en cire jaune. »

Il semble qu'après de tels arrêts, la cause dût être jugée à jamais. Elle ne faisait qu'entrer dans une nouvelle phase. Sept ans plus tard, en effet, ce ne sont plus les évêques du ressort du Parlement qui se prévalent de leur ancienneté en sacre pour vouloir présider les Etats, mais c'est Jean Bouhier qui, non par ambition, dit l'abbé Michaud (2), mais pour l'honneur de son siège, réclame pour lui et ses successeurs, en qualité d'évêque diocésain, le droit de présidence. La lutte fut vive, entre les deux prélats, pendant deux ans; et elle se termina, comme toujours, par la consécration des droits de l'Evêque d'Autun.

En 1732, Jean Bouhier envoie un manuscrit de 7 feuilles in-folio « *A son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Bourbon, gouverneur de la Province* », en le suppliant d'appuyer sa requête dans le Conseil du Roi.

1. Antoine-François Blitersvich de Montcley, nommé évêque d'Autun en 1721, sacré en 1724, transféré à l'archevêché de Besançon en 1732, où il mourut en 1734.

2. *Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or,* par l'abbé Michaud, article *J. Bouhier.*

Gaspard Thomas de la Valette (1) y répond par 7 feuilles in-folio, imprimées, qui ont pour titre : « *Mémoire pour Monsieur l'Evêque d'Autun, président-né aux Etats de Bourgogne, contre Monsieur l'Evêque de Dijon, au sujet de sa présidence aux Etats de Bourgogne.* »

Le 7 mars de l'année suivante, 1733, l'Evêque de Dijon, adresse de nouveau un mémoire de six feuilles in-folio, imprimées, intitulées : « *Au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil* », pour maintenir ses prétentions.

L'Evêque d'Autun y répond le 10 mars de la même année, par un mémoire de 11 feuillets in-folio, imprimé, auquel sont jointes huit feuilles manuscrites. En voici les conclusions :

Au Roy. . . . . Sire. . . . .

A ces causes, Sire, plaise à Votre Majesté, sans avoir égard à la requête du sieur Evêque de Dijon, maintenir et garder le suppliant en sa qualité d'évêque d'Autun, dans le droit, possession et jouissance de présider aux Etats de Bourgogne, comme Président-né et d'y précéder les évêques qui y ont entrée, plus anciens que lui en sacre, même l'évêque diocésain et de la capitale ; faire défense au sieur Evêque de Dijon et à tous autres de l'y troubler ; en outre accorder au suppliant des lettres de confirmation pour qu'il ait entrée, séance et voix délibérative au Parlement de Bourgogne et qu'il y précède tous les autres évêques quoique plus anciens en sacre, conformément aux lettres patentes accordées à ses prédécesseurs, évêques d'Autun, par les Roys, Henry III, Henry IV et Louis XIII, et le suppliant continuera ses vœux pour la personne sacrée de Vôtre Majesté et pour la prospérité de son Règne. Signé : † Gaspard Thomas de la Valette. Ce 10 mars 1733 »

Sans perdre de temps, l'évêque de Dijon fait imprimer, la même année, 14 feuilles in-folio auxquelles il donne pour titre : « *Réponse de l'évesque de Dijon aux Requêtes et mémoires présentez par Monsieur l'évesque d'Autun au sujet de leur séance aux Etats de Bourgogne.* »

1. Nommé évêque d'Autun en 1732, mort le 10 juillet 1748, au Séminaire des Missions étrangères, à Paris.

Nous y lisons les passages suivants :

« .... S'il est un droit mal fondé, dans son origine, usurpé et soutenu par de mauvais moyens, c'est celui de la préséance que les évêques d'Autun prétendent sur ceux du duché de Bourgogne dans l'assemblée des Etats de cette province. L'évêque de Dijon n'aura pas de peine à détruire une prétention odieuse en soy, parce qu'elle est contraire au droit commun et qu'elle n'est appuyée ni *de titres ni de possession.* »

Avouons que, sur ce dernier chef, notre premier évêque se faisait illusion.

Il dit en terminant :

« Enfin, l'évêque de Dijon est dans la confiance que s'il n'a pas défendu sa cause avec cette vivacité qui règne dans les écrits de Monsieur l'évêque d'Autun, au moins il a soigneusement évité tout ce qui pouvoit être personnel et qu'il a écrit avec toute la modestie qu'inspire la bonne cause, qui convient au caractère épiscopal et dont il n'est permis à personne de s'écarter, surtout dans le Tribunal auguste qui est saisi de la contestation.

« Signé : † J. Bouhier, évêque de Dijon. »

Avec ces feuilles imprimées, on trouve 58 feuillets manuscrits in-folio, écrits en entier de la main de Jean Bouhier, qui sont peut-être les projets des mémoires que fit imprimer l'évêque de Dijon.

Je n'en ai relevé que ces quelques mots :

« Quelle honte pour l'évêque de la capitale, si, dans son propre siège, quoique plus ancien en sacre, on le réduisoit au dernier rang, mesme après les evesques d'Auxerre et de Mâcon, qui, par les décrets des Etats, n'y ont été admis que sous la condition expresse qu'ils n'y siégeroient qu'après les evesques du Duché !

Il seroit moins honteux pour son siège de le faire rentrer dans le néant, dont il a plu au Roy de le tirer, que de le flétrir, dès sa naissance, par une distinction aussi humiliante. »

Le 5 octobre, même année 1733, paraît encore un mémoire de quatre feuillets in-folio, imprimé contre l'évêque d'Autun.

« Jean Bouhier, y est-il dit, premier évêque de Dijon, en cette qualité n'a pu se dispenser d'engager contre le sieur évêque d'Au-

tun une affaire, la plus intéressante qu'un évêque puisse avoir pour la dignité de son siège . . . .

Proteste au surplus de nullité contre les poursuites que le sieur évêque d'Autun pourroit faire et auxquelles il déclare qu'il ne se défendra pas. »

Enfin, en 1734, l'année même où fut rendu l'arrêt en faveur de l'évêque d'Autun, Jean Bouhier adressait encore une requête au Roi, de huit feuilles manuscrites.

« Au Roy, Sire. . . . .

C'est uniquement de vos bontés que la Ville de Dijon tient son siège épiscopal. . . . . le supliant . . . . se croiroit indigne de vos grâces s'il souffroit qu'on en diminuât le prix. . .

Le sieur évêque d'Autun soutient que la préséance aux Etats de Bourgogne est attachée à son siège, que ses prédécesseurs en ont joui, etc. . . . .

Qu'après tout l'évêque de Dijon ne faisant que de naître ne devoit pas l'emporter sur des prélats qui occupent les sièges les plus anciens du Royaume. (*Jean Bouhier établit ici longuement la distinction qu'il faut faire entre les préséances ecclésiastiques et les préséances civiles et politiques.*)

En vain, ajoute-t-il, opposera l'évêque d'Autun qu'il porte le *Pallium*, qu'il est le premier suffragant de l'archevêché de Lyon, etc. . . . .
que le sieur évêque d'Autun se flatte donc tant qu'il lui plaira de précéder ses confrères dans les assemblées métropolitaines. . . .
. . . . il ne s'agit point de ces sortes d'assemblées.

L'évêque de Dijon, Sire, sera-t-il le seul de l'Univers au préjudice duquel Votre Majesté voulût oublier des loix certaines, si anciennement et si généralement établies? Imprimera-t-on cette flétrissure au siège épiscopal d'une ville comme Dijon, ville capitale de la première province de France, séjour des anciens ducs de Bourgogne, gouvernée depuis un temps presque immémorial par des princes de votre sang ? »

Malgré de si longues et de si éloquentes requêtes, l'arrêt qui mit fin aux débats, en 1734, était rendu en faveur de l'évêque d'Autun. Il ne resta à Jean Bouhier que son droit de préséance au Parlement de Bourgogne, que voulait lui ravir, nous l'avons vu, Gaspard de la Valette, le 10 mars 1733.

En effet, le 8 août 1731 avait eu lieu l'enregistrement des lettres-patentes du Roi, par lesquelles on sanctionnait l'acte qui, en vertu de la bulle du pape Clément XII, convertissait en cathédrale la collégiale de Saint-Etienne, à cause de l'érection d'un siège épiscopal à Dijon, ainsi qu'une déclaration du Roi qui confirmait au nouvel évêque, M. Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, le titre de conseiller d'honneur de la compagnie, avec droit de préséance, en sa qualité d'évêque diocésain, sur les évêques du ressort (du Parlement), quoique plus anciens de réception.

Nous terminerons la citation de ces documents par les délibérations du Parlement de Bourgogne, relatives au service religieux qui eut lieu, à Saint-Etienne, deux mois après le décès du premier évêque de Dijon, et par le discours prononcé par M. le chanoine Mallogé, en présentant à MM. de la cathédrale le cœur de feu Jean Bouhier.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT DE BOURGOGNE.

Du lundy 14 Décembre 1744, du matin à la grande chambre.

M. le premier président président a dit que le chapitre de la cathédrale de cette ville avoit dessein de faire un service pour le repos de l'ame de M. Bouhier, premier évêque de Dijon, conseiller d'honneur en ce parlement, décédé sur la fin du mois d'octobre dernier, et désirant inviter et supplier la cour d'assister à ce service, il étoit à propos de déterminer la forme de cette invitation.

Sur quoy les opinions prises, a été délibéré d'une voix unanime qu'il en sera usé à cet égard ainsy qu'il se pratique pour les chanoines de la sainte chapelle, pour l'invitation qu'ils viennent faire chacun à Messieurs d'assister à la procession de la sainte hostie.

Du mardy 15 Décembre 1744 à la grande chambre.

Le greffier apellé, sorty et peu après rentré a raporté que le sieur Joly-Valot, archidiacre et le sieur Léaulté, chanoine de l'église cathédrale de cette ville viennent de la part du chapitre et

de M. l'évêque pour inviter et suplier Messieurs du Parlement d'assister au service que le chapitre fera faire le 22 de ce mois pour le repos de l'ame de M. Bouhier, premier évêque de Dijon et conseiller d'honneur audit Parlement, décédé le 16 du mois d'octobre dernier, sur quoy M. le conseiller Vitte a été invité d'aller à la Tournelle, en la chambre des Enquêtes leur faire part de la ditte invitation et leur dire que Mrs de la grande chambre avoient été d'avis que la compagnie assisteroit en corps audit service.

Ledit sieur Vitte sorty et peu après rentré dit que les deux autres chambres étoient du même avis. Il a été délibéré que le greffier yra dire auxdit sieurs Joly-Valot et Léaulté qui sont restés dans la chambre des huissiers, que la cour assistera en corps au service qui se fera pour le repos de l'ame de feu M. l'Evêque ; ce que le greffier a fait à l'instant.

Du mardy 22 Décembre 1744. Chambres assemblées.

Messieurs ayant été avertis, par le greffier, que tout étoit disposé en l'église cathédrale de cette ville pour le service qu'on doit faire pour le repos de l'ame de M. Bouhier, premier évêque de Dijon, ils sont allés, en corps de Cour, en Robes noires et chapeaux, les huissiers en Robes et bonnets carrés, marchants devants eux les Baguettes levées, en la ditte Eglise cathédrale ; y ont pris place aux hauts et bas sièges de l'avant-Cœur à main droite et ont assisté à la messe qui a été chantée par la musique et célébrée par M. Bouhier, second évêque de Dijon.

Après le premier évangile, l'oraison funèbre de M. Bouhier, premier évêque de Dijon, a été faite par le sieur Genreau, chanoine de l'église cathédrale.

La messe achevée et les autres prières, absolutions et encensements faits, Mrs les parents qui étoient aux hauts et bas sièges de l'avant-cœur à main gauche, sont sortis, précédés du maître des cérémonies, ont jettés de l'eau bénitte sur la représentation et de là sont allés à la porte de l'église pour attendre Mrs du Parlement, qui ont pareillement jettés de l'eau bénitte sur la ditte représentation, après quoy se retirants, ils ont été salués à la ditte porte par Mrs les parents, et en suitte se sont séparés sans retourner au palais.

DISCOURS prononcé par M. le Chanoine Mallogé, secrétaire de l'évêché à MM. de la cathédrale, en leur présentant le cœur de feu Mgr Jean Bouhier 1er évêque de Dijon.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Cœur de Monseigneur Jean Bouhier, notre premier Evêque.

C'est le Cœur du Parent le plus tendre, de l'Ami le plus fidèle, du citoyen le plus zélé, du Prélat le plus respectable.

Un cœur toûjours grand, toûjours chrétien dans les différentes places auxquelles la Providence et les talents supérieurs l'ont successivement élevé, comme chef d'un chapitre célèbre, comme membre d'un Parlement Auguste, comme Elu d'une grande Province, comme Pasteur de son Troupeau ; quelle bonté ! quelle intégrité dans tous ces états ! Quel homme! Quel évêque ! Quel Cœur !

Un cœur que la gloire de Jésus-Christ et l'intérêt de l'Eglise ont animé jusqu'au dernier soupir : ce Diocèse qu'il a formé, qu'il a instruit, qu'il a édifié et qui le pleure avec tant d'amertume en est une preuve bien éclatante.

Un cœur toûjours tendre et sensible, qui chercha à consoler ce Diocèse chéri, par le choix d'un successeur digne des premiers tems de l'Eglise, choix dicté par la Piété et la Religion, bien plus que par le sang et la nature.

Mais ce fut sur tout un cœur formé sur celui du Prince des Pasteurs, c'est-à-dire, un cœur véritablement humble ; oüi, aussi humble, aussi grand lorsqu'il monte malgré lui, et par obéissance, sur le Chandelier de l'Eglise, que lorsqu'il en descend par goût et par modestie, pour achever de se sanctifier dans la retraite.

En un mot, et ses plus grandes actions, et ses dernières volontés sont marquées au sceau de l'humilité la plus parfaite, et sont, malgré lui, son Eloge.

Joignons cependant, Messieurs, à de si rares Vertus, les Prières les plus ferventes, implorons le Dieu des miséricordes en faveur de l'illustre Bienfaiteur que nous regrettons si sincèrement.

Son cœur sera pour cette première et insigne Eglise, le gage précieux de l'affection dont il lui a donné tant de marques, et qu'elle a si justement méritée.

L'Abbé René GARRAUD,

Curé de Premeaux.

FIN DU PREMIER CHAPITRE. (1)

1. Nous espérons pouvoir commencer bientôt le second chapitre consacré à Mgr Claude Bouhier, second évêque de Dijon. — L'importance de ces notes n'échappe à personne. Merci et reconnaissance à l'infatigable ouvrier qui veut bien les offrir aux lecteurs du *Bulletin*.

GLOSSAIRE

ÉTYMOLOGIQUE

ES NOMS DE LIEUX

DU DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Suite (1)

ɔnt (*ar-jan*), dans Fontaine d'Argent, à Cormot, ɔntbard, — à Nogent-lez-Montbard.

ɔntalet (l') (*lar-jan-ta-lè*), ruisseau qui prend sa à Saulieu et joint le Serain à Courcelles-Fremoy.

Bulletin, t. V, p. 301; t. VI, p. 249; t. VII, p. 118. — Depuis r article du Glossaire inséré au *Bulletin*, cette petite étude s'est er d'une appréciation, j'allais dire d'une bonne note, que je ɔir mettre en toute simplicité sous les yeux de ceux qui me font et le plaisir de me suivre. M. J.-J. Egli, professeur à l'Univer- urich, auteur des *Nomina geographica* (Leipzig, Brandstetter, ɔ) et d'une Histoire de l'onomatologie géographique, *Geschichte aphischen Namenkunde* (même éditeur, 1886), a fait récemment nuaire géographique de M. H. Wagner, *Geogr. Iahrbuch, 1890*, ıstus Perthes), un Rapport sur les études de toponomastique où t Glossaire est mentionné. M. Egli a bien voulu me communi- assage de son Rapport qui me concerne. Le voici : « 3. Eine n Studien beschäftigt sich mit der Nomenklatur einzelner Lan- oder Departements, namlich : *a*) Abbé J. Bourlier. Glossaire ique du département Côte-d'Or, *Bulletin d'histoire et d'archéolo- euses du diocèse de Dijon*, V, 301; VI, 249; VII, 118, bis jetzt ste Hälfte des Buchstabens A umfassend, durchweg auf urkund- men gestützt, gründlich, nüchtern, klar entwickelnd, so dass t die Fortsetzung lebhaft zu wünschen ist. » (3. Une autre série a pour objet la nomenclature de certaines contrées ou dépar- articuliers, savoir : *a*) Abbé J. Bourlier, Glossaire, etc. *Bulle-* ne comprenant jusqu'ici que la première moitié de la lettre A. constamment sur des formes authentiques. Développement ıir et solide. La continuation de ce travail est vivement à dé-

Argent et *Argentalet* font allusion à la transparence des eaux. De tout temps et en tout pays, l'éclat de l'argent a servi de terme de comparaison pour peindre une eau limpide. Des sources ou des cours d'eau ont donc pu être désignés de noms qui rappellent l'argent, même sans que la terre qui leur sert de lit renferme aucune parcelle de ce métal. Ce dernier cas est pourtant celui de l'Argens, l'*Argenteus amnis* de Pline, qui arrose un pays où l'on a trouvé les filons argentifères de la Garde-Frainet (Var), utilisés, comme on le croit, pendant la domination des Romains et pendant celle des Maures (1).

Argentcourt (*ar-jan-cou-r'*), métairie disparue, signalée en 1680 (terrier de Flavigny) à Jailly-les-Moulins (2).

Fait sans doute allusion au petit rapport de l'exploitation. Nous trouverons plus bas des fermes appelées pour la même cause : l'Essart Meurt-de-faim, Folle Entreprise, Tout-y-faut, etc. (3). Pour Argentcourt, il

1. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, t. I, p. 423. — Au sujet de la fontaine d'*Argent*, de Cormot, on lit ce qui suit dans un travail que nous avons déjà signalé pour la hardiesse illimitée de ses conjectures. *La Côte-d'Or et ses monuments druidiques*, par G. d'Orcey, dans la *Revue britannique* de novembre 1882 : « En face (du creux de Menevault) sur le plateau, se trouve une source nommée la source d'*Argent*, jadis décorée, comme toutes celles du pays, d'un bas-relief gréco-druidique de très haute époque, représentant un vieillard souriant et assis, qui était coiffé d'une corde et tenait de la main droite un cornet à jouer aux dés. Ἀργεὶ ἱερος, *le prêtre qui flâne*, est un calembour grec qui donne le nom du lieu : ἀργιερος. » Inutile d'avertir que nous ne garantissons en rien la légitimité de cette *lecture*. — Les amateurs d'étymologies gréco-druidiques en trouveront à souhait dans cet article de la *Revue britannique*. Qu'il nous suffise de les y renvoyer une bonne fois sans y revenir nous-même. Nous leur laisserons le plaisir de savourer la mirifique histoire des mots *Auvenay*, *Bessey*, *Corabeuf*, *Côte-d'Or*, *Dijon*, *Echarnant*, *Lusigny*, *Mavilly*, *Meloisey*, *Menevault*, *Orches*, *Salège*, *Santosse*...

2. J. Garnier, *Nomenclature historique du département de la Côte-d'Or*, n° 624.

3. Notez encore ce proverbe usité à Gemeaux : Tu es comme le moulin de Venarde, *qu'é cout'y épioi*, qui a court exploit,— exploit, au sens de succès, valeur, comme dans Joinville, Hist. de S. Louis, édit. class. Hachette, p. 305 : « Senefie que la croiserie sera de petit esploit.— »

peut très bien se faire qu'un nom primitivement existant en *-court* (*curtem*, domaine agricole), avec le sens de domaine d'un tel, comme Argencourt (1) ou tout autre, ait été par la suite dénaturé pour faire le jeu de mots *argent court*. Ou bien, mais c'est moins probable, le mot aura été créé de toutes pièces par analogie plaisante avec les noms si nombreux de localités rurales qui se terminent en *-court*, Boncourt, Longecourt, Autricourt, etc.

Argentières (les) (*lè-z' ar-jan-tiè-r'*), ferme dépendant de Dijon.

Argentière rentre dans la catégorie des noms topographiques féminins en *-ière*, originaires de primitifs latins en *-aria*, et signifiant lieu qui produit ou d'où l'on extrait tel métal ou telle matière. *Argentaria*, mine d'argent, est classique (Tite-Live). Comparez *Perrière* (b. l. *petraria*), lieu d'où l'on extrait la pierre, *Lavière*, la lave, *Nitrière*, le nitre, *Argilière*, l'argile, *Plombière*, le plomb, etc. Dans les divers lieux de France s'appelant Argentière ou Largentière, par exemple les Largentière des Hautes-Alpes et de l'Ardèche, il ne faut pas voir des traces de mines d'argent proprement dit. Argent et plomb, *argentière* et *plombière* (la Plombière, près de Moutiers en Tarentaise, Plombières-lez-Dijon), ne se séparaient point chez les anciens, qui avaient appris de bonne heure à extraire l'argent de la galène ou sulfure de plomb natif. Le procédé de la coupellation pour l'extraction de l'argent de la galène argentifère était connu des Phéniciens, et par conséquent avait dû être pratiqué, après eux, par les Gaulois et les Romains. Pline nous apprend que l'étamage du cuivre par le plomb

1. Quand la première partie d'un composé topographique en-*court* est un nom propre, ce nom est régulièrement d'origine germanique, non romaine, comme nous l'avons supposé à tort à propos d'Agencourt, commune du canton de Nuits. On a pour cette commune un texte *Engincurt* (vers 1110. Cartulaire de Cîteaux, cité par J. Garnier, *Nomenclature*, n° 372) qui doit servir de point de départ pour la recherche du primitif : peut-être *Anigild*, pour *Athanagild* (voir *Chronique de Saint-Bénigne*, p. 25.)

blanc est une invention gauloise, que l'art de l'argenture a été découvert par les Bituriges, et que la principale usine de cette dernière industrie était à Alise, où se faisaient les ornements des chevaux et les harnais des attelages. On était parvenu à argenter ainsi les voitures, *esseda, vehicula, petorrita*. C'est vraisemblablement de cette fabrique que sont sorties deux patères trouvées en Côte-d'Or, l'une à Couchey, l'autre à Viévy, portant chacune sur le manche une inscription qui les dédie au dieu Alisanus (1). Ces données diverses mettent sur la voie de l'origine de certains noms de villes gauloises, tels que Argentaria (Harburg), Argentoratum (Strasbourg), Argentalium, Argentia, etc. La présence facile à constater de la galène argentifère dans la région de Dijon, permet également de conclure sans trop de témérité que la ferme des Argentières et le village de Plombières-lez-Dijon (2), doivent leurs noms à d'anciennes exploitations de la richesse métallurgique de leur sol.

Argey (*ar-jé*), hameau dépendant de Sussey.

Argeium, 1224. Cart. du Prieuré de Bar (3). — A en juger par la physionomie du mot, le primitif est un nom de fundus gallo-romain, formé d'un nom de propriétaire. *Cf. Arjac* (Aveyron) *vicaria Ariacensis* (XIe siècle), de *Arius* ou *Arrius* (4). — Voir ci-dessus *Allerey* et *Agey*.

Argillat (*ar-gi-ya*), dans Etang d'Argillat (étang aujourd'hui transformé en pré), et Château d'Argillat,

1. E. Desjardins, *op.cit.* I, 422-423. — Paul Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, (Paris, Em. Bouillon, 1889), n°s 62 et 291.

2. Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux en France*, p. 79, adopte l'étymologie qui tire *Plombières* d'un nom *plumbus*, cité dans le glossaire cornique entre deux noms d'arbres fruitiers, et qu'on suppose signifier pommier. V. Zeuss, *Gr. Celt.*, p. 118. — Notre hypothèse nous paraît plus probable.

3. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 350.

4. D'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (Paris, Thorin, 1890), p. 381.

aujourd'hui disparu, l'un et l'autre à Saint-Prix-lez-Arnay.

La raison de cette appellation n'est pas, paraît-il, la nature du terrain, qui n'est pas une terre d'argile : elle proviendrait du nom des anciens propriétaires du château.

Argillets (*ar-ji-yè*), moulin des Argillets, à Nuits.

Argillière (l') (*lar-ji-yè-r'*), fontaine et combe à Etaules, — fontaine à Frenois.

Argillières (les) (*lè-z' ar-ji-yè-r'*), ferme à Etalente, — à Leuglay.

Ces noms se rattachent à *argile*, orthographe ancienne *argille*, Berry, *ardille*, Champ, *arzile*, du latin *argilla*, grec ἄργιλλος, de ἀργὸς, blanc, mot à mot la terre blanche (Littré). La nature du sol de ces différentes localités justifie le nom qui leur a été donné. Nombreux analogues sur tous les points du territoire français : l'Argillois (Jura), Argilliers (Gard), Argillières (Haute-Saône), Argeliers (Aude), Argelliers (Hérault), Argelouse (Landes), les Ardillats (Rhône), Ardilleux (Deux-Sèvres), Ardillières (Charente-Inférieure), Azillières (Marne), etc.

Argilly (*ar-ji-yi*), commune du canton de Nuits.

Arziliacum, 858. Saec. Bened., IX, 2. — *Argilliacum*, 1030. Chron. de S. Bén. (1). — Ancien fundus gallo-romain avec un nom romain pour thème, peut-être *Orgilus* (2), que nous croyons retrouver dans Orgeux, qui serait dans cette hypothèse *villa Orgili*.

Arlot (l') (*lar-lo*), fontaine à Premeaux.

Aquell-uttum (?), diminutif supposé de *aquella*, *aqua*, eau. Cf. *Aulot*.

1. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 374.
2. P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, 268.

Armançon (l') (*lar-man-son*), m., rivière affluent de l'Yonne, prend sa source à Essey, quitte le département à Rougemont et se réunit à l'Yonne à la Roche.

Nous n'abordons qu'avec une extrême timidité l'étude étymologique des noms de nos cours d'eau, qui, pour la plupart, comme nous l'avons déjà remarqué à propos de l'*Arce*, sont aussi obscurs qu'intéressants, en raison de l'antiquité, on pourrait dire de la préhistoricité de leurs formes. En attendant que la science ait résolu d'une manière satisfaisante les problèmes qu'ils soulèvent, — ce à quoi elle se reconnaît jusqu'ici à peu près impuissante, — tout ce que nous pouvons faire, c'est de suivre l'histoire de leur transformation à l'aide des textes des différentes époques, et de hasarder quelques rapprochements entre vocables qui paraissent avoir quelque affinité. La comparaison entre *Armançon*, *Arnison*, *Arroux*, cours d'eau voisins, ajoutez *Arbenna*, ancien nom de l'Albane, petit affluent de la Bèze, *Armance*, affluent de l'Armançon, étranger à notre département, a donné à supposer (1) que ces noms divers avaient pour élément commun le thème *ar*, que l'on trouve redoublé dans *Arar*, nom par lequel César désigne la Saône. Mais cette parenté n'est pas certaine. Elle n'est pas justifiée par les textes les plus anciens ; la ressemblance qui semble l'autoriser ne se dessine que progressivement, et paraît plutôt la conséquence d'une influence réciproque s'exerçant d'un de ces noms à l'autre par suite de la proximité, que la preuve d'une origine commune. Et à supposer que cette parenté existe, qu'est-ce que *Arar*? Zeuss, qui cherche à rattacher *Arar* à la famille celtique (*Gr. celt.*, p. 13-14), est combattu par M. d'Arbois de Jubainville, qui lui assigne une plus haute origine. « Les preuves nous manquent, dit ce dernier, pour établir qu'il appartient à la langue ibérique, mais il ne nous semble pas téméraire de supposer qu'il remonte à

1. Hypothèse de M. Berlioux, professeur de géographie à la Faculté de Lyon.

une population établie en Gaule avant les migrations celtiques, et que les Ibères peuvent être cette population (1). »

Voici les textes concernant Armançon :

J. Garnier, *Nomenclature*, n° 779 : *Hormentio fluvius*, Lib. de mir. sancti Benedicti, cap. 32, ante ann. 800. — *Ormentionum fluvium*, 878. Chartes bourguignonnes. — *Armentionum fluvium*, Raoul Glaber, cap. I, lib. II. — *Armenzona*, XI[e] siècle. Genovéfains de Semur. — *Armançon*, 1199. Titr. de la Commanderie de la Madeleine. — *Ermancheon*, 1212. — *Ormanceon*, 1349. Titr. de l'abb. de la Bussière.

Max. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne* : *Hermentaria*, 833. — *Ormentio*, X[e] siècle. — *Hermentio*, 1139. — *Hermensio*, 1147. — *Hermenzo*, 1164. — *Ermenzun*, 1157. — *Hermenezuns*, 1164. — *Hermencon*, 1188. — *Ermencum*, 1190. — *Armenceon*, 1188. — *Ermencon*, 1224.

Textes concernant l'Armance, affluent de l'Armançon dans l'Yonne : *Esmantia*, 1133. — *Asmantia*, 1143. — *Ermencia*, 1225. — *Aumence*, 1275. — *Hermence*, 1177. (Max. Quantin, *op. cit.*) — *Cf. l'Amance*, petit cours d'eau de la Haute-Marne.

Arnay-le-Duc (*ar-nè le duc*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune.

Arnay-sous-Vitteaux (*ar-nè sou vi-to*), commune du canton de Vitteaux.

Pour le premier : *Arneias*, 920. Gall. christ. IX, pr. col., 61 (2). — Pour le second : *Arneyum*, 1243. Ch. des comptes, B, 199. — *Arnetum*, 1295. Titr. du grand prieuré de Champagne (3). — Comparez Arny (Seine-et-

1. *Recherches étymologiques sur les noms de quelques affluents de la Seine*, dans la *Revue archéologique*, XV, p. 153. — Voir *Arce* (*l'*).
2. Garnier, *Nomencl.*, n° 297.
3. Id., *id.*, n° 693.

Oise), et surtout le doublet méridional Arnac (Aveyron *bis*, Cantal, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Corrèze), qui permettent de conclure à un primitif commun en *-acum*, ayant pour thème (consonnantique) un nom de propriétaire gallo-romain peut-être *Arrenus* (1). — V. *Allerey*.

Le-Duc. V. *Aignay-le-Duc*.

Sous-Vitteaux. V. *Aisy-sous-Thil*.

Arnison (l') (*lar-ni-zon*), m., rivière qui prend sa source à Cirey et se jette dans la Tille à Champdôtre.

Mentionné sous cette forme en 1268. Titr. de la cath. d'Autun (2). — V. *Armançon*.

Arnon (*ar-non*), dans fontaine d'Arnon, à Saulieu.

Etym.: *Arnulphus*, nom d'homme, d'où *Arnou*, transformé analogiquement en Arnon, comme dans Villarnon, *villa Arnulphi*; Couternon, *curtem Arnulphi*; Montarnon, *montem Arnulphi*. Cf. Montardon, doublet de *mont Ardoux*. (Voir plus haut *Ardoux*).

Arpents (*ar-pan*), dans : les cent Arpents, bois à Boudreville.

Allusion à la dimension de ce bois.

Arrans (*a-ran*), commune du canton de Laignes.

Au cours de cette étude, nous avons, à diverses reprises, signalé l'abondance des noms de lieux français, dont le primitif a pour base un nom ou surnom de propriétaire gallo-romain, transformé en adjectif par le suffixe *-acus* ou *-iacus*, *fundus* étant sous-entendu. V. *Allerey*. D'autres noms de lieux reproduisent purement et simplement le nom du propriétaire primitif, soit au nominatif, soit plus probablement, au génitif, sous la dépendance de *fundus* ou *villa*, supprimé par l'usage.

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches, etc.*, p. 450, 452.
2. Garnier, *Nomencl.*, n° 870.

Is = *Iccius* ou (fundus) *Iccii*, Pontpoint (Oise) = *Pomponius* (1), Antheuil = *Antullus*, Orgeux = *Orgilus*, Pommard = *Polemarchus*, etc. (2). C'est dans cette seconde catégorie qu'il faut ranger un nombre considérable de noms de lieux terminés en *-in*, écrit arbitrairement *-ain*, *-ens*, *-eins*, *-inx*, et en *-an*, ou *-ant*, *-and*, *-ans*, lesquels représentent des noms de propriétaires primitifs en *-anus*, *-ianus*, *-enus*, *-ennius*, *-inus*, noms qui ont été d'un usage très commun sur toute la surface de la Gaule romaine. Ainsi avons-nous déjà expliqué Arcenant (V. ce mot). Ainsi croyons-nous pouvoir expliquer Auxan, que nous tirons de *Augustianus* (3); Auxerain, de *Alexandrinus* ; *Corleins*, ancien nom (VIe siècle) de Curley (4), de *Cornelianus*; Fixin, de *Fescennius;* Gerland, écrit *Gillens* en 1164 (5), de *Julianus* (6) (cf. Gilly = Juliacus); Genlis, écrit au XIe siècle *Janlint villa* (7), de *Gallianus* (cf. Jailly = *Galliacus*); Marliens, *Marlyns* en 1141, de *Marcellianus* ou *Marcellinus* (8); Montmélian, de *Montem Æmiliani* (9); Painblanc, en 878, *Pratum Ambleni*, en 1180 *Painblein* (10), textes qui supposent une prononciation primitive *pran-blin* ou *prin-blin*, modifiée ensuite par influence des mots pain et blanc, de *Primulanus*, dérivé de *Primulus* (11); Soirans, de *Severianus* ou *Serranus*; Tréclun, en 1217-1285 *Treclins* (12), de *Tranquillinus*; Vaudrin, de *Valerianus*, etc. Ne pas confondre ces dénominations topographiques en *-ian* avec celles en *-iano* d'Italie

1. D'Arbois de Jubainville, *Revue des patois gallo-romans*, t. II, p. 251. — *Revue critique* du 21 janvier 1889.
2. Ces dernières étymologies seront justifiées en leur lieu.
3. *Augustianus*, ap. P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or* n° 224.
4. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 114.
5. Id., *id.*, n° 384.
6. *Julianus*, ap. Lejay, *op. cit.*, n° 41.
7. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 75.
8. *Marcellinus*, ap. Lejay, n° 235.
9. *Æmilianus*, ibid., n° 144.
10. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 332.
11. *Primulus*, Lejay, n° 159.
12. J. Garnier, *Nomenclature*, n° 59.

(Savignano = fundus sabinianus, c'est-à-dire fundus Sabinii : voir la table de Veleia), qui sont des adjectifs et dont le suffixe fait l'office de notre suffixe *-iacus*. Ici la terminaison *-anus* est celle d'un nom d'homme. Ajoutons, comme nouvelle preuve de l'abondance de ces noms en *-anus* dans le monde gallo-romain, qu'ils ont donné très souvent lieu à des adjectifs toponymiques féminins en *-anica*, *-inica*, sous-entendu *villa*, et que telle est l'origine de la nombreuse collection de nos noms de lieux en *-ange*. Ainsi *Veteranus* a produit *veteranica* (*villa*), d'où Varange (1). Nousinsisterons sur cette intéressante catégorie au mot *Avelanges*.

D'après ce qui précède, nous ne faisons aucune difficulté d'expliquer Arrans, en 1173 *Arrant*, Tit. de l'abb. du Puit-d'Orbe (2), par un nom de propriétaire tel qu'Adrianus. Le dérivé *Adrianica* rendrait également bien compte de Eringes, autre localité appelée en 1142 *Aringiæ* (3) cf. aussi *Arnay* (v. ce mot).

Pour *Le Petit-Arrans*, lieu détruit à Arrans, voir à *Arcelot* ce qui a été dit des diminutifs toponymiques.

Arroux (l') (*la-rou*), affluent de la Loire, de Saint-Prix à Voudenay, où il quitte le département.

Aturavum, 924. Gall. Christ., IV, pr. col. 71. — *Arroy flumen*, 1088. Titr. du prieuré d'Arnay. — Arro, 1171, D. Plancher, I, pr. 53. — *Aqua de Laronna*, 1180. — *Fluvius Ronna*, 1276. Titr. de l'abb. de la Ferté. (4). Le primitif est *Aturavum*, qui explique très régulièrement et lettre pour lettre le mot actuel. A rapprocher du nom ancien de l'Adour, *Aturis*, qui est, si l'on en croit G. de Humboldt, d'origine ibérienne, venant du

1. Un texte de 973 donne, pour Varanges, la forme intermédiaire et décisive *Vedranicas*. (J. Garnier, n° 101.)
2. J. Garnier, n° 528.
3. Id., n° 642.
4. Id., n° 942.

mot *iturissa*, en basque *ituria*, source (1). V. du reste *Arce* et *Armançon*.

Artaut (*ar-to*), ferme à Marcilly-sur-Tille.
Nom propre moderne de famille.

Arvaux (*ar-vo*), ruisseau d'Arvaux, à Labussière.
Probablement francisation fausse de *avau*, c.-à.-d. *aval*, qui signifie *bas*. V. plus bas *Ru d'Avau*, *Plains d'Avau*, *Avot*.

Arveau (*ar-vo*), combe à Messigny et à Lantenay.
Même explication que précédemment.

As (les) (*lèz' â*), combe à Villers-la-Faye.
Forme patoise équivalant à : les haies. La prononciation populaire ne connaît pas l'aspiration de l'*h*, témoin l'Hée, Notre-Dame-de Lée, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), Auvillars pour Haut-Villard, etc. — V. *Ais* (*bois d'*) et, pour le sens de haie, *Aage du grand Chêne* (*l'*).

Asile (l') (*la-zil'*), ferme à Sainte-Colombe sur-Seine.
Lieu voisin de la Léproserie de Péringey, du Moulin des Malades. A l'origine, fondation hospitalière.

Asnières (*a-niè-r'*), commune du canton nord de Dijon.

Asnières (*a-niè-r'an mon-ta-gn'*, *gn* doux), commune du canton de Laignes.
Pour le premier, *Asnerias*, XI[e] s. chron. de Bèze (2). — Pour le second, *Asnerias*, 950, 1.126. Reomaus,

1. *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der vaskischen Sprache* (Berlin, 1820). — M. W. Meyer range parmi les mots d'origine vraisemblablement ibérique le suivant : esp. *arroyo*, port. *arroio*, b.-lat. *arrogium*, ruisseau. (*Grammaire des langues romanes*, trad. E. Rabiet, Paris, Welter, 1889, t. I, p. 47).
2. J. Garnier, n° 3.

p. 188 (1).— Ce nom très répandu en France, puisqu'il se trouve sous les formes Asnières, Anière ou Agnières dans vingt départements, est universellement expliqué par *Asinaria*, nom commun *asinus*, âne, et suffixe-*aria*. Telle est l'étymologie qu'en a donnée, en dernier lieu, M. d'Arbois de Jubainville à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 11 janvier 1889. Mais peut-être dans plus d'un endroit le nom propre *Asinius* n'a-t-il pas été étranger à la création de ce mot, qui, avec le sens qu'on lui prête, a peu d'analogues dans la nomenclature géographique de notre pays. — *Montagne* est un nom de région.

Athée (*a-tée*), commune du canton d'Auxonne.
Attiviacum, 630, chron. de Bèze. — *Ateias*, 880, Chartes bourg. (2).

Athie-sous-Réome (*a-tî sou ré-ô-m'*), commune du canton de Montbard.
Ateias, 877. D. Bouquet, VIII, 667 (3).

Athie-Villiers (*a-tî vi-yé*), hameau de Pouillenay.
Atées juxta Poilenay 1239. Titr. de l'abb. de Flavigny (4).

Athée et *Athie* sont le même mot, les désinences féminines *-ée* et *-ie* se permutant suivant les contrées. V. *Anglée* et *Anglie*. Comparez Attiches (Nord), Etiole (*Attejola*) (Eure), Ethioles (Seine-et-Oise); bas-latin *Attegiae* IXe siècle, nom ancien de Attez (Eure); *Artegiæ*, 690, de Arthies (Seine-et-Oise); 1155, de Athis (Seine-et-Oise) (5). Ces textes permettent de conclure à un primitif *attiria*, nom commun féminin, dont le dernier *i* se sera régulièrement consonnalisé en *j*, et qui

1. J. Garnier, n° 529.
2. Id., n° 46.
3. Id., n° [illegible].
4. Id., n° [illegible].
5. H. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux*. (Delagrave, 1885), p. 122, 185.

aura formé un diminutif en *-ola*. Du Cange cite plusieurs textes où ce mot semble avoir le sens de maisonnette, hutte, et lui attribue une origine punique. M. d'Arbois de Jubainville regarde *Ateia* comme la forme féminine du gentilice *Atteius* : propriété d'*Atteius* (1).

Athie-sous-Réome se dit aussi Athie-sous-Moutier-Saint-Jean, ce qui est la même chose, comme nous le verrons en son lieu. — Villiers est un lieu différent et voisin de Athie-Villiers = l'Athie de Villiers.

Aubaine (*ô-bê-n'*), commune du canton de Bligny.

Albania, 1004. Chron. de Saint-Bénigne (2). — Doublets : Aubaignes (Hérault), Aubagne (Bouches-du-Rhône, Hérault, Vaucluse). — L'étymologie la plus naturelle paraît celle-ci : *albania* (*villa*) = *villa Albani* (3), domaine d'Albanus. — Exemples d'adjectifs féminins ayant pour base un nom de personne et devenus noms de localités : Lux vient de *lucia* (*villa*), villa de Lucius (4), Amognes (Nièvre) de *ammonia* (Ammonius), Chamouille (Aisne) de *camullia* (Camulius) (5).

Aube (l') (*lô-b'*), rivière affluent de la Seine, traverse le département de Boudreville à Gevrolles.

Alba. Vita Bernardi Claravallensis abbatis (6). — « L'Aube est mentionnée sous le nom d'*Albis* par l'Anonyme de Ravenne (IV, 26) et sous le nom d'*Alba* dans de nombreux textes du moyen-âge. » (E. Desjardins) (7). — Georges Curtius compare au grec ἀλφός, blanc, le latin *albus*, m. s., l'ancien haut allemand *Elba*, Elbe, et, d'après Corssen, *Albula*, l'ancien nom du Tibre :

1. *Recherches*, etc., 401, 402, 433.
2. J. Garnier, n° 319.
3. *Albanus* : Lejay, 271.
4. *Revue des patois gallo-romans*, t. II, p. 255.
5. Ces deux derniers noms de lieu sont rattachés par M. d'Arbois de Jubainville à Ammonius, Camulius, (*Acad. Inscr.* séance du 25 janvier 1889) ; or, ce rapport n'est philologiquement possible que si l'on fait intervenir une désinence féminine.
6. Garnier, n° 742.
7. T. I., p. 139-140.

Albula Tiberis fluvius dictus ab albo colore (Paul. Epit. 4), Ἀλφειός, l'Alphée, *Alpes, a candore nivium*, tout en remarquant que ce dernier pourrait bien être celtique : « Gallorum lingua alti montes Alpes vocantur, » (Serv. ad Georg. III, 474). Mahn va jusqu'à rattacher au mot *Alpes* le nom de cours d'eau *Albis* et le nom d'Albe la Longue, *Alba*, avec le sens, pour le second, de montagne, et, pour le premier, de fleuve de montagne, étymologie aussi peu convaincante l'une que l'autre, remarque Curtius (1). Le nom de notre rivière et celui de l'Elbe seraient donc, d'après cela, une allusion à la couleur des eaux. Cependant la chose n'est pas aussi certaine, s'il est vrai que le nom de l'Elbe soit identique, comme le pense Grimm (*Grammatik*, t. III, p. 384-5) au vieux scandinave *elfa*, qui signifie simplement cours d'eau, en suédois *elf.* D'autre part, M. Karl Müllenhoff (*Deutsche Altertums-kunde*, Berlin, 1887), après avoir établi que les plus anciens noms de l'Elbe (*Albia*, dit-il, et non *Albis*), de l'Oder, du Weser et probablement de l'Ems, sont germaniques, observe qu'à droite du Rhin, dans l'Allemagne du Nord, il y a des noms de rivières composés, dont le second terme est *apa* en vieux bas-allemand, *affa* en vieux haut-allemand : ce terme serait d'origine celtique ; il avait été en gaulois *aba* et aurait signifié rivière en cette langue. Ce même terme donne lieu, d'après M. Müllenhoff, à la distinction d'un double thème : 1° un thème *abu*, nominatif singulier *aub*, génitif *aba* ou *abæ*, 2° un thème *abanna*, le *b* de ces mots tenant bien du *bh* primitif, cf. græce ἀφρός, écume (2). N'est-ce pas ce mot gaulois *aub* signifiant rivière qui donne la clé de l'étymologie de Aube ? Quoi qu'il en soit, on voit que ce petit problème d'onomastique fluviale est plus simple en apparence qu'en réalité. La question n'est pas vidée quand on a lu dans Joanne

1. *Grundzüge der griechischen etymologie*, Leipzig, éd. 1873, p. 293.
2. *Revue celtique* du 30 juillet 1889.

cette description du reste aussi juste que gracieuse : « L'Aube, dont le nom *alba* veut dire blanche est transparente comme le cristal ; plus large au confluent, mais moins profonde que la Seine, elle garde pendant quelque temps dans le lit commun son flot clair à côté des belles eaux vertes du fleuve (1). »

Aubertin (*ô-ber-tin*), ferme à Vitteaux.
Nom propre de personne.

Aubette (l') (*lô-b-èt'*), rivière, affluent de l'Aube, de Gurgy à Lignerolles.
Diminutif moderne de Aube.

Aubigny-en-Plaine (*ô-bi-gni an plè-n'* , *gn* doux), commune du canton de Saint-Jean-de-Losne.
Albineyum, 1215. Cart. de Cîteaux, III, 3 (2).

Aubigny-la-Ronce (*ô-bi-gni la ron-s'*, *gn* doux), commune du canton de Nolay.
Albiniacum, 1175. Titr. de l'abbé de Maizières (3).

Aubigny-lez-Sombernon (*ô-bi-gni lè son-ber-non*, *gn* doux), commune du canton de Sombernon.
Albiniacum, XIe siècle. Chron. de Bèze (4). — Ce texte donne le primitif certain de nos trois Aubigny et d'une vingtaine d'autres épars sur tout le territoire de la France, et en outre des doublets Aubigné (Ille-et-Vilaine, Sarthe, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire), Aubigney (Haute-Saône), Aubinhac (Aveyron). Chacune de ces localités a été primitivement la propriété et sans doute la création d'un Albinius quelconque. Voir *Allerey*.—*Plaine*, comme *Montagne* précédemment, est un nom de région. — Quant à *Ronce*, le las-latin *runca* qui semble avoir donné

1. *La Côte-d'Or*.
2. J. Garnier, n° 429.
3. J. Garnier, n° 354.
4. J. Garnier, n° 245.

ce mot à la langue usuelle, signifie moins ronce que lieu couvert de ronces et de mauvaises herbes (v. Du Cange), sens qui convient bien ici. *Runca*, aurait fait régulièrement *ronche* ou *ronge*. Cf. Ronge, à Hauteville; la Roncière à Gissey-le-Vieil. — Nous avons déjà rencontré *lez*, étym. *latus* près de, à côté de.

Aubue (l') (*lô-bû*), ferme à Mont-saint-Jean.
C'est-à-dire *l'herbue*. Allusion à la nature du sol. V. *Arbuères*.

Auges (*ô-j'*), dans Fontaine des Auges, à Aubaine, — à Fain-les-Moutiers, — à Fresnes, — à Frolois, — à Lantenay, — à Saint-Seine, — à Turcey, — à Villotte.
Nom dû à la présence d'auges ménagées près de la fontaine pour recevoir ses eaux.

Aulot (*ô-lo*), hameau de Bure-les-Templiers.
Nom dû probablement à la présence du ruisseau qui arrose ce hameau. C'est le ruisseau qui, le premier, aura été appelé Aulot, *aquellutum*, filet d'eau. Nous avons déjà émis cette hypothèse à propos de *Arlot* (v. ce mot).

Aumône (l') (*lô-mô-n'*), ferme à Moutiers-Saint-Jean.
Origine monastique. Ancienne dépendance du monastère de Saint-Jean-de-Réome, affectée au soulagement des malades. Ce mot s'emploie, en effet, au moyen âge, pour maison religieuse, hôpital. M. Godefroy, dans son *Dictionnaire de la vieille langue française*, cite :

> Les *almosnes* essile et art
> E des mostiers refait essart.

(G. de St-Pair, M. St-Michel, 1403, Michel).

« Nicolas de Rougeville a de nouvel fait édifier un hostel Dieu ou *aumosne* pour recueillir, loger et héberger les povres malades. » (1481, arch. J. J. 209, pièce 55).

Cf. un lieu dit Aumônière, dans la Haute-Saône, ainsi appelé d'une maison construite en 1089 pour le soulagement des malades, surtout de ceux qui étaient atteints du mal des ardents (1).

Aures (*ô-r'*), dans Fontaine des Aures, à Pommard. L'étymologie *aura*, vent, serait certaine si les preuves ne manquaient de l'existence du mot *aure* avec ce sens dans la langue du moyen âge. Le mot *orage*, dont le sens primitif de vent s'est conservé dans le peuple de Lyon et du Dauphiné, vient, il est vrai, de *auraticum*, dérivé fictif de *aura* ; et le vieux français avait encore un mot *oré* se rattachant au même primitif (Littré). Mais notre lieu dit serait le seul exemple du mot *ore* ou *aure* dans le sens de *aura*. C'est une difficulté, la seule du reste qu'on puisse faire à une étymologie si bien appuyée par la topographie. La fontaine des Aures, en effet, se trouve au sommet de la montagne à laquelle sont adossés les villages de Volnay et de Pommard, au flanc d'un monticule exposé aux vents de toutes les directions, si bien qu'il fait dire de lui : Il y court toujours de l'air, tous les vents y donnent. Un moulin *à vent*, dont on peut faire remonter l'installation au moins jusqu'au XVe siècle, a longtemps attiré l'attention vers ce lieu ; il s'y voyait encore au siècle dernier, et le tableau historique conservé à l'église de Pommard le représente (2).

Auroux (*ô-rou*), dans Auroux-la-Montagne, nom donné sous la première république à Saint-Aubin, commune du canton de Nolay.

Il n'entre pas dans notre dessein de relever les noms de localités substitués temporairement par la Révolution à ceux qui rappelaient tant soit peu les institutions monarchiques ou religieuses. Inspirées par la passion poli-

1. Abbé Mouton, *Histoire d'Autrey et de ses dépendances.*
2. Renseignements dus à l'obligeance de M. Voillery, curé de Pommard.



tique, ces créations n'offrent en général rien de bien intéressant à aucun point de vue. Si nous faisons exception pour Auroux, c'est que par hasard ce terme mérite d'être signalé pour son origine et sa signification. Ici la Révolution n'a fait que reprendre, sans en connaître le sens, un vocable essentiellement religieux qui avait servi à désigner la localité à sa naissance, et qui, supplanté officiellement par un autre, ne s'en était pas moins conservé dans la tradition. *Oratorium sancti Albini*, 1220, Courtépée. — *Oroour*, 1247, 1248. Ch. des Comptes, B, 199 (1), donnent l'étymologie certaine de Auroux. Ce mot signifie oratoire, l'*oratoire de Saint-Aubin*, autour duquel se forma la localité qui fut appelée, de ce chef, d'abord Oratoire de Saint-Aubin, puis simplement Oratoire, puis et enfin Saint-Aubin. Le mot latin *oratorium* a formé d'une façon analogue un très grand nombre de noms de lieux en France. Houzé (2) cite, avec textes à l'appui, plus de cinquante communes ou hameaux dont le nom se tire de cette racine. On a là une collection de doublets des plus curieuses. Voyez à quels résultats différents peut aboutir la déformation romane de la terminaison *-atorium :* Oradour (Cantal, Haute-Vienne, Charente), Orrouer (Eure-et-Loir), Aurouer (Allier), Oroer (Oise), Oroir (Seine-et-Marne), Oroux ou Auroux (Nièvre), Auroux (Côte-d'Or, Lozère), Orrouy (Oise). Ailleurs, changement de *r* en *z :* Ozouer (Seine-et-Marne), Auzouer (Indre-et-Loire), Ozoir (Eure-et-Loir) ; de *o* en *ou :* Ourouer (Nièvre), Ouroux (Rhône, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres), Ouzouer (Loiret, Loir-et-Cher), et peut-être en *i :* Iradouer (Ille-et-Vilaine), Yrouère (Yonne). Pour ces deux derniers, l'étymologie n'est pas certaine, faute de textes positifs. Joignez les variantes provenant de l'addition de l'article plus ou moins soudé au substantif, et quelquefois redoublé :

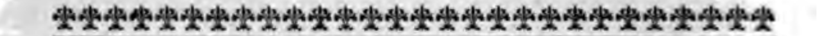
1. Garnier, nº 365.
2. *Etude sur la signification des noms de lieux en France* (Paris, Hénaux, 1864), p. 49.

L'Oradour (Corrèze, Haute-Vienne, Cantal, Charente), Lourdoueix (Indre, Creuse), Lourouer (Indre), Louroux (Allier, Maine-et-Loire), Loroux (Ille-et-Villaine, Loire-Inf.), Loreux (Loir-et-Cher), Louzouer (Loiret), Le Loroux (Maine-et-Loire), Le Louroux (Indre-et-Loire), Saint-Vincent-du-Lorouer (Sarthe). Chez nous, Auroux, qui serait plus correctement écrit *Orou*, s'explique par les usages du parler bourguignon. C'est en effet par *-ou*, long ou bref, que se terminent dans les patois de Bourgogne les *instrumentaux* correspondant aux mots français en *-oir* tels que saloir, abreuvoir, arrosoir, entonnoir, fossoir, etc. (1). *Ou* et *oir*-lat. *-atorium*. Essentiellement patoise et religieuse, telle est donc cette dénomination d'Auroux que les réformateurs révolutionnaires ont prétendu opposer à la dénomination usuelle tirée d'un nom de saint. Ils ne croyaient pas si peu et si mal faire. Mais en ce temps-là on ne se piquait pas de sévère philologie en France : la terminologie du calendrier républicain, les nomenclatures du système métrique, élaborées à la même époque, en seraient au besoin la preuve. A signaler, à côté d'Auroux, deux autres cas d'*inconscience* analogues, que nous relevons au hasard dans le vocabulaire géographique de notre département revisé par la Révolution. Bessey-la-Cour est changé en Bessey-la-Fontaine. Le mot cour a effarouché par son faux air monarchique : il ne signifie cependant dans l'espèce que ferme, exploitation agricole. On remplace Saint-Maurice-sur-Vingeanne par Avallon-sur-Vingeanne, comme si ce mot d'Avallon, emprunté à un département voisin, n'était que l'équivalent de vallon : le moindre recours aux origines démontre la puérilité de cette hypothèse (2).

(*A suivre.*) L'abbé J. BOURLIER.

1 V. Eugène Rabiet, *le patois de Bourberain* (*Côte-d'Or*) (Paris, Welter, 1889), Phonétique, p. 46.

2. D'après M. d'Arbois de Jubainville, Avallon, d'origine celtique, signifierait pommeraie (*Revue celtique* de janvier 1888).



AVIS

La première livraison de 1891 sera tout entière consacrée à Saint Bernard. Le texte sera enrichi de nombreuses planches et gravures. — Les lecteurs du *Bulletin* qui tous s'intéressent au Centenaire de notre grand Saint, ne trouveront pas mauvais que, pour une fois du moins, nous ne parlions que de Fontaines et de Saint Bernard. — La seconde livraison de 1891 commencera la publication d'un savant travail de Monsieur l'abbé Morillot, curé de Beire, intitulé : *Transformation et remplacement de monuments du paganisme en Bourgogne.* Monsieur l'abbé Gras, curé de Chaudenay, nous a envoyé des pages et des notes fort intéressantes sur nos confesseurs de la foi pendant la Révolution ; elles seront publiées le plus tôt possible. — D'autres travaux qui ont aussi leur importance viendront en temps opportun.

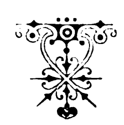




TABLE DES MATIÈRES

DU 8e VOLUME

Dijon. — Imp. de l'Union typographique, rue St-Philibert.

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

7e ANNÉE — *Janvier-Février 1889* — 1re LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



DIJON

DAMONGEOT ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ÉVÊCHÉ

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment MM. les Souscripteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, de nous en faire parvenir le montant le plus tôt possible.

Le *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses* paraît le premier jour des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, par livraison de 32 à 48 pages grand in-8°.

Abonnement pour un an : 4 fr.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé LEREUIL, rue Monge, 16.

S'adresser pour les abonnements, soit à M. l'abbé BERNARD, à l'Évêché, soit à M. RATEL, place Saint-Jean, soit à M. CHEVALLIER, place des Ducs-de-Bourgogne.

EN VENTE AU BUREAU DU *BULLETIN* :

Le Directeur-Gérant : A. QUILLOT.

Dijon. — Imp. Damongeot et Cie, rue St-Philibert, 40.

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

7e ANNÉE *Mars-Avril 1889* 2e LIVRAISON

> Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (Leo PP. XIII.)



DIJON

DAMONGEOT ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ÉVÊCHÉ

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

7e ANNÉE — *Mai-Juin 1889* — 3e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat; deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (Leo PP. XIII.)



DIJON

DAMONGEOT ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ÉVÊCHÉ

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

7e ANNÉE — *Juillet-Août 1889* — 4e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCESE DE DIJON

7e ANNÉE — *Septembre-Octobre 1889* — [illegible] LIVRAISON

[illegible]



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXXXIX

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE *Janvier-Février 1890* 1re LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCLXL

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE — *Mars-Avril 1890* — 2e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



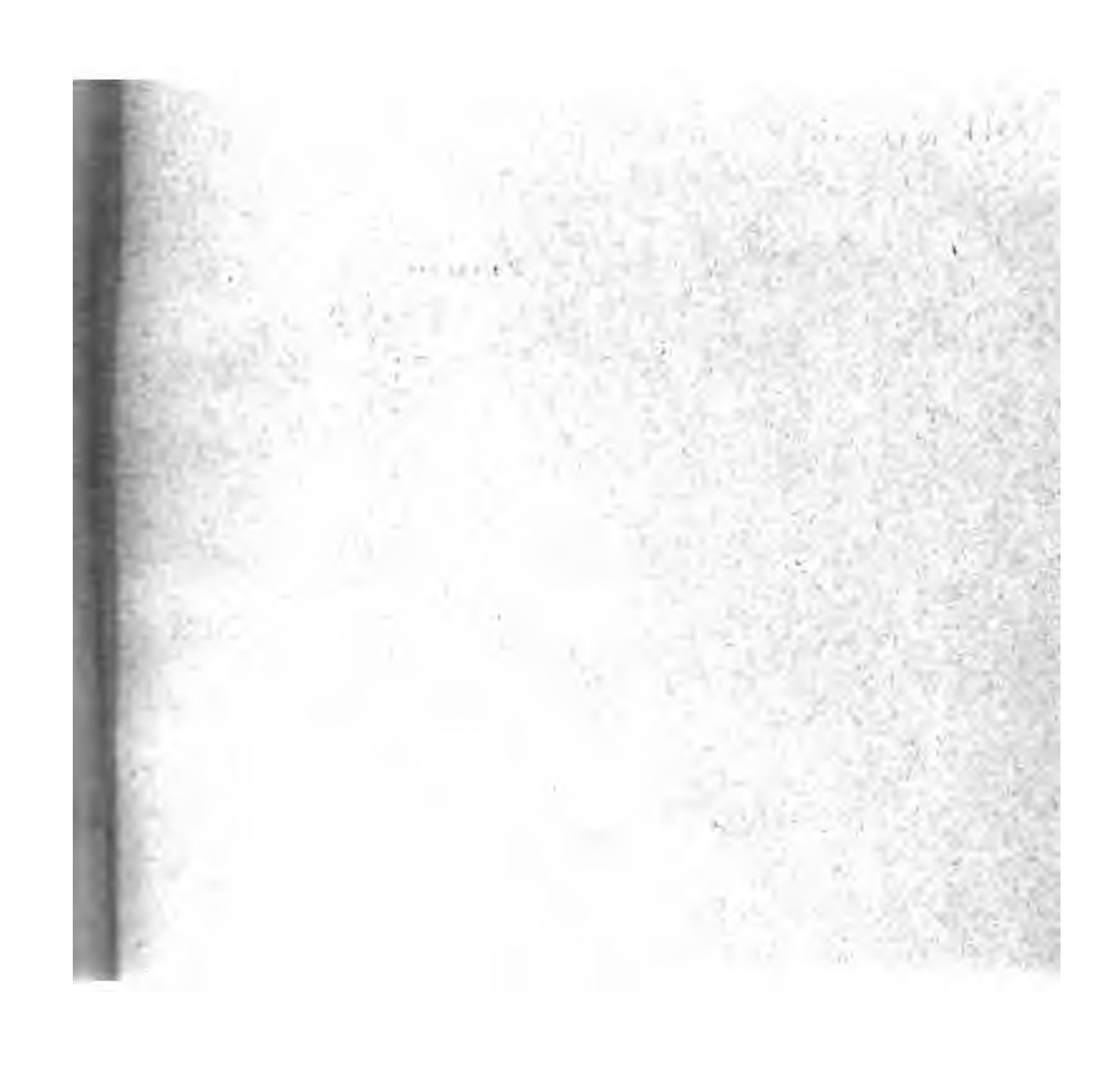
DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

—

MDCCCLXL



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE — *Mai-Juin* [illegible] — [illegible]

[illegible] XIII



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCXC

BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE — *Juillet-Août 1890* —  LIVRAISON

> Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



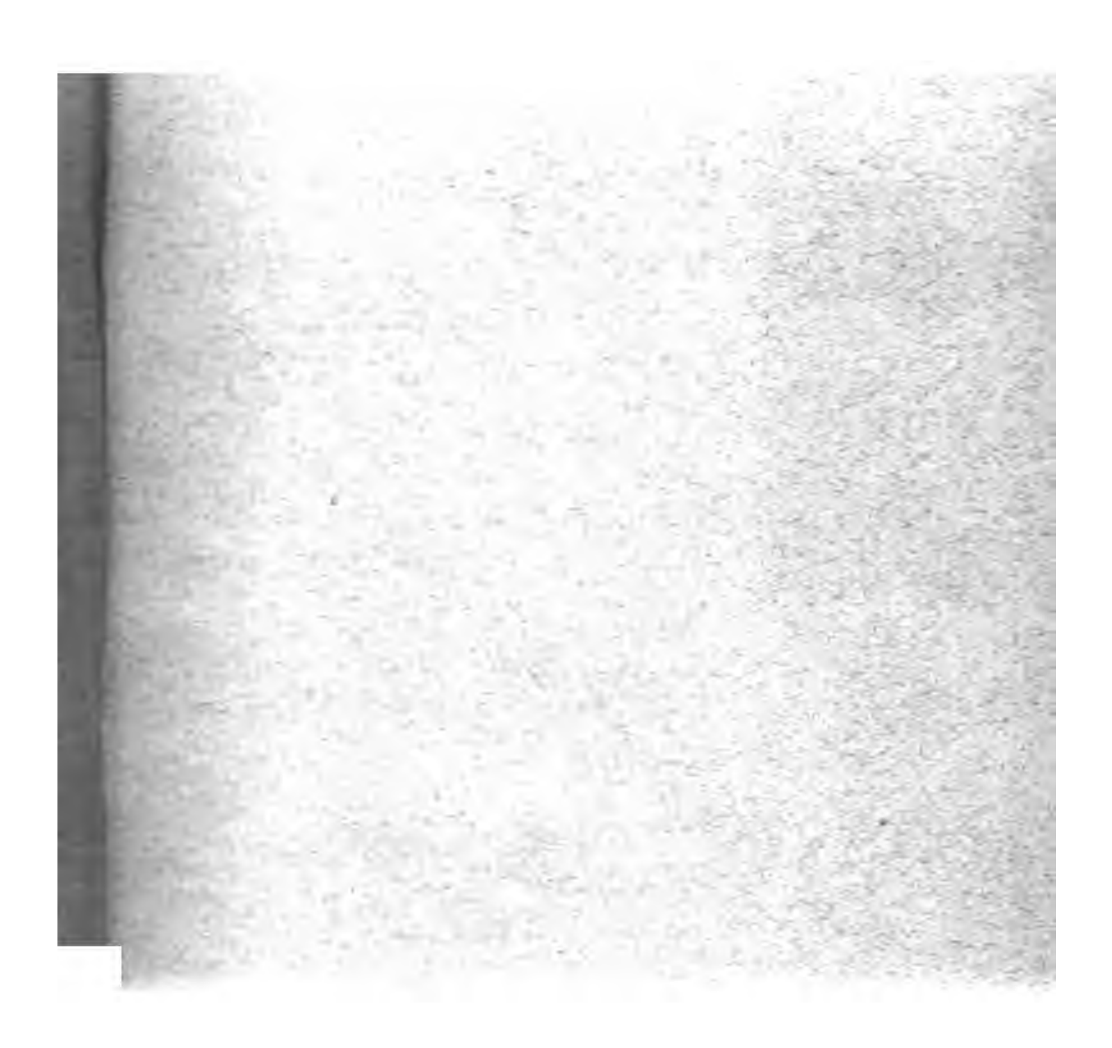
DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCXC





BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE — *Septembre-Octobre 1890* —  4e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat: deinde ne quid veri non audeat: ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (Leo PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

MDCCCXC



BULLETIN

D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

RELIGIEUSES

DU DIOCÈSE DE DIJON

8e ANNÉE *Novembre-Décembre 1890* 6e LIVRAISON

Illud in primis scribentium observetur animo, primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat : deinde ne quid veri non audeat : ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. (LEO PP. XIII.)



DIJON

IMPRIMERIE DE L'UNION TYPOGRAPHIQUE

40, rue Saint-Philibert, 40

—

MDCCCXC



[redacted]

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment MM. les Souscripteurs qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1890, de nous en faire parvenir le montant le plus tôt possible.

Le *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuses* paraît le premier jour des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, par livraison de 32 à 48 pages grand in-8°.

Abonnement pour un an : 4 fr.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé Lereuil, rue Cazotte, 1.

S'adresser pour les abonnements, soit à M. l'abbé Bernard, à l'Évêché, soit à M. Ratel, place Saint-Jean, soit à M. Chevallier, place des Ducs-de-Bourgogne.

EN VENTE AU BUREAU DU *BULLETIN* :

Première année du *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Dijon* . . . . 6 fr.
Deuxième année . . . . 6 »
Troisième année . . . . 6 »
Quatrième année . . . . 6 »
Cinquième année . . . . 6 »
Sixième année . . . . 6 »
Septième année . . . . 6 »

Le prix de chaque volume est réduit à 4 fr. pour les abonnés de la huitième année.

Le Directeur-Gérant : A. Quillot.

Dijon. — Imprimerie de l'Union typographique.

